This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 067478386

Digitized by Google

5004
.922
1891, v.3

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1891

Digitized by Google

LYON — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

30, RUE CONDÉ, 30

Digitized by Google

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

---

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VIII.

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
**A Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
**A Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
**A Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
**A Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.S72
c.3

Digitized by Google

# DE L'ÉTAT INTÉRIEUR ACTUEL

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

I. L'Eglise réformée et la libre pensée. — Le synode officiel et les synodes évangéliques. — Le rationalisme orthodoxe.

L'exposé qui va suivre ne comporte rien qui ne concerne exclusivement l'*état intérieur actuel de l'Eglise réformée française*. Cela signifie d'abord que nous ne nous occuperons aucunement de l'Eglise luthérienne, dite de la confession d'Augsbourg, dont les débris ont été reconstitués légalement en France depuis la perte de l'Alsace ; et encore moins, s'il est possible, de la colonie anglicane qui a établi dans quelques villes des cultes réguliers.

Nous n'y parlerons pas davantage des différentes sectes d'importation étrangère, méthodisme, baptisme, darbysme, salutisme ou autres, aussi bruyantes que peu considérables, qui essayent de se recruter, avec plus ou moins de succès, parmi les réformés orthodoxes.

Nous négligerons même les associations religieuses dissidentes, connues sous le nom d'Eglises libres, qui ont pour caractère extérieur, et en quelque sorte pour enseigne,

485857

Digitized by Google

l'indépendance de toute attache officielle et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, « l'Eglise libre dans l'Etat libre », selon la devise de Cavour; et pour principe intérieur, un individualisme à outrance qui s'accommode de toutes les théories dogmatiques, depuis la largeur qui confine au rationalisme jusqu'à l'orthodoxie rigoureuse qui professe l'inspiration littérale et quasi mécanique du texte sacré. C'est ce qu'on a appelé en bloc le libéralisme évangélique, qui eut Alexandre Vinet pour initiateur dans la Suisse romande. En France, M. de Pressensé en est resté jusqu'à sa mort le chef incontesté et la personnification véritable. Du reste, ce dernier a eu plutôt des adhérents à sa politique ecclésiastique que de véritables disciples, bien peu de membres des églises libres partageant ses doctrines religieuses, proprement dites, car les plus logiques lui reprochaient une affinité dangereuse avec le catholicisme dans la manière dont il concevait l'acquisition et l'appropriation du salut. Ces congrégations assez disparates se livrent à une propagande dont l'activité n'a d'égale que la stérilité, et dont l'impuissance foncière est plutôt mise en relief que dissimulée par les hâbleries de leurs convertisseurs. Malgré le talent de quelques-uns de leurs chefs et le zèle de leurs membres, elles sont restées minuscules, même en face des Eglises officielles les plus considérables, comme celles de Paris, de Nîmes ou de Lyon. En additionnant tous les fidèles qui se soumettent à leur influence, elles ne sont arrivées, de leur propre aveu, à distraire de l'ensemble des réformés qu'un peu moins du centième des protestants français, soit environ six mille dissidents, et encore ce chiffre nous semble-t-il quelque peu exagéré. Plusieurs de leurs conducteurs ont renoncé ces dernières années à leur opposition contre l'Eglise officielle, et le plus considérable d'entre eux, leur orateur le plus éminent, M. le pasteur Bersier, dont tout le protestantisme a déploré la perte récente, avait depuis longtemps rattaché son église particulière au consistoire de Paris.

Pour la même raison, nous laisserons également de côté dans cette étude les attaques incessantes et « multiformes »

Digitized by Google

que le protestantisme de toutes les dénominations dirige contre l'Eglise catholique, comme pour faire diversion à ses luttes intestines en se donnant l'apparence d'une sorte d'unité, du reste toute négative, ou pour se dédommager d'être incapable de conserver l'Evangile à ses propres partisans en essayant de troubler la foi des autres.

Enfin, nous ne céderons même pas à la tentation de montrer comment, en haine du catholicisme et malgré le danger qui peut en résulter pour leurs propres croyances, les protestants français des camps les plus opposés (sauf de trop rares exceptions de protestants éclairés, mais quasi traités de déserteurs par la plupart de leurs coreligionnaires) en sont venus à applaudir ou à prêter les mains à tout ce que l'athéisme officiel a pu tenter ou attenter ces derniers temps contre la liberté de conscience.

Ainsi délimité, notre sujet est encore si vaste et si complexe, que nous devons y projeter tout d'abord un faisceau lumineux capable d'en éclairer l'ensemble, et de guider le lecteur dans le dédale de ce vrai labyrinthe. Pour cela, nous commencerons par une affirmation dont toute cette étude sera la démonstration évidente : savoir, que notre titre est forcément inexact. Il y eut jadis un protestantisme français, comme il y a encore un protestantisme anglican ; il n'y a plus aujourd'hui que des protestants français, feuilles ou branches détachées d'un vieil arbre dont on peut dire avec le poète :

... Trunco, non frondibus, efficit umbram.

L'histoire de notre pays nous rapporte, à côté des destinées de l'Eglise catholique, celle d'une société religieuse différente, organisée d'après certaines lois, professant une croyance déterminée, et définie par certains dogmes acceptés de tous ses membres. Cette société s'était donné le titre d'Eglise réformée. Faute d'une autre désignation, grâce à la coutume et aussi à l'ignorance, enfin par un abus de langage que la politesse française a rendu tout naturel, le nom a survécu, mais la chose s'est évanouie. En appelant l'en-

Digitized by Google

semble de leurs congrégations l'Eglise réformée, les protestants français exprimaient jadis une prétention plus ou moins fondée à l'unité; ce collectif est aujourd'hui vide de sens. Il ne désigne même plus un accord réel sur un seul point de dogme ou de discipline. Il y a mille manières d'être protestant, et peut-être davantage, puisque le mot veut dire non catholique : témoin l'extrême variété des sectes comprises sous ce nom, et qui n'ont de commun que leur opposition à l'Eglise romaine; il ne doit raisonnablement y avoir qu'une seule manière d'être protestant réformé, qui est de souscrire à la foi et de se soumettre à la discipline de l'église réformée. Or, c'est là précisément ce qui n'existe plus, en dépit des inscriptions étalées sur les temples, et pour la raison péremptoire que l'établissement officiel actuel, tout en portant le même nom que l'ancien, n'en a conservé ni la foi, ni la discipline. On peut avancer sans paradoxe que les protestants anglicans ont plus de droits au titre de catholiques, que les protestants français n'en ont à celui de réformés. Il ne reste de l'ancien corps que les membres épars de congrégations aussi hétérogènes qu'on peut l'imaginer, *membra disjecta*, ou moins encore, des molécules individuelles incapables de se rejoindre pour se reconstituer en vivant organisme.

Tout ce qui subsiste de cohésion apparente entre ces éléments hostiles se réduit à la haine héréditaire, disons à la rancune persistante, contre l'Eglise catholique, état d'esprit aussi peu évangélique que possible, qu'entretiennent soigneusement, au nom de souvenirs historiques qui servent à faire illusion sur la situation présente, les publicistes et les prédicateurs de tous les bords. C'est là le seul terrain sur lequel ils puissent se donner rendez-vous sans en venir aux mains. Les sociétés bibliques elles-mêmes n'ont pu résister aux schismes intérieurs des réformés. En vain avait-on eu le soin de stipuler dans leurs statuts qu'elles publieraient l'Ecriture sainte sans aucune espèce de notes; on se disputa sur les titres à mettre aux chapitres, lesquels, par le fait, pouvaient viser à en résumer la doctrine; de là, le différend passa aux traductions à préfé-

Digitized by Google

rer et enfin aux textes à traduire, pour aboutir à une rupture. Bref, la *Société de l'histoire du protestantisme français* est restée à peu près leur seule œuvre commune, sans doute comme donnant satisfaction à de communs ressentiments : tels des frères ennemis, à qui il est impossible de rompre le pain à la table de famille depuis longtemps délaissée, mais qui, se réclamant du même nom et prétendant au même héritage, viennent pourtant par intervalles s'y asseoir un moment, comme dans une sorte de trêve, afin de compulser ensemble les papiers de leurs ancêtres. Quant à l'ordre extérieur et pour ainsi dire réglementaire de l'Eglise réformée, il est dû en bonne partie à celui que l'administration des cultes est bien forcée de requérir, du reste avec une bienveillance peu exigeante, dans les documents qu'il lui faut vérifier et les délibérations consistoriales qui doivent lui être soumises pour avoir leur effet légal.

Un effort suprême a été tenté, comme nous le verrons, ces dernières années, pour mettre un peu de réalité dans cette fiction historique. Mais l'échec de cette entreprise n'a eu qu'un résultat, celui de montrer aux moins clairvoyants que l'état de désorganisation ou plutôt de dissolution du protestantisme français tient à des causes plus fortes que la volonté, et même que la bonne volonté des hommes, c'est-à-dire à la nature même des choses et au principe protestant, dont l'essence est incompatible avec toute autorité, que dis-je? avec tout accord dogmatique et toute règle établie.

Telle est la synthèse rigoureuse des éléments dont nous avons à présenter l'analyse.

Toutefois, en démontrant par les faits cet état de décomposition lamentable, pour lequel le terme de décadence serait trop faible, nous n'avons garde d'oublier que les hommes, grâce à Dieu, sont souvent meilleurs que leurs principes, et surtout que les principes des partis où ils se trouvent enrôlés sans le savoir : contradictions salutaires, d'ordinaire inconscientes, et dont l'importance ne saurait être méconnue que de ceux qui n'ont pas eu l'occasion de

Digitized by Google

voir les choses de près. Malgré le mépris du protestantisme pour la tradition et sa prétention de ne rien admettre que selon les conclusions raisonnées de l'examen individuel, il tombe tous les jours dans une contradiction flagrante qui renferme autant d'ingratitude que d'illogisme, car il est le premier à profiter de l'application des principes contraires, et il en serait incessamment réduit à sa dernière génération d'adeptes, sans une inconséquence pratique qui ruine sa théorie, mais à laquelle seule il doit se substituer. De fait, les protestants de naissance acceptent, sur la foi de leur tradition et sans aucune sorte d'examen individuel, l'autorité du Nouveau Testament, et même celle du symbole des apôtres comme le résumé fidèle de son enseignement. Que s'ils se mettent à y mêler leur interprétation personnelle, cet exercice du libre examen n'est guère, pour la plupart d'entre eux, que le prélude de dissidences qui les emportent aux plus extrêmes aberrations du fanatisme, ou de négations qui vont souvent jusqu'à la plus complète incrédulité. Mais encore une fois, un bon nombre reçoivent docilement de leurs pères et transmettent à leurs enfants ce précieux dépôt qu'ils tiennent, sans s'en douter, de cette Eglise catholique dont ils rejettent l'infaillibité, tout en réputant inspirés des écrits qu'elle seule a pu déclarer infailliblement canoniques. Et de là ne peut-on pas inférer, avec une grande mesure de vérité, que plus d'un appartient, non pas sans doute au corps extérieur, mais à l'âme de la véritable Eglise de Jésus-Christ ?

Cette remarque nous autorise à attester hautement que nous n'avons ici en vue que les principes et non pas les individus, et que la sévérité, voire même l'indignation, à l'égard des uns n'exclut en rien, à l'égard des autres, la charité, la sympathie et surtout l'espérance.

Mais après cette réserve, que nous semble exiger la plus stricte équité, et sur laquelle nous souhaiterions qu'il convînt d'insister plus fortement encore, notre devoir est de montrer que ce qu'on appelle le protestantisme français, et plus particulièrement l'Eglise réformée, n'est autre chose

Digitized by Google

à l'heure présente, que la juxtaposition ou la mêlée des opinions religieuses et philosophiques les plus contradictoires et des systèmes théologiques les plus disparates, allant des vues les plus étroites aux négations les plus audacieuses ; et cela, sans qu'aucune discipline pratique puisse exclure de la communauté la plus extrême des théories et, en excommunier les adhérents ou les prédicateurs.

## I

Il est facile de prouver que la réforme tout entière ne pouvait qu'aboutir à ce terme fatal. La prétention des premiers réformateurs avait été de fonder en face de Rome, ou pour mieux dire à la place de Rome, un établissement religieux qui fût moins une nouvelle Eglise que la continuation de l'ancienne, et qui restât marquée comme celle-ci du sceau divin de l'unité dans l'universalité, une Eglise catholique en un mot. Mais trois choses s'opposèrent dès les premiers jours à la réalisation de cet espoir : d'abord le fait que la grande majorité des peuples chrétiens resta rangée, et même se serra plus étroitement que jamais autour de la chaire de saint Pierre; en second lieu, les rivalités des gouvernements qui, s'étant faits les protecteurs intéressés de la réforme pour s'emparer des biens de l'église, voulurent ajouter à leur gain temporel la suprématie spirituelle sur leurs propres sujets; enfin les divisions dogmatiques, bientôt reconnues irréductibles, qui surgirent entre les réformateurs eux-mêmes. Tout cela les força à réduire leur prétention primitive à des proportions plus modestes.

Au lieu d'une confession de foi universelle, il fallut se contenter de confessions particulières, dites nationales. On eut donc la confession d'Augsbourg pour la majeure partie de l'Allemagne, la confession helvétique, celle des Pays-Bas, d'autres encore plus ou moins locales, et enfin, en France, la confession de la Rochelle que Jeanne d'Albret imposa, dès sa publication, à tous ses sujets du Béarn. Un

Digitized by Google

sophiste qui fait une chute cherche toujours à expliquer comme quoi il a voulu tomber. On s'est longtemps extasié parmi les protestants, sur cette merveille de la liberté dans la diversité et de la fraternité dans la contradiction ; liberté et fraternité qui n'allaient pas jusqu'à exempter de pénalités corporelles et de l'exil les protestants d'une dénomination différente qui ne souscrivaient pas à la confession du pays. Tel fut pendant longtemps le régime des républiques helvétiques, réformées de par leurs grands conseils, et celui que l'anglicanisme appliqua sous Elisabeth, puis sous Charles Ier, aux dissidents puritains ; et tel est encore aujourd'hui celui des pays scandinaves, où la jouissance des droits de citoyen est subordonnée à la réception effective dans le giron du luthéranisme officiel par la confirmation. Le vrai est que l'unité des protestants n'avait au fond d'autre lien que la crainte de Rome. Maintenant encore, elle est pour eux le commencement et la fin de la sagesse ; et la preuve en est qu'à mesure que le péril de l'influence catholique semble moins imminent, à mesure qu'un Etat, un canton, que dis-je ? une bourgade perd cette peur salutaire, sous l'impression que les protestants y sont en majorité ou le catholicisme impuissant, les divisions se multiplient parmi eux en proportion de l'impunité prévue, et les lois politiques ne sont pas toujours inutiles pour les rappeler à une mutuelle tolérance. Les récents conflits des salutistes et des autres protestants, dans la Suisse romande et ailleurs, viennent d'en renouveler la démonstration.

Les confessions de foi nationales ou locales n'étaient donc qu'un premier pas, une sorte d'étape, dans la voie où les réformateurs s'étaient engagés. Un autre progrès devait suivre, accéléré de nos jours par l'invasion de l'esprit de critique plus ou moins scientifique; car enfin toutes ces confessions avaient en quelque sorte deux vices originals : l'un, d'admettre le principe du libre examen, puisqu'il était leur raison d'être; et l'autre, d'y contredire en prétendant le borner.

Quelle est, en effet, l'essence même du libre examen, sinon une revision incessante de ses propres acquisitions?

Digitized by Google

Le limiter, c'est le détruire. Il ne saurait, sans se renier lui-même, se lier à aucune formule, à aucun *credo*, à aucun dogme. Il se peut que ma conception actuelle de la vérité diffère de celle que j'en aurai demain ; et même, d'après la loi du progrès, je dois la supposer d'avance incomplète. Nulle définition dogmatique ne sera donc, ou ne pourra demeurer adéquate à mon acceptation personnelle de la vérité; le symbole dans lequel on voudrait la fixer est un moule qui va se fendre ou déborder. Ce n'est qu'à titre de renseignement, d'avis plus ou moins autorisé, d'essai plus ou moins réussi, enfin de préjugé respectable si l'on veut, dans le sens que le XVII^e^ siècle attachait à ce mot, que je puis accepter provisoirement la formule par laquelle d'autres ont exprimé, ou par laquelle j'ai exprimé avec eux ce que nous avons pu recueillir d'opinions religieuses, selon nos lumières du moment. Bref, la question de la confession de foi reste toujours ouverte, comme celle du canon de la Bible, et Luther l'établit le premier par son exemple, quand il usa de son libre examen pour retrancher des livres inspirés l'épître de saint Jacques. Ce n'était, disait-il, qu'une *épître de paille.* Quel protestant pourrait y contredire ? L'appréciation de Luther ne vaut-elle pas celle de quiconque en jugerait autrement?

Il est vrai que la réciproque s'impose avec une force égale, chacun ayant le même droit à se prétendre éclairé par le Saint-Esprit. Aussi, devant l'impossibilité de résoudre la difficulté, les auteurs de la confession de la Rochelle ont-ils essayé de la tourner. Après avoir énuméré dans leur article III les livres de la Bible que l'Eglise réformée tient pour canoniques, ils ajoutent par l'article IV : « Nous connaissons ces livres être canoniques, et la règle très certaine de notre foi, non tant par le commun accord et consentement de l'Eglise, que par le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit, qui nous les fait discerner d'avec les autres livres ecclésiastiques. » D'après une telle déclaration, on ne voit pas bien si le canon est ouvert ou fermé. Les premiers réformés auraient bien voulu le fermer ; mais obligés de répudier l'infaillibilité de l'Eglise, tout en

Digitized by Google

s'en appropriant les décisions sur ce point capital, ils ont été en même temps forcés de le laisser au moins entr'ouvert, et leurs descendants ont si bien appliqué leur *persuasion intérieure* au discernement (on dirait aujourd'hui à la critique) des textes inspirés, qu'il serait impossible à l'heure qu'il est de réunir une assemblée de pasteurs, même des plus orthodoxes, capable de se mettre d'accord sur une liste de livres canoniques.

On a souvent montré que cette anarchie ou plutôt cet émiettement indéfini est le point faible de la réforme ; mais cela n'est exact qu'en tant qu'elle essaye de se constituer en corps organisé. Au contraire, considérée sous son côté purement négatif et en tant que protestation contre Rome, c'est précisément en cela que consiste sa force de résistance. On ne l'a pas assez remarqué. Formé de la juxtaposition ou de la ligue de toutes les opinions et de toutes les tendances anticatholiques, le protestantisme, — et surtout celui de l'Eglise réformée actuelle, — n'est plus un système composé de parties solidaires les unes des autres, comme un corps vivant, ou un édifice spirituel dont l'harmonie soit telle, que la ruine d'un article entraîne celle de tous les autres et dans toutes les âmes. C'est au contraire une multitude de convictions individuelles sur des points différents, l'affaiblissement de l'une n'entraînant pas celui de l'autre, et le rejet d'un point de doctrine n'empêchant pas les autres de subsister; de telle sorte que, pour avoir raison du protestantisme, il faudrait avoir raison de chaque individu sur chaque dogme ou sur chaque préjugé différent ; de telle sorte enfin, que tout protestant est comme un réduit isolé qui se suffit à lui-même, qui ne résiste que pour son compte, et dont la prise ne saurait que très indirectement compromettre la sûreté des autres. En un mot, un protestant, des protestants peuvent être ramenés à l'Evangile; l'ensemble du protestantisme ne s'en croit guère atteint, puisque dans l'ordre spirituel il échappe par nature à toute action collective, de même qu'il est impuissant à en exercer une, et qu'enfin chacun de ses membres est instruit avant tout à se dire : Moi seul, et c'est assez !

Digitized by Google

Il est donc logiquement advenu que la théorie réformée a renversé virtuellement toutes les confessions de foi de la réforme. Elles sont ainsi passées insensiblement à l'état archaïque plutôt qu'elles n'ont subi de suppression formelle. Ces vieux vaisseaux ne sauraient contenir le vin nouveau de la raison émancipée, de la critique scientifique et de la conscience affranchie, ils éclatent de toutes parts. Seuls, quelques esprits rétrogrades essayent d'en restaurer les débris. Peut-être ces textes vénérables ont-ils servi jadis à protéger comme d'un vêtement les premiers âges de la réforme; aujourd'hui, ils étoufferaient sa maturité.

De plus, de ce premier changement est résulté un second. On suppose généralement que pour reconnaître à une société dite religieuse le caractère de communauté chrétienne, et non pas juive ou musulmane, et pour la traiter comme telle, l'Etat doit constater, du reste sans se faire juge du fond, en quoi elle prétend s'inspirer de l'Evangile et quelles doctrines elle en a adoptées. En France du moins, il semble qu'il n'en soit plus ainsi. Pour être pasteur ou membre d'un conseil ecclésiastique réformé, électeur ou élu, il vous est loisible d'être déiste, panthéiste ou évolutionniste; il ne vous est pas interdit, sauf dans un certain nombre d'Eglises, d'être croyant et d'admettre les miracles et même les mystères; vous pouvez enfin, et c'est le cas le plus ordinaire, n'accepter de l'Evangile que ce qui cadre avec vos tendances individuelles : tout entre, tout circule en franchise sous le pavillon du libre examen, dans le protestantisme officiel français.

Nombre de pasteurs, nous n'avons que trop de preuves à en présenter, usent de cette liberté d'examen, qui est au fond leur dogme unique, pour combattre impunément, dans leur propre église, et l'Evangile, et toute révélation, et jusqu'à la notion du surnaturel chrétien. Tout cela se peut, et se fait, sans risque aucun d'être exclu de ce large giron. Et jusqu'où le fléau n'étend-il pas ses ravages, même parmi les plus fidèles? Un pasteur des plus honorés, orthodoxe entre tous, M. le pasteur Babut, l'un des rares ministres de l'Eglise réformée de Nîmes qui ne soient pas

Digitized by Google

rationalistes, en a donné assez récemment un exemple navrant. Il a déclaré publiquement, dans une réunion évangélique, que selon lui on peut être excellent chrétien tout en rejetant la préexistence de Jésus-Christ ; chose d'autant plus admirable que ce pasteur professe lui-même cette préexistence, et qu'ainsi il joint (du moins il l'imagine) à la fidélité de sa foi personnelle la largeur de sa tolérance pour le libre examen d'autrui.

L'exercice de ce libre examen a pourtant des limites, non dans la direction d'Arius ou de Socin, où le champ lui est ouvert, mais d'un autre côté qu'on devine, et ces limites sont même des plus étroites. Ainsi, pour n'en rapporter qu'un exemple, Calvin, en commentant dans son *Harmonie évangélique* le premier chapitre de saint Matthieu, établit fortement la virginité perpétuelle de la Mère du Sauveur. Or, je ne sache pas qu'aucun calviniste de nos jours, si tant est que les modernes réformés puissent prétendre encore à ce nom, ne tienne l'opinion contraire pour le premier article de sa foi protestante; ou si l'un d'eux osait parler sur ce sujet comme Calvin, ce ne serait pas sans produire une impression des plus fâcheuses sur ses coreligionnaires. Ici l'aveuglement sectaire l'emporte sur le libre examen, même exercé selon l'interprétation du fameux réformateur et appuyé sur l'Evangile. On peut juger par là du cas que font les protestants d'aujourd'hui des conciles œcuméniques du IV^e^ siècle, auxquels pourtant leurs devanciers prétendaient se rattacher avec l'Eglise universelle. Comme nous le verrons plus loin, il faut rayer de leur *credo* et ranger au nombre des souvenirs historiques cette phrase de l'article V de leur ancienne confession de foi : « Nous avouons les trois Symboles, savoir des Apôtres, de Nicée et d'Athanase, parce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu. » Arius, Nestorius et Eutychès trouveraient dans leurs rangs les plus orthodoxes, des disciples bien plus avancés qu'eux, et l'on peut se demander lequel de leurs pasteurs ou de leurs fidèles, Luther, Calvin et même Zwingle n'excommunieraient pas.

Mais que devient en tout ceci l'Eglise réformée que nous

Digitized by Google

connaissons par l'histoire et qui prétendrait se survivre?

On a publié ces dernières années une traduction des Evangiles extraite des œuvres de Bossuet, et formée du simple rapprochement des citations éparses dans ses écrits. C'est ainsi que l'on pourrait reconstituer presque entièrement le texte du Nouveau Testament en recueillant les passages rapportés par les Pères de l'Eglise des premiers siècles; et l'on conçoit quel précieux témoignage en ressort en faveur de la fidélité de l'Eglise qui nous le transmet dans son intégrité et nous en garantit l'authenticité.

De même, selon la loi des contraires, comme se serait exprimée l'ancienne école, c'est-à-dire par l'application en sens inverse d'une argumentation identique, il est facile de se rendre compte de l'infidélité du protestantisme français par ce fait, qu'il n'est pas un article de la foi chrétienne, de l'existence d'un Dieu personnel et créateur à la résurrection des morts et à la vie éternelle, qui ne soit rejeté par quelque réformé. Et comme cette négation ne l'empêche aucunement de conserver son droit de cité dans l'Eglise, droit de vote s'il est laïque, droit de prédication s'il est pasteur, il faut bien en conclure ceci, que le protestantisme français n'est à cette heure que le nom collectif des révoltés contre Rome, des démolisseurs de toute autorité religieuse autre que le sens ou le caprice individuel, et que l'Eglise réformée n'est qu'un lieu de rencontre d'affirmations diverses, une association dont toute l'unité se réduit à une négation commune.

Telle eût été, d'après les propres expressions d'un pasteur, M. Doumergue, professeur à la faculté de théologie protestante de Montauban, telle eût été la situation de l'ancienne Eglise réformée, si elle n'eût reposé sur le double fondement d'une confession de foi et d'une discipline ecclésiastique. Nous sommes donc en droit de dire que telle est, en effet, l'Eglise réformée actuelle, puisque, totalement dépourvue de ces deux garanties, dans le domaine de l'organisation aussi bien que dans celui de la dogmatique, elle n'est plus, selon une comparaison de M. de Sacy, qu'une



Digitized by Google

Jérusalem aux cent portes, sur lesquelles on peut écrire le nom de Mahomet à côté de celui de Moïse, le nom de Bouddha à côté de celui de Jésus, et pour que personne ne s'en croie exclu, le nom de Voltaire et de Rousseau à côté de ceux de saint Pierre et de saint Paul.

« Mais non, s'écrie un ministre orthodoxe, l'Eglise réformée n'a jamais ressemblé à cette Babel où tout finirait, sinon par la confusion des langues, du moins par la confusion des idées : l'Eglise chrétienne réformée de France possède des doctrines qui la caractérisent, des doctrines qu'elle a toujours professées et qu'elle professe encore aujourd'hui à la face du monde. »

Ceci est un anachronisme et une illusion. Nous trouvons bien dans nos annales une Eglise réformée, ou pour parler plus exactement, un protestantisme français qui s'attribuait ce titre. De 1571, c'est-à-dire du synode général de la Rochelle où la confession de foi fut solennellement fixée, à 1763, date de son dernier synode général tenu *au Désert*, les 40 articles de ce symbole étaient le code de cette Eglise, et nul ne pouvait y exercer de ministère, à quelque titre que ce fût, sans y avoir formellement souscrit; les corps ecclésiastiques étaient ses tribunaux, tous les réformés ses justiciables, et l'excommunication était la sanction de ses arrêts. Et telle fut pendant deux siècles la fidélité des réformés à cette confession de foi, qu'au milieu même des rigueurs que le gouvernement royal leur faisait subir, aucun d'eux ne songea à retrancher de l'article XXXIX cette déclaration que « Dieu a mis le glaive en la main des magistrats, pour réprimer les péchés commis non seulement contre la seconde table des commandements de Dieu, mais aussi contre la première », et pour faire observer les devoirs envers Dieu aussi bien que les devoirs envers les hommes. Il est vrai du reste qu'en cela ils ne faisaient que justifier indirectement l'intolérance des nations protestantes envers les catholiques, intolérance qui a subsisté dans ces pays longtemps après que le protestantisme avait recouvré en France la plénitude de la liberté, et dont le parlement anglais lui-même, en refusant il y a

Digitized by Google

quelques mois d'abolir les derniers effets de l'ancien *bill du Test*, qui excluait les catholiques de toutes les fonctions de l'Etat, a comme consacré à nouveau la légalité et approuvé l'esprit. Mais qu'est devenue la fidélité des réformés à la charte constitutive de leur propre Eglise, et cette constitution elle-même? Cet ordre de choses a bien vécu, mais il a vécu : *vixit*.

Nous avons lu et entendu dire cent fois sur ce sujet, que c'est précisément à la persécution qu'il faut attribuer cet affaiblissement moral de la réforme française, qui relâche chez elle jusqu'aux liens de la foi. Nous venons de constater indirectement combien cette assertion est erronée, puisqu'elle ne fut jamais plus fermement attachée à ses principes que sous le coup de l'épreuve. Mais il faut en donner une démonstraation encore plus évidente.

Bien avant la fin de l'ancien régime, les Eglises congénères de l'Eglise réformée française, non plus persécutées, mais protégées, mais adoptées par les gouvernements des contrées où elles étaient établies, étaient précisément tombées dans cet état de décadence spirituelle et d'infidélité aux dogmes de leur institution première. Qui oserait attribuer à la persécution le fait que le protestantisme genevois a marché dans la même voie que le protestantisme français, et que même il l'y avait depuis longtemps devancé ? Est-ce à Louis XIV que l'Eglise wallonne doit le rationalisme qui la partage en deux partis presque égaux, et irréconciliables à ce point que l'intervention de l'Etat était à peine suffisante, ces derniers temps, pour les empêcher de se disputer à main forte le temporel de leur communauté? Qui ne sait, pour en revenir à Genève, que, dès le milieu du XVIII^e^ siècle, un déisme honnête, celui dont se moquait plus tard de Maistre, à peine recouvert d'un mince vernis biblique, régnait en paisible souverain dans la cité d'où Calvin avait jadis chassé les *libertins*, à peu près comme le rationalisme radical y prévalait naguère avec plus d'intolérance, et que les moins infidèles en arrivaient, comme pour venger les mânes de Servet, à une conception unitaire du christianisme à peine différente de celle de Channing ?

Digitized by Google

Disons plutôt que la rigueur des édits royaux, jusque vers 1760, avait contribué plus que toute autre cause à maintenir l'attachement des réformés français à leur confession de foi, grâce à l'isolement relatif qui les préservait de la contagion des doctrines de leurs coreligionnaires de l'étranger, et grâce aussi à la nécessité de ne pas perdre de vue l'unique drapeau autour duquel ils pussent se rallier. Mais depuis la tolérance officieuse dont ils jouirent dans la seconde période du règne de Louis XV, et surtout depuis que la liberté leur eut été officiellement garantie en 1787, les ferments de dissolution inhérents au protestantisme purent se développer sans obstacle dans l'Eglise réformée.

La chose était si naturelle, qu'elle resta longtemps inaperçue. Il est tellement vrai que les causes de cette évolution spontanée vers la libre pensée résidaient dans l'essence même du protestantisme, au lieu de provenir du dehors, qu'elle s'opéra à l'insu, pour ainsi dire, de ceux qui en subissaient l'influence ; à peu près comme les causes organiques qui président à notre croissance et à notre décrépitude échappent longtemps au sujet qu'elles affectent, et ne lui deviennent sensibles par leurs effets qu'après une certaine période d'action inconsciente.

Il en était justement ainsi pour l'altération fondamentale du protestantisme français, au moment de la restauration des cultes. Quand la loi organique du 18 germinal an X visa la foi et la discipline de l'Eglise réformée, et chargea les consistoires de veiller au maintien de ces deux bases de sa constitution, le législateur ne s'aperçut pas qu'il prenait un souvenir historique pour une réalité actuelle, et il faut reconnaître que les protestants eux-mêmes pouvaient s'y tromper. Mais où l'on mesure la distance qui séparait déjà l'ancienne Eglise réformée de cette nouvelle société religieuse, c'est quand on voit que, dès les premières consécrations de pasteurs qui eurent lieu à Paris, en l'an XII, en 1805, 1806, 1807, etc., aucun des candidats au ministère ne fut astreint à signer formellement le texte de la confession de foi qui, jusque-là, avait été la charte du pro-

Digitized by Google

testantisme français. Malgré les efforts isolés et intermittents de quelques consistoires, ce document allait s'enfonçant graduellement et sans retour dans l'ombre du passé. Enfin, en 1817, la faculté de Montauban essaya vainement de l'en faire sortir, par une déclaration en faveur de « la confession de foi des Eglises réformées françaises, confession, dit-elle, dont tous nos pasteurs et professeurs sont censés avoir signé les articles fondamentaux ». S'agit-il d'articles fondamentaux à trier parmi les 40 alinéas du vénérable document, ou bien faut-il considérer les 40 articles pris en bloc comme fondamentaux? Il y aurait là matière à discussion, et cette sorte d'amphibologie trahit quelque embarras. Mais ce qui est clair, c'est que ce mot de *censé* caractérise à merveille le phénomène absolument nouveau d'un fantôme d'Eglise fondé sur un fantôme de confession de foi.

De toute évidence, cette ruine d'autant plus inévitable qu'elle était imprévue, cette annulation quasi involontaire de la confession de foi de la Rochelle, qui, pour tout observateur impartial, n'est autre chose que la disparition de l'ancienne église réformée, ne doit donc pas être attribuée à la persécution de l'Etat. La responsabilité en incombe tout entière aux seuls protestants, et il serait difficile de condenser en moins de mots une série de contre-vérités plus graves que celles que le fameux Adolphe Monod exposait complaisamment sur ce sujet, vers 1840.

Dans un traité de controverse souvent réédité, intitulé *Lucile ou la lecture de la Bible*, il fait parler un catholique qui, déjà plus qu'aux trois quarts protestant, et désireux de faire partager à Lucile sa nouvelle croyance, essaye de lui donner le change sur l'état de désorganisation du protestantisme français et sur ses causes.

« Chacun sait, lui écrit le nouveau prosélyte, que l'Eglise réformée de France n'est pas dans son état normal. Les conducteurs eux-mêmes en gémissent et en accusent le malheur des temps, le refroidissement général de la foi au siècle dernier, hélas ! et la persécution ; car ils font remonter le mal à la révocation de l'édit de Nantes. C'est une époque

Digitized by Google

que nous autres catholiques, madame, nous avons besoin de couvrir d'un voile ; et il y aurait trop de dureté et d'injustice à rendre les principes de l'Eglise protestante responsables d'une condition que nous l'avons contrainte à subir dans le sang et dans les larmes. Si je suis bien informé, l'Eglise protestante de la France avait autrefois une forte organisation et une sorte de hiérarchie presbytérienne qui pourrait bien valoir notre hiérarchie de prélats. Chaque église, me dit-on, était soumise à un *consistoire ;* plusieurs consistoires à un *colloque ;* les colloques d'une province à un *synode provincial ;* et les synodes provinciaux à un *synode national* qui s'assemblait tous les ans, et dont la juridiction s'étendait sur toute la France. Aujourd'hui même, à mesure que la foi s'éveille et s'étend dans les églises protestantes françaises, on y sent le besoin d'un meilleur ordre, et, comme l'exprimait récemment en public un de leurs organes, « d'un centre d'unité et d'autorité « tel qu'il en existe déjà dans l'Eglise épiscopale d'Angle- « terre, ou dans l'Eglise presbytérienne d'Ecosse ». Il y aurait témérité de ma part à me jeter plus avant dans des questions si difficiles par elles-mêmes et d'ailleurs si nouvelles pour moi. Je n'ai hasardé un mot là-dessus que pour vous faire sentir qu'il ne nous est pas permis de juger du protestantisme sur l'Eglise protestante de France, dans un moment de crise et de transition ; et je me hâte de rentrer dans la question personnelle, qui est à la fois la plus utile pour vous, madame, et la seule qui soit à ma portée. »

On ne saurait, il faut en convenir, marcher plus délicatement et passer plus vite sur des cendres brûlantes. L'éminent polémiste détourne habilement nos regards des scandales actuels sur une vision rapide de passé et d'avenir dont il n'a pas à préciser les contours; mais il ne prend pas garde qu'une expression de regrets élogieux et d'espérances consolantes, le présent restant soigneusement sous-entendu, n'est autre chose que la définition d'une honnête épitaphe. Sa sensibilité se détourne en toute hâte de l'incrédulité protestante, de peur d'être obligée de s'arrêter un

Digitized by Google

instant à la cruauté catholique, cause de tout le mal. Pour ce qui est de l'organisation ecclésiastique réformée et de sa hiérarchie sans pareille, nous verrons bientôt comment les corps officiels énumérés plus haut ont travaillé de nos jours à l'œuvre ici prédite du relèvement spirituel de leur Eglise (le nom de *conseil presbytéral* remplaçant celui de consistoire, et la désignation de *consistoire* prenant le sens de celle de colloque), et nous jugerons par les faits de ce qu'il faut penser des succès de leur fidélité. Enfin, un sentiment de modestie fort opportune et encore plus explicable engage le correspondant de Lucile à se déclarer incompétent pour apprécier autrement que par un mot commode et peu compromettant, « moment de crise et de transition », ce qui est depuis des générations, l'état perpétuel du protestantisme français. Il serait intéressant d'examiner si l'unité synodale de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse, ou plutôt des Eglises presbytériennes d'Ecosse, car elle s'est déjà coupée en deux tronçons, disons en deux synodes différents, est autre chose qu'une halte provisoire entre la dislocation d'hier et celle de demain. De même, on pourrait se demander si, depuis que « le centre d'unité et d'autorité » de l'Eglise épiscopale d'Angleterre n'est plus au Vatican, il ne se trouverait pas dans le comité judiciaire du conseil privé de la reine ou dans le cabinet de son premier ministre, l'un formant le tribunal qui décide souverainement de toutes les questions ecclésiastiques concernant la discipline et la foi; et l'autre étant l'unique dispensateur des sièges épiscopaux auxquels il nomme ses créatures sans aucun contrôle de l'Eglise. Mais, moins timoré ou plus téméraire que notre auteur n'affecte de l'être sous le couvert de son personnage, il nous faut pénétrer au cœur de la question. Ces nuages si obscurs ne sont épais que de loin ; ils s'ouvrent d'eux-mêmes devant qui ose les aborder; on peut en croire ceux qui les ont traversés de part en part, et qui des deux côtés, avant et après l'ombre, ont retrouvé la pleine lumière.

Nous allons donc établir ici, pour l'édification des Lucile et la confusion des autres (et puisse cette confusion

Digitized by Google

devenir salutaire à un seul d'entre eux), que, loin que l'organisation nécessaire ait manqué depuis un siècle à l'Eglise réformée pour conserver ou ressaisir sa foi, c'est son manque de foi qui seul a rendu cette organisation impuissante.

Du moment que la loi organique du culte réformé promulguée en l'an X déclarait les consistoires gardiens de la foi et de la discipline, rien ne s'opposait à ce que ces corps ecclésiastiques, représentants élus des fidèles eux-mêmes, exigeassent des pasteurs et des membres des conseils de paroisse la garantie d'une adhésion formelle et explicite à la foi de l'Eglise, semblable à celle que leurs prédécesseurs, dans les temps les plus difficiles, leur avaient toujours imposée. Mais voici, *quis custodiet custodes?* Il est commode d'accuser les épreuves de l'ancien régime du désarroi et de l'infidélité de l'Eglise contemporaine : on voudrait se faire plaindre et excuser du même coup. Il serait plus humiliant peut-être, mais certainement plus loyal et sans doute plus salutaire, de reconnaître que, depuis son émancipation légale, le protestantisme français a eu son sort entre ses mains. Conseils presbytéraux et consistoires ont été armés de pouvoirs suffisants pour maintenir dans leurs ressorts l'intégrité de la foi et la pratique de la discipline. Témoin, pour nous en tenir à deux exemples d'un ordre différent, l'affaire du consistoire de Nantes, entreprise sur l'initiative du conseil presbytéral d'Angers, qui aboutit, le 11 janvier 1859, à la destitution du pasteur de cette ville, pour avoir refusé de se conformer à la discipline dans l'administration du baptême aux enfants ; et témoin l'affaire du consistoire de Caen, qui réclama et obtint, par décision du conseil d'Etat, que la lecture du symbole des apôtres fût reconnue obligatoire dans le service public. Tels étaient les pouvoirs parfaitement efficaces que le décret organique du 26 mars 1852, confirmant la loi de l'an X, assurait aux consistoires par son article 6 : « Le consistoire veille au maintien de la liturgie et de la discipline. » Que si ces corps ecclésiastiques ont laissé dépérir l'une et l'autre, la faute en est-elle à la révocation de l'édit de Nantes?

La déclaration solennelle d'une conférence de pasteurs

Digitized by Google

et d'*anciens* (tel est le nom des membres laïques des conseils presbytéraux et des consistoires), réunis à Paris en avril 1863, confirme expressément ces vérités, en indiquant le remède au désordre qu'elle signale. Après avoir constaté que les doctrines chrétiennes particulièrement attaquées dans des journaux protestants, dans la chaire, et jusque dans les manuels d'instruction religieuse, avec la signature de pasteurs et de professeurs de théologie, sont : « 1° la foi à l'action surnaturelle de Dieu dans le gouvernement du monde, et spécialement dans l'établissement de la religion chrétienne ; 2° la foi à l'inspiration divine et surnaturelle des livres saints, et à leur autorité souveraine en matière religieuse ; 3° la foi à la divinité éternelle et à la naissance miraculeuse comme à la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu-homme, Sauveur et Rédempteur des hommes », la déclaration ajoute :

« En même temps que l'on conteste ou que l'on nie formellement ces doctrines fondamentales de la foi chrétienne, on soutient que l'Eglise réformée n'a et ne doit point avoir de doctrines positives, et que tout pasteur est libre de professer, dans le sein même de l'Eglise, toutes ses opinions personnelles...

« Nous tenons aussi fortement que personne, et pour ceux qui pensent autrement que nous, comme pour nous-mêmes, au principe de la liberté religieuse. En vertu de ce principe, chacun est libre de professer hautement ses croyances et de s'unir à ceux qui les partagent ; mais nous ne saurions comprendre ce que serait une Eglise qui n'aurait point de foi commune, et dans laquelle les croyances les plus diverses, ou même les plus contraires, pourraient être indifféremment professées.... L'Eglise réformée de France est une société religieuse ancienne et organisée ; elle a des principes vitaux et des institutions historiques, et, même en l'absence et dans l'attente de ses synodes, elle a dans ses consistoires et ses conseils presbytéraux des pouvoirs légaux, qui ont, aux termes des lois de l'Etat comme de sa propre discipline, le droit et le devoir de maintenir ses principes. »

Digitized by Google

Le but immédiat de ces paroles était d'encourager les membres orthodoxes du consistoire de Paris à joindre le fait au droit et l'exemple au précepte, en persistant dans leur refus de renouveler à M. Athanase Coquerel fils son mandat de pasteur suffragant de M. Martin-Paschoud. C'était en effet la question qui agitait alors tout le protestantisme français. Mais la portée générale de ces affirmations n'en est que plus évidente. Elles établissent on ne peut plus nettement que si l'Eglise réformée n'a pas réussi à sauvegarder sa propre foi, ce n'est pas par défaut de puissance légale, mais uniquement par impuissance morale.

Du reste, dès avant cette déclaration de la conférence de Paris et les circonstances particulières qui en furent l'occasion, un laïque éclairé, M. Ferdinand de Coninck, membre du consistoire du Havre, signalait courageusement et sans ambages la vraie cause du mal et son unique remède. Non, écrivait-il en 1860 :

« L'Eglise nationale n'est pas une tribune ouverte à tout vent de doctrine. Elle a sa liturgie, au maintien de laquelle les consistoires ont mission de veiller, et aucun de ses pasteurs ne saurait être admis à nier en chaire les sublimes vérités qu'elle renferme, et qui forment la base de sa foi. Ce ne sont pas de nouvelles lois qu'il nous faut, mais plus d'observation de celles qui existent et qui devraient nous régir. Bien des pasteurs s'écarteraient moins de leur mandat si, en général, les consistoires remplissaient mieux leur devoir; et souvent ils le rempliraient mieux si leurs électeurs avaient consulté leur conscience plutôt que leurs sympathies. Remontant plus haut encore, il est permis de croire que les choix seraient souvent meilleurs, si ceux-là seuls participaient aux élections que la loi a entendu y admettre, et si l'on n'y voyait parfois figurer des personnes qui ne viennent au temple que le jour où il y a des nominations à faire. Le rationalisme n'est fort que parce que les fidèles sont infidèles, et du jour où ils le voudront, le danger imminent qui menace l'Eglise nationale sera écarté. »

Il faut pourtant admettre en faveur de ces pauvres trou-

Digitized by Google

peaux des circonstances singulièrement atténuantes, lesquelles d'ailleurs ne font que mieux ressortir les circonstances aggravantes de la culpabilité de leurs chefs, et obligent à transformer en indignation contre les uns tout ce que l'on éprouve de pitié à l'égard des autres. Et c'est ici que l'on prend sur le fait ce qu'il y a d'illusoire ou plutôt d'odieux dans la fiction du libre examen, si vanté par les prôneurs de la réforme comme l'affranchissement des consciences, et qui n'est au contraire que le plus sûr moyen de les asservir. Un seul obstacle retarde le travail de destruction poursuivi avec tant de persévérance et de succès par la libre pensée, pour éliminer de l'Eglise réformée ce qu'elle a pu conserver de spécifiquement chrétien. Or, cet obstacle ne vient guère de ce qu'a pu acquérir la conscience protestante soi-disant éclairée par le libre examen, mais bien plutôt de ce qu'elle garde encore à son insu, par pur conservatisme traditionnel, avec une touchante simplicité jointe à une ignorance involontaire et quasi invincible, de l'ancien fonds de la foi catholique. Telle la branche qui, séparée du tronc vivifiant, conserve avec un reste de sève un peu de sa vitalité première, et dont la texture solide résistera longtemps encore à la dissolution finale.

Rien ne le montre mieux que la série ridicule, si elle n'était navrante, de méprises et de malentendus, nous allions dire de quiproquos, grâce auxquels ce qui subsiste de foi dans les congrégations résiste ou plutôt se dérobe à l'action dissolvante de l'incrédulité des pasteurs. L'étonnante variété des aberrations religieuses de tous les siècles ne nous présente aucun spectacle analogue à ce qui se passe sous nos yeux dans un nombre indéfini de paroisses réformées.

En voici le tableau, tel que l'a peint sur nature un fervent orthodoxe, M. le pasteur Poulain, dans son livre intitulé : *Le Christianisme sans dogmes et sans miracles*. Le portrait date de près de trente ans, mais, comme nous le verrons plus loin, l'original n'a pas sensiblement changé, à moins que ce ne soit en pire. Bien qu'elle soit un peu

Digitized by Google

longue, la citation est si instructive en sa franche simplicité et son indignation pleine de candeur, que nous nous ferions scrupule de trop l'écourter :

« Les Eglises les plus avancées en libéralisme ont néanmoins conservé la foi à certaines grandes vérités chrétiennes et aux faits extraordinaires qui sont à la base du christianisme. Interrogez un laïque quelconque appartenant à l'une de ces Eglises, et il refusera d'admettre qu'il puisse y avoir en France un seul pasteur capable de nier la divine autorité des Ecritures, la céleste origine de Jésus-Christ, les faits surnaturels proclamés dans la liturgie et le symbole des apôtres, rappelés par les sacrements et les fêtes solennelles que l'Eglise célèbre chaque année : la naissance miraculeuse du Christ, sa résurrection, son ascension, etc. Il s'écriera que vous calomniez les pasteurs qui sont l'objet de sa sympathie, si vous leur attribuez des opinions négatives sur ces divers points.

« Eh bien, que fera un prédicateur qui est positivement panthéiste, positivement hostile à l'idée d'une intervention de Dieu dans les choses de ce monde, en face d'auditeurs qui ont foi au surnaturel biblique et qui le croient en communauté d'opinions avec eux? C'est ici que commence pour le prédicateur un combat, un travail auquel il est impossible de songer sans un sentiment d'inexprimable tristesse. On s'apitoie quelquefois sur la condition du forçat qui ne saurait faire un pas sans traîner un pesant boulet à son pied. Il y a pourtant un boulet plus lourd que celui du galérien : c'est le ministère du pasteur qui est obligé par sa position de professer une foi qu'il n'a pas; c'est ce *Credo* qu'il est obligé de réciter des lèvres alors que sa conscience proteste contre la vérité des croyances ou des faits qui y sont exprimés. Il voudrait s'en débarrasser; il l'a essayé. Nous pourrions indiquer telle Eglise très libérale où la récitation du symbole des apôtres a été suspendue pendant quelque temps, sous le prétexte que c'était une forme insignifiante. Mais le troupeau ayant protesté et réclamé, l'infortuné pasteur a dû reprendre son boulet. Il continue à réciter le symbole des apôtres à voix aussi basse

Digitized by Google

que possible et les yeux dirigés vers la terre, comme s'il craignait qu'au moment où il prononce ces mots : *Je crois qu'il est ressuscité des morts,* la voix d'un saint Pierre, caché dans l'auditoire, ne lui crie comme autrefois à Ananias: *Pourquoi mens-tu ?*

« La tâche de notre prédicateur panthéiste n'est pas finie. Pour les dimanches ordinaires, lorsqu'il est entièrement libre de choisir son texte et son sujet, les choses vont bien. Il parle de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain ; puis, de la vérité, de l'idéal, du perfectionnement, des nobles aspirations qui poussent l'homme vers l'infini, vers le beau et le bien. Il conjure ses auditeurs d'obéir à ces nobles tendances. Mais voici venir des fêtes solennelles qui rappellent à l'Eglise chrétienne des souvenirs de la plus haute importance. C'est Noël, Pâque, l'Ascension, la Pentecôte. Ce sont les jours considérés comme les anniversaires d'événements surnaturels et divins. Que dira, dans ces jours-là, le pasteur panthéiste à l'assemblée qui est accourue, nombreuse et émue, vers les parvis sacrés? Va-t-il lui apprendre que l'événement dont elle a fait jusqu'à ce jour la commémoration avec tant de bonheur est une légende, une fable ? Non. L'amour veut qu'on ait de la condescendance pour les faibles d'esprit. On a inventé deux moyens pour tourner la difficulté. Le premier consiste à parler de tout autre chose que du sujet fourni par la fête solennelle. Au lieu d'entretenir ses auditeurs de la résurrection de Jésus-Christ et des heureuses conséquences dont un pareil fait est la source pour l'humanité, on leur apprendra cette bonne nouvelle que les pharisiens, en crucifiant Jésus-Christ, avaient cru tuer la vérité et l'amour, mais que, grâce à Dieu, la vérité et l'amour ne sont point morts et vivent toujours. Sur ces brillantes métaphores, longues tirades à l'adresse de ceux qui de nos jours sont assez téméraires pour faire la guerre à la vérité et à l'amour (c'est-à-dire aux partisans de la nouvelle théologie). L'avenir confondra bientôt les auteurs de cette guerre insensée. Des mains jeunes et vaillantes travaillent à soulever la pierre du tombeau dans lequel les pharisiens, des

Digitized by Google

esprits faibles et attardés, tiennent ensevelis depuis dix-huit siècles l'amour et la vérité. Et bientôt on verra ces précieux trésors de l'âme humaine apparaître aux yeux du monde ébloui, comme par une sorte de résurrection.

« Il y a un autre procédé qui touche à celui-là, qui en est comme le développement et dont M. A. Réville a usé avec une grande habileté dans son *Manuel d'instruction religieuse;* il consiste à donner aux mots une autre signification que icelle qui leur appartient depuis dix-huit siècles et qui leur est donnée par tout le monde. Grâce à ce procédé, un prédicateur peut employer le langage de l'Evangile tout en niant les vérités et les faits que ce langage exprime. Il parlera du Fils de Dieu, du Sauveur, du Rédempteur, du Saint-Esprit, de l'Ascension, de la Résurrection, de manière à donner le change à ses auditeurs, à leur laisser croire qu'il voit un fait divin là où il ne voit qu'un fait humain, un événement réel là où il ne voit (comme pour l'Ascension) qu'un mythe destiné à nous offrir une leçon morale. Comme je tiens à rester clair et précis, je suis obligé de produire des exemples et des faits. J'en choisis un au hasard.

« Un prédicateur, montant en chaire le jour de Pâques, ne peut guère faire autrement que de dire quelques mots de l'événement dont on célèbre l'anniversaire, quand bien même son discours roulera sur tout autre chose. Ce n'est pas le calomnier que de le supposer empruntant la définition de cette fête à l'un des chefs les plus habiles et les plus francs de la nouvelle théologie, à M. A. Réville. Voici comment il s'exprimera (*Manuel*, p. 243) :

« La fête de Pâques est celle de la *vie éternelle*, victorieuse « de la douleur et de la mort, de la vérité et du bon droit « triomphant finalement de l'injustice et de l'erreur, la fête « de Jésus ressuscité des morts, la fête de notre immorta- « lité à tous. »

« On peut assurer que les amis de ce prédicateur diront, à l'issue du sermon, à ses adversaires théologiques : Eh bien, oseriez-vous soutenir encore que notre pasteur ne croit point à la résurrection de Jésus-Christ ? Vous l'avez entendu dourtant ? Hélas ! oui, nous l'avons entendu, pourront ré-

Digitized by Google

pliquer ceux-ci, et nous avons constaté avec douleur qu'il a parlé de manière à vous donner le change sur ses opinions. Il a parlé de manière à vous laisser croire qu'il voit dans la résurrection de Jésus-Christ un fait réel, tandis qu'il y voit tout autre chose.

« Voilà les discussions auxquelles donne lieu actuellement la prédication des pasteurs de la nouvelle école dans un certain nombre d'églises. Ils croient aux miracles, disent les uns ; ils n'y croient pas, disent les autres. Entendez leur discours, disent ceux-ci ; lisez leurs écrits, répliquent ceux-là...

« On a dit que l'hypocrisie était un hommage rendu par le vice à la vertu. Ne pourrait-on pas dire que l'espèce de fausse honte qui empêche les pasteurs auxquels je fais allusion, de laisser voir au public chrétien le fond de leur pensée, est un hommage qu'ils sont forcés de rendre à la puissance de la foi chrétienne ? Ils ont abjuré toutes les doctrines capitales du christianisme, et ils n'osent pas l'avouer. Ils ont jeté tous les miracles de la Bible à vau-l'eau ; et il y en a plusieurs qu'ils voudraient avoir conservés, tant il est difficile de s'en passer. N'ayant plus les choses, ils gardent avec soin les mots qui les désignaient, comme on garde les vêtements d'un être qui a cessé de vivre. »

Ce fidèle et consciencieux exposé de l'esprit et des procédés de la libre pensée protestante nous dispense de montrer ces pasteurs usant dans l'instruction religieuse de leurs catéchumènes de la même méthode que dans ce qu'ils appellent, sans doute par antiphrase, le service divin, les initiant par degrés aux négations de la nouvelle école, et avec les précautions requises pour ne pas effaroucher le sentiment chrétien de leurs familles. Mais il nous semble nécessaire de bien noter que ces prétendus libéraux accommodent leurs principes aux dispositions présumées des gens auxquels ils ont affaire. C'est ce que l'on pourrait appeler de l'opportunisme théologique. Devant les lecteurs de leurs revues, de leurs journaux ou de leurs livres, ou en présence d'un auditoire supposé affranchi des préjugés d'un autre

Digitized by Google

âge, ils ont peu de réticences à faire et de réserves à garder. Mais en face de la conscience encore chrétienne et de l'innocente simplicité d'un vulgaire troupeau, ils multiplient les mots pour ne pas dire ouvertement ce qu'ils voudraient faire entendre ; ils entassent des explications compliquées pour faire signifier à ces mots juste le contraire de ce qu'ils ont l'air d'exprimer, et ils se tordent l'esprit pour garder l'équilibre entre le oui et le non, entre leur propre incrédulité et les croyances traditionnelles auxquelles ils savent leurs auditeurs attachés.

Si la duplicité des pasteurs est en partie neutralisée par la bonne foi des troupeaux, il arrive par contre que l'ignorance de ces mêmes auditeurs rend cette duplicité très difficile à démasquer aux simples, car la généralité des protestants n'a d'autre critérium pour apprécier les doctrines qu'on leur présente, qu'un vague instinct religieux ou des préjugés de parti. Rejetant par principe un enseignement officiel élaboré par l'Eglise, ils sont obligés de recueillir individuellement dans la Bible les éléments de leur théologie personnelle, et c'est à quoi ils ne parviennent jamais. On dit bien au fidèle que la Bible renferme la nourriture du chrétien, et on la lui remet pour l'y rechercher librement ; mais en spécifiant que nul ne saurait s'assimiler de cet aliment que ce qu'il s'en sera lui-même préparé. Cela revient à dire à un enfant ou à un infirme que, selon l'expression de l'apôtre, celui qui ne travaille pas ne doit pas manger. Il en résulte qu'il meurt d'inanition avec la parole de Dieu entre les mains. Après des efforts plus ou moins soutenus pour y recueillir quelques parcelles des vérités du salut, il est contraint de renoncer à accomplir tout seul ce qui, dans le dessein de Dieu pour subvenir à la faiblesse de l'individu, est proprement la tâche de la communauté chrétienne, de l'Eglise elle-même, mère des fidèles, et seule capable de préparer et de dispenser, selon les besoins de chacun, le pain de vie à ses enfants. C'est alors qu'il tombe entre les mains de ses conducteurs.

Incapable de se passer d'une doctrine aussi bien que de s'en former une, cette pauvre victime d'un libre examen qui

Digitized by Google

n'est qu'un leurre, aura finalement échappé à l'autorité de Rome pour se mettre, comme on l'a dit, sous l'autorité du premier bachelier venu qui aura passé quatre années sur les bancs d'un auditoire de faculté. Le pire est que souvent il sera le dernier à entrevoir la misère de sa déplorable servitude. Descartes observe avec raison qu'alors que tous les hommes se plaignent de l'insuffisance de quelques-uns de leurs dons, il ne s'en trouve aucun qui ne soit pleinement satisfait de la dose de bon sens qui lui a été départie, et qui même en cela, ne s'estime privilégié. Il faut l'avoir constaté par expérience, pour croire jusqu'à quel point cette remarque est vraie, de la suffisance théologique de nombre de protestants, surtout quand le prédicateur rend à cette ignorante vanité un perpétuel hommage, en donnant pour ainsi dire comme second texte à ses discours, ce passage de saint Paul, entendu non pas dans le sens d'un appel viril au sentiment de la responsabilité personnelle, mais comme une expression de déférence et une sorte de compliment : « Je vous parle comme à des personnes intelligentes ; jugez vous-mêmes de ce que je vous dis. »

Entrevoit-on maintenant vers quelles profondeurs d'incrédulité le protestantisme français glisse de jour en jour? Et comme pour faire entendre un avertissement solennel à ceux qui ne les suivent encore que de loin, à chaque instant quelques-uns de ses conducteurs, escortés, hélas ! de trop nombreux disciples, sont emportés d'un mouvement plus rapide sur la pente qui les entraîne tous, précipitent leur chute et devancent les autres dans l'abîme.

Mais nous n'avons encore tracé que les premiers traits de ce triste tableau.

REPARATUS.

*(A suivre.)*

---



Digitized by Google

# L'INQUISITION [1]

*(Suite)*

## VI

On n'avait donc pas cessé, aux jours de la plus intime union de l'Eglise et de l'Etat, de croire que la foi est essentiellement du domaine de la volonté libre. La loi civile, en réprimant les abus de la liberté religieuse, comme elle réprime les abus de la liberté morale, l'affirmait donc, comme elle affirme celle-ci par le seul fait de ses pénalités, bien loin de la combattre et de la nier.

Au moyen âge, comme au IVe siècle, tout le monde croyait, avec saint Athanase, que « le propre de la religion chrétienne est de persuader et non de contraindre ». Mais autre chose est de ne pas violenter les consciences, et autre chose de les abandonner, sans défense, à l'action d'une force intellectuelle légalement reconnue comme perfide et mauvaise.

Saint Augustin qui, comme certaines âmes généreuses de notre temps, avait soutenu d'abord la thèse de la liberté absolue, en matière de croyances chrétiennes, changea de sentiment à la vue des persécutions atroces soulevées contre les catholiques d'Afrique par les donatistes. Dans l'immortel livre de ses *Rétractations* (2), le grand docteur

(1) V. livraison du 15 août.
(2) La vraie traduction du mot *retractationes* serait ici *revision*.

Digitized by Google

donne de ce changement deux raisons aussi évidentes que profondes, qui sont de tous les temps, parce qu'elles tiennent à la nature même de l'erreur et de l'homme : la première est que l'erreur est persécutrice par nature et n'accorde jamais à la vérité que le moins de liberté possible ; la deuxième, qu'il y a une oppression des intelligences faibles par les intelligences plus fortes, comme il y a une oppression des corps débiles par les corps robustes. D'où il concluait que la répression de l'erreur par les pouvoirs publics était une défense légitime contre deux tyrannies, la tyrannie de la persécution et la tyrannie de la séduction.

Mais en même temps qu'il tenait ce langage, il écrivait au proconsul de l'Afrique au sujet des violences des donatistes : « Nous désirons qu'ils soient corrigés, mais non mis à mort ; qu'on ne néglige pas à leur égard une répression disciplinaire sérieuse ; mais aussi qu'on ne les livre pas aux supplices qu'ils ont mérités ; autrement nous aimerions mieux mourir de leurs mains que de les déférer à votre jugement. »

C'est en vertu de ce principe que le pape saint Sirice, un grand nombre d'évêques et plusieurs conciles, condamnèrent, comme nous l'avons dit, la conduite des deux évêques espagnols dans l'affaire des priscillianistes.

C'est de cette double pensée si chrétiennement exprimée par saint Augustin : *Protéger la foi des faibles et adoucir la répression des coupables*, qu'est née, au XIII^e^ siècle, l'idée du tribunal de l'Inquisition.

Une secte nombreuse et entreprenante, cachant, sous des dehors austères, l'esprit et les pratiques les plus impures du manichéisme, avait envahi, sous le nom d'Albigeois, tout le midi de la France et menaçait les bases les plus essentielles de la famille et de la société (1).

(1) Le manichéisme fut toujours considéré, même par les empereurs païens, comme une erreur anti-sociale que les pouvoirs publics ne devaient point tolérer. C'est ainsi, qu'en 296, Dioclétien et Maximien condamnèrent par un édit impérial, à différentes peines, les manichéens qui n'abjureraient pas leurs dogmes impies, et à la peine de mort les chefs de la secte. (BALMÈS, *le Protestantisme comparé au catholicisme*, tome II, p. 169.)

Digitized by Google

Forte de l'appui de plusieurs puissants seigneurs, et notamment du comte de Toulouse, Raymond VI, elle terrifiait les populations, renversant les monastères, dévastant et pillant les églises, foulant aux pieds nos plus augustes mystères et jetant au vent ou dans les flammes les reliques de nos saints.

Vaincue, après de formidables luttes, à la célèbre bataille de Muret, par Simon de Montfort (1), elle se préparait à une revanche plus terrible encore par la ruse et l'hypocrisie, pervertissant la jeunesse, séduisant dans le secret les ignorants, les âmes faibles, les femmes sans défense, favorisant partout les instincts les plus pervers du cœur humain, et surtout les passions des grands. L'Eglise rappelait en vain aux seigneurs leurs devoirs de princes chrétiens et de protecteurs de la foi de leurs sujets. Les uns, entraînés par un secret penchant vers l'hérésie, la laissaient librement se propager; les autres, obéissant à un zèle mal éclairé, ou à des calculs d'intérêt ou de vengeance personnelle, confondaient les innocents avec les coupables et les victimes de la séduction avec leurs séducteurs.

De là la nécessité universellement reconnue d'une insti-

(1) Tout le monde connaît le mot terrible attribué à l'abbé de Citeaux pendant la bataille de Muret : « Tuez-les tous, Dieu saura reconnaître les siens. » Ces paroles, fussent-elles authentiques, ce n'est pas l'Eglise qu'il faudrait en rendre responsable, mais les hommes, oublieux de l'esprit de charité et de modération qu'elle enseigne à tous et pour toutes les circonstances de la vie.

M. Dareste, dans sa savante et consciencieuse *Histoire de France*, dit à ce sujet : « Le chroniqueur César de Heisterbach attribue à l'abbé de Citeaux ce mot : *Tuez-les tous, Dieu saura reconnaître les siens*. L'authenticité de ce mot est très douteuse; aucun autre historien de l'époque ne le rapporte. Le chroniqueur allemand vivait à trois cents lieues du théâtre de la croisade contre les Albigeois, et il ne le rapporte que comme un bruit : *Dixisse fertur*. » (Tome II, p. 149.)

C'est également le sentiment de M. de l'Epinois dans la *Revue des questions historiques*, tome Ier, p. 168-191.

Et cependant il n'est pas d'histoire de France à l'usage de la jeunesse où l'on ne lise le mot fameux invariablement suivi de quelque fougueuse tirade contre l'Eglise. Michelet et Henri Martin en ont fait la matière de toute une dissertation. Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose !!!

Digitized by Google

tution qui protégeât efficacement la foi des peuples et fît en même temps un juste discernement du sectaire coupable et de l'innocent égaré, mais non perverti. Cette institution, si vivement désirée des pasteurs et des fidèles, fut *l'Inquisition*, officiellement établie par le quatrième concile de Latran, sous le pontificat d'Innocent III en 1215 (1).

« Regardez-la, dit le Père Monsabré, regardez-la dans sa source, telle qu'elle a été établie par l'autorité de l'Eglise, et non dans ses courants que les hommes ont souillés de leurs iniquités et de leurs passions. C'était un tribunal ecclésiastique, composé des hommes les plus recommandables par leur science et leurs vertus, et chargé d'avertir d'abord et à plusieurs reprises les hérétiques ; de leur fixer un délai de grâce pendant lequel ils pouvaient se faire instruire ; d'offrir le pardon à leur repentir ; de réhabiliter ceux qui détestaient leur crime ; de distinguer entre les apôtres de l'erreur et ceux qui s'étaient laissé séduire par faiblesse, entre les relaps et ceux qui n'étaient tombés qu'une fois ; d'acquitter solennellement les innocents que la haine, la jalousie ou la cupidité avaient accusés ; de punir leurs accusateurs ; de rechercher et de découvrir ceux qui se cachaient pour nuire, de les citer en justice, de les juger et de fulminer contre eux les censures de l'Eglise ; d'implorer enfin de la justice séculière la diminution des peines qu'ils avaient méritées, aux termes du pacte fondamental qui régissait alors la société chrétienne. En trois mots,

(1) Le 4e concile de Latran décréta et organisa le tribunal de l'Inquisition, pour sauver la chrétienté des dangers de l'hérésie albigeoise ; mais il ne créa pas l'idée. Dès l'an 1185, un concile de Vérone, auquel assistaient le pape Lucius III et l'empereur Frédéric Ier, décrétait que les évêques s'informeraient, par eux-mêmes ou par des commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, et que les coupables convaincus et opiniâtres seraient excommuniés et livrés au bras séculier. En 1198, douze ans avant le concile de Latran, nous voyons apparaître les premiers inquisiteurs dont l'histoire ait conservé les noms : c'étaient deux moines de Cîteaux, Guy et Rainier, envoyés dans le Languedoc par le pape Innocent III. Enfin, en 1205, saint Dominique arrivant à Montpellier, y rencontrait trois commissaires inquisiteurs appartenant également à l'ordre de Citeaux. L'inquisition est donc manifestement antérieure au 4e concile de Latran.

Digitized by Google

l'Inquisition était un tribunal de légitime surveillance pour démasquer les ruses d'un ennemi qui conspirait contre le bien public ; un tribunal de haute protection pour la société menacée et pour les innocents faussement accusés ; un tribunal enfin d'équité et d'indulgence pour les coupables eux-mêmes. Et voilà tout ce dont l'Eglise est responsable ! quelle noire injustice et quelle horrible cruauté voyez-vous là-dedans ? » (1).

Aussi, avec quelle modération, quels éloges même parfois, parlent de cet effroyable tribunal les rares écrivains qui ont étudié la question à fond.

*Le Journal des Débats*, peu suspect de cléricalisme, rendant compte, en 1805, d'un ouvrage, le *Tableau de l'Espagne moderne*, publié par M. Bourgoing, ministre plénipotentiaire près la cour de Madrid, sous le Directoire, jugeait en ces termes, l'Inquisition : « Quel est le tribunal, en Europe, autre que celui de l'Inquisition, qui absout le coupable, lorsqu'il se repent, et confesse son repentir? Quel est l'individu tenant des propos, affectant une conduite irréligieuse, et professant des principes contraires à ceux que les lois ont établis pour le maintien de l'ordre social, quel est cet individu qui n'ait pas été averti deux fois au moins par les membres de ce tribunal ? S'il récidive; si, malgré les avis qu'on lui donne, il persiste dans sa conduite, on l'arrête ; et, s'il se repent, on le met en liberté ! M. Bourgoing, dont les opinions ne pouvaient être suspectées, lorsqu'il écrivait son *Tableau de l'Espagne moderne*, dit : « J'avouerai, pour rendre témoi-« gnage à la vérité, que l'Inquisition pourrait être citée, « de nos jours, comme un modèle d'équité. » Quel aveu, conclut *le Journal des Débats !* Mais M. Bourgoing n'a vu dans le tribunal de l'Inquisition que ce qui y est réellement » (2).

(1) Monsabré, *4e conférence de Notre-Dame de Paris :* Carême de 1882, p. 19.

(2) Citation faite par le P. Lacordaire dans sa *Vie de saint Dominique*, p. 105-106.

Digitized by Google

Et c'est à propos de l'Inquisition espagnole, si universellement décriée, que le *Journal des Débats* et M. Bourgoing s'exprimaient de la sorte.

Qu'eussent-ils donc dit de l'Inquisition dans sa conception idéale et primitive, et telle qu'elle a toujours existé à Rome...?

Lorsque, en 1812, les Cortès espagnoles abolirent définitivement ce tribunal, l'exposé des motifs renfermait, entre autres considérations, celles-ci :

« Les premiers inquisiteurs n'opposèrent jamais à l'hérésie d'autres armes que la prière, la patience et l'instruction... Ce fut Philippe II, le plus absurde des princes, qui porta l'Inquisition à ce point de rigueur où nous la voyons dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle... Les rois ont toujours repoussé les conseils qui leur ont été donnés, au sujet de ce tribunal, parce qu'ils en étaient les maîtres absolus par le choix qu'ils faisaient des inquisiteurs et par le droit qu'ils s'étaient réservé de les suspendre, et même de les révoquer » (1).

Au jugement du Comité des Cortès espagnoles, l'Inquisition fut donc absolument irréprochable tant qu'elle resta une institution purement ecclésiastique. Ce fut l'autorité royale qui, en en faisant un instrument de règne, la rendit souvent odieuse et cruelle.

Et plus récemment, César Cantu, dans son *Histoire universelle*, dont la critique est généralement sévère aux institutions de l'Eglise :

« Le tribunal de l'Inquisition peut être considéré comme un *véritable progrès*, car il remplaçait les tribunaux sans droit de grâce et inexorablement attachés à la lettre de la loi, tels que ceux qui étaient institués en vertu des décrets impériaux. Ce tribunal admonestait par deux fois avant d'intenter aucune procédure, et n'ordonnait que l'arrestation des hérétiques obstinés ; il acceptait le repentir et se contentait souvent de châtiments moraux, ce qui lui per-

(1) *Rapport sur le tribunal de l'Inquisition, en 1812*, cité par le P. LACORDAIRE, dans sa *Vie de saint Dominique*, p. 96 et 97.

Digitized by Google

mit de sauver beaucoup de personnes que les tribunaux ordinaires auraient condamnées. Aussi, les Templiers, à l'époque de leur célèbre procès, demandèrent-ils hautement à être soumis à l'Inquisition » (1).

L'Inquisition a donc été instituée, au XIII^e^ siècle, dans un but d'humanité. Il est donc constant par l'histoire qu'elle a été, en fait, et selon l'expression de César Cantu, un véritable progrès, comparativement à la rigueur des tribunaux ordinaires. Elle n'a donc point été, malgré les abus auxquels elle a donné lieu, et dont nous allons rechercher les causes, ce tribunal sanguinaire et exécrable dont nous parle la libre pensée moderne.

## VII

Le tribunal de l'Inquisition aurait vraisemblablement disparu avec l'hérésie qui en avait motivé la création, si les souverains n'avaient demandé, avec instance, au chef de l'Eglise à l'établir dans leurs Etats. Ce fut donc à leur prière, nous l'avons déjà dit, que cette institution, d'abord purement temporaire et locale, devint permanente et s'étendit à presque toute l'Europe.

Organisés dans les divers royaumes de la chrétienté par l'autorité politique, les tribunaux de l'Inquisition, bien qu'établis avec l'assentiment du Saint-Siège, s'inspirèrent naturellement beaucoup plus de l'esprit des peuples et des princes, qui les dominèrent toujours plus ou moins, que de l'esprit de Rome.

L'autorité ecclésiastique désignait généralement les juges de la foi, qui n'étaient, nous l'avons dit, que de simples jurés, chargés de vérifier, au nom de l'Eglise, le fait personnel d'hérésie, chez le prévenu. Quant aux juges proprement dits, chargés de l'application plus ou moins

(1) Citation empruntée à la *4^e^ Conférence du P. Monsabré à Notre-Dame de Paris*, carême de 1882, p. 19 et 20.

Digitized by Google

rigoureuse de la loi civile concernant les hérétiques, ils étaient désignés par le souverain, et ne relevaient que de lui. Cette dépendance des exécuteurs de la loi, vis-à-vis du chef de l'Etat, créait, on le comprend sans peine, un vrai péril pour l'esprit de justice et de charité qui avait inspiré l'institution.

Dans de pareilles conditions, il était moralement impossible qu'il n'y eût pas, sous le gouvernement de certains princes du moins, des abus regrettables. Tous les tribunaux confiés à la sagesse humaine ont eu leurs heures d'entraînement, qui ont fait fléchir les règles saintes de l'humanité et de la justice. L'entraînement ne se conçoit-il pas bien plus facilement encore, pour un tribunal chargé de la difficile mission de juger, en des jours d'agitation et de trouble, des questions qui passionnent au plus haut degré tout ce qu'il y a de plus noble dans l'homme ?

L'inquisition espagnole, si nous en croyons un grand nombre d'historiens, se serait montrée particulièrement dure et aurait inondé tout le pays de sang pendant trois siècles.

L'Espagne était alors à une période décisive et suprême de son histoire. Il s'agissait de savoir si les chrétiens resteraient définitivement maîtres de toute la Péninsule, ou si les Maures, retranchés à Grenade, conserveraient cette belle et riche province qui, par la Méditerranée, les mettait en communication avec l'Afrique et permettait au Croissant de renouveler toutes ses attaques contre la chrétienté. C'était donc le salut de l'Espagne et de l'Europe qui était l'enjeu de la lutte. Le péril était d'autant plus imminent, qu'un nombre considérable de chrétiens avaient apostasié pour embrasser le mahométisme et le judaïsme, et conspiraient en secret avec l'ennemi. Ce fut en 1480, à l'heure critique et suprême entre toutes, que fut fondée l'inquisition espagnole. La conquête de Grenade n'eut lieu qu'en 1492. Pour juger équitablement du passé, il faut, nous l'avons dit, rétablir les faits dans leur cadre historique, dans le vrai milieu où ils se sont produits ; puis nous placer nous-mêmes loyalement et sans arrière-pensée, en face

Digitized by Google

des intérêts, des passions, des croyances et autres causes qui les ont déterminés. — Or, conçoit-on dans une crise aussi formidable que celle que traversait alors l'Espagne, après huit cents ans de combats incessants, et au moment même qui doit décider pour jamais de la victoire, conçoit-on, à une pareille heure, chez une nation valeureuse et chez ses chefs, la modération, la douceur, le calme, vis-à-vis des conspirateurs et des traîtres ? Ce serait demander à l'homme l'anéantissement même de sa nature, c'est-à-dire de n'être plus homme !!!

Et néanmoins, comment procédait ce tribunal de sang ? Le docteur Héfélé, l'un des secrétaires du concile du Vatican, et aussi l'un des prélats les plus savants et les plus remarquables de toute l'Allemagne, donne, à ce sujet, les détails les plus intéressants, dans sa récente *Vie du cardinal Ximénès :* « Tout accusé, dit-il, était paternellement prévenu qu'il avait un terme de trente jours au moins, de quarante jours, le plus souvent, pendant lesquels il était libre de confesser son hérésie ou son apostasie, d'en demander pardon et de se soumettre aux expiations religieuses, fixées par l'Eglise. — A partir de ce moment, le délit se changeait en péché et le supplice en exercices de pénitence. — Le coupable jeûne ou prie, et s'impose certaines mortifications déterminées. Au lieu de marcher au supplice, il récite des psaumes, entend de pieuses exhortations, assiste à la messe et se confesse.

« Si, dans le délai de grâce qui lui est accordé, il avoue et regrette son apostasie ou son hérésie, on l'absout au nom de l'Eglise, et on le rend à sa famille et à la société. » Et le savant docteur allemand ajoute avec autant de justesse que d'esprit : « Quel est, depuis l'origine du monde, le tribunal humain qui ait jamais commencé sa procédure par l'offre de la grâce aux coupables? » (1).

Et ces étonnants détails sont confirmés par d'éminents écrivains, tels que le cardinal Pacca, dans ses *Mémoires*, tome II, p. 368, le célèbre Balmès, dans son remarquable

(1) HÉFÉLÉ, *Vie du cardinal Ximénès*, p. 235-250.

Digitized by Google

ouvrage, le *Protestantisme comparé au Catholicisme*, tome II, en vingt endroits différents; Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, tome XXII.

La durée de l'Inquisition espagnole présente trois grandes périodes : la première qui comprend le temps où ce tribunal fut dirigé principalement contre les Maures, depuis sa fondation en 1480 jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint; la deuxième qui embrasse tout le règne de Philippe II et s'étend jusqu'à l'avènement des Bourbons, c'est la période la plus incriminée, celle qu'on appelle *la période de sang*, dirigée contre les protestants; la troisième enfin où l'Inquisition se borna à fermer le passage aux écrits de Voltaire et de son école.

Quel a été le chiffre vrai des victimes, c'est-à-dire des sectaires remuants et opiniâtres qui périrent au milieu des supplices, à chacune de ces périodes? « Il n'est pas facile d'en juger, dit Rohrbacher; jusqu'à présent, nous n'avons guère, à cet égard, que des déclamations passionnées; l'histoire intelligente et consciencieuse est encore à faire » (1).

Un écrivain espagnol du commencement de ce siècle, Llorenti, a eu entre les mains tous les procès-verbaux de la deuxième et de la troisième période : il donne comme chiffres officiels : 3.990 exécutions capitales, pour cause d'hérésie, sous le règne de Philippe II, et 1.600 sous le règne des Bourbons. Mais il importe d'observer que le témoignage de Llorenti est généralement regardé par les historiens de tous les partis comme suspect; pour éviter tout contrôle, il brûla, dit-on, la plus grande partie des documents sur lesquels il prétendait s'appuyer.

Nous lisons d'autre part, au sujet du même problème historique, dans une histoire de l'Eglise, très répandue dans le clergé de France depuis quarante ans (2) : « Le chancelier de l'Hôpital nous fournit, dans un discours rapporté par le *continuateur de Fleury*, un témoignage irré-

(1) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, tome XXII, p. 58.

(2) *Cours d'histoire ecclesiastique à l'usage des grands séminaires*, par l'abbé Rivaux, directeur du grand séminaire de Grenoble, trois volumes in-8.

Digitized by Google

cusable du petit nombre de supplices décrétés par l'inquisition espagnole. Comme on examinait, au colloque de Poissy, s'il y avait lieu d'établir en France des offices inquisitoriaux pour réprimer les violences du protestantisme envahisseur, le chancelier dit « qu'il adopterait cette pen-« sée, si le mal n'avait fait, dans notre pays, des progrès « déjà trop considérables, et si l'on pouvait espérer de « maintenir, *comme Philippe II l'avait fait, au prix de « quarante-huit condamnations capitales, le bienfait de « l'unité de foi.* » Or, Philippe II est l'un des princes qui ont le plus réprimé le protestantisme, et *il régna près d'un demi-siècle, de 1554 à 1598* » (1).

(1) *Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des grands séminaires*, tom. II, p. 508, 4e édition.

Ce témoignage du chancelier de l'Hôpital nous parut tout d'abord trancher absolument la question. C'était le témoignage d'un contemporain illustre entre tous, assurément bien informé et d'un caractère peu suspect; ce témoignage était de plus emprunté à un discours officiel, prononcé dans des circonstances particulièrement graves, et rapporté textuellement par l'un des écrivains ecclésiastiques les plus compétents du XVIIIe siècle. Que pouvait-on désirer davantage? Qu'il fût authentique !!!

Nous avons lu et relu avec la plus grande attention toute la partie de l'*Histoire ecclésiastique du continuateur de Fleury* et de Fleury lui-même, concernant le Colloque de Poissy. Or, nous n'avons pu y découvrir ni le discours, ni la plus lointaine allusion au discours du Chancelier... C'est donc un témoignage fabriqué de toutes pièces! Par qui et dans quel but ? L'auteur du *Cours d'histoire ecclésiastique* a eu le tort de ne pas indiquer ses sources.

En tous cas, le faussaire ignorait évidemment les dates les plus célèbres de cette époque. Philippe II commença son long règne en 1556; le Colloque de Poissy eut lieu en 1561. Le discours prêté au Chancelier de l'Hôpital, fût-il même authentique, n'aurait, dans ces conditions, aucune valeur pour la solution du problème en question, parce qu'il ne porterait que sur les exécutions capitales des cinq premières années du règne de Philippe II.

Nous espérons bien qu'on fera disparaître de la prochaine édition du *Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des grands séminaires*, ce mensonge historique d'autant plus grave que l'ouvrage qui le contient est loin d'être sans mérite comme manuel, et jouit, à ce titre, d'une certaine autorité dans le clergé..... « Dieu, dit quelque part le comte de Montalembert, n'a pas besoin de nos mensonges pour défendre son Eglise ! »

Une erreur de détail à noter en finissant : Ce n'est pas en 1554, comme l'affirme l'abbé Rivaux, que commença le règne de Philippe II,

Digitized by Google

« Quoi qu'il en soit, dit Balmès, du chiffre vrai des victimes de l'Inquisition espagnole, nous mettons au défi les deux nations qui prétendent être à la tête de la civilisation, la France et l'Angleterre, de nous montrer, sur le même sujet, leur statistique de ces temps-là, et de la comparer avec la nôtre ! Nous ne craignons rien du parallèle ! » (1).

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le philosophisme du XVIII^e^ siècle a singulièrement chargé le tableau et faussé l'histoire. L'Espagne avait seule, avec l'Italie, dans toute l'Europe, fermé hermétiquement le passage à ses doctrines : il fallait bien se venger en calomniant odieusement ses institutions, celle surtout qui avait été le principal rempart de défense.

Nous ne prétendons nullement justifier ici l'Inquisition espagnole. Les éléments de ce difficile problème sont si complexes que nous préférons laisser au lecteur le soin de former lui-même son jugement, après l'avoir éclairé néanmoins de quelques observations nécessaires.

Nous croyons, avec saint Thomas, que l'homme peut être aussi coupable, aussi dangereux à la société par ses idées que par ses actes. C'est pourquoi un homme d'Etat, peu suspect de sympathie pour l'Inquisition, ne craignit pas de dire un jour, du haut de la tribune française : « Le premier devoir d'un gouvernement est de résister non seulement au mal, mais à son principe ; non seulement au désordre, mais aux idées qui enfantent le désordre » (2).

L'hérétique, comme criminel d'idée, peut donc mériter la mort : *Juste occidi potest*, dit saint Thomas (3).

Mais l'Eglise, dans sa maternelle bonté, n'a jamais voulu, pour l'hérétique comme pour aucun autre coupable, l'équation brutale du châtiment et du crime. C'est pourquoi elle a toujours distingué, en fait si ce n'est en principe, deux

en Espagne; mais le 17 janvier 1556, après la retraite de Charles-Quint, qui mourut en 1558.

(1) *Le Protestantisme comparé au catholicisme*, tome II, pages 208 et 209.

(2) Guizot, Discours prononcé à la Chambre des députés en 1831.

(3) *Summa theologica* I^a^ II^æ^ quæst. XI, art. III : *conclusio*.

Digitized by Google

sortes d'hérésies : *l'hérésie antisociale* et *l'hérésie purement dogmatique.*

Lorsqu'une doctrine met en péril les bases mêmes de l'ordre et de la civilisation, il est du droit et du devoir des pouvoirs publics de la réprimer; et dans cette répression, ils sont seuls juges compétents des moyens, parce qu'ils sont seuls responsables. Ces moyens sont naturellement empruntés à la législation existante, et varient par conséquent avec les temps. C'est ainsi que la peine du feu réservée d'abord aux Manichéens, fut étendue, sous l'empire du droit romain, à toutes les hérésies, parce que, à cette époque, toutes sans exception avaient un caractère antisocial, non moins menaçant que le manichéisme.

La répression était alors l'œuvre propre de la puissance temporelle; c'était la société se défendant elle-même à ses risques et périls et sous la responsabilité morale de ses actes. L'Eglise ne pouvait dès lors intervenir que lorsque les moyens de défense employés excédaient manifestement les règles de l'humanité ou de la justice.

Tout autres étaient les conditions de l'hérésie purement dogmatique, c'est-à-dire sans rapport direct avec l'ordre social. L'Eglise n'ayant point alors à compter avec les exigences de l'autorité publique, suivait son esprit propre qui est la mansuétude évangélique. Nous en avons, comme preuves, trois faits déjà cités et restés célèbres dans l'histoire ecclésiastique, à savoir : la condamnation, par le pape saint Sirice et par toute l'Eglise, des deux évêques espagnols qui avaient provoqué la mort de plusieurs évêques priscilianistes, en les dénonçant aux tribunaux civils ; la sévère admonestation adressée par le pape saint Grégoire le Grand au patriarche de Constantinople, au sujet de quelques hérétiques qui avaient été maltraités dans une sédition ; enfin, la mémorable lettre de saint Augustin au proconsul d'Afrique, concernant les supplices infligés aux donatistes. Il est certain, absolument certain, par ces faits, que l'esprit de l'Eglise, aux temps de saint Martin, de saint Grégoire et de saint Augustin, condamnait for-

Digitized by Google

mellement la répression sanglante de l'hérésie, à moins que des motifs d'intérêt et d'ordre public ne la rendissent rigoureusement nécessaire.

Cet esprit n'avait pas changé au moyen âge, ni au commencement de nos temps modernes. C'est pourquoi, de l'avis de tous les historiens, l'inquisition de Rome fut toujours d'une modération et d'une douceur remarquables, bien que le siège apostolique ait été occupé, pendant ces temps, par plusieurs papes d'une sévérité extrême pour tout ce qui concernait l'administration civile, tels que Jules II, Pie V, Sixte V et Innocent XI (1).

Aussi l'*Encyclopédie* elle-même, si ennemie qu'elle fût de ce tribunal, s'étonne que « l'Espagne ait toujours mis tant de rigueur dans l'exercice d'une juridiction où Rome affectait, au contraire, tant d'humanité et de douceur » (2).

Les papes, fidèles défenseurs de l'esprit de l'Evangile et des droits de la justice, ne cessèrent jamais de protester contre l'usage abusif d'une institution fondée, avant tout, nous l'avons dit, dans un esprit de modération et de charité. L'histoire de l'inquisition est pleine de contestations qui s'élevaient à tout instant entre les souverains et les papes; ces derniers s'efforçaient constamment de ramener les juges et les princes à des sentiments d'équité et de douceur. Les rois d'Espagne surtout furent, plus que tous les autres chefs d'Etat, l'objet des admonestations de Rome. Le pape Sixte IV ne craignit pas de blâmer hautement la dureté de Ferdinand et d'Isabelle, vis-à-vis des chrétiens apostats...

Innocent VIII, son successeur, leur rappelle, dans plusieurs lettres affectueuses et pressantes, que la miséricorde envers les coupables est plus agréable à Dieu que la

(1) On a prétendu, pour démentir cette affirmation, que le moine apostat Giordano Bruno, à qui l'Italie a érigé une statue en 1888, avait été brûlé à Rome, le 17 février 1600. Un professeur du Lycée de Versailles, M. Dédouits, a réfuté victorieusement cette invention historique. (Voir *la Controverse* du 5 avril 1888, page 533.) Nous croyons que M. le Ministre de l'Instruction publique a fait payer chèrement au savant professeur son courage et sa science.

(2) Article *Inquisition*.

Digitized by Google

rigueur dont ils usaient, et leur donne, comme preuve, l'exemple du bon pasteur recherchant charitablement la brebis égarée.

Il en était de même dans les autres parties de la chrétienté. C'est ainsi que Clément IV reproche à notre grand saint Louis ses lois trop sévères contre les blasphémateurs, le priant avec instance, dans sa bulle du 11 juillet 1268, d'en adoucir les dispositions trop rigoureuses. Le même pontife écrivait au roi de Navarre, dans une bulle datée du même jour : « Gardez-vous bien d'imiter notre très cher fils le roi des Français, au sujet des lois beaucoup trop sévères qu'il a publiées contre diverses sortes de crimes, et notamment contre le blasphème. » D'autres papes s'efforcèrent, comme le remarque Fleury, de modérer, par des constitutions particulières, les rigueurs de l'inquisition : Grégoire IX resserra, par plusieurs bulles, dans de très étroites limites, le pouvoir des inquisiteurs de la France méridionale (1237-1241); Innocent IV en fit autant pour toutes les églises de France; Boniface VIII, en 1298, et Clément V, en 1305, modifièrent encore profondément les règlements pour les rendre moins rigoureux. Partout où les instructions du pouvoir pontifical furent suivies, l'inquisition fut préservée des excès dans lesquels on la vit tomber ailleurs, et particulièrement en Espagne (1).

Pourquoi donc, lorsqu'ils traitent de l'inquisition, la plupart des écrivains modernes taisent-ils tous ces faits, enseignés dans toutes les histoires de l'Eglise? Pourquoi prennent-ils l'inquisition d'Espagne comme type et non pas celle de Rome, dont les tribunaux, placés sous la direction immédiate des souverains pontifes, représentaient assurément mieux l'esprit vrai de l'institution que des tribunaux dépendant de l'autorité politique, si souvent despotique et violente?

N'y a-t-il pas là une preuve manifeste de l'esprit de parti, toujours si préjudiciable à la vérité historique?

(1) FLEURY, 7e Discours sur l'histoire ecclésiastique.

Digitized by Google

« Rome, dit le célèbre Balmès, est le lieu du monde où l'humanité a le moins souffert pour les motifs de la religion. Cela est sans exception d'aucun pays, tant de ceux où l'inquisition a existé que de ceux qui ne l'ont point connue, de ceux où a prédominé le catholicisme que de ceux où le protestantisme a triomphé » (1).

« La ville des papes, dit le comte de Maistre, ne s'appelait-elle pas proverbialement, au moyen âge, *le paradis des Juifs?* » Alors qu'ils étaient si fréquemment persécutés par les peuples et les souverains, les chefs de l'Eglise ne craignaient pas de prendre ouvertement et énergiquement leur défense. C'est ainsi que nous voyons, entre autres, les papes saint Grégoire le Grand, Alexandre II et Urbain II édicter des ordonnances particulières pour protéger leurs personnes et leurs biens; Grégoire IX, Innocent III, Innocent IV et Nicolas III défendre, sous des peines sévères, de profaner leurs cimetières, de dégrader ou de détruire leurs synagogues, et de les inquiéter dans l'exercice de leurs pratiques religieuses. Innocent III, dans une ordonnance restée célèbre, s'exprimait en ces termes : « Suivant les traces de nos glorieux prédécesseurs, nous défendons expressément, à qui que ce soit, de forcer les Juifs à recevoir le baptême, car celui qui est forcé n'est pas censé avoir la foi....; que personne ne les trouble dans leurs jours de fête, soit en les frappant, soit en leur jetant des pierres, soit en les violentant de quelque autre manière; que personne ne leur impose, pendant ces jours, des travaux que réprouve leur loi. Ceux qui contreviendront à ces défenses, seront excommuniés » (2).

Cette protection dont les Juifs furent constamment l'objet de la part des Papes, des évêques et en général du clergé catholique est un fait si manifeste, qu'en 1807, elle était proclamée officiellement par l'*Assemblée des notables israélites*, réunis à Paris en *grand sanhédrin*. « Les députés de l'Empire de France et du royaume d'Italie au synode

(1) *Protestantisme comparé au catholicisme*, tome II, p. 280.
(2) Citation de *la Défense*, du 18 août 1886.



Digitized by Google

hébraïque, dit cette assemblée, pénétrés de gratitude pour les bienfaits successifs du clergé catholique, dans les siècles passés, en faveur des israélites des divers Etats de l'Europe ; pleins de reconnaissance pour l'accueil que divers Pontifes et plusieurs autres ecclésiastiques ont fait, dans différents temps, aux israélites de divers pays, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis les persécutaient et les expulsaient du sein des sociétés ; arrêtent que l'expression de ces sentiments sera consignée dans le procès-verbal de ce jour » (1)....

Tous ces faits et tout ce que nous avons dit de l'esprit qui inspira la création de l'inquisition, de la modération avec laquelle ce tribunal fonctionna toujours à Rome, et des protestations incessantes de la Papauté contre les violences dont il fut l'occasion, en Espagne et ailleurs; tous ces faits ne justifient-ils pas pleinement, le fier langage de Léon XIII déjà cité : « Personne n'a jamais revendiqué plus hautement, ni défendu avec plus de persévérance la liberté que l'Eglise catholique. *Libertatem nemo nec altius prædicat nec constantius asserit Ecclesiâ catholicâ* (2). Dans tous les temps, l'Eglise a veillé avec le plus grand soin à ce que personne ne soit contraint d'embrasser la foi, malgré lui, conformément à ce sage avertissement donné par saint Augustin : L'homme ne croit qu'autant qu'il veut croire : *Magnopere cavere solet Ecclesia ut ad amplexandam fidem catholicam nemo invitus cogatur, juxta quod sapienter Augustinus monet, credere non potest homo nisi volens* » (3).

Que les princes et les peuples aient abusé plus ou moins fréquemment du tribunal de l'inquisition pour satisfaire des vues personnelles de règne ou de vengeance, nous l'accordons sans peine. Que Torquemada ou tout autre inquisiteur ecclésiastique ou civil ait porté le mépris des droits de la conscience humaine jusqu'à dire à l'hérétique, d'une manière générale et absolue : « Ou la foi ou la mort !!! »,

(1) *La Défense*, 18 août 1886.
(2) Encyclique *Libertas*.
(3) Encyclique *Immortale Dei*.

Digitized by Google

nous l'accordons encore, mais ce que nous nions énergiquement et absolument, c'est qu'on puisse rendre l'Eglise responsable de ces abus qu'elle a toujours repoussés, et en fait et en droit.

Et quels sont ici les accusateurs de l'Eglise? les protestants et les libres penseurs modernes. Or, l'histoire, l'implacable histoire, ne nous apprend-elle pas que le protestantisme a inondé de sang toute l'Angleterre et une grande partie de l'Allemagne durant plus d'un siècle? Pendant la courte période de 40 ans, de 1577 à 1617, le seul territoire de Nuremberg ne vit-il pas 356 personnes condamnées à mort et 345 à la mutilation pour motifs religieux par les tribunaux de la Réforme? (1).

Et ici les faits ne sont que la traduction pratique des doctrines. Après avoir fait brûler, à Genève, le médecin Servet, parce qu'il niait le mystère de la Trinité des personnes divines, Calvin publiait son livre : « *Defensio orthodoxæ fidei contra errores Serveti ubi ostenditur hæreticos jure gladii coercendos esse* », *justification de la foi où il est démontré que les magistrats ont le droit et le devoir de condamner les hérétiques à mort.* Toute la Réforme, le doux Mélanchton en tête, approuve et applaudit... L'année suivante, 1554, Théodore de Bèze soutenait la même doctrine dans son opuscule : « *Libellus de hæreticis a civili magistratu puniendis* » : l'un des principaux arguments est tiré du consentement unanime des réformateurs; et il cite notamment les témoignages de Luther, de Mélanchton, d'Urbanus Regius, de Butzer, de Capiton, de Ballinger, etc., etc. Plus tard, le théologien calviniste Zanchi, enseignait, à l'université d'Heidelberg, que les magistrats peuvent et doivent prononcer contre les hérétiques la peine capitale : et il concluait en ces termes : « Ce point est en dehors de toute discussion. Tous les hommes vraiment pieux et savants, parmi nous, se sont prononcés maintes fois dans ce sens. Les rares opposants sont tous infectés de quelque

(1) Bernard, *Répertoire*, année 1862, p. 301.

Digitized by Google

hérésie, ariens, servetiens ou anabaptistes; cela est notoire, et nos Eglises ne l'ignorent pas » (1).

Et tandis que la législation catholique n'appliquait la peine de mort qu'à l'hérésie antisociale et aux personnes légalement réputées de mauvaise foi, la législation protestante en faisait l'application, *au nom du libre examen*, à toute hérésie touchant aux articles de la foi réputés fondamentaux, et sans distinction entre la victime de la séduction et le séducteur.

L'histoire ne nous dit-elle pas également que l'incrédulité philosophique du dernier siècle a fait, malgré ses pompeuses maximes de tolérance, plus de victimes, en dix ans, que les tribunaux de l'Inquisition, en Espagne, et dans toute la chrétienté, pendant trois siècles?

Qu'on nous permette de clore cette question par une anecdote qui amusa beaucoup Paris, il y a quelques années: « L'un des plus grands écrivains modernes de l'Espagne, M^me^ la comtesse de Bazan, avait voulu voir Victor Hugo. Le poète l'avait reçue avec la simple et magnifique bonne grâce qui lui était habituelle; il lui avait parlé de l'Espagne qu'il avait parcourue enfant, à la suite de son père; puis, pour faire plaisir à qpelques radicaux présents, il blâma discrètement l'Inquisition.

« M^me^ de Bazan rectifia facilement les erreurs du poète, et montra les services qu'avait rendus au pays cette institution dont le développement avait coïncidé avec toutes les grandeurs de l'Espagne.

« Soudain, M^me^ Lockroy, femme de l'ancien ministre, qui se trouvait présente, se tourna vers l'étrangère et lui dit: « Madame a sans doute appris l'histoire chez les Domi-« nicains. » L'espagnole se levant et la regardant en face, lui répondit: « Je n'ai pas eu l'honneur d'apprendre l'his-« toire chez les Dominicains, car je la saurais, dans ce cas, « mieux encore que je ne la sais. J'en sais assez pourtant « pour ne pas ignorer qu'il y a eu chez vous, il y a moins

(1) Citations empruntées à l'excellente *Revue catholique d'Alsace*; n° d'avril 1890, p. 200-208.

Digitized by Google

« d'un siècle, un tribunal révolutionnaire qui a dépassé « toutes les horreurs faussement attribuées à l'Inquisition « qui n'a jamais fait que des actes de justice. L'Inquisition, « Madame, n'a pas eu à se reprocher de crime comparable « à l'assassinat d'André Chénier (1) ».

C'est toujours l'application pratique de la parole de nos livres saints : *Mentita est iniquitas sibi.*

## VIII

Résumons sommairement toute cette laborieuse et difficile question.

Pour juger sainement de l'Inquisition, nous avons replacé cette institution, si odieusement calomniée, dans son vrai cadre historique, en retraçant le tableau exact des idées, des mœurs, de la civilisation et surtout des croyances religieuses de l'époque.

L'Eglise, dans l'œuvre merveilleuse de la civilisation des barbares, avait naturellement pénétré leur droit public et toutes leurs institutions politiques et sociales de ses dogmes et de sa propre législation. De là une société absolument nouvelle, où la religion était tout et dominait tout, la morale privée et la morale publique, l'éducation, la famille, la loi, toutes les institutions et le pouvoir souverain lui-même.

L'idée chrétienne, devenue la base de ce monde nouveau, prit le caractère de loi fondamentale de l'Etat, et jouit, à ce titre, de la protection particulière due aux grandes institutions légales. Tout acte extérieur contre elle devint dès lors un acte de révolte contre l'ordre public. C'est ainsi que l'hérésie devint nécessairement et logiquement, pour toute l'Europe chrétienne, un crime social que la puissance civile avait le droit et le devoir de réprimer.

L'Inquisition, en tant que tribunal chargé de réprimer

(1) Drumont, *La fin d'un Monde*, pages 227-228.

Digitized by Google

l'hérésie et en général tous les actes extérieurs contre l'Eglise et ses dogmes, était donc une conséquence rigoureuse de l'état social du moyen âge. Or, qui pourrait nier que cet état ne fût légitime et régulier? Il était universellement voulu par des peuples reconnaissants des bienfaits incomparables qu'ils devaient à l'Eglise, convaincus qu'ils ne pouvaient trouver la stabilité, la prospérité et la civilisation que dans ses enseignements, et libres, du reste, tout le monde en convient, de régler leur vie publique comme ils l'entendaient.

L'Inquisition répondait donc à de vrais et légitimes besoins de la société chrétienne, lorsque les Papes l'établirent, à la prière des princes et des peuples, aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. Elle fut donc elle-même légitime et par conséquent rationnelle et juste, comme moyen de maintenir l'unité religieuse, alors fondement de toutes les constitutions politiques de l'Europe.

Nous ne nions pas, encore une fois, que ces répressions rigoureuses de l'hérésie, n'aient donné lieu à de regrettables excès, contre lesquels l'Eglise a fréquemment protesté par l'organe de ses pontifes suprêmes.

Conformément à la charitable pensée de saint Augustin, qui a été en cette matière sa règle dans tous les temps, l'Eglise a toujours réprouvé la répression sanglante de l'hérésie comme contraire à l'esprit de l'Evangile, à moins toutefois que les exigences de l'ordre public n'en fissent une douloureuse nécessité. Le caractère antisocial qu'offrit constamment l'hérésie, à partir du XII^e^ siècle, transforma malheureusement l'exception en loi. C'est pourquoi, tout en s'inspirant, comme règle générale, dans la répression de l'hérésie, de la pensée de saint Augustin et de saint Grégoire le Grand, du pape saint Sirice, de notre glorieux thaumaturge des Gaules, saint Martin, l'Eglise a pu et dû condamner la proposition suivante de Luther : *Hæreticos comburi est contra voluntatem Spiritus Sancti. Livrer les hérétiques aux flammes c'est agir contre la volonté du Saint-Esprit* (1).

(1) *33^e^ proposition de Luther condamnée par le pape Léon X.* La

Digitized by Google

Nous frémissons aujourd'hui, en songeant aux bûchers et à tout leur cortège d'indescriptibles tortures! Mais qui rendrons-nous responsable de ces duretés, de ces horreurs, si l'on veut? La justice n'admet qu'une seule réponse : Les mœurs publiques du temps.

L'Eglise, divine par son origine et infaillible dans son enseignement, est gouvernée par des hommes. Or, les hommes, si éclairés et si justes soient-ils, participent toujours, dans une certaine mesure, aux mœurs et aux idées de leurs contemporains.

« Depuis un siècle, dit l'éloquent et sympathique abbé Perreyve, le monde a franchi, comme d'un bond, une immense distance historique... Et si nous jetons un regard derrière nous et autour de nous, nous verrons que des choses dont nous frémissons aujourd'hui, moins de cent ans les séparent de nous dans le temps, et moins de vingt-quatre heures de chemin de fer les séparent de nous dans l'espace. Nos grands-pères n'ont-ils pas vu la torture employée comme moyen ordinaire de procédure ?... Leibnitz n'écrivit-il pas, en plein XVII^e^ siècle, qu'il ne fallait pas en espérer de sitôt l'abolition ?... Il faut donc l'avouer : Non seulement les institutions, mais les sentiments, les âmes changent avec les siècles.

« Et nous-mêmes, comment serons-nous jugés par nos arrière-neveux ? Que pensera-t-on, dans quelques siècles, de notre régime des bagnes, de nos déportations lointaines, de notre législation sur la peine de mort ? Je ne sais, et je ne cherche pas à le savoir. Je veux dire seulement que, tout en blâmant dans le passé ce qui doit l'être, l'équité demande qu'on tienne compte des temps et des mœurs, et qu'on ne juge pas les faits d'une époque avec l'esprit d'une autre » (1).

Nous avons clairement démontré que l'Inquisition n'avait

mort de Michel Servet, brûlé à Genève, par ordre de Calvin, et l'enseignement unanime des théologiens protestants, que nous venons d'exposer, nous disent clairement comment la Réforme entendait, en pratique, cette proposition.

(1) PERREYVE, *Entretiens sur l'Eglise catholique*, tome II, p. 34-44.

Digitized by Google

jamais prétendu imposer la foi par la force et la terreur ; nous n'y reviendrons pas.

Nous avons ajouté que quiconque n'avait pas reçu le baptême, Juif, Mahométan ou païen, jouissait, au moyen âge, de tous les droits de la liberté religieuse, pourvu qu'il ne troublât pas l'ordre public ; que tout chrétien, baptisé hors de l'unité catholique et né de parents hérétiques ou schismatiques, était, en droit et en fait, assimilé aux infidèles, parce qu'il était légalement réputé de bonne foi, et jouissait, à ce titre, de toute la liberté laissée aux personnes non baptisées.

Israélites, païens, disciples de Mahomet, hérétiques et schismatiques, par le sort de la naissance, étaient donc, au moyen âge comme aujourd'hui, laissés pleinement libres dans l'exercice de leur vie religieuse.

Les lois civiles de l'Inquisition n'étaient donc appliquées, en droit et en fait, qu'aux apostats opiniâtres, c'est-à-dire aux propres enfants de l'Eglise catholique, persévérant dans l'hérésie, après avoir été officiellement avertis et instruits.

La répression civile de l'hérésie, ainsi circonscrite, peut-elle se justifier, au double point de vue de la logique et de la justice ? Tout le problème est là. Ramenée à ces termes, la question devient très facile à résoudre.

Le catholique qui abandonnait l'Eglise, pour passer à l'hérésie, était légalement, et à juste titre, réputé de mauvaise foi, à raison du caractère antisocial et immoral qu'offraient invariablement toutes les hérésies de cet âge de transformation.

Or, la mauvaise foi, c'est le mal, parce que c'est l'erreur volontaire ; et le mal n'a et ne saurait jamais avoir de droit, nous l'avons démontré.

Le catholique apostat s'affranchissait donc de l'autorité et des lois de l'Eglise sans en avoir le droit. Il était donc logiquement coupable et dès lors punissable.

Dans quelle mesure l'était-il ?

Toutes les hérésies qui ont si souvent et si profondément troublé la société chrétienne, à partir du XII^e^ siècle, s'attaquaient aux bases mêmes de toute organisation sociale, et

Digitized by Google

menaçaient l'ordre public et la civilisation renaissante, plus encore peut-être que l'Eglise et ses dogmes. L'apostat n'était donc pas seulement un violateur du serment sacré de son baptême, mais encore et surtout un perturbateur du repos public, un traître qui conspirait avec l'ennemi contre la sécurité, la prospérité et l'honneur de la patrie. N'était-il pas juste que la société le frappât des châtiments dont elle punit partout les conspirateurs et les traîtres ?

C'est à ces termes clairs et simples, comme l'est toujours la vérité bien comprise, que se ramène tout le grand problème de l'Inquisition.

On nous objecte ici ce qu'on appelle les grands principes de la *liberté de pensée* et de l'*esprit de tolérance ;* nous les avons suffisamment expliqués ailleurs, pour ne pas y revenir. Deux mots, cependant, pour en finir, une bonne fois, avec les rhéteurs et les sophistes :

Comme phénomène purement psychologique, la pensée échappe, par sa nature même, à tout contrôle humain, et par conséquent à toute entrave et à toute pression ; elle est donc essentiellement libre. Il en est autrement de ses manifestations extérieures par la parole et par la presse ; l'ordre social exige impérieusement qu'elles soient limitées par des lois : la liberté de la parole et de la presse sans limite serait fatalement le désordre et l'anarchie sans remède. Or, toute loi est une restriction de la liberté individuelle, et par conséquent un acte d'intolérance du pouvoir. C'est l'intolérance de la loi, énergiquement affirmée et invinciblement soutenue par la magistrature et les pouvoirs publics, qui maintient l'ordre et fait la prospérité, la grandeur et la civilisation des peuples.

En droit et en fait, les nations ne vivent donc que par les principes de l'Inquisition, transportés du domaine religieux au domaine civil. — Leur négation, dans l'ordre civil, produit l'anarchie sociale, comme elle a produit, dans l'ordre religieux, l'anarchie intellectuelle, qui remet aujourd'hui tout en question et nous menace de la barbarie.

G. CANET.

Digitized by Google

# LA DÉCOUVERTE

DE

# JULES DE STRADA

Un critique bien connu, esprit délié et charmant, qu'appellent et tourmentent les hauts problèmes de la pensée et les diverses fortunes de l'art, publiait, il y a quelques mois, dans la *Grande Revue, Paris et Saint-Pétersbourg* (25 nov. 1890), un article sensationnel intitulé : UN GRAND IGNORÉ. Archimède sortant du bain et courant les rues de Syracuse, Christophe Colomb abordant le Nouveau-Monde, eurent moins d'enthousiasme que M. Jean-Paul Clarens découvrant STRADA.

Comme tant d'autres, j'étais très ignorant de ce grand ignoré. Si son nom ne m'était pas entièrement inconnu, je ne savais rien de sa personne ni de ses œuvres. La consonance et la structure de ce nom m'auraient fait rêver aux Calabres ou aux Apennins; et, si l'envie me fût venue de lire ses livres, je les eusse demandés aux Salviucci ou aux Marietti d'au-delà les Alpes, plutôt qu'à Paris, chez Hachette, Dentu et Dreyfus.

Erreur, ou mieux ignorance! J. de Strada est nôtre, un vrai Français, presque un pur Parisien, vivant solitaire, vivant à la façon non des Stylites sur une colonne, mais comme un reclus bénédictin, au fond de sa demeure.

Cette existence mystérieuse aurait seule de quoi piquer

Digitized by Google

l'intérêt; mais le génie de l'homme exerce une attraction autrement impérieuse. Un grand penseur, un vrai philosophe, un poète à large épopée — précisément ce qui nous manque — c'est en tous les temps une fortune, et par les temps où nous sommes, chose vraiment trop rare pour ne pas y courir. Le guide d'ailleurs, le révélateur enthousiaste, suffisait seul à me tenter.

Je suis donc allé à M. Jules de Strada, non à sa personne que rien ne m'autorise à aborder, mais à ses livres. Jamais d'ailleurs l'axiome littéraire « le style c'est l'homme », ne s'appliqua avec plus de vérité; en lisant Strada, on le voit, on l'entend, on peut le reconstruire.

Il y a en lui le philosophe, le poète, l'écrivain, l'artiste. L'artiste échappe à ma compétence; je le livre à M. Jean-Paul Clarens, d'autant plus volontiers que ses œuvres sont encore inconnues du public. La lecture attentive et impartiale de ses livres me permet peut-être de parler avec plus de justice de sa métaphysique, de sa poésie et de son style.

## I

M. J. de Strada est avant tout philosophe; en lui l'idéologue se retrouve partout, dans la prose et dans les vers. Sans trêve ni merci, il cherche la raison des choses et prétend la donner; il poursuit l'organisation scientifique et définitive de la pensée humaine; il pose non seulement en successeur de Platon, d'Aristote, de Bacon et de Descartes, mais en redresseur de toutes les philosophies et de toutes les méthodes du passé.

Le titre même du livre où il déduit ses prétentions les énonce d'un mot significatif qui semble mettre en péril la modestie. Mais M. de Strada est un convaincu, un croyant, un voyant, presque un fanatique, qui se jetterait au feu pour affirmer ce qu'il répute la vérité. Bacon intitulait son immortel programme qui devait fonder la science physique : *Novum Organum*. M. de Strada inscrit au frontis-

Digitized by Google

pice du sien : ESSAI D'UN ULTIMUM ORGANUM. Si l'essai réussit, c'est le dernier mot de la science ; il faudra tirer l'échelle, ou, pour mieux dire, ce sera l'unique échelle du savoir.

Le nouveau théoricien arrive, en effet, avec un système construit de toutes pièces. La métaphysique apparaît au sommet, donnant à l'universalité des choses naissance et lumière. A sa suite, se coordonnent la psychologie, l'esthétique, la morale individuelle et sociale.

Ce penseur vigoureux refait tout à neuf : *Ecce nova facio omnia.* Il ne fait acception de personne, il ne demande à qui que ce soit grâce ni secours, il n'épargne aucun devancier.

« Je vous ai tous attaqués, déclare-t-il avec une franchise danubienne. Je suis la réaction vivante de vos méthodes. Je vous ai dit : Vous êtes tous dans le faux. Tous, parce que vous êtes avec des tronçons de méthodes qui, comme des serpents coupés, se sont animés les uns contre les autres pour s'entre-détruire.

— « Je vous ai tous attaqués. Aucun de vous ne me soutiendra. (*Ultimum Organum*, t. II, p. 477). »

C'est à craindre.

Mais quelle est donc cette conception géniale, inouïe, définitive?

N'en déplaise à l'auteur, il n'est pas facile, même avec quelque habitude des notions et du langage abstraits, de dégager en formules limpides la série des termes et des propositions qui expriment la théorie de l'*Ultimum Organum*. Cela tient moins au défaut de suite et de clarté dans les idées émises, qu'aux digressions, aux redites, aux sentences aphoristiques qui encombrent, retardent, obscurcissent cette exposition.

Essayons de la reproduire succinctement, telle du moins que nous l'avons comprise par la lecture consciencieuse des deux volumes de l'*Ultimum Organum*, édités en 1865, et du résumé de ces théories, publié en 1868, sous le titre de *Méthode générale*.

Au fond, il s'agit du problème, tant de fois soulevé, de la certitude philosophique.

Digitized by Google

L'homme pense et affirme; c'est la vie spontanée à laquelle il ne peut échapper. Mais, par la réflexion libre, l'esprit est ramené sur lui-même, et il cherche alors, il reconnaît et discute les fondements de sa foi première. La marche qu'il suit dans cette démonstration constitue la méthode; la raison dernière qui justifie son assentiment et lui fait discerner le vrai du faux, c'est le criterium de la certitude.

Une méthode contraire à l'ordre des choses où à la nature de l'esprit, un criterium faux ou insuffisant doivent aboutir au renversement total ou partiel de la certitude.

Avant de proposer sa méthode, M. de Strada énumère et rejette celles des devanciers. Voici, en raccourci, tel qu'il l'entend, ce passé méthodique :

« Jusqu'ici la méthode a vécu de la confusion que nous avons cherché à faire cesser... On a pris des aperçus puissants pour la méthode générale, et, au nom de ces entrevisions, tout a été et est encore brouillé. On a beaucoup écrit sur la méthode; tout ce qui a été dit tient dans quelques noms. Ces grands hommes ont été et sont encore répétés par les esprits supérieurs qui s'occupent de ces hautes questions; et les modifications éclectiques, les analyses nouvelles et délicates qu'on y a ajoutées, n'ont rien changé aux principes.

« Thalès fit de l'observation le point de départ méthodique. Pythagore aurait volontiers transformé le nombre en un véritable criterium. Pour Platon, le point de départ est l'intuition, la dialectique est la voie; et le syllogisme prend une valeur de criterium... Pour Aristote, l'observation est le point de départ, l'analyse et l'induction, le procédé, le syllogisme a une valeur de criterium. Le philosophe chrétien prend la lettre de la révélation comme fait unique, exclusif de tout autre point de départ méthodique, la foi comme l'instrument de la connaissance avec l'aide du syllogisme. La subordination où le chrétien rabaisse le syllogisme, laisse prendre à la foi une véritable valeur de criterium. Bacon revient à l'observation de Thalès et d'Aristote comme point de départ, l'expérience est l'instrument

Digitized by Google

unique et le criterium unique du savoir... Voyant les erreurs où tant d'essais partiels avaient fait tomber les hommes, Descartes crut que le doute pouvait être le point de départ méthodique, l'observation psychologique le second pas; il ne s'occupa point de l'instrument de l'esprit, et l'évidence, qu'il érigeait en criterium, devint par là le vrai instrument du savoir. Spinosa releva l'intuition de Platon comme point de départ; il posa axiomatiquement, à la manière de l'ancienne logique, les faits de matière de Bacon, comme le second pas; il reprit le syllogisme d'Aristote et de la scolastique comme instrument de savoir, et il admit le criterium cartésien : l'évidence. Pascal reconnut la foi et l'observation comme point de départ; l'expérience, le syllogisme comme instruments, et il accepta comme criteriums unis l'expérience, l'évidence, mais en dernier ressort la foi.

« Or, depuis ces grands hommes, on n'a rien inventé. On a modifié les combinaisons, on a complété les idées de l'un par l'autre; mais on n'a pas compris toutes les confusions où se perdait, sans pouvoir faire un pas, la notion de la méthode... En résumé que reste-t-il, à notre époque, de tous ces aperçus méthodiques? Les principes de Pythagore, Aristote, Bacon, Descartes, Pascal et Spinosa. » (MÉTHODE GÉNÉRALE, *disc. prélim.*, p. 13-18.)

Il y aurait plus d'une remarque et plus d'une réserve à faire sur cet exposé historique, un peu lourd et bien uniforme. La forme importe peu; mais il nous paraît inexact sur plus d'un point.

La spécialité de Spinosa, c'est son panthéisme, né, non de l'intuition de Platon ni de l'évidence de Descartes, mais d'une fausse interprétation de la notion de substance fournie par ce dernier.

Les panthéistes allemands Fichte, Schelling et Hegel, procèdent, non de Descartes et de sa méthode, mais d'une conclusion logique de la théorie sensualiste de Kant sur la connaissance. En creusant entre le sujet pensant et l'objet pensé un abîme infranchissable, Kant se claquemurait irrémédiablement dans le scepticisme. Ses disciples abat-

Digitized by Google

tront ce mur en identifiant le subjectif et l'objectif; mais ce sera le panthéisme.

La méthode chrétienne ne relève ni de Pascal ni de Lamennais. Pascal est un détracteur excessif de la raison au profit de la foi, c'est vrai; mais jamais l'Eglise n'a professé ni sanctionné ce dédain de la raison. Et lorsque Lamennais a tenté de baser la certitude humaine sur la foi primitive et populaire, elle l'a répudié et anathématisé. Elle a condamné le traditionalisme dans ses diverses nuances, toutes les fois qu'il en est venu à ébranler la vigueur rationnelle au point de lui refuser le pouvoir de se démontrer logiquement les bases de la certitude naturelle; car la foi elle-même, dans ces conditions, ne serait plus possible : pour se révéler à l'homme, il faut que Dieu trouve à qui parler.

Loin donc de se poser en criterium dernier de la connaissance humaine, la foi chrétienne fait appel à la raison pour qu'elle vienne reconnaître ses origines et les harmonies de la divine parole avec ses propres intuitions et ses démonstrations.

M. de Strada touche souvent à ce criterium « des fois », pour reproduire ce singulier pluriel auquel il semble tenir, et c'est toujours avec des interprétations foncièrement erronées.

Son dédain pour la théologie provient de la même erreur initielle.

La science sacrée, vraie science, aussi incontestable que celle du calcul, a pour base la *révélation divine*. Elle en déduit des conclusions certaines, absolument comme le calcul raisonnant sur l'unité et les nombres, sur l'espace, qui est une des formes du multiple. La seule différence est que personne ne songe à contester les chiffres, tandis que la révélation divine est un fait qui appartient à l'histoire, et qu'il faut reconnaître comme les autres faits historiques. Cette constatation s'opère, non par la foi, ainsi que le suppose sans cesse M. de Strada, mais bien par la raison. La théologie, pas plus que les mathématiques, n'a à organiser la marche logique des opérations rationnelles; elle en sup-

Digitized by Google

pose l'infaillibilité pour les données sur lesquelles elle opère, laissant à la philosophie le soin de discuter les méthodes et les criteriums, sauf à se séparer des philosophes qui infirmeraient la raison naturelle au point de la rendre incapable d'entrer logiquement dans l'ordre de la foi. Mais quand la raison a reconnu et bien constaté le fait historique de la parole divine, qu'elle en a affirmé, comme elle le doit, sous peine de se mentir à elle-même et de se détruire, que lorsque Dieu parle, il ne peut ni tromper ni se tromper, dès lors, elle n'a plus à contredire.

Ce n'est point une interprétation personnelle que nous opposons à l'assertion avancée et cent fois reproduite par M. de Strada, savoir que l'enseignement chrétien fait de la foi son premier et dernier criterium; c'est la doctrine ouvertement professée par l'Eglise et par tous les théologiens catholiques. Pour faire la preuve, il suffit de renvoyer à nos Manuels de théologie : on n'en trouvera pas un seul qui ne soumette les préliminaires de la théologie ou de la foi au contrôle de la raison.

Je le répète, c'est une inepte calomnie de présenter la scolastique comme la négation de la vie rationnelle : elle en est bien plutôt une sorte d'exubérance. Pour s'édifier à cet égard, M. de Strada et les autres détracteurs n'ont qu'à feuilleter les deux volumes in-folio de la *Métaphysique* de Suarez; et, s'ils tiennent à constater l'appoint fourni par la raison dans la construction scientifique de la théologie, ils n'ont qu'à parcourir la *Somme* de saint Thomas. En principe, nos grands théologiens sont moins préoccupés d'immoler la raison à la foi, ainsi qu'on se plaît à les en accuser, que de ramener le dogme aux proportions de la raison. Toujours du moins, ils s'efforcent de mettre en saillie les harmonies naturelles avec les assertions divines. A l'exception de quelques cimes plus ardues, qui semblent inaccessibles au grand nombre, ils introduisent partout la raison. Bien plus, jusque dans le plus profond des mystères, celui de la Trinité, il s'en rencontre qui croient en trouver la démonstration rationnelle; et l'Eglise les laisse dire. Que veut-on de plus ?

Digitized by Google

L'auteur de l'*Ultimum Organum* est dans son droit en discutant et même en répudiant les méthodes et les criteriums du passé qu'aucune autorité n'impose à l'esprit. Reste à savoir s'il est également dans la logique.

Voici en substance sa théorie.

Son point de départ est l'Etre.

L'Etre est. Nier l'Etre, c'est ne pas s'entendre ; car la négation n'a de sens que par l'affirmation ; donc, même en niant l'Etre, on l'affirme.

L'Etre est simplement ou avec limitation. La borne qui nie suppose l'au-delà, et par conséquent l'être sans borne. De là deux sortes d'êtres : l'absolu et le contingent.

La manifestation de l'être constitue le *Fait ;* c'est sa qualité inhérente. Le *Fait* joue un grand rôle dans la philosophie stradienne. Il est la base de la certitude, de la méthode, le criterium suprême.

Par sa jonction avec l'esprit, le fait devient élément. Le fait est hétéronomique ; l'élément est autonomique.

L'un et l'autre se présentent sous trois modalités : l'idéal, le nombre et la matière.

Par sa puissance d'extraction et d'abstraction, l'esprit les sépare et soumet chacun d'eux au travail du raisonnement par des opérations spéciales : l'idéal par le syllogisme, le nombre par le calcul, la matière par l'expérience.

C'est donc au syllogisme qu'il faut demander la démonstration de l'ordre idéal, au calcul celui des nombres, à l'expérience celle du monde physique.

Toute la science est là.

Mais sur quelle base primordiale et définitive repose la certitude de ces trois ordres de réalités et de ces trois opérations mentales ? Quel est, en un mot, le premier et le dernier criterium de la connaissance ?

Le Fait, répond J. de Strada. Le fait, ou la manifestation de l'être à l'esprit, implique la certitude : rien n'est certain que par la certitude du fait. Il est essentiel à la vie de l'esprit, car l'esprit ne pense que par le fait. Sa rencontre et son intuition sont fatales : c'est la certitude spontanée et *à priori*. En revenant sur lui-même par la réflexion libre,



Digitized by Google

l'esprit reconnaît sa situation, la possession où il est de l'être et du fait : alors la connaissance devient raisonnée ou scientifique, la certitude est *à posteriori* et à jamais établie.

Le grand avantage de ce criterium, selon M. de Strada, c'est qu'il est objectif, à l'abri des fluctuations et des défaillances du sujet pensant, et aussi qu'il se démontre, supprimant ainsi tout *postulatum* à la base de la certitude et de la science.

Telle est en raccourci la métaphysique et la nouvelle méthode de l'*Ultimum Organum.*

Quelque pénible qu'elle soit à préciser, il y a là, il faut le reconnaître, une conception ample, serrée, complète, neuve en apparence, de la vie intellectuelle.

Il reste néanmoins une large place à la discussion et à l'éclectisme.

Est-il vrai que la certitude scientifique parvient à éliminer tout *postulatum ?* A notre avis, elle en comporte au moins deux, dont la démonstration inclut une pétition de principe : le fait même de la certitude et la rectitude des facultés mentales. Mettre un instant ces deux points en question, c'est rendre insoluble le problème de la certitude ; mais c'est aussi, en les contestant, se retrancher de la société des vivants : douter du fait de sa pensée, c'est s'interdire le droit de parler.

Ni le syllogisme ni l'observation ne sauraient fournir la raison dernière et totale de la connaissance, c'est évident. Mais qui donc le soutient aujourd'hui, et pourquoi tant s'échauffer contre des adversaires fictifs ou bien trépassés ?

L'autorité, soit la foi surnaturelle, soit la tradition populaire, soit les Livres saints, ne constitue pas davantage une base rationnelle à la certitude. En cela, M. de Strada a raison ; mais il sort de l'histoire et de la vérité quand il adjuge à l'Eglise des erreurs qu'elle est la première à flétrir.

On peut interpréter, soutenir ou combattre l'*évidence* de Descartes. A notre humble avis, ce criterium, entendu à la façon de Bossuet et de Fénelon, touche de près à la solution.

Digitized by Google

Mais n'y aurait-il pas un criterium que J. de Strada passe sous silence ou ne signale qu'en fuyant, celui de la perception intellectuelle? Cette perception comprend deux aspects ou deux degrés : la faculté nue ou la simple capacité de voir, et le fait même de la vision ou la faculté en acte. La seule puissance de percevoir ne donne point raison de la connaissance, puisque l'on peut être capable de percevoir sans que l'on perçoive en effet : *a posse ad actum non valet consecutio.* Mais la faculté en acte embrassant nécessairement son objet, que lui manque-t-il pour justifier la pleine adhésion de l'esprit ou la certitude, puisqu'elle l'amène au principe même de contradiction, au delà duquel la pensée ne s'entend plus et la parole expire? Ce que l'on perçoit est : comment percevoir ce qui n'est pas?

L'auteur de l'*Ultimum Organum* insiste pour éliminer le subjectif de la méthode; il prétend que le criterium suprême doit être exclusivement extrinsèque. Assertion fort contestable. La certitude mentale est un fait psychologique qui emporte la jonction d'une réalité correspondante. La vérité est l'équation entre l'affirmation de l'esprit et la chose affirmée, *adæquatio rei et intellectus;* il y faut ces deux éléments. L'extrinsèque, l'objectif pur, n'emporte par lui-même ni connaissance ni certitude, puisqu'il peut, pour perceptible et intelligible qu'on le suppose, n'être point saisi et perçu. Seule donc la rencontre effective de l'objet et de l'esprit dans l'acte de la pensée donne la solution du problème.

Aussi, au lieu du *fait,* qui n'exprime dans l'acception arrêtée par M. de Strada que la qualité qui le rend intelligible et accessible par l'esprit, ou ce qu'il appelle la *patuité* de l'être, nous comprendrions mieux qu'il eût passé le rôle de criterium à ce qu'il désigne par l'*élément*, c'est-à-dire à l'être appréhendé par l'esprit. Ce serait la formule renversée, mais parfaitement équivalente de la perception intellectuelle; dans l'une, on énonce la réalité *perçue* par l'esprit; dans l'autre, l'esprit *percevant* la réalité : l'équation est identique.

Sans méconnaître la vigueur intellectuelle déployée dans

Digitized by Google

l'*Ultimum Organum*, nous inclinons à croire que la solution qu'il propose ne ralliera point les esprits, et nous sommes peu surpris que son apparition, qui date de plus de vingt-cinq ans, n'ait point modifié sensiblement le cours des idées.

La note caractéristique de ce livre aride est l'émotion, l'émotion produite par un amour intense de la vérité et par une persuasion intime qui tourmente, obsède et fait croire à une prédestination.

M. de Strada parle, dans l'occasion, avec quelque dédain, des mystiques. S'il faut ainsi qualifier l'amant qui se voue au culte de l'invisible et le poursuit d'un amour tendre, jaloux, absorbant, il mérite lui-même une place d'honneur parmi les mystiques.

Nous n'en donnons pour preuve — et elle suffira — que la finale de son livre (Tom. 2, p. 473).

« Mon siècle, mon pays, que vous manque-t-il pour toucher à la grandeur de vos aspirations? Cet invisible élément de sécurité qui circule dans la vie, l'art, la science, dans tout l'homme, individu et société : la méthode. Toutes vos méthodes se heurtent, s'anéantissent, et les plus puissants efforts du génie en restent isolés ou détruits.

« J'ai tout repris à la base. J'ai marché seul, grande douleur. Il fallait un de ces travailleurs qui cherchent l'ombre et qui, comme les mineurs, agissent à cet endroit sombre que fuient les hommes. J'ai été dans ces souterrains de la pensée, et je m'y suis plu à cause de l'œuvre immense qui était à faire. J'élève aujourd'hui à la méthode le monument le plus vaste peut-être qu'on lui ait consacré. Puisse-t-il donner le mot cherché. S'il n'est pas trouvé, je sais bien qu'il le sera. Cependant, je crois pouvoir dire que si l'on peut refuser des opinions particulières de ce traité, on n'échappera pas à l'ensemble.

« Il y a un absolu, et nous en sommes capables : c'est la force.

« Il y a un absolu, et nous n'en sommes pas capables par nous-mêmes : c'est la faiblesse.

« Il y a un absolu, et nous n'en sommes capables que

Digitized by Google

par le fait : c'est la méthode. Que l'homme sache ces trois points, et qu'il les lie indissolublement.... Grandeur et misère de l'homme, n'êtes-vous pas dans cette méthode, tout à la fois audacieuse, gigantesque et infinie comme Dieu ; humble et docile comme il convient à la pensée humaine !

« O mon Dieu, au milieu des agitations et des bassesses de la vie, je me suis abaissé devant vous et je vous ai supplié, ô infini, ô absolu, ô nécessaire, ô unité, ô certitude. Je vous ai supplié, dans l'humilité de ma pensée, de me faire voir le lien continu, permanent, que vous avez avec l'homme. Il m'a été montré que ce lien est la production incessante du fait. Le fait était donc l'apparition de Dieu, c'était le médiateur de la connaissance. Le fait et Dieu ainsi liés entre eux, ainsi liés à l'homme, prouver la certitude des opérations de l'esprit par le fait, c'était les prouver par Dieu même. Et c'est par là, ô mon Dieu, que j'ai vu que, comme vous faisiez la vie, vous faisiez la preuve, et que vous étiez le criterium toujours présent, depuis la première opération de la pensée sur le premier fait, jusqu'à la science la plus sublime, puisque, par le fait, vous suivez l'esprit dans les profondeurs de l'infiniment petit et de l'infiniment grand.

« J'ai dit ma pensée sur ce lien simple et merveilleux qui est entre vous et nous, j'ai dit l'amour où me plonge la vue de ce lien sans lassitude. O Dieu, si je me suis trompé, pardon ; hommes, pardon ! »

Si M. de Strada est métaphysicien, il est aussi poète. Sa philosophie suffirait seule à le prouver. Mais nous avons encore ses poèmes.

## II

L'œuvre poétique de J. de Strada est vaste, plus vaste que le monde, car elle remonte au delà et par-dessus.

L'intitulé général : *l'Epopée humaine*, ne dévoile qu'im-

Digitized by Google

parfaitement cette amplitude. Il s'agit non seulement de l'humanité, mais de Dieu et de l'univers, de l'absolu et du créé, de l'origine, de la marche et de la finalité des choses, enfin de l'apparition, des luttes, du progrès, de la destinée de l'homme.

Logiquement, l'œuvre s'ouvre par la *Genèse universelle*, cosmogonie nouvelle qui célèbre la divine origine des choses et leur harmonieuse ascension, depuis l'énergie élémentaire jusqu'à l'homme parfait, en pleine possession, par la science, du monde des êtres.

De Strada est le chantre du transformisme ascensionnel sous l'action du Créateur, comme Lucrèce le fut de la nature à l'exclusion de Dieu. C'est évidemment plus glorieux, mais cela ne suffit pas à justifier de tous points la conception darwinienne.

Le début ne manque pas de grandeur: l'Infini, l'Eternel est dans la solitude, vivant de lui-même dans une expansion et une plénitude qui ne connaît point d'indigence :

Hors de tout ce qui fut jamais ; c'était avant ;
Bien plus tôt que la loi, que l'éther, que le vent ;
Avant le vide ; avant l'abîme ; avant les mondes ;
Avant l'espace ; avant les ellipses fécondes :
Avant l'heure, le temps, la contradiction ;
Hors du fini sur qui plane l'extinction,
Plus tôt que l'élément, plus haut que les étoiles ;
Avant la nébuleuse engourdie en ses voiles ;
Avant la nue ; avant la foudre ; avant le bruit ;
Avant le vieux silence, et la mort, et la nuit ;
Avant le jour, le soir ; avant la jeune aurore ;
Avant le rayon d'or, avant l'onde sonore ;
Avant l'antinomie où bat la notion,
Et le néant qui n'est que la négation ;
. . . . . .
Dans le pur idéal où n'entre pas le monde,
Où les Cosmos en feu ne seraient qu'un point sombre,
Où le créé jamais ne peut porter ses pas,
Où l'homme s'éblouit, et, plus il est sublime,
Se sent plus de néant et de vide et d'abîme ;
Où l'esprit n'atteint pas s'il vole sans le cœur,
Où l'amour est du vrai l'humble et le seul vainqueur,
Où l'extase se tient d'elle-même captive,

Digitized by Google

Où la stupeur de l'âme en prières arrive;
Là, dans l'expansion infinie en transport,
Dans la perfection de l'indicible accord,
L'Energie unité, formidablement belle
Est. — C'est l'Irrévélé dans l'énigme éternelle,
Toujours le même, étant le tout épanoui,
Disant à l'absolu l'intarissable oui.
C'est l'Energie-Idée, Affirmation pure,
Et son fourmillement d'infinis pour pâture. —
Or, c'était, dans l'immense et calme antiquité,
L'Eternité d'en haut, en bas l'Eternité.
L'Eternité devant, l'Eternité derrière,
L'Eternité partout.

De cette éternité féconde va jaillir la création.

Dieu sourit à l'abîme et dit: « Ensemençons. »

Et alors Dieu produit les énergies finies, premiers éléments de la matière et du monde, qui entrent en mouvement et dans leurs actions et réactions forment les divers agrégats, les modifient, les transforment et font succéder dans une échelle radieuse la série des êtres depuis la nébuleuse flottante jusqu'à l'astre flamboyant, jusqu'à l'astre refroidi, jusqu'à la cellule vivante, jusqu'à la plante, jusqu'à l'animal, jusqu'à l'homme. Et un jour, l'homme interrogeant les débris des choses, y retrouvera l'histoire du monde et la sienne.

Dieu dit: « L'homme apprendra, mais après des désastres,
Cette formation des cieux et des astres.
Je lui tendrai mes cieux, livres toujours ouverts.
Mon fait révélateur du mystère univers :
Et l'esprit verra Dieu, ses lois, leur harmonie,
Par ce Verbe sacré qu'écoute le génie.
Et Dieu viendra dans l'homme! Oui, sur le fait porté,
Je descendrai partout de mon éternité.
Et tout homme lira dans l'énorme Immanence
Tous les secrets divins de sa propre existence,
De l'infini, du temps, de l'immortalité,
Du parfait, de l'espace et de l'ubiquité,
De genèse en genèse, êtres, espèces, races,
Naîtront.

Digitized by Google

. . . . . .
Il grandira sans fin jusqu'au jour, jusqu'à l'heure
Où je lui donnerai l'infini pour demeure,
Alors, ce sera l'heure immense de la mort,
Et, penché sur ce front qui s'abaisse et s'endort,
Je lui ferai franchir l'ubiquité sublime
D'où son cœur verra tout : moi, les mondes, l'abîme!

Si le poète s'était arrêté à l'homme, dont l'apparition sur la terre nous est révélée par les livres sacrés, on pourrait lui passer le reste. Mais, lui, ne connaît d'autre Bible que celle de Lamarck et de Darwin.

Dans sa théorie, l'homme provient de l'animal, comme l'animal procède des évolutions antérieures de l'énergie initielle.

La Terre, c'est la Bible. En feuilles successives,
Elle écrit chaque époque en réalités vives.
. . . . . .
La Terre l'ordonna dès le commencement.
Elle vint peu à peu, mathématiquement,
Selon l'ordre précis où métal et substance
Fond et se liquéfie et, froidi, se condense.
Et l'atmosphère alors dans les dépôts de chaux
Délaissa le carbone. Et les airs purs et chauds
Commencèrent pour l'être une nouvelle aurore.
L'album terrestre montre une faune, une flore,
Feuille à feuille, changeant, imprimant dans les faits,
Son histoire vivante à nos yeux stupéfaits.
Et chaque continent fit sa plante et son être.
Chacun fit-il son homme? Oh! c'est le grand peut-être.

Le poème des *Races* reprend ce thème de la descendance humaine de l'animal. Les trois types divers : le blanc, le jaune et le noir, proviennent vraisemblablement, d'après le poète, de deux souches primitives et distantes l'une de l'autre. Si ses yeux n'ont pas vu, son imagination féconde y supplée :

Parmi les animaux, l'homme, animal infâme,
Parlait, n'ayant encor qu'un embryon de l'âme.
. . . . . .

Digitized by Google

Qui naquit le premier? le blanc, le noir, le jaune?
Tout commença-t-il par l'idiot ou le faune?
Certe un mystère est là. Des races sous nos yeux
Sont si bas! Sont-ce donc là nos premiers aïeux?

Attendez! Le poète a des conjectures qui lèvent le doute et dissipent les ombres.

Une grave raison nous dirait le contraire.
Le Tharganna géant, le haut pic de la terre,
Est sorti le premier des eaux, *fatalement.*
Or, il fut par le blanc habité. Sûrement
L'Arya serait donc ainsi le premier homme.
Il aurait là grandi dans son petit royaume.
Les noirs *seraient* issus plus loin vers l'équateur,
Sans qu'on sache le lieu, l'habitat et l'auteur.
Les jaunes ne seraient qu'une métamorphose
De ces noirs dont la peau change, se recompose,
Non suivant le soleil, mais le sol, le terroir.
. . . . . .
Les noirs *paraissent* donc une typique branche,
Et non pas comme issus de notre race blanche.
Peut-être tous les deux, nés simultanément,
Ont-ils crû l'un très vite et l'autre lentement.
Quoi qu'il en soit, la *nuit,* impénétrable encore,
*Règne sur ce problème* égaré dans l'aurore.
C'est à peine de l'aube.

Pour nous, ce serait plutôt du crépuscule, une façon de passer du jour à la nuit. Nous tenons pour certaine l'unité de la race humaine, et pour suffisamment expliquées, sans qu'il soit besoin de recourir à la pluralité des souches, les divergences des types actuels ou disparus. Comme le chien de la fable, nous ne lâcherons pas la proie pour l'ombre. Il est facile à l'imagination du poète de supposer une diversité qui complète son système, de décrire selon ses rêves le précurseur de l'homme, ce fossile tertiaire que l'on cherche encore, et de lui donner un nom; il l'est moins de prouver qu'il ait existé.

Les langues humaines, autrement multipliées que les types, semblent elles-mêmes dériver d'un idiome primitif dont les racines se trouvent disséminées chez les divers

Digitized by Google

peuples. Avec son esprit systématique, M. de Strada y découvre le prolongement et la justification de sa théorie. Tant il est vrai qu'on ne voit que ce que l'on tient à voir.

Cinq cent racines sont le premier pas humain
D'où sortit le langage indo-européen.
Et ces racines sont le résidu probable
Des sens et des cris brefs de l'ancêtre *introuvable*,
Qui lui-même *sans doute* avait fort hérité
Des cris et des accents de l'animalité.
. . . . . .
L'animal a toujours pesé sur leurs langages,
Malgré le temps, malgré les heureux voisinages,
Chaque peuple a son centre où reste son regard.
Il voit mal hors de là ; s'il voit, c'est par hasard.
L'Arya, l'homme esprit, l'homme pure énergie,
A su mettre au langage humain son harmonie.

Quoi qu'il en soit de leurs langues, le poème des *Races* met en scène les trois descendances. La race aryenne représente la justice, la bonté, la magnanimité ; la race jaune, la ruse, la violence, la domination sauvage ; la race noire, l'abrutissement et la servitude.

L'Inde est censée le berceau de la famille aryenne. Des émigrations providentielles la font déborder, d'étape en étape, sur le reste du monde, pour y porter la civilisation. Ecartant avec un dédain où perce la colère, les traditions judaïques et chrétiennes sur les origines de l'homme, le poète exalte l'antiquité et l'autorité des livres indous et y cherche la trace de l'homme et son histoire. Il avoue n'avoir que des conjectures, mais, à l'aide du calcul des probabilités, il trouve le secret d'arriver *presque* à la certitude. « Un calcul de probabilités, tiré de tous les points certifiés que nous donnent l'histoire et les légendes, quand elles sont d'accord avec elle, autorise la théorie que nous avançons. Or, un calcul des probabilités est bien plus qu'une hypothèse : il est presque une certitude déductive. » (*Le premier Roi*, préf., p. 1).

Echafaudage d'apparence scientifique, qui pèche par la base. Non, l'homme n'a pas commencé par le bas de

Digitized by Google

l'échelle, émergeant de l'animalité, balbutiant les cris de la bête toujours les mêmes, montant par d'imperceptibles progrès vers l'apogée de la science. Plus il s'éloigne de l'origine, plus il déchire ; il peut perfectionner ses outils ; lui devient pire. Les peuples qui ont le mieux conservé les traditions primitives ont été les plus avancés dans la perfection et le progrès. C'est plus qu'une légende, c'est un fait historique, que l'âge d'or fut aux premiers jours du monde. Le parti pris que l'on met à rejeter la Bible, qui seule contient la primitive histoire de l'homme, et l'air satisfait avec lequel on lui substitue des fables incohérentes ou de hautes rêveries d'idéologue accusent plus d'infirmité que de force d'esprit. On a beau les mettre en vers, ou les laisser en prose, en faire des épopées ou des romans, ces théories restent ce qu'elles sont : des rêves et des fantaisies.

Pour M. de Strada, la grande loi de la science et de la vie, c'est le *fait*. Eh bien ! la Bible est un fait qui s'impose, qui ne contredit aucunement la science acquise et démontrée, mais que la vraie science non plus ne contredit jamais. La vérité est toujours d'accord avec la vérité, et s'il apparaît des divergences, ce ne sont que des apparences. Si la lumière du temps ne suffit pas à dissiper l'illusion, nous aurons le plein jour de l'éternité.

Dans la *Mort des dieux*, notre poète peint l'écroulement du polythéisme et le triomphe sanglant des martyrs.

La *Mêlée des Races*, autre épisode de la grande *Epopée humaine*, décrit la fin de l'empire romain sous les coups des barbares, et les origines des nationalités modernes.

Le *Jésus*, que nous n'avons pu lire, nous inspire des alarmes.

On ne peut se le dissimuler, dans toute cette métaphysique, dans tous ces poèmes, du premier au dernier, une pensée domine. Cette pensée intentionnelle et finale est qu'il faut en venir à la science, et par la science battre en brèche « toutes les fois », n'avoir en définitive d'autre religion que la science, par la méthode.

Digitized by Google

Des sciences l'aïeule,
Seule elle (la méthode) a le lien de l'homme avec le Dieu
Lien scientifique et certain. Ce grand feu
Sera donc bien plus fort dans l'avenir de l'âge ;
Les fois n'auront été que son âge sauvage ;
Mais son temps de sagesse et de perfection
Sera par la méthode et sa conviction.

(*Les Races*, p. 259.)

Il y a là une fausse notion de la science et de la religion. La science, c'est ce que l'homme connaît avec certitude ; la religion, c'est ce qu'il doit à Dieu. Loin que la science puisse se substituer jamais à la religion, la conclusion logique est que la religion s'agrandit dans la proportion de la science ; car plus l'homme connaît Dieu en lui-même et dans ses œuvres, plus il lui doit d'hommage et d'amour. La science d'ailleurs n'est jamais que naturelle, tandis que la religion appelle l'homme à des hauteurs qui l'exhaussent au-dessus de sa nature. Avec la science, et plus haut que la science, il y a donc place pour la religion.

L'absence de religion est un vide en tout homme de bon sens. Si cet homme a de l'esprit, du savoir, le vide est plus grand, plus respectable, et fait tache. Mais, s'attribuer la mission de combattre toute croyance religieuse et se faire une sorte de fanatisme de les saper dans l'esprit des hommes, cela dénote un défaut d'équilibre dans les facultés mentales ou quelque désaccord avec la conscience.

Nous nous empressons d'écarter jusqu'à l'ombre de la seconde hypothèse en ce qui concerne l'auteur de l'*Epopée humaine :* sa prose et ses vers ont un accent de loyauté qui s'impose.

Dût-on mettre en cause la rectitude du génie, la vérité nous force à être sévère. Les données et les prétentions de la *Genèse universelle* et de l'*Epopée humaine* ne sont pas seulement fantaisistes.

Le lecteur en jugera par quelques citations.

La Bible, dont tout penseur sérieux et quelque peu savant parle avec respect, n'est pour M. de Strada que l'im-

Digitized by Google

posture au service de l'ignorance, de l'iniquité, de l'intolérance. Son Jéhovah est le Dieu cruel, étroit, le génie du mal et de la torture.

Ici (*Les Races*, p. 30), on rapproche :

L'affreux Moloch, le Jéhovah haineux, stérile.

Là, (*ibid.*, p. 253, 257) on oppose le Dieu bon au Jéhovah funeste :

Car le Dieu des Aryas, c'est ce Dieu d'énergie,
La circulation divine de la vie,
Et non ce Jéhovah de la force et du mal
Que les jaunes, les noirs verront en tout, fatal.
. . . . . .
Le Jéhovah du mal n'a jamais enfanté,
Le Dieu de la vie a seul fait la vérité.

Plus loin (*ibid.* ad fin.), s'adressant aux chrétiens qui pénètrent en Afrique, y compris sans doute les missionnaires :

Faites-vous ce serment, races dégénérées,
Qui volez aujourd'hui les masses massacrées,
Vous qui portez la mort au nom de Jéhovah,
Faux Aryas chrétiens, d'où l'Arya s'en va ?
Fils de la force infâme, et non de la justice,
Votre âme et votre Dieu ne sont donc que le vice !
Maudits soyez-vous tous comme le Dieu Sumir,
Le Dieu biblique, qui, jusqu'à notre avenir,
Surgit de son passé pour enfanter le crime,
Et qui nous plongerait aussi nous dans l'abîme,
Si la France n'était, etc.

Par bonheur, l'Arya est là qui travaille à la délivrance du monde. (*Le premier Roi*, p. 18) :

Marche donc, ô phalange,
La légende t'a fait un crime du savoir,
Mais tu le chercheras, Arya, c'est le devoir.
La légende a maudit l'arbre de la science ;
Et la science est le grand sauveur qui s'avance.
Il est donc l'impuissant ce très dur Jéhovah,

Digitized by Google

Que l'homme contredit à sa face, et s'en va
Montant, montant toujours et, par plus de victoire,
Foulant toujours plus bas ce Jéhovah sans gloire.
Oh ! légende, partout, toujours, tu sais mentir,
Fausser le vrai pour mâter l'homme et l'abêtir !
Va, légende, tais-toi, laisse parler l'histoire,
L'immense voix qui fait immense la mémoire.

La légende, dans l'esprit du poète, qui ne le voit ? C'est la Bible ; le reste, c'est l'histoire !

Le plus touchant, c'est son appel au juif Arya comme nous. Il rêve, naïf ! — de l'associer à la liberté commune, mais à une condition : qu'il renoncera à sa Bible et à son Jéhovah ! (*Premier Roi*, p. 270).

Je viens pour affranchir le Juif de l'ostracisme
Qui pèse encor sur lui. C'est un vil exorcisme !
Sem, Cham, Japhet, ne sont que des mots d'ignorants,
Car ils ne disent rien de nos premiers parents.
Noirs, jaunes, blancs, voilà vraiment les races franches.
Un seul blanc enfanta toutes les races blanches ;
Or ce blanc, quel est-il ? L'Arya.
. . . . . .
L'Arya fut donc le premier blanc. Et de lui seul
Tout nait pur ou taché par d'infinis mélanges ;
Tout l'amas des corps blancs grandit aux mêmes langes.
Le juif, ainsi que nous, est donc un Arya.
Et les fous qui voudraient en faire un paria,
Les mauvais qui voudraient, au nom de leur croyance,
Sur lui porter encor et toujours la vengeance,
Sont d'aussi courts esprits qu'ils sont de pauvres cœurs.
O juifs, venez à nous, car nos races sont sœurs ;
Quittez tous les pays du sombre fanatisme ;
Dépouillez les douleurs que vous fait l'atavisme ;
Souvenez-vous qu'ici l'on fait la liberté ;
Venez, on reconnait votre fraternité !
La révolution affranchit votre race :
Et je fais voir ici que ce n'est point par grâce,
Mais par simple justice, et parce qu'il n'y a,
Dans tout le monde blanc, qu'un blanc, c'est l'Arya.

Et le jaune donc, et le noir, qu'en faites-vous, idéologue généreux ? — Mais voici le plus beau !

Digitized by Google

Venez, mais laissez là le fatal Dieu, l'horrible;
Mais laissez là le fatal livre, votre Bible,
D'où s'échappe le meurtre et son parfum fatal,
Où l'Iaveh-Sumir règne, haut Dieu du mal;
Oui, pour sauver le juif, il faut le sacrifice
*Du Dieu dur qui lui fit sa terreur et son vice.*
Venez donc avec nous, prenez l'esprit français :
L'esprit de la justice et du droit dans la paix.
Juifs, l'avenir est là ; le passé n'est qu'un songe ;
Or, il nous faut bannir les rêves, le mensonge.
Ce qu'est le culte juif, nous le verrons ailleurs.
C'est l'origine! Eh bien, le juif naît des meilleurs !

Ces divagations et déclamations sont plus atténuantes que révoltantes : la naïveté en tempère l'horreur; l'une et l'autre font penser à la tarentule.

Cette interprétation sert encore à expliquer et à excuser les poèmes épiques qui complètent l'*Epopée humaine.*

L'auteur abhorre le roi et le prêtre, deux intrus néfastes qui déshonorent l'humanité. Pour flétrir l'intrusion royale et sacerdotale, il imagine son *Premier Roi* et son *Premier Pontife.*

Le premier roi est un scélérat de la pire espèce, implacable dans la haine, inassouvible dans l'ambition et la débauche, effroyable dans le crime. — Conclusion : voilà le roi !

Le premier pontife est un brahme, un imposteur de haute volée, un Manou qui se donne pour une incarnation de Vichnou, s'adjoint des compères assortis, méduse tout autour de sa personne, et par le mensonge, l'assassinat, l'empoisonnement et les passes magnétiques, fonde la prépotence sacerdotale. — Conclusion : voilà le prêtre!

Qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas dans le plan de l'auteur d'un régime transitoire, d'un fait local : c'est une thèse, avec le *Ab uno disce omnes.*

C'est tellement puéril, exorbitant, qu'il faut citer pour en faire la preuve.

Voici le roi (*Premier Roi*, p. 255) :

D'où vient le roi? Vient-il de l'ignoble flatteur?
Non, c'est faux. Non, c'est faux. Le roi vient de son cœur!

Digitized by Google

Il vient de son orgueil, il surgit de son âme
Dont le vice le brûle ainsi qu'une âpre flamme.
Qui flattait Belpéor, César, Napoléon ?
Leur orgueil qui rugit en eux comme un lion !
Qui leur disait : « Sois roi, tyran, ton heure sonne ! »
Je le dis hautement, humanité, personne.
L'égoïsme sans frein, voilà ce qui hurlait,
Ce qui les attirait, ce qui les conseillait.
Vous n'êtes pas monté vers la source elle-même,
Vous qui voulez sur eux une pitié suprême.
. . . . . .
Et c'est au cœur qu'il faut demander cette chose,
Au cœur de l'orgueilleux qui veut l'apothéose,
Au cœur du sans pitié qui ne veut que jouir,
Et qui, sans se lasser jamais, fera mourir !
Le cœur ! le cœur ! voilà le flatteur solitaire
Qui masturbe sans fin l'orgueil du ver de terre !
Ces hommes, pour pouvoir mieux accomplir leurs coups
Ils n'ont pas dit : Nous serons rois de la frairie !
Ils disent : Nous voulons affranchir la patrie !
. . . . . .
Ah ! vous avez tenu dans les mains votre tête,
Pour méditer longtemps sur ces hommes du faîte,
Et vous les excusez et vous criez : pitié !
Mais c'est le mal, oui, tout le mal amnistié !
L'homme n'a pas ce droit; car c'est le droit au vice.
Votre fausse bonté n'est pas de la justice.
Le coupable des rois, pour vous, c'est le valet ;
Non, c'est le roi lui-même.
. . . . . .
Est-ce donc que les rois n'ont rien que des flatteurs?
C'est faux, c'est faux, c'est faux. Partout sont de grands cœurs
Qui parlent par l'écrit, la voix, le silence.
Oh ! les rois ne sont pas traqués dans l'ignorance.
Ils savent tout le bien, mais ils font tout le mal.

Est-ce assez ?

Si le prêtre a des flatteurs, ce n'est pas assurément notre poète.

Le prêtre vend tout, jusqu'aux chaînes qu'il rive dans les âmes. (*Premier Roi*, p. 251.)

O races de couleur, vous aurez la souffrance,
Le massacre infernal, l'infernale douleur;
Le prêtre vous vendra, pour l'or, l'intolérance.

Digitized by Google

. . . . . .

Lenteurs des siècles longs, volant dans les grands cieux !
Tout le volcan dix fois doit couler, et sa lave
Inondera longtemps les esprits et les cieux.

Le prêtre, d'accord avec le soldat, deux parasites, assassine la justice *(Premier Pont.*, p. 8.)

L'égalité s'éteint quand le prêtre est venu ;
Quand le guerrier surgit, féroce, incontenu ;
Quand prêtre et guerrier font tous les deux l'alliance,
Pour dominer le travailleur sans défiance.
Lui fait, paisiblement, tout le travail des jours.
Sans s'en apercevoir, il entretient toujours
Ces deux improductifs, le guerrier et le prêtre.
Et qui donc accuser ? — Il faut vivre. Et, pour être,
Il faut le guerrier. Et pour chanter la foi,
Il faut le prêtre. Soit. Mais tous deux font la loi,
Tous deux sont les tueurs de la grande justice !

De concert encore avec l'homme de guerre, le prêtre change la morale et étrangle la liberté *(Ibid.*, p. 10).

La république antique et le patriarcat
Tombent, et le guerrier et le pontificat
Partagent la puissance. Et la morale change :
Le mal n'est plus le mal ; c'est tout ce qui dérange
La richesse, la paix du prêtre, du guerrier.
Et tout, sous un faux jour, accourt pour vicier
Les esprits droits et purs des antiques provinces.
Puis bientôt les guerriers sont devenus des princes.
Et le prêtre déjà rêve une autorité
Unique, l'attentat de toute liberté.

Heureusement, tout cela finira : un jour, tout le monde sera soldat, et il n'y aura plus ni religion, ni prêtre *(Ibid.*, p. 9) ; c'est la prophétie de notre République !

L'avenir comprendra la profondeur du vice
D'organisations et de sociétés,
Où tout pèse sur l'un, rien sur ces exemptés. —
Tous travailleurs et tous soldats ! Voilà la règle
Pour chasser le guerrier, ce milan qui fait l'aigle.



Digitized by Google

*Et la science étant seule religion,*
Le prêtre sortira de toute nation.
Alors l'égalité sainte pourra renaître,
Car pas de féodaux sans guerrier et sans prêtre.

Le croirait-on? Le grief le plus atroce contre le prêtre et qui le rend passible de l'égout, est qu'il s'est fait sacrificateur, qu'il immole d'innocentes victimes, les pauvres bêtes sœurs de l'homme, et cela pour fasciner par la peur, pour garnir sa table et s'assurer l'existence! C'est tout ce que la perspicacité philosophique et poétique de M. de Strada a su voir dans les sacrifices sanglants de l'antiquité! *(Ibid.*, p. 17.)

La raison de l'Arya se révolte sans cesse.
Or, pour l'épouvanter au fond de sa détresse,
Le prêtre alors se change en sacrificateur.
Il égorge les boucs, les chevaux, en acteur
Qui joue un rôle affreux, où le crime est prière,
Le peuple stupéfait se recule en arrière
Et subit.
Le sacrifice est une orgie! — Oh! l'Arya
Des vieux jours dut rougir, dans sa tombe sacrée,
De voir la fraternelle bête lacérée!
Et depuis ce temps-là l'Arya prit le goût
Du sacrifice infâme! — Oh! ce prêtre! à l'égout!
. . . . . .
Il s'enivre à l'autel dans sa communion!
L'offrande est tout pour lui! Car il est bien cet être
Qui ne produit jamais et ne vit que d'autrui.
Le mendiant hautain et cynique, c'est lui.
Par lui tout se corrompt.

Sans doute, tout cela se passe dans l'Inde. Mais qui ne devine, au ton du poète, que cela se passe partout, et qu'il faut ériger en thèse sa légende?

Nous ne citerons pas — les convenances nous l'interdisent, — les chants grossiers et croustillants qu'il met sur les lèvres des guerriers et de la foule *(Premier Pont.*, p. 175), et dans lesquels déborde l'injure ordurière. Façon peu fine et tout à fait étrangère à la poésie de se dégorger le foie, quand on a de la bile.

Nous voudrions pouvoir resteindre à ce seul passage

Digitized by Google

l'impression pénible et défavorable de la mise en scène. Elle ne revient que trop souvent dans la série de ces poèmes. Tout ce qu'on imagine d'audace scélérate, de cynisme, de négations et d'affirmations impudentes, de crimes, de lâchetés, d'infamies s'étale dans le déroulement de ces drames.

On est étonné qu'une seule tête ait suffi à inventer tant de blasphèmes, tant d'abominations, tant d'absurdités, tant de scélératesses. C'est écœurant de penser que l'homme puisse descendre si bas dans l'abjection.

Nous ne pensons pas que l'œuvre y gagne ni en intérêt ni en attrait : c'est pécher à la fois dans le fond et dans la forme.

## III

Au point de vue de l'art littéraire, il y aurait encore beaucoup à dire ; il y aurait à louer, à reprendre, dans la prose et dans les vers.

M. de Strada n'est point académicien, et vraisemblablement ne le sera pas. Il a sa langue à lui, la langue de sa pensée, de ses rêves, de ses indignations, de ses enthousiasmes. Chose qui ne s'était peut-être jamais vue, en faisant de la métaphysique, — et il en fait toujours ! — il bouillonne, il s'exalte, s'attendrit, s'exclame, s'enivre. Il interpelle tour à tour être, fait, élément, hypothèse, méthode, criteriums, évidence, syllogisme, calcul, Dieu, les hommes, les choses, les philosophes, la foule, le ciel, la terre : il évoque tout à sa barre, et à chacun il dit son mot.

Le mot, il le prend dans la chose, dans la chose telle qu'elle lui apparaît, qu'il l'excogite sans souci de l'Académie ou même de Littré. Il fait son vocabulaire. Il vous parle de la *patuité* de l'être, substantisant l'attribut par lequel l'être se révèle, devient *patent*. L'épilogue devient le post-face. Des mots existants revêtent, par des définitions libres, des sens nouveaux : le fait, l'élément, l'extraction, les lois, etc., sont autant de créations nouvelles.

Digitized by Google

La phrase est fréquemment brève, hachée, suspendue; parfois sans verbe, dans un mot qui peint, fait saillie, juge, approuve ou condamne.

La clarté manque, du moins à première vue, soit dans la prose, soit dans les vers : l'esprit ne suit la trame qu'à force de tension et de retours.

L'excuse de l'écrivain est en partie dans les hauteurs où il plane, dans les raisonnements ardus qu'il poursuit, dans l'intensité, la densité ou même l'obscurité de ses conceptions, le mélange des affirmations et de la critique, dans la multiplicité des systèmes et des hypothèses qu'il expose; plus souvent encore dans ses appels, ses objurgations, ses doléances. Ces éclats d'âme et de cœur troublent la sérénité de la lecture.

Mais ce qui la rend difficile, et par moments pénible et décourageante, c'est le morcellement de la proposition générale en une infinité d'aspects, qui se succèdent et se répètent sans fin. Les redites sont incessantes et retardent le mouvement de l'esprit, qui aspire à la conclusion.

Le style a des inégalités choquantes. Son allure générale ne manque ni de cachet ni de grandeur : il met le lecteur sous l'empire des choses. Mais trop souvent la vulgarité s'étale et apparaît d'autant plus banale qu'elle est en vers: la rime, une rime d'aventure, fait toute la richesse de ce rythme ras de terre.

Veut-on un exemple entre cent? (*Premier Pontife*, p. 37.)

Ce breuvage divin est très spirituel,
Car il aide l'esprit et le matériel!
La circulation divine de la vie
Leur a fait entrevoir, profondeur inouïe,
Le renouvellement perpétuel, sans fin,
Conduisant l'âme humaine au beau milieu divin!
Tout cela fort taché par la métempsycose,
Qui pourtant a cela de vrai que toute chose
Tout être a pour unique et solide élément
L'atome, qui dans tous passe immortellement.
Ce qui n'empêche pas le respect du cadavre,
Le grand cocon de l'âme, et qui, cela nous navre,
Va se décomposer, lui qui sut nous aimer,
Et qui n'a plus pour nous qu'un détritus amer;

Digitized by Google

Car l'âme chrysalide en en sortant s'envole,
Insecte ailé, cherchant la vie et l'auréole.
Le prêtre politique, en voyant ces efforts,
Se dit : « Mais on me prend pouvoirs et coffres-forts ! »

Même quand il s'élève et porte la frappe poétique, le vers est généralement âpre comme un fruit d'hiver. Le génie de l'homme n'est pas au moelleux.

La conception et l'ordonnance de ces poésies ne sont pas à l'abri de tout reproche.

A première vue, c'est dans une épopée générale une série de poèmes épiques que l'auteur semble avoir conçus. Dans l'exécution, c'est tout autre chose.

L'entrée en matière se rapproche de l'épopée avec une teinte de métaphysique qui ressemble fort à une thèse : on dirait d'un poème didactique. Bientôt à la forme narrative succède celle du drame ; c'est une série de scènes où passent et repassent des personnages qui dissertent, s'épanchent, se caressent, se battent, s'entr'égorgent. Ces tragédies ont cinq, six, sept et jusqu'à dix actes, interrompus par des intermèdes en forme d'épisodes, de chants lyriques ou d'aperçus généraux.

Évidemment, le plan de l'auteur a été de réaliser les formes diverses de la versification et de pincer tour à tour toutes les cordes de la lyre poétique. C'est beaucoup d'ambition ; mais enfin c'était son droit.

En fait, il en résulte un singulier théâtre. Les acteurs les plus courageux et les spectateurs les plus tenaces auraient quelque peine à soutenir les dix chants de la *Mêlée des Races*, y compris les intermèdes. Nous serions curieux d'assister à la scène où Fossil, l'ancêtre de l'homme blanc, se jette sur des tigres, et en assomme un d'un coup de poing (*Mêlée des Races*, p. 187). Il ne serait pas non plus sans intérêt l'intermède où interviennent et chantent tour à tour les blocs, les sables, les flots, les marais, les vents et les tonnerres, les parfums et les baisers, les éléphants et les taureaux, les lions et les chiens, les aigles et les vautours (*Premier Roi*, p. 157).

Digitized by Google

La conclusion qui se dégage de ces excentricités est que l'auteur, lâchant la bride à son imagination stupéfiante, a produit sans souci des proportions, plus préoccupé de couler ses idées, ses rêves, ses obsessions mentales en représentations vivantes, en images coloriées, en formules concises, que de se plier aux règles classiques, aux traditions littéraires. Ce n'est point un dilettante faisant de l'art pour l'art; c'est le penseur, le croyant, le doctrinaire obstiné, qui parle, écrit, peint, burine, chante sa foi.

Plût à Dieu que ce fût la vraie foi, la foi qui sauve pour l'éternité!

J. RIBET,

*chan. hon.*

Digitized by Google

# REVUE PHILOSOPHIQUE

Sommaire. — I. Unité et ampleur de la philosophie chrétienne et scolastique ; son rôle. — II. Le surnaturel à notre époque : *Lourdes, Histoire médicale*, par le Dr Boissarie. — III. Société pour les recherches psychiques ; M. Wallace ; retour offensif du spiritualisme ; *Annales des sciences psychiques ; Hallucinations télépathiques ;* M. Alaux ; *Journal de l'hypnotisme ; l'Hypnotisme*, par le P. Franco, trad. de M. Moreau ; *les Rêves*, par le Dr Tissié ; opinion de M. Joly sur l'application de l'hypnotisme à l'éducation. — IV. *Christianisme et occultisme*, par Mgr d'Hulst. — V. *Lettres sur la pluralité des mondes.* — VI. *L'Evolution*, par le P. Leroy. — VII. *L'Anthropologie criminelle*, par Lombroso. — VIII. *La France criminelle*, par Joly. — IX. *Introduction à l'étude de la psychologie*, par Hannequin. — X. *A la découverte du vrai, Au large*, par Joseph Serre. — XI. *Celui qui est*, par le P. de Curley ; *Saint Thomas et la philosophie cartésienne, Les philosophes contemporains*, par le P. Maumus. — XII. *La civilisation et la pensée, De la mesure, l'Angelus*, par C. Charaux.

I. La philosophie s'exerce, de nos jours, sur tant de sujets différents et poursuit tant de carrières, elle est si variée dans ses recherches, ses tentatives et ses manifestations, que l'on serait tenté de douter de son unité essentielle. Cette unité serait même tout à fait rompue et la philosophie disparaîtrait elle-même, si les tendances de certains spécialistes parvenaient à prévaloir. On les voit tous les jours, en effet, empiéter sur le domaine de la philosophie pour attribuer à leur science favorite les recherches qui lui sont supérieures et échappent à sa compétence. C'est ainsi que des physiologistes, sans sortir de leur laboratoire, trancheront avec autorité des questions psychologiques, morales, sociales, rapportant tout à la science qui

Digitized by Google

absorbe leur attention et possède leur préférence. Mais, en réalité, la philosophie ne peut se laisser emprisonner ainsi dans aucune connaissance particulière : elle se prête et elle emprunte à toutes, sans jamais s'aliéner ; elle les inspire et s'en éclaire, à son tour, mais c'est pour faire converger toutes leurs lumières vers les conclusions supérieures qui lui sont propres. Elle n'est pas l'histoire, alors même qu'elle suit la marche des événements afin d'en tirer de précieuses leçons ; elle ne se confond pas avec le droit ni avec l'économie politique, bien qu'elle étudie tous les principes et toutes les conditions de l'ordre social ; elle se distingue de la physique générale, alors même qu'elle discute sur les origines du monde et les lois de la nature; enfin elle n'est point la physiologie, alors même qu'elle traite de la nature sensible de l'homme et du jeu de toutes ses facultés. Elle va, intermédiaire indépendant et nécessaire, de chaque science à toutes les autres, pour concilier leurs conclusions respectives et combiner leurs efforts; elle compare ensuite toutes les connaissances humaines à la théologie et à la révélation et elle s'attache à être l'ouvrière de l'accord toujours désirable et procuré, mais toujours compromis, quoique toujours grandissant, de la raison avec la foi. Telle est du moins la philosophie chrétienne et scolastique.

II. L'un de ses objets les plus importants est assurément le merveilleux sous toutes ses formes et en particulier *le miracle*. Or, c'est devant ce fait si énigmatique pour l'incrédule que nous place l'ouvrage du docteur Boissarie : *Lourdes, Histoire médicale* (1). Aucun incrédule n'a le droit de condamner sans examen ce livre scientifique, où tous les témoignages et toutes les preuves désirables sont présentés avec une parfaite impartialité. Si les savants incrédules ajoutent vraiment foi à l'expérience, alors même

(1) In-12 de x-458 p., imprimerie de *la Croix*, rue François Ier, 8. Publié récemment, cet ouvrage a déjà obtenu le plus grand et le plus légitime succès de publicité.

Digitized by Google

qu'elle déposerait contre eux, ils ne refuseront pas au docteur Boissarie d'étudier avec lui les faits les plus saillants qu'il a consignés dans son enquête. Laissant de côté une foule de guérisons de maladies nerveuses ou autres, imparfaitement constatées ou de caractère équivoque, le docteur Boissarie fait valoir surtout les guérisons subites de tumeurs, de plaies, de fractures, de maladies organiques, de phtisies à la dernière période, etc. Or chacune de ces guérisons tranche absolument sur toutes celles que l'on a attribuées à la suggestion et aux autres pratiques de l'hypnotisme et que savent opérer, dit-on, les Bernheim et les Liebeault de Nancy, les Charcot et les Voisin de la Salpêtrière. Parmi les cas les plus décisifs et les plus frappants, il faut compter ceux de Pierre de Rudder, de sœur Julienne et de François Vion-Dury. Le premier était un malheureux ouvrier belge estropié depuis huit ans. « En 1875, huit ans après l'accident, la partie inférieure de la jambe ne tenait pas à la supérieure et était mobile en tous sens. Les deux fragments de l'os cassé étaient distants de trois centimètres et visibles au fond d'une grande plaie, en continuelle suppuration. C'est dans cet état que Pierre, en se traînant, arrive à la grotte de Lourdes-Oostaker. Après quelques minutes de saisissement et de prières, il est à genoux, puis se relève seul, sans aide, et suit les exercices du pèlerinage. Sa jambe guérie, les parties disjointes se sont rapprochées et soudées, les plaies ont disparu ; un léger sillon indique seul la place de la fracture. » Des médecins et toute une population, témoins de cette longue infirmité, témoignent aussi de la guérison : « On célébra en actions de grâces, dans l'église paroissiale (de Jabbeke, où demeurait Pierre de Rudder), une neuvaine de messes chantées. L'église était pleine chaque jour : on y compta souvent 1.500 assistants sur une population de 2.000 âmes. Ces neuf jours furent chômés presque comme le dimanche. Il y avait à Jabbeke d'assez graves désordres, des danses et beaucoup de libéraux, il n'y a plus de danses ni de libéraux ; les compatriotes de Pierre sont devenus bons chrétiens et bons catholiques » (p. 198.)

Digitized by Google

La guérison de sœur Julienne, tourière des Ursulines de Brives, date seulement de deux ans et elle a profondément ému aussi toute une population. Six médecins l'avaient déclarée phtisique et c'est après avoir parcouru, depuis 1886, toutes les phases de la fatale maladie, au moment où l'on croit qu'elle vient de rendre le dernier souffle au bord de la piscine, qu'elle est tout à coup et radicalement guérie.

Enfin François Vion-Dury, soldat réformé de Lalleyriat, canton de Nantua (Ain), était affligé d'une cécité incurable, depuis sept ans, à la suite d'un incendie où il avait contribué à sauver plusieurs personnes; une vive flamme jaillissant tout à coup d'une porte entr'ouverte l'avait ébloui; depuis lors sa vue s'était rapidement obscurcie, le décollement de la rétine s'était produit. Admis en dernier lieu à l'hospice de Confort, près Bellegarde, il fut gnéri subitement le 2 août 1890 et recouvra une vue parfaite, après avoir mouillé ses yeux avec l'eau de Lourdes et trempé ses lèvres dans la même eau miraculeuse. Les circonstances de cette guérison sont particulièrement touchantes. Or c'est par centaines qu'il faut compter les cas aussi décisifs et aussi bien constatés que les précédents (1). Une foule d'autres, moins étonnants, s'imposent encore à l'attention de l'observateur, car ils ne sont pas expliqués par la vertu naturelle de l'eau de Lourdes, qui n'en a aucune, ni par la suggestion ou l'exaltation de l'esprit ou l'entraînement de la foule, puisque les guérisons ont lieu indifféremment au début ou à la fin des pèlerinages et souvent dans les moments les moins solennels, alors que l'émotion publique se fait le moins sentir. Aussi n'est-il pas étonnant que la

(1) Le dernier pèlerinage national vient d'en accroître encore le nombre. Nos lecteurs ne l'ignorent pas, bien que que les journaux conservateurs ne s'empressent pas toujours de les renseigner. Et qu'il nous soit permis ici de formuler une plainte. Comment se fait-il que des feuilles catholiques qui racontent avec un grand luxe de détails les moindres faits divers, comme aussi les attentats les plus scandaleux et les plus épouvantables, fassent le silence autour des faits les plus merveilleux et les plus édifiants ? Ne serait-il pas dans leur rôle de se faire l'écho, avec discernement sans doute, mais sans respect humain, des miséricordes de Dieu ?

Digitized by Google

lecture de cet ouvrage force la conviction de tels médecins et autres savants qui jusqu'ici, devant les faits extrordinaires de Lourdes, avaient cru devoir suspendre leur jugement. Le docteur Boissarie peut déjà s'appuyer sur le témoignage d'un millier de ses confrères, dont plusieurs jouissent d'une grande célébrité, et l'on peut entrevoir le jour où le plus grand nombre des savants confessera hautement et au nom de la science elle-même l'existence du surnaturel.

Mais il y a une incrédulité impossible à vaincre, c'est celle qui ne veut point voir et partant se refuse à tout examen. Telle paraît être celle du docteur Voisin, de la Salpêtrière. Il avait écrit en 1872, dans *l'Union médicale* : « Le miracle de Lourdes a été affirmé sur la foi d'une enfant hallucinée, qui est maintenant enfermée dans le couvent des Ursulines de Nevers ». Vainement l'évêque de Nevers l'invita aussitôt de la manière la plus engageante à venir s'assurer du contraire ; vainement M. Artus le défia publiquement de prouver cette allégation injurieuse, le docteur Voisin fit la sourde oreille à toute protestation et il ne s'est jamais démenti. Nous laissons aux lecteurs le soin de qualifier cette conduite.

III. Constatons cependant que beaucoup de savants incrédules commencent à renoncer à ce parti pris qui les déshonore. Il y a vingt ans, toutes les académies étaient d'accord pour refuser l'examen des faits merveilleux, miraculeux ou autres ; mais aujourd'hui bien des savants, d'ailleurs hostiles à nos croyances, déclarent que l'amour de la vérité ne permet de négliger aucun ordre de faits, même les plus extraordinaires. Il s'est fondé, en Angleterre, en 1882, une *Société pour les recherches psychiques*, qui se propose précisément de recueillir les faits les plus précis et les mieux constatés concernant les pressentiments, la seconde vue, les apparitions de personnes défuntes ou absentes ; or les pièces du procès que l'on veut instruire de la sorte sont déjà très nombreuses au dossier.

Parmi les esprits gagnés à l'œuvre et qui n'hésitent pas à témoigner de ce qu'ils savent sur le monde spirituel, il faut

Digitized by Google

citer M. Wallace, l'ami et l'émule de Darwin, celui-là même qui a découvert en même temps que Darwin le système ou plutôt l'hypothèse du transformisme et qui eût mérité également de lui donner son nom.

Mais, malgré sa faiblesse pour la théorie de la sélection naturelle, M. Wallace ne conclut pas au matérialisme. Il établit au contraire, dans son livre sur *le Darwinisme*, que les facultés mentales de l'homme ne dérivent pas des facultés sensibles de l'animal (1). « Les facultés spéciales que nous venons de discuter, écrit-il, indiquent clairement l'existence, chez l'homme, de quelque chose qu'il ne tient pas de ses ancêtres animaux, quelque chose que nous pouvons mieux décrire comme étant d'une essence ou d'une nature spirituelle... C'est seulement ainsi que nous pouvons comprendre la constance du martyr, l'abnégation du philanthrope, le dévouement du patriote, l'enthousiasme de l'artiste et la recherche résolument persévérante du savant.... C'est ainsi que nous percevons que l'amour de la vérité, la joie que donne la beauté, la passion pour la justice et le frémissement de triomphe que nous éprouvons au récit de quelque acte de courageuse immolation de soi-même, sont chez nous le travail intérieur d'une nature supérieure qui ne s'est pas développée au moyen de la lutte pour l'existence matérielle » (p. 647). Cette thèse est un coup mortel porté à l'évolutionnisme matérialiste; elle ruine en particulier et de fond en comble la fameuse hypothèse de Darwin et de M. Spencer touchant l'origine des religions. Ceux qui pensent comme M. Wallace et s'intéressent comme lui aux recherches de la Société anglaise dont nous venons de parler, ne regarderont plus les religions actuelles comme un fruit tardif des superstitions des sauvages, issues elles-mêmes de rêveries et de terreurs enfantines; mais la religion leur apparaîtra plutôt, dans son unité primitive, comme étant le résultat d'une lumière surnaturelle qui s'est levée sur l'humanité, et de l'attrait de l'âme humaine vers le monde

(1) *Le Darwinisme*, par Alfred Russel Wallace, traduction par Henry de Varigny.

Digitized by Google

supérieur d'où elle descend. Assurément ce retour offensif du spiritualisme est des plus inattendus et des plus curieux.

Comme pour faire écho à la Société anglaise, il vient de se fonder à Paris une revue paraissant tous les deux mois et dont la publication est due à la même curiosité scientifique. Les *Annales des sciences psychiques* ont pour directeur et rédacteurs des médecins et des savants fort peu suspects de cléricalisme et « elles ont pour but de rapporter, avec force preuves à l'appui, toutes les observations sérieuses qui leur sont adressées, relatives aux faits soi-disant occultes de *télépathie*, de *lucidité*, de *pressentiment*, d'*apparitions objectives* ». Aux fascicules déjà publiés et remplis de faits, qui ne démentent pas les promesses du prospectus, il faut joindre un gros volume, les *Hallucinations télépathiques*, traduit de l'anglais (1), où l'on a réuni les meilleures observations consignées dans les annales de la Société anglaise. Le tout est précédé d'une préface du docteur Ch. Richet. Les thèses que les auteurs cherchent à établir sont celles-ci : « 1° L'expérience prouve que la télépathie, c'est-à-dire la transmission des pensées et des sentiments d'un esprit à un autre esprit sans l'intermédiaire des organes des sens, est un fait. 2° Le témoignage prouve que des personnes qui traversent quelque crise grave ou qui vont mourir apparaissent à leurs amis et à leurs parents, ou se font entendre par eux avec une fréquence telle que le hasard seul ne peut expliquer les faits. 3° Ces apparitions sont des exemples de l'action supra-sensible d'un esprit sur un autre » (p. 12).

Voilà donc des savants, dont plusieurs sont très attachés au positivisme, ramenés par la méthode expérimentale elle-même vers le spiritualisme et même vers le platonisme le plus voisin du spiritisme et des vieilles superstitions. Car c'est ici surtout, dans l'examen de cet ordre de phénomè-

(1) *Les Hallucinations télépathiques*, par MM. Gurney, Myers et Podmore, traduit et abrégé des « Phantasms of the living » par L. Marillier.

Digitized by Google

nes spirituels et extraordinaires, que la doctrine scolastique sur l'union de l'âme et du corps et la doctrine révélée sur la nature et le rôle des esprits sont nécessaires pour ne pas s'égarer. On peut en juger par l'exemple de M. Alaux, philosophe bien connu, qui a publié naguère, dans la *Nouvelle Revue*, un long article sur le *Spiritisme*. Il déclare avoir été lui-même le témoin et l'agent des faits les plus étranges. Or M. Alaux, malgré ses graves erreurs, peut être compté parmi les plus sages de ceux qui prétendent traiter ces matières sans tenir aucun compte des lumières de la foi. Mais quelles que soient déjà ou doivent être par la suite les erreurs des savants anglais et français qui se livreront de la même manière à ces périlleuses recherches, il est dès maintenant constaté que la thèse spiritualiste s'appuie sur la méthode expérimentale et que la doctrine mystique de l'Eglise, hier encore si méprisée par les savants incrédules, commence à être de nouveau justifiée. Car, si les milliers de faits scientifiquement relevés en Angleterre et en France sont vrais, si les esprits peuvent ainsi communiquer entre eux d'une manière indubitable quoique toujours mystérieuse, s'il y a un monde spirituel qui englobe, pour ainsi dire, domine et pénètre tout le monde matériel, il faut reconnaître que l'histoire de l'Eglise, avec les vies des saints, où le merveilleux tient une si grande place, est possible et peut affronter toutes les épreuves de la critique. Il reste seulement aux savants dont nous parlons de ne plus borner leurs recherches expérimentales « aux hallucinations télépathiques » et autres, mais de les étendre à tout le domaine mystique et de les porter notamment sur le miracle, ce signe de l'intervention de Dieu, cette marque authentique de la révélation.

Malheureusement plusieurs de ceux que le merveilleux ou l'inconnu attire, se cantonnent et s'obstinent dans certaines expériences plus ou moins dangereuses et équivoques de l'hypnotisme. Cette prétendue science ne paraît pas avoir fait un pas depuis quelques années, et elle devrait bien produire ses titres au grand jour. Le *Journal de l'hypnotisme* publie, il est vrai, un certain nombre de guérisons obtenues par

Digitized by Google

la suggestion; mais, si la thérapeutique nouvelle est vraiment scientifique à tous égards, si elle est vraiment sans danger, comme l'atteste M. Bernheim, comment se fait-il qu'elle ne soit si efficace que dans certaines circonstances ou employée par certains médecins, à qui on en laisse ou peu s'en faut le monopole? La science n'est pas un don ni un privilège, on peut l'enseigner, on peut l'apprendre et tout homme, une fois instruit, peut la pratiquer. Toute méthode vraiment scientifique et très efficace, surtout en matière médicale, ne tarde pas à se vulgariser, et le *misonéisme* (horreur du nouveau) décrit par le docteur Lombroso ne suffit pas à expliquer la méfiance persévérante et l'abstention à peu près générale du monde médical.

Ces raisons et bien d'autres encore permettent de s'en tenir à l'opinion soutenue plusieurs fois ici même. C'est dire que nos conclusions sont à peu près celles du R. P. Franco, dont l'ouvrage vient d'être traduit par M. Moreau, vicaire général de Langres, sur la troisième édition italienne (1). L'auteur enseigne que « certaines pratiques hypnotiques (pénétration des pensées d'autrui, divination) sont certainement impies ». C'est par ces phénomènes et ces pratiques que l'hypnotisme moderne communique insensiblement avec l'ancien mesmérisme, avec le spiritisme et les pires superstitions. « Certaines autres pratiques hypnotiques (transposition des sens, suggestion à échéance) sont très probablement impies ». Enfin « tous les phénomènes hypnotiques, même les plus innocents en apparence, sont suspects ».

Certes il faut convenir que les phénomènes hypnotiques les plus fréquemment observés dans les cliniques de la Salpêtrière, de Nancy et d'ailleurs jettent un nouveau jour sur les facultés internes et externes, sur les conditions de leur exercice, sur l'association et la dissociation des organes. Un mécanisme admirable, d'une prodigieuse compli-

(1) *L'Université catholique* a rendu compte d'une première édition française (mars 1888). — L'édition de M. Moreau (in-12, 376 p.), enrichie de nouvelles observations avec un appendice, est en vente à Paris, chez MM. Vic et Amat.

Digitized by Google

cation, est le *substratum* de la vie organique, de la sensation et par conséquent de la pensée. A ce titre les études sur les rêves et le somnambulisme intéressent vivement le psychologue(1). Mais, à mesure que nous entrons plus avant dans les phénomènes hypnotiques, les impressions reçues par les sens et le mécanisme cérébral deviennent plus insuffisants à expliquer les faits observés. C'est pourquoi il faut faire appel non plus seulement à la science médicale, surtout si elle fait profession d'incrédulité, mais encore à toute la sagacité du spiritualiste chrétien et à toutes les lumières du théologien.

Nous regrettons de ne pas trouver, dans l'ouvrage du R. P. Franco, une étude spéciale sur l'application de l'hypnotisme à la pédagogie (2). Elle serait d'autant plus opportune que plusieurs écrivains catholiques paraissent incliner à justifier cette application. On dirait même que tels éducateurs chrétiens ne diffèrent encore d'en venir à la pratique que dans la crainte de révolter les préjugés des familles. Bénissons Dieu, au contraire, de ce que le sens chrétien garde encore les maîtres et surtout les parents des pires imprudences. Voici, par exemple, ce qu'on peut lire dans le *Correspondant* du 10 mai 1891, à la fin d'une étude générale et d'ailleurs remarquable consacrée à l'hypnotisme et à la suggestion, par M. Joly, le professeur de philosophie de Dijon, puis de la Sorbonne, si honorablement connu par ses ouvrages : « La suggestion va-t-elle être, comme on nous le dit, un moyen de thérapeutique morale et un moyen d'éducation ? La solution de cette question me paraît ressortir bien clairement de tout ce qui précède. Avez-vous constaté chez un enfant quelques habitudes ou quelques tendances qui, abandonnées à elles-mêmes, menacent de devenir funestes ? Alors vous avez le champ libre (!). En toute sécurité de conscience, essayez de la suggestion ; vous ne pouvez rien produire de plus fâcheux

(1) A ce genre de travaux se rattache l'ouvrage du docteur Tissié. *Les Rêves*, physiologie et pathologie.

(2) Ce sujet a été traité dans l'*Université catholique* (août 1889).

Digitized by Google

que ce qui existe ; il est même extrêmement probable qu'avec un peu de méthode vous pourrez atténuer le mal, peut-être le supprimer. » Donc, selon M. Joly, l'emploi de l'hypnotisme est nettement indiqué toutes les fois que l'enfant ou le jeune homme est victime de vices graves et qui menacent de devenir funestes ; or ce cas n'est pas si rare. L'hypnotisme serait donc appelé à devenir un moyen assez fréquent d'éducation ; il serait déjà opportun dans toutes les maisons de correction. Il est vrai que M. Joly ajoute aussitôt : « Mais si le cas est moins sérieux, prenez garde à la fantaisie ; à une activité mal réglée, prenez garde de substituer une passivité qui serait beaucoup plus regrettable. A l'éducation laborieuse de la personne tenue aussi éveillée et aussi attentive que possible, n'essayez pas de substituer l'éducation trop facile de la personne bien ou mal endormie : ce serait courir au-devant du ridicule et de l'insuccès. » — Ces réserves paraissent beaucoup trop insuffisantes et il y a bien autre chose à éviter ici que le ridicule. Il n'est pas croyable que les théologiens et les moralistes chrétiens acceptent jamais cette solution du cas de conscience le plus fréquent et le plus grave qu'on puisse aujourd'hui rencontrer.

IV. Nous venons de toucher déjà à bien des questions mystérieuses. Envisageons-les maintenant de plus haut et d'une manière générale, avec tout l'ensemble dont elles font partie, à la suite de Mgr d'Hulst, qui vient de publier, dans le *Correspondant* du 25 août, une étude fort curieuse : *Christianisme et occultisme.* Son exemple nous servira d'excuse, si le lecteur nous accuse de nous attarder ou même de nous égarer. Mgr d'Hulst constate d'abord que l'esprit humain obéit maintenant comme autrefois à un « besoin d'initiation » dont il est tourmenté et que, dédaigneux de la révélation chrétienne, il redevient attentif à toutes les manifestations du merveilleux, à l'occultisme sous toutes ses formes. C'est d'abord « l'hypnotisme, fils et successeur du magnétisme animal : phénomène physiologique, sans nul doute, chapitre à peine exploré de la science



Digitized by Google

de la vie cérébrale et nerveuse (?) ; mais on veut lui demander plus qu'il ne donne »... C'est ensuite « le spiritisme avec son cortège de tables tournantes, écrivantes, parlantes, avec ses apparitions de formes connues et chères, avec ses prétendues révélations d'outre-tombe »... C'est enfin « le bouddhisme, que Schopenhauer a remis à la mode et qui possède, dit-on, dans Paris, en dehors même du musée Guimet, nombre de temples et de sectateurs... » Bref, chaque jour, « le nombre augmente de ceux que la science ne contente pas et qui vont demander à l'occultisme ce supplément de clartés qu'il leur déplaît de recevoir de la révélation chrétienne ». C'est là un fait social et un danger public qui s'accusent par nombre de publications. Mgr d'Hulst en signale une des plus curieuses : *Eôraka*, notes sur l'ésotérisme, par un Templier de la Rose-Croix. Hâtons-nous de dire que ce nouveau mage, qui signe *comte de Larmandie, commandeur de Gébarah,* n'est pas un franc-maçon, mais un adepte du *sar Joséphin Péladan.* Ce pontife ne vise à rien moins, paraît-il, qu'à réconcilier les incrédules et les catholiques dans une sorte de magisme, renouvelé du pythagorisme, de la gnose, de la cabale, de l'école d'Alexandrie, des superstitions de tous les temps. Mais, comme le montre fort bien Mgr d'Hulst, le christianisme, avec sa mystique profonde et admirable, qui fait communiquer intimement l'homme avec la sainte Trinité, d'une manière surnaturelle, mais sans jamais confondre les deux termes, n'est aucunement la continuation de l'ésotérisme antique : il en est, au contraire, la plus parfaite contradiction. Et de fait, c'est l'incrédulité, c'est la négation de la foi catholique qui ramène la magie ou l'ésotérisme antique, c'est-à-dire l'occultisme contemporain.

Certes, tout n'est pas faux dans les faits allégués par l'occultisme ; mais il n'appartient qu'à un observateur sage, qui ne refuse pas de s'inspirer de l'Eglise, de discerner les vrais caractères de ces faits surprenants. Mgr d'Hulst rappelle avec raison qu'il y a des critères absolus, valables pour tous les temps, qui permettent de distinguer sûrement le miracle de ce qui n'est que merveilleux ou inexpliqué.

Digitized by Google

Par le miracle seul, Dieu témoigne de son intervention ; par les autres faits merveilleux qui dépassent les forces de la nature sensible, l'homme entre en communication extraordinaire avec d'autres esprits dont il s'agit de déterminer le caractère. En somme, sur ces questions, la religion nous apporte beaucoup plus de lumière que la philosophie, et, parce que de toutes les religions une seule est pure de toute erreur, c'est à elle et non au bouddhisme, par exemple, que nous devons demander la lumière : « C'est ce que paraissent avoir oublié ces néo-chrétiens qui semblent mettre sur le même rang les données empruntées à la magie et la révélation évangélique » (p. 584). Nos théosophes sont d'autant plus téméraires qu'ils sont plus insuffisants ; nul fait, si extraordinaire soit-il, ne les laisse à court d'explications : « le magnétisme et l'hypnotisme, les phénomènes de lévitation, les maisons hantées, les revenants, la divination, les pressentiments et les songes, les miracles du Christ et ceux de Lourdes, les miracles des fausses religions, la possession et l'obsession, tout y passe, tout relève de la théorie, tout rentre dans le cadre du système. »

Quel est donc ce système, si leurs rêveries méritent ce nom ? Le voici. D'abord la matière n'est qu'une illusion, l'impénétrabilité des corps un préjugé, la substantialité n'appartient qu'à l'esprit, le monde corporel n'est qu'un jeu de forces ; c'est le monde de l'esprit qui produit le monde des corps et qui évolue dans plusieurs cycles, cycle astral et cycle inférieur. Les agents spirituels sont de plusieurs degrés : il y a les *élémentaires* (âmes séparées) et les *élémentals* (purs esprits). Ici les docteurs de l'occultisme se rencontrent avec l'Eglise ; mais ils s'en séparent bientôt en niant l'intervention et le rôle des mauvais anges, comme aussi en supprimant le miracle proprement dit ou l'intervention exceptionnelle de Dieu. Leurs erreurs sont celles des spirites et de la plupart des faux mystiques, qui n'ont manqué à aucune époque de l'histoire philosophique et religieuse. Disons cependant que l'auteur de *Eôraka* rend quelque justice aux miracles de Lourdes : « Il en reste

Digitized by Google

assez, dit-il, pour établir d'une façon indiscutable le caractère hyperphysique des cures accomplies au pied du sanctuaire pyrénéen ». Mais il se trompe quand il attribue ces merveilles à la foi seule des sujets, à une sorte d'auto-suggestion. Et puis, il est faux que « tous les prodiges relatés se rapportent à des accidents de pathologie nerveuse et que jamais les cures n'ont eu le caractère d'instantanéité ».

Encore une fois, si nous osons nous appesantir quelque peu sur toutes ces choses, c'est en nous autorisant de Mgr d'Hulst, qui connaît si bien les besoins intellectuels de son temps : « On trouvera sans doute, dit-il, que nous nous sommes arrêtés bien longtemps à discuter des fantaisies qui ne méritaient pas tant d'attention. Mais depuis quand le sérieux d'une doctrine est-il la mesure de son crédit ? J'ignore quel sera le succès des apôtres de l'ésotérisme. Ce que je sais bien, c'est que l'état d'esprit qu'ils encouragent est celui de bon nombre de nos contemporains. On se dégoûte du matérialisme abject, de l'impiété cynique et railleuse; on se reprend à saluer dans le christianisme, non plus seulement une grande force morale, une source de vertu et d'espérance, mais une doctrine meilleure, une vérité plus haute et plus humaine tout ensemble que les systèmes orgueilleux qui s'étaient flattés de recueillir son héritage. Seulement on ne veut pas le prendre tel qu'il est. Notre temps a inventé, pour glorifier la révolution française, la fameuse théorie du bloc. Fausse quand il s'agit d'apprécier une œuvre humaine qui, si elle n'est pas *satanique*, comme on l'a dit, est pleine, du moins, d'erreurs et de crimes, cette théorie est vraie quand on veut juger une œuvre divine importée du ciel en terre pour la régénération morale de notre race et pour la restauration de ses destinées. Qu'on élimine les scories que l'ignorance ou l'imperfection des hommes a pu mêler à l'or de la doctrine, rien de mieux. Mais dès qu'on se met en face des enseignements authentiques de l'Eglise, épouse fidèle et interprète incorruptible du Christ, il faut accepter le *bloc* tout entier et l'on n'y saurait introduire de distinctions sans s'exposer à tout perdre » (p. 589-590).

Digitized by Google

Rien de plus vrai : la vérité catholique est indivisible. Ce n'est même pas un *bloc*, c'est-à-dire un agrégat (si solide soit-il et fût-il de diamant) comme le sont d'ordinaire les doctrines humaines, politiques et autres, révolutionnaires ou autocratiques; mais c'est une vérité vivante, un corps parfait, et c'est la perdre tout entière que de la frapper dans ses organes essentiels. Ce qu'ajoute Mgr d'Hulst offre le même intérêt et sera lu avec le même fruit par les personnes peu familiarisées avec la doctrine chrétienne. On pourra trouver peut-être qu'il n'est pas assez défiant vis-à-vis de l'hypnotisme. On pourra trouver aussi que ses concessions paraissent trop grandes, quand il écrit : « Qu'on dise, si l'on veut, qu'une critique scientifique un peu sévère, appliquée aux récits du passé, eût fait évanouir la plupart des cas de possession, nous n'y contredirons pas. Restent les affirmations précises de l'Evangile et des écrits des apôtres » (p. 594). Mais il ajoute avec plus de raison : « Au reste, la possession et la maladie ne sont pas deux hypothèses qui s'excluent. L'une peut être la cause de l'autre; *une maladie peut avoir un processus naturel et devoir son origine à l'intervention d'un agent supérieur.* » Voilà une vérité que ne devraient jamais perdre de vue ceux qui regardent l'hypnotisme comme purement naturel dans la plupart de ses phénomènes. Ces phénomènes, dirons-nous à notre tour, peuvent avoir un processus naturel et devoir leur origine à l'intervention d'un agent supérieur.

En somme, cet article magistral, nourri de principes philosophiques si chrétiens et si sûrs, sera très utile aux lecteurs habituels du *Correspondant*. Nous aurions désiré que l'éminent auteur eût été amené à se prononcer sur l'application de l'hypnotisme à l'éducation. Théologien et philosophe exercé, en même temps que directeur de conscience et éducateur éminent, il serait plus compétent en cette matière que les professeurs de la Sorbonne, même les mieux accrédités.

V. Avec l'auteur des *Lettres à un matérialiste sur la pluralité des mondes habités et les questions qui s'y ratta-*

Digitized by Google

*chent* (1), nous abordons des sujets moins périlleux, mais qui n'en sont pas moins troublants peut-être ni moins débattus. On s'est même fait une arme, dans ces derniers temps, de l'hypothèse de la pluralité des mondes, contre le dogme catholique, et c'est pour répondre aux attaques venues de ce point qu'un concours a été ouvert naguère devant la faculté de théologie de Paris. Il sera opportun, un peu plus tard, d'en apprécier tous les résultats. Mais en attendant que la thèse du lauréat ait vu le jour, signalons la nouvelle édition des *Lettres* déjà si goûtées dues à la plume de M. Jules Boiteux. L'auteur a refondu et perfectionné son ouvrage et il sera difficile au lecteur impartial de ne pas se rendre à la plupart de ses conclusions. Voici les principales :

« Il n'y a pas de conjectures plus incertaines que celles qui ont rapport à l'habitation des astres; je me crois en droit d'ajouter maintenant que la doctrine pleine d'inconnues de la pluralité des mondes ne fournit aucun dogme positif contre le dogme chrétien. Elle ne peut pas non plus, à la vérité, être invoquée pour le confirmer, mais elle le laisse entier, indépendant, et tel qu'il était avant qu'on eût reconnu, dans les corps planétaires, autant d'objets similaires du globe terrestre. Pas plus aujourd'hui que par le passé, nous ne devons subordonner notre foi religieuse aux enseignements spéculatifs d'aucune sorte de savants. Comme nos ancêtres de tous les siècles du christianisme, nous n'avons autre chose à faire, pour juger du fondement de notre religion, que de l'étudier en elle-même, en examinant son symbole et ses preuves effectives dans le recueillement d'une conscience droite et sincère » (p. 535). — « Ce n'est pas *généralement*, mais *exceptionnellement*, que les corps sidéraux sont en état de porter la vie ou de former de véritables mondes » (p. 133). Et l'auteur montre fort bien que la Terre elle-même, malgré les conditions merveilleuses où elle est placée, ne comporte l'apparition, à sa surface, de la vie sensible et raisonnable que pendant la

(1) In-12, 576 p. Deuxième édition. Plon et Nourrit.

Digitized by Google

dix-millième partie peut-être de son existence. — Au reste « comme nous avons admis qu'une grandeur hors ligne n'est pas une qualité cosmologique réelle, et qu'une petite planète, d'une surface égale à celle de l'Europe ou même de la France, aurait bien pu être gratifiée de la création vivante la plus distinguée, nous ne trouverions nullement invraisemblable que la Terre eût été choisie, entre tous les astres de son genre, pour l'exécution de quelque dessein spécial et extraordinaire du Créateur » (p. 130).

Nombre d'autres affirmations paraissent fort justes ou tout au moins soutenables. Nous n'admettrions pas cependant qu'il puisse y avoir aucun être sensible intermédiaire entre l'homme et l'ange. Une autre humanité est possible sans doute, faite d'un autre limon et d'un autre sang, et accidentellement supérieure ou inférieure à la nôtre, mais non pas, au fond, d'une autre espèce. L'homme et l'ange se touchent, quoiqu'ils se distinguent essentiellement; entre eux donc il n'y a pas de vide, pour ainsi dire, de même qu'il n'y en a pas entre l'homme et la bête : les scolastiques n'ont pas attendu les évolutionnistes pour affirmer cette continuité de la création. Elle ne résulte pas de la confusion des essences, mais de leur parfaite gradation. Voici, au reste, l'opinion de l'auteur; elle se concilie peut-être fort bien avec la nôtre : « Il peut se faire qu'il y ait, sur tous les globes semblables à notre Terre, des mondes organisés à l'instar du nôtre; il se peut même qu'il y en ait sur des astres tout autrement constitués, et dans des milieux où nous ne saurions les comprendre; il serait également possible que le nôtre fût le seul qui existât, et qu'on n'en trouvât nul autre ailleurs, même sur les planètes dont le régime nous semblerait le plus favorable; il se peut aussi bien qu'il y ait un grand nombre et qu'ils soient tous peuplés d'êtres inconscients, c'est-à-dire très différents de l'espèce humaine, comme aussi ils pourraient être en possession de créatures spirituellement supérieures. En pareil cas, le champ des conjectures est illimité, mais aucune d'elles ne s'appuierait sur un fondement véritable et ne saurait revendiquer la moindre probabilité » (p. 372).

Digitized by Google

Le note sur l'origine et la diversité du langage mérite encore d'être signalée (p. 345). Plusieurs admettent trop facilement que l'homme aurait pu inventer, quoique sans dessein prémédité, le langage admirable qu'il a parlé dès les origines historiques. Nous ne contesterons pas non plus la thèse sur la fixité des espèces; l'auteur la formule ainsi : « La formation des types animaux s'est opérée par une suite d'innovations créatrices ou de sauts de la nature » (p. 284).

VI. Telle n'est point la thèse du R. P. Leroy (1), le partisan ardent de l'évolutionnisme mitigé, hypothèse à laquelle, selon lui, l'avenir appartient. Il va sans dire que l'auteur s'applique à réfuter l'évolution athée et repousse même toute descendance simienne de l'homme. Cependant, s'il n'avait égard au concile de Cologne (1860), il inclinerait, semble-t-il, à penser que le corps du premier homme a été le fruit de l'évolution animale avant de recevoir l'âme raisonnable créée de Dieu, et d'être transformé par elle en corps humain. Ecoutons plutôt :

« Je connais de bons esprits auxquels cette seule pensée qu'un animal quelconque pourrait être l'ancêtre de l'homme, même avec cette clause qu'il aurait fourni simplement la matière destinée à recevoir l'âme humaine, je connais d'excellents esprits, dis-je, auxquels cette seule pensée fait horreur. C'est ici, je le crois, plus une affaire de sentiment que de raison; car, au fond, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de si répugnant dans la chose. L'animal est déjà supérieur au limon d'où il est sorti; c'est du limon à un degré plus élevé d'organisation, voilà tout; lors donc que l'on s'en tiendrait là, il n'y aurait pas à rougir d'une telle origine plus que de l'autre. Mais il y a plus ; l'âme humaine, par son immixtion dans la matière, la transforme du tout au tout, la marque à son effigie et l'élève à l'ordre rationnel; dès lors qu'importe le point de départ? Limon brut ou

(1) *L'Evolution restreinte aux espèces organiques*, par le P. Leroy O. P. Nouv. édition. Delhomme et Briguet.

Digitized by Google

limon organisé sont également transformés et élevés au même niveau; dans les deux hypothèses, l'action d'une forme supérieure s'accuse principalement par le développement inverse des organismes les plus essentiels; l'opinion évolutive a de plus cet avantage de rendre compte des organes rudimentaires, et cela suffirait, à mes yeux, pour lui donner la préférence. Que si, malgré cela, la répugnance à compter l'animal pour ancêtre à un titre quelconque persistait encore, je dirais aux plus timorés : n'appelons pas la forme ancestrale qui a reçu le premier don de l'âme immortelle, ne l'appelons pas un animal ni un singe anthropomorphe; nommons-la, avec le conférencier de Notre-Dame, le P. Monsabré, nommons-la le précurseur de notre race.

« Quoi qu'il en soit de cette opinion, je tiens à le déclarer de nouveau en terminant, en communion d'idée et de sentiment avec le concile de Cologne, approuvé par Rome même, avec la théologie scolastique et son illustre chef, saint Thomas d'Aquin, avec l'ensemble des Pères de l'Eglise, avec la Genèse enfin, je crois et je confesse que le corps de l'homme ne dérive pas de l'animalité, mais qu'il est le produit direct de la Puissance divine par l'infusion de l'âme raisonnable » (p. 272-273).

Quelques esprits, trop difficiles peut-être, trouveront que la fin de cette citation répond mal au commencement et que l'auteur pourrait mieux accorder sa raison avec sa foi. Quoi qu'il en soit, et sans entrer ici dans de longs débats, il nous sera permis de faire observer à l'auteur que, sans parler de l'orthodoxie ou plutôt de la théologie, qui est ici la plus accommodante, l'hypothèse qu'il soutient s'accorde assez mal avec la philosophie et avec la science. Pour parler d'abord de cette dernière, il faut bien que le transformisme soit fort problématique, puisque des savants tels que de Quatrefages, Blanchard, Agassiz, Virchow ont persévéré dans leur opposition, en ne s'appuyant que sur les faits observés. Le P. Leroy soutiendrait-il que M. de Quatrefages, qui appartient au culte protestant, est retenu par ses préjugés religieux? Mais les Hæckel et les autres transfor-

Digitized by Google

mistes impies ne seraient-ils pas aveuglés plutôt par leur incrédulité et leur hostilité systématique? D'ailleurs M. de Quatrefages reconnaît que « le transformisme s'allie fort bien à toutes les opinions philosophiques et religieuses »; mais il n'en déclare pas moins que les doctrines transformistes, « parfois fort différentes les unes des autres, sont, à ses yeux, autant d'erreurs scientifiques » (1).

Nous prierons ensuite le P. Leroy de remarquer que tel savant dont il invoque souvent l'autorité, M. Gaudry, paraît précisément avoir été amené par le progrès même de ses savantes recherches, à douter de plus en plus de l'hypothèse de l'évolution. Voici en quels termes le constatait naguère, dans la *Revue de Lille*, M. Bourgeat, professeur à la faculté catholique des sciences : « M. Gaudry (professeur au Muséum et membre de l'Institut) a consacré sa vie aux études paléontologiques, et il s'est appliqué à rechercher si l'on trouvait dans les couches du globe, parmi les êtres disparus, soit des ancêtres de nos types actuels, soit des intermédiaires capables de combler les distances qui les séparent. Son premier grand travail sur ce sujet remonte à l'année 1878. Il a pour titre : *les Enchaînements du monde animal dans les temps tertiaires*. L'auteur, plus jeune, plus entraîné peut-être par ses récentes études de Pikermi, plus frappé sans doute des ressemblances qu'il venait de constater entre les pachydermes, les ruminants et les solipèdes, y incline sensiblement vers l'évolution... Le second ouvrage est de 1883. Il a pour titre : *les Enchaînements du monde animal dans les temps primaires*. Ici l'auteur rencontre plus de faits contraires au système de l'évolution. Il l'avoue franchement, tout en cherchant encore à les harmoniser plus ou moins avec le système. Mais, au terme de son travail, il reconnaît que « les fossiles primaires ne nous ont « pas encore fourni de preuves positives de passage des ani« maux d'une classe à ceux d'une autre classe. »... La troi-

(1) Revue scientifique, 1888, t. XLI, p. 609. Cf. *les Théories transformistes de Hæckel jugées par M. de Quatrefages*, par M. Boulay (Revue de Lille, nov. 1890).

Digitized by Google

sième étude vient d'être terminée... Elle a pour titre encore : *les Enchaînements du monde animal dans les temps secondaires.* Dans le résumé qu'il en donne au numéro du 1er mars de la *Revue scientifique*, l'auteur est encore plus réservé que dans l'ouvrage précédent. » (Avril 1890.)

Voici une autre considération à laquelle le P. Leroy ne sera peut-être pas insensible : le transformisme qu'il soutient n'est point celui de Darwin, qui s'appuie essentiellement sur la théorie de la sélection naturelle, de la lutte pour l'existence et des transformations insensibles. C'est à ce point que le P. Leroy rejette absolument le mode d'évolution proposé par le célèbre naturaliste. Mais il arrive précisément que les plus savants transformistes, M. Wallace, par exemple, regardent ce mode d'évolution comme le plus rationnel et même comme le seul soutenable. Ici qui faudra-t-il croire? L'autorité des savants transformistes déjà si insuffisante, se divise donc et se subdivise dès qu'il s'agit de déterminer le mode d'évolution, disons plutôt ses vraies causes. Il nous sera donc permis de regarder la thèse de la fixité des espèces comme mieux établie, même scientifiquement, que celle qu'on lui oppose. C'est vers cette conclusion que paraît avoir incliné le congrès international des savants catholiques tenu cette année; les partisans de l'évolution y ont été moins écoutés qu'en 1888, et peut-être que le R. P. Monsabré et M. de Lapparent accorderaient aujourd'hui au R. P. Leroy des lettres moins encourageantes que celles de 1886.

La thèse de la fixité des espèces comporte d'ailleurs plusieurs explications différentes et divers accommodements. Rien n'empêche, par exemple, de corriger l'hypothèse de M. Wallace et de la compléter. Ce savant convient que l'apparition de la vie organique et celle de la vie animale, de même que l'apparition de la vie humaine, supposent l'intervention d'une cause supérieure. Il suffirait d'ajouter que cette même cause, efficiente et principale, a formé de même chaque espèce supérieure, hormis le corps de l'homme, en se servant, comme matière première, de l'espèce inférieure la plus voisine. Quant à l'homme, qui a une nature spiri-

Digitized by Google

tuelle et forme à lui seul un règne à part, il faut toujours l'excepter. Or, même cette hypothèse, qui n'est rien moins que démontrée et résoudrait en principe toutes les objections tirées de l'enchaînement des règnes organiques, s'oppose radicalement au transformisme proprement dit, qui voit toujours dans l'espèce inférieure ou dans le milieu ambiant et les circonstances, la cause efficiente principale de l'espèce supérieure; ce qui est en contradiction avec le principe de causalité, ou entraîne la confusion des espèces et des essences et ruine par conséquent toute métaphysique sérieuse de la nature. En définitive, le transformisme est avant tout une question métaphysique, et l'on pourra remarquer que c'est surtout par des raisons philosophiques que M. Wallace corrige l'hypothèse de Darwin et que l'on peut corriger, à son tour, celle de M. Wallace. La science expérimentale a donc prise sur les modes de l'évolution plutôt que sur l'évolution elle-même : elle n'atteint bien que les accidents et les accessoires.

VII. Après l'évolutionnisme mitigé et chrétien, voici l'évolutionnisme absolu et athée, celui du docteur Lombroso, professeur de psychiatrie et de médecine légale à l'université de Turin. On doit déjà à cet anthropologiste *l'Homme criminel, l'Homme de génie, le Crime politique et les révolutions, l'Anthropologie criminelle et ses récents progrès.* L'auteur, dans ce dernier ouvrage, s'inspire constamment des pires hypothèses de ce temps. On en jugera par ces quelques traits : selon lui l'homme intellectuel et moral trouve toute son explication dans l'homme physique; la sainteté elle-même se réduit à une sorte d'exaltation nerveuse, c'est comme une forme de l'hystérie; le génie à son tour n'est pas mieux traité, on le rattacherait à l'épilepsie : il y a de grandes analogies entre l'inspiration et la crise épileptique (p. 88). A côté de ces énormités, voici des opinions plus discutables : le docteur Lombroso soutient que les criminels sont reconnaissables à un ensemble de signes qu'il a essayé de déterminer; il y a des signes particuliers pour le nez, les oreilles, le pouce, le cerveau, les

Digitized by Google

rides du visage, la marche, le geste, l'écriture; la sensibilité du criminel, ses habitudes les plus indifférentes en apparence ne sont point ordinairement celles des autres.

Pour le réfuter, il n'est certes point nécessaire de diminuer l'influence du physique sur le moral, et l'on admettra fort bien que les prédispositions, les instincts, le fort et le faible de chacun se traduisent par des signes de toute nature, surtout par des habitudes plus ou moins volontaires, celles qui relèvent le mieux de l'âme libre et de ses préoccupations ordinaires. Parmi ces signes on peut compter les plis du visage, la physionomie, l'écriture, etc. Sur ce point nulle difficulté. Mais qu'on ne cherche pas à nous démontrer que l'homme est déterminé au vice par la conformation de son crâne, combinée avec celle du nez, du menton, des yeux, des pouces, etc. Il y a des « mines patibulaires », nous en convenons; mais nous ne reconnaisons pas pour cela un *crâne patibulaire,* ni un *type criminel.* En admettant même que ce type existe de quelque manière, cela signifie seulement qu'avec tel physique répondant à tel type, les prédispositions au crime sont particulièrement fortes, en sorte que ce type se rencontre fréquemment chez les criminels. D'ailleurs, il est certain, après expérience et calculs faits, que nombre de criminels ne présentent point le type qui leur conviendrait, alors que nombre d'honnêtes gens paraîtraient, au contraire, s'en rapprocher beaucoup. Bref, hormis certaines maladies mentales, si bien appelées du nom d'*aliénation*, l'homme s'appartient, bien qu'il soit plus ou moins dépendant de ce qui l'entoure et de sa propre nature; il est libre, bien qu'il doive compter avec mille prédispositions et habitudes, tantôt bonnes et tantôt fâcheuses.

Le docteur Lombroso se rencontre avec nous sur certaines vérités particulières. C'est ainsi que les idolâtres de la nature, qui partagent encore les préjugés d'un Rousseau ou d'un Victor Hugo, devraient bien apprendre de lui que l'enfant est sujet à des instincts mauvais. Il y a chez l'enfant, pour ainsi dire, l'étoffe d'un criminel. Or, ce n'est pas avec la morale du plaisir et de l'intérêt qu'on peut étouffer ces germes de crimes et de sauvagerie qui menacent la so-

Digitized by Google

ciété à chaque génération : il y faut toutes les ressources de la morale du devoir et de la religion chrétienne. Mais le docteur Lombroso ne paraît point s'en douter, car il n'a guère que du mépris pour la religion et la métaphysique. Il ne suffit pas ensuite de s'élever, d'ailleurs avec beaucoup de raison, contre certains régimes pénitenciers, de constater, après tant d'autres, que les prisons sont des foyers de corruption, que souvent la société ne frappe le coupable que pour lui rendre la réhabilitation impossible : ce n'est pas en privant le coupable des secours religieux, ce n'est pas en enseignant la fatalité du vice et en faisant une guerre acharnée à toutes les idées chrétiennes, qu'il éclaircira les rangs des criminels et fera reculer la barbarie avec l'immoralité.

Signalons du même auteur un curieux article publié naguère dans la *Nouvelle Revue* sur le *misonéisme* (aversion pour la nouveauté) ou la *loi d'inertie*. D'après le docteur Lombroso, cette loi domine tous les règnes de la nature et le monde moral. On peut s'étonner de cette déclaration dans la bouche d'un évolutionniste absolu; car l'évolution absolue est précisément la négation de la fixité des espèces et l'affirmation du développement perpétuel, sans principe et sans fin. Mais M. Lombroso croit pouvoir combiner la loi d'inertie avec la loi d'évolution, et il explique ainsi ce qui peut paraître contradictoire, par exemple que les oursins n'aient pas varié dans leur structure depuis des temps incalculables (loi d'inertie), alors que tant d'autres espèces se seraient merveilleusement transformées (loi d'évolution). Plusieurs de ses observations sont piquantes. Il constate cette aversion instinctive pour les nouveautés dans les mœurs, dans les lettres, dans les sciences : « C'est ainsi, dit-il, que les académies sont l'instrument officiel contre le génie. » De grands esprits ont été persécutés par la science officielle. — A la bonne heure. Mais alors pourquoi reprocher sans cesse à l'Eglise le procès de Galilée, procès d'ailleurs si excusable, alors que les écoles et les académies profanes ont fait preuve constamment de la pire intolérance. Pauvres inventeurs ! Ils portent presque toujours la peine

Digitized by Google

de leur supériorité et de leur génie, comme ce pauvre singe de Kabylie dont M. Lombroso rappelle la triste aventure. Rentrant dans son pays et vêtu à l'européenne, il fut fort mal accueilli de ses congénères : ainsi en est-il de tous les novateurs. Comme on le voit par cet exemple, M. Lombroso est fidèle à la méthode de M. Spencer, qui étudie toujours les mœurs humaines sans les séparer de celles de l'animal, comme si les unes et les autres étaient régies, en définitive, par les mêmes lois naturelles. Mais la variété infinie et les oppositions extrêmes qui existent dans les mœurs humaines, variété et oppositions qui font ressembler les uns aux animaux les plus laborieux, les plus doux et les plus dociles, les autres aux animaux les plus venimeux et les plus cruels, devraient bien lui ouvrir les yeux et lui montrer que l'homme n'est si grand ou si bas, au-dessus ou au-dessous de tous les animaux, que par l'usage ou l'abus de son libre arbitre, qui implique une nature spirituelle.

VIII. Avec M. Joly nous retrouvons les doctrines spiritualistes. Il s'est acquis une grande autorité par ses études sur la morale et la criminalité : *Le Crime, La France criminelle,* etc. Dans ce dernier ouvrage, il se pose, avec d'autres penseurs, cette redoutable question : Le progrès moral en France a-t-il suivi le progrès matériel depuis cinquante ans? Hélas ! il paraît que non : « l'accroissement de la criminalité française est réel. » Les chiffres sont là, et c'est vainement que l'on a essayé d'en contester la valeur. On nous dit, par exemple, que le législateur a inventé des incriminations nouvelles. Mais qui ne sait que, s'il y a des délits nouveaux, il y en a d'autres qui disparaissent, bien des répressions sont tombées en désuétude? Le crime s'est donc multiplié, et en même temps il s'est affiné, si ce n'est en ce qui concerne les mœurs, où la brutalité n'a fait que s'accroître. C'est une curieuse étude que celle de la transformation de l'immoralité. Vers 1854, par exemple, on voit diminuer la cupidité, le vol ostensible; plus tard, sous l'Empire, c'est la licence des mœurs qui gagne du terrain ;

Digitized by Google

aujourd'hui nous assistons à une sorte d'abandon de soi-même qui se traduit par des suicides de plus en plus fréquents.

Maintenant, si l'on étudie la répartition des crimes sur le sol français, on s'aperçoit bien vite que les grands centres, en attirant trop facilement les ambitieux, les mécontents et les déclassés, sont les foyers du mal ; on voit aussi que l'instabilité et la désorganisation de la famille sont des causes puissantes de démoralisation. Nous joindrons à ces causes le scandale qui descend de haut, et l'irréligion qui s'affirme dans tant de chaires de l'enseignement. M. Joly marque très bien le caractère des causes de notre décadence : elles sont surtout de l'ordre moral et libre. Or, les remèdes essentiels ne peuvent être que de même nature. Telle est bien la conclusion de M. Joly. Car ce n'est pas ici qu'il semble proposer un recours, pour combattre le crime, à l'hypnotisme et à la suggestion. « Je crois fermement, dit-il, que ni l'individu coupable, ni la société complice du délit ne sont sous l'empire d'une fatalité insurmontable. J'affirme même que cette conclusion ressort à chaque instant de l'étude impartiale du crime, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée (p. X). »

Cet ouvrage peut donc être regardé comme une réfutation des théories du docteur Lombroso. Après avoir récapitulé toutes les causes de démoralisation, M. Joly poursuit : « Dans tout cela, où donc est l'atavisme, tel que l'a imaginé l'école italienne ? où donc est la régression vers un type sauvage ? où donc est la constitution d'un organisme criminel produit par les hasards de la naissance et les combinaisons accidentelles de l'hérédité ? Il est bien vrai que le crime ne laisse ni à l'individu ni à la famille leur intégrité primitive. L'alcoolisme fait dégénérer la race, la prison abâtardit ceux qui y séjournent, l'irrégularité dans le travail brise la volonté, la défaillance amenée par les difficultés énormes de la réhabilitation enlève à l'organisme même tout son ressort, l'affaiblissement des fonctions sociales se traduit par la décadence visible du type et de la physionomie du condamné. Oui, tout cela est exact ; mais dans tout

Digitized by Google

cela il faut voir des effets plutôt que des causes du délit » (p. 419-420).

IX. C'est encore parmi les spiritualistes de l'*Université* qu'il faut compter M. Hannequin, auteur d'une *Introduction à l'étude de la psychologie* (1). Mais il est de ceux qui paraissent trop accorder à la méthode expérimentale. Ses tendances s'accusent dès les premières lignes. Il rejette l'ancienne définition de la psychologie : « la science de l'âme et de ses facultés » pour adopter celle-ci : « la science des faits psychologiques et de leurs lois ». Si, du moins, il avait réuni ces deux définitions en une seule ! Certes, nous ne contestons pas que la psychologie doive s'occuper des faits psychologiques et de leurs lois; mais cette science n'est pas fondée si la connaissance des faits et des lois ne nous amène à connaître la nature des facultés de l'âme et celle de l'âme elle-même. Tout en se séparant de certains empiriques, M. Hannequin adhère donc de quelque manière à leur méthode, exclusive, dédaigneuse de la métaphysique ; lui aussi paraît opposer les sciences à cette maîtresse des sciences et vouloir la diminuer de tout ce que celles-ci arrivent à nous enseigner avec certitude. C'est dans cet esprit que se poursuit cette introduction, d'ailleurs remarquable et instructive pour ceux qui la liront avec discernement, mais où, nous le craignons bien, les candidats à la licence trouveront plus d'obscurité que de lumière. Néanmoins il faut savoir gré à l'auteur de réserver, en plus d'un endroit, quoique d'une manière insuffisante, les droits de la métaphysique, c'est-à-dire en somme ceux de la philosophie elle-même. Mais nous n'admettons pas que la psychologie métaphysique doive se taire et refuser, en quelque sorte, d'exister, jusqu'à ce que la science naturelle de l'homme ait dit son dernier mot : la métaphysique précède les sciences; elle leur donne beaucoup avant de leur em-

(1) *Introduction*, etc., par Arthur Annequin, chargé d'un cours complémentaire de philosophie à la faculté des lettres de Lyon; petit in-8 de 138 p. Paris, Masson.



Digitized by Google

prunter à son tour, et elle ne change pas de principes, bien qu'elle s'enrichisse indirectement de toutes leurs découvertes.

Nous aimerions d'ailleurs à relever dans cet opuscule plus d'une pensée juste et même d'un parfum tout scolastique. Voici, par exemple, en quels termes l'auteur exprime, sans y penser peut-être, une vieille doctrine de l'école touchant les rapports de la volonté et des appétits sensibles : « L'idée pure est sans force sur la conduite humaine ; au contraire l'idée devenue sentiment et passion, la connaissance devenue croyance pénètre toute la vie et en règle toutes les actions; l'idée n'est *force*, en d'autres termes (nous dirions plutôt : l'idée n'est un principe de force) et ne se manifeste en des mouvements divers, mouvements de défense, mouvements de geste et d'expression, mouvements coordonnés et adaptés sous l'influence d'un dessein arrêté, qu'à la condition de s'être en quelque sorte réfractée à travers un milieu *sensible*, et d'avoir revêtu quelque forme affective » (p. 127). — Les scolastiques ont depuis longtemps enseigné clairement cette vérité. L'esprit et les sens sont étroitement associés ; et de même que l'intelligence ne comprend rien sans être servie par l'imagination (non possumus intelligere sine phantasmate), de même la volonté raisonnable et libre n'agit pas sans être accompagnée et comme soutenue par quelque sentiment ou appétit sensible, qui l'a provoquée ou qu'elle a elle-même suscité la première. On voit, par cet exemple, que les scolastiques les plus intransigeants en apparence seraient parfois bien près de s'entendre avec les philosophes de ce temps les plus engoués de la méthode expérimentale. Mais il faudrait que ceux-ci consentissent à étudier les doctrines de l'école avec le même soin et la même impartialité que mettent les scolastiques à étudier les leurs.

X. Voici maintenant quelques ouvrages de philosophie (1)

(1) *A la découverte du vrai — Au large*, par Joseph Serre. Lyon, Cote.

Digitized by Google

qui n'offrent pas moins de vérités et de substance que tels ouvrages didactiques, où l'obscurité de la forme accuse seule la réflexion et donne l'illusion de la profondeur. M. Serre, en effet, n'est pas de l'école de ceux qui brouilleraient la philosophie avec les lettres, s'il était possible, et l'emprisonneraient dans une chapelle réservée à de rares initiés. Sa philosophie est celle de tout le monde et surtout des âmes élevées et droites, pour lesquelles la découverte du bien est la démonstration du vrai non moins que la découverte du vrai est la démonstration du bien. Il avait déjà exercé sa plume avec succès à réfuter certaines utopies de M. Flammarion. Il a abordé ensuite et traité d'une manière vive, originale, piquante, humoristique, quelques-uns des grands problèmes de la philosophie devant lesquels tout homme est obligé de s'arrêter pour les résoudre pratiquement dans un sens ou dans l'autre. Certes nous ne saurions tout approuver dans ces deux ouvrages, et l'agrément de leur lecture ne nous ferme pas les yeux sur certains défauts de fonds et de forme ; mais il faut leur reconnaître de vrais mérites, qui promettent les plus beaux fruits.

XI. L'espace nous manque pour rendre compte avec tous les développements qu'ils méritent de plusieurs autres ouvrages de philosophie, nourris d'excellente doctrine : *Celui qui est*, par le R. P. de Curley, S. J., *Saint Thomas d'Aquin et la philosophie cartésienne*, par le P. Maumus, O. P., *les Philosophes contemporains*, *par le même* (1). Le P. de Curley a traité son magnifique sujet avec la profondeur du métaphysicien et l'élégance de l'humaniste. Deux appendices complètent l'ouvrage : le premier est une critique sévère de Descartes ; le second, un *Discours* sur le respect de la tradition, dont les cartésiens pourront encore faire leur profit. Le P. Maumus attaque avec non moins de décision et beaucoup plus de développements la philosophie cartésienne ; les savantes discussions où il est obligé d'entrer

(1) Le premier ouvrage est édité chez Retaux ; les deux autres paraissent chez Lecoffre.

Digitized by Google

l'amènent à exposer plusieurs des thèses principales de la scolastique. Tous ceux qui s'appliquent à l'étude de la philosophie contemporaine liront avec fruit sa critique de MM. Vacherot, Taine, Janet, etc.

XII. Terminons cette revue déjà longue par trois discours ou entretiens philosophiques de M. Charaux, vraies perles philosophiques, qui enrichiront son écrin et les bibliothèques de ses lecteurs : *La civilisation et la pensée — De la mesure — L'Angelus* (1). Dans le premier, l'auteur montre excellemment que la pensée est l'âme de la civilisation : elle en est le principe, le fruit et la vraie mesure. C'est par la pensée plus encore que par la force que les peuples glorieux entraînent dans leur orbite les peuples obscurs; que dis-je? la pensée est la seule origine de la vraie force, celle qui vient du cœur et des mâles convictions.

*De la mesure* est destiné à faire suite aux *Caractères de l'esprit philosophique*. On y trouve l'explication des éloges que les sages ont décernés de tout temps à la juste mesure. C'est dans la recherche constante de celle-ci, en effet, que le culte du vrai communique avec le culte du beau et le culte du bien. Mesurer sa pensée sur les choses n'est-ce pas le vrai? Et mesurer l'expression sur la pensée n'est-ce pas le vrai encore et souvent le beau, parfois même le sublime de l'éloquence et de l'art? Enfin la vertu à son tour n'est pas sans élégance, sans ordre et sans symétrie, c'est-à-dire sans mesure et juste milieu : *In medio stat virtus*. — Remarquons cependant qu'il y a des vertus, comme la foi, la charité et l'héroïsme qui leur répond, qui par elles-mêmes échappent à la mesure, car elles vont à l'infini; leur perfection est à l'extrême et non pas au milieu. C'est dans leur pratique et leur manifestation qu'il faut se défier de la sagesse du siècle et d'une modération trop humaine. Et peut-être M. Caro, dont on fait d'ailleurs si justement l'éloge, a-t-il montré ici trop de mesure.

(1) Les deux premiers chez Allier, Grenoble; *l'Angelus*, chez Didot.

Digitized by Google

Enfin *l'Angelus* est encore supérieur aux opuscules précédents par l'esprit chrétien qui s'y fait mieux sentir encore. Nous en citerons une belle page; elle répond aux mêmes préoccupations qui ont inspiré les *Lettres sur la pluralité des mondes :* « Mystérieux soleils, cités lointaines, avez-vous aussi vos habitants, ou n'êtes-vous, pour les habitants de cette terre, que le plus magnifique des spectacles, le plus propre à leur rappeler la beauté, la bonté, la sagesse, la puissance infinies du Dieu qui a créé tous les mondes! Seriez-vous, comme le supposent des savants et des philosophes, le séjour de créatures plus parfaites que nous ne sommes? Jouissent-elles de privilèges encore plus précieux que la raison et la liberté? Mais peut-il en exister de plus grands? Eussiez-vous d'ailleurs reçu la plénitude de tous les dons, vous êtes loin de nous égaler, si vous ne connaissez pas la douleur, le repentir, le sacrifice de soi-même, et, au sein des plus cruelles épreuves, la libre et entière soumission à la volonté divine. Qu'êtes-vous, avec toutes vos matérielles splendeurs, auprès de la terre qui a porté le Dieu fait homme, et qu'a rougie de son sang, dans le sacrifice de la croix, Celui qui

> Voulut mourir pour nous avec ignominie,
> Et qui, par un effort de cet excès d'amour,
> Veut pour nous, en victime, être offert chaque jour ».

Voilà un exemple des sublimes pensées, des magnifiques aperçus sur les mondes et sur l'infini, qu'un vrai philosophe, s'il est également chrétien, sait tirer sans effort d'une prière quotidienne et populaire telle que *l'Angelus*.

Elie Blanc.

---

Digitized by Google

# MÉLANGES

## *LE BRÉVIAIRE ROMAIN ET SA DERNIÈRE ÉDITION TYPE*

*Explanatio critica editionis Breviarii Romani quæ a Sacr. Rituum Congregatione uti typica declarata est*, studio et opera Georgii SCHOBER, Congregationis SS. Redemptoris sacerdotis. — Ratisbonæ, Frid. Fustet, 1891, petit in-8 de viij-364 p.

La Sacrée Congrégation des Rites a fait paraître, en 1884, une édition du Bréviaire romain destinée à servir de type obligatoire aux futures réimpressions de ce livre liturgique. Outre que dans son ensemble elle est conforme aux changements apportés aux rubriques par le décret du 14 août 1883, plusieurs légendes ont été modifiées, et les moindres détails minutieusement corrigés par comparaison avec les anciennes éditions, principalement celle d'Urbain VIII de 1632. Le P. Schober a cru faire œuvre utile en signalant toutes ces différences, à l'instar de Luc de Bruges qui précisa, en 1603, les corrections à introduire sous les auspices de Rome dans les éditions de la Bible. Son ouvrage s'adresse à la fois aux éditeurs et au clergé. Les premiers auront sans doute plus simple de se procurer, pour la reproduire fidèlement, l'édition type de 1884; mais un imprimeur scrupuleux d'arriver à l'exactitude absolue fera bien de vérifier sur chaque épreuve, avant le tirage, si les corrections mises en évidence par le P. Schober ont été parfaitement exécutées. Les ecclésiastiques,

Digitized by Google

auxquels ne s'impose point encore la nécessité d'acheter un nouveau Bréviaire, pourront au moins transporter sur l'ancien les changements principaux et s'édifieront en voyant le soin de l'Eglise à rendre le texte des prières aussi pur que possible.

Le livre du P. Schober ne se borne pas là : il s'ouvre par une introduction historique d'une centaine de pages. A l'instar de la Jérusalem céleste, l'Eglise militante ne cesse de louer le Seigneur par l'organe de ses prêtres et de ses religieux. Les prières dont elle leur enjoint la récitation comprennent le Psautier complet, les portions les plus remarquables de l'Ancien et du Nouveau Testament, des passages choisis des Ss. Pères, les vies des principaux saints, de brèves oraisons nommées collectes, des hymnes généralement anciennes. On a donné à cet ensemble le nom de *Bréviaire :* sorte de résumé de la doctrine et des enseignements de l'Eglise, admirablement accommodé dans ses diverses parties à chaque temps de l'année et à chaque fête. On fait remonter aux Apôtres cette prière quotidienne, d'abord privée, puis publique. Les moines s'y astreignirent les premiers. Au XI^e^ siècle Grégoire VII la réforma et l'abrégea : c'est alors qu'elle semble avoir pris la dénomination de Bréviaire. On la réduisit encore au XIII^e^ siècle, mais seulement pour la chapelle papale de St-Jean de Latran. Les Franciscains adoptèrent cette nouvelle forme et la corrigèrent à leur tour. Les variantes allèrent bientôt croissant par la négligence des copistes; l'amour des dévotions nouvelles multiplia les suppléments; les indulgences apocryphes foisonnèrent. L'invention de l'imprimerie rendit plus sensibles ces dissidences. On parla d'une réforme générale sous Léon X. Le moment était mal choisi : les beaux esprits du temps, tout pleins d'admiration pour la littérature antique, avaient déclaré une guerre sans pitié à tout ce qu'avait enfanté la « barbarie » des siècles du moyen âge. L'évêque de Guardia, Zacharie Ferreri, originaire de Vicence, fut tout d'abord chargé de l'hymnaire. On ne parla ni de correction ni de refonte : des hymnes absolument nouvelles furent compo-

Digitized by Google

sées pour tout le cours de l'année liturgique. Clément VII les approuva solennellement le 30 novembre 1525, autorisant tout prêtre à en user « etiam in divinis ». Le spécimen donné en note (1) et tiré de l'hymne aux vêpres en Carême, montrera que le Saint-Esprit a veillé sur son Eglise en arrêtant une pareille réforme, bien qu'un rhéteur de l'académie de Padoue eût promis aux odes de Ferreri, non seulement l'immortalité, mais l'éternité (2). A sa mort, Clément VII chargea un espagnol, le cardinal Quignonez, de poursuivre la réforme du Bréviaire; son abrégé parut à Rome, en 1535, sous Paul III, qui lui donna son assentiment. La même année, la Sorbonne le censura sévèrement, comme contraire aux traditions plusieurs fois séculaires de l'Eglise : dès 1536 une nouvelle édition donnait en partie satisfaction aux docteurs de Paris. Dès lors le livre fut réimprimé à l'infini : il l'a été récemment en Angleterre. D'abord autorisé pour la récitation privée, il pénétra bientôt dans le chœur des cathédrales, au grand scandale des populations. La réaction ne se fit pas attendre : les ordres religieux fulminèrent et l'interdirent à leurs sujets. Le besoin de réforme fermentait partout. Les initiatives isolées ne furent pas heureuses : le Bréviaire d'Orléans de 1548 fut condamné par la Sorbonne. La lumière ne pouvait venir que du centre de l'Eglise. Paul IV commença par interdire la récitation du Bréviaire de Quignonez (mais sans effet rétroactif sur les permissions accordées), puis travailla sans relâche à un Bréviaire réformé, que la mort l'empêcha de

(1) Bacchus abscedat, Venus ingemiscat,
Nec jocis ultra locus est, nec escis,
Nec maritali thalamo, nec ulli
Ebrietati.
Clauditur ventri ingluvies voraci,
Clauditur linguæ labium loquaci,
Jamque de verbis abigunt salaces
Seria nugas.
Desinant risus, veniantque fletus ;
Jam theatrales procul este ludi;
Ite comœdi procul, et tragœdi
Ite profani.

(2) « ...Hymnos æternitatem procul dubio consecuturos esse. »

Digitized by Google

rendre obligatoire; les Théatins l'adoptèrent les premiers. Sur les instances des divers Etats de la chrétienté, les présidents du concile de Trente se firent remettre, en 1563, l'exemplaire préparé par Paul IV et chargèrent les Pères préposés à la confection de l' « Index » d'y mettre la dernière main, en restant fidèles au plan du pape défunt et aux rites antiques de l'Eglise. Malheureusement le concile touchait à sa fin. Dans l'impossibilité de mettre d'accord ceux qui voulaient un Bréviaire unique pour tous les pays de rit latin et ceux qui étaient d'avis de conserver à chaque Eglise ses traditions liturgiques, on parla d'abandonner l'affaire au Saint-Siège. Combattue dès l'abord, principalement par l'évêque de Lerida, Antoine Augustino (1), cette solution finit par l'emporter. Pie IV s'entoura immédiatement des hommes les plus capables de mener à terme cette importante affaire. Inutile de résumer les points sur lesquels portèrent leurs efforts : la bulle de Pie V, en tête du Bréviaire publié par son autorité en 1568 et de toutes les éditions subséquentes, les résume. Le Bréviaire de Quignonez était aboli, ainsi que tous ceux qui ne pouvaient justifier de deux cents ans d'existence. Une seule protestation se fit entendre : celle de Lindanus, évêque de Ruremonde. Malgré les efforts de l'évêque (2) Pierre de Gondi, le chapitre de Paris garda son ancien Bréviaire et le fit réimprimer en 1583.

Un an auparavant, Grégoire XIII avait opéré dans le calendrier la réforme qui a gardé son nom; seule la Russie s'est refusée jusqu'ici à l'accepter, à l'encontre des injonctions de la science, uniquement parce qu'elle émanait d'un pape : prouvant à cette occasion que le schisme est encore plus ennemi de la lumière que l'hérésie. Les édi-

(1) Ce prélat possédait une magnifique bibliothèque pour son temps. Le catalogue *(Anacephalaeosis)* de ses manuscrits, qui n'est pas commun, fut imprimé à Tarragone en 1587: les grecs sont au nombre de 272, les latins de 561, les autres de 975, sans compter ceux que le temps ne permit pas de décrire.

(2) Le P. S. le qualifie à tort d' « archevêque » : le siège de Paris resta simple évêché jusqu'au 20 octobre 1622.

Digitized by Google

tions du Bréviaire, avec calendrier réformé, se multiplièrent. Une trentaine d'années suffit pour y introduire des changements et des erreurs en nombre tel que Clément VIII dut instituer une commission de cardinaux et de théologiens pour y obvier. Agrandissant le centre habituel d'informations, il fit demander aux universités, aux évêques et aux érudits de faire connaître leurs desiderata. La bibliothèque Valicelliane (naguère de l'Oratoire de St-Philippe de Néri) conserve les réponses venues de Pologne, de Savoie, d'Espagne, de Venise, etc. Le travail de la commission eut une tendance éminemment conservatrice : on garda tout ce qui pouvait se défendre avec quelque apparence de raison; pour les hymnes, par exemple, on se borna à corriger les fautes évidentes de transcription. La révision des légendes fut principalement l'œuvre des cardinaux Baronius et Bellarmin; on supprima en tête les noms de leurs auteurs certains ou présumés, que la réforme de s. Pie V avait conservés : de même pour les hymnes. A celles-ci on ajouta *Fortem virili pectore* pour les saintes femmes, due au cardinal Silvio Antoniano, et *Pater superni luminis* pour s^e^ Marie-Madeleine, dont Bellarmin était l'auteur. Le nouveau Bréviaire fut imprimé au Vatican en 1602.

Le dernier mot n'était pas dit dans la question. Un quart de siècle après, de nouvelles corrections parurent nécessaires à Urbain VIII, qui créa une nouvelle commission. D'où provenait la nécessité de ces changements continus? moins des fautes des typographes que des progrès incessants de la philologie et de l'histoire. Pour éviter dans l'avenir ces remaniements successifs, il eût fallu posséder dès l'abord un texte irréprochable de la Bible, des éditions parfaites des Sts-Pères, une histoire hagiologique exempte de toute erreur. La Providence n'a pas jugé nécessaire que les commissaires des Papes arrivassent à ce résultat désirable par intuition : c'est affaire de temps et de travail. Les corrections d'Urbain VIII se ressentirent des tendances particulières de ce pape, grand lettré, un des plus délicats poètes de son temps, auteur des hymnes à s^e^ Martine et à

Digitized by Google

sᵉ Elisabeth de Portugal qu'il introduisit dans le Bréviaire. Il choisit trois jésuites, Strada, Gallucci et Petrucci, pour procéder à l'amélioration de l'hymnaire. Qu'on ait dépassé la mesure et que, sous prétexte de ramener les hymnes aux règles de la métrique et du beau langage, on ait déformé l'œuvre des grands poètes de l'antiquité chrétienne, c'est chose aujourd'hui avérée. Un ou deux exemples accuseront nettement les résultats de cette condescendance « aux faiblesses littéraires des temps qui ont suivi la Renaissance » (1); pour faciliter la comparaison les mots conservés sont en italiques :

| TEXTE PRIMITIF | TEXTE RÉFORMÉ |
|---|---|
| *Hymne aux vêpres de l'Avent.* | |
| Conditor alme siderum, | Creator *alme siderum,* |
| Æterna lux credentium, | *Æterna lux credentium,* |
| Christe, redemptor omnium, | Jesu, *redemptor omnium,* |
| Exaudi preces supplicum. | Intende votis *supplicum.* |
| Qui condolens interitu | *Qui* dæmonis ne fraudibus |
| Mortis perire sæculum, | Periret orbis, impetu |
| Salvasti mundum languidum, | Amoris actus, languidi |
| Donans reis remedium. | Mundi medela factus es. |
| Vergente mundi vespere, | Commune qui mundi nefas |
| Uti sponsus de thalamo, | Ut expiares ad crucem, |
| Egressus honestissima | E Virginis sacrario |
| Virginis matris clausula. | Intacta prodis victima. |
| Cujus forti potentiæ | *Cujus* potestas gloriæ, |
| Genu curvantur omnia, | Nomenque cum primum sonat, |
| Cœlestia, terrestria | Et cœlites et inferi |
| Nutu fatentur subdita. | Tremente curvantur genu. |
| Te deprecamur, hagie, | *Te deprecamur* ultimæ |
| Venture judex sæculi : | Magnum diei judicem, |
| Conserva nos in tempore, | Armis supernæ gratiæ |
| Hostis a telo perfidi. | Defende nos ab hostibus. |

(1) Mgr de Conny, *Liturgie Lyonnaise,* p. 116.

Digitized by Google

*Hymne pascale aux laudes.*

Aurora lucis rutilat,
Cœlum laudibus intonat,
Mundus exultans jubilat,
Gemens infernus ululat.

Cum rex ille fortissimus,
Mortis confractis viribus,
Pede conculcans Tartara,
Solvit a pœna miseros.

Ille, qui clausus lapide
Custoditur sub milite,
Triumphans pompa nobili
Victor surgit de funere.

Solutis jam gemitibus
Et inferni doloribus,
Quia surrexit Dominus,
Resplendens clamat angelus.

*Aurora* cœlum purpurat,
Æther resultat laudibus,
*Mundus* triumphans *jubilat,*
Horrens avernus infremit:

Rex ille dum *fortissimus*
De mortis inferno specu
Patrum senatum liberum
Educit ad vitæ jubar.

Cujus sepulchrum plurimo
Custode signabat lapis,
Victor triumphat et suo
Mortem sepulchro funerat.

Sat funeri, sat lacrymis,
Sat est datum *doloribus,*
Surrexit extinctor necis,
Clamat coruscans *angelus.*

Je ne veux point dire que toutes les pièces aient subi d'aussi cruels outrages, mais à toutes on peut appliquer ce vers saturnien, « dont la beauté antique n'a d'égale que la tristesse » :

Rogo te, mi viator, noli mi nocere.

D'ailleurs on était parti d'un principe erroné, par ignorance des règles de cette poésie rythmique qui procède aussi directement du génie chrétien que le style ogival de nos cathédrales. Cette prosodie nouvelle était absolument inconnue du temps d'Urbain VIII, où l'on osait affirmer que les hymnes de s[t] Thomas d'Aquin étaient composées « Etrusco rhythmo » : on serait bien en peine de trouver trace de cette poésie prétendue Etrusque avant le XIII[e] siècle ! D'autre part, M. l'abbé PIMONT a montré, avec une grande force d'argumentation et une respectueuse modération de langage, tout ce que le sens chrétien et la

Digitized by Google

véritable piété ont perdu à ces changements (1) : *Accessit latinitas et recessit pietas.*

En somme, on avait « émendé » 952 syllabes : c'est le total donné par la préface de l'édition princeps de ce nouvel Hymnaire, qui parut sous forme d'essai en 1629; il fut introduit dans le Bréviaire en 1632. On peut dire que cette correction n'agréa point à l'univers chrétien. A Rome même, la basilique de St-Pierre l'a toujours rejetée. Aucun des ordres religieux qui ont gardé leurs anciens rites ne l'a adoptée. En France, je ne connais que le Bréviaire d'Auxerre de 1670 qui l'ait introduite en bloc. Les meilleurs canonistes (2), tout en maintenant (ce que personne ne conteste) l'obligation d'en user dans la récitation du Bréviaire, laissent entrevoir que l'Eglise, par l'organe de son chef, pourra revenir un jour de la décision d'Urbain VIII et reprendre l'ancienne forme. L'édition de 1634, qui corrigea un certain nombre de fautes échappées à celle de 1632, termina la série des modifications opérées par les Souverains Pontifes dans le Bréviaire romain ; elles furent closes, sauf l'adjonction de nouveaux saints, jusqu'au XIX^e^ siècle.

Le XVII^e^ n'avait pas précisément, en fait d'unité et d'autorité liturgiques, les idées du nôtre : le souvenir des errements du moyen âge n'était point effacé. L'étonnement que nous font éprouver les innovations dont le Bréviaire de Paris de 1680 (3) fut le départ, n'était guère partagé par les contemporains. La France n'eut point d'ailleurs le monopole de cet esprit de changement : on le retrouve en Hongrie (Gran, 1687), en Allemagne (Trèves, 1748; Cologne, 1780), en Suisse (Lausanne, 1787), en Italie même (Pistoie, 1786), etc. Il paraît certain que Rome ne réclama contre

(1) *Les Hymnes du Bréviaire romain, études critiques, littéraires et mystiques ;* Paris, 1874-84. 3 vol. gr. in-8°.

(2) Bouix par exemple, *Tractatus de jure liturgico*, 1853, p. 283-4.

(3) En affirmant que l'édition du cardinal de Noailles (1714) conserva le titre de Bréviaire romain (retento quidem titulo Romani Breviarii), le P. S. montre qu'il ne l'a point vue et qu'il en juge à travers des ouvrages de seconde main : dès 1680, le titre unique était : *Breviarium Parisiense ;* il figurait déjà en 1643, mais avec l'addition : *ad formam sacrosancti concilii Tridentini restitutum.*

Digitized by Google

aucun de ces Bréviaires : les seules interventions qu'il m'a été donné de constater ont rapport au livre de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, *Du droit et du devoir* (1) *des évêques de régler les offices divins dans leurs diocèses* (1686), mis à l'Index en 1701, et aux mandements qui proscrivaient la légende de s[t] Grégoire VII, condamnés par Benoît XIII en 1729.

Benoît XIV, dont l'érudition a touché magistralement à tant de questions ecclésiastiques, s'occupa d'une nouvelle réforme du Bréviaire. Sur son ordre, Fabio Danzetta lui soumit à cet égard des remarques qui ne remplissaient pas moins de quatre gros volumes ; de plus, il institua en 1741 une commission de prélats et de théologiens, dont les laborieuses discussions durèrent près de sept ans : en 1747 elle avait mené à terme un projet complet de nouveau Bréviaire. On ignore absolument pourquoi Benoît XIV, qui avait suivi avec le plus grand intérêt cette longue élaboration, ne donna aucune suite à son idée de réforme. Les travaux préparatoires existent encore à Rome, à la bibliothèque Corsini, et j'en ai la table, obligeamment dressée par M. l'abbé Vernet.

La commission, chargée par Pie IX de revoir le Missel et le Bréviaire, déclara que celui-ci n'avait nul besoin de changements (1860). Plusieurs évêques présents au concile du Vatican furent d'un avis différent : divers postulata émanèrent sur ce point de prélats français, allemands, américains et même italiens. On était généralement d'accord pour demander la récitation hebdomadaire de tout le Psautier ; la concession des offices votifs (1883) a produit un résultat tout opposé : il n'y a peut-être pas maintenant deux ecclésiastiques sur cent qui récitent intégralement les Psaumes dans l'année. Le général des Minimes demanda l'unité absolue des offices dans toute l'Eglise, aussi bien de la part des réguliers que des clercs séculiers, tous privilèges

(1) D. Guéranger a imprimé deux fois (*Instit. liturg.*, t. II, p. 478, et t. III, p. 254) : *Du droit et du pouvoir...*, ce qui est un simple pléonasme.

Digitized by Google

révoqués : le principe de cette unité, même pour des prêtres de diocèses voisins, est paralysé par la concession d'offices locaux pour lesquels on autorise des déplacements dans le *Proprium sanctorum*. La seule innovation agréée fut celle proposée par l'évêque de Vicence, pour faire cesser la translation des fêtes et se borner en cas de concurrence à une commémoraison.

Les Souverains Pontifes ont pris les plus minutieuses et les plus sévères précautions pour assurer la correction des livres liturgiques; la congrégation des Rites a même défendu (28 avril 1866) aux religieux de publier les leurs sans l'imprimatur de l'ordinaire, même avec l'approbation de leur général (1). Mais tous ceux qui font imprimer des livres scientifiques connaissent par expérience l'énorme difficulté qu'il y a à éviter les moindres fautes, comme aussi la moindre coquille peut dénaturer le sens d'une phrase. Le « concordat cum originali » témoigne une louable intention d'obéissance, mais ne donne d'ordinaire aucune assurance d'exactitude. Quel est d'ailleurs l'évêque qui s'astreint à suivre attentivement une longue série d'épreuves qui, ne soumettant à son intelligence que des textes connus, n'excitent en aucune façon la faculté maîtresse en cette matière, l'attention ? Puis il le fera généralement à un âge où on n'a plus des yeux de lynx; bref, l'exactitude dépend en grande partie d'un vulgaire ouvrier, nommé prote. Les Papes eux-mêmes ont fait la triste expérience des déconvenues auxquelles exposent les typographes; on connaît le livre de Thomas James : *Bellum Papale sive concordia discors Sixti quinti et Clementis octavi circa Hieronymianam editionem* (Londini, 1600 et 1678, in-12); il s'agit des éditions Vaticanes de la Bible de 1590 et 1592, qu'on dut encore corriger dans une 3e édition en 1593.

L'édition type du Bréviaire de 1884 a pris pour base celle d'Urbain VIII : ainsi, bien qu'on ait rendu les textes de la Bible conformes à l'édition de Clément VIII (1592), les

(1) Cette prescription est loin d'être exactement observée : j'en ai des exemples sous les yeux.

Digitized by Google

passages qui différaient de la Vulgate dans le Bréviaire de 1632 ont été conservés, comme consacrés par une longue tradition. On a discuté sur l'origine des capitules qui accusent des divergences avec la Vulgate : Merati pensait qu'on les retrouverait dans la version Italique ; les *Analecta juris pontificii* ont émis l'idée qu'ils viennent simplement d'éditions de la Vulgate antérieures à celle de Clément VIII. Le P. Schober ne partage aucune de ces opinions : ces capitules du Bréviaire proviennent des Epîtres du Missel telles qu'on les lit dans les éditions qui précédèrent la réforme d'Urbain VIII ; on les retrouve tous dans le Bréviaire *secundum morem Romane curie* imprimé à Venise en 1479 : il faut y voir une trace de la liturgie primitive. Pour expliquer, sinon pour justifier, le maintien de cette discordance, il suffit de rappeler quelques dates : dans sa réforme du Bréviaire en 1602, Clément VIII crut devoir maintenir la conformité de ces capitules avec le Missel non encore réformé ; quand on fit une nouvelle édition de celui-ci, deux ans après, il était trop tard, sous peine de détruire la concordance entre le Bréviaire et le Missel. La correction ne s'est faite ni sous Urbain VIII (Brév. 1632, Missel 1634), ni sous Léon XIII : peut-être a-t-elle été perdue de vue.

Les variantes relevées par le P. Schober occupent plus de deux cents pages (97-331). Suivant l'ordre du Bréviaire lui-même, il compare chaque mot de l'édition type (1884) avec plus de 80 éditions antérieures, à partir de 1606. A vrai dire, cette édition Vaticane de 1606 ne lui sert que parce que l'exemplaire de la bibliothèque Barberini a été annoté à la main conformément aux corrections d'Urbain VIII en 1632 ; ce qui le prouve péremptoirement, c'est qu'il ne relève pas une seule des 952 syllabes corrigées dans les hymnes entre la 1e et la 2e de ces éditions. Il note cependant les moindres différences et justifie, au besoin, certains changements par des décrets de la Congrégation. Bon nombre des variantes signalées sont purement accidentelles, la plupart des éditions étant reproduites machinalement les unes d'après les autres. Il en est aussi de fort

Digitized by Google

minime importance : *et* pour *ac*, *his* pour *iis*, préposition *in* non répétée, mot écrit avec ou sans majuscule, virgule omise, etc., etc. ; c'est dire du moins avec quelle conscience et quelle attention soutenue l'auteur a opéré sa collation. Même dans ses infimes détails, elle aurait du prix à mes yeux s'il eût élargi son plan : son objectif est par trop restreint (1). Je sais qu'il est équitable de ne pas demander à un livre plus que l'auteur n'a voulu donner ; mais il me sera permis d'exposer comment j'aurais compris ce travail méritoire pour lui donner une véritable valeur.

La plus ancienne édition datée du Bréviaire romain remonte à l'année 1474 ; entre elle et la réforme de 1632, ce n'est point 80, mais plusieurs centaines de réimpressions qui en ont été faites. Après avoir étudié les principales, il eût été facile de les ramener comme à un arbre généalogique ; le travail de collation eût été réduit à un petit nombre de types, et j'ose assurer qu'il eût donné la solution de plus d'un problème intéressant. De notre temps, les anciennes éditions sont centralisées et rendues accessibles autant par la confection de bons catalogues que par l'obligeance des propriétaires (bibliothèques publiques ou privées), comme elles ne l'étaient point aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, même pour des cardinaux. Il faut en dire de même, à plus forte raison, des manuscrits. Comme il ne suffit point d'émettre des théories, je toucherai quelques points qui montreront à l'évidence que le dernier mot est loin d'avoir été dit sur cette matière.

A la fin des matines du dimanche et en tête du *Te Deum* nous lisons : « Hymnus SS. Ambrosii et Augustini ». Malgré tout mon respect pour l'édition authentique de 1884, j'ose dire que l'opinion qui attribue ce cantique aux grands

(1) La même observation peut s'appliquer à un livre analogue, qui a précédé l'édition type de 1884 et dont le P. S. a fait son profit : *Breviarii Romani editio nova Tornacensis 1882 collata Vaticanae Urbano Papa* VIII. *evulgatae 1632, cum qua ex constitutionibus pontificiis omne Breviarium concordare debet. Accedunt decreta quædam Sacræ Congregationis Rituum, et alia quæ ad novam editionem parandam pertinent ;* Tornaci Nerviorum, Desclée, 1882, in-8° de IV-196 p.



Digitized by Google

évêques de Milan et d'Hippone n'est plus ni défendable ni défendue. Il y a plus de cent cinquante ans qu'un auteur classique en liturgie, MERATI, établissait dans ses notes aux Commentaires de Gavanti (1) que cette attribution repose exclusivement sur la Chronique faussement publiée sous le nom de l'archevêque Dace de Milan. On la trouve bien consignée dans un Psautier donné par Charlemagne au pape Adrien Ier en 772 (2), mais quelle que soit l'origine de cette légende, elle « ne peut tenir un instant devant le silence complet de tous les échos authentiques de la tradition et d'Augustin lui-même sur un fait de sa vie si important et si extraordinaire ». Les auteurs indiqués par le Bréviaire sont restés en possession uniquement à cause de l'incertitude qui ne cessait de planer sur le véritable. La question a fait récemment un grand pas, grâce à dom Germ. MORIN, bénédictin de Maredsous : après avoir écarté st Hilaire de Poitiers (qui pourrait cependant avoir ajouté les derniers versets), il s'arrête, sur la foi de certains manuscrits, à st Nicétas, métropolitain d'Aquilée, et st Abundius, évêque de Côme, son suffragant (3). Alors même qu'on contesterait la rigueur de ses conclusions, il me semblerait prudent d'imiter la réserve de Clément VIII pour les autres hymnes, et d'intituler simplement « hymnus » le *Te Deum*. Dans la même pièce j'ai signalé naguère (4) une faute de lecture indubitable : « in gloria numerari », au lieu de « gloria munerari » ; j'ai fait remarquer que la mauvaise leçon ne figure pas même comme variante dans l'*Hymnarium* du vénér. cardinal TOMMASI.

Poursuivons jusqu'à prime. La rubrique nous fait réciter le dimanche « Symbolum S. Athanasii ». Gérard Vossius semble le premier qui ait contesté, en 1642, l'attribution du symbole *Quicumque* au grand Athanase d'Alexandrie.

(1) *Thesaurus ss. rituum*, Venetiis, (1740) 1823, t. III, p. 190-6.
(2) Biblioth. impér. de Vienne, ms. lat. 1861 (Theol. 652) : « Hymnus quem S. Ambrosius et S. Augustinus invicem composuerunt. »
(3) *Revue Bénédictine*, 1890, t. VII, p. 151-9.
(4) *Bulletin des facultés catholiques de Lyon*, 14e année, p. 78.

Digitized by Google

Ce n'est point qu'elle soit récente, car un sermon qui semble bien de s^t^ Césaire d'Arles l'indique formellement : on remonte ainsi à la première moitié du VI^e^ siècle ; le symbole lui-même doit être de la fin du précédent. Inutile de reproduire la série d'arguments accumulés par MERATI (1) pour prouver qu'il ne saurait être l'œuvre de s^t^ Athanase. Les concurrents n'ont pas manqué pour le remplacer. C'est encore au docte bénédictin de Maredsous, le P. MORIN, qu'on doit un peu plus de lumière sur la question : l'examen d'un certain nombre de manuscrits, l'étude approfondie du document lui-même le portent à croire que nous sommes en présence d'une profession de foi émanée du pape s^t^ Anastase II (496-8) dans un concile de Rome (2). Quoi qu'il en soit, le nom de s^t^ Athanase ne saurait être maintenu ; le plus sûr serait de mettre en titre : « Symbolum fidei ».

Sans poursuivre d'autres corrections de détail, — comme *Sicut nos visitas* au lieu de *Sic nos tu visita* dans l'hymne à matines de la Fête-Dieu, *Post mortem cæteros sors pia* au lieu de *mors pia* dans l'hymne à vêpres de s^t^ Joseph (3), — je signalerai, d'après les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-und dem Cistercienser-Orden* (4), toute une série d'attributions fausses dans les sermons et homélies des Sts.-Pères. Cette revue, publiée en Moravie, est trop peu connue en France pour qu'il suffise d'y renvoyer les lecteurs.

## PROPRE DU TEMPS

Ss. Innocents, 2^e^ Noct., Sermo s. Augustini episc. (sermo 10 de Sanctis), intitulé qu'il faut corriger ainsi : Sermo s. Cæsarii episc. in append. August. 220 (voir *Patrologia latina*, XXXIX, 2152).

Octave de s^t^ Etienne, 2^e^ Noct., Sermo s. Augustini ep.

(1) *Thesaurus ss. rituum*, ed. cit., t. III, p. 196-204.
(2) *La science catholique*, 1891, t. V, p. 673-86.
(3) Le P. S. pense en effet (p. 201) qu'il y a là un « lapsus calami », que la Congrégation n'a pas jugé à propos de corriger.
(4) Raigern, 1888, t. IX, p. 588-97.

Digitized by Google

(2 de s. Stephano) = Sermo S. Augustini inter dubia in Append. 211 (*Patr. lat.*, ib. 2140).

Octave des Innocents, 2e Noct., Sermo s. Augustini (1 de Innocent.), attribué aussi faussement au vén. Bède et à st Jean-Chrysostome, peut-être de st Ambroise = Inter spuria Augustini, Append. 219 (*Patr. lat.*, ib. 2151).

Veille de l'Epiphanie, 2e Noct., Sermo s. Augustini (13 de Tempore), farci de divers morceaux = In Append. Augustini, 128 (*Patr. lat.*, ib. 1997).

3e férie de la 1e sem. de Carême, Homilia ven. Bedæ presb. (hom. 7 in Quadrag. t. VII) = Homilia ex Commentario ven. Bedæ pr. in Marc. lib. III, c. 11 (*Patr. lat.*, XCII, 245-7).

Dimanche in Albis, 2e Noct., Sermo s. Augustini (1 in oct. Pasch., 157 de Temp.) = Inter spuria Augustini, Append. 172 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2075).

Dimanche dans l'octave de l'Ascension, 2e Noct., Sermo s. Augustini (2 de Ascens., 175 de Temp.) = Inter spuria August., Append. 177 (*Patr. lat.*, ib. 2082).

Octave de l'Ascension et férie suiv., 2e Noct., Sermo s. Augustini (3 de Ascens., 176 de Temp.), très probablement de Fauste de Riez = Inter spuria August., Append. 176 (*Patr. lat.*, ib. 2081).

Veille de la Pentecôte, 2e Noct., ex Tract. s. Augustini de Symbolo ad catechum. (lib. IV, c. 1), c'est un sermon = Inter dubia Augustini, t. VI (*Patr. lat.*, XL, 659).

Ss. Trinité, 3e Noct., Homilia s. Gregorii Nazianzeni (in Tract. de Fide), ce livre *de Fide orthodoxa* n'appartient pas à l'Orient, mais à l'Occident = Homilia ex prologo Tractatus secundi s. Phœbadii Agin. ep. contra Arianos (*Patr. lat.*, XX, 33).

4e férie dans l'octave de la Fête-Dieu, 2e Noct., ex Libro s. Ambrosii ep. de Sacramentis (lib. IV, c. 4), ce traité est d'un disciple de l'évêque de Milan = Inter dubia s. Ambrosii (*Patr. lat.*, XVI, 439).

3e dimanche après la Pentecôte, 2e Noct., de Expositione s. Gregorii papæ in libros Regum, assez peu probablement de lui = Inter dubia s. Gregorii (*Patr. lat.*, LXXIX, 278).

Digitized by Google

4e dimanche après la Pentecôte, 2e Noct., Sermo s. Augustini (197 de Temp.) = Sermo s. Cæsarii Arel. ep. in Append. August. 37, n. 5 (*Patr. lat.*, XXXIX, 1820).

9e dimanche après la Pentecôte, 2e Noct., Sermo s. Augustini (201 de Temp.) = Sermo s. Cæsarii Arel. ep. in Append. August. 40 (*Patr. lat.*, ib. 1823).

3e dimanche de novembre, 2e Noct., Ex libro s. Athanasii ep. ad Virgines = Inter dubia s. Athanasii (*Patr. græca*, XXVIII, 258).

## Propre des Saints

Immaculée Conception (8 déc.), 2e Noct., Sermo s. Hieronymi presb. de Assumptione B. M. V., composé dans le nord de la France entre la fin du VIIIe siècle et le milieu du IXe = Inter spuria s. Hieronymi (*Patr. lat.*, XXX, 130).

Octave de l'Immaculée Conception (15 déc.), 3e Noct., Homilia s. Epiphanii ep. (Orat. de laud. Deiparæ), est d'Epiphane III, évêque de Constantia en 869 = Inter spuria s. Epiphanii (*Patr. græca*, XLIII, 491).

Conversion de st Paul (25 janv.), 2e Noct., Sermo s. Augustini (14 de Sanctis) = Inter spuria Augustini, in Append. 189 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2098).

Purification (2 févr.), 2e Noct., Sermo s. Augustini (13 de Temp.), même source que celui de la veille de l'Epiphanie.

Chaire de st Pierre (22 févr.), 2e Noct., Sermo s. Augustini (15 de Sanctis) = Inter spuria Augustini, in Append. 190 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2100).

Cœur de Jésus, 2e Noct., de Sermone s. Bernardi abbatis (3 de Passione Dom.), tiré du traité intitulé *Vitis mystica*, peut-être de st Bonaventure = Inter spuria Bernardi (*Patr. lat.*, CLXXXIV, 638).

St Jean-Baptiste (24 juin), 2e Noct., Sermo s. Augustini (20 de Sanctis), tiré quant aux idées de Fauste de Riez = Inter spuria Augustini, in Append. 196 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2111).

Digitized by Google

Octave de st Jean, 2e Noct., Sermo s. Basilii Magni (Hom. 2 in ps. 28), sûrement pas de lui = Inter apocrypha s. Basilii.

Précieux Sang, 2e Noct., Sermo s. Joannis Chrysostomi = Inter supposita Chrysostomi opp. (éd. de 1588, v, 618).

Visitation (2 juil.), 2e Noct., Sermo s. Joannis Chrysost. (apud Metaphr.), source compromettante = Inter opusc. s. Joan. Chrysost. supposita.

Octave des Apôtres (6 juil.), 2e Noct., Sermo s. Joannis Chrysost. (apud Metaphr.), même remarque = Inter apocrypha s. Chrysost.

Se Anne (26 juil.), Sermo s. Joannis Damasceni (2 de Nativ. B. M.V.) = Sermo s. Andreæ Cretensis (2 de Nativ. B. M. V.) (*Patr. græca*, XCVII, 842).

St Pierre-aux-liens (1er août), 3e Noct., Homilia s. Augustini (sermo 29 de Sanctis), encore tiré de Fauste de Riez = Inter spuria Augustini, in Append. 203 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2123).

Octave de st Laurent (11 août), 2e Noct., Sermo s. Augustini (30 de Sanctis), tiré de st Ambroise = Inter spuria Augustini, in Append. 206 (*Patr. lat.*, ib. 2127).

St Joachim, 2e Noct., 4e leçon, Sermo s. Epiphanii (de laud. B. M. V.), même remarque qu'au 15 déc. = Inter spuria s. Epiphanii (*Patr. græca*, XLIII, 487).

Nativité de Marie (8 et 9 sept.), 2e Noct., Sermo s. Augustini (18 de Sanctis), est de Fulbert de Chartres ou mieux encore d'Ambroise Autpert = Inter spuria Augustini, in Append. 194 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2104).

Toussaint et oct., Sermo ven. Bedæ presb. (18 de Sanctis), attribué aussi à st Augustin et à Alcuin = Sermo Walafridi Strab. inter spuria Bedæ (*Patr. lat.*, XCIV, 450).

## Commun des Saints

Martyr, 2e Noct., Sermo s. Augustini (44 de Sanctis),

Digitized by Google

aussi sous le nom d'Ives de Chartres = Inter spuria Augustini, in Append. 223 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2158).

Martyr en temps Pascal, 2e Noct., Sermo s. Ambrosii ep. 22, très probablement de st Maxime de Turin = In Append. Ambrosii s. 61 (*Patr. lat.*, XVII, 728) ou Sermo s. Maximi ep. 86 (ibid., LVII, 703).

Martyrs, 2e Noct., Sermo s. Augustini (47 de Sanctis) = Sermo s. Cæsarii ep. in Append. August. 225 (*Patr. lat.*, XXXIX, 2160).

Dédicace, 2e Noct., Sermo s. Augustini (252 de Temp.) = Sermo s. Cæsarii ep. in Append. August. 229 (*Patr. lat.*, ib. 2166).

6e jour de l'octave, 2e Noct., ex Sermone s. Augustini (256 de Temp.) = Fragmentum apocryph. ad calc. sermonis 336 s. Augustini (*Patr. lat.*, XXXVIII, 1475).

Octave de la dédicace, 2e Noct., ex Epistola s. Felicis papæ IV, fait partie des fausses Décrétales = Pseudo-Isidor. (*Patr. lat.*, CXXX, 1058).

Fêtes de la se Vierge, 2e Noct., Sermo s. Joannis Chrysost. (apud Metaphr.), source peu sûre : voir à la Visitation.

Office de la se Vierge le samedi, mai, ex Tractatu s. Augustini de Symbolo ad catechum. (lib. III) = Inter dubia Augustini, t. VI (*Patr. lat.*, XL, 655).

Même office, août, de Expositione s. Gregorii Magni in libros Regum : voir la remarque au 3e dimanche après la Pentecôte.

Comme on le voit, la génération actuelle de la famille Bénédictine est digne de ses ancêtres : elle tient haut le drapeau de la science ecclésiastique. Il est donc à croire qu'un appel de Rome aux savants spécialistes produirait les meilleurs fruits pour la correction des livres liturgiques.

Ulysse CHEVALIER.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Les Noms gaulois chez César et Hirtius** par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, avec la collaboration de MM. Ernault et Dottin. Petit in-8, 259 p. Paris, E. Bouillon, 1891.

Il n'y a pas bien longtemps encore que les mots de *celticisme* et de *celtisant* faisaient sourire. Les aberrations du XVIII^e^ siècle en matière celtique étaient proverbiales, et ceux qui, dans la première moitié de notre siècle, osaient s'aventurer sur leurs traces, étaient vite traités de celtomanes. Ce prodigieux discrédit était certes mérité; n'avait-on pas la prétention, sans savoir ni le latin, ni les langues romanes, ni le celtique, d'expliquer par celui-ci toutes les langues romanes et bien d'autres? N'allait-on pas jusqu'à proclamer l'antériorité de la langue française sur le latin? Nous ne voulons pas dire que toute celtomanie soit morte; mais s'il en existe quelque part encore, ce ne peut plus être que chez ceux qui ne prennent pas la peine de lire. Sur les ruines du faux celticisme on voit s'élever lentement, laborieusement un nouveau celticisme, le vrai, celui-là, un celticisme qui a une méthode et des principes, un celticisme scientifique. Ses progrès, pour avoir été lents, n'en sont pas moins considérables à l'heure présente. Les défiances trop longtemps justifiées des linguistes et spécialement des romanistes tombent l'une après l'autre; ils accueillent avec une sympathie de plus en plus marquée ce voisin qui, ayant la sagesse de se tenir sur son domaine, ne peut être pour tous qu'un utile auxiliaire.

Il y aura bientôt quarante ans que parut la *Grammatica celtica* de Zeuss (1853), vrai point de départ de la renaissance celtique. Depuis lors, en Allemagne, en France, en Angleterre, en

Digitized by Google

Italie et ailleurs, on s'est mis avec ardeur à déblayer le terrain celtique et à le fouiller dans tous les sens. Les langues et les littératures néo-celtiques ont été étudiées minutieusement, pendant qu'on demandait à l'épigraphie et à la numismatique tous les secrets qu'elles pouvaient recéler sur les Celtes et les Galates. De la sorte, des matériaux considérables se sont amassés et, cette fois, dûment contrôlés. Un seul fait montrera tout le progrès accompli : le *Trésor du vieux celtique* n'est plus un rêve; il est en cours de publication (1).

Si l'Allemagne a l'honneur de nous offrir le dictionnaire du celtique, comme elle nous en avait donné la grammaire, ce n'est que par le fait d'une avance heureuse pour elle. M. d'Arbois de Jubainville nous apprend qu'il travaillait depuis seize ans à un dictionnaire gaulois, seul d'abord, puis avec la collaboration de ses deux secrétaires successifs, MM. Ernault et Dottin. « La préparation des notes nécessaires à la rédaction de ce grand travail, dit-il, n'était pas terminée et loin de là, quand j'ai reçu communication du prospectus qui annonçait la publication prochaine du *Trésor du vieux celtique*, composé par M. Alfred Holder. Le livre de M. Holder devait être sur beaucoup de points bien plus complet que le mien; j'ai donc dû me retirer et laisser le champ libre au savant auteur allemand. Tous ceux qui ont lu la première livraison de son bel ouvrage m'approuveront d'avoir pris cette détermination. » Nous avons tenu à citer ces simples et nobles paroles, qui ne font pas moins d'honneur au savant français qu'au savant allemand.

Mais des notes si soigneusement recueillies durant tant d'années ne pouvaient pas et ne devaient pas être perdues; l'éminent professeur du Collège de France en a tiré pour son cours de l'hiver dernier la matière de quinze leçons, réunies dans le volume que nous annonçons. Ce n'est d'ailleurs que le premier volume d'une série qui commence.

Renouvelant, avec toutes les ressources actuelles de la science, un sujet traité par Glück en 1857, M. d'Arbois de Jubainville étudie les *noms gaulois* qui se rencontrent dans le *De bello gallico*. Le présent volume est consacré aux noms composés dont *rix* est le dernier terme. Après avoir établi que ce mot est l'équivalent du *rex* latin, il explique successivement : *Caturiges* = rois

(1) *Alt-celtischer Sprachschatz*, von Alfred Holder. Leipzig, 1891. — Le 1er fasc. (A-Atepatus, 256 col.) a paru en avril dernier.

Digitized by Google

du combat; *Ambiorix* = roi des remparts; *Cingetorix* = roi des guerriers; *Dumnorix* = roi du monde, ou, roi élevé, grand roi; *Orgetorix* = roi meurtrier; *Bituriges* = toujours rois; *Eporedorix* = roi de la course des chevaux; *Vercingetorix* = roi supérieur des guerriers.

Ce court résumé est bien loin de donner une idée approximative du contenu de ce livre, tout rempli de science condensée et claire. Qu'il nous suffise de dire que l'*index* mentionne près de mille mots gaulois appelés à l'appui des démonstrations et par conséquent expliqués. Après avoir lu ce premier volume, on regrette moins l'avance prise par M. Holder sur M. d'Arbois de Jubainville; si l'Allemagne y gagne un monument linguistique, nous aurons le profit, nous lecteurs français, de ces leçons substantielles et précises, qui nous initieront sans fatigue à la connaissance du celtique, du moins en ce qu'elle a d'essentiel.

A. Devaux.

**Bossuet**, par G. Lanson; un vol. in-12, chez Lecène-Oudin, éditeurs. Paris, 1891.

Saint Augustin entendit un jour une voix lui dire : « Prends et lis »; ce sont exactement les paroles que nous voudrions adresser aux lecteurs de *l'Université Catholique*, en leur signalant l'étude de M. Lanson sur Bossuet. Un tel livre, en effet, ne s'analyse pas, ou plutôt l'analyse ne peut suffire tout au plus qu'à nous en donner une sorte d'avant-goût. Il faut le lire, le *ruminer*, comme le dirait ici saint François de Sales, afin de s'en assimiler la substance et de s'en revigorer l'esprit. Chose étrange, nous avons mis près de deux siècles pour apprendre à connaître Bossuet! Le XVIII^e^ siècle pris en bloc fut envers sa mémoire d'une suprême injustice : c'était la revanche des libertins, dont il avait à la fois retardé et prédit l'avènement, et malheureusement ils trouvèrent une créance trop facile et un écho trop fidèle dans les rangs des catholiques. Des rancunes des uns, de la complicité, consciente ou inconsciente, des autres, naquirent une foule de légendes, parfois résumées en un mot bien frappé, mais qui n'en altéraient pas moins profondément la physionomie véritable de l'évêque de Meaux. Nous eûmes ainsi la légende de Bossuet courtisan, écrivant à la plus grande gloire du despotisme et de l'arbitraire sa *Politique tirée des paroles de l'Ecriture sainte*; celle de Bossuet précepteur, écra-

Digitized by Google

sant de tout le poids de sa supériorité un élève qui devait n'être rien, afin que le maître fût tout; celle de Bossuet polémiste, incapable de s'élever à la hauteur mystique et au pur amour de Fénelon, et poursuivant par défaut de charité un adversaire qui n'avait jamais péché que par excès. Tout cela sans parler de la légende du jansénisme de Bossuet, dont Benoît XIV fit indirectement justice en lavant d'une semblable inculpation la mémoire du cardinal Norris, et d'une foule d'autres, aussi peu fondées, mais qui, mettant tour à tour en question le cœur et le caractère, la foi, la science, la piété et jusqu'à l'intégrité sacerdotale de Bossuet, ne lui laissaient que son génie dont, à moins d'anéantir ses œuvres, il fallait bien renoncer à le dépouiller.

L'histoire de Bossuet par le cardinal de Bausset fut considérée, au commencement de ce siècle, comme une œuvre de réaction en sa faveur! Il suffit de lire aujourd'hui M. Lanson pour se rendre compte du chemin parcouru depuis ce premier essai d'une justice tardive, et en tout cas bien incomplète. Le prince de l'Eglise, en effet, n'a pénétré ni dans le cœur ni dans l'âme de son héros ; il en a étudié les dehors et nous les raconte avec édification ; mais il n'a rien compris à cette simplicité unique qui fait que Bossuet est toujours *Lui*, c'est-à-dire toujours évêque. M. Lanson, au contraire, n'a point écrit la vie de Bossuet, mais il nous en a tracé le portrait le plus vivant et le plus fouillé. Lui, l'universitaire affranchi, hélas! — il prend soin de nous le dire, — de tout préjugé religieux, a su trouver des accents chrétiens pour nous peindre Bossuet orateur, historien, éducateur et directeur des âmes. Avec une impartialité, que nous souhaiterions à beaucoup d'imiter, et une droiture digne de son sujet, il a su se dépouiller en quelque sorte de lui-même pour s'identifier à la pensée, aux sentiments, j'allais presque dire à la foi de Bossuet. Et comme il le connaît bien! comme il l'aime en même temps qu'il l'admire! on le devine à l'attendrissement involontaire de son récit, surtout à ce respect inviolable avec lequel il traite toutes les choses que Bossuet a aimées.

Que le lecteur se rassure d'ailleurs, M. Lanson n'a point écrit un panégyrique, il sait mieux que personne que Bossuet est au-dessus d'un tel éloge ; son livre est une page d'histoire en même temps qu'un excellent morceau de critique littéraire, et, s'il réfute victorieusement toutes les légendes auxquelles nous faisions allusion plus haut, c'est par le simple exposé de la

Digitized by Google

vérité, qu'à l'exemple de Bossuet il ne dissimule ni ne farde jamais.

Indiquerons-nous, en terminant, les quelques réserves que nous aurions à faire au sujet de certains jugements de M. Lanson ? — touchant le gallicanisme de Bossuet par exemple; — elles sont si peu nombreuses, et il est si facile au lecteur de les faire lui-même, que nous préférons ne pas insister davantage. A quoi bon rechercher ce qui nous divise lorsque l'on est d'accord sur le fond même des choses, et que ce fond est l'admiration réfléchie et motivée de celui que l'on a pu appeler le dernier des Pères de l'Eglise ?

H. de Leymont.

**O'Connel**; *sa vie, son œuvre*, par L. Nemours-Godré (2e édition) : Albert Savine, Paris.

« Nous venons admirer en vous celui qui a accompli la plus belle œuvre qu'il soit donné à l'homme de rêver ici-bas ; celui qui, sans verser une goutte de sang, a reconquis la nationalité de sa patrie et les droits politiques de huit millions de catholiques. Nous venons saluer en vous le libérateur de l'Irlande, de cette nation qui a toujours excité en France des sentiments fraternels, et qui, grâce à vous, ne retombera plus sous le joug du fanatisme protestant. »

Ces paroles de Montalembert à O'Connel mourant étaient l'écho de la reconnaissance des catholiques et de l'admiration universelle.

O'Connel a été pendant un demi-siècle l'incarnation vivante de l'Irlande ; il a résumé en lui toutes les qualités et les vertus de sa race ; il a été la voix de son pays dans ses protestations et ses revendications, et une voix dont l'éloquence est restée sans égale ; il a été le guide de tout un peuple, et il l'a conduit avec une constance, une audace et une habileté qui ne se sont jamais démenties, à la conquête de sa liberté. Il a été justement appelé « le roi sans couronne de l'Irlande », et la reconnaissance nationale l'a proclamé « le libérateur ».

Son œuvre a été vraiment extraordinaire. En face de l'intolérance protestante, armée des lois les plus tyranniques, ne trouvant qu'un appui incertain dans un peuple qui, accablé par une longue persécution, avait gardé la foi dans son cœur, mais semblait avoir perdu l'espérance, il osa seul entreprendre la

Digitized by Google

lutte contre la puissante Angleterre ; cette lutte il la dirigea, la poursuivit, déjouant les pièges d'une législation oppressive, ranimant les courages, ne se laissant jamais abattre ni par les difficultés, ni par les insuccès. Vainqueur enfin, après une élection triomphale, il se présenta devant la Chambre des communes, et alors on vit le fanatique Georges IV et son ministre, le duc de Wellington, effrayés par le mouvement irrésistible d'une nation tout entière, abaisser devant lui les barrières qui, depuis trois siècles, fermaient aux catholiques l'entrée de Westminster.

Chez O'Connel tout est attachant, l'homme et l'orateur, le patriote et le catholique, et il faut remercier M. Nemours-Godré d'avoir fait revivre cette physionomie puissante. Il l'a fait dans des pages que nous serions tenté de trouver trop courtes, si nous ne savions que le lecteur aujourd'hui s'effraie vite d'un gros volume. Celui qui ouvrira ce livre ne le quittera qu'à la dernière ligne. Il y rencontrera plus d'un exemple et plus d'une leçon utiles à notre temps et à notre pays ; il y trouvera surtout ce fortifiant et trop rare spectacle : le droit et la vérité triomphant, malgré les lois et la violence, des préjugés et des haines sectaires.

E.-L. B.

**Ægypten einst und jetzt**, par le docteur KAYSER. *Freiburg im Breisgau. Herder*, in-8 de 3oo pages, 2e édition.

Le volume que nous signalons n'est pas un ouvrage de première main ; il n'en a pas d'ailleurs la prétention. Il fait partie d'une collection remarquablement illustrée, que la librairie Herder, de Fribourg en Brisgau, a eu la louable idée de publier, pour vulgariser la science ethnologique. — *L'Egypte autrefois et aujourd'hui*, du Dr Kayser, est, avant tout, ce que nous appellerions en France une histoire de la civilisation égyptienne. Disons, tout d'abord, qu'à la différence de tant de traités analogues, c'est ici l'œuvre, non d'un savant de cabinet, qui compile ou résume ce que d'autres ont trouvé et dit avant lui, mais d'un savant doublé d'un explorateur, qui a visité les lieux, fréquenté le peuple qu'il décrit, et qui nous traduit ses propres impressions avec abandon, nous dirions presque, avec candeur, parfois.

Deux parties composent le livre, ainsi que l'annonce le titre même. La première traite de l'ancienne Egypte : sujet difficile

Digitized by Google

à rajeunir, on en conviendra. Ce n'en est pas moins la partie la plus intéressante de l'ouvrage ; car on éprouve toujours un religieux respect à pénétrer les secrets d'une civilisation qui fut, selon le mot de M. Renan, « une espèce de phare au milieu de la nuit profonde de la très haute antiquité » — ; et d'ailleurs, l'auteur qui possède à la perfection la bibliographie de son sujet, a su y résumer, en y ajoutant du sien, tout ce que les origines, très mystérieuses encore, de cette civilisation, ont suggéré d'hypothèses ingénieuses aux égyptologues modernes. Signalons surtout les deux chapitres consacrés à la religion et à l'art. Dans l'un de ces chapitres, la discussion est vigoureusement menée et nette, et l'on se range volontiers aux conclusions de l'auteur, qui sont d'ailleurs celles de Lenormant et de Brugsch, à savoir que la religion primitive des Egyptiens fut, à l'origine, le monothéisme.

Le chapitre qui traite de l'art est une étude fort consciencieuse de l'architecture égyptienne, et qui, tout en n'apprenant rien après celles de Perrot et Chipiez, a le mérite d'être un abrégé exact et clair de la question.

La deuxième partie du volume — *l'Egypte moderne* — a, ce nous semble, le défaut d'être moins un exposé des faits qu'une thèse : thèse que nous acceptons sans réserve, il est vrai, mais qu'il eût été préférable peut-être de réserver pour la conclusion. L'auteur, en retraçant l'histoire de l'Egypte moderne, en examinant ses institutions religieuses et politiques, dit et répète à satiété que, si ce peuple est en complète décadence, c'est au mahométisme qu'il faut s'en prendre. Il apprécie sévèrement la dynastie de Mohamed Ali et ses réformes, alliance monstrueuse du mahométisme et des institutions de l'Europe moderne, et conclut en attendant beaucoup pour le relèvement de ce peuple, de l'institution des tribunaux internationaux et de l'influence chrétienne que, selon lui, l'Angleterre contribuera puissamment à étendre dans ce pays. Nous nous permettrons d'être plus sceptique que l'auteur sur le rôle civilisateur de l'Angleterre, et de compter moins sur elle, pour ce travail de régénération par le christianisme, que sur l'œuvre française, récemment fondée à Paris, en vue de ramener les Coptes à la religion catholique. Cette légère réserve faite, nous ne craignons pas de dire que voici un ouvrage dont la lecture instruit toujours et souvent édifie.

E. J.

Digitized by Google

**Moralphilosophie.**—Eine wissenschaftliche Darlegung der sittlichen, einschliesslich der rechtlichen Ordnung (*Philosophie morale* : Exposé scientifique des devoirs et des droits), par Victor CATHREIN, S. J. 2 vol. in-8, Herder, Fribourg, 1890-1891.

Les deux volumes (522 et 633 pages) que nous annonçons aux lecteurs de la Revue, sont un exposé scientifique des questions qui relèvent de ce qu'on appelle indistinctement : éthique, droit naturel, philosophie des mœurs et philosophie du droit. L'auteur ne s'adresse pas exclusivement aux moralistes de profession, mais aussi à tous les esprits cultivés que leur situation et leurs goûts particuliers portent à approfondir ces questions vitales. Depuis le siècle dernier déjà, l'attention publique se porte de ce côté, et pour peu que l'on soit au courant du mouvement littéraire, on s'aperçoit que le nombre des ouvrages qui touchent à ces questions devient de plus en plus considérable. Leur valeur est malheureusement en raison inverse de leur nombre, la plupart de ces productions se mettant au service des théories évolutionnistes ou de la morale indépendante.

Inutile de dire que le P. Cathrein se place au point de vue du théisme, qui considère le monde comme l'œuvre d'un créateur personnel et tout-puissant; mais il a pris soin d'indiquer brièvement les raisons scientifiqnes qui justifient ce point de vue : « Nous bâtissons sur des fondements que doit accepter tout homme raisonnable, qu'il soit chrétien ou non, cultivé ou inculte, Européen ou Asiatique. Et nous les affirmons avec d'autant plus de confiance, que les principes qui nous servent de point de départ sont empruntés à la philosophie grecque et romaine, et surtout aux écrits du plus grand des penseurs de l'antiquité, à Aristote. » L'auteur ne se dissimule pas le dédain que pourra soulever une pareille déclaration, à laquelle on refusera toute espèce de prétentions scientifiques ; « mais quiconque agira ainsi prouvera qu'il n'a nul souci de la vérité et qu'il ne veut pas être troublé dans des idées qui lui sont chères. Celui qui cherche sincèrement la vérité doit écouter son adversaire, le suivre pas à pas dans ses recherches, et tâcher de se convaincre de l'exactitude ou de l'inexactitude de ses affirmations. »

Aux dénominations trop peu exactes de morale théorique et pratique, l'auteur substitue, comme on tend à le faire chez nous, celles de philosophie morale, générale et particulière (Allgemeine Besondere Moralphilosophie). Dans la première on met en lumière les idées générales et les principes qui s'appliquent à l'ordre

Digitized by Google

moral; on dira, dans la deuxième, de ces principes généraux les conséquences relatives aux actions humaines selon les différentes circonstances dans lesquelles l'homme peut se trouver. Chacun des volumes est consacré à l'une de ces subdivisions.

Une courte introduction détermine l'objet, les sources, la méthode et la division de la philosophie morale. Son objet ce sont les actes moraux de l'homme. Les sources sont tout d'abord les principes absolument certains de la raison naturelle, et en second lieu l'expérience, l'histoire, la révélation naturelle (le monde visible), et aussi, du moins en tant que fil conducteur, la révélation surnaturelle. De faux systèmes de morale ont été conçus à l'encontre de ces principes, et par suite à l'aide d'une méthode défectueuse. Les uns exagèrent la portée et la valeur de la raison naturelle (écoles de Rousseau et de Kant); les autres la déprécient (le traditionalisme, le positivisme et le scepticisme moral). « On rencontre souvent dans la vie pratique des hommes qui se font du scepticisme moral un doux oreiller sur lequel ils jouissent en paix des plaisirs de la vie sans s'occuper de prétendus principes de morale. »

La première partie ou théorie générale du bien moral comprend huit livres. « Dans les deux premiers nous établissons les fondements nécessaires du bien moral; dans les deux autres nous l'étudions en lui-même; dans le cinquième et le sixième nous l'étudions dans ses principes, et dans le septième au point de vue de ses effets. Quant au huitième, il traite du droit en général, et sert de transition naturelle entre la morale théorique et la morale appliquée. »

Après quelques pages consacrées à établir que l'homme est un microcosme (*mundus abbreviatus*) et un être social, l'auteur aborde la question de la liberté, qui n'est pas simplement un concept négatif, ainsi que le prétend Hartmann, mais une idée positive, un pouvoir spontané, ou plus exactement une qualité et une perfection de l'être raisonnable, en vertu desquelles il dispose de son propre vouloir. On peut la définir : le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, d'agir ainsi ou autrement, étant donné tout ce qu'il faut pour agir. Quand il y a tout ce qu'il faut pour brûler, il faut nécessairement que le feu brûle; la volonté, au contraire, peut ne pas agir même quand toutes les conditions requises pour agir se trouvent remplies; elle peut vouloir ou ne pas vouloir; la décision dépend d'elle-même, et c'est en cela que consiste sa liberté. Viennent ensuite les preuves (4) qui démon-

Digitized by Google

trent la liberté et la discussion de quelques objections. Les trois autres chapitres de ce premier livre ont pour objet les différentes espèces d'actes libres, les passions et les obstacles auxquels la liberté peut se heurter. Nous signalons en passant un chapitre assez neuf sur la loi de la mort; l'auteur, qui s'en prend au darwinisme, y développe les deux propositions suivantes : 1° la loi de la mort ne se comprend qu'au point de vue téléologique, c'est-à-dire comme une loi qui émane d'une volonté raisonnable et pour un but déterminé; 2° par rapport aux êtres dépourvus de raison, la courte durée de la vie a pour but immédiat l'utilité de l'espèce, et pour but éloigné l'utilité de l'univers en général, de l'homme en particulier.

Le troisième livre renferme la discussion des faux systèmes de morale, et le quatrième est en partie consacré à la question des vertus et des vices. L'auteur s'en tient à la très ancienne classification des vertus cardinales dont il donne une double interprétation. D'après la première les quatre vertus cardinales seraient moins des vertus particulières que des groupes de vertus : la justice, par exemple, comprendrait toutes les vertus qui règlent notre conduite vis-à-vis de nos semblables. D'après la seconde interprétation, qui est à la fois la plus usuelle et plus exacte, chacune des vertus cardinales serait l'une et la plus importante de chaque groupe et autour d'elle se rangeraient toutes les autres comme autant de parties intégrantes et subordonnées.

Nous passons, faute d'espace, sur les livres consacrés à la loi naturelle, à la conscience, au mérite et au démérite, et à la théorie du droit (ce dernier plus important et plus étendu, 80 pages), pour signaler l'appendice considérable qui termine le premier volume sous ce titre : *Coup d'œil sur les idées morales des plus importants parmi les peuples civilisés* (Cultur-) *et sauvages* (Naturvœlker). Le P. Cothrein, qui espère que cet appendice sera bien accueilli de ses lecteurs, estime qu'il répond à une nécessité des temps présents, soit parce que les phénomènes moraux constituent l'objet et le point de départ de la philosophie morale, soit parce que les darwinistes utilisent aujourd'hui ce que nous savons de la psychologie des différents peuples pour en conclure comment l'homme aurait pu s'élever peu à peu, à l'aide d'idées morales, de l'état animal à une condition vraiment humaine. A la fin de cette sorte d'enquête, l'auteur se croit autorisé à formuler les trois conclusions suivantes : 1° Il n'y a pas de peuple qui ne sache distinguer le bien



Digitized by Google

et le mal, la vertu et le vice ; chez chacun d'eux ce n'est point la richesse, la puissance et le talent, mais avant tout la vertu et la justice qui constituent le criterium supérieur pour apprécier la valeur de la personne humaine ; 2° tous les peuples considèrent l'ordre moral comme soustrait au bon plaisir des hommes et soumis à la sanction de quelques puissances surhumaines, non seulement dans la vie présente, mais encore dans une vie à venir ; 3° bien que sur tel ou tel point particulier, par exemple la polygamie et les sacrifices humains, les différents peuples professent des opinions fort différentes, les principes généraux de la justice et de l'amour du prochain sont, dans ce qu'ils ont d'essentiel, le patrimoine commun de tous les hommes.

La morale particulière comprend deux subdivisions : 1° la théorie des devoirs et des droits individuels, dans laquelle sont groupés à la fois les devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables ; 2° les rapports sociaux des hommes ou théorie de l'état social ; l'auteur s'étend, dans cette dernière, sur ce qui concerne la famille, l'Etat et le droit des gens ou droit international.

De la première subdivision nous signalons d'abord en passant, comme plus intéressantes et de quelque étendue, les pages consacrées au suicide, au mensonge et au duel. Le quatrième livre, sur le droit de propriété mérite, une mention spéciale. Le chapitre intitulé : *le Socialisme*, qui en fait partie, a d'ailleurs été publié à part (in-8 de 118 pages) et a obtenu un très grand succès. Voici ce qu'en disait l'année dernière un journal de Munich : « Nous devons avouer que sur la question du socialisme nous n'avions pas encore lu d'ouvrage qui présentât, sous une forme aussi serrée, une exposition et une discussion aussi nettes du socialisme, et cela en évitant toute polémique violente et en restant constamment sur les hauteurs. Dans les trois chapitres dont se compose la brochure, l'essence du socialisme, son histoire, ses principes inacceptables et son impossibilité sont discutés d'une façon définitive. » (*Münchener Fremdenblatt*, 1890, n° 471.) Dans ce même quatrième livre sur le droit de propriété, l'auteur passe en revue les diverses théories proposées (six ou sept) pour expliquer ce droit, et s'en tient, quant à lui, à celle qui fait dériver la légitimité de la propriété, non point de l'idée abstraite de la personne humaine ou de la nature des choses susceptibles d'être possédées, mais de la nécessité du droit de propriété pour le développement progressif des indi-

Digitized by Google

vidus, des familles et de la société humaine en général. D'importants développements expliquent et justifient cette théorie.

Dans la deuxième section de la morale particulière, le P. Cothrein parle d'abord de la famille et affirme catégoriquement l'indissolubilité du mariage : le divorce ne rend pas, il est vrai, impossible le but principal du mariage qui est l'éducation des enfants ; mais il n'est pas compatible avec le parfait accomplissement de ce devoir, et il s'oppose, du moins en partie, aux deux fins secondaires du mariage, à savoir l'assistance mutuelle des époux et la nécessité de contenir dans les limites de la raison, en le maintenant dans une sphère infranchissable, le plus puissant des instincts sensibles de la nature humaine.

La théorie de l'Etat est, avec la théorie de la propriété, la plus importante et la plus remarquable du deuxième volume et même de l'ouvrage tout entier. Origine, but et parties constitutives de l'Etat, nature, étendue et fonctions du pouvoir politique, comment on l'acquiert ou le perd, et enfin constitutions, tel est l'objet des sept chapitres de l'ouvrage sur cette grave et intéressante question. Dans l'impossibilité où nous sommes de résumer les vues de l'auteur sur l'origine du pouvoir, le rôle de l'Etat, l'indépendance, la séparation et l'union organique de l'Eglise et de l'Etat, les droits et devoirs de l'Etat et de l'Eglise en matière d'instruction et d'éducation, la liberté de la presse, le libéralisme et la peine de mort, nous renvoyons à la lecture de l'ouvrage lui-même ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de savoir ce que pensent à ce sujet les écrivains catholiques de l'Allemagne et de la Hollande.

Le deuxième volume se termine par une étude sur le droit international, et renferme quelques pages sur le principe des nationalités. L'auteur y réfute Mohl et Bluntschli, deux partisans, d'ailleurs modérés, de ce principe.

Nous avons cherché à donner une idée exacte de la philosophie morale du R. Cothrein, des questions vitales qui y sont traitées et de l'intérêt qu'elles présentent. Cet intérêt tient non seulement à l'actualité et à la gravité des questions, mais encore à la façon lumineuse et forte dont l'auteur a eu le talent de les exposer, ainsi qu'à l'étendue de son érudition. Nous estimons qu'il a fait une œuvre d'une réelle valeur.

L. T.

Digitized by Google

**Erkenntnisslehre** (Théorie de la connaissance) par le Dr A. Schmid, 2 vol. in-8, 498-428 pp. *Herder, Fribourg*, 1890.

Toutes les sciences humaines reposent sur une théorie philosophique de la connaissance: c'est ce qui a décidé le Dr Schmid à publier tout d'abord l'ouvrage que nous annonçons, et qui est le résultat d'un long enseignement donné à l'Université de Munich. L'auteur, qui a consacré à dessein un grand nombre de pages (presque exclusivement dans le 1er volume) à l'histoire des diverses théories, soit pour ne pas donner à son exposé systématique une forme trop abstraite, soit pour contribuer dans la mesure de ses forces à résoudre quelques problèmes historiques, fait preuve d'une érudition très étendue en même temps qu'il apprécie les différents systèmes avec beaucoup de mesure et de pénétration. Une semblable érudition est d'ailleurs devenue indispensable, même à un partisan de la philosophie du moyen âge. Comme on l'a judicieusement remarqué, nous vivons à une époque où la réflexion est éveillée, maladive, destructive, et il ne peut plus être question de s'en tenir purement et simplement au point de vue des scolastiques. Aussi quiconque veut écrire une théorie de la connaissance qui soit appropriée à nos besoins et qui mérite de faire partie de la *philosophia perennis et universalis* dont parle Leibniz doit-il posséder un coup d'œil qui s'étende plus loin que l'horizon des scolastiques, tout en ayant de leur philosophie une connaissance approfondie qui permette d'en assembler et d'en utiliser les matériaux épars; il doit non seulement connaître, mais encore être capable d'apprécier à sa juste valeur tout le développement philosophique et en particulier celui de la philosophie moderne avec les tendances subjectives et critiques que lui ont tour à tour imprimées Descartes et Kant. (*Literarische Rundschau*, n° 6, juin 1891.)

Le doute philosophique, la connaissance sensible et la connaissance rationnelle, telles sont les trois grandes divisions de l'ouvrage. Elles sont précédées d'une importante introduction (61 pages) consacrée à l'étude de questions générales; les sciences mathématiques et expérimentales, la science philosophique, la science philosophique de la connaissance et son histoire, cette dernière subdivision étant de beaucoup la plus développée.

Le point de vue du Dr Schmid est nettement caractérisé par les deux passages que voici: « Nous retournons en arrière jusqu'à la philosophie de l'époque précédente, non point pour la

Digitized by Google

reproduire purement et simplement dans sa forme extérieure, mais pour l'animer d'un esprit nouveau et pour la compléter sur quelques points de détail à l'aide d'éléments d'une valeur reconnue et de dates postérieures. » (P. 60) — « Nous considérons comme la seule justifiée la théorie platonicienne et aristotélicienne de la connaissance telle qu'elle s'est développée dans la philosophie chrétienne, en particulier dans celle de saint Thomas, et cela sans préjudice pour les perfectionnements qu'elle peut et doit encore recevoir grâce à divers éléments que nous fournit la philosophie moderne, éléments qu'on n'aura garde de négliger. » (Tome 2me, p. 283.) Dans un article élogieux publié par la *Theologische Quartalschrift* (juin 1891), le Dr Schanz déclare qu'il se défie beaucoup de ces prétendues concessions à l'esprit et aux découvertes modernes dont se targuent un certain nombre d'écrivains, mais que l'auteur de la *Théorie de la connaissance* a réellement tenu parole, et que c'est là une exception dont il n'a trouvé d'exemple que dans la littérature française. Nous sommes heureux de relever en passant cet hommage discret qui s'adresse particulièrement, si nous ne nous trompons, aux naturalistes et aux philosophes de notre pays.

La première partie, qui est la plus courte, porte presque exclusivement sur le scepticisme et se termine par une réfutation du doute méthodique, qui n'est pas le principe de la théorie philosophique de la connaissance, mais seulement un point de départ nécessaire pour s'assurer de sa valeur.

Dans la 2e partie, qui a pour objet la connaissance sensible, l'auteur pose tout d'abord nettement la question : la conscience que nous avons des données des sens est-elle une source de connaissances apparentes ou vraiment certaines ? Vient ensuite l'historique du monisme idéaliste, du réalisme antiquo-scolastique, du réalisme modéré, du phénoménisme dogmatique et scientifique dont l'esprit très méthodique de l'auteur indique tout d'abord l'idée fondamentale. Dans un assez long chapitre de cette 2e partie la valeur des données des sens se trouve soumise à un examen approfondi, en particulier les éléments *a priori* et a *posteriori* qu'elles renferment, et tout cela pour aboutir dans une sorte de coup d'œil rétrospectif, à cette conclusion que le Dr Schmid met en relief: « A la place et en conséquence de l'examen philosophique du début surgit un phénoménisme philosophique qui est relativement un apriorisme (?) formel et non point un pur et simple positivisme », c'est-à-dire, sans

Digitized by Google

doute, un phénoménisme dans lequel entrent des données qui ne sauraient provenir des sens.

La 3e partie, la connaissance rationnelle renferme à elle seule près des trois quarts de l'ouvrage, et comprend deux subdivisions, l'une exclusivement historique (sur le sensualisme et l'intellectualisme), l'autre purement dogmatique, cette dernière occupe à elle seule tout le second volume. On n'attend pas sans doute que nous l'analysions en détail; qu'il nous suffise de dire que, tout en étant une étude spéciale et complète de la raison, elle embrasse à la fois la logique, la morale et l'esthétique, et que l'auteur étudie successivement la certitude de cette faculté, ses différentes espèces, ainsi que les diverses théories (en particulier le traditionalisme et l'ontologisme), auxquelles elle a donné lieu. L'évidence est affirmée comme le criterium objectif de la certitude, criterium infaillible, dit-on, et cependant l'évidence n'accompagne-t-elle pas quelquefois l'erreur? Dans le chapitre consacré aux diverses espèces de certitude nous ne croyons pas qu'on ait mis suffisamment en relief la nature et l'importance de la certitude morale, qui tient une assez grande place dans les préoccupations de la philosophie contemporaine.

Le Dr Schmid conclut enfin en ramenant sa théorie de la connaissance aux quelques propositions que voici: La connaissance intellectuelle résulte d'éléments fournis par les sens, mais non point de leur simple élaboration. En vertu d'une intuition rationnelle directe ou indirecte et combinée avec l'abstraction, l'esprit saisit les manifestations sensibles du monde intérieur et extérieur, c'est encore de la même façon qu'il saisit tout ce qui est général. Essences et principes universels et nécessaires puisent leur origine dans la nature même de l'être et ont par conséquent une signification et une valeur objectives. Ces principes et ces essences donnent lieu d'une part à des formes immuables qui ont leur application dans le monde de l'expérience et de l'autre à des règles immuables aussi, qui régissent la morale et l'esthétique. Et pour tout cela nous pouvons aboutir non seulement à une simple vraisemblance, mais encore à une certitude scientifique. Notre savoir, même le plus étendu, le plus approfondi, n'est point d'ailleurs sans limites; c'est une ignorance savante, et cela d'autant mieux qu'il a plus conscience de sa force et de sa faiblesse. Sans doute il y a un progrès possible, aussi bien pour l'esprit humain en général que pour l'individu; mais ce progrès n'est ni illimité ni constant. Il y a des retours

Digitized by Google

en arrière possibles et réels aussi bien que pour un esprit donné que pour tout un peuple et l'humanité tout entière. Ces retours peuvent avoir pour cause soit une sorte de déchéance morale qui exercerait une influence fâcheuse et paralysante dans le domaine de l'activité individuelle, soit une sorte de relâchement de cette activité. C'est ce dont l'histoire ne témoigne que trop quand elle nous montre des sciences qui se sont perdues dans le cours des siècles ; quand elle nous fait voir des peuples qui ont été à la tête de la civilisation déchoir peu à peu et laisser prendre à d'autres le sceptre qu'ils n'ont point su garder. Le progrès des connaissances humaines n'est pas non plus illimité en ce sens qu'on ne réaliserait jamais qu'un progrès relatif qui pourrait, à travers ses phases diverses, se transformer complètement, même en son contraire, de telle sorte qu'il n'y aurait rien de fixe et d'assuré, mais seulement un mouvement indéfini sans but ni raison d'être. Ce n'est là autre chose que la théorie à la fois ancienne et nouvelle de la perfectibilité qui aboutit au septicisme et se contredit elle-même. Enfin l'auteur s'est efforcé d'établir qu'il y a vraiment une science métaphysique qui n'est pas seulement une science d'hypothèses et d'apparences, quoiqu'on l'ait souvent prétendu et qu'on le prétende encore. Nous avons indiqué de notre mieux l'objet et les conclusions de l'ouvrage. Nous estimons que l'esprit dans lequel il a été conçu, la méthode qu'on y remarque d'un bout à l'autre, la langue nette et vigoureuse dans laquelle il a été écrit, ainsi que l'érudition, puisée à de bonnes sources, qu'il renferme, en font une œuvre d'une incontestable valeur. Aussi souscrivons-nous volontiers à ce jugement d'un critique déjà cité : « La *Théorie de la connaissance* du Dr Schmid restera longtemps un ouvrage capital même pour ceux qui se placent à un point de vue différent, et les philosophes de profession pourront, quelles que soient leurs tendances, s'instruire en la lisant ou du moins s'éclairer. L. T.

**La législation de l'Enseignement primaire libre**, par Auguste Rivet, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

**Le régime des biens de l'Eglise avant Justinien**, spécialement sous les empereurs chrétiens, par Auguste Rivet, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

Il faut être bien convaincu et bien sûr de soi-même pour oser, dans une thèse de doctorat en droit, soutenir devant ses juges (malgré leur indiscutable impartialité) des idées qu'on sait leur être particulièrement désagréables.

Digitized by Google

C'est ce que vient de faire, devant la faculté de l'Etat de Lyon, M. Auguste Rivet, élève de la faculté catholique de la même ville. Il a même su imposer ses idées avec tant de science et de précision, que le jury l'a reçu avec toutes boules blanches et ne lui a pas ménagé ses félicitations.

La thèse de droit romain (si aride ordinairement, sauf pour les spécialistes, mais que tous ici liront avec intérêt) traitait « du régime des biens de l'Eglise avant Justinien, spécialement sous les empereurs chrétiens ». — Sujet éminemment actuel, si on peut parler d'actualité à propos de Justinien; car nous aurions plus d'un modèle à imiter dans la législation libérale et chrétienne des empereurs romains, plus d'une institution à leur emprunter pour la transporter dans nos lois. Si la propriété ecclésiastique était aussi respectée et protégée de nos jours que sous les empereurs chrétiens, ne pourrait-on pas conclure avec M. Rivet « qu'elle aurait eu pour résultat de décharger l'Etat d'un écrasant fardeau et de prévenir dans une de ses causes le socialisme toujours plus menaçant ? »

Il suffit d'indiquer le sujet de la thèse de droit français pour en montrer l'importance, l'actualité, j'allais dire l'urgence : « La législation de l'enseignement primaire libre ».

Législation complète, obscure, pleine des surprises et des embûches que tend sans cesse à l'enseignement libre un législateur qui voudrait l'étouffer sous le masque de la liberté, l'égorger sans la faire crier.

M. Rivet suit l'école libre depuis sa naissance jusqu'à sa mort, indique les moyens de la faire vivre, les précautions à prendre, les fautes à éviter. Il fouille jusque dans leurs recoins les lois qui s'y rapportent, les examine dans leurs plus minutieux détails, cite constamment l'état de la jurisprudence, la critique avec une science juridique et des arguments qui font honneur au jurisconsulte et au philosophe, montre la justesse de certaines de ses décisions, et celles erronées au contraire sur lesquelles on peut espérer la faire revenir. Il faudrait citer tous les chapitres de cet ouvrage pour n'en donner même qu'une idée générale. Il est le guide nécessaire de quiconque peut avoir un jour à s'occuper d'une école primaire libre, c'est-à-dire de tout catholique digne de ce nom. Il y trouvera l'arsenal complet des armes pour la résistance légale. M. Rivet, qui est avocat, sera peut-être le premier à s'en servir, nous savons qu'elles seront en de bonnes mains.

J.-L. B.

Digitized by Google

# ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Sommaire. — I. Bref de Léon XIII à l'Université catholique de Lyon. — II. Manière d'imposer les scapulaires. — III. De l'usage de la langue française dans les causes de béatification et de canonisation. — IV. Instruction relative aux séminaristes-soldats. — V. Le trentain Grégorien. — VI. Le vin de messe.

I. Léon XIII vient de donner à notre Université catholique une nouvelle preuve de sa paternelle bienveillance. En réponse à une adresse d'adhésion et de félicitation au sujet de l'admirable encyclique *sur la condition des ouvriers*, Sa Sainteté a daigné envoyer le bref suivant, que nous sommes heureux de reproduire :

« A nos chers Fils, J. Carra, recteur, et les professeurs de l'Université catholique de Lyon.

Léon XIII, Pape,

Salut et bénédiction apostolique.

Avec quel intérêt et quel zèle vous recevez, vous et vos élèves, les enseignements qui émanent de la citadelle suprême de la vérité, Nous avons eu la joie de le constater par l'adresse de dévouement que vous Nous avez envoyée dans les derniers jours de mai, dès que vous avez eu connaissance de Notre encyclique *sur la condition des ouvriers*. Assurément, si Nous sommes charmé d'un semblable hommage de la part d'hommes aussi distingués par le rang que par le savoir, ce n'est pas seulement parce qu'il honore le Siège apostolique, dont la considération au dehors doit aussi Nous être à cœur, mais encore parce qu'il augmente Notre espoir de voir se réaliser dans une plus large

Digitized by Google

et plus complète mesure le plan de conduite que Nous avons conseillé en vue du salut commun. Toutes les fois, en effet, que le peuple s'aperçoit que la voix et l'éloge des hommes de science font écho aux enseignements de l'Eglise, il les accueille d'ordinaire avec plus de ferveur, les embrasse avec plus d'ardeur et les met en pratique avec plus de zèle. Aussi sera-ce pour Nous une satisfaction, si vous consacrez l'autorité acquise par votre science à faire comprendre au peuple et à le convaincre de plus en plus que les principes développés dans Notre encyclique assurent l'intérêt réel des individus, comme ils sont la ferme garantie de la tranquillité publique.

En attendant, Nous vous exprimons, ainsi qu'à vos collègues, Nos justes remerciements pour l'hommage de votre dévouement, et, en témoignage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique en Notre-Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 13 juin de l'an 1891, de notre pontificat le quatorzième.

LÉON XIII, pape. »

II. Il arrive quelquefois que l'imposition des scapulaires approuvés par l'Eglise, se prolonge tellement, à cause du nombre des fidèles à recevoir, qu'il en résulte un ennui pour les assistants, et une fatigue pour le prêtre, spécialement après la première communion des enfants, ou après les exercices de la mission, car alors il se présente un très grand nombre de personnes. Or, il semble que cet inconvénient serait évité s'il était permis au prêtre de dire la formule une seule fois au pluriel, et d'imposer ensuite le scapulaire successivement, mais sans interruption, aux fidèles présents, ce qui semble pouvoir se faire, car il y a union morale entre la récitation de la formule et l'imposition des scapulaires.

En conséquence, un curé du diocèse de Poitiers a soumis le doute suivant à la sacrée Congrégation des indulgences :

« Est-il permis au prêtre qui impose les scapulaires approuvés par l'Eglise, les autres prières et cérémonies étant exactement accomplies, de dire seulement une fois au pluriel la formule : *Accipite, fratres*, vel *sorores*, *etc...*, en imposant successivement et sans interruption le scapulaire à toutes les personnes présentes ; ou bien faut-il plutôt répéter la formule au singulier pour chaque personne ? »

Digitized by Google

Le 18 avril 1891, la sacrée Congrégation a répondu affirmativement à la première partie, et négativement à la seconde.

Cette décision, qui simplifie si heureusement la cérémonie de réception des fidèles, sera vivement appréciée par les prêtres du ministère qui ont le pouvoir d'imposer les différents scapulaires.

III. Plusieurs postulateurs de causes de béatification et de canonisation, ont exposé au Saint Père que l'usage de la langue française devient de plus en plus fréquent et commode dans toutes les sacrées congrégations romaines; et en conséquence ils prient Sa Sainteté de vouloir bien régler qu'à l'avenir la sacrée congrégation des Rites admettra tels qu'ils sont les documents écrits en langue française dans les procès qui lui sont soumis, sans qu'il soit nécessaire de les faire traduire en italien ou en latin, ce qui occasionne, outre une perte de temps et des dépenses, le péril d'une traduction inexacte.

Le 19 janvier 1891, Léon XIII, faisant droit à cette supplique, a accordé au cardinal préfet de la congrégation des Rites l'autorisation de dispenser de traduire du français les procès apostoliques et les procès de l'ordinaire, ainsi que les documents qui leur sont annexés, pour chaque cas particulier, quand il le jugera à propos, après avoir entendu le promoteur de la foi.

IV. Dans cette année, où pour la première fois les séminaristes sont obligés au service militaire, il paraît intéressant et opportun de rappeler les instructions envoyées par le Saint-Office, aux évêques d'Italie, lors de l'application de la loi militaire dans ce pays, en 1875. Le document est rédigé en italien; nous en donnons la traduction française, d'après la *Nouvelle Revue de théologie* (1890, n° 1). Les lois militaires des deux pays étant différentes en plusieurs points, certaines dispositions de cette instruction ne peuvent s'appliquer en France : il sera facile de s'en rendre compte.

## INSTRUCTION RELATIVE AUX CLERCS ASSUJETTIS

### AU SERVICE MILITAIRE

La suprême congrégation du Saint-Office, chargée par Sa Sainteté d'examiner, par rapport à la promotion des clercs aux ordres sacrés, la funeste loi sur le recrutement, récemment pro-

Digitized by Google

mulguée par le gouvernement italien, après avoir mûrement examiné cette question dans la séance tenue le jeudi 9 du présent mois de septembre 1875 au lieu du mercredi,... dans le but de faciliter autant que possible, au milieu des nombreuses difficultés qui s'y opposent, la promotion des clercs pourvus des qualités requises par les saints canons, et, au contraire, d'en tenir éloignés ceux qui, après le service militaire, n'offrent pas des garanties suffisantes de succès, a reconnu l'utilité d'indiquer aux révérendissimes ordinaires des diocèses d'Italie certaines règles, précautions et prescriptions applicables aux divers cas qui peuvent se présenter. Elles sont résumées dans les articles suivants :

1° Quant aux élèves ecclésiastiques qui ont le malheur d'appartenir à la première catégorie, et ne peuvent ni espérer d'être réformés, ni opter, faute de ressources, pour le volontariat d'un an, il est de toute nécessité que leur promotion aux ordres sacrés soit différée jusqu'à ce qu'ils aient accompli le service actif de trois ou cinq ans, et fourni des marques indubitables de vocation et d'aptitude.

2° Il ne saurait être expédient que, dans le but d'achever leurs études et de recevoir les ordres sacrés, les jeunes clercs réclamassent la faveur de différer jusqu'à 26 ans le volontariat d'un an ou le service de trois ans, à l'exemple des individus désignés dans les articles 7 à 9 de la loi. Car, alors même que ces demandes seraient accueillies, il en pourrait résulter des conséquences désastreuses pour l'Eglise et pour les jeunes gens eux-mêmes, si, durant le service militaire, ils venaient à perdre leur vocation et à se pervertir.

3° Il semble plus utile de favoriser le volontariat d'un an. Dans ce but les révérendissimes évêques auront soin d'établir, dans leur diocèse et sous leur présidence, une pieuse association de clercs et de laïques, dont les libéralités permettront de verser, en totalité ou en partie, suivant la condition des jeunes gens, la somme exigée par le gouvernement, ainsi que de leur venir en aide pendant le volontariat.

4° On ne devra faire bénéficier de ce secours que les jeunes gens dont le caractère et la conduite antérieure donneront l'espoir très fondé que, malgré le volontariat, ils se maintiendront dans leur vocation et poursuivront leur carrière ecclésiastique : on pourrait, sans cette précaution, favoriser la dissimulation, et appliquer inutilement les ressources de l'œuvre à un

Digitized by Google

jeune homme qui voudrait seulement ne pas subir le service de trois ans et, après l'année de volontariat, abandonnerait la carrière ecclésiastique en alléguant le manque de vocation.

5° Les jeunes gens susceptibles d'être réformés pour défauts physiques, pourront être promus aux saints ordres, même pendant les deux ans où ils sont exposés à être convoqués devant un autre conseil de revision, pourvu que le défaut constaté soit de telle nature que l'on n'ait pas à craindre la révocation du premier décret de réforme.

6° Restent toutefois en pleine vigueur les prescriptions des saints canons pour ceux dont les défauts constituent une irrégularité, et pour lesquels il faudra demander, dans chaque cas, une dispense pontificale.

7° De plus grandes précautions sont requises par rapport aux jeunes gens qui ont dû subir le service actif de trois ou cinq ans, et se présentent ensuite pour reprendre la carrière ecclésiastique. Les critères qui décideront de leur admission, peuvent être les suivants : — *a)* la vocation à l'état ecclésiastique suffisamment démontrée auparavant ; — *b)* leur conduite pendant le service militaire ; — *c)* le ferme propos de reprendre la carrière ecclésiastique après leur libération.

Mais, pour arriver à une certitude morale sur la persistance des bonnes dispositions des jeunes clercs au milieu des armées et parmi les dangers des casernes, les révérendissimes évêques n'épargneront ni leur zèle, ni leurs peines ; ils emploieront tous les moyens de nature, sinon à surmonter, du moins à atténuer les difficultés qui peuvent se présenter. Parmi ces moyens on suggère les suivants :

8° *a)* Aux jeunes gens qui partent avec la résolution de se maintenir dans leur vocation, l'on donnera de salutaires exhortations à en conserver l'esprit par la fidélité aussi grande que possible aux pratiques de piété et à la lecture des livres ecclésiastiques, y compris *l'Imitation de Jésus-Christ* de Th. a Kempis ; on leur imposera, en outre, au besoin même par écrit, l'obligation d'informer toujours leur propre évêque des lieux où ils seront en garnison, pour que celui-ci les recommande à la surveillance, à la charité et aux conseils de l'Ordinaire de ce lieu, et reçoive de lui les renseignements opportuns, par l'intermédiaire de quelque bon ecclésiastique, ou même d'un laïque, choisis particulièrement parmi ceux qui font partie de la pieuse association instituée pour contribuer aux frais du volontariat, dont il est

Digitized by Google

parlé à l'art. 3. Cette sorte de tutelle est regardée comme nécessaire et on ne peut plus avantageuse; et les Révérendissimes Evêques ne devront point avoir à charge de se rendre mutuellement ce bon service. — *b)* Ceux sur qui l'on aura des renseignements favorables, pourront bien, à leur retour, être admis de nouveau à l'état clérical; mais on ne devra pas si facilement les promouvoir aux ordres sacrés : il faudra exiger auparavant des preuves suffisantes de leur vocation, en les faisant demeurer quelques années dans une maison ecclésiastique ou dans un séminaire, mais séparés des autres élèves ; et, à défaut de maisons de ce genre, on les soumettra à la surveillance active d'un prêtre pieux, docte et discret, pour faire vivre en eux l'esprit ecclésiastique, et les corriger des défauts qu'il est, malgré tout, bien difficile de ne pas contracter à l'armée. — *c)* Enfin le besoin plus ou moins grand de ministres sacrés est un motif de faciliter plus ou moins leur admission aux saints ordres, afin de ne pas exposer les oints du Seigneur à reprendre en cas de guerre le service militaire plus ou moins actif, suivant les catégories auxquelles ils appartiennent, et à subir les funestes conséquences de ce malheur.

9° Les mêmes motifs rendent nécessaires de semblables précautions dans la collation des bénéfices, tant des canonicats de l'Eglise cathédrale, et particulièrement des prébendes du Théologal et du Pénitencier, que des bénéfices paroissiaux. Pour ces derniers, sauf le cas d'absolue nécessité, il faudrait prendre pour règle de ne les conférer qu'à ceux qui, ayant accompli leur 39e année, sont exempts de tout service militaire.

10° Pour parer à ces inconvénients, il serait louable et utile que les Révérendissimes Evêques missent tout leur zèle à promouvoir la vocation de jeunes gens adultes, exempts de tout danger de servir; les préparant au saint ministère, au séminaire, en les tenant séparés des élèves, ou de toute autre manière qu'ils jugeraient apte à obtenir un bon résultat.

11° Dans le cas où la nécessité contraindrait à conférer les paroisses ou d'autres charges ecclésiastiques aux prêtres qui, malgré l'accomplissement du service militaire suivant les catégories auxquelles ils appartiennent, sont néanmoins obligés par la loi à reprendre les armes en cas de guerre, il sera prudent que les Révérendissimes Evêques prennent, en les conférant, les précautions utiles : déclarant en pareil cas le titulaire amovible, ou tout au moins lui faisant accepter la condition d'abandonner

Digitized by Google

librement une partie des fruits ou revenus du bénéfice paroissial, suivant la prudente appréciation de leur Evêque, en faveur de celui qui devra momentanément les remplacer.

12° On devra exiger les mêmes conditions dans la collation des prébendes du Pénitencier et du Théologal.

13° Lorsque, en raison des mois, ou pour toute autre cause, la provision des bénéfices sera réservée au Saint-Siège, il sera opportun que les révérendissimes évêques, dans les lettres de recommandation qu'ils délivrent, fassent mention expresse de la condition des concurrents, c'est-à-dire exposent s'ils sont encore soumis à la loi militaire, ou entièrement libérés.

14° Les mesures de surveillance mentionnées dans l'article 8, lettre *a*, devront être prises pour les ecclésiastiques dont il est parlé à l'article 11, s'ils étaient rappelés sous les drapeaux en cas de guerre. A leur retour du service, avant de reprendre le saint ministère, il leur sera utile de passer quelque temps dans la retraite et les exercices de piété, afin de réveiller en eux l'esprit ecclésiastique.

15° Dans les cas ci-dessus, les révérendissimes évêques auront le pouvoir de dispenser de la loi de la résidence les curés et autres bénéficiers qui y seraient tenus en vertu de leur charge, comme aussi ils pourront dispenser de l'irrégularité les clercs ou prêtres qui auraient pu l'encourir à l'armée.

16° S'il se présente des cas exceptionnels et imprévus, il sera de la prudence des révérendissimes évêques de recourir au Saint-Siège pour lui demander des instructions opportunes.

Rome, le 16 septembre 1875.

C. Card. Patrizzi.

V. On désigne sous le nom de trentain grégorien, trente messes célébrées, pendant trente jours consécutifs, à l'intention de l'âme d'un défunt. Cette pratique de piété porte le nom de saint Grégoire, qui en a le premier donné l'exemple, et qui raconte que l'âme du moine Justus fut ainsi délivrée du purgatoire. Les fidèles espèrent le même privilège pour le défunt auquel ils s'intéressent.

Une décision de la sacrée congrégation des Indulgences, du 14 janvier 1889, détermine les points suivants :

1° Il n'est pas nécessaire que ces messes soient célébrées en souvenir de saint Grégoire, ni à plus forte raison que l'on fasse sa commémoraison.

Digitized by Google

2° Il n'est pas nécessaire qu'elles soient dites au même autel, ni par le même prêtre.

3° Elles doivent être appliquées à l'âme dont on demande à Dieu la délivrance du purgatoire.

VI. Il y a quelques années, Mgr l'évêque de Carcassonne proposa le doute suivant.

Après avoir exposé qu'il y avait deux moyens pour empêcher le vin de se corrompre : 1° y ajouter un peu d'eau-de-vie; 2° le faire bouillir jusqu'à 65 degrés, il demandait si on pouvait traiter ainsi le vin de messe, et quel était le moyen préférable.

Le 8 mai 1887, le Saint-Office répondit : le second moyen est préférable.

Il convient de rappeler une autre réponse du 30 juillet 1890, que nous avons rapportée dans l'*Université catholique*, numéro d'octobre 1890, et qui était adressée à Mgr l'évêque de Marseille. Le Saint-Office permet d'ajouter au vin de messe un peu d'alcool à certaines conditions : l'alcool doit être extrait du fruit de la vigne, — la quantité d'alcool ajoutée et celle que contient naturellement le vin dont il s'agit, unies ensemble, ne doivent pas dépasser la proportion de douze pour cent, — enfin le mélange doit se faire quand le vin est tout à fait nouveau.

C. CHAMBOST.

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. Imprimerie Emmanuel VITTE, rue Condé, 30.
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques

Digitized by Google

DE

# LA VIE RELIGIEUSE

## CHEZ LES ATHÉNIENS [1]

Au début de cette conférence, je voudrais bien préciser dans quelles limites je désire me renfermer, et à quel point de vue je dois considérer mon sujet. La religion est un domaine des plus étendus, et embrasse une variété de questions presque infinie. Je prendrai un côté bien restreint, et encore ne toucherai-je qu'à ce qui regarde la vie de famille sans vouloir en exposer tous les détails. Mon but n'est point de faire un sermon. Ni le temps ni le lieu ne me le permettent. Ce n'est pas un sujet d'édification que je vous propose, c'est un problème scientifique à élucider et à résoudre. Je veux descendre pour quelques instants dans les rues de l'antique cité d'Athènes, ouvrir les portes de la maison athénienne, et vous intéresser par un tableau de la vie religieuse qui se développait au sein du foyer domestique.

Le temps n'est plus où les habitudes religieuses des peuples étaient traitées de pure bagatelle, ou bien provoquaient le dédain des lettrés et des savants. On commence à comprendre que la religion tient aux racines les plus profondes

(1) Ce sujet a été traité sous forme de conférence devant l'auditoire qui se presse nombreux, tous les vendredis de la saison d'hiver, dans le grand amphithéâtre de nos Facultés.



Digitized by Google

de la nature humaine, que derrière les religions les plus fausses et les plus erronées, il y a quelques débris des traditions primitives, ou bien des formes altérées des plus nobles conceptions de l'esprit. Voltaire est passé de mode, il a fait son temps dans le monde sérieux et réfléchi. Un vrai savant, un observateur rougirait de prendre à son actif ses sarcasmes et ses mauvaises plaisanteries sur les vérités révélées. Ces préliminaires étant posés, abordons notre sujet.

I

Au v^e^ siècle avant Notre-Seigneur, alors qu'Athènes glorieuse et puissante commandait à la Grèce tout entière, que Périclès par son administration habile et dévouée travaillait à en faire la capitale du monde civilisé, le voyageur, en entrant dans ses murs, éprouvait un sentiment de surprise, je dirais presque une sorte de religieuse émotion. A tous les coins de rue, presque devant chaque maison, les Hermès, espèces de statues grossières carrées, lui indiquaient son itinéraire, et lui rappelaient, par des sentences brèves et concises, quelques vérités morales ou religieuses; à mesure qu'il s'avançait dans la ville, de nombreux sanctuaires se détachaient du reste des maisons, gracieux, élégants, vrais types de l'art grec. Ici c'était la petite chapelle des Muses; là Prométhée, le représentant de la vieille civilisation, la personnification du génie des arts, recevait les hommages d'un culte mystérieux et profond. Plus loin, les Euménides inspiraient par leurs mystères terribles une sombre épouvante. Enfin à travers des souvenirs sans nombre du culte des anciens, il arrivait à l'acropole, et alors il admirait le Parthénon dont la gracieuse colonnade se prolongeait en élégant rectangle. Toute la colline était pleine d'édifices ou de vestiges sacrés, et rappelait les légendes chères aux Athéniens. La statue de Minerve, chef-d'œuvre de Phidias, se dressait fière et majestueuse dans le Parthénon. On saluait avec respect les vieux sanctuaires des divinités pélasgiques,

Digitized by Google

puis le temple de Mars où l'aréopage tenait ses séances, la grotte où Ion, l'ancêtre des Ioniens, avait ouvert ses yeux à la lumière.

Tel était le spectacle qu'offrait la ville de Pallas aux regards étonnés du voyageur. La religion l'enveloppait comme d'une atmosphère de piété. Elle l'avait marquée de son empreinte ineffaçable. C'est elle qui avait présidé à sa naissance, qui l'avait poussée dans la voie du progrès, et qui l'avait conduite au point de perfection où elle était arrivée. C'est elle qui avait organisé la famille. Car la division en races, en phratries et en tribus avait sa première origine dans le sanctuaire. Tous les actes de la vie intime étaient sous la sauvegarde d'un culte religieux, y puisaient leurs inspirations. La physionomie seule d'une maison accusait les dispositions des habitants. Essayons d'en esquisser un tableau rapide, et de faire connaissance avec ses principales dispositions. Une barrière la séparait de la rue et donnait naissance à un vestibule décoré de peintures symboliques. On y voyait les images d'Hermès et d'Hécate, puis un autel consacré à Apollon Agyeus. Du vestibule on entrait dans la cour qui était comme le centre de la maison. Là se tiennent les maîtres, là on reçoit les visiteurs, et on prend les repas pendant les beaux jours. Jupiter Herkeios sur un petit autel préside à la réunion, ainsi que les divinités de la possession et de la famille, qui se dressent aux deux coins de la cour. Allons plus loin, et franchissons la porte qui est au fond de la cour et en face du vestibule. Nous arrivons à une grande salle où se réunit la famille. Nos regards sont attirés par un petit dôme qui abrite un autel circulaire. C'est le foyer d'Hestia autour duquel seront célébrées les fêtes intimes.

Passons maintenant aux appartements des femmes, qui se rangent autour de cette salle, et qui occupent en outre le derrière de la maison. Ici les emblèmes religieux, comme vous devez le croire, vont se multiplier. Dans la chambre nuptiale, deux sortes de divinités veilleront à la sûreté des époux, protégeront les enfants, ce sont les dieux protecteurs du mariage, θεοὶ γαμήλιοι, et les dieux de la naissance, θεοὶ γενέθλιοι. Enfin dans la salle d'ouvrage les femmes travaillent

Digitized by Google

sous l'œil vigilant de la déesse Athéné Ergané, Minerve déesse du travail.

Ainsi la religion était assise au foyer domestique, et le couvrait de son ombre tutélaire. Les dieux se confondaient avec les gloires nationales. L'Athénien les avait reçus de ses ancêtres, il les conservait comme un patrimoine et un héritage de famille. Il voulait que ses enfants fussent élevés dans la crainte et le respect de la divinité, que tout dans la maison leur en rappelât le souvenir, et qu'ils grandissent dans cette conviction que la religion ne doit pas être traitée comme une étrangère importune, ni comme une compagne indifférente à nos intérêts, mais qu'au contraire ils devaient l'associer à toutes leurs entreprises et lui demander une sorte de consécration. Aussi la faisait-il entrer dans l'économie de son existence comme un élément indispensable. Religieux par le fond de sa nature, il mêlait la religion à tout. Dans les maladies il invoquait Esculape ou Apollon; arrivait-il à la santé, il portait des ex-voto dans les temples. S'il partait pour un voyage lointain, il offrait le sacrifice, et même, car sa dévotion n'était pas toujours désintéressée, s'il fallait réaliser de gros bénéfices, il suppliait le dieu du gain et de la ruse de venir à son secours et de lui inspirer de pieuses fraudes.

Je crains bien, dans les détails qui vont suivre, de provoquer un mouvement de surprise. Aussi, pour me défendre contre tout reproche d'exagération, et ne rien avancer à la légère, vais-je faire parler les témoins les plus indiscutables. Y avait-il un acte religieux le matin et le soir? Un Athénien bien élevé rendait-il à Dieu certains hommages, donnait-il quelque signe de religion au début et à la fin de la journée? Le vieux poète Hésiode, dans les nombreux conseils qu'il adresse au maître de maison, dit ces paroles remarquables: « Offre selon la mesure de ton pouvoir des sacrifices aux dieux immortels, d'un cœur chaste et pur; honore-les par des libations, et par des parfums, soit lorsque tu te mettras au lit, soit lorsque la lumière du jour se montrera à l'horizon » (1). Le

(1) Hés., *Œ. et J.* 334-6.

Digitized by Google

poème d'où ces paroles sont tirées, était un livre de classe. Ainsi que nous le dit Platon dans *Protagoras,* les maîtres étaient chargés de l'expliquer aux enfants, d'en faire apprécier les beautés littéraires, et surtout d'y trouver des leçons de vertu. Car alors la fièvre anti-cléricale n'était pas née. La neutralité de l'école, ce mot si perfide, aurait froissé le bon goût et l'intelligence hellénique. Le maître pouvait parler de religion à ses élèves. Non seulement il le pouvait, mais on le lui demandait comme un devoir, et une loi injurieuse ne venait pas enchaîner sa liberté, et le désigner à la vengeance d'un pouvoir ombrageux, s'il condescendait aux désirs des familles.

J'ai cité un poète. Voici maintenant un philosophe, un profond penseur. Platon dit, dans son traité des lois : « Tous les hommes, pour peu qu'ils aient de sagesse, implorent la divinité, soir et matin, par des libations, par la fumée de l'encens et par la prière » (1). Le philosophe va encore plus loin que le poète. Celui-ci traçait une règle de sagesse. Celui-là constate un usage reçu parmi les hommes bien élevés. Il ne doute pas qu'on soit fidèle à accomplir ce devoir, si on a un peu de sagesse. Il nous met en outre devant les yeux la peinture en raccourci des rites ordinaires. On commence par des libations, on continue en brûlant des parfums, on termine par la prière.

Ces rites pieux nous les retrouvons aussi dans les repas. On y faisait des libations copieuses en l'honneur des dieux. Tantôt elles avaient lieu au commencement, suivant une coutume empruntée aux Crétois, tantôt à la fin, et en ajoutant une prière au bon génie. Dans les grands festins elles se renouvelaient jusqu'à trois fois : la première en l'honneur de Jupiter Olympien, la seconde en l'honneur des héros, la troisième en l'honneur de Jupiter sauveur. Laissez-moi vous rappeler la description d'un petit régal, que nous a laissée un homme qui fut à la fois un poète illustre et un grand philosophe.

Xénophane est un des écrivains qui ont le plus fait pour

(1) *Tim.*, p. 27, 6.

Digitized by Google

ébranler les opinions religieuses de ses contemporains. Il ne pouvait supporter les extravagances de la mythologie. Les histoires scandaleuses inventées par les poètes sur le compte des dieux, les débauches de Jupiter et de Vénus, les guerres intestines dont l'Olympe était le théâtre, excitaient sa juste indignation. Dans ses attaques contre les légendes traditionnelles, il ne se montrait ni impie ni irréligieux. Il aurait voulu seulement une religion plus pure, plus élevée, plus conforme aux saines données de la raison. Voici cette description dans ses traits les plus intéressants : « Et maintenant le sol est pur, pures sont les mains de tous et les coupes. L'un dispose des couronnes à l'entour, un autre apporte d'agréables parfums dans des cassolettes. Un cratère se dresse, portant en lui la joie Et du vin est encore là tout prêt, qui promet de ne pas nous faire défaut, du vin doux comme le miel dans des amphores, et sentant la fleur. Il y a de l'eau fraîche, douce, limpide. Des pains dorés sont là sur la vieille table, avec du fromage ou du miel onctueux. L'autel est tout chargé de fleurs, et autour de la maison règnent le chant et l'allégresse. Il faut d'abord, en hommes sages, célébrer Dieu par de pieuses paroles, de saints discours. Puis, quand on a fait les libations et demandé la force pour exécuter toujours ce qui est juste, il faut (car voilà pour le moment ce qu'il y a de mieux à faire et ce n'est point un mal), il faut boire mais de manière pourtant à rentrer chez soi sans avoir besoin d'un serviteur, à moins qu'on ne soit un vieillard. » Puis viennent des conversations récréatives et honnêtes; il faut louer celui qui, en buvant, dit de bonnes choses, celui qui nous parle de la vertu. Le poète termine par ce cri du cœur : « Puissé-je toujours songer aux dieux et me bien conduire. » Ainsi douce gaîté, propos divertissants et honnêtes, bien-être et jouissance matérielle, mais de manière à ne pas surexciter les sens, les hommages rendus aux dieux, l'autel couronné de fleurs et les libations, voilà comment on s'égayait entre gens bien élevés et de bonne compagnie.

Les Grecs ne se piquaient pas d'une grande délicatesse

Digitized by Google

dans les questions de probité et de franchise. Ils se défiaient beaucoup les uns des autres, et cela avec raison. La foi grecque ne valait guère mieux que la foi punique. Aussi multipliaient-ils les barrières pour se protéger contre la déloyauté et la perfidie. La religion était appelée au secours des infirmités de la loi et de l'inconstance de la volonté humaine. Persuadés que les dieux punissaient d'une manière exemplaire les violateurs du serment, ils les faisaient intervenir dans tous les contrats et les conventions même privées. Les orateurs attiques nous rappellent sans cesse les serments prêtés sur les flancs des victimes égorgées. Démosthène, dans le plaidoyer contre Aristocrate, nous montre son adversaire jurant debout sur les entrailles d'un bélier ou d'un taureau immolés par ceux qui avaient qualité pour le faire, et avec toutes les prescriptions religieuses.

Voici, d'après les auteurs, les cérémonies qui accompagnaient la cession de la propriété immobilière : Au jour fixé, le vendeur et l'acheteur se rendaient au lieu désigné. Le magistrat était présent. Trois voisins appelés comme témoins attestaient que toutes les conditions étaient remplies, que les contractants agissaient en toute sincérité et franchise. Alors le vendeur et l'acheteur prêtaient serment, l'un qu'il vendait loyalement, l'autre qu'il achetait de même. Le tout se terminait par des sacrifices en l'honneur d'Apollon ἐπικώμιος. Ces sacrifices consistaient en de simples offrandes et des libations. Mais souvent, quand la vente était considérable, on immolait réellement des victimes.

Platon, dans son traité des lois, dit ces paroles remarquables : « Le commencement est comme une divinité qui fait réussir nos entreprises, toutes les fois que nous lui rendons les hommages qu'elle mérite ». Les Grecs, au début de leurs entreprises, n'oubliaient jamais de se mettre sous la protection de leurs dieux. Xénophon nous raconte comment il s'engagea dans cette expédition périlleuse contre Darius, que couronna la retraite célèbre appelée retraite des dix mille. Son amitié pour Proxès, l'un des chefs, la gloire d'une aventure pleine de dangers, le nom magique de l'Orient et des merveilles que renfermait la sainte Asie, tout

Digitized by Google

enflammait son imagination de vingt ans. Mais, avant de partir, il prend, sur le conseil de Socrate, la route de Delphe, consulte le dieu, offre des sacrifices et recommande son voyage.

C'est dans les campagnes surtout qu'on aimait à placer les travaux sous le patronage de la religion. Le laboureur, plus que tout autre, se sentait à la merci des variations du ciel. Plus que tout autre, il reconnaissait sa dépendance et avait besoin du secours d'en haut. Il ne lui suffisait pas de déposer avec toute sorte de soins la semence dans la terre, de préparer la récolte au prix de mille travaux. Il fallait en outre un temps favorable, des pluies opportunes, il fallait que le soleil par sa chaleur bienfaisante mûrît les moissons, donnât aux fruits cette saveur qui les rend si agréables. Tous ces bienfaits, il les attendait de ses dieux. Ils gouvernaient les orages, pouvaient, à leur gré, retenir ou déchaîner les tempêtes. Le soleil, la pluie, les vents n'étaient que les ministres des volontés divines ou étaient eux-mêmes des divinités.

Aussi le laboureur de l'Attique avait-il multiplié les fêtes religieuses. Nous possédons encore un calendrier où sont marqués les jours consacrés aux dieux. Il y en avait pour toutes les saisons et pour tous les travaux des champs. A l'époque où il jetait la semence dans la terre il invoquait Cérès, à la moisson c'étaient de nouveaux sacrifices. La saison de la vendange était-elle arrivée, le peuple se répandait sur les collines au milieu des vignobles, et fêtait par de joyeuses réjouissances le dieu du raisin et les biens qu'il envoyait à la terre.

Hésiode, dans les conseils qu'il donne au laboureur, lui recommande le travail, la pratique de la justice et l'amour de l'économie. Mais le premier devoir, à ses yeux, c'est le zèle à commencer les travaux par la prière. « Prie le Jupiter des sombres lieux, la chaste Cérès de faire croître et mûrir ces fruits divins, présent d'une déesse. Invoque-les en commençant le labour, au moment où tu mets la main à la charrue, où tu touches tes bœufs de l'aiguillon, quand déjà le timon s'ébranle entraîné par les courroies du joug...

Digitized by Google

Pourvu que le dieu de l'Olympe accorde à tes travaux une suite heureuse, les abondants épis se courberont vers la terre, et il te faudra chasser les araignées de tes greniers et de tes boisseaux. »

Je ne veux pas pousser ces détails plus loin, de crainte de tomber dans la monotonie. Ces exemples suffisent à montrer que la religion chez les Grecs présidait à tous les actes de la vie. La cité donnait l'exemple. Les assemblées publiques s'ouvraient par la prière. Les orateurs, au début de leurs discours, ne craignaient pas de s'adresser aux dieux. Périclès ne montait jamais à la tribune sans avoir demandé à Dieu de conduire sa langue et de le préserver de toute parole déplaisante pour le peuple. Démosthène commence son magnifique discours sur la couronne par une invocation : « Avant tout, ô Athéniens, je demande à tous les dieux et à toutes les déesses, que mon zèle constant pour la république soit égalé par votre bienveillance envers moi dans ce débat. » Dans les divers tribunaux, l'autel était à côté de la tribune, le sacrifice précédait les discussions judiciaires. L'Athénien était amené par tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait, à développer en lui le sentiment religieux. Ce sentiment il le portait dans tous les détails de la vie privée, et un des plus grands érudits de l'Allemagne a pu dire avec raison : « La conscience d'avoir besoin partout et en toute circonstance de la protection des dieux avait donné aux Grecs l'habitude de la prière » (1).

Voilà ce qu'était la société athénienne au temps de sa gloire, au sortir des guerres de l'indépendance, où elle déploya un courage héroïque, et put, avec une poignée de guerriers intrépides, repousser les deux millions de Perses qui venaient lui imposer la servitude. Bientôt vinrent les sophistes, qui attaquèrent les fondements de la religion et de la morale. Le scepticisme, sans anéantir la foi antique, se propagea dans toutes les classes de la société et fit de nombreuses victimes. Aristodème, nous dit Xénophon (2),

(1) Sebœm. *Ant.* 6, p. 318.
(2) *Memor.*, l. I, c. 4.

Digitized by Google

n'offrait aux dieux ni sacrifices ni prières. Il se moquait de ces pratiques de dévotion, parce qu'il croyait que les dieux ne s'occupent pas de nous. Socrate le prend à partie et lui démontre que les dieux existent, qu'ils s'occupent de chacun de nous, qu'il faut par conséquent les prier.

Cet Aristodème représentait un groupe d'hommes peu considérable alors. Mais ces hommes, hardis, pleins d'initiative, audacieux, cherchaient à gouverner l'opinion et ils y réussirent jusqu'à un certain point. Avec le scepticisme se développaient les vaines subtilités, l'amour des discussions puériles, une soif effrénée des richesses et des plaisirs.

La religion des Grecs était mauvaise. Les dieux de l'Olympe n'étaient pas des modèles de vertu. Mais, à tout prendre, la foi à ces divinités valait mieux que le scepticisme et l'irréligion. La mythologie, tout imparfaite qu'elle était, cachait un fond de vérités primitives dont les lueurs vacillantes, avec la grâce de Dieu, pouvaient encore éclairer les âmes simples et droites. Le scepticisme leur enleva même ce faible secours. Le peuple grec perdit ses vertus primitives. Devenu mûr pour la servitude, il fut en proie à tous les tyrans et subit la loi d'un insolent vainqueur. Avec la foi des anciens jours, les journées de Marathon et de Salamine furent possibles, elles couvrirent la Grèce d'une gloire impérissable. Avec l'irréligion et le scepticisme, le peuple, incapable de sacrifice, amolli par les jouissances, vit sans scrupule confisquer toutes ses libertés et disparaître toutes ses gloires.

## II

Le peuple grec était pieux, on ne peut le nier. Mais quel était le caractère de cette piété? A-t-elle exercé une influence salutaire sur ses mœurs? c'est une question intéressante que je ne puis traiter longuement, mais à laquelle il faut cependant toucher en quelque façon. Dieu n'a jamais fait défaut aux âmes qui le cherchent avec sin-

Digitized by Google

cérité. Dans la nuit du paganisme, il a fait briller de temps à autre quelques phares lumineux dont les clartés incertaines ont percé les obscurités des ténèbres sans les dissiper entièrement. Il a eu ses prédestinés même chez les infidèles. Pour eux, la vérité révélée n'a jamais subi d'éclipse totale. Ce n'était pas le grand jour avec le soleil étincelant de lumière, comme nous l'avons aujourd'hui par la doctrine pure et immaculée de l'Eglise. C'était quelques éclairs qui déchiraient la nue au milieu d'une tempête ténébreuse pour disparaître dans la nuit sombre et sans astres. Mais ces éclairs, avec la grâce de Dieu, permettaient aux âmes simples et sincères de reconnaître leur route et d'arriver jusqu'à lui. Les philosophes eux-mêmes s'étaient doutés de cette providence paternelle de Dieu pour les âmes. « Si on veut découvrir avec certitude la vérité, dit Aristote, il faut séparer ce qu'il y a de primitif, et s'en tenir là ; c'est le dogme de nos aïeux, c'est le dogme antique qui ne vient certainement que de la parole de Dieu » (1). « Les anciens, meilleurs que nous, dit Platon, plus proches des dieux, nous ont transmis par la tradition les connaissances sublimes qu'ils tenaient d'eux... Il faut donc en croire nos pères. S'éloigner de leur sentiment, ce serait s'exposer à un grand danger » (2).

En ce qui concerne les Grecs, au milieu d'erreurs grossières, d'excitations au vice et à l'immoralité, Dieu avait conservé quelques débris de l'enseignement révélé. C'était la nécessité du sacrifice et de l'expiation. Solon voulant éloigner d'Athènes la colère de Dieu, qu'elle avait provoquée par le meurtre de partisans de Cylon et par un sacrilège, appelle Epiménide du fond de la Crète, et lui demande de réconcilier la ville avec les dieux par des expiations. C'était en second lieu la notion de la justice divine, qui ne laisse jamais le crime impuni et le poursuit de génération en génération. Cette notion reparaît sous les formes les plus diverses depuis le poète Hésiode, jusqu'aux poètes

(1) Arist., *Métaph.*, t. 12, c. 8.
(2) Plat., *Phil.*

Digitized by Google

tragiques. L'idée d'une providence qui veille sur chacun de nous était assez familière aux Grecs. « Si en rendant hommage aux dieux, dit Xénophon, tu essayes de voir jusqu'à quel point ils veulent bien éclairer les hommes sur ce qui est caché, tu connaîtras quelle est la nature et la grandeur de cette divinité, qui peut à la fois tout voir, tout entendre, être présente partout, et prendre soin de tout ce qui existe » (1). Ils comprenaient aussi le besoin incessant pour l'homme de prier Dieu, et l'obligation de lui rendre des hommages. « En premier lieu, disait Isocrate à Démonique, rends aux dieux le culte qui leur est dû, non seulement en leur immolant des victimes, mais encore en demeurant fidèle aux serments. » Plus loin : « Crains Dieu, honore tes parents (2). »

Mais cet enseignement primitif était mêlé à une foule d'opinions mensongères, et offrait contre les passions humaines une barrière insuffisante. Le culte lui-même n'était le plus souvent que la déification du vice, ou du moins ouvrait la porte à de véritables folies et à toutes sortes d'extravagances. Le vol, l'adultère, la tromperie trouvaient dans l'Olympe des complices augustes et d'imposantes autorités. Les mystères étaient quelquefois le théâtre d'orgies révoltantes qui avaient besoin pour être supportées du voile complaisant des ténèbres. La piété donc s'alliait, chez le Grec, avec les vices les plus honteux ; loin d'être un remède contre les passions, elle les aidait, les irritait, leur fournissait des aliments toujours nouveaux.

En second lieu, la piété chez les Grecs était essentiellement superstitieuse. Rien au monde n'a autant besoin d'un contrôle sévère. C'est une aspiration vers l'infini qui a quelque chose de vague et de mystérieux. L'homme livré à lui-même peut se méprendre sur le véritable culte dû à Dieu, et se perdre dans d'extravagantes chimères. Aucune autorité n'imposait une règle à la piété hellénique, n'en disciplinait les écarts. C'était un ensemble de pratiques mal

(1) Xén., *Mem.*, l. I, c. 4.
(2) Isocr. à Dém.

Digitized by Google

définies, de rites minutieux, de croyances mesquines, souvent ridicules. L'homme avait sur les dieux les idées les plus fausses et les plus absurdes. A ses yeux, ils ne représentaient pas cette puissance pleine de compassion pour les souffrances de l'homme et d'une miséricordieuse tendresse. Capricieux, sans amour pour l'homme, intraitables sur ce qui leur était dû, ils étaient toujours prêts à écraser le faible sous le poids de leur colère. Il importait avant tout de se concilier leur faveur, ou du moins de ne pas irriter leur courroux.

Pour arriver à ce résultat, des formules et des actes leur avaient été légués par les ancêtres, véritables secrets magiques dont on ne comprenait plus le sens, mais qu'il fallait employer avec une fidélité aveugle. La formule était efficace, mais il ne fallait ni en changer le sens, ni en omettre un mot, ni en altérer le rythme. Un mot qui n'était plus à sa place, lui enlevait toute puissance ; même on s'exposait à provoquer la malveillance du dieu.

Quant aux actes extérieurs, le rituel en était minutieux et immuable. Quelquefois il fallait se voiler la tête, d'autres fois on priait la tête découverte. Dans certains cas, on devait quitter ses chaussures. Il y avait des prières qui devenaient inefficaces si l'homme ne pirouettait pas sur lui-même de gauche à droite. La nature de la victime, la couleur de son poil, la manière de l'égorger, la forme du couteau, l'espèce de bois qu'on devait employer, tout cela était réglé pour chaque dieu. Toutes ces prescriptions infinies jetaient les adorateurs dans des transes continuelles. Car il ne fallait pas plaisanter avec les dieux. On n'en était pas quitte pour voir ses vœux condamnés à la stérilité et à l'impuissance. On pouvait s'attendre à de cruelles représailles.

La superstition n'était pas seulement le fait des hommes du peuple, des esprits faibles et peu éclairés. Des politiques habiles, des philosophes éminents étaient atteints de cette contagion. Voici de quelle manière Xénophon défend Socrate de l'accusation d'impiété portée contre lui : « On le voyait, dit-il, sacrifier aux dieux, soit dans sa maison,

Digitized by Google

soit sur les autels publics. Il recourait notoirement à la divination, interrogeait les oiseaux, les voix, les phénomènes naturels, les entrailles des victimes, et il croyait que les dieux se servaient de ces moyens pour avertir les hommes » (1). Xénophon lui-même, cet esprit si fin, si noble et si élevé, cet homme du monde aux manières exquises et distinguées, mêlait à sa religion les superstitions les plus vulgaires. Il avait une foi aveugle aux devins, aux présages, aux songes. Il nous raconte comment il fut amené à prendre le commandement des Grecs au retour de l'expédition de Cyrus le jeune : « Les généraux venaient d'être pris et égorgés par trahison. Tous les soldats étaient profondément découragés. Au milieu de l'abattement général, il s'affligeait et ne pouvait dormir. Ayant pris un peu de sommeil, il eut un songe. Il crut voir, au milieu des tonnerres, la foudre tomber sur la maison paternelle qui devint toute en feu. Effrayé, il se lève en sursaut, et juge le songe favorable. » Je vous épargne les détails de la description et j'appelle votre attention sur les conséquences. Sur la foi de ce songe, il convoque les chefs de l'armée, les décide à entreprendre un voyage de près de 800 lieues, en pays ennemi, dénués de toutes ressources, à travers des régions inconnues, des montagnes inaccessibles, au milieu des neiges et des frimas d'un hiver très rigoureux. Il commence cette glorieuse retraite des dix mille dont il nous fait le récit avec tant d'intérêt et la grâce charmante de son style.

## III

Nous avons suivi le Grec dans les détails de la vie, et nous avons vu combien il était attentif à les illuminer d'un rayon divin. La vie de famille rompt parfois la monotonie silencieuse des journées ordinaires. Le foyer s'éclaire

(1) Xén., *Mém.*, l. I, c. 1.

Digitized by Google

d'une lumière plus vive. Des solennités se célèbrent, les unes joyeuses et réjouissantes, les autres sombres et lugubres. Ici encore c'était la religion qui en faisait le plus bel ornement, et leur imprimait un véritable cachet de dignité auguste.

Le plus agréable des événements de famille est sans contredit la naissance de l'enfant. La vie alors semble s'épanouir pleine d'espérance et de promesses. Le père et la mère contemplent, les yeux baignés de larmes, ce gage de leur affection, ce nouveau-né qui va continuer leur existence et leur assure une sorte d'immortalité. Cet enfant, avec la grâce dont l'a couronné la nature, c'est comme un rayon de soleil qui éclaire le foyer domestique, c'est le printemps avec ses résurrections, et ses fleurs qui annoncent les fruits de l'été.

Le Grec célébrait cet événement domestique par des sacrifices, des festins, et des rites sacrés. Au cinquième jour, la flamme pétillait dans le foyer plus vive et plus scintillante que de coutume. Le petit autel de Vesta était paré de couronnes et de bandelettes. La nourrice prenait l'enfant et le portait trois fois autour du foyer en courant d'un pas rapide et précipité. C'était la fête des *amphidromies*, c'est-à-dire la course autour du foyer. Au septième ou au dixième jour, on imposait le nom à l'enfant, et alors avaient lieu des sacrifices. On invoquait les divinités qui protégeaient l'enfance, Apollon, Diane et les nymphes des fleuves. C'étaient ensuite des festins divertissants, et des hymnes où s'exhalaient la joie des convives et l'allégresse des parents.

Une autre solennité plus bruyante apportait souvent à la famille de nouvelles joies. L'enfant avait grandi. Les heures de l'adolescence s'étaient écoulées rapides et fugitives. Le temps était venu pour le jeune homme d'unir sa destinée à une autre destinée et de fonder une famille. Le mariage était une cérémonie essentiellement religieuse. On le désignait par le mot τέλος qui signifie un acte sacré. Il y avait une partie préparatoire qui se célébrait dans le temple. On invoquait les divinités du ciel, on offrait des sacri-

Digitized by Google

fices qu'on appelait les préludes, προτέλεια, προγάμια. Puis on célébrait le mariage. Trois actes principaux concouraient à cette célébration.

Le premier acte s'appelait ἐγγύησις promesse. La famille était réunie autour du foyer domestique sous l'œil du père. Le prétendant attendait avec une fiévreuse impatience le moment heureux qui allait fixer irrévocablement sa destinée. Les amis étaient là, témoins du bonheur de leur compagnon, et ajoutaient par leur présence à la joie commune. Le sacrifice était offert aux dieux, puis le père prononçait une sorte de formule sacramentelle. La jeune fille par cette déclaration cessait d'appartenir à son père, elle reconnaissait son nouveau maître, se pliait sous la domination d'un autre. Enchaînée à la fortune de son mari, elle devait le suivre partout où il irait établir sa demeure.

Le second acte s'accomplissait quand la fiancée quittait la maison du père pour se rendre au domicile du mari. Des hymnes retentissaient dans les airs, un joyeux cortège ouvrait la marche. Homère nous a donné de cette pompe une description très poétique : « La fiancée sort de sa chambre, on la conduit à travers la ville à la lueur de torches brûlantes, des chants d'hyménée éclatent dans les airs. Des jeunes gens groupés en chœur exécutent des danses. Au milieu d'eux, la flûte et la phorminx retentissent harmonieuses. Les femmes se tiennent sur les portes pleines d'admiration » (1).

Enfin, on arrivait dans la nouvelle demeure de l'épouse. Les dernières cérémonies scellaient l'union conjugale. C'était la fin, la consommation, τέλος. La divinité domestique est parée pour la circonstance. Des nuages d'encens montent du foyer. L'épouse s'approche, est mise en présence de la statue du dieu. On la purifie avec l'eau lustrale, et on prononce des prières. Les deux époux se partagent un gâteau, un pain et quelques fruits. Alors le mariage est conclu. La famille commence sous les auspices des dieux, avec les droits dont elle jouit, et les devoirs qu'elle impose.

(1) Hom., 18 ch.

Digitized by Google

La joie et l'allégresse étaient le caractère des cérémonies que nous venons de décrire. La religion y mêlait ses pompes pour en relever la splendeur, et y ajouter une saveur plus piquante. Quel était son rôle quand la mort s'abattait terrible sur la famille, que le foyer domestique était enveloppé d'un voile lugubre ? Les Grecs étaient persuadés que tout n'était pas fini à l'heure de la mort. Sans avoir des idées bien nettes sur ce qui se passait au delà de la tombe, ils croyaient que les morts conservaient une sorte d'existence, qui était une image affaiblie de la vie terrestre. Malgré les divergences d'opinions à cet égard, et les diversités de systèmes qui allaient presque à l'infini, on s'accordait sur deux points.

D'abord on pensait que les âmes séparées du corps avaient une certaine connaissance des honneurs qui leur étaient rendus, qu'elles y étaient sensibles, et en gardaient un souvenir reconnaissant. Toute négligence, disait-on, les affligeait, provoquait même leur colère. Les hommes les plus éclairés partageaient là-dessus les opinions du vulgaire. Volontiers ils se disaient comme Ulysse dans Euripide : « Si peu que je possède, cela me suffira tant que je vivrai, mais puissé-je voir ma tombe honorée, car cette gloire nous survit longtemps (1). »

Un autre sentiment éveillait leur zèle et le rendait plus actif. L'empire des morts était soumis à des divinités jalouses et redoutables. Grâce à leur protection, les âmes pouvaient revendiquer les honneurs qui leur étaient dus, infliger des châtiments souvent terribles. Ces pensées inspiraient des craintes mystérieuses, et on n'épargnait aucun soin, aucun effort pour se mettre bien avec les puissances infernales.

Voici en abrégé les rites en usage dans les funérailles : Au lendemain du décès avait lieu l'exposition, πρόθεσις. Le cadavre reposait sur un lit, dans le vestibule de la maison. Un vase d'eau lustrale était placé à côté du lit funèbre, afin de permettre aux visiteurs de se purifier de leurs souillures.

(1) Eurip. *Héc.*, 317.



Digitized by Google

Car tout contact avec les morts contaminait les vivants. Le surlendemain on procédait à l'inhumation. On portait le cadavre sur un brancard, des pleureuses par leurs cris et leurs lamentations simulaient une douleur qui n'était pas dans leur cœur. L'inhumation finie, le dernier adieu adressé au défunt, on retournait à la maison et on célébrait le banquet funèbre, περίδειπνον. L'entretien roulait sur la personne qu'on avait perdue, on célébrait ses mérites, et on laissait dans l'ombre les défauts. Car il était défendu de mal parler des morts. Le dernier rite était la purification de la maison mortuaire.

Une suite de cérémonies religieuses perpétuait la mémoire des êtres chéris qui avaient été enlevés à l'affection de la famille. Le troisième jour, le neuvième et le trentième on se réunissait pour rappeler leur souvenir, et les honorer d'un culte pieux. Ce culte, sans doute, avait peu d'élévation. Il consistait en des sacrifices et en des libations avec un mélange de miel et de lait, de vin et d'huile. Quelquefois même on se contentait d'offrir des imitations d'animaux en pâtisserie, et on déposait sur la tombe des mets de toute espèce. Les morts avaient les mêmes besoins que nous. Ils étaient sensibles au plaisir et à la douleur, étaient sujets à la faim et à la soif. Il eût été cruel de ne pas leur procurer un soulagement, et de les priver des satisfactions impérieuses qu'ils réclamaient.

Un passage d'Homère nous représente au vif cette situation d'esprit. Ulysse a reçu l'ordre d'aller à l'extrémité du monde dans le pays ténébreux des Cimmériens. Là, il sera en communication avec les ombres, pourra interroger le divin Tirésias, et apprendre de lui la suite de ses voyages, et les combats difficiles qu'il aura à soutenir pour rentrer en possession de son royaume. Il creuse une fosse, répand des libations en l'honneur de tous les morts, d'abord avec un mélange de miel, ensuite avec un vin savoureux, en troisième lieu avec de l'eau. Voilà pour la boisson. Mais les ombres éprouvent aussi le besoin de manger. Il répand de la farine pure et blanche, ensuite il choisit une brebis noire, la plus belle du troupeau, et l'égorge près de la fosse,

Digitized by Google

fait couler le sang, en offrant aux morts ses vœux et ses prières. A peine a-t-il achevé cette cérémonie sacrée, que des légions d'âmes accourent désireuses d'étancher leur soif, pleines d'une fiévreuse impatience. Ce sont des jeunes gens enlevés à la fleur de l'âge, des vieillards qui ont beaucoup souffert, de tendres et jeunes épouses, des guerriers moissonnés par le fer meurtrier.

Cette peinture du grand poète était encore vraie du temps de Périclès. Le peuple n'avait pas un idéal plus élevé que le héros homérique. Les philosophes, il est vrai, avaient imaginé un séjour tranquille, où les hommes vertueux, à l'abri du chagrin et des peines de la vie, goûtaient de plus nobles plaisirs. « Les âmes pieuses, dit Pindare, habitent le ciel, et leurs chants et leurs hymnes célèbrent le roi des bienheureux. » Mais ce bonheur des âmes justes, ce sont les satisfactions de cette vie purifiées et ennoblies, dégagées de tous les nuages qui assombrissent notre existence. « Un brillant soleil les éclaire aux enfers, dit le même Pindare, pendant que la nuit enveloppe la terre ; ils vivent devant le palais d'Hadès dans des prairies émaillées de roses éclatantes, sous des bosquets chargés d'encens et de pommes d'or. L'équitation ou les jeux du gymnase, les échecs ou la musique, charment leurs doux loisirs ; une félicité sans mélange leur prodigue ses riantes fleurs, et les parfums qui brûlent sans cesse sur les autels des dieux répandent une suave odeur dans ce séjour délicieux » (1). Ce serait sortir de mon sujet que de m'étendre sur cette matière. Qu'il me suffise de remarquer que la croyance à une autre vie est communément reçue chez les Grecs, qu'elle fait partie des vérités primitives qui forment le patrimoine intellectuel des peuples. Le culte des morts n'aurait aucun sens, s'il ne s'appuyait pas sur cette croyance comme sur un fondement.

Ce culte se continuait souvent durant une longue suite de générations. Il y avait de véritables fondations à perpétuité. Une riche habitante de l'île de Théra avait fait un

(1) Pind. *Thr.*, trad. Coyard, p. 242.

Digitized by Google

testament dont les dispositions curieuses méritent d'attirer l'attention. Elle avait laissé une somme de 3.000 drachmes, dont les intérêts, payés à 7 °/₀, devaient rapporter 210 drachmes. Ces intérêts devaient être remis aux parents à condition qu'ils se réuniraient chaque année dans un temple consacré aux Muses. Dans cette réunion on devait choisir trois personnes chargées d'offrir des sacrifices mensuels (ἐπιμηναίους). Les parents désignés sont au nombre de vingt-trois. Ils sont invités à prendre part à la cérémonie avec leurs femmes et leurs enfants.

Il nous resterait maintenant à parcourir les différentes professions, et à signaler le lien intime qui les unissait au culte des dieux. Elles étaient à peu près toutes sous le patronage d'une divinité. L'usage des confréries était très répandu dans la Grèce. J'en dirai un mot pour être complet. Mais je me bornerai à quelques indications sommaires, pour ne pas prolonger cette conférence. Les artisans honoraient Vulcain et les artistes, Athéné Ergani, Minerve industrieuse. Les potiers avaient pris pour patron Prométhée. Les athlètes se consacraient à Hercule, les médecins à Esculape. Bacchus était le protecteur des acteurs et des poètes. En outre, les associations qui, en nombre presque infini, couvraient le sol de la Grèce, avaient une couleur religieuse. Les sociétés d'assurance mutuelle étaient organisées sous forme de confréries. Les matelots, les commerçants s'unissaient quelquefois, et prenaient pour centre de leurs opérations une ville sainte, Délos, ou un sanctuaire célèbre. Nous trouvons dans les inscriptions des règlements relatifs à ces deux sociétés. Leur protecteur était Apollon. Ils avaient des réunions fréquentes, consacraient par des cérémonies religieuses leurs communes entreprises, et se plaçaient sous le patronage d'un dieu.

J'arrête ici mon exposition. Je n'ai pu que toucher aux traits principaux. Mais j'en ai dit assez pour mettre bien en relief un des côtés les plus intéressants de la physionomie des Grecs. La vie religieuse était très intense. A tous les degrés de l'échelle sociale, elle se manifestait avec une puissante énergie. Les grands ne considéraient pas les

Digitized by Google

choses de la religion d'un œil dédaigneux et indifférent. Les chefs d'armée, les hommes d'état y attachaient le plus grand prix : c'était à leurs yeux le moyen le plus efficace pour assurer la tranquillité des cités, enflammer et soutenir le patriotisme des soldats, empêcher la politique de s'engager dans des voies tortueuses et funestes au bien public. Le peuple, qui d'ordinaire suit les exemples partis d'en haut, faisait écho à ces voix autorisées.

Ce concert unanime dans une nation si intelligente et si cultivée n'a pas lieu de nous surprendre. Ils suivaient en cela une des lois les plus impérieuses de la nature humaine. L'homme est par sa nature porté vers Dieu, si bien que le plus célèbre naturaliste de notre époque a cru devoir le définir un animal raisonnable et religieux. Les passions peuvent sans doute altérer cette tendance qui est son plus beau titre de gloire. Mais il y revient par moment et à ses heures.

Les plus farouches contempteurs des croyances religieuses tombent souvent sous le joug des opinions les plus extravagantes, et deviennent les dupes de leurs rêveries et de leurs chimères. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, un certain nombre de positivistes se réunir en société intime, et rendre à Auguste Comte un culte religieux ? Tous les mois, ils avaient des réunions, faisaient l'éloge du patriarche du positivisme, et lui adressaient des hommages. Aujourd'hui la religion de Boudha compte, en France, plus de quarante mille adeptes. Or, notez bien que ces adeptes se recrutent non parmi les catholiques pratiquants, mais parmi ceux qui ont foulé aux pieds les croyances de leurs pères, et qui se décorent du nom emphatique de libres penseurs.

Libres, ils ne le sont pas, car ils livrent leur intelligence à des superstitions grossières, ils courbent leur volonté sous le joug de pratiques humiliantes, ils rendent leurs cœurs esclaves de passions indignes de l'homme. Véritables penseurs, ils ne le sont pas non plus, car pour arriver à la solidité et à la profondeur du raisonnement, il faut une base. Et cette base se dérobe sous les efforts de leur pensée,

Digitized by Google

puisque la notion de Dieu, qu'ils rejettent, entraîne dans une ruine commune toutes les idées rationnelles. Leurs théories manquent de principes et sont incertaines, leurs systèmes n'ont qu'une durée éphémère et cèdent sans cesse la place aux systèmes opposés. N'ayant d'autre soutien que le sable mouvant de l'opinion, ils flottent à tout vent de doctrine. La vraie liberté et la vraie philosophie ne se trouvent que dans l'idée religieuse, et l'idée religieuse ne brille de tout son éclat et ne conserve toute sa pureté que dans le catholicisme. Lui seul protège la raison contre ses faiblesses et ses défaillances, lui seul a le privilège d'affranchir l'homme de ses passions et de ses préjugés. C'est dans le sein de l'Eglise surtout que naissent les grands penseurs et que se forment les esprits véritablement libres.

PH. GONNET,

*Professeur de littérature grecque à la Faculté catholique des lettres de Lyon.*

Digitized by Google

# « L'APOLOGIE » D'ARISTIDE

Au témoignage de l'historien Eusèbe (1), en l'an 124, ou plus probablement, en 125-126 après J.-C., Quadratus, *apostolorum auditor*, et l'Athénien Aristide, *nostri dogmatis philosophus*, présentèrent à l'empereur Hadrien chacun une apologie de la religion chrétienne. A ce court renseignement d'Eusèbe, saint Jérôme ajoute qu'Aristide fut un philosophe très éloquent, qui, tout en étant disciple du Christ, garda le manteau du philosophe. Son Apologie, monument de son génie, est encore en grand honneur auprès des philologues ; elle était formée des sentences des philosophes, et Justin, philosophe, lui aussi, l'imita (2).

Eusèbe affirme que, de son temps, l'Apologie d'Aristide existait encore (3), mais il n'est pas certain que ni lui, ni saint Jérôme, ni Adon, archevêque de Vienne, qui en parle sur la foi de l'ancien martyrologe romain, ni même le rédacteur de ce martyrologe (4), l'aient eue entre les mains. Ils paraissent tous en parler par ouï-dire.

En tout cas, elle était perdue depuis longtemps lorsque, en fin 1878, les Mékhitaristes de Saint-Lazare, à Venise, en publièrent un fragment, traduit en arménien. Aussitôt les critiques s'en emparèrent et en discutèrent l'authenti-

(1) *Chronicon* ad an. 2140-2141. Edit. Schœne, p. 166-167.
(2) *Epist. 83 ad Magnum ; De viris ill.* 20.
(3) *Hist. eccl.*, IV, 3.
(4) Martyrologium vetus romanum ad V Nonasoctobris. — MIGNE, *Patr. lat.*, CXXIII.

Digitized by Google

cité. M. Renan (1) déclara que « c'était une composition plate, qui répondrait bien mal à ce qu'Eusèbe et saint Jérôme disent du talent de l'auteur et surtout à cette particularité que l'ouvrage était *contextum philosophorum sententiis*. L'écrit arménien ne présente pas une seule citation d'auteur profane. La théologie qu'on y trouve, en ce qui concerne la Trinité, l'Incarnation, la qualité de Mère de Dieu, attribuée à Marie, est postérieure au IVe siècle. L'érudition historique, ou plutôt mythologique, est aussi bien indigne d'un écrivain sérieux du second siècle. »

Mieux inspirés, MM. von Himpel et Harnack, tout en faisant des réserves sur quelques expressions, admirent l'authenticité de ce fragment, et l'on verra tout à l'heure que leur jugement a été confirmé par les découvertes récentes.

Actuellement, en effet, il nous est possible de reconstituer l'Apologie d'Aristide. Au printemps de 1889, M. Rendel Harris trouva au couvent de Sainte-Catherine, au mont Sinaï, un manuscrit syriaque du VIIe siècle, contenant des traités de morale. Parmi ceux-ci, du bas du folio 93a au folio 105a, se trouvait l'Apologie d'Aristide. Ce texte syriaque vient d'être publié avec une traduction anglaise. M. Harris y a joint des essais sur la date de l'Apologie, sur ses rapports avec Celse, sur le symbole de foi d'Aristide. Ce travail forme le premier fascicule des *Texts and Studies, Contributions à la littérature biblique et patristique*, dont les professeurs de l'Université de Cambridge ont commencé la publication (2).

Le directeur des *Texts and Studies*, M. Armitage Robinson avait eu entre les mains les épreuves du texte syriaque de l'Apologie. Or, dans un voyage qu'il fit à Vienne pour

(1) Origines du christianisme. — *L'Eglise chrétienne*, p. VI, en note.

(2) **Texts and Studies.** — Contributions to biblical and patristic Literature. Vol. I, N° 1; *The Apology of Aristides*, edited and translated by J. RENDEL HARRIS, with an appendix by J. ARMITAGE ROBINSON. — In-8, de 118 et 28 p. — *Cambridge*, at the University Press. 1891. 6 fr. 25.

Digitized by Google

rechercher un manuscrit de la *Passion de sainte Perpétue*, il eut l'occasion de lire quelques fragments de la *Vie de Barlaam et Josaphat ;* il fut frappé de la ressemblance qui existait entre certains passages de cet opuscule et l'Apologie syriaque d'Aristide. De retour en Angleterre, il collationna les deux textes, et se convainquit que l'on possédait, inséré dans la *Vie de Barlaam et Josaphat*, un texte grec de l'Apologie d'Aristide. Cette introduction d'un texte dans un autre s'explique très bien par les procédés de composition en usage aux premiers siècles chrétiens. On ne se faisait aucun scrupule de prendre son bien où on le trouvait, et il ne serait pas difficile de montrer que les écrivains du temps s'empruntaient mutuellement leurs arguments, ou même leurs phrases. On peut comparer pour s'en convaincre l'*Apologétique* de Tertullien et l'*Octavius* de Minucius Felix.

Nous n'avons pas à analyser en détail la *Vie de Barlaam et Josaphat ;* le sujet d'ailleurs est bien connu. Le jeune prince indien Josaphat, malgré les efforts de son père, Abenner, est converti au christianisme par le moine Barlaam. Pour dégoûter son fils de la religion qu'il a embrassée, le roi institue une conférence simulée. Un nommé Nachor, excellent acteur, qui ressemble à Barlaam, exposera et défendra la religion chrétienne, mais sera réfuté victorieusement par des rhéteurs païens. La comédie tourne à la honte du roi ; car, comme autrefois Balaam, Nachor fait un si admirable tableau de la religion chrétienne que le roi et son peuple sont convertis. Le discours de Nachor n'est autre chose que l'Apologie d'Aristide. L'auteur de la légende a jugé inutile d'écrire un discours, puisqu'il en possédait un qui s'adaptait exactement à son plan ; il a tout simplement reproduit l'Apologie d'Aristide, en y faisant les modifications que nécessitait la situation.

Nous avons donc maintenant deux textes complets de l'Apologie d'Aristide, un grec et un syriaque, plus un fragment assez considérable en arménien ; ces trois textes, tout en possédant une matière commune, disposée dans un ordre à peu près identique, sont cependant assez sensiblement divergents. Un ou plusieurs d'entre eux, sinon les

Digitized by Google

trois textes, ont été interpolés. Quels sont donc leurs caractéristiques particulières et leurs rapports mutuels? Est-il un d'eux qui soit le texte original? Après cette discussion critique nous essayerons, en nous conformant aux règles que nous aurons posées, de reconstituer un texte aussi rapproché que possible du véritable. Nous n'en donnerons qu'une analyse détaillée. Cependant nous reproduirons les passages les plus importants, et même, pour mieux faire ressortir les rapports et les divergences qui existent entre les trois textes, nous en donnerons des extraits comparés. Nous terminerons par l'examen des questions théologiques et historiques, que soulève cette nouvelle publication : symbole de foi d'Aristide, rapports entre l'Apologie et quelques écrits contemporains, date de composition de l'ouvrage. C'est le travail de MM. Rendel Harris et Armitage Robinson, dont nous avons parlé plus haut, qui sera notre guide. Nous nous réservons cependant de n'être pas toujours de leur avis. Ajoutons que nous avons aussi consulté et utilisé l'article du Rév. Herbert Lucas, publié dans *The Month* (1), et ceux de M. Ad. Harnack dans la *Theologische Literaturzeitung* (2).

## I

Des trois textes que nous possédons de l'Apologie en est-il un qui soit l'original ou tout au moins le représente intégralement? Pour résoudre cette question il faut étudier leurs caractéristiques particulières et leurs rapports ; mais, comme aucun d'eux ne présentera des garanties suffisantes, il y aura lieu de fixer les règles à suivre pour la reconstitution du texte.

Le texte arménien, dont nous n'avons d'ailleurs que le commencement, est, en certains passages, plutôt une para-

(1) The Apology of Aristides ; *The Month*. Vol. LXXII, p. 509-524.
(2) XVI[e] Jahrg. — Sp. 301-309 et 325-329.

Digitized by Google

phrase qu'une traduction fidèle ; il y a des interpolations : les termes *le Verbe*, *Marie Mère de Dieu*, absents des textes grec et syriaque. Cependant il se rapproche très sensiblement du syriaque, et tous les deux sont, dans le commencement de l'Apologie, très différents du grec. Ce sont les mêmes idées exposées dans le même ordre ; ils dérivent probablement d'un même original. Néanmoins, il est certain qu'ils ont été tous les deux directement traduits du grec ; certains termes arméniens se rencontrent avec le grec contre le syriaque. Ils sont donc parents en ligne collatérale, mais non directe.

Si maintenant l'on compare le texte grec avec le syriaque, on constate au premier coup d'œil que le grec est plus court, plus condensé, mais qu'il y a eu des changements nécessités par son adaptation aux circonstances. La division des nations en quatre — les Barbares, les Grecs, les Juifs et les Chrétiens — n'avait aucune raison d'être chez les Indiens ; on les a donc divisées en trois : les adorateurs des faux dieux, les Juifs et les Chrétiens. On a retranché le passage où les chrétiens sont défendus contre les accusations des païens, et on a ajouté une louange à l'adresse du fils du roi sur le choix sage, qu'il a fait de la religion chrétienne.

De son côté, le texte syriaque a été lui aussi remanié ; il y a des passages qu'il est seul à posséder, et d'autres qu'il a visiblement allongés. Cependant il a sur le texte grec l'avantage d'être plus en accord que celui-ci avec l'arménien et de n'avoir eu à subir aucun remaniement ni aucune coupure. Le texte grec a transposé certains passages ; qui nous dit qu'il n'en a pas abrégé d'autres ?

M. Armitage Robinson a examiné en détail les deux textes, et voici les conclusions auxquelles il aboutit. On remarquera qu'il est plus favorable au texte grec ; moyennant les réserves que nous faisons, on pourra être de son avis.

1° A moins que le texte grec ne soit l'original, il y a une importante modification dans celui-ci ; — les nations sont divisées en trois au lieu de l'être en quatre. Ici les deux

Digitized by Google

textes, syriaque et arménien, sont contre le grec, et d'ailleurs la quadruple division répond mieux à l'idée qu'un Athénien comme Aristide devait se faire de l'ensemble des nations.

2° Il y a dans le grec un déplacement considérable ; le passage sur les chrétiens est à la fin au lieu d'être au commencement comme en syriaque et en arménien ; ici encore les autres témoins s'accordent contre lui.

3° La description de la nature divine est très abrégée dans le texte grec ; il n'y a cependant aucun mot qui n'ait le témoignage des deux versions.

4° Dans le passage sur Jésus-Christ, que nous avons reproduit dans les trois textes, le grec paraît représenter le texte original, mais avec addition du membre de phrase: « ἀσπόρως τε καὶ ἀφθόρως. » *Ap.* XV.

5° La version syriaque est souvent diffuse et inexacte; elle omet, de ci de là, une phrase ; elle ajoute des explications ou des développements, lesquels quelquefois altèrent le sens de l'original.

La conclusion qui s'impose est donc qu'aucun des trois textes ne possédant des marques suffisantes d'authenticité, que tous les trois étant même plus ou moins interpolés ou remaniés, aucun d'eux ne pourra être accepté aveuglément. Mais tous les trois, à des degrés divers, pourront servir à la reconstitution de l'Apologie d'Aristide. Voici les règles qu'on devra suivre pour en obtenir un texte aussi approché que possible de l'original.

Pour les parties dont nous possédons trois témoins, si le grec s'accorde avec le syriaque ou l'arménien, on peut être certain que la leçon représentée par deux textes est bonne; si c'est l'arménien et le syriaque qui s'accordent contre le grec, cette leçon est seulement probablement la bonne. Dans ce cas cependant, quand ces deux textes présentent des passages obscurs ou même incompréhensibles, on possède certainement une leçon authentique.

Pour les parties où nous n'avons plus que le grec et le syriaque, l'établissement du texte devient moins facile et plus sujet à erreur. Quand les deux recensions sont identi-

Digitized by Google

ques, on est certain de posséder la leçon authentique. Dans les passages où elles diffèrent, il faut donner la préférence au grec, à moins qu'on ne reconnaisse que le changement a été causé par une adaptation au récit du légendaire. Quand le syriaque a des explications ou des développements qui lui sont spéciaux, il faut les retrancher, à l'exception des cas où ce sont des particularités qui ont dû paraître à l'auteur de la *Vie de Barlaam et Josaphat*, archaïques ou sans utilité pour l'établissement de sa thèse.

En appliquant ces principes, on pourra, en bien des passages, retrouver le texte même de l'Apologie; en tout cas, on reconstruira au moins l'ensemble. C'est ce que nous allons essayer de faire.

## II

Pour mener à bien cette reconstitution de l'Apologie d'Aristide, il faudrait posséder à fond les langues grecque, syriaque et arménienne; or, les deux dernières nous sont inconnues. Nous serons obligé, pour ces deux recensions, de nous en rapporter aux traductions anglaises qu'en donne M. Rendel Harris. Nous ne pouvons donc, de l'analyse détaillée que nous allons essayer de l'Apologie, garantir que l'ensemble, mais non les détails.

Le plan d'Aristide est très simple. L'existence de Dieu est prouvée par l'ordre qui règne dans le monde; or, parmi les quatre races d'hommes qui existent, les Juifs et les Chrétiens ont connu le vrai Dieu, les Barbares et les Grecs ont été polythéistes et idolâtres. Enfin, les Chrétiens seuls pratiquent la vraie religion,

L'apologiste ouvre son discours par une magnifique exposition de l'existence de Dieu et des attributs divins. C'est probablement ce passage qui a fait dire à saint Jérôme qu'Aristide s'était inspiré des philosophes.

« J'ai été créé, ô Empereur, par la Providence de Dieu,

Digitized by Google

et je suis venu dans le monde; ayant contemplé les cieux, la terre et la mère, le soleil, la lune et les étoiles et le reste de la création, j'ai admiré l'arrangement de toutes ces choses. J'ai compris que le monde et tout ce qui y était contenu était mu par une loi nécessaire; j'ai compris que celui qui le mettait en mouvement et le gouvernait, c'était Dieu. Car celui qui meut est plus puissant que ce qui est mu, et celui qui maintient plus puissant que celui qui est maintenu.

Mais scruter celui qui est le moteur et le soutien de toutes choses me semble une étude difficile et sans limites; parler avec exactitude sur lui est impossible, et même essayer de le faire est sans profit. Car sa nature est infinie, impénétrable et inaccessible à toutes les créatures. Mais nous pouvons et nous devons comprendre ceci, que celui qui gouverne tout, c'est Dieu, et qu'il a tout fait en vue de l'homme. Nous devons donc l'adorer seul comme le vrai Dieu et aimer notre prochain comme nous-même.

Je dis maintenant que Dieu n'est ni engendré ni créé; il est sans commencement, sans fin, immuable, immortel, parfait et incompréhensible. Telle est sa perfection qu'il n'y a en lui aucun défaut, qu'il n'a besoin de rien, et que tout a besoin de lui. Il est sans commencement, parce que tout ce qui a un commencement a aussi une fin, et que ce qui a une fin peut se dissoudre. Il n'a pas de nom, parce que tout ce qui a un nom participe de la nature des choses créées. Il n'a ni couleur ni forme; car tout ce qui a une couleur et une forme a une limite et une mesure. Il n'est ni mâle ni femelle; car la différence des sexes engendre l'agitation des passions. Il n'est pas contenu par les cieux; car les cieux et toutes les choses visibles et invisibles sont en lui. Il n'est personne qui s'oppose à lui, car personne ne peut lui être comparé; c'est pourquoi il n'y a en lui aucun mouvement de colère, car personne ne peut lutter avec lui. Il n'y a en lui ni oubli, ni ignorance, car il est toute sagesse et toute science; et dans sa sagesse il a créé et soutient tout ce qui est. Il n'a besoin ni de sacrifice ni de libation ni d'aucune chose créée; il ne demande rien de l'homme, toute âme a besoin de lui. »

Digitized by Google

Voilà tout ce que nous pouvons dire sur Dieu; mais voyons quels hommes ont connu sur lui la vérité et quels sont ceux qui sont dans l'erreur à son sujet.

Il y a quatre races d'hommes dans le monde : les Barbares, les Grecs, les Juifs et les Chrétiens.

D'après le texte grec il y en aurait trois seulement : les adorateurs des faux dieux, les Juifs et les Chrétiens. Les Barbares descendent de Baal, de Kronos et de Rhea; les Grecs d'Helenos, fils de Zeus, et les Juifs d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de ses douze fils. Le passage sur l'origine des Chrétiens étant très important, nous le donnons dans les trois textes.

TEXTE GREC

Les chrétiens tirent leur généalogie du Seigneur Jésus-Christ ; celui-ci, fils du Dieu Très-Haut, est confessé dans le Saint-Esprit ; il est descendu du ciel pour le salut des hommes ; il a été conçu par une vierge sainte, non fécondée et demeurée vierge (1) ; il a pris un corps et il a apparu aux hommes, afin qu'il les rappelle à lui de l'erreur du polythéisme.

TEXTE SYRIAQUE

Les chrétiens rapportent le commencement de leur religion à Jésus-Christ, qui est appelé le fils du Dieu Très-Haut; et il est dit que Dieu descendit du ciel, et qu'il prit un corps d'une vierge hébraïque et s'en revêtit, et dans la fille de l'homme habita le fils de Dieu.

Ceci est enseigné par l'Evangile qui, il y a peu de temps, a été parlé, sous forme de prédication, parmi eux; si vous le lisez, vous comprendrez le pouvoir qui est en lui.

TEXTE ARMÉNIEN

Les chrétiens tirent leur origine du Seigneur Jésus-Christ ; il est le fils de Dieu Très-Haut, qui a été révélé par le Saint-Esprit. Il est descendu du ciel.

Et étant né d'une vierge hébraïque, il a pris son corps d'une vierge, et il s'est manifesté dans la nature humaine comme fils de Dieu ; il a cherché à gagner le monde entier à ses éternelles promesses par son Evangile vivificateur.

(1) « *Non fécondée et demeurée vierge* », membre de phrase inconnu aux deux autres textes ; par suite, probablement une addition du légendaire.

Digitized by Google

| TEXTE GREC | TEXTE SYRIAQUE | TEXTE ARMÉNIEN |
|---|---|---|
| | Ce Jésus alors était né de la race des Hébreux. | C'est lui (le Verbe) (1) qui étant de la race des Hébreux est né de la Vierge Marie mère de Dieu. |
| Et ayant accompli sa prodigieuse dispensation..... | Il eut douze disciples pour accomplir sa dispensation. | Il choisit douze disciples afin de pouvoir instruire le monde entier par la dispensation de sa vérité illuminatrice. Il fut cloué à la croix par les Juifs. |
| Il goûta la mort sur la croix par sa propre volonté pour accomplir sa grande dispensation, et après trois jours il ressuscita et monta au ciel. La gloire de sa parousie tu pourras, ô Empereur, la connaître si tu lis l'écriture sacrée, aplée par eux évangélique. | Il fut crucifié par les Juifs, et il mourut, et il fut enseveli, et ils disent qu'après trois jours il ressuscita et il monta au ciel. | Il ressuscita des morts et monta aux cieux. |
| Il eut douze disciples qui, après son ascension au ciel, allèrent dans toutes les régions de la terre et enseignèrent sa grandeur. | Et alors ces douze disciples allèrent dans toutes les régions connues de la terre et enseignèrent sa grandeur avec humilité et sobriété ; et ceux qui aujourd'hui croient cet Evangile sont appelés chrétiens et sont bien connus. | Il envoya dans le monde entier ses disciples, qui instruisent tous les hommes par des prodiges divins et merveilleux ; leur prédication porte des fleurs et des fruits, et appelle le monde entier à la lumière. |

(1) Seul, le texte arménien publié et traduit à Venise possède cette expression : *le Verbe ;* le texte arménien d'Edschmiazin dont M. F. C. Conybeare, d'Oxford, a donné une traduction (p. 29), n'a pas ce mot. Les deux textes arméniens portent : Marie, *Mère de Dieu,* en opposition avec le grec et le syriaque.

Digitized by Google

Aristide expose ensuite en détail les erreurs des Barbares et des Grecs sur Dieu ; il passe en revue les diverses formes du polythéisme, et montre les Barbares adorant les éléments, les Grecs des hommes divinisés, les Egyptiens des animaux. Il fait ressortir l'absurdité qu'il y a à rendre un culte à la nature créée, à des héros divinisés ou à des animaux sans raison.

Il arrive ensuite aux Juifs : « Les Juifs disent que Dieu est un, créateur de tout et Tout-Puissant, et qu'il ne convient pas d'adorer un autre sinon ce Dieu seul. Et en cela ils paraissent plus près de la vérité que les autres peuples, car ils offrent leurs plus hautes adorations à Dieu et non à ses œuvres. Ils imitent Dieu dans l'amour qu'ils ont pour les hommes ; car ils ont pitié du pauvre, rachètent le captif, enterrent les morts et font encore d'autres choses de même nature. Tout cela est agréable à Dieu et plaît aussi aux hommes ; c'est de leurs pères qu'ils ont reçu ces mœurs. Néanmoins, eux aussi marchent loin de la connaissance exacte (de Dieu), et ils croient dans leurs esprits qu'ils adorent Dieu ; mais leur culte, tel qu'il est rendu, s'adresse aux anges (1) et non à Dieu ; car ils observent les sabbats, les nouvelles lunes, la fête du pain sans levain, le grand jeûne, le jeûne, la circoncision et la pureté des mets, et encore n'observent-ils pas exactement ces choses. »

Aristide expose alors les croyances et la vie morale des chrétiens.

| TEXTE GREC | TEXTE SYRIAQUE |
|---|---|
| « Et ceux-ci *(les chrétiens)* par-dessus tous les peuples de la terre ont trouvé la vérité ; | « Et maintenant, ô Empereur, les Chrétiens par une recherche diligente ont trouvé la vérité, et, comme nous l'apprenons de leurs écrits, ils sont plus près de la vérité et de la connaissance exacte (de Dieu) que les autres peuples. Car ils connaissent Dieu et croient en lui, Créateur du ciel |
| Car ils connaissent le Dieu auteur et créateur de toutes choses | |

(1) Aristide fait probablement allusion ici à des superstitions idolâtriques en usage dans les communautés esséniennes.



Digitized by Google

TEXTE GREC

dans son Fils unique et dans le Saint-Esprit, et ils n'adorent aucun autre Dieu. Ils ont les commandements du Seigneur Jésus-Christ lui-même écrits dans leurs cœurs, et ils les gardent, espérant la résurrection des morts et la vie du temps à venir.

Ils ne commettent ni l'adultère ni la fornication ; ils ne portent pas de faux témoignage, ils ne convoitent pas le bien d'autrui, ils honorent leur père et leur mère, ils aiment leurs proches, jugent avec justice ; ils ne font pas à autrui ce qu'ils ne veulent pas qu'on leur fasse à eux-mêmes; à ceux qui sont injustes envers eux ils répondent par des bienfaits et se les rendent bienveillants.

Ils s'efforcent de faire du bien à leurs ennemis ; ils sont doux et modérés et s'abstiennent de toute union illégale et de toute impureté.

TEXTE SYRIAQUE

et de la terre, en qui et par qui sont toutes choses, qui n'a pas d'autre Dieu que son semblable, de qui les Chrétiens ont reçu ces commandements qu'ils ont gravés dans leurs cœurs et qu'ils gardent dans l'espérance et l'attente du monde à venir.

Et pour cette raison ils ne commettent ni adultère, ni fornication ; ils ne portent pas de faux témoignage ; ils ne renient pas un dépôt et ne convoitent pas ce qui ne leur appartient pas ; ils honorent leur père et leur mère, ils font du bien à leurs voisins, et, quand ils sont juges, ils jugent avec impartialité. Ils n'adorent pas les idoles sous forme humaine, et tout ce qu'ils ne veulent pas que les autres leur fassent ils ne le font à personne ; ils ne mangent pas des mets offerts en sacrifice aux idoles, car ils sont purs. A ceux qui leur font du mal, ils font du bien et sont leurs amis ; ils font du bien à leurs ennemis. Et leurs femmes, ô Empereur, sont pures comme des vierges et leurs filles sont modestes. Leurs hommes s'abstiennent de toute union illégale et de toute impureté dans l'espoir de la récompense qui est à venir dans l'autre monde. Quant à leurs serviteurs et à leurs servantes et aux enfants de ceux-ci, si quelques-uns d'eux en ont, ils leur persuadent de devenir chrétiens pour l'amour qu'il ont envers eux, et quand ils le sont, ils les appellent sans distinction leurs frères. Ils n'adorent pas les dieux étrangers et vivent en toute humilité et bonté ; chez eux on ne

Digitized by Google

TEXTE GREC

Ils ne méprisent pas la veuve et ne nuisent pas à l'orphelin. Celui qui possède donne sans reproche à celui qui n'a pas ; s'ils voient un étranger, ils le conduisent dans leur maison ; ils se réjouissent à cause de lui comme s'il était un vrai frère ; car ils ne s'appellent pas frères d'après le sang, mais d'après l'esprit.

Ils sont prêts à sacrifier leur vie pour le Christ.

Ils gardent inébranlablement ses commandements ; ils vivent saintement et avec justice comme le Seigneur leur Dieu le leur a commandé, lui rendant grâces à toute heure sur toute nourriture et boisson et sur les autres choses bonnes. »

TEXTE SYRIAQUE

trouve pas le mensonge et ils s'aiment les uns les autres ; ils ne se détournent pas de leurs veuves et ils arrachent les orphelins des mains de leurs oppresseurs. Celui qui possède donne sans murmurer à celui qui n'a pas. Quand ils voient un étranger, ils le conduisent chez eux et se réjouissent avec lui comme s'il était leur vrai frère ; car ils n'appellent pas frères ceux qui le sont par le sang, mais ceux qui le sont en esprit et en Dieu.

Quand un de leurs pauvres sort de ce monde, celui d'entre eux qui s'en aperçoit, pourvoit à ses funérailles suivant ses moyens. S'ils apprennent qu'un des leurs est en prison ou souffre pour le nom de leur Messie, tous pourvoient à ses besoins, et ils le délivrent si cela leur est possible.

Et s'il y a parmi eux un homme pauvre et dans le besoin et qu'ils n'aient pas le nécessaire en abondance, ils jeûnent un jour ou deux afin de pouvoir procurer à l'indigent la nourriture qui lui est nécessaire. Ils observent scrupuleusement les commandements de leur Messie ; ils vivent honnêtement et sobrement comme le leur a ordonné le Seigneur leur Dieu. Chaque matin et à toute heure du jour ils louent Dieu et lui rendent grâces sur leur nourriture et sur leur boisson. Si quelque homme juste d'entre eux sort de ce monde, ils s'en réjouissent, rendent grâces à Dieu, et ils suivent son corps comme s'il passait d'un lieu à un autre. Quand un enfant naît à l'un d'entre eux, ils

Digitized by Google

TEXTE SYRIAQUE

louent Dieu, et s'il a le bonheur de mourir encore enfant, ils rendent à Dieu de grandes actions de grâces, parce qu'il a passé à travers ce monde sans péché. Mais, au contraire, s'ils voient que l'un d'eux est mort dans son iniquité et dans ses péchés, ils pleurent sur lui amèrement et gémissent comme sur quelqu'un qui marche au châtiment.

Telle est, ô Empereur, la loi des chrétiens, et telle est leur conduite. »

Aristide poursuit son discours en disant que les chrétiens adressent à Dieu leurs prières, comme à celui qui peut les exaucer, qu'ils font leurs bonnes œuvres en secret, et qu'ils travaillent à devenir justes, car ils espèrent voir leur Messie, et en recevoir les promesses qu'il leur a faites. D'ailleurs l'empereur pourra trouver la preuve de tout ce qu'il a dit sur les chrétiens dans leurs propres écrits. C'est parce que lui-même les a lus qu'il a cru toutes ces choses et celles qui sont à venir.

Il réfute ensuite en quelques mots les accusations portées contre les chrétiens; ce sont les Grecs qui leur ont attribué leurs propres crimes. Les chrétiens sont honnêtes et pieux, et si quelqu'un d'entre eux commet le mal, il s'en repent et purifie son cœur. La race des chrétiens étant la seule qui connaisse le vrai Dieu, Aristide en conclut qu'on doit leur permettre d'enseigner librement la vérité, car ce qui sort de leur bouche est vraiment divin, et leur enseignement est vraiment la porte de la vérité.

Maintenant que nous connaissons l'Apologie d'Aristide dans son ensemble, voyons s'il est possible d'en tirer quelques enseignements; mais auparavant il faut en étudier les sources.

Digitized by Google

## III

Aristide termine son discours par ces paroles : « Et afin que tu saches, ô Empereur, que je ne parle pas de moi-même, scrute les écrits des chrétiens et tu constateras que je n'ai rien dit de plus que la vérité. » Il nous invite donc lui-même à rechercher à quelle source il a puisé.

Il ne cite cependant nulle part des paroles empruntées aux saintes Ecritures, mais il affirme clairement l'existence au moins d'un Evangile : « Tu pourras, dit-il à l'empereur, connaître la gloire de sa parousie (de Jésus-Christ), si tu consultes l'Ecriture sacrée, appelée chez eux (les chrétiens) évangélique. » Ces paroles semblent bien faire allusion à une littérature sacrée, qui avait reçu le nom d'évangélique; mais si l'on ne veut pas reconnaître qu'Aristide a connu les quatre Evangiles, il faut bien admettre qu'il en avait au moins un sous les yeux, et celui-là, c'est probablement l'Evangile selon saint Luc. L'Apologiste n'a-t-il pas été indirectement influencé par cet Evangile lorsqu'il dit un peu plus haut : « Celui-ci (Jésus-Christ) fils du Dieu Très-Haut, est confessé dans le Saint Esprit ; il est descendu du ciel pour le salut des hommes. » *Luc*, II. Le texte cité plus haut indique l'existence d'écrits chrétiens, et il est difficile de douter que les livres visés ici ne soient tout d'abord ceux du Nouveau Testament.

Si l'on ne peut relever aucune citation directe des saintes Ecritures, on doit reconnaître que l'auteur s'est inspiré des saints Livres, et que son discours, en certains passages, s'en rapproche beaucoup.

Le début de l'Apologie rappelle les paroles de la mère des Macchabées à son plus jeune fils: « Je te prie, mon enfant, lève les yeux, regarde le ciel et la terre et toutes les choses qui s'y trouvent ; sache que Dieu les a créés de rien » (2 *Macc.* VII, 28). On retrouve aussi dans le Nouveau Testament des passages qui semblent avoir inspiré les suivants.

Digitized by Google

« Par lui toutes choses subsistent. » La phrase grecque est identique dans l'Epître aux Colossiens, I, 17. — Et plus loin, Aristide dit: « Ils commencèrent à adorer la créature à la place du Créateur. » — Cf. *Romains*, I, 25. — « Ceux qui se disent sages étaient insensés. » Cf. *Rom.*, I, 22. « Ils tuèrent les prophètes et les justes qui leur ont été envoyés. » Cf. *Matth.*, XIII, 17, et XXIII, 37. « Ils ne disent pas les paroles des hommes mais celles de Dieu. » Cf. I *Thess.*, II, 13. N'est-ce pas dans les saintes Ecritures qu'Aristide a trouvé cet hébraïsme : « par la croix il a goûté la mort » ? Cf. *Matth.* XVI, 28; *Marc*, VIII, 39; *Jean*, VIII, 52, etc.

Mais Aristide a connu d'autres écrits chrétiens que le Nouveau Testament. Lorsqu'on a lu plus haut la description, qu'il nous fait de la vie chrétienne au IIe siècle, on a pu être frappé de l'analogie qu'elle offrait avec les premiers chapitres de la *Doctrine des douze Apôtres*. Les préceptes ne sont pas, il est vrai, disposés dans le même ordre, mais les termes sont souvent identiques; l'impression qui ressort de l'ensemble est pareille. Les chrétiens dont nous parle l'Apologie sont bien ceux que nous avons connus par la Didachè. On a remarqué l'importance capitale qui, dans les deux écrits, est donnée à l'enseignement moral. En outre, la Didachè recommande de ne pas négliger les commandements du Seigneur et au contraire de les garder; et Aristide affirme que les commandements que gardent les chrétiens sont ceux du Seigneur. Ces analogies paraîtront vagues; il n'en serait pas ainsi si nous citions les textes grecs. Nous osons donc affirmer qu'Aristide s'est inspiré de la Didachè ou d'un écrit analogue, telle qu'a dû être la *Prédication de Pierre*.

M. Armitage Robinson se rallie à cette dernière opinion. La *Prédication de Pierre* (Κήρυγμα Πέτρου) fut, aux premiers siècles chrétiens, ainsi que la Didachè, l'Epître de Barnabé et le *Pasteur* d'Hermas, souvent insérée à la suite des livres canoniques. Ces écrits étaient là, pour ainsi dire, en instance pour être admis dans le canon. Certaines Eglises, Alexandrie en particulier, en ont fait une estime particulière; finalement, malgré l'autorité dont ils jouissaient,

Digitized by Google

l'Eglise catholique ne les a pas reconnus comme des écrits inspirés.

Nous avons maintenant en entier trois de ces ouvrages; mais de la *Prédication de Pierre* nous ne possédons plus que quelques fragments. Espérons qu'une heureuse trouvaille nous mettra aussi entre les mains ce livre, qui, probablement, nous sera d'un grand secours pour la connaissance des premiers siècles de l'Eglise. Il a été, comme on va le voir, plusieurs fois utilisé par les écrivains chrétiens. M. Ar. Robinson a reproduit tous les fragments de la *Prédication de Pierre* qui rappellent l'Apologie d'Aristide. Si l'on compare les passages parallèles, on les trouve trop ressemblants pour qu'il soit possible de supposer que les deux écrits sont indépendants l'un de l'autre. Pour faire ressortir cette parenté, il faudrait citer tout au long les deux textes grecs, ce qui nous est impossible.

On avait déjà remarqué en 1878, lors de la publication du texte arménien, qu'il existait de nombreuses coïncidences de textes entre l'Apologie et l'Epître à Diognète. Faut-il en conclure qu'Aristide a connu cette lettre? M. Robinson ne le croit pas; mais comme il existe de nombreux points communs entre l'Epître à Diognète et la *Prédication de Pierre*, il suppose que ce dernier écrit a été la source commune des deux premiers.

Il en serait de même pour Celse qui n'aurait pas, comme le veut M. Rendel Harris, connu l'Apologie d'Aristide, mais plutôt la *Prédication de Pierre*. Si donc nous en croyons M. Robinson, ce pseudépigraphe aurait inspiré Aristide, l'auteur de l'Epître à Diognète et Celse.

L'hypothèse ne manque pas de vraisemblance, mais il est inutile de s'arrêter sur les preuves qui en sont données. Venons-en plutôt à une question qui nous intéresse bien davantage, aux enseignements dogmatiques qui ressortent de l'Apologie. Nous avons cité plus haut les passages où ils sont clairement exprimés; il suffira maintenant d'en donner un résumé.

Il ne faut pas demander au philosophe athénien un exposé complet de la religion chrétienne; cela n'entrait pas dans

Digitized by Google

« Par lui toutes choses subsistent. » La phrase grecque est identique dans l'Epître aux Colossiens, I, 17. — Et plus loin, Aristide dit: « Ils commencèrent à adorer la créature à la place du Créateur. » — Cf. *Romains*, I, 25. — « Ceux qui se disent sages étaient insensés. » Cf. *Rom.*, I, 22. « Ils tuèrent les prophètes et les justes qui leur ont été envoyés. » Cf. *Matth.*, XIII, 17, et XXIII, 37. « Ils ne disent pas les paroles des hommes mais celles de Dieu. » Cf. I *Thess.*, II, 13. N'est-ce pas dans les saintes Ecritures qu'Aristide a trouvé cet hébraïsme : « par la croix il a goûté la mort » ? Cf. *Matth.* XVI, 28; *Marc*, VIII, 39; *Jean*, VIII, 52, etc.

Mais Aristide a connu d'autres écrits chrétiens que le Nouveau Testament. Lorsqu'on a lu plus haut la description, qu'il nous fait de la vie chrétienne au IIe siècle, on a pu être frappé de l'analogie qu'elle offrait avec les premiers chapitres de la *Doctrine des douze Apôtres*. Les préceptes ne sont pas, il est vrai, disposés dans le même ordre, mais les termes sont souvent identiques; l'impression qui ressort de l'ensemble est pareille. Les chrétiens dont nous parle l'Apologie sont bien ceux que nous avons connus par la Didachè. On a remarqué l'importance capitale qui, dans les deux écrits, est donnée à l'enseignement moral. En outre, la Didachè recommande de ne pas négliger les commandements du Seigneur et au contraire de les garder; et Aristide affirme que les commandements que gardent les chrétiens sont ceux du Seigneur. Ces analogies paraîtront vagues; il n'en serait pas ainsi si nous citions les textes grecs. Nous osons donc affirmer qu'Aristide s'est inspiré de la Didachè ou d'un écrit analogue, telle qu'a dû être la *Prédication de Pierre*.

M. Armitage Robinson se rallie à cette dernière opinion. La *Prédication de Pierre* (Κήρυγμα Πέτρου) fut, aux premiers siècles chrétiens, ainsi que la Didachè, l'Epître de Barnabé et le *Pasteur* d'Hermas, souvent insérée à la suite des livres canoniques. Ces écrits étaient là, pour ainsi dire, en instance pour être admis dans le canon. Certaines Eglises, Alexandrie en particulier, en ont fait une estime particulière; finalement, malgré l'autorité dont ils jouissaient,

Digitized by Google

l'Eglise catholique ne les a pas reconnus comme des écrits inspirés.

Nous avons maintenant en entier trois de ces ouvrages; mais de la *Prédication de Pierre* nous ne possédons plus que quelques fragments. Espérons qu'une heureuse trouvaille nous mettra aussi entre les mains ce livre, qui, probablement, nous sera d'un grand secours pour la connaissance des premiers siècles de l'Eglise. Il a été, comme on va le voir, plusieurs fois utilisé par les écrivains chrétiens. M. Ar. Robinson a reproduit tous les fragments de la *Prédication de Pierre* qui rappellent l'Apologie d'Aristide. Si l'on compare les passages parallèles, on les trouve trop ressemblants pour qu'il soit possible de supposer que les deux écrits sont indépendants l'un de l'autre. Pour faire ressortir cette parenté, il faudrait citer tout au long les deux textes grecs, ce qui nous est impossible.

On avait déjà remarqué en 1878, lors de la publication du texte arménien, qu'il existait de nombreuses coïncidences de textes entre l'Apologie et l'Epître à Diognète. Faut-il en conclure qu'Aristide a connu cette lettre? M. Robinson ne le croit pas; mais comme il existe de nombreux points communs entre l'Epître à Diognète et la *Prédication de Pierre*, il suppose que ce dernier écrit a été la source commune des deux premiers.

Il en serait de même pour Celse qui n'aurait pas, comme le veut M. Rendel Harris, connu l'Apologie d'Aristide, mais plutôt la *Prédication de Pierre*. Si donc nous en croyons M. Robinson, ce pseudépigraphe aurait inspiré Aristide, l'auteur de l'Epître à Diognète et Celse.

L'hypothèse ne manque pas de vraisemblance, mais il est inutile de s'arrêter sur les preuves qui en sont données. Venons-en plutôt à une question qui nous intéresse bien davantage, aux enseignements dogmatiques qui ressortent de l'Apologie. Nous avons cité plus haut les passages où ils sont clairement exprimés; il suffira maintenant d'en donner un résumé.

Il ne faut pas demander au philosophe athénien un exposé complet de la religion chrétienne; cela n'entrait pas dans

Digitized by Google

le plan de son discours. Il avait à démontrer à l'empereur polythéiste l'unité de Dieu, méconnue par les nations païennes, et affirmée par les Juifs et les Chrétiens. Mais les Juifs ne servaient pas Dieu comme il devait l'être. Seuls les Chrétiens enseignaient et pratiquaient la religion véritable. L'enseignement d'Aristide portera donc essentiellement sur Dieu un, créateur du monde, le conservant et le gouvernant, sur Jésus-Christ, fils de Dieu, venu sur la terre par le Saint-Esprit pour sauver les hommes.

On peut, en se servant des propres expressions d'Aristide, dresser ainsi son symbole de foi :

Je crois en Dieu tout-puissant,
Créateur du ciel et de la terre,
Et en Jésus-Christ son fils,
Venu du ciel par le Saint-Esprit pour le salut des hommes,
Né de la Vierge Marie,
Crucifié par les Juifs.
Il est mort et il a été enseveli ;
Le troisième jour il est ressuscité,
Et il est monté au ciel,
Et il viendra juger les hommes.

Ce formulaire étant presque mot pour mot le symbole des Apôtres, il est à croire qu'Aristide a reproduit ce symbole; ce qui nous prouverait son existence à cette époque. C'est le témoignage le plus ancien que nous en ayons.

En résumé, si l'on s'en tenait à l'Apologie d'Aristide, la religion chrétienne consisterait à croire en Dieu un et à Jésus-Christ son fils, à mener une vie sainte et à attendre la vie à venir. Quelques critiques ont déjà voulu en conclure qu'au IIe siècle le christianisme était simplement une religion morale, basée sur l'unité divine, qu'elle n'était pas encore dégagée du judaïsme, que l'Eglise restait à l'état flottant. Tirer de pareilles conclusions, c'est abuser de l'argument négatif et méconnaître le but que s'était proposé Aristide. Celui-ci n'avait pas à dévoiler aux païens tous les mystères de la religion chrétienne; il a dit tout ce qui était nécessaire à sa démonstration, et rien de plus. Si d'ailleurs l'on y regarde de près, on retrouvera dans l'Apologie les dogmes fondamentaux du christianisme.

Digitized by Google

## IV

L'Apologie d'Aristide ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà sur l'état des dogmes chrétiens au IIe siècle; elle nous est néanmoins un témoin nouveau qu'on ne peut dédaigner. Il importe donc de fixer aussi exactement que possible la date de sa composition.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, Eusèbe affirme dans sa *Chronique* qu'en l'an 124 ou plutôt, comme l'indique un autre manuscrit, en 125-126, Aristide présenta à l'empereur Hadrien, alors à Athènes, une apologie de la religion chrétienne. Il rapporte en même temps que, lors de cette visite, Hadrien fut initié aux mystères d'Eleusis, et, qu'outre les apologies de Quadratus et d'Aristide, il avait reçu de Serenus une lettre, où celui-ci lui disait, en parlant des chrétiens, qu'il était injuste de les mettre à mort sur de simples rumeurs, sans qu'il y eût eu accusation régulière. Hadrien répondit par une lettre à Minucius Fundanus, proconsul d'Asie, où il ordonnait de ne pas les laisser massacrer sans jugement. Les faits qu'Eusèbe met ici en connexion avec l'Apologie d'Aristide sont historiques et de date certaine. Ils fortifient donc l'affirmation d'Eusèbe, corroborée par le témoignage de saint Jérôme et d'autres écrivains ecclésiastiques. En outre, le fragment arménien porte en tête cette suscription : *A l'empereur Hadrien, Aristide philosophe athénien*. La version syriaque a pour premier titre : *Apologie que fit Aristide le philosophe devant Hadrien sur le culte envers Dieu*. Il était donc suffisamment établi qu'Aristide avait présenté son Apologie à l'empereur Hadrien.

Ce résultat vient d'être mis en doute. La version syriaque porte en second titre : *A Cæsar Titus Hadrianus Antoninus Augustus Pius, Marcianus Aristides, philosophe d'Athènes*. Ce ne serait donc plus à Hadrien qu'aurait été adressée l'Apologie, mais à son fils adoptif, Antonin le

Digitized by Google

Pieux, et il faudrait en abaisser la date d'au moins quinze ans. M. Rendel Harris est de cette opinion et M. A. Harnack déclare qu'après avoir beaucoup hésité, il l'adopte aussi. Et les deux savants critiques essayent d'expliquer d'où a pu provenir l'erreur. Les copistes qui lisaient l'adresse de l'Apologie s'en seraient tenus au commencement, n'auraient reproduit que le premier nom et n'auraient pas pris garde qu'il s'agissait non d'Hadrien, mais de son fils adoptif Antonin. Cette fausse désignation serait devenue d'usage courant, et il faut supposer que la méprise aurait été très ancienne, puisque tous les manuscrits que nous avons, même le syriaque qui a un second titre contradictoire, portent cette suscription. On pourrait supposer encore que les copistes auront été influencés par l'affirmation d'Eusèbe, et ce serait à cet historien qu'il faudrait attribuer la méprise.

Nous avons de la peine, nous l'avouons, à nous rendre à cette argumentation. Il nous semble difficile d'attribuer une méprise aussi grossière à Eusèbe; il n'est pas certain d'ailleurs qu'il ait eu le texte entre les mains. Mais, si la fausse attribution est plus ancienne que lui, on peut s'étonner que cet historien, qui possédait entre les mains des sources historiques d'origine diverse, n'ait trouvé nulle part d'indications contraires. On remarquera, en effet, que l'ensemble des témoignages est opposé à cette attribution, et que la version syriaque reste isolée avec son second titre.

Et encore, si l'on examine de près ce second titre, objet du débat, on remarque qu'il est fort mal conçu. Le voici en entier :

*Deinde apologia quam Aristides philosophus fecit coram Hadriano rege pro cultu Dei.*

*Omnipotenti Cæsari Tito Hadriano Antonino Augustis et Clementibus a Marciano Aristide philosopho atheniensi.*

Or, 1° *Omnipotenti* ne peut être rattaché à *Cæsari*, mais à *Dei;* ce n'était pas un titre impérial, il y a ici confusion entre παντοκράτωρ et αὐτοκράτωρ. 2° Les pluriels *Augustis et Clementibus* font supposer que le traducteur a cru avoir

Digitized by Google

affaire à deux princes. 3° *Clemens* est une mauvaise traduction de Εὐσεβής = *Pius*. 4° La conjonction *et* ne devait pas exister en grec entre les deux appellatifs *Augustis* et *Clementibus*.

Mais, dira-t-on, si le traducteur a fourni une si mauvaise version, c'est qu'il avait bien le texte sous les yeux et ne l'inventait pas, mais plutôt ne le comprenait pas. C'est possible ; aussi concluons-nous qu'il y a lieu d'attendre plus de lumière avant de se prononcer.

Au terme de cet essai sur l'Apologie d'Aristide, nous remercierons les auteurs anglais qui nous ont fourni les matériaux de l'étude. Eux-mêmes d'ailleurs, les premiers, s'étaient appliqués avec une rare finesse critique à établir les textes et à préciser les résultats qui s'en dégageaient, tant au point de vue historique que théologique.

En résumé, cette Apologie d'Aristide ne peut être comparée pour la valeur des enseignements dogmatiques qu'elle contient, à celles de Justin, martyr, ni même à celles de Tatien ou d'Athénagore; elle est néanmoins un monument précieux de la première littérature chrétienne. Elle sera un chaînon entre les Pères Apostoliques et les Apologistes que nous connaissions. Il est vrai que si nous possédons cette Apologie dans son ensemble, le texte n'en est pas encore fixé définitivement dans toutes ses expressions et même dans tous ses membres de phrase; il s'y est glissé des termes étrangers et même des interpolations graves. Espérons qu'une heureuse trouvaille fournira aux critiques les éléments d'un nouvel examen, et leur permettra d'établir sur des bases certaines le texte grec de l'Apologie d'Aristide.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

# SERMONS, INSTRUCTIONS

ET

# ALLOCUTIONS

## *DU R. P. LACORDAIRE* (1)

---

Le P. Ceslas Bayonne — un dominicain de race — est mort il y a quatre ans pendant qu'il ramassait, comme il le disait, les miettes tombées de la table du P. Lacordaire. Ces miettes c'étaient les paroles inédites recueillies sous sa chaire, les fragments retrouvés au panier, les grappes oubliées durant la vendange, les épis glanés après la moisson, en un mot tout ce que les *œuvres* complètes de Lacordaire ne contiennent pas.

Deux volumes avaient paru successivement pleins de ces sténographies dérobées, de ces ébauches, de ces restes, de cette *poussière* laissée par le maître et comparable assurément à la poudre d'or et de diamant qui tombe sous la lime du joaillier; un troisième volume était en préparation et tous les éléments en étaient réunis quand « le Seigneur appela son serviteur par son nom ». Et celui-ci ayant répondu comme Samuel : « Me voici, Seigneur ! » il mourut et laissa son œuvre inachevée.

Si je me sers de ces termes bibliques, c'est qu'ils con-

(1) Trois vol. in-8. Poussielgue, Paris, 1888.

Digitized by Google

viennent absolument à la vie et à la mort d'un religieux qui, par sa doctrine, son ardeur au travail, son absolue droiture et sa simplicité, se montra le vrai fils de saint Dominique, de saint Thomas d'Aquin et de Lacordaire. Et rendre hommage à cette âme d'une parfaite loyauté, c'est recommander la publication qui porte son nom, publication dont un autre frère prêcheur — le P. Juveneton, prieur de Flavigny — a récemment donné le troisième volume.

Le premier de ces volumes contenait des fragments, plans et analyses de sermons qui, partant de 1825, allaient à 1859, en y comprenant la série des homélies dominicales prononcées à la chapelle des Carmes, en 1852, l'œuvre de Lacordaire « curé », comme il aimait à le dire. Tout cela n'ayant paru que dans des journaux que le vent de chaque jour avait balayés.

Le second nous avait donné des squelettes et des morceaux de sermons datant, les plus anciens de 1850, et s'arrêtant à 1856. Et au milieu de ces débris, le texte vrai, le texte entier du fameux commentaire de l'*Esto vir* du IIIe livre des Rois, le discours de 1853 à Saint-Thomas d'Aquin, sur *la grandeur du caractère;* lequel mit fin, on sait comment, à l'apostolat de Lacordaire à Paris, et pourrait être considéré aujourd'hui comme ayant un renouveau d'actualité (1). Ce volume renfermait encore tout ce qui a été conservé des instructions du P. Lacordaire à Sorrèze, tout ce qui reste de ces épanchements simples et forts, tout ce que cet éducateur de grande volonté, de grand dévoûment, versa en substance, de 1854 à 1861, dans l'esprit et dans le cœur des enfants dont il voulait faire des hommes. Cela aussi n'avait paru que dans des feuilles éphémères et volantes.

(1) « ... Celui qui pour arriver à son but, emploie des moyens misérables, celui-là est un misérable... Il ne faut pas une armée pour arrêter et saisir ma parole. Il ne faut qu'un soldat. Mais Dieu m'a donné pour défendre ma parole et la vérité qui est en elle quelque chose qui peut résister à tous les empires du monde... Quand vous agissez pour la justice, vous avez déjà Dieu avec vous ; mais quand vous souffrez pour la justice, vous l'avez avec vous dix fois davantage... » Sermon sur la grandeur du caractère, 10 février 1853.

Digitized by Google

Le troisième volume est à la fois moins et plus inédit : moins, puisqu'il contient le Mémoire et toute l'affaire des aumôniers des collèges royaux dont le public fut saisi en 1830, les plaidoyers et tout le procès de *l'Ecole libre* que l'agence pour la défense et la liberté de l'Eglise répandit de toute part, enfin les notices parues dans le *Correspondant* sur Mme Swetchine et sur le P. de Ravignan. Plus inédit cependant d'autre part, puisque, en regard de ces pièces déjà publiées, qui sont là seulement parce qu'on ne les trouve pas dans les œuvres complètes, il y a, dans ce volume, sous la rubrique *allocutions aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique,* des souvenirs intimes dont rien n'avait transpiré en dehors du cloître. Enseignement particulièrement austère et particulièrement tendre, épanchements d'âme pleins d'autorité auxquels je reviendrai. J'ai voulu simplement indiquer ici, et dès le début, ce qui distingue des autres ce dernier volume, lequel d'ailleurs contient, comme les deux premiers, des charpentes ou des restes de sermons dérobés au passage dans les chapelles, dans les églises, à Notre-Dame même, et donnés alors dans les journaux, revues et publications pieuses.

## I

Passons aux détails :

C'est par les trois procès que soutient le P. Lacordaire aux premiers jours de son sacerdoce que s'ouvre ce troisième volume. Procès dont l'immense retentissement et l'immense importance ne sauraient être imaginés aujourd'hui ; mais alors le siècle était jeune, plus fougueux et plus honnête, il était surtout moins blasé, et les catholiques, dans leur primitive ferveur, étaient tous unis.

Les générations actuelles ne peuvent avoir aucune idée de cette situation, rien ne ressemblant moins à la jeunesse héroïque de ce siècle que sa vieillesse désenchantée ; mais au moins faut-il leur rappeler, ou leur apprendre, ce que

Digitized by Google

fut cette jeunesse, et leur montrer à l'œuvre ces catholiques qui marchèrent ensemble comme un seul homme pour la défense de leurs autels et de leurs foyers.

Ordonné prêtre en 1827, pourvu de la seconde aumônerie du collège Henri IV en 1828, l'abbé Lacordaire, encore tout moulu d'une éducation qui lui avait arraché sa foi, mais tout plein de l'ardeur de cette foi reconquise, se donnait tout entier à l'œuvre de sauvetage qui lui incombait, et comme il le dira plus tard, comme il le fera toujours, *il s'y mettait jusqu'au cou.*

Désolé, mais non pas lassé par deux années d'efforts à peu près infructueux, il prit la plume en 1830 pour avertir tout le monde, et surtout l'archevêque de Paris, auquel il adressa un mémoire sur l'état moral et religieux de la jeunesse dans les collèges. Ce travail, que neuf autres aumôniers signèrent avec lui, était moins un rapport méthodique qu'un témoignage sincère et ému, un vrai cri de douleur et d'effroi. La moralité des générations nouvelles était compromise, leur christianisme faisait naufrage, si bien naufrage, disait Lacordaire, qu'à peine pouvait-on constater qu'il sortît, en moyenne, un chrétien, par année, de chaque collège royal.

Il faut le dire, une partie de l'université fit écho à ce cri d'alarme. L'un de ses organes, *la Gazette des écoles*, publia, le 10 janvier 1831, un remarquable article que cette phrase résumait : « Quelque pénible qu'en soit l'aveu, les aumôniers n'ont pas menti. » Mais le *Lycée*, autre journal universitaire, le prit sur un autre ton. Il dénonça le mémoire « comme un modèle de délation », il prétendit — bien faussement, car Lacordaire avait dit le contraire — que le mal révélé par le rapport des aumôniers était imputé par son rédacteur « aux exemples et aux leçons des maîtres chargés d'instruire et de diriger la jeunesse », lesquels étaient représentés comme « des hommes pervers » et des « ennemis acharnés de la liberté ».

Lacordaire, dont la destinée sera d'être calomnié toute sa vie et qui saura le supporter comme personne, n'admit cependant jamais qu'on pût courber le dos sous des imputa-

Digitized by Google

tions de nature à compromettre, avec l'individu, la collectivité, c'est-à-dire, pour lui, avec l'homme le prêtre, avec son honneur son ministère. Il saisit d'ailleurs cette occasion, pour apprendre au siècle laïque et déjà laïciseur que le prêtre, en devenant prêtre, ne cesse pas d'être citoyen, et commencer la croisade légale qu'il prêchera jusqu'à sa mort.

En déférant à la justice l'article qui le calomniait, Lacordaire crut du reste s'adresser aux tribunaux ordinaires; mais il fut arrêté sur le seuil par l'avocat du roi, M. de Ségur d'Aguesseau, qui lui barrait le passage, disant : « Vous êtes un fonctionnaire public, ministre d'un souverain étranger, le jury seul doit connaître de votre plainte... » Ceci se passait devant le tribunal de la Seine. « Non, Monsieur, répliqua Lacordaire, nous sommes les ministres de Dieu, qui n'est étranger nulle part... et Dieu, qui nous a faits prêtres, ne fait pas de fonctionnaires publics..... » Cette thèse brillamment développée, bruyamment applaudie, n'empêcha pas le tribunal de la Seine de se déclarer incompétent, et son jugement d'être confirmé par la cour royale; mais elle produisit au dehors un grand effet, et d'autant plus, peut-être, qu'un certain grossissement de la voix n'était pas pour déplaire à la génération qui entendit ce plaidoyer.

On remarqua que, quelques mois plus tard, la cour de Cassation rendit, dans une autre affaire, un arrêt déclarant *que le prêtre n'est pas fonctionnaire public*, et, appuyant ce jugement sur des *considérants* tels que celui-ci : « Considérant que ni le salaire attribué aux ministres du culte sur le budget de l'Etat, ni le serment auxquel ils sont assujettis ne sont des circonstances propres à leur donner le caractère de fonctionnaires publics..... » *Considérants* qui mettaient à néant toute l'argumentation de M. de Ségur d'Aguesseau, et qui n'étaient qu'une traduction en langue du palais, de la retentissante plaidoirie de Lacordaire. C'est ainsi qu'en matières religieuses, sociales, politiques, on gagne bien souvent les causes qu'on paraît perdre ! Et ce fut le destin de Lacordaire, comme ce sera sa gloire, d'être sans cesse condamné dans le présent pour être justifié dans l'avenir.

Digitized by Google

## II

Les deux autres procès sont celui du journal l'*Avenir* et celui de l'*Ecole libre.*

Le 31 mai 1831, M. de La Mennais et l'abbé Lacordaire, accusés d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et de provocation à la désobéissance aux lois, paraissaient devant la cour d'assises de la Seine. Me Janvier défendait éloquemment le premier, Lacordaire se défendait lui-même et l'acquittement suivait, après une séance de quinze heures, au milieu d'une foule transportée d'enthousiasme.

« *Nos oppresseurs!* avait dit Lacordaire en répondant à l'avocat général, ce mot vous a fait peine. Vous m'en avez demandé compte ; vous avez regardé mes mains pour voir si elles étaient meurtries par l'empreinte des fers. Mes mains sont libres, Monsieur l'avocat général, mais aussi, mes mains ce n'est pas moi. Moi, ce qui est moi, c'est ma pensée, c'est ma parole, et, pour que vous le sachiez, je le trouve opprimé dans ma patrie, ce moi divin, ce moi de l'homme ; cette pensée, cette parole, ce moi enfin!... »

Et il avait terminé en disant : « Messieurs, je vous propose d'acquitter Jean-Baptiste-Henri Lacordaire, attendu qu'il n'a point failli, qu'il s'est conduit en bon citoyen, qu'il a défendu sa vie et sa liberté... Et je le ferai toute ma vie, Messieurs. »

Comme ces choses-là faisaient vibrer les âmes alors !

Quelques mois après, le procès de l'école libre se déroulait d'abord devant un tribunal correctionnel et puis devant la cour des Pairs.

Même aujourd'hui et à cinquante ans de distance chacun sait à peu près ce que fut cette affaire. MM. de Coux, de Montalembert et Lacordaire s'improvisant à Paris *maîtres d'école,* pour conquérir, au nom de la charte, la liberté d'enseignement, expropriés au nom de la charte aussi, par



Digitized by Google

le commissaire de police, traduits devant la police correctionnelle, discutant devant elle son incompétence, renvoyés devant le jury; et, tandis que ces incidents se succèdent, devenant, en vertu de ce principe *que l'action judiciaire est indivisible*, justiciables de la haute cour, par le fait de la mort du comte de Montalembert qui investissait son fils de la pairie. Tout cela, dis-je, on le sait. On a même lu le discours de Lacordaire qui remua si profondément la cour suprême : « Nobles pairs, je regarde et je m'étonne... » lequel du reste se trouve dans les *œuvres complètes*. Mais ce qui n'a pas été reproduit, ce qu'on ignore, ce qu'on n'a pas lu et ce qu'on fera bien d'aller chercher dans le 3e volume de *Mélanges* dont je parle, c'est, avec les détails de cette affaire à laquelle rien ne ressemble — les autres pièces que ne contiennent pas les éditions des œuvres complètes : l'allocution de Lacordaire à l'inauguration de l'Ecole libre, sa déclaration et son plaidoyer pour décliner la compétence de la juridiction correctionnelle, sa réplique à l'avocat du roi, son article paru dans *l'Avenir* du 12 octobre 1831.

Ainsi, en terminant l'allocution pour l'ouverture de l'école libre, Lacordaire, s'écriait : « Oui, que Dieu les protège, ces rejetons d'un grand peuple; qu'il leur accorde la grâce de devenir, par la liberté, des hommes et des saints, d'être meilleurs que leurs pères et plus mauvais que leur postérité... »

Dans le plaidoyer devant le tribunal correctionnel il disait : « Les catholiques sont descendus tard sur la place publique, mais ils ne la quitteront plus, et ils espèrent, à force de persévérance et d'honorables travaux, réparer le temps où la patrie peut-être les a vainement cherchés parmi les hommes d'action. »

Dans la réplique à l'avocat du roi il faisait entendre cette fière déclaration : « Les catholiques ne veulent plus se taire sur rien. »

Enfin, dans l'article du 12 octobre, épilogue de ce très glorieux procès, Lacordaire écrivait : « Puisqu'il nous faut arracher la liberté de vive force, nous ne cesserons d'écrire contre le monopole, de signaler son ignorance, son impiété,

Digitized by Google

son absurdité... La liberté ne s'obtient qu'à force de condamnations; car si elle n'était pas condamnée, elle serait donnée; or la liberté ne se donne pas, elle se prend. »

J'indique en courant ces passages pour montrer le genre, la valeur et l'intérêt de ces documents.

## III

Après les procès ou les discours devant les cours de justice, viennent, dans ce troisième volume, les *Allocutions prononcées dans les chapelles*, rubrique qui abrite aussi, — je ne sais pourquoi — les deux notices funèbres sur Mme Swetchine et sur le P. de Ravignan. Je ne dirai rien de ces notices puisqu'on a pu les lire dans le *Correspondant*, chapelle ouverte à un tel culte. Les hommages rendus par le grand dominicain à la sainte amie qui fut sa seconde mère, au pieux jésuite qui fut quelquefois son émule, jamais son rival, se recommandent d'ailleurs d'eux-mêmes et par leur titres seuls.

En dehors de ces articles :

Allocution *sur la dignité du soldat*, prononcée dans une forteresse des frontières, et devant une brigade séparée du monde, au moment même où Lacordaire, fuyant le monde, allait s'enrégimenter dans une milice de combat. C'était la première fois (1842) qu'il s'adressait directement à ceux « qui ne craignent pas de s'immoler pour la patrie et pour la justice », à ceux dont la vie, « comme celle du prêtre, appartient tout entière à un devoir de tous les jours et de tous les instants ».

Allocution *sur l'influence de la parole pour le bien et pour le mal*, dont je citerai ce passage alors tout vibrant (1843), aujourd'hui non moins actuel : « Il est douloureux, lorsqu'on veut le bien, d'avoir à subir l'opposition déclarée des méchants; mais il est plus douloureux encore de rencontrer les contradictions des gens de bien, de ceux qui devraient être avec nous et pour nous, qui devraient nous soutenir

Digitized by Google

de leurs encouragements, ou du moins de leur prudence et de leur discrétion, et qui tendent, au contraire, à nous décourager, en parlant, sinon méchamment, du moins à la légère... Oh ! la parole ! si on savait ce que c'est... Quelle arme à deux tranchants !.. »

Allocutions *sur les avantages* ou *sur les devoirs de la profession religieuse,* prononcées, l'une, en 1846, dans la chapelle de l'Abbaye-aux-Bois, pour la profession de M^lle^ Guillemin, la fille de cet ami très cher qui s'était fait naguère le patron de Lacordaire au barreau de Paris, l'autre, en 1853, à la profession de la petite-fille du président de Brosse, la comtesse d'Aisy, qui quittait une vie large, honorée, chrétiennement heureuse, pour se vouer à la rédemption des dernières pécheresses. Le P. Lacordaire, qui avait encouragé ce suprême sacrifice, pouvait dire alors, avec une émotion dont on ressent quelque chose en le lisant : « Madame, notre divin Sauveur Jésus lui-même, agonisant au jardin des Olives, eut besoin qu'un ange vînt du ciel pour le réconforter..... Je suis ici cet ange appelé et désiré par vous, souhaité par votre famille, attendu par vos amis, pour vous réconforter et vous consoler, à cause du tendre intérêt que je porte à votre âme. »

Allocution *sur l'état des esprits en France et sur les moyens de régénérer la société* (1849) : « Oui, Messieurs, l'avenir de l'Europe, et surtout celui de la France, dépend beaucoup de la liberté qu'on laissera au prêtre et de l'usage que le prêtre saura en faire... »

Allocution *sur la puissance de la prière*, jaillie à Muret, dans la chapelle de Saint-Dominique, de l'âme de Lacordaire et des souvenirs historiques qui la remuaient. « Là donc, dans cette plaine, deux armées, c'est-à-dire deux idées religieuses, se rencontrèrent. Pendant le combat saint Dominique priait, lui aussi, au pied de cet autel, pour le triomphe de la vérité et pour la paix de l'Eglise, etc..... »

*Éloge funèbre du frère Augustin de Saint-Beaussant,* cet enfant quelque peu prodigue devenu tout à fait pénitent dans les mains de Lacordaire, et le fondateur de la maison de Nancy. « Le frère Réquédat me donna la première âme

Digitized by Google

de l'édifice, — disait à son lit de mort le restaurateur de l'ordre en France,—le frère de Saint-Beaussant m'en donna la première pierre. » Il me charmait à la fois par son ardeur et sa solidité », aimait-il à répéter, et aussi quels accents quand, à Sorrèze, il le pleurait en le glorifiant : « O vous, mon coopérateur, mon ami, mon frère, mon enfant, obtenez à ces jeunes gens de passer comme vous sur la terre en faisant le bien... Il est mort, Messieurs, et ceux qui l'ont assisté vous diront ce qu'alors ils ont éprouvé !..... Ah ! vous tous, mes chers enfants, gardez son souvenir !..... »

Allocution enfin, entendue, dans la chapelle de l'hôtel de Luynes, le 16 septembre 1858, au *mariage de M^lle^ de Montalembert et du vicomte de Meaux :* « Je m'enorgueillirais de l'office que j'accomplis, si je n'en étais touché... »

## IV

J'arrive avec bonheur à la troisième partie de ce volume, *l'Œuvre dominicaine*, les *Allocutions aux religieux de l'ordre.*

Passons rapidement sur l'appel touchant que Lacordaire adressait, en 1839, à quelques âmes de bonne volonté, pour leur demander des secours pour son œuvre dominicaine, déjà approuvée en principe à Rome, et tout à fait résolue dans sa conscience : « Nous sommes les derniers venus dans cette armée spirituelle qui sert la France en servant l'Eglise, et nous n'avons encore fait nos preuves qu'en nos aïeux. Il semble qu'il eût mieux valu nous taire, à cause de l'obscurité qui doit naturellement couvrir toute bonne semence ; mais la situation morale de notre pays nous commandait de paraître au grand jour... »

J'interromps pour observer qu'on aboutit toujours au *grand jour* avec Lacordaire. C'est comme l'élément nécessaire de cette vie transparente. *Simple et droit* comme

Digitized by Google

Job, ce juste ne comprit jamais rien aux menées souterraines, à peine put-il y croire. Et Dieu l'aima sans doute pour cela, comme Job aussi. Néanmoins, ne nous attardons pas. Voici les instructions tout à fait inédites, tout à fait spontanées, tout à fait chaudes et familières de ce père à ses fils, de ce grand moine aux religieux de cet ordre dont la reconstitution fut, disait-il, « la grande œuvre de sa pauvre vie ». Les voici, non pas intégrales, ni même en partie littérales ; mais telles que quelques-uns de ses enfants les recueillirent, telles qu'elles se gravèrent dans les cœurs tout brûlants des disciples auxquels il expliquait les Ecritures sur le chemin de Jérusalem, montrant, lui aussi, qu'il fallait que le Christ souffrît et mourût, et montrant encore qu'il fallait souffrir et mourir avec le Christ. Qu'on lise avec attention ces discours ou ces conversations intimes en lesquelles il verse son enseignement mystique : Participer aux humiliations, aux douleurs, à la passion de Jésus-Christ, immoler sur la croix l'orgueil et la sensualité, former en soi le Christ, mourir avec lui pour vivre en lui : tout est là.

Certes oui, tout est là, mais bien peu de maîtres de la vie spirituelle ont su le dire et le démontrer comme Lacordaire. Il y a ici neuf de ces allocutions prononcées en des occasions et en des monastères divers, et dans lesquelles il répand goutte à goutte les secrets de son âme et de sa direction. Je ne parlerai que des cinq premières, qui font corps (corps de doctrine assurément), et qu'il avait adressées, en 1847, aux religieux de Chalais, ce noviciat dont la fondation avait été, deux ans plus tôt, la consommation de son œuvre et l'une des joies les plus profondes de sa vie.

C'était là, à Chalais, qu'il s'écriait en célébrant la pauvreté : « Nous avons la richesse de l'amour (1)... » la seule richesse à laquelle il eût jamais aspiré, la seule qu'il permît autour de lui ; c'était là aussi qu'il avait « faim

(1) Allocution pour une profession prononcée au couvent de N.-D. de Chalais, le 4 août 1849.

Digitized by Google

et soif » de revenir (1). Après avoir quitté Chalais, et quand sa présence était réclamée dans toutes les chaires de France, Lacordaire écrivait : « Je voudrais ne plus sortir de Chalais (2) ! » paroles sincères comme toutes celles qui tombaient de sa plume ou de sa bouche. A cette famille spirituelle qu'il aimait tant, « tant, — lui écrivait-il encore, — que mon plus grand bonheur, après celui de mourir pour Jésus-Christ, serait celui de mourir pour vous », il donnait en quelque sorte la moelle de son enseignement, le fond de son âme, et voilà pourquoi ces cinq allocutions *sur l'humilité*, vertu qu'il pratiquait avec l'héroïsme que l'on sait.

Et en effet, ces pages sont *vécues* autant qu'elles sont doctrinales. Jamais ce mot nouveau, dont on abuse, ne fut plus justifié ; elles ne sont pas éloquentes, et surtout elles ne prétendent pas l'être, elles sont justes, saines, fortes, vibrantes de conviction. Nulle exagération d'ailleurs. Lacordaire dit avec saint Thomas : « l'humilité, c'est la vérité » ; mais quelles conséquences il déduit de ce principe qui semble si rassurant et si large ! Comme il atteint les dernières profondeurs de l'âme humaine pour en arracher tous les germes d'orgueil, de ce vice qu'il définit : « l'amour injuste, exclusif de sa propre élévation, en dépit de tout, de Dieu, de son semblable et de soi-même ».

Tout s'enchaîne dans ces cinq conférences dont nous n'avons guère que la substance, mais la substance est ici l'essentiel, tout se tient, c'est un traité de « cette vertu dont il est si difficile de donner une idée juste et complète », de cette vertu « pour ainsi dire mystérieuse » qu'on « devine et pressent plutôt qu'on ne la voit » ; et il serait assez difficile d'en détacher quelque chose. Voyez cependant quelques-uns des remèdes qu'il propose pour détruire la vaine complaisance en soi-même :

(1) « Combien je me réjouis de me retrouver bientôt avec toute notre famille spirituelle ! J'en ai faim et soif. » (Lettre au maître des novices de Chalais.)

(2) « Je voudrais ne plus sortir de Chalais, et me borner à vous aider dans l'éducation de nos chers enfants. » (Id., id.)

Digitized by Google

« Nous considérer en nous comparant à Jésus-Christ, type idéal de la vertu dont nous sommes si éloignés, aux anges, aux saints qui nous dépassent de si haut...

« Avoir sur soi une grande vigilance. Eviter de penser à soi, de parler de soi, de rapporter à soi quelque chose, ne laisser passer aucun mouvement de notre cœur qui aurait cette tendance...

« ... L'humiliation pratique, positive... Nous faire soumettre par les autres au mépris, à la honte, comme Jésus-Christ dans sa passion, cette passion qui ne peut pas être égalée... mais qui peut être renouvelée dans l'humiliation et les abaissements... Nous pouvons être flagellés, conspués, insultés comme Jésus-Christ, et sous ce rapport il y a une certaine égalité... s'imposer à soi-même quelque chose d'humiliant, en pénétrer son esprit et tout son cœur, frapper son corps afin que l'esprit s'abaisse, se faire humilier et mortifier sans pitié par les autres... Voilà le grand secret. »

A quoi ce maître en pareille matière ajoutait : « Un clou enfonce un autre clou, un amour en chasse un autre. Tel qui s'était jeté fougueusement dans l'ambition et la recherche de la gloire doit aimer, rechercher, pratiquer l'abaissement et le mépris avec la même ardeur ; il doit se complaire dans ses infirmités, et se glorifier, en vue de Dieu, dans ses faiblesses et son impuissance. »

Ah ! qu'on est loin ici de la religion de surface et de la piété de montre !... Comme il va droit à la vertu, cet homme toujours sincère et toujours sérieux, qui forme avant tout le chrétien dans le religieux, et dans le chrétien l'honnête homme !

On ne peut s'empêcher de songer à lui quand, deux siècles plus tôt, on entend M^me^ de Chantal recommander à ses filles « de commencer par le commencement », et d'apprendre « à pratiquer l'Evangile » pour apprendre à pratiquer la perfection religieuse.

Digitized by Google

## V

La quatrième partie de ce volume se compose de huit conférences données, dans différentes villes, aux sociétés de Saint-Vincent de Paul ; la cinquième, de six conférences, adressées aussi à *la jeunesse*, en des églises diverses. Conférences retrouvées depuis la publication des deux premiers volumes où elles eussent dû figurer.

En toutes ces allocutions, je remarque une grande variété de ton et de sujets, malgré l'uniformité du ministère. Ce n'est plus la paternelle sévérité de l'instituteur monastique parlant à des aspirants à la perfection, à des prêtres, à des religieux, souvent à des saints ; c'est de nouveau la flamme du conférencier de Notre-Dame, c'est son accent plus laïque, c'est le patriotisme vibrant à l'unisson de toutes les cordes chrétiennes ; c'est aussi le cœur et l'âme du restaurateur de Sorrèze.

Des notices très bien faites, exactes, sobres et claires, précédant toutes ces analyses, nous mettent bien en situation de comprendre, et en quelque sorte de sentir ce que comprenaient et sentaient les auditoires spéciaux de l'orateur, autant, du moins, qu'en voyant au pied d'un cratère la lave solidifiée, on peut se figurer la coulée bouillonnante et incandescente de l'éruption.

En 1841, par exemple, lorsque Lacordaire retournait à Rome pour son laborieux noviciat, emmenant avec lui quelques nouvelles recrues, il disait aux membres de la société de Saint-Vincent de Paul de Lyon : « Quelques Français vont retrouver d'autres Français et prier avec eux pour la patrie. Ils demanderont pour la France la grâce divine, afin qu'elle puisse accomplir la mission que Dieu lui destine. Je suis un homme d'espérance, Messieurs. Je crois, j'espère, j'aime, j'aime du plus profond de mon cœur... Nous sommes à l'avant-garde des nations pour faire le bien, et si nous avons eu les prémices de toutes les perturbations sociales, c'est parce que Dieu nous aimait et avait des desseins

Digitized by Google

sur nous... L'expiation est le signe de la miséricorde ; Dieu frappe un pays parce qu'il veut le sauver. »

Avec un égal patriotisme et une plus rare sagesse, il disait de même en 1844, à la conférence de Tours : « Il faut que tous les hommes appartenant à la grande famille française prennent part au mouvement des affaires, se mêlent à la vie industrielle, commerciale, politique. Que les hommes placés aux sommités sociales se retirent dans leurs terres, dans leurs manoirs, pour rester étrangers au mouvement de la société : leurs répugnances, leurs antipathies, basées sur des regrets, sont respectables sans doute, mais elles sont intempestives, dangereuses ; ces hommes ne seront rien, et le mouvement s'accomplira sans eux, contre eux. » Ajoutant à cette prophétie dont nous avons vu l'accomplissement, cette autre parole, en laquelle on voudrait bien voir encore une prophétie : « Il faut espérer, messieurs : le christianisme sauvera la patrie. »

Un an plus tard, s'adressant à Lyon, aux dames auxiliaires des conférences de Saint-Vincent de Paul, et leur souhaitant « le bénéfice des lectures solides », il s'écriait le cœur serré : « Nous devenons un peuple sans profondeur. De nos jours on ne lit plus qu'en Allemagne !... » Hélas !... sans admettre dans son intégralité la légende du maître d'école vainqueur à vingt-cinq ans de là, quel pressentiment !... Alors, en effet, l'Allemagne étudiait, l'Allemagne creusait. Chez nous, au contraire, un gouvernement que notre absence de profondeur amena bientôt, s'en tenait aux surfaces. Et ceux *qui lisaient*, qui savaient, qui travaillaient, triomphèrent... « Cette nourriture substantielle vous est nécessaire, continuait Lacordaire ; sans elle la foi pratique elle-même est souvent sans résultat. Il y a peu de saintes aujourd'hui, parce qu'il y a peu de femmes qui lisent sérieusement... » Tout cela n'a pas vieilli.

Encore une année, et ce voyant auquel les événements donnent si souvent raison, laissera tomber de la chaire (1) cette explication de bien de choses qui nous étonnent :

(1) A Grenoble, en 1846.

Digitized by Google

« Peut-on dire que l'Eglise ait atteint son entier développement ? La crise que le Christianisme traverse en ce moment n'est autre que le passage de son adolescence à sa maturité... »

A Bourges on l'entendait, en 1858, exalter la vertu, le caractère, l'intelligence qui, réunis, constituent le mérite personnel ou la grande puissance des sociétés modernes. « L'épée, s'écriait-il alors, est forte et respectable lorsqu'elle se fait l'arme de la justice et du droit, lorsqu'elle est la protection des faibles et la défense de la patrie. L'épée, c'est la gloire de la France ! Mais que l'épée n'essaye pas de lutter contre la vertu, ou contre le caractère, ou contre l'intelligence, parce que ses coups deviendraient débiles et sa lame serait vite brisée. » On l'entendait aussi relever le courage des hommes de peu de foi, comme autrefois le Maître dans la barque de Génésareth, en leur disant : « L'œuvre de notre temps, c'est la charité. La charité, c'est le christianisme, et le christianisme, c'est l'œuvre qui ne périra pas. »

A Bordeaux, quand, en l'hiver 1841, où son apostolat fut si fécond, les jeunes hommes se portaient en masse à l'archevêché pour acclamer et remercier Lacordaire, il leur expliquait ainsi son action : « Messieurs,... j'ai toujours pensé que si on a pu constater, à certaines heures, je ne sais quel désaccord entre les idées religieuses et la nation française, ce désaccord n'a jamais été qu'à la surface. J'ai toujours cru que la France, cette terre de dévouement entre toutes les autres, ne pouvait être séparée du christianisme, qui est le dévouement même, que par une longue et déplorable suite de malentendus. J'ai cru que la jeunesse surtout était capable d'entendre la vérité, et j'ai consacré ma vie à la lui dire, sans exclure néanmoins personne de mes efforts et de mon amour. »

J'ai parlé de prophète et de voyant. Eh ! mon Dieu ! Lacordaire l'était sans doute parce qu'il voyait loin ; mais il l'était surtout parce qu'il avait le courage de dire ce qu'il croyait être la vérité.

Cela lui valut bien des amertumes et des calomnies,

Digitized by Google

mais ce fut pourtant sa plus grande force, et s'il paya cher cette noblesse de caractère, il en fut récompensé par les viriles jouissances que donne aussi cette suprême loyauté d'intelligence et d'âme. Oui, quelques-uns de ses contemporains ont porté, à la même heure que lui, les mêmes jugements que lui, sur les hommes, les choses, les institutions, qui n'ont pas osé formuler ces jugements, par crainte de l'opinion ambiante, par peur des représailles de partis — quel parti, en effet, n'a pas accusé Lacordaire ? — Quelques-uns ont entrevu ce qu'il entrevoyait, qui se sont bien gardés de le dire, parce qu'il était trop tôt pour être compris, trop tôt pour ne pas amener, ou risquer, mille persécutions de la part des ennemis et de la part des amis, des gens du dehors et des gens du dedans. Il ne faut pas s'étonner d'ailleurs qu'il en soit ainsi et que les hommes supérieurs s'exposent en parlant selon leurs lumières ; les anciens prophètes, ceux qui étaient directement inspirés, ont toujours acheté à un prix très haut, très dur, le droit de dire la vérité.

## VI

Dans ces souvenirs, dans ces débris — il faut revenir à ce mot — pieusement glanés, collationnés et publiés par des fils qui savent honorer leur père, il se trouve — on ne s'y attendait guère — même quelque chose de la prédication à Notre-Dame. Lacordaire, qui n'écrivait ses conférences qu'après les avoir prononcées, en a laissé plusieurs sans les rédiger, soit qu'au moment voulu le temps lui fît absolument défaut, soit qu'il les jugeât, comme il le disait, *faibles* et *misérables*. Ce sont deux de ces conférences négligées par lui qui terminent ce troisième volume de fragments. Fragments elle-mêmes, ces deux conférences, analyses mêlées de citations dont l'une tirée de l'*Univers* (1), est due à la plume d'Ozanam, qui la communiqua toute chaude au journal, ce qui n'est pas pour en diminuer l'intérêt ; et

(1) Numéro du 20 avril 1835. Conférence sur l'Eucharistie.

Digitized by Google

dont l'autre, empruntée de même à l'*Univers* (1), n'est rien moins que la première conférence prêchée à Notre-Dame en habit de moine (2), laquelle, on s'en souvient, mit en si grand émoi le monde religieux et le monde politique, les amis comme les ennemis de Lacordaire, l'archevêque de Paris, la presse, le ministère et jusqu'au roi Louis-Philippe lui-même.

Qui n'a lu la correspondance échangée à ce sujet entre Mme Swetchine et le P. Lacordaire? Chef-d'œuvre de sollicitude maternelle et délicate, de raison prévoyante, de sagesse d'une part, et d'autre part témoignage non moins admirable de ce courage civil et religieux qui donne la mesure d'un caractère; chef-d'œuvre aussi d'une autre prévoyance, d'une autre sagesse digne de la première et plus haute encore. Il faut se rappeler ces lettres, ou les relire, pour comprendre combien il importait de ne pas laisser périr tout entier ce discours de circonstance que Lacordaire jugea faible et qui fut néanmoins l'occasion d'un de ses plus grands triomphes. Non seulement le froc dominicain mais tous les habits religieux, lui durent en effet leur place au soleil. On lui dut plus encore. L'habit de Lacordaire était *une liberté*, comme il le disait, une liberté qu'il imposait, une liberté que sa parole et son caractère faisaient également respecter.

Si bien respecter, qu'après cette conférence, le *Siècle* disait : « Nous ne regardons pas autant que d'autres à la robe et à l'habit, là où nous trouvons un cœur élevé et une âme libre. Aussi avons-nous entendu avec plaisir M. Lacordaire. » Et il citait, lui, le *Siècle*, en terminant son article plein d'une singulière émotion, il citait ce passage de la péroraison, « belles paroles » selon lui : « Respectez, tout incrédule que vous êtes maintenant, les langes de votre enfance. Quoi que vous soyez devenus dans le chemin de

(1) Numéro du 5 décembre 1835. Conférence sur l'importance des doctrines.

(2) En habit de moine, mais recouvert du manteau des chanoines de Notre-Dame, selon la décision qui fut donnée par Rome à la dernière heure.

Digitized by Google

ce monde, faites au moins comme ces anciens rois qui baisaient chaque matin le front de leur nourrice ; ne vous approchez qu'avec un religieux recueillement du christianisme qui fut le berceau de votre esprit » (1).

Eh ! mon Dieu ! toute une génération se souvenait naguère d'avoir subi cet entraînement du respect !... Et comme elle se rappelait encore, cette génération qui n'est plus ou presque plus, de l'effet produit par les premiers mots de ce discours !

Une foule bigarrée et quelque peu houleuse (2) se pressait là, sur ce vieux parvis qui a vu, entendu et souffert tant de choses ; Lacordaire commença ainsi :

« Messieurs,

« Après la bataille d'Arbelles, il n'y avait rien au monde de plus grand qu'Alexandre, ni de plus misérable que Darius... »

Ces mots suffirent pour établir le silence. Et, conquis comme les autres par la majesté de l'orateur, le *reporter* du *Siècle* allait écrire en sortant de l'église : « Dès les premières paroles nous avons retrouvé cette forme brillante, incisive, parfois étrange dont M. Lacordaire a le secret. »

Un peu étrange, je l'avoue, cette course à travers l'histoire pour y trouver des types de force et de grandeur morale, et les graduer en quelque sorte selon la doctrine qui les inspire. Darius plus grand que son vainqueur dans son irrémédiable défaite, c'est l'homme qui croit à l'honneur. Au-dessus de lui, Caton, l'homme qui croit à la patrie jusqu'au sacrifice de lui-même. Au-dessus de Caton, Socrate, « l'homme qui reçoit la mort au profit de la vérité par respect de la loi ». Mais bien au-dessus de ces hommes dont les doctrines étaient élevées sans être saintes, les confesseurs de l'absolue vérité, les apôtres martyrs, saint André, « le vieillard de Patras », s'écriant à la vue du supplice : « O croix si ardemment aimée ! O croix si longtemps désirée !... »

(1) Numéro du 4 décembre 1835.

(2) Le *Siècle* affirmait qu'il y avait à Notre-Dame ce jour-là « plus de cinq mille personnes appartenant à toutes les classes de la société ».

Digitized by Google

Le choix des types peut certainement paraître arbitraire, mais qu'importe ici l'histoire? Lacordaire ne fut pas un historien et ces rapprochements un peu forcés, que sans doute il condamna lui-même, puisqu'il refusa de rédiger cette conférence, n'ôtent rien à la grandeur de l'enseignement. Surtout ils ne diminuent pas ce que j'appellerai le souffle et la vibration de cette âme.

Nous sommes plus difficiles et plus blasés que la génération de 1830, l'éloquence a peu de prise sur nous, et cependant nous pourrions être encore remués si nous entendions cet homme, qui se mit toujours tout entier dans sa parole et qui ce jour-là se risquait (1), nous dire, comme alors :

« Et moi, Messieurs, moi aussi j'ai une doctrine dans mes veines... En moi aussi, par delà votre pouvoir et le pouvoir de tous les hommes, par delà votre science, par delà votre anatomie, il court une doctrine sacrée. Oui, je n'ai qu'un jour à vivre, et pourtant une pensée éternelle bat dans mon sein comme l'océan bat le sable des rivages. Oui, je crois à l'honneur comme Darius, à la patrie comme Caton, à la vérité comme Socrate, au Seigneur Jésus-Christ, le libérateur du monde, comme saint André. J'y crois, et pour résumer dans un seul mot tout ce que je viens de dire : Je suis catholique, apostolique, romain. C'est mon nom, c'est ma vie, c'est ma puissance. » Il faut s'arrêter ici.

L'honneur, la patrie, la vérité, Jésus-Christ ! Voilà en quelques mots le résumé des œuvres de Lacordaire, l'histoire de sa vie et, comme il le dit lui-même, le secret de sa puissance.

Voilà aussi ce qui fait l'actualité persistante de tout ce qui révèle cette âme, de tout ce qui ressuscite pour nous ce passé.

M. DE MARCEY.

(1) Le directeur des cultes était venu lui-même en personne déclarer à l'archevêque de Paris que si le nouveau dominicain se présentait en froc à Notre-Dame, il se trouverait là un agent de police pour l'empoigner au pied de la chaire. En réalité, on feignit de ne pas voir le froc sous le manteau.

Digitized by Google

# DE L'ÉTAT INTÉRIEUR ACTUEL

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

*(Suite)*

L'Eglise réformée et la libre pensée. — Le synode officiel et les synodes évangéliques. — Le rationalisme orthodoxe (1).

## II

Disons-le à la louange, ou plutôt à la décharge de la plus saine partie de l'Église réformée, ses pasteurs ont souvent fait entendre contre cet état déplorable des protestations

(1) Voir la Revue du 15 septembre 1891. — Nous devons relever dans notre article précédent la phrase que voici : « Est-ce à Louis XIV que l'Eglise wallonne doit le rationalisme qui la divise en deux partis presque égaux, et irréconciliables à ce point que l'intervention de l'Etat était à peine suffisante, ces derniers temps, pour les empêcher de se disputer à main forte juqu'au temporel de leur communauté? » Un *lapsus calami* nous a fait écrire *wallonne* où il fallait Église *néerlandaise*, c'est-à-dire Église réformée de langue hollandaise. Quant à l'Église wallonne, qui est en Hollande l'Église réformée de langue française, orthodoxes et libéraux y sont arrivés à une entente édifiante qui a permis à M. Réville de diriger l'ancienne église des Superville, des Basnage et des Saurin. Les prédicateurs de l'une et de l'autre opinion se succèdent régulièrement dans les mêmes chaires

Digitized by Google

véhémentes, comme celle que nous venons de reproduire, et ses fidèles des plaintes désolées, dont il serait difficile de compter le nombre ou d'exagérer la portée. Vaines plaintes et protestations stériles! Comment y remédier, tant que les meilleurs s'obstineront à fermer les yeux sur leur étrange inconséquence?

D'un côté ils approuvent que les réformateurs se soient séparés du catholicisme, auquel ils ne reprochaient pourtant que des abus secondaires ou des erreurs d'interprétation de l'Evangile, mais qui, de leur aveu, n'avait jamais cessé de maintenir avec une fidélité inviolable l'inspiration de l'Ecriture et la pleine et entière divinité du Sauveur. C'est ce dont convient implicitement la confession de La Rochelle en son article VI, sur l'éternelle égalité des trois personnes de l'Essence divine et sur leurs rapports ineffables: « Et en cela, conclut-elle, avouons ce qui a été déterminé par les conciles anciens, et détestons toutes sectes et hérésies qui ont été rejetées par les saints docteurs, comme saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise et saint Cyrille. »

Or voici que d'un autre côté ces mêmes hommes, placés en face de négations absolues, continuent à demeurer en communication avec la portion si considérable du protestantisme qui rejette tout ce qu'ils vénèrent comme révélation divine, et répudie tout ce qu'ils regardent comme l'essence de la religion de Jésus-Christ. Un sentiment respectable de

et après ces contradictions alternantes, ils se partagent fraternellement les revenus des fondations du refuge, cette Eglise s'étant formée à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. C'est là, du reste, le seul idéal d'unité auquel puisse prétendre le protestantisme français. Ses conseillers les plus influents et à l'heure qu'il est les mieux en cour, si ce terme n'est pas irrévérencieux pour le régime actuel, cherchent à l'imposer à tous. L'exemple des luthériens qui en font en France leur régime normal, et celui du protestantisme officiel genevois, les y encouragent singulièrement. Comme on le verra vers la fin du présent article, à en juger par ce qui se passe dans la paroisse chef-lieu du consistoire orthodoxe de Paris, celle de l'Oratoire du Louvre, on pourrait croire que les libéraux ne sont pas loin d'y arriver pour l'ensemble des consistoires, et la suite de cet exposé montrera par quels moyens ils comptent y parvenir.



Digitized by Google

solidarité héréditaire les empêche de renoncer à l'œuvre de leurs pères; mais ils n'auraient, semble-t-il, qu'à prendre précisément ce sentiment comme point de départ, pour reconnaître avec un douloureux regret, mais avec une entière certitude, que ces pères ont eu tort les premiers, en quittant leur maison paternelle et en rompant avec l'unité catholique. En effet, leurs motifs de séparation d'avec Rome étaient infiniment moins graves et moins urgents à leurs propres yeux, que ne doivent être aux yeux de leurs descendants les motifs de séparation d'avec un mouvement religieux qui a « trébuché » et dévié jusqu'à la plus complète révolte contre la parole de Dieu, tandis que l'ancienne Église se renouvelait dans la fidélité. Il ne s'agissait alors que de désordres à redresser ou d'exagérations à réduire, tandis que présentement il ne s'agit de rien moins que de décliner devant Dieu et devant les hommes la responsabilité d'une apostasie véritable. Que si les anciens griefs expliquent dans une certaine mesure la formation du protestantisme, ceux qu'il soulève actuellement contre lui imposent qu'on l'abandonne. Ah! qui montrera aux réformés de nos jours que, réparer la faute de leurs ancêtres, ce serait demeurer vraiment fidèle à ce qu'ils ont eu de meilleur, lorsque, dans leur propre confession de foi, ils ont si solennellement « détesté » ce dont nous voyons tant de leurs prétendus héritiers se faire honneur? Mais voici, pour faire le premier pas, il faudrait assez d'humilité et de courage pour percer à jour la fiction du libre examen, et assez de lumière pour aborder de front la vraie question, toujours esquivée par la réforme, et qui n'est autre que celle de l'autorité souveraine de l'Eglise, laquelle, comme ils le lisent pourtant dans saint Paul, est la maison du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité, l'unique épouse et le corps même de Jésus-Christ.

Sans en arriver à l'idée de l'indéfectibilité de l'Eglise, conformément aux promesses de son divin chef, le parti orthodoxe a eu néanmoins conscience que ce que le protestantisme conserve encore de foi chrétienne, ne saurait trouver de refuge que sous la protection de cette autorité. En

Digitized by Google

dépit de leur principe du libre examen, toutes les Églises issues de la réforme y avaient eu recours à leur manière, en imposant à leurs membres des symboles de foi; et elles le firent longtemps avec succès, la contradiction entre la théorie et le fait restant inaperçue, grâce à la foi générale des premières générations. En présence de l'anarchie actuelle il parut indispensable d'en essayer de nouveau l'efficacité. Renonçant donc à rompre totalement avec les rationalistes, et résignés à cohabiter avec eux dans le même établissement ecclésiastique, les orthodoxes, contrairement à la conduite que les premiers réformateurs avaient tenue à l'égard de l'Église catholique, résolurent de reconquérir leur église par le dedans, en organisant tous les éléments évangéliques qu'elle peut encore renfermer.

De là l'effort suprême du synode général officiel de 1872 pour essayer, au nom de l'Eglise réformée tout entière, par une confession de foi et une discipline communes, de subvenir aux défaillances des uns et de réprimer l'infidélité des autres. Il s'agit maintenant de voir jusqu'à quel point il y a réussi.

Pendant que la confession de foi de la Rochelle était reléguée par un accord tacite de tous les protestants dans la poussière des archives, « une forte minorité qui fait de la liberté d'examen l'essence du protestantisme, en est venue à rejeter à peu près toutes les croyances de la religion réformée ». Ainsi s'exprimait en 1875 un laïque aussi compétent que modéré, M. J. Milsand, dans un article sur l'œuvre du synode de 1872, publié dans la *Revue des Deux Mondes*, et édité ensuite séparément pour la propagande orthodoxe.

« Il n'y a, poursuit-il, plus d'Église, plus d'association morale. Ce qui subsiste n'est qu'un lien factice, une pure chaîne qui rapproche de force des adversaires armés l'un contre l'autre. Dans le même consistoire siègent côte à côte l'affirmation et la négation, la critique qui ne voit dans la Bible qu'une collection de légendes humaines, et la foi qui la vénère comme la parole même de Dieu. Dans la même chaire montent le même jour deux pasteurs dont

Digitized by Google

l'un conteste la divinité du Christ, le salut pour la foi, en un mot tout ce que l'autre regarde comme la vérité qui seule peut sauver...

« Les orthodoxes, autrement dit les pasteurs et les laïques pour qui le protestantisme était surtout une croyance religieuse déterminée, n'ont pu supporter cet état de choses. Ils ont sollicité pour l'Eglise l'autorisation de convoquer un synode général suivant ses anciennes coutumes; ils ont réclamé le bénéfice du droit commun, qui, par le fait qu'une association quelconque est reconnue, lui permet implicitement de se constituer, de déterminer ce qu'elle est. L'autorisation demandée a été accordée par le gouvernement, et le synode réuni en 1872 s'est prononcé, — à une faible majorité il est vrai, — pour un statut organique dont la promulgation a été sanctionnée aussi par l'autorité compétente après approbation du conseil d'Etat. »

Nous examinerons tout à l'heure les clauses de ce statut et nous aurons à voir si, violé à l'envi par les intéressés de tous les camps et enfin par ses propres auteurs, il n'a pas mis le comble au désordre qu'il avait pour but de faire cesser. Mais il importe de relever auparavant dans les lignes précédentes une méprise ordinaire aux partisans de l'Eglise réformée, désireux d'alléger d'autant la responsalité qu'ils sentent peser sur elle. Cette grave méprise consiste à faire entendre que, jusqu'en 1872, l'Etat n'avait pas permis à l'association protestante (pour reprendre les termes de M. Milsand) de se constituer et de déterminer ce qu'elle est, bien qu'il l'eût reconnue; comme si jusqu'alors, en lui refusant de propos délibéré le bénéfice du droit commun, le pouvoir politique, par une sorte de complicité avec ses pires éléments, et pour en activer plus sûrement la dissolution finale, avait tenu la main à ce que le rationalisme y eût le champ libre. Il n'est pas, nous l'avons déjà vu, d'erreur plus manifeste. Incontestablement, au moment de la restauration des cultes, le premier consul, en reconnaissant l'Eglise réformée par la loi de l'an X, ne pouvait pas ne pas la croire *constituée et déterminée* dans sa foi et dans sa discipline, et il l'admettait telle quelle. Il est

Digitized by Google

vrai que le texte de la loi du 18 germinal ne mentionne pas spécialement le synode général; mais l'historien si autorisé des synodes, M. de Félice, professeur à la faculté de Montauban, va nous en donner la raison :

« L'histoire fait assez comprendre pourquoi le synode général ne se trouve pas dans la loi de germinal. Il y avait alors, comme on l'a vu, très peu de pasteurs en France. Il existait çà et là quelques consistoires réguliers. En beaucoup d'endroits, depuis plusieurs années, on ne célébrait aucun service religieux. Il fallait donc relever, avant tout, les bases premières du culte réformé, et il aurait été impossible d'assembler alors un synode national qui eût autorité par le nombre des Eglises représentées, ou seulement même par la légitimité du mandat. On le laissa donc à l'écart.

« C'est dans ce sens que durent être rédigées les instructions que M. Portalis demanda à quelques protestants notables, et dont il se servit pour la rédaction de la loi. Les pasteurs ne réclamèrent point le synode général, par cette raison bien simple que les corps ecclésiastiques inférieurs devaient être organisés, avant qu'il pût être question du corps suprême. Comment songer à couronner l'édifice ecclésiastique, lorsqu'on devait en rétablir les premières assises? »

En attendant ce « couronnement », l'Eglise réformée était pourvue d'un corps pastoral dont tous les gouvernements sans exception ont successivement tenu comme à honneur de renforcer les cadres, et d'assemblées délibérantes librement élues et suffisamment armées contre tous les écarts de doctrine ou de conduite. La loi organique de germinal, dont il eût été plus raisonnable de profiter que de médire, avait même prévu le fonctionnement des synodes provinciaux pour chaque groupe de cinq consistoires, véritables pierres d'attente pour le synode général dès qu'il serait possible d'en convoquer un (1). Que si maintenant

(1) Loi du 18 germinal an X, article XVII. « Cinq églises consistoriales formeront l'arrondissement du synode. » Art. XXX. « Les synodes veilleront sur tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques. »

Digitized by Google

l'Église réformée n'a jamais jugé à propos d'user du droit de réunir ces assemblées provinciales officielles pour régler les questions de doctrine, et si elle ne s'en est guère servie qu'une fois, dans une circonscription du Dauphiné, pour une affaire de discipline en somme secondaire, c'est de deux choses l'une : ou bien qu'elle jugeait suffisante l'autorité consistoriale, ou bien qu'elle renonçait à suppléer à l'infidélité des consistoires par l'autorité synodale.

Pour ce qui est du pouvoir civil, il serait souverainement injuste de ne pas rendre hommage à l'impartialité bienveillante dont il ne s'est jamais départi : impartialité envers les partis intérieurs du protestantisme français, et bienveillance constante envers l'ensemble (1). Il serait même bien aisé d'établir que, sous le régime actuel, cette bienveillance ne reste pas en deçà de la faveur. Pendant la période du coup d'Etat, le prince-président usa de sa dictature pour réaliser, dans l'intérêt de leur Eglise, la plupart des vœux qu'avait émis, en 1848, la plus considérable des assemblées que les réformés eussent tenues depuis la restauration des cultes. C'est parmi les protestants une mode, ou plutôt une tactique de politique ecclésiastique qui ne manque pas d'avantages de plus d'un genre, que de faire assaut d'ingratitude envers le second empire, — depuis sa chute : à peu près comme il est ordinaire parmi eux de réprouver *l'ordre moral*, lequel pourtant ne se mêla de leurs affaires que pour donner satisfaction à leur vœu le plus cher et à leurs sollicitations les plus vives, en installant à Paris, par les soins de l'administration du 16 mai et sur un arrêté de M. Joseph Brunet, alors ministre de l'instruction publique, l'ancienne faculté de théologie de Strasbourg. Feu M. de Félice ne partagerait sans doute pas cette « indépendance du cœur. »

(1) Le gouvernement ne semble vouloir se départir de cette sage conduite que depuis l'avènement du radicalisme politique dont le radicalisme soi-disant religieux invoque incessamment l'appui dans sa lutte contre l'orthodoxie. Nous verrons dans la troisième partie de ce travail comment l'administration des cultes a pris ouvertement parti pour la théorie libérale depuis 1880, et comment elle travaille présentement à la faire passer dans la pratique.

Digitized by Google

« Napoléon III, écrivait-il en 1864, dans son *Histoire des synodes nationaux des Églises réformées de France*, Napoléon III marche sur les traces du glorieux fondateur de sa dynastie. Chaque fois que nos griefs, assez rares sous son règne, sont arrivés jusqu'à lui, il a ordonné de les redresser. Il a étendu nos droits et nos libertés par le décret du 26 mars 1852, alors qu'il avait tous les pouvoirs entre les mains. Il fera le reste, on peut l'espérer, si les protestants le demandent avec de respectueuses instances, et comme il faut le demander. »

Ce « reste » était la convocation du synode général. Et ce « comme il faut le demander » veut dire, en garantissant à l'Etat que l'accord sortira de cette assemblée plénière du protestantisme français, et que le remède réclamé n'aggravera pas la maladie.

Pourquoi en effet le gouvernement n'a-t-il pas déféré avant 1872, au désir de réunir un synode général officiel ? Outre les motifs exposés plus haut, et qui suffisent à expliquer sa conduite à cet égard pendant la première partie du siècle, c'est parce que l'Eglise réformée avait tenu à Paris en 1848, sous le nom de synode général officieux, des assises solennelles qui avaient fait ressortir avec éclat les différends dogmatiques inconciliables de ses deux fractions. Cette assemblée, mise en demeure de rédiger une confession de foi, fut obligée d'y renoncer. Après cette expérience peu encourageante, qui se termina par la création d'une dissidence nouvelle, il y avait tout lieu d'appréhender qu'un synode général officiel, loin de mettre un terme au scandale des divisions, n'aboutît qu'à les exaspérer davantage.

L'événement n'a que trop justifié ces prévisions. En 1848 les libéraux avaient quelques voix de majorité, et c'est pourquoi l'assemblée refusa d'adopter un symbole, pour s'en tenir au *statu quo*, c'est-à-dire à la confusion illimitée des doctrines. Au contraire, celle de 1872, ayant une faible majorité, mais enfin une majorité orthodoxe, en profita pour promulguer une confession de foi dont voici la partie dogmatique :

L'Eglise réformée « déclare, par l'organe de ses repré-

Digitized by Google

sentants, qu'elle reste fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée.

« Avec ses pères et ses martyrs dans la confession de la Rochelle, avec toutes les Églises de la réformation dans leur symboles, elle proclame l'autorité souveraine des saintes Écritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification.

« Elle conserve donc et elle maintient, à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens représentés dans ses solennités religieuses, et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la confession des péchés, dans le Symbole des apôtres et dans la liturgie de la Sainte-Cène. »

Avant de considérer de plus près cette confession de foi, et de voir ce qu'elle est devenue sous les coups de ses adversaires, et aussi de ses partisans, nous emprunterons à M. Milsand, dans son article déjà cité, le rapide exposé des deux mesures qui devaient lui servir d'indispensable sanction, et la préserver d'aller rejoindre la confession de La Rochelle dans un respectueux oubli.

D'un autre côté, dit-il, le synode arrêtait que tout candidat au pastorat, avant de recevoir la consécration, devait exprimer son adhésion à la foi énoncée dans cette déclaration. Enfin, quant à l'élection des conseils presbytéraux, — élection que l'arrêté ministériel du 10 septembre 1852, avait mise au régime du suffrage universel, — il statuait qu'à l'avenir, pour être inscrit sur le registre électoral, les protestants de naissance auraient à déclarer qu'ils restaient attachés de cœur à l'Eglise réformée et à la vérité révélée telle qu'elle est contenue dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Il ne se peut rien de plus modéré, disons même de plus anodin, en fait de conditions religieuses à exiger des membres actifs de l'Eglise. Au lieu d'élever un mur de protection capable de garantir le troupeau réformé des incursions hostiles, le synode dressait une simple claire-voie pour en arrêter l'éparpillement; ou moins encore, il traçait comme

Digitized by Google

un léger sillon pour en démarquer l'emplacement et en indiquer le séjour, ou la halte.

« Si l'on se met, continue M. Milsand, au point de vue de ceux qui considèrent une Eglise comme une association religieuse destinée à propager une croyance plutôt que d'autres, on ne saurait guère accuser le synode de s'être montré exigeant; on pourrait plutôt lui reprocher d'en être resté trop prudemment à des mots vagues et équivoques. »

Aussi bien c'est de quoi ne manquaient pas de l'accuser à l'envi les adeptes de toutes les dissidences plus ou moins évangéliques qui s'agitent autour de l'orthodoxie réformée. Ainsi la *Revue chrétienne*, interprète du libéralisme évangélique, assure que la déclaration du synode n'a d'autre résultat que « d'alléger pour le moment le dépôt de la foi, confié aux synodes de l'Eglise réformée, du dogme de la divinité de Jésus-Christ et de celui de la rédemption au sens évangélique du mot ». De son côté l'*Evangéliste*, organe de la dissidence méthodiste, aux convictions bibliques plus intransigeantes, apprécie ainsi ce document:

« L'Eglise des réformateurs avait fermé sa porte aux unitaires, aux sociniens, aux pélagiens, aux ariens. L'Eglise synodale leur a-t-elle fermé la sienne? Non, car il n'est pas un seul de ces hérétiques qui ne puisse signer des deux mains sa profession de foi. »

Tel fut l'accueil mérité que reçut de fervents protestants la partie dogmatique de l'œuvre du synode officiel. Quant aux mesures disciplinaires qui devaient en assurer l'application pratique dans les églises, elles sont demeurées lettre morte. Jamais décisions plus solennelles ne furent négligées, méconnues ou violées avec un dédain plus impertinent. A l'heure qu'il est, il n'est pas de paroisse réformée, même orthodoxe (sauf quelques exceptions bonnes tout au plus à confirmer la règle universelle), il n'est pas, disons-nous, de paroisse où, malgré le statut synodal, on n'inscrive d'office et pêle-mêle sur la liste électorale tout ce qu'on peut découvrir dans le ressort d'adultes déclarés ou supposés protestants, aussi peu instruits pour la plupart des règlements électoraux du synode que de sa déclaration doctrinale, le libre

Digitized by Google

examen ne s'étendant pas jusque-là. Il est un fait aussi étonnant que constant et qui jette sur le sujet un jour étrange : dans certaines églises plus huguenotes qu'éclairées, des pasteurs libéraux avaient trouvé un moyen bien simple pour faire honnir par leurs ouailles la récente confession synodale, c'était de la leur présenter comme une tentative de rétablissement de la confession auriculaire. On conçoit avec quel scrupule les nouvelles prescriptions électorales furent observées dans ces paroisses. « Voici, écrivait en 1877, cinq ans après le synode, un publiciste orthodoxe, et nul doute qu'il ne puisse en écrire autant aujourd'hui, voici le tableau qu'un pasteur du Midi nous fait des élections dans son église :

« Nous avons eu pour votants des athées, des hommes qui n'assistent jamais au culte. Un des membres élus du conseil presbytéral n'a pas même assisté, l'an dernier, à la réception de deux de ses filles à la première communion. A l'un de nos électeurs, positiviste avoué, on conseillait, il y a quelque temps, de venir entendre prêcher un de ses anciens condisciples. Il répondit : « Mes principes ne me « permettent pas d'aller au temple. »

On peut juger par là de ce qu'a été l'application du règlement synodal sur l'électorat religieux, puisqu'on viole outrageusement jusqu'au règlement officiel du 10 septembre 1852 qui stipule que l'on demandera « à ceux qui voudront jouir du droit électoral de justifier qu'ils ont été admis dans l'église conformément aux règles établies, qu'ils participent aux exercices et aux obligations du culte, et, en cas de mariage, qu'ils ont reçu la bénédiction nuptiale protestante ».

Pour ce qui est de la condition imposée par le synode à tout candidat au pastorat, d'adhérer à la confession de foi, pourtant si réduite, de l'Eglise réformée, avant d'y exercer le ministère, il nous suffira de constater que, dès le premier jour et avec un ensemble parfait, cette injonction fut tenue pour nulle et non avenue par tout le parti libéral. Les ministres orthodoxes eux-mêmes n'ont pu se mettre d'accord pour s'interdire de prendre part aux consécrations de candidats libéraux, alors qu'ils savaient le récipiendaire hostile à la

Digitized by Google

loi du synode. Les plus scrupuleux se refusant à de si graves compromis, ont essayé vainement de faire de l'abstention une règle générale pour les pasteurs orthodoxes; ils en ont été réduits à des protestations individuelles.

Comment du reste en eût-il pu être autrement? Le synode lui-même, en édictant sa loi, en avait d'avance justifié le mépris. Et peut-être ne serait-il pas excessif de dire qu'il l'avait provoqué. De quelle façon? En stipulant qu'aucun des pasteurs en exercice au moment de sa promulgation ne serait astreint à souscrire à cette confession: ce qu'il appelait, par une application innatendue du principe de la non-rétroactivité des lois, « respecter les situations acquises ». On ne saurait confondre plus naïvement la largeur avec les déchirures. Se représente-t-on saint Athanase, saint Hilaire, et le souverain pontife entre ces deux témoins inébranlables de l'orthodoxie nicéenne en Orient et en Occident, se concertant, pour excommunier à l'avenir, l'arianisme des futurs candidats au sacerdoce, mais tendant dans le présent une main fraternelle aux évêques ou prêtres hérétiques en possession de leur ordination ou de leurs sièges? Il était réservé à notre siècle de voir des gens réputés sérieux élever à la hauteur d'un principe religieux la doctrine du fait accompli.

En attendant qu'elle eût produit toutes ses conséquences dans le sein de l'Eglise réformée, une si étrange condescendance eut au dehors un effet immédiat que nul n'avait prévu: celui de passer aux yeux de l'Etat pour une sorte de complicité. En face de ce « respect des situations acquises » et de cette intransigeance accommodante, le gouvernement supposa que, selon toute apparence, il s'agissait moins d'une lutte vitale entre des doctrines opposées que d'une simple rivalité de personnes pour la prépondérance dans l'intérieur d'un même parti, d'une querelle de clocher plutôt que d'un conflit de convictions; en un mot, d'une question de famille à laquelle il entendait demeurer étranger. Aussi s'empressa-t-il de reprendre sa position antérieure, et de se désintéresser du débat, se contentant de veiller à l'ordre extérieur aux portes des conseils ecclésiastiques,

Digitized by Google

et bien décidé à laisser les compétiteurs « se gourmer ou s'accorder » entre eux.

Les orthodoxes ne tardèrent pas à recueillir les justes fruits de leur largeur, de la part de ceux mêmes qu'ils ménageaient si à propos. Le mardi 16 septembre 1873, comme pour faire pendant au récent synode et lui donner la réplique, une conférence pastorale réunie à Florac, sous la présidence de M. Desmons, président du consistoire de Saint-Chaptes, approuva un rapport qui fut inséré dans un des organes du parti rationaliste, l'*Avenir* d'Agen, du 5 octobre de la même année. On y lit:

« La nouvelle école se préoccupe d'opérer une refonte générale, absolue, des notions religieuses et du christianisme. Il y a diversité dans les idées théologiques; par exemple, les questions critiques relatives aux livres saints ont été tranchées des manières les plus diverses; mais pour tous l'Evangile est essentiellement humain, et ce que chacun peut y trouver ne regarde que lui.

«.... Nous n'avons pas à expliquer les miracles. Il est des hommes qui, fondant la religion sur la conscience et la raison (ce sont des libéraux), conçoivent encore la religion comme une révélation spéciale de Dieu, comme un surnaturel naturel. C'est une contradiction; ils détruisent ainsi la souveraineté de la conscience et de la raison. Non, Dieu n'intervient pas d'une manière miraculeuse dans le monde spirituel ou matériel. »

Suit la manière de conformer le service publique et l'instruction religieuse des cathécumènes à cette théorie ultra-libérale. Réponse aussi opportune que catégorique du radicalisme aux timides inconséquences de l'orthodoxie synodale !

Le même pasteur Desmons exerçait toujours la présidence du consistoire de Saint-Chaptes, c'est-à-dire qu'il avait été réélu à ces fonctions par les membres de ce corps ecclésiastique lors du renouvellement triennal de son bureau quand il adressait, cinq ans après, la lettre suivante à un rédacteur du journal le *Messager du Midi*.

« Au risque d'apporter la stupéfaction dans votre cœur

Digitized by Google

si candide, et le trouble dans votre foi si profonde et si naïve je vous dirai, cher correspondant anonyme, que j'ai depuis longtemps jeté par dessus bord la croyance qui doit encore, j'en suis sûr, être chère à votre âme vierge de toute hérésie, je veux dire la croyance au dogme de la très sainte Trinité. Mais je me hâte d'ajouter qu'il est une trinité qui a toute ma foi et devant laquelle je m'incline... Et cette trinité, au service de laquelle je suis heureux de pouvoir consacrer tout mon temps et toutes mes forces, — non en vue d'une récompense prochaine ou éloignée, mais pour obéir à la voix impérieuse et sacrée du devoir, — cette trinité je l'appelle *Religion* (ne pas confondre avec cléricalisme et superstition), *Franc-Maçonnerie* et *Démocratie.* Et voilà pourquoi, cher correspondant anonyme, je puis être à la fois *pasteur au temple*, *franc-maçon à la Loge* et *tribun*, pour me servir de votre même expression, dans une assemblée politique. »

Il est vrai que M. le pasteur Desmons, quelque six ans après cette édifiante profession de foi, a dépouillé sa robe pastorale pour faire place à l'écharpe du législateur et au tablier de grand maître de la maçonnerie française. La chronique du temps a même raconté comment il procéda près de Paris à des baptêmes maçonniques, ayant pour acolyte un autre pasteur, ancien membre du synode de 1872, M. Dide, son collègue dans son premier et dans son nouveau ministère, législateur lui aussi, et l'un des plus actifs défenseurs de toutes les libertés, y compris celle du divorce mais hormis celle de concevoir la république autrement que Danton ou que lui. Tout cela n'empêche pas le journal orthodoxe de l'Eglise réformée, *le Christianisme au* XIX^e^ *siècle*, de proclamer après les dernières élections de 1889, au nombre des noms protestants (c'est son expression) sortis de l'urne avec succès, celui de M. Desmons, comme comme s'il faisait toujours partie de la famille huguenote.

Quoi qu'il en soit, il paraît que le premier des trois articles du symbole de ce maçon prédicateur ne survécut pas longtemps à ses fonctions ecclésiastiques, si tant est qu'il ait subsisté aussi longtemps que celles-ci; car, dès que

Digitized by Google

cet ex-pasteur eut échangé sa présidence consistoriale contre celle du Grand-Orient, il n'eut rien de plus à cœur que de faire rayer le « grand Architecte de l'Univers » des papiers de la franc-maçonnerie française. Délégué un peu plus tard à New-York pour représenter la France, ou plutôt ses collègues de la Chambre, à l'inauguration de la statue de la Liberté qui en éclaire le port, il protesta par son abstention contre les « superstitions » de ses anciens coreligionnaires et confrères de l'Amérique, en refusant d'assister à la partie religieuse de la cérémonie : éloquente leçon donnée aux nouveaux ministres protestants du nouveau Monde, pour leur apprendre où les principes de la réforme amènent ceux du vieux continent. Or, ne l'oublions pas, ce loyal et zélé partisan du libre examen avait exercé le pastorat, pendant plus de dix ans après le synode de 1872 respectueux des droits acquis, et n'eût été son dévouement absolu à la chose publique qui l'y a fait renoncer, il continuerait à acquérir de nouveaux droits en l'exerçant encore aujourd'hui. Tel est le cas, entre une légion d'autres, de M. de Sabatier-Plantier, auteur du rapport de la conférence que nous avons citée plus haut, et qui n'a résigné ses fonctions pastorales qu'en 1891, pour faire valoir ses droits à la retraite.

Il serait superflu, pensons-nous, de mettre sous les yeux du lecteur les négations des Colani, des Réville, des Pécaut, des Steeg et de tant d'autres, alors que, ministres protestants ou professeurs de théologie, ils travaillaient à « la réforme dans la réforme ». A la suite de l'un des leurs, M. Buisson, qui lui du moins se pique d'être déiste, ces ecclésiastiques ont, pour la plupart, transporté leurs lumières dans l'Université et principalement dans l'état-major de l'instruction primaire, qui est, comme on le sait, la citadelle de la liberté de conscience. Quelques-uns ont fait l'ornement de nos Chambres. Enfin plusieurs d'entre eux, après avoir consacré les loisirs de leur tâche pastorale à l'étude du droit, ont profité des sièges rendus vacants par la démission ou l'expulsion de tant de magistrats moins complaisants, pour les occuper au plus vite, et pour allonger

Digitized by Google

leur rabat de ministre en rabat de procureur ou de juge, aimant mieux, non sans raison, interpréter ou appliquer le code que de continuer à travestir la sainte Ecriture. Du reste, les uns et les autres n'ont abandonné le combat sur le terrain ecclésiastique proprement dit, trop étroit pour leur zèle, que pour mieux le poursuivre sur celui du radicalisme politique, de l'athéisme scolaire et de l'arbitraire administratif ou de la légalité oppressive, et arriver ainsi plus sûrement, non plus seulement à la rationalisation de quelques congrégations protestantes, mais à la déchristianisation de la France.

Mais voici deux pasteurs éminents, qui n'ont jamais songé à résigner leur ministère pour cause de désaccord avec la doctrine de l'Eglise réformée : le président du consistoire du Havre, M. Fontanès, et l'ancien président du consistoire de Nîmes, M. Viguié, depuis professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie protestante de Paris, et accepté par le consistoire orthodoxe de Paris comme pasteur auxiliaire de sa paroisse chef-lieu, celle de l'Oratoire du Louvre (1).

(1) Nous pourrions ajouter à ces titres celui de membre du *Conseil central des Églises réformées*, si, malgré son nom pompeux, ce conseil servait à autre chose qu'à compter les voix des consistoires dans les cas assez rares de l'élection d'un titulaire à une chaire de théologie, dans l'une ou l'autre des facultés protestantes de l'Etat. Nommé uniquement par le gouvernement, et sans aucune consultation directe ou indirecte des Eglises dont il était censé devoir être l'organe principal, le conseil central n'a d'autre fonction active que cette statistique dérisoire, et d'autre utilité que celle d'indiquer par la couleur des nominations qui pourvoient à son recrutement la tendance rationaliste ou orthodoxe qui a l'oreille du pouvoir. On s'explique d'après cela qu'il reste aussi profondément inconnu de la plupart des protestants, que dédaigné de ceux pour qui son existence n'est pas un mythe. Un décret du gouvernement actuel a rempli ses deux dernières vacances par la nomination d'un honorable commerçant de Lyon, M. Sevène, dont la théologie orthodoxe n'est pas la spécialité, et par celle de M. Barbey, ministre de la marine, dont le titre principal est de faire partie à Mazamet, sa ville natale, de la majorité rationaliste qui y milite contre les réformés synodaux. Bref, le conseil central reste des années sans laisser soupçonner qu'il ait survécu au régime de 1852 qui l'établit. Cependant, ainsi que nous le rappellerons plus loin, on essaye en ces derniers temps de l'employer à quelque chose, comme intermédiaire ou médiateur entre les partis protestants, pour traiter de leurs rapports communs avec l'Etat, et de la sorte remplacer administrativement le synode officiel.

Digitized by Google

« C'est à M. Viguié ou à M. Fontanès, dit M. le pasteur Doumergue, que l'on confie l'instruction religieuse des catéchumènes, dont on ne veut charger aucun des pasteurs libéraux de Paris. Leur autorité est donc égale et considérable. »

M. Fontanès a pris soin d'exposer sa pensée religieuse dans un volume sur Lessing intitulé *le Christianisme moderne*. Un ou deux passages en indiqueront suffisamment la portée, par l'opposition que ce pasteur tente d'établir entre la religion qu'il dit que Jésus a eue envers le Père, et dont il croit naïvement que la nouvelle école a fait la découverte, — un peu comme tant d'autres modernes ont découvert l'Amérique, — et la religion qu'il reproche aux simples d'avoir envers Jésus au détriment du Père. Au fond, qu'on y prenne garde, rien n'est plus sérieux, car là est le nœud de l'énigme dont le vieil arianisme, renouvelé par Socin, a réussi à obscurcir la conscience de nos unitaires contemporains. Et peut-être dans un ordre d'idées absolument contraire, mais également vérifié par une expérience actuelle, peut-être montrerons-nous quelque jour non plus comment l'arianisme exerce ses ravages parmi les libéraux de l'Eglise réformée, mais comment, à l'autre pôle de ce petit monde religieux, un manichéisme authentique en domine et pénètre la plus pure orthodoxie, avec toute la rigoureuse logique de son antique fondateur. De fait il n'est pas d'hérésie, si subtile ou si étrange qu'on la suppose, que la réforme ne fasse successivement renaître de ses cendres et qui ne trouve d'avance parmi ses adhérents un contingent d'adeptes plus qu'à demi convertis. Ce que nous constatons ici est d'une exactitude scrupuleuse, car la réalité semble dépasser les limites du possible. En voici un exemple des plus frappants. C'est celui d'un certain docteur aussi connu que bien apparenté dans le monde réformé, qui, vénérable en tout le reste, mais saisi depuis longtemps d'une folie religieuse particulière, trouve ailleurs que dans le vulgaire ignorant des disciples à coup sûr plus insensés que lui, et qui, se donnant comme une seconde incarnation du Fils de Dieu, a réussi depuis bien des an-

Digitized by Google

nées et continue à se faire adorer personnellement comme tel, avec un succès que les profanes ne soupçonneraient pas. Ajoutons, chose incroyable ! que ce malheureux présidait à Paris, il y a peu de temps, sans doute en sa seule qualité de doyen d'âge, la conférence annuelle des pasteurs orthodoxes.

Mais revenons à M. Fontanès saluant avec enthousiasme la réparation prochaine de l'outrage que dix-huit siècles de culte rendu à Jésus-Christ ont fait subir à la majesté divine :

« Un peu de culture scientifique suffit pour éveiller la défiance contre la lettre de la Bible, et nous mettre en insurrection contre son autorité dogmatique... Au fond les dogmes de l'orthodoxie sont une longue trahison du principe chrétien.

« Les jours que nous traversons ne sont pas sombres et désolés; non, c'est l'heure charmante du renouveau. L'espérance de Lessing se réalise; le christianisme entre dans son troisième âge. En introduisant le développement, l'histoire dans la révélation, Lessing lui arrache son caractère surnaturel, absolu; et il la fait descendre des hauteurs de l'empyrée, dans le flux éternel des choses qui deviennent, qui se font.

« Le sens de la crise que nous traversons n'est plus, douteux : ou la religion *chrétienne* ou la religion *de Jésus-Christ;* la religion dont Jésus est *l'objet,* ou la religion dont Jésus est *le sujet;* la religion qui rapporte à Jésus l'adoration, le culte, et fait disparaître le Père comme une sorte de Saturne caduc; ou la religion qui rattache, qui élève les hommes et Jésus à notre Père céleste, qui est son père et notre père, son Dieu et notre Dieu. »

Quel singulier catéchiste, et surtout quel étonnant lecteur officiel du symbole des Apôtres au culte hebdomadaire, que ce pasteur qui voudrait s'arrêter à la conception unitaire, arrive néanmoins au panthéisme, et avec tout cela continue à s'appeler réformé !

M. Viguié, lui, met plus de tempérament dans ses négations. Il démolit avec respect. C'est un radical onctueux,



Digitized by Google

mais dont la morsure, pour être accompagnée d'un long embrassement, n'est pas moins dangereuse. Pourquoi, disait-il en 1877 dans une conférence qu'il donnait à Genève, pourquoi dans l'Ecriture ces récits merveilleux? Pourquoi les miracles bibliques ?

« La science historique nous le fait comprendre. Elle nous montre d'abord le motif de la forme, la raison du merveilleux, en nous transportant dans le milieu oriental, dans les époques reculées d'où nous vient la Bible. Elle nous montre le génie oriental voulant le merveilleux, le créant; et par elle, bien loin d'être scandalisés et troublés, nous venons à sentir que l'absence de miracles dans la Bible serait un miracle impossible. »

Le même M. Viguié, alors président du consistoire de Nîmes, dans un rapport présenté à la conférence pastorale réunie en cette ville, en 1873, peu après la session du synode général dont il avait été l'un des membres, écrivait ceci :

« Au fait, il y a en présence deux conceptions du miracle, et non son affirmation d'un côté et sa négation de l'autre. Nous prenons la conception spiritualiste. Nous dégageons des récits juifs et chrétiens l'élément essentiel. Nous traduisons le sémitique en japhétique... Les récits miraculeux sont l'expression vraie, sympathique, enthousiaste de la sainteté de Jésus et du coup qu'elle avait porté dans les cœurs. Mais cette expression est forcément sémitique, orientale et d'un temps où, dans le désarroi et le désenchantement universels, le mystérieux et le merveilleux débordaient. Cette expression est, ne doit et ne peut être que le surnaturel.

« Sachons la comprendre et la traduire, et ne soyons pas trop sévères pour ceux qui, ne l'entendant pas, faute de culture historique, portent une main grossière sur ces narrations si pures et si franches, et veulent, quand il s'agit d'une expression de la foi, élever une question de physiologie à propos de la naissance, ou de désagrégation chimique à propos de la résurrection, ou de pesanteur à propos de l'ascension. »

Et voilà la traduction doucereuse, enveloppée, mais fidèle,

Digitized by Google

de la pensée qu'un autre membre rationaliste du synode, où il siégeait sur les mêmes bancs que l'éloquent pasteur, avait osé y exprimer tout haut avec une brutale franchise : « Eh ! Messieurs, qu'est-ce qui nous empêche de nous entendre ? Il n'y a entre nous que le cadavre de Jésus-Christ. » Blasphème pour blasphème, celui-ci du moins a pour lui la loyauté.

Nous avons tenu à nous arrêter un peu longuement sur le cas de M. Viguié, tant à cause de l'immense influence dont il a joui, que parce que son nom, sa personne et son œuvre ont servi récemment comme de point de ralliement à l'ensemble du protestantisme français. Tous les partis, en effet, viennent d'unir leurs regrets sur son cercueil. Mais que peut penser un homme de bonne foi de la sincérité de ces mêmes partis qu'il a vus si ardents à la lutte, quand il médite les discours prononcés à cette occasion et les articles émus des journaux réputés les plus évangéliques ? Et qu'on ne croie pas que cette sympathie universelle ne s'adresse qu'à l'homme privé qui était digne de tout respect, et non pas au pasteur, au prédicateur, au docteur de l'Eglise réformée. On lit dans le journal *l'Eglise libre*, du 5 décembre 1890 :

« Les funérailles de M. Viguié ont eu lieu dimanche. Voici quelques détails que nous en donne un ami. Le service funèbre, célébré à l'oratoire, a été profondément émouvant. Tout y contribuait : l'immense auditoire qui débordait l'église, les sombres tentures de deuil, le souvenir de cette voix qui hier encore était écoutée avec tant de sympathie.

« M. Vernes, président du consistoire, a commencé par la prière, et après le chant du cantique « Non, ce n'est pas mourir », par le chœur de l'Oratoire, M. Recolin a pris la parole. Dans un langage élevé, que traversait la plus touchante émotion, il a rendu hommage à la bonté, à la piété, à l'éloquence du défunt. L'effet produit a été considérable et les larmes coulaient de bien des yeux.

« M. Fontanès s'est, à son tour, élevé à une grande hauteur ; il n'a fait aucune allusion aux anciennes luttes, et

Digitized by Google

son discours, d'une rare modération de pensée, a eu des envolées superbes. M. Enjalbert a parlé au nom de l'Eglise de Nîmes, où M. Viguié a laissé de précieux souvenirs. M. Himly, doyen de la faculté des lettres, membre de l'Eglise luthérienne, a prononcé quelques paroles simples et bienveillantes. M. le doyen Lichtenberger a ajouté quelques mots au nom de la faculté de théologie et donné lecture d'une touchante dépêche des étudiants de la faculté de Montauban qui a produit un excellent effet. M. de Schickler a terminé par une remarquable allocution pleine de délicatesse, et M. le pasteur Decoppet a prononcé la bénédiction.

« Cette solennité a produit sur tous ceux qui y ont pris part une profonde impression, et l'hommage rendu à M. Viguié a été digne de sa mémoire. »

Un accord si édifiant autour du défunt, au nom de la Bible et de l'Eglise qui prétend y être seule fidèle, ne pouvait pas rester sans lendemain. Après avoir mêlé ses larmes à celle des libéraux sur la tombe de M. Viguié, le consistoire orthodoxe et synodal de Paris, devant le remplacer comme pasteur auxiliaire de la paroisse de l'Oratoire, s'empressa de lui donner, en la personne de M. Roberty, précédemment ministre à Lyon, un successeur dont les doctrines répondent aux siennes, avec moins de souplesse. C'est ainsi que les faits mettent en évidence ce qu'il y a d'irréductible ou seulement de sérieux dans l'intransigeance orthodoxe. La démonstration ne laisse rien à désirer, et nous avons tout dit, semble-t-il, sur ce sujet.

Qu'il nous soit permis cependant, en guise d'épilogue ou de morale de cette histoire, d'extraire du n° du 3 avril 1891 du même journal évangélique *l'Eglise libre*, le compte rendu suivant du « service divin », tel qu'un auditeur orthodoxe a eu la douleur de le voir célébrer, le jour de Pâques de ce même an de grâce 1891, après les prédications édifiantes de la semaine sainte, dans ce même temple de l'Oratoire de Paris. La négligence quasi triviale du style n'ôte rien à la netteté de la pensée:

« On entre dans la grande église où hier soir encore

Digitized by Google

retentissaient les avertissements et les consolations de la croix; on se prépare à faire un nouveau pas dans la connaissance de Celui qu'on sent bien être « le chemin, la vérité et la vie », quand soudain, l'orateur commence son discours où le mot « chrétien » est rarissime, mais où les mots « protestant », « réformé », « huguenot » et « liberté, » *liberté* surtout, sont légion. On s'étonne, mais on attend la suite qui sans doute.... Ah! oui, la suite?.... La suite, c'est d'abord un hommage aux théologiens du XIX^e^ siècle et en particulier à ceux de Genève et de Strasbourg qui ont remis la personnalité du Christ à sa véritable place. » Le Christ remis à sa place *par les théologiens*, c'est déjà savoureux, n'est-ce pas? L'orateur continue; il loue avec éclat la « force morale » de Jésus, « qui peu à peu a rendu Jésus vainqueur du péché et fait du Nazaréen le plus grand des fondateurs de religion, bien plus, lui a donné une autorité morale telle qu'il a fini par *mériter le titre de Fils de Dieu* parmi ses apôtres... » O docteur ironique!... Vous m'invitez à suivre simplement en Jésus « l'initiateur de religion »; mais si je suis catholique, vous me démontrez une fois encore, malgré les subtilités oratoires, que mon curé avait raison en déclarant que « les protestants ne croient pas en Jésus-Christ », et je me détourne, parce que, malgré les voiles du catholicisme, Jésus-Christ, homme-Dieu, Sauveur surtout, répond aux affres de mon âme perplexe! Et si je suis incrédule, eh bien! je passe : votre *initiateur* a fait ce qu'il a voulu, c'est son affaire, c'est peut-être fort joli, fort intéressant, fort excellent, mais comme ça me contrarierait beaucoup d'essayer de l'imiter, et qu'au fond rien ne m'assure que son « initiation » ait d'autre supériorité que votre goût, à vous, ou une mode quelconque, permettez-moi de chercher ailleurs, voire même de ne pas chercher du tout. »

Voilà où ont abouti les efforts du synode général officiel de 1872 pour mettre un terme à la décomposition du protestantisme français. Les orthodoxes y ont gagné de faire transcrire sur les registres du conseil d'Etat, non pour l'usage des contemporains, mais uniquement pour l'édifi-

Digitized by Google

cation de la postérité, une confession de foi platonique à laquelle aucun protestant n'est tenu de souscrire. Quant aux libéraux, ils n'ont pas même été contraints à quelque déférence pour la formule de foi adoptée par la majorité de l'Eglise réformée ; et le pastorat, de même que l'électorat religieux, demeure ouvert à tous les protestants, quelles que soient leurs croyances ou leur incrédulité. Après comme avant, le protestantisme français reste sans dogmes, puisqu'il ne discerne pas d'hérésies ; sans discipline, puisqu'il ne saurait connaître de révoltés.

Nous avons maintenant à voir ce que l'orthodoxie a tenté officieusement pour surmonter le courant, et si elle réussit dans ses efforts, ou bien si, au contraire, elle ne s'y laisse pas emporter à son tour.

*(A suivre.)* REPARATUS.

Digitized by Google

# LA

# LÉGISLATION SCOLAIRE

## DE LA CONVENTION [1]

Des écrivains peu suspects d'hostilité aux hommes et aux institutions de la Révolution se sont montrés sévères pour la loi de brumaire an IV, *dernier terme des efforts de la Convention pour la réorganisation de l'enseignement public.* « Aux centaines de collèges éparpillés au hasard sur tout le territoire, dit M. Liard (2), aux facultés supérieures presque partout inertes ou misérables, la loi nouvelle substitue des écoles centrales, une par département, quelques écoles de hautes études consacrées chacune à l'enseignement approfondi d'une science particulière ; elle les rattache toutes à l'Etat et à l'Etat seul, en vertu de ce principe désormais acquis que l'enseignement public à tous les degrés est un devoir et une fonction de l'Etat ; elle leur

(1) Cet article est un fragment d'un volume in-8, de VII-436 pages, intitulé *l'Œuvre scolaire de la Révolution,* qui va paraître le mois prochain à la librairie Didot, et où l'on trouvera avec une synthèse complète de l'histoire de l'enseignement national de 1789 à 1802, une masse considérable de documents administratifs totalement inédits, et notamment la précieuse enquête de l'an IX. (N. de la R.)

(2) *L'Enseignement supérieur en France,* 1789-1882, p. 252-253.

Digitized by Google

marque à toutes un but nouveau et par là leur imprime une direction nouvelle ; elle ne leur demande pas de former des gens d'église, des gens de robe ou des gens d'école, mais bien des citoyens et des hommes armés de toutes les connaissances nécessaires à l'individu et à la société ; elle est amenée à bannir ainsi des programmes la théologie et le droit romain, à resserrer l'étude des langues anciennes et des humanités, et à élargir celle de toutes les sortes de sciences, physiques, mathématiques, politiques et morales. Mais malgré cette communauté de principes généraux, ces écoles restent sans coordination et sans unité organique. Comparez-en les différentes espèces ; chacune semble indépendante des autres et faite pour elle seule ; les écoles primaires ne conduisent pas aux écoles centrales ; les écoles centrales sont, sur plus d'un point, sans communication avec les écoles spéciales ; celles-ci sont isolées les unes des autres, comme si les sciences particulières qu'elles enseignent n'avaient pas de rapports, et aucun lien ne les rattache à l'Institut, qui, cependait, devait les raccorder. Considérez-les en elles-mêmes ; chacune d'elles manque de coordination et d'unité ; l'école centrale n'est pas un tout vivant composé d'après une idée vraiment organique ; les délimitations et divisions en sont arbitraires ; la distribution en est inharmonique. Chaque école spéciale est, par définition, un morceau de la science ; ces divers fragments ne s'ajustent que très imparfaitement les uns aux autres et l'ensemble est loin de reproduire la variété, la liaison et l'unité des sciences. Cette liaison et cette unité ne se trouvent que dans l'Institut, et l'Institut n'est pas une école. Ironie et fatalité des événements ! Ce que la Révolution avait voulu, c'était un système d'enseignement supérieur aussi large que les sciences et coordonné comme elles ; elle se trouvait aboutir à une œuvre sans cohésion interne, faite de compromis, inférieure et certainement contraire à son idéal. »

Sont-ce bien des résultats dont on ait lieu de se glorifier ? Fallait-il remuer tant d'idées, accumuler tant de ruines pour en arriver là ?

Digitized by Google

M. Guillaume (1), de son côté, plaide les circonstances atténuantes et cherche dans les systèmes, d'ailleurs contradictoires, acceptés successivement, puis éliminés, en définitive, par la terrible assemblée, la justification des éloges qu'il croit devoir, malgré tout, lui décerner : « Si l'œuvre de la Convention en matière d'instruction publique et spécialement d'instruction primaire devait être jugée uniquement sur la loi de brumaire an IV — qui clôt la série des décrets, et qu'à ce titre, on pourrait être tenté de considérer comme le résultat de ses travaux sur la question, — nous serions obligés d'avouer que cette œuvre a été médiocre et radicalement insuffisante. Mais serait-il juste de ne pas tenir compte, à ceux des Conventionnels qui sont morts à la tâche ou que la lutte des partis a successivement condamnés à l'impuissance, des efforts qu'ils ont faits pour créer un système d'éducation nationale conforme à l'idéal républicain qu'ils s'étaient proposé ? Les divers projets auxquels Condorcet, Lepelletier, Romme, Bouquier, Lakanal ont attaché leur nom n'ont eu qu'une existence éphémère; mais chacun d'eux représente, au même titre que la loi du 3 brumaire an IV, une portion de l'œuvre collective de la Convention. C'est là qu'il faut rechercher la pensée de la Révolution, bien plus que dans ces articles votés en 1795 par une majorité de thermidoriens et de royalistes. Le projet de Romme surtout, ce plan que Duhem croyait discréditer en disant : « L'*Encyclopédie* « semble en être le modèle », nous paraît mériter une sérieuse attention; sorti d'une pétition du peuple de Paris, il incarnait en lui à la fois les aspirations populaires et les tendances scientifiques de la philosophie du XVIII^e^ siècle. — En résumé, si nous restons sur le terrain de l'instruction primaire, nous devrons reconnaître que la Convention a remué beaucoup d'idées, qu'elle a eu de grandes intentions et de nobles espérances, mais qu'en définitive les résultats pratiques obtenus ont été presque insignifiants.

(1) Art. *Convention*, ap. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, I^re^ partie, p. 571.

Digitized by Google

Pour trouver des créations durables, il faut les chercher en d'autres parties du vaste champ de l'instruction publique : c'est qu'il était moins difficile, à cette époque de luttes ardentes, d'éveiller des sympathies communes pour la fondation de quelque grand établissement scientifique ou artistique, que d'amener des esprits si profondément divisés à s'entendre pour l'organisation d'une simple école primaire. »

Ce plaidoyer de M. Guillaume appelle quelques réflexions. Est-il vrai de dire que les projets de Condorcet, Lepelletier, Romme, Bouquier, Lakanal « représentent, *au même titre* que la loi de brumaire an IV, l'œuvre collective de la Convention » ? Il existe entre ces tentatives et la loi définitive cette essentielle différence que les premières sont restées le plus souvent dans la région des idées et que l'autre est passée dans le domaine des faits. Il faut encore observer que la Convention ne voulut jamais entendre parler du projet de Condorcet, qu'elle admit très incomplètement et pour très peu de jours le projet de Romme, les seuls qui eussent une réelle valeur, et que par suite on ne saurait les porter à son actif; que l'adoption des idées insensées et tyranniques de Lepelletier, puis du plan misérable de Bouquier sont une preuve péremptoire de l'abaissement où était tombée dans l'esprit des conventionnels, au fort de la Terreur, il est vrai, la conception de l'enseignement public. Je me suis déjà expliqué fort longuement sur la faiblesse et les lacunes du système de Lakanal.

Si l'on veut juger équitablement la législation scolaire de la Convention, il faut faire le départ entre ses essais d'organisation générale et les mesures de détail qu'elle a adoptées après le 9 thermidor. Autant il faut louer celles-ci, autant il faut constater l'insuffisance et l'insuccès des premiers. Dire que la Convention n'a *rien* édifié serait affirmer une erreur et commettre une injustice ; dire qu'elle a restauré l'enseignement national et qu'elle l'a organisé sur des bases rationnelles serait la louer de ce qu'elle n'a pas réalisé.

Digitized by Google

En examinant les choses de près, on arrive à se convaincre de ce fait que, prise dans sa masse, la Convention, comme du reste presque toutes les assemblées parlementaires, était absolument incompétente en matière scolaire. Elle avait sur ce point des aspirations plus ou moins ardentes selon les circonstances, mais toujours très vagues. Quand il s'est agi de donner à ces aspirations une forme concrète, elle s'en est remise presque aveuglément à ses Comités et à ses rapporteurs, auxquels la plupart du temps la liberté d'esprit a fait défaut aussi bien que la compétence. Il suffit pour justifier cette affirmation de nommer Barrère, Léonard Bourdon, Bouquier, Lakanal, ce médiocre extrêmement surfait qui n'a jamais pensé par lui-même et dont les essais ont presque tous abouti à de ridicules échecs. Daunou avait assurément une tout autre portée intellectuelle, mais, à l'époque où nous sommes, il était loin d'avoir donné sa mesure, et les travaux d'érudition beaucoup plus que les spéculations de la politique et de la pédagogie étaient sa vraie vocation intellectuelle. A l'heure où il s'occupa surtout des questions d'enseignement, son esprit était hanté d'idées incomplètement mûries, de préjugés étranges dont on retrouve la trace dans les écrits qu'il publia en 1790 (1) et en 1793 (2).

Acceptant, presque sans discussion, les projets successifs et contradictoires que lui présentaient les rapporteurs de ses Comités, la Convention était dans l'impossibilité de produire une œuvre rationnelle et par conséquent durable.

On l'a remarqué plus d'une fois et je dois insister sur cette observation, les représentants qui, dans la Convention, se sont le plus appliqués aux questions d'enseignement ont tous donné la preuve d'une singulière mobilité d'esprit et n'ont pas reculé devant les plus évidentes contradictions. Et je ne parle pas seulement des obscurs comparses qui en-

(1) *Plan d'éducation présenté à l'Assemblée nationale au nom des instituteurs publics de l'Oratoire.* Paris, 1790, in-8.

(2) *Essai sur l'instruction publique imprimé par l'ordre de la Convention nationale.* Paris, imp. nat. 1793, in-8.

Digitized by Google

combraieut le Comité d'instruction publique, des Léonard Bourdon, des Lanthenas, des Couppé, des Bouquier, mais Lakanal, mais Daunou, mais Romme, mais Fourcroy, l'un des futurs fondateurs de l'Université impériale, s'acharnent à la besogne, des mois entiers, sans parvenir à formuler une loi applicable et changent à chaque instant d'opinion sur les points les plus essentiels. J'ai signalé plus haut les opinions successives de ce dernier. — En vendémiaire et brumaire an II, Romme fait voter un ensemble de décrets sur l'enseignement primaire ; quelques jours après il en vient proposer la revision. — Quand Lakanal demandait l'établissement des écoles centrales, il les présentait comme « un temple immense, un temple éternel et jusque-là sans modèle élevé à tous les arts, à toutes les sciences, à toutes les branches de l'industrie humaine », comme « un chef-d'œuvre assurant à la nation française sur tous les autres peuples de l'univers une supériorité plus glorieuse que celle que lui avait donnée le succès de ses armes triomphantes ». Or, remarque M. Liard (1), six mois ne s'étaient pas écoulés depuis la création de ces écoles que Lakanal lui-même en avouait l'insuffisance et réclamait, si l'on voulait former des savants, un troisième degré d'instruction. — En frimaire an III (c'est M. Guillaume (2) qui constate le fait), Daunou acceptait les écoles centrales, quoique cette institution fût en contradiction avec les principes qu'il avait soutenus jadis. Bien plus, revenant de ses préventions contre les corporations scientifiques, il proposait la création d'un Institut national.

En vérité, serons-nous contraints d'admirer des législateurs ondoyants et divers, légers, enclins à se payer de grands mots et de théories vaines comme ceux-là. Et puis, qu'on ne l'oublie pas, trop souvent leurs idées contradictoires ont pour expression successive des décrets impératifs. Toutes les autorités administratives sont mises en réquisition pour les appliquer. A peine sont-elles parvenues

(1) P. 236.
(2) Ap. Buisson, p. 565.

Digitized by Google

à monter une machine compliquée et coûteuse, à peine l'ont-elles mise en marche qu'une nouvelle loi les contraint d'abandonner leur besogne ; il faut recommencer sur nouveaux frais et d'après des principes absolument contradictoires. Un peu de prévoyance aurait empêché cet incessant et funeste gaspillage de temps, de force, d'argent.

Pour l'enseignement primaire seulement, en deux ans et demi (30 mai 1793 — 25 octobre 1795), six lois sont votées, toutes différentes dans leurs lignes principales et dans les solutions données aux questions essentielles : nombre et placement des écoles, obligation, conditions du choix et traitement des instituteurs, gratuité et rétribution scolaire. — Pour l'enseignement secondaire, les divergences sont presque aussi profondes entre les deux lois qui constituent les écoles centrales.

Remarquons enfin que l'œuvre législative de la Convention, en ce qui regarde l'organisation générale de l'enseignement, est essentiellement une œuvre politique et antireligieuse. Avant tout, elle se proposa de s'emparer des âmes pour y jeter la semence des idées révolutionnaires : les préoccupations purement pédagogiques n'entrèrent qu'en seconde ligne dans ces calculs. Faire de bonnes lois scolaires, dans ces conditions-là, est chose simplement impossible L'événement l'a bien montré de 1792 à l'an X ; et les expériences faites plus tard ne sont pas pour infirmer la valeur de cette observation.

Les avocats de la Convention, un peu embarrassés quand il s'agit de la défendre sur le terrain des faits, se dédommagent du moins en glorifiant l'ardeur passionnée avec laquelle, durant une session si effroyablement agitée et signalée par des événements inouïs, elle s'est constamment préoccupée des choses de l'enseignement. Le fait est incontestable. Oui, sans cesse, et aux heures les plus critiques, les intérêts de l'instruction publique ont été traités dans les Comités et à la tribune. Mais pourquoi ? D'abord parce que depuis bien des années un puissant mouvement d'opinion s'était produit entraînant tous les esprits quelque peu cultivés du côté des

Digitized by Google

idées de réforme scolaire et il était impossible aux Conventionnels de se tenir en dehors de ce mouvement. Ensuite, il était urgent d'aviser. Les assemblées précédentes n'avaient rien réformé, elles avaient tout ébranlé, et la ruine des universités, des collèges, des petites écoles s'était fatalement produite. Or la France fort civilisée du dix-huitième siècle éprouvait une souffrance aiguë, en voyant subitement taries toutes les sources d'instruction publique. Il fallait à tout prix les rouvrir. La Convention le comprit, mais enfin eut-elle grand mérite à le comprendre ? C'était bien le cas de parler, comme un jour Lakanal, de « la nécessité, de l'inexorable nécessité ». On fit donc des lois et on eut raison d'en faire ; il est seulement regrettable que, les ayant faites mauvaises, on se soit vu contraint de revenir souvent à la charge et d'en édicter un trop grand nombre. Encore une fois, par défaut de compétence et de suite dans les idées, et pour s'être laissés guider par leur fanatisme politique et antichrétien, les Conventionnels s'agitèrent dans le vide et arrivèrent à l'insuccès dont nous avons les preuves.

Si je m'arrêtais ici, on pourrait à bon droit me taxer de partialité et d'injustice. J'ai énoncé et expliqué les pauvres résultats obtenus par la Convention quand elle s'occupa de l'organisation générale de l'enseignement. Il me reste à louer ses fondations utiles et durables. Je leur consacre plus loin un chapitre spécial ; je me contenterai ici de dire pourquoi, alors qu'on échouait misérablement dans l'organition des deux premiers degrés d'instruction, on réussit pleinement dans celle de quelques établissements destinés à dispenser le haut enseignement scientifique et à assurer le fonctionnement des services publics.

D'abord on fit appel aux conseils des hommes vraiment compétents. Pour faire décréter la réorganisation du Muséum, Lakanal ne s'en rapporta pas à ses propres lumières, il présenta simplement les vœux raisonnés et pratiques des hommes éminents qui depuis longtemps se dévouaient à la science dans les chaires et les laboratoires du ci-devant jardin du roi. De même, pour l'Ecole polytechnique, le plan d'enseignement et d'organisation fut l'œuvre d'une commis-

Digitized by Google

sion de savants tels que Monge, Lamblardie, Berthollet, Chaptal, Vauquelin, Prieur (de la Côte-d'Or), Guyton de Morveau, etc. « Les uns, a dit le mathématicien Lacroix dans son *Essai sur l'enseignement*, devaient aux fonctions qu'ils avaient remplies avant la Révolution une connaissance exacte des besoins des services publics ; les autres étaient depuis longtemps livrés à l'enseignement. Tous étaient profondément versés dans les sciences. » Sur la plupart d'entre eux, les idées toutes faites, les utopies, les déclamations de tribune et de club ne pouvaient pas avoir beaucoup d'action. Ils connaissaient le but à atteindre et les moyens à employer. Le succès devait être obtenu. Il le fut en effet.

Pour ces institutions et pour les institutions analogues, on évita un autre écueil : celui de faire table rase du passé, de dédaigner les éléments antérieurement organisés. Ces éléments, on les conserva au contraire, sauf à leur donner une disposition meilleure et à les diriger plus scientifiquement vers la fin pratique et immédiate qu'on se proposait. Il en résulta de nombreux avantages et ceux-ci notamment: la prompte exécution des mesures adoptées, une popularité de bon aloi pour les écoles nouvelles ou restaurées, l'inutilité démontrée de modifications essentielles dans les décrets qui les avaient constituées.

En dernier lieu, les considérations purement politiques furent le moindre souci des savants chargés de pourvoir, par ces créations, à l'utilité générale et au bien des services publics.

Telle fut, en matière d'enseignement, l'œuvre utile de la Convention. Elle a organisé, en vue des besoins urgents de l'Etat ou pour des objets purement scientifiques, quelques établissements dont la constitution fut bien entendue et dont les services furent immenses. Mais ces établissements ne pouvaient avoir pour clientèle qu'une élite soigneusement triée. Que faisait-on cependant pour les milliers de jeunes gens auxquels l'enseignement secondaire est indispensable? Comment s'y était-on pris pour conserver le trésor des lettres à une nation dont elles avaient été la gloire? Que fai-

Digitized by Google

sait-on surtout pour mettre à la portée des classes populaires le minimum des connaissances indispensables ? On avait édicté des lois incohérentes, inapplicables, contraires à tous les principes d'une saine administration et d'une pédagogie raisonnable. L'expérience l'allait démontrer surabondamment.

Aux législateurs de brumaire an IV on pourrait appliquer ce que M. Taine a dit des Constituants : « Autant vaudrait prendre onze cents notables dans une province de terre ferme pour leur confier la réparation d'une vieille frégate : ils la démoliront en conscience et celle qu'ils construiront à la place sombrera avant de sortir du port. »

Nous avons été témoin de la démolition et de la reconstruction ; dans les chapitres consacrés à étudier l'application des lois scolaires de la Convention, nous allons assister au naufrage.

E. ALLAIN

Digitized by Google

# LE CERVEAU

ET

# LE CRANE DE L'HOMME

Dans une précédente étude (1), nous avons dit ce qu'est le *cerveau* de l'homme, le rôle que certaine science veut lui faire jouer et celui qu'il exerce réellement. Nous parlerons ici du *crâne*, la boîte osseuse qui le renferme et le protège. Avec leur point de départ de la descendance simienne de l'homme, les transformistes, travaillant sur le même sujet, ont propagé beaucoup d'erreurs ; nous serions heureux d'en redresser quelques-unes. Et d'abord écoutons parler Buchner :

« De beaucoup de découvertes d'ossements humains, parmi lesquels un grand nombre de *mâchoires inférieures très bestiales* de forme, on peut conclure sûrement que notre plus ancien ancêtre en Europe, l'*homme primitif*, était infiniment inférieur à l'homme actuel, tant du côté corporel que du côté intellectuel. En d'autres termes, ce dut être un sauvage extrêmement grossier, à peu près muet, qui, peu à peu et d'abord avec une extrême lenteur, avec des efforts inouïs, poussé par un mobile interne ou par une impulsion du dehors, s'éleva à un certain degré de civilisation, ou

(1) V. livraison du 15 avril.



Digitized by Google

accomplit un vrai progrès intellectuel. Même, il paraît que pendant bien des milliers d'années, ce progrès fut à peu près nul » (1).

Dans le même sens, M. de Mortillet a écrit : « Il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les populations actuelles des diverses régions du globe pour reconnaître que l'homme varie tout autant, et même plus que les autres animaux. Nous savons aussi, d'une manière positive, que l'homme a varié dans les temps géologiques. En effet, l'homme quaternaire ancien n'était pas le même que l'homme actuel, que l'homme qui lui a succédé du temps des cavernes, comme le prouvent les crânes de Néanderthal, d'Eguisheim, de Denise, de Canstadt, et la mâchoire de la Naulette. La différence, au commencement du quaternaire, c'est-à-dire géologiquement tout près de nous, est déjà si grande qu'on a parfois hésité si l'on rapporterait bien à l'homme les débris que je viens de citer. Nous sommes donc forcément conduits à admettre, par une déduction logique tirée de l'observation directe des faits, que les animaux intelligents qui savaient faire du feu et tailler des pierres à l'époque tertiaire n'étaient pas des hommes dans l'acception géologique et paléontologique du mot, mais des animaux d'un autre genre, des précurseurs de l'homme dans l'échelle des êtres, précurseurs auxquels on a donné le nom d'*Anthropopithéciens* » (2).

Ailleurs (3), nous trouvons les aphorismes suivants :

1° « Que l'on compare d'un œil non prévenu le squelette de l'homme et celui du gorille, et l'on sera vite convaincu que ces deux squelettes appartiennent, non pas à une même famille, mais à un même genre.

2° « L'examen du crâne nous conduit au même résultat, et celui du bassin nous prouve non moins, tout en nous montrant la gradation, que l'homme n'est qu'un primate du type bipède le plus élevé et le plus parfait.

(1) Buchner, *l'Homme selon la science*, p. 79.
(2) *Le préhistorique. Antiquité de l'homme*, p. 103.
(3) Ch. Debierre, *l'Homme avant l'histoire.*

Digitized by Google

3° « Si nous envisageons l'organe le plus noble, le générateur de la pensée, pour employer un terme de la mécanique, le *cerveau*, pour l'appeler par son nom, nous verrons avec la dernière évidence que celui de l'homme n'est pas si éloigné qu'on serait tenté de le croire de celui de l'anthropoïde (p. 260).

4° « Si le crâne de l'Européen s'éloigne beaucoup de celui du chimpanzé ou de l'orang, le crâne du nègre du Congo vient combler le vide qui sépare le crâne de ces deux espèces. Et si l'Européen moderne possède une capacité crânienne de 1.500$^{cc}$, en moyenne, il ne faut pas oublier que notre ancêtre de la vallée du Néander n'était guère supérieur, à ce point de vue, au Hottentot de nos jours; c'est-à-dire que la capacité de son crâne n'excédait certainement pas 1.200$^{cc}$ (p. 260).

5° « Tout homme qui se demande comment ses ancêtres géologiques sont nés n'a le choix qu'entre deux hypothèses: ou l'Homme est sorti brusquement de rien, ou il descend d'un ancêtre animal. Si vous admettez la première hypothèse, vous êtes *créationniste;* si vous adoptez la seconde, vous êtes *transformiste.* La première ne se discute pas, elle est le résultat de la foi. Quant à la seconde, émise par Lamarck, soutenue et agrandie par Darwin, étayée par l'anatomie comparée, l'embryologie, les anomalies du développement et la paléontologie, elle nous apparaît comme une vraie *théorie scientifique;* car, quel que soit le secret de l'Univers, comme le dit Topinard (1), les êtres se présentent aujourd'hui comme s'ils dérivaient les uns des autres » (p. 274).

Tout cela est-il assez clair? Ainsi, c'est convenu; d'après la *vraie théorie scientifique,* nous descendons d'un ancêtre animal, et les premiers hommes ont été des sauvages à face bestiale. Il y a loin de là à la croyance selon laquelle l'homme a été créé d'abord à l'état d'une perfection relative pour ensuite dégénérer par sa faute et se reconquérir de nouveau sous l'influence de la religion et de la civilisation.

(1) TOPINARD, *Anthropologie,* p. 19.

Digitized by Google

Où est la vérité? notre but est de la dégager de l'étude particulière du crâne humain.

## I

Quelques notions préliminaires nous paraissent utiles à rappeler :

1° On distingue trois formes principales du crâne humain : la *brachycéphalie*, la *dolichocéphalie* et la *mésocéphalie*.

On appelle crânes *brachycéphales* ceux dont le diamètre antéro-postérieur et le diamètre transversal sont à peu près de la même longueur, et tendent à se rapprocher, comme par exemple chez les Chinois et les Tartares. Les crânes *dolichocéphales* sont au contraire ceux dont le diamètre antéro-postérieur est plus long que le diamètre transversal. Enfin, les crânes *mésocéphales* sont ceux qui tiennent le milieu entre ces deux formes.

Une variété de la dolichocéphalie, c'est la dolichoplatycéphalie, c'est-à-dire la forme dolicéphalique dans laquelle se trouve une grande obliquité du front. Cette forme ne se trouve plus en Europe, du moins comme caractère de race; et il faut la chercher chez les Esquimaux, ou chez les aborigènes australiens. Le crâne du dolmen de Meudon, qui a été, de la part de M. Serres, l'objet d'un travail spécial, en est un exemple.

2° Par *indice céphalique*, on entend le rapport qui existe entre la longueur et la largeur de la tête. On l'obtient en multipliant par 100 le diamètre transversal, et en le divisant ensuite par le diamètre longitudinal. Soit un crâne dont le diamètre longitudinal est de 0,20, et le diamètre transversal de 0,16. En faisant l'opération ci-dessus indiquée, on obtient 80 pour indice céphalique.

Or, pour les crânes brachycéphales, ce calcul donne 83 et au-dessus; il donne 75 pour les têtes dolichocéphales.

Digitized by Google

On regarde généralement comme sous-dolichocéphales les crânes où l'indice céphalique varie de 75 à 77,77 ; comme mésocéphales ceux entre 77,77 et 80 ; comme sous-brachycéphales ceux entre 80 et 83. Comme limites extrêmes, on cite un crâne tartare où l'indice céphalique est de 97,7 ; et un autre crâne, probablement australien, où il descend à 62,9. Ces termes extrêmes, on le voit, sont reliés entre eux par des passages graduels.

D'après le professeur Vogt, telles seraient les divisions générales proposées pour les différents peuples de la terre :

Brachycéphales : Lapons, Malgaches, Maduras, Baschkirs, Turcs, Italiens ;

Dolichocéphales : Noukahiviens, Hindous, Esquimaux, Nègres africains et australiens, Cafres, Boschimen, Hottentots ;

Mésocéphales : Allemands, Russes, habitants de Sumatra, Kalmouks, Javanais, Français, Cosaques, Juifs, Indiens, Chinois, Finnois, anciens Grecs et anciens Romains, Brésiliens, Hollandais.

Parmi les crânes anciens, la race de *la Truchère* est franchement brachycéphale (84,32). La race de *Cro-Magnon* était dolichocéphale (70.05, 75,53) ; mais le crâne allongé surmontait une face large et raccourcie. Etait aussi dolichocéphale la race *de Canstadt*, dont l'homme du Néanderthal exagérait exceptionnellement les caractères (72,75).

3° *Capacité crânienne.* — Par *capacité crânienne*, on entend le plus ou moins grand développement que peut avoir le crâne humain, et par conséquent, le volume plus ou moins grand des matières cérébrales qu'il peut contenir.

Il a été fait, sur la capacité crânienne de l'homme, beaucoup d'études et d'observations. Certains physiologistes, nous l'avons dit, ont cherché à établir là-dessus des systèmes, en ce qui concerne le développement de l'intelligence, et ont tiré des conclusions que l'expérience n'a pas toujours ratifiées. Il n'est pas toujours vrai que le développement de l'intelligence soit en relation étroite avec la forme, la structure et le volume du cerveau ; que le volume soit le facteur

Digitized by Google

le plus important, et que la capacité crânienne en soit toujours le signe extérieur.

D'après un tableau, dressé par M. Broca, de la capacité crânienne évaluée en centimètres cubes à diverses époques et chez divers peuples, on voit que non seulement la capacité crânienne du Parisien du XII^e siècle est très médiocre, mais encore que celle des Parisiens modernes (si tant est qu'il existe de vrais Parisiens) 1558^cc, est inférieure à celle des Gaulois (1585^cc), à celle des constructeurs des dolmens du nord (1580^cc); à celle des Troglodytes de la Vézère (1590^cc) à celle des Basques espagnols (1584^cc), et même à celle des Finnois. La moyenne supérieure appartient aux squelettes trouvés dans la caverne de l'Homme de Menton (1606^cc), et à ceux trouvés à Solutré (1615^cc); et la moyenne inférieure, du moins pour la race caucasique, appartient aux Arabes (1494^cc) (1).

En tous cas, « s'il est certain qu'entre l'intelligence et le cerveau qui lui sert d'organe, il existe un rapport intime, nous ignorons encore absolument la loi ou les lois qui règlent ce rapport, et il n'est nullement démontré jusqu'ici que la capacité du crâne ou le volume du cerveau indiquent toujours un degré supérieur ou inférieur de l'intelligence. C'est donc avec raison que Gratiolet met bien au-dessus du poids et de la forme « la force qui vit dans le cerveau et qui ne peut être mesurée que par ses manifestations » (2).

Une remarque à faire et qui découle nécessairement de ce que nous avons déjà dit du cerveau, c'est que la capacité des crânes féminins est moins grande que celle des crânes masculins. Or, selon M. Vogt, la comparaison des crânes des deux sexes donne les résultats suivants : si le crâne de l'homme est 100, celui de la femme sera 96,6 comme circonférence, 89,7 comme capacité et 86,9 comme poids (3). Le tableau de M. G. Le Bon, indique ces différences :

(1) Marquis de NADAILLAC, *les Premiers Hommes*, tome II, p. 271.
(2) IDEM, *ibid.*, tome II, p. 275.
(3) IDEM, *ibid.*, tome II, p. 272.

Digitized by Google

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Parias de l'Inde. . . . . | 1332cc | (hommes) ; | 1241cc | (femmes). |
| Australiens . . . . . | 1338 | — | 1231 | — |
| Polynésiens . . . . . | 1500 | — | 1381 | — |
| Esthoniens . . . . . | 1375 | — | 1248 | — |
| Anciens Egyptiens. . . . | 1500 | — | 1363 | — |
| Mérovingiens. . . . . | 1537 | — | 1372 | — |
| Parisiens modernes. . . . | 1558 | — | 1337 | — |

Et pour terminer ce que nous avons à dire à ce sujet, nous donnons ici le tableau de la capacité crânienne de races diverses, dressé par M. Broca.

### 1° *Race caucasique*

| | |
|---|---|
| Arabes . . . . . | 1474cc |
| Parisiens du XIVe siècle. . . . . | 1552 |
| Savoyards . . . . . | 1538 |
| Corses . . . . . | 1552 |
| Bas-Bretons . . . . . | 1560 |
| Parisiens modernes. . . . . | 1558 |
| Constructeurs des dolmens du nord. . . . | 1580 |
| Basques espagnols . . . . . | 1584 |
| Gaulois. . . . . | 1585 |
| Troglodytes de la Vézère . . . . . | 1590 |
| Auvergnats . . . . . | 1598 |
| Bretons-Gallois . . . . . | 1599 |
| Hommes de la grotte de l'Homme-Mort . . | 1606 |

### 2° *Race mongolique*

| | |
|---|---|
| Javanais . . . . . | 1500cc |
| Polynésiens . . . . . | 1500 |
| Chinois. . . . . | 1518 |
| Esquimaux . . . . . | 1535 |
| Lapons. . . . . | 1538 |

### 3° *Race éthiopique*

| | |
|---|---|
| Hottentots. . . . . | 1317cc |
| Nègres nubiens . . . . . | 1329 |
| Parias de l'Inde . . . . . | 1336 |
| Australiens . . . . . | 1347 |
| Nègres occidentaux. . . . . | 1432 |
| Néo-Calédoniens. . . . . | 1460 |

Digitized by Google

Notons en passant que 5 °/₀ parmi les crânes parisiens modernes présentent une capacité variant entre entre 1800cc et 1900cc.

4° *Orthognathisme et Prognathisme.* — Quand on examine de profil un crâne de Hottentot ou de nègre bien caractérisé, on remarque que la face fait saillie en forme de museau, que les dents antérieures sont implantées obliquement, et forment avec leurs opposantes un angle saillant : c'est ce qu'on appelle le *Prognathisme;* et les individus ainsi formés sont dits prognathes. Le prognathisme maxillaire supérieur a une valeur réelle pour la caractérisation des races. C'est lui qui, en s'exagérant, semble prêter à la face humaine quelque chose de celle du singe. Aussi, est-ce un grand argument pour l'école darwiniste, en faveur de notre prétendue origine simienne. La race américaine de Lagoa-Santa présente un prognathisme très accusé; il en est de même des Esquimaux.

Examine-t-on au contraire un profil romain, français ou allemand, on trouve que les dents antérieures sont plantées perpendiculairement les unes sur les autres, et que, dans l'occlusion régulière de la bouche, les incisives supérieures se placent derrière les incisives inférieures, tandis que, chez les nègres, elles tendent à se placer par-devant. C'est ce qu'on appelle l'Orthognathisme; les individus dont les mâchoires sont ainsi formées se nomment Orthognathes.

Or, on a pu reconnaître que l'homme de Canstadt était tout aussi orthognathe que bien des populations actuelles. « Dans toutes les races, le fœtus est orthognathé. Chez le nègre africain, l'enfant ne diffère guère de l'enfant blanc sous ce rapport. Mais chez tous les deux, chez le blanc lui-même, la mâchoire supérieure s'éloigne de la verticale d'une manière plus ou moins marquée » (1).

« En même temps, dit C. Vogt, on a remarqué que la conformation des mâchoires est en rapport direct avec l'état de la civilisation et des capacités intellectuelles des

(1) De Quatrefages, *Hist. générale des races humaines*, p. 195.

Digitized by Google

peuples, le prognathisme caractérisant les races inférieures du genre humain » (1).

Voici, d'après Welcker, les nations prognathes; toutes les autres sont orthognates :

Cafres, Nègres australiens, Nègres, Hindous, habitants de la Nouvelle-Hollande, Hollandais, Brésiliens, Cosaques, habitants de Sumatra, Baschkirs.

« Outre la position des mâchoires, qui est surtout en rapport avec la courbure de la base du crâne, la vue de profil nous donne aussi l'idée de la courbure générale du crâne, de l'inclinaison du front, du développement de l'occiput, de la situation du point culminant du vertex, enfin, du rapport entre la hauteur du crâne et sa longueur, points par lesquels le crâne humain se distingue le plus de celui des animaux » (2).

5° *Angle facial.* — La tête se compose de deux parties, le *crâne* et la *face*. Or, la sculpture osseuse dont l'ensemble constitue la face, est située au-dessous du crâne, dont elle peut être considérée comme un appendice. Bien moins volumineuse que le crâne, elle ne forme guère que le quart du volume total de la tête; néanmoins, ses dimensions sont subordonnées les unes aux autres, et varient entre elles dans un rapport inverse; les unes se développent au détriment des autres. Les physiologistes ont cherché à évaluer les proportions relatives des deux parties de la tête, leurs rapports mutuels, et ils y sont parvenus en déterminant la mesure de ce que l'on appelle l'*angle facial*. Cet angle est formé par la rencontre de deux lignes droites dont l'une passe au-dessus et au-dessous du nez, tandis que l'autre se porte de cette dernière partie au milieu d'une ligne fictive qui s'étendrait d'un conduit auditif à l'autre; c'est l'*angle facial* de Cuvier. Il donne, avec assez de précision, le volume relatif de la face; mais comme il est compris dans le plan médian de la tête, il eût été difficile de le mesurer, si l'on n'avait trouvé un procédé plus pratique dans l'emploi

(1) *Leçons sur l'Homme*, 2e leçon, p. 66.
(2) C. Vogt. *Leçons sur l'Homme*, p. 67.

Digitized by Google

du *Goniomètre*. En d'autres termes, plus la face se projette en avant, tandis que le front se recule, plus l'angle que forment les deux lignes, l'une allant du trou auditif au bord de la mâchoire supérieure, l'autre de ce point à la partie la plus saillante du front, est petit.

« En opérant la mensuration de l'angle facial chez l'homme et chez les vertébrés, on a reconnu qu'il se rapprochait de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on s'élevait dans l'échelle des êtres. Ainsi, il est de 11° chez le porc; de 28° chez le chien; de 60° chez le singe; de 70° chez les nègres, et de 80° chez les Européens. La mesure de l'angle facial pourrait donc, jusqu'à un certain point, donner celle de l'intelligence. Cette remarque n'avait pas échappé aux statuaires de l'antiquité, lorsqu'ils eurent à représenter leurs divinités : ils ont donné, par exemple, à Jupiter Trophonius un angle de 90°, c'est-à-dire l'angle droit. Cette mesure exceptionnelle était, paraît-il, celle de Cuvier » (1).

Remarquons toutefois que les uns placent le sommet de l'angle au bord dentaire, les autres à l'épine du nez; les autres points, le trou auditif et la saillie du front, restant les mêmes. Il y a des crânes chez lesquels la saillie de la face dépend de la conformation des mâchoires, et ne commence qu'au point où le sommet de l'angle droit doit être placé; d'où il résulte dans ce cas un angle plus grand qu'il ne l'est réellement. Dans beaucoup de cas encore, les arcades sourcilières sont tellement saillantes qu'il est impossible de relier le front avec la base du nez par une ligne droite; dans ces cas encore, l'angle donné est trop grand, car la saillie des arcades sus-orbitaires ne dépend en aucune façon du développement cérébral, mais seulement de celui des sinus frontaux, qui sont en rapport avec les fosses nasales.

*6° Constitution de la tête. — Crâne et face.* — Ainsi donc, la boîte osseuse de la tête est formée de deux parties intimement unies entre elles, savoir : 1° le crâne proprement

(1) G. Witkowski, *Structure et fonctions du corps humain*, p. 43.

Digitized by Google

dit, lequel entoure le cerveau et se présente comme une capsule solide n'offrant que quelques ouvertures qui donnent passage à la moelle épinière, aux nerfs et aux vaisseaux qui se rendent au cerveau ; 2° la face, pourvue de plusieurs cavités dans lesquelles sont logés les organes des sens les plus importants, ainsi que les ouvertures des voies digestives et respiratoires. Or, au premier regard que nous jetons sur la tête d'un homme, nous voyons que la boîte crânienne a une prépondérance considérable sur la face, qui ne semble être, en quelque sorte, qu'une annexe inférieure du crâne.

Vu par sa face supérieure, le crâne a la forme d'un œuf dont la grosse extrémité se tourne en bas et en arrière. A l'exemple de Fabricius d'Acquapendente, les anciens comparaient le crâne à la coque d'un navire ; le sphénoïde en formait la carène, le frontal la poupe, et l'occipital la proue. Il a été arrondi en voûte, avec un caractère imposant de grandeur et de calme. La boîte osseuse qui renferme le cerveau, « ce sanctuaire sacré où les sens convergent de toutes parts, où la pensée fait ses immortelles apparitions », a donc été construite demanière à offrir une force de résistance considérable, et cette enveloppe solide a cela de remarquable qu'elle est plus forte et plus épaisse précisément dans les parties les plus exposées.

Les parois du crâne sont formées par le frontal, l'ethmoïde et le sphénoïde ; en arrière, par l'occipital ; sur les côtés, par les pariétaux et les temporaux.

Le frontal ou coronal est situé à la partie antérieure du crâne et au-dessus de la face, dont il semble faire partie ; il a été comparé à une coquille. Dans ses trois quarts supérieurs, cet os est courbe, vertical, plus ou moins incliné de haut en bas et d'arrière en avant ; dans son quart inférieur, il est plat et horizontal. Les deux côtés du frontal présentent des saillies plus ou moins fortes, dites *bosses frontales ;* on a prétendu que leur développement était en rapport avec celui des facultés intellectuelles ; de tous temps, un front large et bombé a été considéré comme un signe d'intelligence ; c'est le front que les statuaires antiques donnaient aux dieux. Et, cependant, que d'exceptions nous avons vues !

Digitized by Google

Les pariétaux (de *paries*, paroi), au nombre de deux, occupent le sommet de la tête. En s'articulant avec le frontal, ils forment la voûte du crâne, tandis que les autres os en représentent la base.

L'occipital est situé à la partie postérieure de la base du crâne, que l'on nomme occiput. Cet os est percé d'un large trou qui fait communiquer la cavité crânienne avec le canal de la moelle épinière. L'occipital s'articule en avant avec l'os sphénoïde, par une surface quadrilatère nommée *apophyse basilaire*. Ce sphénoïde, enclavé à la façon d'un coin, au milieu des os du crâne, dont il est comme la clef de voûte, est comparé, à cause de sa forme bizarre, à une chauve-souris. Il présente en effet une partie moyenne appelée *corps*, et deux parties latérales simulant six ailes disposées par paires.

Les temporaux, ainsi nommés parce qu'ils répondent à la région des tempes, ou, selon un auteur, parce que les cheveux qui y correspondent sont les premiers blanchis par le temps, occupent la partie latérale et inférieure du crâne. Ils sont situés au-dessous des pariétaux, au-dessus du maxillaire inférieur, au-devant de l'occipital et derrière le sphénoïde. Ils recèlent dans leur épaisseur un appareil extrêmement compliqué, appartenant au sens de l'ouïe.

L'ethmoïde (ηθμος, crible), ainsi nommé parce qu'il présente une quantité de trous, est situé à la partie moyenne et antérieure de la base du crâne ; il appartient plutôt à la face et aux fosses nasales qu'au crâne.

Le frontal, les pariétaux, les temporaux et l'occipital sont réunis entre eux par un mode tout spécial d'adhérence, connu sous le nom de *sutures*. Ces sutures sont dentelées : disposition qui assure la solidité de la voûte crânienne et ne s'oppose pas à son extension. Vers 50 ans, en moyenne, les sutures commencent à disparaître, et les os se soudent entre eux. Dans l'extrême vieillesse, la soudure est générale, et le crâne semble n'être formé que d'une seule pièce. Quand la soudure des os est prématurée, elle empêche le développement du cerveau.

*Face.* — La face, avons-nous dit, est creusée de cavités

Digitized by Google

destinées à abriter les organes de la vision, de l'odorat et du goût. Elle se divise en deux régions distinctes : la mâchoire supérieure, résultant de l'assemblage de treize pièces osseuses, et la mâchoire inférieure, formée de deux os soudés ensemble.

L'homme adulte a 32 dents, tout le monde le sait. Mais ce que l'on ne savait pas et ce que M. Debierre nous apprend, c'est que « l'homme descend d'un ancêtre qui avait de 36 à 44 dents. L'Européen, ajoute-t-il, est en voie de perdre sa dernière molaire (dent de sagesse) ; et comme le prognathisme est proportionnel au développement et au volume des pièces du système dentaire, l'homme a perdu son prognathisme en perdant ses dents. Les cas de dents supplémentaires sont des retours à la forme disparue » (1).

Depuis longtemps, les anatomistes ont cru voir une grande ressemblance de conformation entre le crâne et la colonne vertébrale. La tête, dont la forme générale diffère tant des vertèbres, serait cependant elle-même, dans ses parties principales, un composé de vertèbres réunies et soudées à l'une à l'autre. En regardant par en dessus la base d'un crâne ouvert, les pièces osseuses ressembleraient, paraît-il, à une série de vertèbres juxtaposées. La voûte du crâne ne serait autre chose que l'ensemble des arcs de ces vertèbres, élargis, aplatis, solidement unis entre eux. La cavité crânienne serait donc, en définitive, le prolongement du canal formé par la série des arcs vertébraux, le prolongement du canal vertébral.

Cette théorie est assez admise ; seulement, les opinions sont différentes sur le nombre de ces vertèbres. Goethe et Oken en ont vu trois ; Goodsir en admet quatre ; E. Geoffroy Saint-Hilaire, cinq ; Carus, six, etc. Le nombre le plus généralement reçu est celui de quatre. Ce seraient les os nommés occipital, sphénoïde postérieur, sphénoïde antérieur et l'ethmoïde qui en représenteraient les parties centrales ; d'où les noms de vertèbre occipitale, de vertèbre pariétale, de vertèbre frontale et de vertèbre nasale.

(1) DEBIERRE, *l'Homme avant l'histoire*, p. 292.

Digitized by Google

7° *Variations du crâne.* — Nous avons vu que le crâne présentait des différences soit dans l'étendue de ses dimensions, soit dans sa forme. On a pu constater aussi que les variétés de la forme du crâne chez les différents individus, paraissent généralement dépendre de l'excès de tel ou tel diamètre. Or, remarquons à ce sujet que l'augmentation d'un des diamètres coïncidant presque toujours avec une diminution proportionnelle dans les autres diamètres, il en résulte que la différence absolue de volume est peu considérable.

Le crâne présente aussi, on l'a vu, dans sa forme et dans son volume des variétés chez les différents peuples. « On remarque que dans certaines parties du monde, dit Darwin, le crâne affecte plus particulièrement une forme *allongée*, une forme arrondie dans d'autres. Toutefois, il n'y a rien là d'absolu ; car cette forme varie, même dans les limites d'une même race, comme chez les indigènes de l'Amérique et chez ceux de l'Australie du Sud » (1). Et ailleurs : « Il est certain cependant que les diverses races humaines, comparées et mesurées avec soin, diffèrent considérablement les unes des autres... par la forme et la capacité du crâne, et même par les circonvolutions du cerveau. » Enfin, « la forme du crâne varie beaucoup chez quelques races, chez les indigènes de l'Amérique et de l'Australie, par exemple. Le professeur Huxley a signalé que les crânes de beaucoup d'Allemands du sud et des Suisses sont aussi courts et aussi larges que ceux des Tartares, etc. (3). Chez plusieurs nations, la configuration du crâne dépend eussi de l'usage où l'on est d'exercer sur la tête des enfants nouveau-nés une compression permanente ou fréquemment réitérée. « Dans l'ancien comme dans le nouveau monde, dit encore Darwin, on modifiait autrefois, pendant l'enfance, la forme du crâne de la manière la plus extraordinaire ; et il existe encore des endroits où ces déformations

(1) Darwin, *Descendance de l'homme*, chap. II, p. 24.
(2) Idem, *ibid.*, chap. VII, p. 83.
(3) Idem, *ibiId.*, p. 190.

Digitized by Google

sont considérées comme une beauté. Aussi les sauvages de la Colombie regardent une tête très aplatie comme une condition essentielle de la beauté » (1).

Welckler affirme que les hommes de petite stature « penchent vers la Brachycéphalie, et ceux de haute taille vers la Dolichocéphalie » (2).

Le même offre des variations relatives à l'âge, au sexe et aux races. Il est proportionnellement plus considérable chez le fœtus que chez l'adulte, chez l'homme que chez la femme. Ces deux derniers sont entre eux comme ceux de deux espèces différentes; et, par leurs proportions et leurs mesures, ils s'écartent davantage l'un de l'autre que beaucoup de formes crâniennes typiques caractérisant des races distinctes. Le crâne de la femme est plus petit, tant au point de vue de la circonférence horizontale que de la capacité interne, ce que confirme d'ailleurs le poids du cerveau, comme on l'a déjà vu. La tête de la femme, en somme, a des formes moins accusées, plus arrondies; la partie faciale, et notamment les mâchoires et la base du crâne, sont plus petites, et cette dernière est beaucoup moindre dans sa partie postérieure. En même temps, la base est plus étendue, l'angle sphénoïdal plus grand, d'où une tendance remarquable chez la femme vers le prognathisme et l'allongement de la tête.

Enfin le crâne est aussi proportionnellement plus considérable chez la race blanche ou caucasique que chez les autres races humaines, et notamment que chez la race nègre. Mais, quelles que soient, au reste, les variations que présente le crâne, il est à remarquer qu'elles portent presque exclusivement sur la voûte.

(1) Darwin, *Descendance de l'homme*, p. 629.
(2) Idem, *ibid.*, p. 57.

Digitized by Google

## II

Ces notions auront peut-être paru longues ; à notre point de vue cependant, elles étaient nécessaires à rappeler pour bien faire comprendre ce que nous voulons établir, c'est-à-dire la différence essentielle qui existe entre le crâne de l'homme et celui du singe, et l'inanité de tous les systèmes et de toutes les conclusions qu'on a voulu tirer des divers crânes préhistoriques que l'on a mis au jour.

Et tout d'abord, comparons la tête de l'homme à celle d'un mammifère quelconque.

« Deux différences importantes, dit C. Vogt (1), relatives aux rapports mutuels des deux parties constituantes de la tête, nous frappent tout d'abord. La partie crânienne est chez l'homme absolument plus grande que chez l'animal, où la face occupe souvent plus de place que la boîte crânienne ; de plus, chez l'homme, la face est en quelque sorte attachée comme un appendice sous le crâne, tandis que, chez l'animal, la boîte crânienne est placée complètement derrière la face. Chez l'homme, la paroi supérieure des orbites, sur laquelle reposent les lobes antérieurs du cerveau, forme une surface à peu près horizontale ; elle peut devenir presque complètement verticale chez les animaux. La verticale menée par la racine du nez tombe ordinairement chez l'homme sur la dent canine ; chez l'animal, elle rencontre les molaires postérieures. Chez l'homme, le front s'élève et se voûte, pendant que la face semble se glisser sous le crâne ; chez les animaux, au contraire, la face se projette en avant, en forme de museau, tandis que le front, et avec lui le crâne, fuient en arrière. »

On le voit, C. Vogt lui-même reconnaît les grandes différences anatomiques qui existent entre le crâne de l'homme et celui de l'animal. Mais alors comprend-on ceci : « les

(1) C. Vogt, *Leçons sur l'homme*, 2e leçon, p. 44.

Digitized by Google

deux squelettes de l'homme et du gorille appartiennent non pas à une même famille, mais à un même genre ? » (1). Evidemment l'idée préconçue préoccupe.

L. Figuier est de meilleure foi : « On compare, dit-il, le crâne du singe à celui de l'homme primitif, et trouvant des caractères d'analogie plus ou moins réels entre l'une et l'autre boîte osseuse, on en conclut la fusion graduelle du type du singe dans le type humain.

« Ces analogies, disons-le d'abord, sont fort exagérées, et elles disparaissent devant l'examen approfondi des choses. Chez les singes, l'os maxillaire inférieur offre en bas un retrait en arrière bien manifeste, tandis que chez l'homme actuel, il offre tout ou contraire la saillie que nous appelons *menton*. Il existe chez les singes, comme chez la plupart des animaux, une séparation entre les dents canines et les incisives, tandis que chez l'homme de tous les âges et de toutes les races cette séparation n'existe pas ; les dents sont toutes alignées sans laisser entre elles aucune interruption. Tandis que chez le singe les dents molaires vout en augmentant de volume, de la première à la dernière, on observe chez l'homme la disposition inverse, c'est-à-dire que les molaires diminuent de grosseur jusqu'à la *dent de sagesse* qui manque quelquefois. » Or, Louis Figuier aurait pu ajouter ici : Chez le singe, la face est disposée de telle sorte que, quand il est à quatre pattes, elle regarde naturellement en avant, tandis que chez l'homme, placé dans les mêmes conditions, elle regarde le sol ; et ce n'est qu'en la relevant avec peine qu'il peut voir devant soi.

« Jetez les yeux, continue Figuier, sur les crânes trouvés dans les tombeaux appartenant à l'âge de pierre, par exemple sur les crânes de Bruniquel et de Solutré, qui appartiennent à l'âge du renne, ou sur les crânes de la grotte de Cro-Magnon, qui remontent à une période encore plus reculée, c'est-à-dire à l'époque du grand ours et du mammouth, et vous serez surpris de voir qu'ils diffèrent à

(1) DEBIERRE, *l'Homme avant l'histoire*, p. 255-256.



Digitized by Google

peine des crânes de l'homme actuel. On croirait, à entendre les partisans de la doctrine de Lamarck, que l'homme primitif présente la mâchoire saillante du singe, ou tout au moins celle du nègre. C'est donc avec surprise que l'on constate le contraire, que le crâne de l'homme de l'âge de la pierre est presque en tout semblable, par l'aspect, aux crânes de l'espèce humaine actuelle. Il faut des connaissances spéciales pour distinguer l'une de l'autre ces boîtes osseuses.

« Si l'on met en présence le crâne des plus anciens types de l'homme de l'âge de la pierre et les crânes des principaux singes de grande taille, ces dissemblances sautent aux yeux. Il ne faut pas d'autres éléments de comparaison que la simple vue pour réfuter la doctrine de la basse origine de l'humanité » (1).

Et puisque nous avons parlé de l'*homme de Menton,* nous citerons encore un autre passage du même auteur :

« Quand on examine le crâne de ce *troglodyte*, de cet homme dont l'existence ne peut pas remonter à moins de 20 ou 25 mille ans (?), on reste vraiment confondu de sa ressemblance avec les plus beaux crânes des races humaines contemporaines. Si on le compare à un squelette humain ordinaire, on est frappé, quand on met en parallèle les deux crânes et les deux faces, de leur analogie. L'angle facial du troglodyte de Menton ne paraît pas s'éloigner du type des races les plus élevées en intelligence. La beauté de son ovale et la proéminence du *vertex,* enfin le grand volume de la partie postérieure du crâne rapproche cet homme de 20 mille ans de l'homme de nos jours. » « Son angle facial, dit M. Rivière, est beau et doit se rapprocher de 83°. » Voilà donc un crâne qui peut, sans désavantage, être comparé aux plus parfaits de la race caucasique. Où donc y trouver quoi que ce soit qui rappelle le front déprimé, les tempes massives et le caractère bestial de celui du singe ?

« Où sont maintenant, nous le demandons, les tranchantes affirmations, les déductions téméraires des anato-

(1) L. Figuier, *l'Homme primitif*, p. 31 et 32.

Digitized by Google

mistes allemands, suisses et français, concernant la prétendue affiliation anatomique entre le singe et l'homme primitif? Déjà les études approfondies du docteur Pruner-Bey sur l'homme de Cro-Magnon et sur celui de Solutré, avaient réduit ces assertions presque à néant. La découverte du Troglodyte de Menton leur porte le dernier coup; car, maintenant, on ne raisonne plus seulement sur une tête osseuse, mais sur un squelette entier ; et l'analogie entre ce squelette et celui de l'homme de nos jours est tellement évidente, que toute discussion à cet égard serait hors de propos » (1).

Et notons bien que la même remarque s'applique aux autres fossiles humains, quel que soit le centre où on les ait découverts et la date à laquelle ils remontent. « C'est au point que M. Hamy ne craint pas d'affirmer que leurs crânes, car ce sont surtout des crânes que l'on rencontre, l'emportent très sensiblement comme conformation sur la plupart de nos crânes modernes » (2).

Et cependant, selon la doctrine en vogue, tous ces crânes appartiennent à l'*Homme primitif*. Il faut convenir que cet *Homme primitif* ressemblait bien peu à son père, le singe.

Mais, dira-t-on, et le *crâne de Néanderthal,* où les sinus frontaux et les arcades sourcilières forment une saillie si étrange au-dessus de l'orbite ? Eh bien, oui, parlons-en.

« Ce crâne, dit Buchner, trouvé avec un squelette indubitablement fossile, en 1856, dans une caverne calcaire de la vallée de Néander, près Hochdal (entre Dusseldorf et Elberfeld), a été examiné et décrit par les docteurs Fuhlrott et Schaafausen. Il a un frontal très étroit, aplati et déprimé dans une étonnante proportion. En outre, les bosses frontales et les arcades sourcilières sont développées et saillantes à un point qui jusqu'alors n'avait pas été observé dans un crâne humain. Cette particularité devait donner à la face de l'homme de Néanderthal une expression effroyablement bestiale, sauvage et simienne. Aussi, la conforma-

(1) L. Figuier, *l'Homme primitif*, p. 106-107.
(2) Constantin James, *Moïse et Darwin*, p. 303.

Digitized by Google

tion du reste du squelette se rapprochait par bien des points des races humaines les plus inférieures. Ainsi, les saillies et les crêtes, qui servent aux muscles de points d'attache, sont très développées, d'où l'on peut conclure que l'homme était robuste, fortement musclé, mais aussi très sauvage... En Angleterre, le professeur Huxley, dont la compétence est connue, déclare, après un minutieux examen, que le crâne de Néanderthal était le crâne le plus bestial et le plus simien qui existât, et qu'en outre, c'était celui qui ressemblait le plus au crâne australien actuel. Au congrès des naturalistes de Giessen, en 1864, le professeur Schaafausen, répondant à des interprétations différentes, déclara que ce crâne constituait ce qu'on appelle un type de race, que tout le squelette, incontestablement fossile, ne pouvait avoir appartenu à un idiot, et offrait nombre de caractères observés récemment sur les squelettes des races très inférieures. Enfin, il ajouta que ce squelette avait nécessairement appartenu à un des autochtones ou habitants primitifs de l'Europe, avant l'immigration indo-germanique » (1).

C'était net et positif : aussi, on n'écouta qu'avec pitié pour leur ignorance ceux qui considèrent cette découverte comme un fait isolé, et ce crâne comme un cas de monstruosité ou d'exception à la règle. Mais il n'en était rien, affirme Büchner. Ce crâne, en effet, servait trop bien à la cause.

On peut se demander toutefois si la forme de ce crâne était une particularité individuelle ou un caractère typique. Après tout, on ne saurait d'ailleurs, comme le remarque avec grande raison M. Virchow, établir les caractères d'une espèce sur un crâne unique et aussi incomplet que celui de l'homme de Néanderthal; et il est très possible que s'il avait sa base, sa face, en un mot tout ce qui lui manque, il présenterait une forme très différente et perdrait peut-être une partie de ses caractères étranges. La réflexion est de M. Nadaillac, et elle est très sensée (2). D'ail-

(1) Buchner, *l'Homme selon la science*, p. 76, 77 et 78.
(2) *Les Premiers Hommes*, tome I, p. 150.

Digitized by Google

leurs, comme on possède d'autres exemples de ce genre de crânes, entre autres celui de Robert Bruce, le glorieux roi d'Ecosse, et celui de saint Mansuy, évêque de Toul au IVe siècle, cela ne prouve que deux choses : la première, c'est qu'il y a une grande variété de crânes ; et la seconde, c'est que ceux qui se sont formés sur le modèle de ce pauvre homme de Néanderthal, n'avaient pas un caractère aussi bestial et aussi simien qu'on l'a imaginé.

On a essayé de restaurer *l'homme de Néanderthal*. Nous ne trouvons pas que cette tête soit bestiale et simienne. Nous avons vu du reste bien des gens ayant ce type ; et nous possédons un crâne entier trouvé dans des fouilles faites à la Buisse (Isère), dans un terrain où existait un monastère de bénédictins, qui reproduit précisément l'anomalie de celui de N. nder.

Il en a été de mên. du *crâne de Candstadt*, exhumé en 1700, à Candstadt, près de Stuttgard. Ce serait le type de la plus ancienne race quaternaire, dont l'homme de Néanderthal aurait exceptionnellement exagéré les caractères ; elle serait comme l'aînée de toutes les populations humaines trouvées jusqu'à ce jour en Europe.

« Elle était certainement très sauvage, plus sauvage probablement qu'aucune race actuelle ; elle n'avait que des instruments grossiers, et ses tribus errantes luttaient péniblement contre les difficultés de la vie, sur un sol que leur disputaient les puissants mammifères quaternaires. On l'a retrouvée à Brux en Bohême, à Néanderthal dans la vallée rhénane, à la Naulette en Belgique, à Eguisheim en Alsace, à Paris dans les graviers inférieurs de Grenelle et de Clichy, à Arcy-sur-Cure dans l'Yonne, au mont Denise dans la Haute-Loire (?), à l'Olmo auprès d'Arrezzo, probablement aussi à Gibraltar » (1). Cette race, très robuste et d'une taille un peu au-dessus de la moyenne (1,68 ; 1,73), était dolichocéphale (72,75). Selon Büchner, le crâne de Candstadt ressemblerait au crâne cafre ; front très déprimé, fuyant en arrière, et des arcades sourcilières très proémi-

(1) De Nadaillac, *les premiers Hommes*, tome II, p. 282.

Digitized by Google

nentes (1). Mais, quoi qu'en dise de Mortillet, l'homme de Candstadt était doué de la parole ; et, à aucun point de vue, selon Huxley, les ossements trouvés à Néanderthal ne peuvent être considérés comme ceux d'un être humain intermédiaire entre l'homme et le singe.

Et à propos de l'homme de Néanderthal, le Dr James Constantin tranche la question d'une manière plaisante et qui n'est pas sans vérité. « Nous aussi, dit-il, nous passerons quelque jour à l'état de fossile ; et quelque jour aussi, la géologie s'occupera de nos débris ; or, supposons que le hasard fasse qu'elle tombe sur la colonne vertébrale d'un bossu, en conclura-t-elle que notre génération tout entière n'était qu'un composé d'Esopes ? » (2).

Du reste, aucune des races humaines fossiles dont nous pouvons apprécier les caractères sur les ossements qu'elles ont laissés n'a entièrement disparu. Toutes ont laissé, jusque dans les populations actuelles, des représentants plus ou moins nombreux. Nous l'avons dit plus haut. La race de Candstadt elle-même a été souvent rencontrée en Europe à l'état erratique ; et, chose remarquable, quelques-uns des hommes qui en ont le mieux présenté les caractères ont joué un rôle plus ou moins considérable et ont marqué dans l'histoire de leur patrie. Toutefois, il a fallu aller jusqu'en Australie, pour trouver dans une tribu d'Adélaïde, une petite agglomération humaine se rattachant à ce type par ses caractères craniologiques (3).

## III

A la fin du XVIIIe siècle, un médecin du grand duché de Bade, *Gall*, auteur de beaux travaux anatomiques sur la structure du cerveau, acquit une grande célébrité en

(1) Buchner, *l'Homme selon la science*, p. 75.
(2) *Moïse et Darwin*, p. 304.
(3) De Quatrefages, *Hist. générale des races humaines*, t. I, p. 105.

Digitized by Google

soutenant que les circonvolutions du cerveau sont le siège des facultés, et ont un développement proportionnel à celles-ci; que ces circonvolutions se gravent dans la boîte crânienne et se trahissent à l'extérieur par autant de saillies ou bosses; en un mot que la configuration extérieure du crâne représente exactement la surface cérébrale; il était par conséquent possible, selon lui, de reconnaître, d'après cette configuration extérieure, par ces creux et ces saillies, l'état des diverses facultés, les tendances, les passions, les appétits de chacun. On appelle pompeusement ce système la *méthode phrénologique* ou *phrénologie :* le bon sens public la baptisa du nom moins révérencieux, *le système des bosses.* On divisait un crâne en trente-sept petits carreaux inégaux et irréguliers, plus quatre autres, sur lesquels on lisait : courage, destruction, mémoire des mots, affection, orgueil, etc. On en fit même une gravure qui portait chacun des organes symbolisés par une petite image. « Armés de cette carte singulière, dit Paul Bert, les phrénologues ont prétendu faire l'histoire intellectuelle et morale d'un homme en lui palpant la tête. Que dis-je? ils ont prétendu prédire celle d'un enfant, et par suite réformer toute l'éducation » (1).

Or, sur quelles bases s'appuyaient de telles affirmations? sur l'observation de têtes d'hommes illustres, de criminels fameux, sur celle d'animaux caractérisés par quelque développement instinctif extrême. C'est ainsi que les phrénologues ont mis à contribution, sans grand souci des vraisemblances, des bustes d'Homère, des portraits de saint Antoine et de Moïse; c'est ainsi que le chef de l'école a montré que les grands généraux ont la tête élargie en arrière, à la façon du serpent, etc. Aussi, « l'histoire de la phrénologie est pleine des déconvenues les plus burlesques. L'une des plus comiques a eu pour objet un crâne de Raphaël, conservé à l'Académie de Saint-Luc, où Gall lui-même reconnut avec attendrissement les bosses caractéristiques des qualités de cet homme de génie, crâne qui fut moulé

(1) P. Bert, *Leçons de zoologie professées à la Sorbonne*, p. 389.

Digitized by Google

et commenté par les plus habiles phrénologues, et donné comme type d'analyse. Mais il arriva que le pape Grégoire XVI ayant fait ouvrir le cercueil de Raphaël, le squelette du grand peintre y fut trouvé au complet, et l'on découvrit que le noble crâne tant analysé était celui d'un chanoine romain, nommé Adjutori » (1). Un disciple de Gall, en examinant la tête de Dumollard, reconnut que cet assassin possédait très développées les bosses de la vénération, de la bienveillance et de l'ordre, tandis que les bosses de l'instinct de la destruction n'avaient rien d'anormal.

Or ces conclusions erronées n'ont rien que de naturel, la doctrine phrénologique étant fondée sur une erreur anatomique. En effet, s'il est vrai que le crâne se moule exactement sur l'encéphale, sa surface interne conserve seule l'empreinte exacte de cet organe, par suite de l'épaisseur des parois crâniennes. La surface externe qui est accessible à nos sens, est lisse et ne présente que des éminences qui n'ont aucun rapport avec les inégalités des parties correspondantes des centres nerveux.

« Il ne vaudrait pas la peine de tant insister sur *un tissu d'assertions arbitraires qui ne repose sur aucun fondement réel* (J. Muller), si la phrénologie n'avait eu de nombreux adeptes, et si elle n'avait, par l'audace et la légèreté de ses affirmations, compromis une thèse qui n'est pas absurde en soi, tant s'en faut, celle des localisations cérébrales » (2). Nous en avons parlé à propos du cerveau.

En tous cas, la phrénologie a fait son temps, et malgré l'immense crédit dont elle a joui pendant quelque temps dans le monde entier, on peut dire qu'aujourd'hui elle est presque tombée dans l'oubli.

Nous terminons ici ce que nous nous proposions de dire sur le crâne de l'homme en général, et sur quelques-uns des crânes préhistoriques ou fossiles, comme l'on voudra, trouvés çà et là dans des cavernes ou des terrains sédimentaires.

(1) P. Bert, *Leçons d'anatomie*, p. 390.
(2) Idem, *ibid.*, p. 391.

Digitized by Google

Evidemment, notre but n'était pas de donner des notions anatomiques détaillées sur le premier, ni de faire une énumération complète des seconds avec leurs caractères circonstanciés. Nous avons voulu seulement montrer, d'abord, que le crâne de l'homme, enveloppe de son cerveau, est loin de ressembler à celui du singe, même le plus élevé, et cela contre les adeptes de l'école darwiniste; et en second lieu, que les crânes préhistoriques ou fossiles dont on fait tant de bruit, sont loin de favoriser la théorie de l'origine simienne. Nous disons de plus que ces crânes n'ont pas appartenu à des races vraiment primitives, à des *hommes primitifs*, c'est-à-dire, dans le sens que nos adversaires donnent à ce mot, à ces premiers hommes nouvellement évolutionnés et sortis de leur peau simienne. Ces crânes retrouvés ont tout simplement appartenu à des individus de races déjà bien éloignées de leur centre, et tombées, par suite de l'oubli de leur origine et des difficultés de la vie matérielle, dans un état plus ou moins grand de dégradation. L'*homme des cavernes* ne fut pas l'homme primitif; l'homme sauvage n'a pas apparu pour la première fois sur la terre dans cet état; mais il l'est devenu par suite des circonstances dont il a été ou l'agent conscient ou la malheureuse victime.

L'homme sauvage n'est pas autre qu'un *civilisé dégénéré*. C'est, du reste, ce qu'a fort bien prouvé M. le Dr *P. Jousset*, dans son ouvrage intitulé « Evolution et Transformisme ». Nous y renvoyons le lecteur, nous contentant de citer, pour terminer ces pages, quelques lignes de ses conclusions.

« 1° L'homme diffère du singe dans tout son être, mais deux caractères lui sont absolument propres, ce sont la station verticale et le langage. » Nous y ajouterons une âme raisonnable et le sentiment religieux ou religiosité.

« 2° L'homme préhistorique venait d'Asie, le centre de la création de l'homme; il était tombé à l'état sauvage, il ne s'est pas civilisé par ses propres forces : mais il a été conquis et civilisé par les émigrations successives venues d'Asie. »

Digitized by Google

« 3° Le sauvage actuel est un civilisé déchu. Le sauvage n'est pas l'homme primitif. Quelque dégradé qu'il soit, il reste homme, et est susceptible de recevoir la civilisation. »

« 4° L'état sauvage prolongé imprime au corps lui-même une dégradation caractéristique. » De là ces difformités constatées dans quelques squelettes, et surtout dans les crânes dits *préhistoriques*. Par conséquent, prendre ces difformités pour des caractères primitifs, c'est se tromper lourdement, c'est prendre l'effet pour la cause, c'est commettre un anachronisme des plus prodigieux.

Les transformistes paléontologistes refont l'histoire de l'homme en le prenant à une époque quelconque de son existence totale, sans s'occuper de son origine et de ses antécédents. Ce n'est plus de l'histoire.

Ed. JACQUART,

*Membre correspondant de l'Académie de Lyon.*

Digitized by Google

# MÉLANGES

## *LE TEXTE GREC DU NOUVEAU TESTAMENT*

I. — *Outlines of textual Criticism* applied to the New Testament by *C. E. Hammond.* Fifth edition revised, in-12 de XII-164 pp. — *Oxford, at the Clarendon Press*, 1890. 4 fr. 35.

II. — Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ — *Novum Testamentum* cum parallelis S. Scripturæ locis, vetere capitulorum notatione, canonibus Eusebii — Accedunt tres appendices — in-16 de XX. 653-199 pp.; *Oxonii, e typographeo Clarendoniano*, 1889. 3 fr. 75.

III. — *Novum Testamentum græce.* — Recensionis Tischendorfianæ ultimæ textum cum Tregellesiano et Westcottio-Hortiano contulit et brevi adnotatione critica, additisque locis parallelis, illustravit *Oscar de Gebhardt.* Ed. Va, in-8° de XII-492 pp. — *Ex officina B. Tauchnitz, Lipsiæ*, 1891. 3 fr. 75.

IV. — *Novum Testamentum græce et latine.* — Textus latinus ex vulgata versione repetitus. — Ed. IXa, in-16 de 983 pp. — *Sumptibus B. Tauchnitz — Lipsiæ*, 1890. 3 fr. 75.

La critique textuelle du Nouveau Testament fait tous les jours des progrès; on découvre de nouveaux manuscrits, les savants spécialistes décrivent et classifient les anciens, collationnent les textes. Il serait un peu long de relater les travaux particuliers; qu'il suffise de signaler les deux entreprises les plus importantes et les plus générales, menées à bien de notre temps dans cette science. En 1872, Tischendorf publia la huitième édition *critica major* du Nouveau Testament; mais, arrêté par la mort, il ne put en écrire les prolégomènes. Ce fut M. C. René Gregory qui, aidé de

Digitized by Google

M. Ezra Abbot, s'est acquitté de cette tâche. Deux parties seulement ont paru, 1884 et 1890. Après avoir posé les principes, qui servent à constituer le texte, il fait l'histoire de ce texte depuis les recensions anciennes jusqu'aux éditions les plus récentes, et, ce qui sera extrêmement utile aux travailleurs, il catalogue, décrit tous les manuscrits onciaux et cursifs connus, et en fixe la valeur. En Angleterre les docteurs Westcott et Hort ont publié une édition critique du Nouveau Testament, qu'ils ont fait précéder d'une introduction, où sont étudiés en détail les principes et la méthode de la critique textuelle, ainsi que leur application.

Tous ces travaux, à dire vrai, s'adressent plutôt aux savants, à ceux qui sont déjà initiés à ces questions; pour les étudiants ils seront presque lettre close. Et pourtant, en présence des variantes nombreuses que l'on constate entre les divers textes du Nouveau Testament grec, en particulier, par exemple, entre le *Textus Receptus* et les éditions nouvelles de Tischendorf, de Tregelles, de Westcott-Hort, l'élève studieux, ou même quiconque s'intéresse aux questions d'Ecriture sainte, ne refusera certainement pas d'accepter les conclusions des spécialistes, mais il voudra cependant le faire en connaissance de cause. Et même, que de fois n'est-on pas obligé, pour arriver à l'explication du texte, de le rétablir dans sa forme primitive ? C'est l'affaire des savants d'opérer cette restitution, mais nous serions heureux de savoir comment ils sont arrivés à ce résultat. Les ouvrages que nous présentons au lecteur lui permettront de se former, tout au moins sur les variantes les plus importantes du texte, une opinion personnelle.

I. — Les manuscrits grecs du Nouveau Testament sont très nombreux, plus de 3200; parmi les onciaux, un seul, le Sinaïticus, contient tout le Nouveau Testament. Les plus anciens sont écrits en onciales; les modernes, à dater de la fin du IX^e^ siècle, sont en minuscules. Ces derniers, quoique de date plus récente, ne sont pas à dédaigner, car ils reproduisent quelquefois un texte ancien et de valeur. Il serait impossible, on le comprend, d'examiner chacun de ces ma-

Digitized by Google

nuscrits et surtout d'en discuter les variantes à propos de chaque texte. Ce serait un travail fastidieux, et d'ailleurs inutile, car ils sont loin d'être de tous points différents; ils se rangent même naturellement en classes ou familles. Si l'on s'en tient à un point de vue très général, et si l'on néglige les variantes insignifiantes, on peut ranger, avec M. Hammond, dont nous suivons ici les enseignements, les manuscrits en trois classes, suivant que leur pays d'origine a été Alexandrie, Byzance ou l'Occident.

Au point de vue critique les codex occidentaux tiennent une place à part, et ne doivent pas être comparés à ceux de l'Orient. Nous restons donc en présence de deux familles de manuscrits, présentant en plusieurs passages un texte assez sensiblement différent : les manuscrits alexandrins, plus anciens mais peu nombreux, et les byzantins en très forte majorité, mais datant au plus tôt du v^e^ siècle. D'une manière générale on peut dire que le *Textus Receptus* reproduit les manuscrits byzantins, tandis que les éditeurs récents, Tischendorf, Westcott-Hort, prennent surtout pour base de leurs travaux critiques les manuscrits d'Alexandrie, l'Alexandrinus, le Vaticanus, le Sinaïticus. Quelle recension faut-il adopter? Peut-on s'en tenir à l'ancien texte d'Erasme et de Robert Estienne, ou doit-on prendre pour guide les éditions modernes du Nouveau Testament? C'est la question que cherchent à résoudre tous ceux qui s'occupent de la critique textuelle du Nouveau Testament, mais, *adhuc sub judice lis est*, et les deux écoles peuvent offrir des savants autorisés. Ajoutons toutefois, sans vouloir préjuger en rien la solution, que les tenants du *Textus Receptus* sont actuellement moins nombreux, et paraissent obligés, pour défendre leur opinion, à des tours de force critiques, que l'esprit a de la peine à accepter.

En définitive, les manuscrits alexandrins ont pour eux l'ancienneté, et, de plus, une conformité assez sensible avec les autres témoins anciens, versions et Pères de l'Eglise. En outre, s'il paraît facile d'expliquer soit par des recensions diverses, soit par des erreurs de transcription, comment du texte alexandrin on est arrivé au byzantin, il est

Digitized by Google

impossible de montrer, au contraire, comment le second, s'il est primitif, aurait pu produire le premier.

Toutefois il ne faudrait pas accepter aveuglément les leçons du texte alexandrin; quoique les manuscrits soient très beaux, écrits en caractères très nets, on peut y relever, à un examen même superficiel, des fautes de copiste évidentes. Il y a donc lieu à appliquer au Nouveau Testament les règles de la critique textuelle, puisque aucun manuscrit ne nous fournit certainement le texte primitif.

C'est ce que nous aide à faire M. Hammond en nous donnant les principes de critique. Il passe d'abord en revue les matériaux de la recherche : manuscrits onciaux et cursifs, lectionnaires, etc.; il en relève les détails paléographiques, et les divisions qui leur ont été appliquées : stichométrie, sections ammoniennes, canons d'Eusèbe. Il établit ensuite la valeur du témoignage qu'offrent les versions anciennes, latines, syriaques, égyptiennes, gothique, éthiopienne, arménienne, ainsi que les citations des Pères de l'Eglise.

Tous ces matériaux rassemblés, l'auteur fait ressortir l'usage qu'on doit en faire, et résume les résultats généraux auxquels les spécialistes sont arrivés dans cette critique; il cite et discute les divers canons ou règles de critique extérieure et intérieure, qui ont été fixés. Enfin, comme exemple, il étudie les variantes les plus importantes.

Ce livre, clair et très logiquement conduit, est une introduction excellente à l'étude de la critique textuelle du Nouveau Testament; il nous apprend à nous orienter dans les travaux des spécialistes, et, sans jamais s'égarer en vains détails, il nous offre tout ce qui est nécessaire pour suivre la discussion et en saisir la portée.

II. — La critique du texte nous conduit naturellement au texte lui-même. Après ce qui vient d'être dit, on doit s'attendre à trouver imprimés des textes sensiblement différents; on a, en effet, d'un côté le *Textus Receptus*, de l'autre les éditions critiques récentes. Nous allons signaler celles qui ont dernièrement été publiées.

Digitized by Google

*Le Nouveau Testament grec*, édité aux presses de Clarendon, par les soins de l'évêque d'Oxford, Ch. Lloyd, reproduit la recension que Mill a donnée du *Textus Receptus*, édition royale de Robert Estienne, 1550. Il était nécessaire cependant de tenir compte des travaux de la critique moderne ; on y a donc joint trois appendices qui nous offrent les résultats de ces travaux. Dans le premier on collationne le texte de R. Estienne avec l'édition Westcott-Hort ; dans le second sont rassemblées les variantes les plus importantes avec les autorités en faveur de telle ou telle leçon ; enfin le troisième appendice est consacré au témoignage qu'apportent à certaines leçons du texte les versions memphitique, arménienne et éthiopienne.

III. — Le *Nouveau Testament grec*, édité par M. Oscar de Gebhardt, reproduit la huitième édition *critica major* de Tischendorf, mais en note on trouve les variantes adoptées par S. Prideaux Tregelles et par Westcott-Hort. A la fin du volume a été renvoyé tout l'appareil critique. Cette édition nous paraît, mieux que toute autre, devoir être utile à celui qui voudrait se faire sur une variante une opinion personnelle. Elle peut tenir lieu des travaux critiques, trop développés, puisqu'elle nous offre tout à la fois les résultats obtenus par les savants autorisés et les données qui leur ont permis d'établir leurs conclusions.

IV. — Enfin, il est peut-être des lecteurs qui désirent simplement lire le texte grec, mais ont besoin d'une traduction, y adjointe, pour le bien comprendre. *Le Nouveau Testament, grec et latin*, publié chez Tauchnitz, pourra les satisfaire. Le texte se rapproche beaucoup du *Textus Receptus*, sans cependant le reproduire dans toutes ses variantes. Les leçons, rejetées par les critiques modernes, sont mises entre crochets. La traduction latine est la Vulgate d'après l'édition officielle de Clément VIII. Ce choix de la Vulgate permettra au lecteur de constater les différences qui existent entre le texte grec et la version latine, et surtout lui prouvera que pour comprendre à fond le livre

Digitized by Google

sacré, en saisir toutes les nuances, il est nécessaire d'étudier le texte grec.

Il est vivement à souhaiter que les étudiants ecclésiastiques négligent moins qu'on ne l'a fait jusqu'à présent de remonter à cette source vive du christianisme et que, s'ils ne s'arrêtent pas à discuter les textes, du moins ils fassent effort pour les connaître.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

# REVUE THÉOLOGIQUE

Sommaire. — I. Melchioris Cani opera, *editio nova*. — II. La Vie surnaturelle considérée dans son principe, par l'abbé Bellamy. — III. Compendium theologiæ moralis, auctore A. Lehmkuhl, *S. J.* — IV. La Vie de notre Vie, ou Histoire de Jésus-Christ, par le P. Coleridje, *S. J.* — V. Les Sacrés Cœurs, par le P. le Doré. — VI. L'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle.

I. La faveur revient dans les écoles de théologie à l'étude des *Lieux*, c'est-à-dire des sources où doit puiser le théologien. Ce qu'est la logique à la philosophie, les *Lieux* le sont à la science sacrée. On sait que Melchior Cano fut le père de cet *Organum*, et il avait raison de dire au « Lector optimus » qu'il lui serait plus utile en lui apprenant une méthode, qu'en ajoutant de son érudition à la « supellex » déjà si abondante que nous avons reçue des anciens. La méthode est en tout le principal; faut-il avouer que de toutes les sciences, la théologie est celle dont les disciples possèdent le moins la méthode propre? On accumule pêle-mêle les textes de l'Ecriture, des témoignages — qui n'en sont pas toujours — de saints Pères, quelques considérations rationnelles dont le point d'appui est d'une solidité douteuse; et tout cela fait une thèse. Melchior Cano ne pensait pas qu'il en dût être ainsi. « Præter communem illam artem disserendi, quam a dialecticis accepimus, aliam theologus habeat necesse est, aliosque item ad disputandum locos, unde argumenta non quasi *communia et*



Digitized by Google

*aliena*, sed tanquam *propria* ducat, et suis dogmatibus confirmandis, et adversariorum sententiis refellendis. »

Le traité *de Locis theologicis* devait être divisé en quatorze livres : l'auteur s'est arrêté après le douzième. Le premier contient la liste des *Lieux*, à savoir : l'Ecriture, les traditions apostoliques, l'Eglise, les Conciles, l'Eglise apostolique de Rome, les Pères, les théologiens, les canonistes, la raison, les philosophes et jurisconsultes, l'histoire profane. Les livres II-XI proposent chacun de ces *Lieux* successivement. Les livres XII et XIII apprennent l'usage à en faire « in scholastica pugna et in sacrarum Litterarum expositione »; le XIV devait apprendre la méthode de la dispute contre les Juifs, les Sarrasins et les Païens.

Le livre de Melchior Cano n'avait pas été édité depuis longtemps, et ne se trouvait guère que dans les grandes bibliothèques. Le professeur Cucchi, qui enseigne au séminaire romain de l'Apollinaire, a voulu le mettre à la portée de tous, en donnant l'édition nouvelle que nous annonçons, laquelle ne diffère en rien des précédentes, si ce n'est par la beauté de l'exécution typographique. Le professeur Cucchi reconnaît que l'œuvre du grand dominicain n'est pas sans reproche, et que la distribution même des *Lieux* a été ramenée à une plus logique simplicité par divers théologiens modernes, notamment par le cardinal Franzelin. Cependant il y a un mérite, pour lequel bien sûr aucun de ses émules ou imitateurs ne rivalise avec Cano : c'est le mérite littéraire. « Primus fuit, disait de lui Pallavicini, qui docuerit latinam linguam in lyceo divina effari »; et le cardinal Maï encore plus complet : « Nemo propinquius feliciusque Tullium æmulatus est. » Son style est clair jusqu'à la transparence, avec sobriété, sans redondance ni sécheresse. Le théologien n'a pas besoin de grammairien qui l'explique; il n'en souffrirait pas qui lui fît la leçon. Ce modèle est presque unique parmi nous; et, à ce seul titre, il ne doit jamais tomber en désuétude. Au surplus, son nouvel éditeur observe avec raison que, même pour le fond et à tout prendre, la comparaison entre les

Digitized by Google

*divers* traités du même genre n'est pas défavorable à celui qui a inventé ce genre.

Outre le *de Locis theologicis*, Melchior Cano a laissé deux petits ouvrages peu connus et très dignes de l'être, l'un *de Sacramentis in genere*, l'autre *de Pœnitentia*. Ce sont des résumés de cours professés à Salamanque sur ces matières. On les trouve à la fin des *Opera* (1).

II. On se plaint parfois que la science théologique se dérobe aux esprits sans culture spéciale, enveloppée qu'elle est par les gens du métier dans des formules hiératiques, dont ils ont seul la clef, si tant est qu'ils l'aient toujours. Le reproche est injuste. La théologie n'est pas d'un accès plus difficile que la plupart des autres sciences particulières, qui elles aussi parlent des langues propres, les profanes diraient barbares.

Reconnaissons néanmoins le mérite de ceux qui, comme M. l'abbé Bellamy, cherchent à abaisser les barrières entre la science sacrée et les esprits de ce siècle. Ceux-ci ne savent plus ou ne veulent plus aller à cette science à travers ses formules; elle ira à eux, en leur empruntant, autant que possible, leurs formes de langage. Et ce ne sont pas seulement les laïques éclairés, ce sont plus encore les prêtres déshabitués de leur manuel classique, qui profiteront de cette transformation extérieure de la théologie.

M. l'abbé Bellamy, professeur au grand Séminaire de Vannes, s'est attaqué à l'un des plus difficiles problèmes, *La Vie surnaturelle dans son principe* (2); principe dont nous ne savons rien de plus clair que ce que nous apprend saint Pierre, en disant que cette vie nous fait « divinæ consortes naturæ ». C'est au fond tout le christianisme. On peut s'étonner que des manuels, en six volumes, effleurent à peine ce grand sujet.

(1) 3 vol. in-8. Romæ. Typogr. Fozzani.

(2) *La Vie surnaturelle considérée dans son principe*, essai de vulgarisation théologique, par l'abbé Bellamy. 1 vol. in-8 de VII-343 pages. Vannes. Libr. Lafolye. 1891.

Digitized by Google

L'ouvrage du jeune maître est distribué en onze chapitres. Il débute par une *Idée générale* de la vie surnaturelle comparée à la vie naturelle. Ensuite il propose le dogme chrétien, tel qu'il est contenu dans l'Ecriture et la Tradition. De là, il s'applique à définir le *principe constitutif* de la vie surnaturelle, dont il étudie l'*origine* dans l'âme humaine : est-ce une création? est-ce une génération? puis les *effets:* la rémission des péchés, la ressemblance avec Dieu, l'union à Dieu, au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Suivent les *propriétés* de la vie surnaturelle, et enfin le couronnement de cette vie par la vision intuitive, qui est à la fois un héritage et une récompense.

Il y a dans la doctrine chrétienne des mystères de l'ordre moral, comme il y en a de l'ordre métaphysique, qu'il ne faut pas vouloir trop démontrer. Assurément, ils ne heurtent point la raison, mais celle-ci ne peut se défendre de stupeur, quand elle les envisage en face. Par exemple, il est bien vrai que l'homme aurait pu être créé « qualis nunc nascitur ». Est-ce à dire que le mystère de la concupiscence n'existe pas ? On a beau expliquer que l'ange et la bête, qui sont en nous, ne font après tout que poursuivre chacun son bien propre et exercer chacun son activité dans la sphère qui lui appartient; je m'étonne quand même que la bête soit si puissante, l'ange si faible, et que le conflit entre eux se produise avec tant de violence et de péril. Je crois donc à la possibilité de la *pure nature*, sans la voir aussi clairement que M. Bellamy.

La critique minutieuse de tout son ouvrage nous entraînerait trop loin. L'auteur avoue n'avoir point voulu faire autre chose qu'un travail de vulgarisation; ce qui ne l'empêche pas d'être par endroits très personnel, du moins dans l'arrangement des preuves et la manière de les présenter. Pour le fond de la doctrine, il s'en tient à l'enseignement commun. C'est sagesse de sa part. Toutefois cet enseignement ne demande-t-il qu'à être transmis? N'est-il pas susceptible de développements intrinsèques? La définition de la grâce, qui est fournie par le catéchisme du concile de Trente : « ... *divina qualitas in anima inhærens* », dit-elle

Digitized by Google

tout ce que la raison, travaillant sur la donnée révélée, peut découvrir, et comment le chrétien devient en quelque manière un être divin?

Un mérite qui a vivement attiré notre attention et qui doit être signalé ici, c'est le soin qu'a pris M. Bellamy d'exploiter les formes de la croyance traditionnelle autres que les témoignages des Pères, telles que la liturgie, les actes des martyrs, l'épigraphie, l'hagiographie même. Mines précieuses, peu explorées; et du fait de leur abandon, il résulte que la science sacrée manque trop souvent de couleur et d'éclat, de tout ce qui est la vie, elle, la plus vivante des sciences. Sait-on par exemple à quel point la liturgie est imprégnée de la théologie du Saint-Esprit et de quelles ineffables relations elle témoigne entre l'âme élevée à l'état surnaturel et les trois adorables personnes de la Trinité?

M. Bellamy a largement réussi à assouplir la forme didactique ordinaire; il a prouvé — presque toujours — que l'élégance est très compatible avec la précision. Au résumé, son livre, bien ordonné et sagement conforme à la doctrine reçue dans les écoles, est autant un service rendu à la science théologique qu'un exemple donné à ceux qui la cultivent.

III. L'*Université catholique* a rendu compte, en temps utile, du *Cours de théologie morale* du P. Lehmkuhl, parvenu déjà à la sixième édition. Ce n'en est que le *Compendium* (1), dont l'auteur donna la première édition en 1886, et que nous voulons signaler en passant à nos lecteurs. Un *Compendium* ne comporte pas des développements aussi étendus que les appellerait, en plusieurs cas, le sujet même en question. Bref, clair, suffisamment complet : telles en sont les qualités essentielles. Par ailleurs, et surtout pour une science synthétique comme la théologie morale, le *Compendium* offre de grands avantages. S'il est bien fait,

(1) *Compendium theologiæ moralis*, auctore A. LEHMKUHL, *S. J.*, editio tertia. Friburgi. Herder, 1891. 1 vol. in-8.

Digitized by Google

il met principalement en relief les principes qui éclairent toute la série possible des cas pratiques, relatifs à tel précepte ou à telle vertu. Les moralistes auront beau multiplier les *species* ou les fictions de la casuistique, ils n'en épuiseront jamais le nombre; et, d'autre part, les faits réels se distinguent presque toujours par quelques circonstances de tous les cas imaginaires que la plus subtile casuistique sait inventer. Il n'existe pas, à proprement parler, de solutions de cas de conscience toutes faites; chaque conscience vivante met du sien dans ses cas. D'où, nous le répétons, l'importance capitale des principes bien exposés dans les traités de morale.

Le *Compendium* du P. Lehmkuhl est appelé, croyons-nous, à remplacer celui de Gury, qui a rendu de si grands services, mais qui laisse à désirer sous le rapport de la philosophie. Les élèves des grands séminaires, les prêtres du ministère qui n'ont pas le loisir des longues études, trouveront là le vrai manuel dont ils ont besoin, où les principes clairement énoncés, logiquement rattachés les uns aux autres, justifient avec évidence les déductions qu'ils préparent. A remarquer, entre autres choses, le soin avec lequel l'auteur traite les questions de justice au double point de vue de la morale chrétienne et des différents codes civils en vigueur chez les nations civilisées. Du reste, toute la substance du *Cours de théologie morale* se trouve dans le compendium, et nulle part, en s'efforçant d'être bref, l'auteur ne s'est rendu obscur. De nombreuses références placées en tête de chaque traité peuvent guider le lecteur qui désirerait étendre ses connaissances et se pourvoir ailleurs d'une plus abondante doctrine.

IV. *La Vie de notre Vie, ou Histoire de Jésus-Christ*, par le R. P. Coleridje, est une publication dont l'ensemble doit former environ vingt volumes in-8 (1). Elle se partage en trois séries : I. La sainte Enfance : préparation de l'Incar-

(1) La traduction de cet ouvrage anglais est éditée par Lethielleux, 10, rue Cassette. Paris.

Digitized by Google

nation, les neuf mois, les trente années ; II. La vie publique : prédication de saint Jean, le sermon sur la montagne, la formation des apôtres, la prédication de la croix, la Passion ; III. Vie glorieuse : Résurrection et Ascension.

Le titre même, dogmatique et mystique, de l'ouvrage indique assez que cette histoire de Jésus-Christ n'a rien de commun avec d'autres livres récents qui sont aussi des histoires de l'Homme-Dieu. Comme historien, le P. Coleridje n'est pas un moderne, car la préoccupation de ce qu'était le milieu juif au temps de Notre-Seigneur, des mœurs de ce temps, de la topographie exacte des divers théâtres de la prédication évangélique n'existe pas pour lui. Il continue Ludolphe le Chartreux, sans être distrait par ce qu'on est convenu d'appeler les exigences de la critique, qui du reste n'a guère à voir dans un ouvrage de cette sorte. La *Vie de notre Vie* est une composition ascétique; chacune des phases de l'existence de Notre-Seigneur est présentée comme le type de la phase analogue de la vie du chrétien, qui doit se développer d'après cet idéal, car cet idéal est une règle. L'auteur suit pas à pas le texte sacré; il le commente à la manière des Pères de l'Eglise et des moralistes, s'attachant à faire ressortir le progrès historique de l'œuvre doctrinale de Jésus-Christ et le plan suivi par le divin Maître pour livrer graduellement la bonne nouvelle que les hommes, les disciples eux-mêmes n'auraient pu porter tout d'une fois. L'exposition du *Sermon sur la montagne* est admirable de doctrine et de piété. L'accent de cette piété est d'ailleurs très caractéristique dans tout l'ouvrage, qui rappelle le P. Faber, avec la poésie en moins, mais plus de fermeté et de précision. Le genre est encore anglais, quoique d'une autre école que l'Oratoire. Nous ne doutons pas que la *Vie de notre Vie* prenne rang parmi les plus utiles travaux de théologie mystique. Celle-ci, ramenée à sa source, les exemples et les enseignements du Sauveur, retrouve une saveur qui s'altère toujours lorsque le maître humain qui l'enseigne ne s'efface point assez derrière le Maître divin qui l'a créée.

Digitized by Google

V. Le R. P. Ange le Doré, supérieur de la congrégation de Jésus et Marie, dite des eudistes, vient de publier deux volumes sur les *Sacrés Cœurs et le vénérable P. Eudes, premier apôtre de leur culte* (1). Cet important ouvrage ressortit à la *Revue théologique* pour plusieurs motifs.

Le vénérable P. Eudes est de la phalange de ces hommes providentiels, saint Vincent de Paul, de Bérulle, Olier, que Dieu suscita pour relever tant de choses qui étaient à bas, au commencement du XVII^e siècle, et notamment pour régénérer le sel de la terre. Entre les moyens d'assainissement moral que sa charité inspira au pieux missionnaire, tous les historiens s'accordent à désigner la dévotion au très saint cœur de Marie, dont ils le proclament à l'envi l'apôtre. Or ce n'est pas tout : le P. Eudes a prêché la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, et encore que le mouvement inauguré par lui se soit développé surtout dans les provinces de l'ouest qu'il évangélisa, on doit se demander quelle influence, comparée à celle de la vierge de Paray, a exercée sur l'établissement de la nouvelle institution l'action de cet homme apostolique.

Il ne s'agit pas de rivalités à soulever entre des familles religieuses également respectables : l'esprit souffle où il veut, dans la forme qu'il lui plaît, par des suggestions moins précises ou par des révélations directes. Il s'agit seulement des droits de l'histoire à revendiquer.

Dans des ouvrages récents sur le Sacré Cœur, la Visitation et la Compagnie de Jésus, les RR. PP. Letierce et Hausherr se sont efforcés d'établir cette thèse que les filles de saint François de Sales et les fils de saint Ignace ont reçu en commun l'apostolat des SS. Cœurs, au même titre que les Dominicains le rosaire, les enfants du patriarche d'Assise, le culte de la passion et de la croix. Restaient sans doute des faits et des dates indiscutables dont pouvaient se réclamer les familles spirituelles du V. P. Eudes, en faveur de leur fondateur. Mais, dit-on, la dévotion propagée par le missionnaire de la Normandie et de la Bretagne, et celle

(1) Paris, Lamulle et Poisson, 1891.

Digitized by Google

de la B. Marguerite-Marie, sont deux dévotions différentes. « Seule, l'action de Paray a donné naissance à un culte public; la dévotion du P. Eudes n'a donné naissance qu'à un culte privé; et, d'ailleurs, l'humanité a fait son choix... Le P. Eudes sera, si on veut, le premier apôtre de la dévotion qui a cessé de vivre et la B. Marguerite-Marie le premier apôtre du culte qui vit toujours. » Ou bien encore : « L'honneur d'avoir été le premier apôtre de la dévotion au Sacré Cœur ne pourrait, dans un certain sens, lui être contestée (au P. Eudes), mais seulement avec une restriction, nous voulons dire en entendant cette dévotion au sens eudiste... Chez lui, le cœur de Jésus est pris seulement au sens *spirituel*, au *figuré*, non au *sens propre*. Sous le nom de cœur de Jésus, c'est *l'amour et non le cœur réel* qu'il prêche, tel est le sens du P. Eudes, le sens *eudiste* du Sacré Cœur. »

Le P. Le Doré pense que le sens *eudiste* ne diffère pas de celui que l'Eglise donne à la grande dévotion des temps modernes, et puisque la Compagnie de Jésus estime un devoir pour elle de défendre la mission qu'elle aurait à l'égard de cette dévotion, il demande qu'on reconnaisse au saint fondateur de sa congrégation une part d'apostolat, sur laquelle le silence de quelques auteurs lui paraît inexplicable.

Son ouvrage est en deux parties, l'une historique, l'autre théorique, toutes deux également intéressantes.

Rien n'est nouveau dans la religion, du moins pour la substance et le fond. Cependant si les dogmes eux-mêmes ne sont formulés en termes précis et ne sont proclamés avec solennité qu'au moment où l'exigent les nécessités de la croyance, à plus forte raison les pratiques extérieures et liturgiques, et en particulier les fêtes, qui sont pour ainsi dire les formules solennelles des dévotions, s'établissent-elles progressivement, et suivant les besoins des peuples. Avant le XVII^e^ siècle, la dévotion aux SS. Cœurs, en elle-même aussi ancienne que le christianisme, n'avait pas encore d'expression dans les actes d'un culte public. Mais l'admirable école de Bérulle a formé les hommes qui feront prendre un nouvel essor à la religion envers l'Homme-Dieu. Quel beau chapitre on pourrait écrire sur le fond

Digitized by Google

commun et les caractères propres des dévotions chères à l'Oratoire, à Saint-Sulpice et aux eudistes, c'est-à-dire, respectivement, les *Grandeurs* de Jésus et de Marie, leur *Intérieur*, leurs Sacrés Cœurs! Saint-Sulpice et l'Oratoire ont gardé leurs fêtes, le P. Eudes a légué les siennes à l'Eglise. Dès 1645 le serviteur de Dieu formulait sa dévotion dans la salutation *Ave, cor sanctissimum*. Depuis 1647, la fête du Saint Cœur de Marie a été invariablement célébrée le 8 février par l'ordre de Notre-Dame de Charité et par la congrégation des Eudistes, avec l'office propre que le P. Eudes avait composé et qu'approuvèrent d'abord l'évêque d'Autun en 1648, puis, vingt ans plus tard, le légat *à latere* du pape Clément IX, cardinal de Vendôme. Enfin, vers 1670, la dévotion du Saint Cœur de Marie, propagée dans presque toute la France pendant vingt-cinq années d'un apostolat infatigable, pouvait être regardée comme définitivement établie, et de fait elle ne tardera pas à se répandre jusqu'aux extrémités du monde catholique. Quant à l'objet précis de cette dévotion, ce n'est pas du premier coup qu'il a été défini. Le cœur admirable de la Mère de Dieu est plus directement visé, le cœur de Jésus ne se détache point encore nettement comme objet propre du culte. Cependant le V. J. Eudes ne les veut pas séparer; parfois même il les unit de telle sorte qu'on dirait d'un seul cœur moral. N'oublions pas l'empreinte oratorienne qu'il a subie, et qui se retrouve aussi dans la prière sulpicienne : *O Jesu vivens in Maria*. M. Faillon a fait remarquer que la communication si parfaite de Jésus à sa Mère et l'union si étroite entre eux qui en résulte, mise en lumière par un grand nombre de Pères et de Docteurs de l'Eglise, a reçu, comme doctrine, tout son éclat des réformateurs du clergé, au XVII^e^ siècle. Au cours de ses fécondes méditations, de 1640 à 1670, un progrès s'accomplit, à n'en pas douter, dans l'esprit, une précision s'ajoute à la pensée du serviteur de Dieu. « Il sait qu'il n'entre pas dans les usages de l'Eglise de rendre un *culte relatif* aux personnes; par suite il hésite à adorer dans un culte public, Jésus résidant dans le cœur de sa mère. D'un autre côté, il sent que des hom-

Digitized by Google

mages liturgiques peuvent difficilement se rendre d'une façon simultanée à des objets différents, comme sont le Cœur de Jésus et celui de Marie. Une fête du Sacré Cœur de Jésus et de Marie lui paraît moins en harmonie avec les usages de l'Eglise. De là certaines fluctuations dans sa manière de s'exprimer et même dans sa conduite. »

Quoi qu'il en soit de ces hésitations, bien faciles à comprendre chez le premier apôtre et le premier docteur d'une dévotion, il est certain qu'en 1670 le Sacré Cœur de Jésus est devenu, par ses soins, l'objet d'un culte spécial, qu'il a sa fête à part avec office propre et cette *messe de feu*, que l'Eglise a approuvée et qui à elle seule est tout l'homme, appelé par M. Olier la merveille de son siècle.

Citons la conclusion de la partie historique de l'ouvrage du P. Le Doré :

« Tout en préparant les voies comme précurseur à la B. Marguerite-Marie, le V. P. Eudes avant elle a déjà reçu du ciel, et il a glorieusement rempli la mission d'évangéliste et d'apôtre des SS. Cœurs de Jésus et de Marie, en les faisant connaître, et en instituant et propageant leur culte.

« Aussi ne comprenons-nous pas comment quelques écrivains ont entrepris de lui enlever ce titre d'apôtre du Sacré Cœur de Jésus, alors qu'ils l'accordent si volontiers au P. de la Colombière. C'est au mois de juin 1675, que celui-ci a reçu les premières ouvertures de la B. Marguerite-Marie et la mort l'a enlevé le 15 février 1682. Sa mission a été de juger les communications faites à la Bienheureuse, d'en discuter la valeur et l'origine surnaturelle et de se prononcer sur leur authenticité. Il s'est efforcé lui-même de répandre la dévotion au Sacré Cœur et en France et en Angleterre. Quelques pages de sa *Retraite spirituelle*, publiée en 1684, ont même puissamment contribué à la faire connaître. Cependant... il est clair que l'apostolat du V. P. Eudes a été beaucoup plus long, plus étendu, plus actif, plus efficace que celui du P. de la Colombière. Si donc le confident de la B. Marguerite-Marie peut recevoir le titre d'apôtre du Sacré Cœur de Jésus, le V. P. Eudes y a des droits bien plus faciles à justifier ».

Digitized by Google

D'ailleurs, le P. Le Doré n'a garde de mettre sur le même rang, pour la portée de l'influence, les deux apostolats de la vierge de Paray et du V. fondateur de sa congrégation. C'est à la bienheureuse que revient l'honneur d'avoir été la cause la plus immédiate de la fête dont se réjouit actuellement l'Eglise catholique. « Sous l'aspect même du culte de réparation au Sacré Cœur dans l'Eucharistie, le mouvement propagateur est dû tout entier à son influence ». Ce que l'auteur réclame, c'est l'antériorité de la mission du P. Eudes, et c'est aussi l'identité de cette mission avec celle de la B. Marguerite-Marie, en dépit de certaines nuances qui se détachent sur le fond commun de leur dévotion.

La seconde de ces revendications est principalement l'objet du second volume où le P. Le Doré s'attache à présenter la *nature de la dévotion du V. P. Eudes aux Sacrés Cœurs*. Cette partie est tout entière une dissertation théologique. L'auteur y étudie successivement : 1° l'objet de la dévotion du P. Eudes, c'est-à-dire ce qu'il entend par les Cœurs sacrés; 2° les beautés et les perfections qui, dans ces divins Cœurs, ont attiré plus particulièrement son attention; 3° la fin ou les motifs qui l'ont déterminé à se faire l'apôtre de leur culte; 4° enfin les actes par lesquels son âme se porte vers eux et s'efforce de leur exprimer la dévotion qu'il leur a vouée.

*Id quod colitur*, ou l'objet auquel se rapporte la dévotion du P. Eudes aux Sacrés Cœurs, c'est « ce composé admirable qui résulte du Cœur de chair, de l'âme, et, en Jésus, de la divinité qui lui sont unies; des dons et des grâces qu'il renferme, des vertus et des affections dont il est le principe et le siège, des douleurs intérieures dont il est le centre, et pour Jésus-Christ de la blessure qu'il reçut sur la croix ». La définition est du P. Galiffet; le P. Le Doré a démontré par une large analyse des écrits de son héros qu'il pouvait la lui approprier.

*Id propter quod colitur*, c'est l'aspect particulier qui détermine l'attrait religieux, et dont le culte n'est que l'expression et la conséquence. Or, ici, on peut marquer

Digitized by Google

une nuance qui distingue la dévotion de la bienheureuse Marguerite-Marie de celle du vénérable Eudes.

« Le point de vue de l'amour manifesté, méconnu et outragé dans la sainte Eucharistie, est évidemment celui de la dévotion telle que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a révélée à sa servante. C'est lui qui inspire la fête du Sacré Cœur fixée par Jésus lui-même au vendredi qui suit l'octave de la fête du Saint Sacrement. L'Eglise a sanctionné la mission miraculeuse de la sainte Visitandine, et elle s'est attachée à répondre aux désirs exprimés par son divin Epoux. C'est à la dévotion au Sacré Cœur envisagée sous cet aspect que se réfèrent un grand nombre de pratiques et de prières dont beaucoup ont été approuvées ou même adoptées par la Sacrée Congrégation des Rites. C'est elle qui se retrouve dans la communion réparatrice des premiers vendredis de chaque mois... C'est le côté que mettent surtout en lumière les PP. Croiset et Galiffet, car ils se sont principalement inspirés des révélations faites à la bienheureuse Marguerite-Marie, ainsi que le P. de la Colombière.

« Toutefois, il ne faudrait rien exagérer. Ce point de vue n'est pas le seul auquel on puisse se placer... Avant le XVIII^e siècle, sous l'action de sainte Gertrude et du vénérable P. Eudes, et même depuis, dans les pays autres que la France, des chrétiens en grand nombre ont vu dans la dévotion au Sacré Cœur autre chose que des péchés, des larmes et du sang. Presque toujours aux chants attristés de la réparation, aux gémissements de l'expiation, se sont mêlés des cantiques de joie et de reconnaissance. Parfois même ceux-ci semblent dominer, et l'oreille attentive aux prières qui s'échappent de l'âme de beaucoup de saints n'entend que des paroles d'amour et de tendresse. »

Autant et plus que tous ses devanciers, le P. Eudes pose et développe les bases du culte de réparation. Mais la bienheureuse Marguerite-Marie accentue davantage encore le point de vue spécial de l'amour outragé dans l'Eucharistie. Le P. Eudes comme la Bienheureuse envisage l'amour du Cœur de Jésus avec tous ses actes et dans tout son

Digitized by Google

épanouissement ; seulement, l'amende honorable prévaut à Paray; c'est là la nuance. Tous les saints se sont ainsi laissés guider par le caractère plus particulier de leur grâce. L'attrait de la Visitandine, c'est la réparation ; celui du P. Eudes, c'est l'amour et la miséricorde de Jésus qu'il oppose à l'esprit du jansénisme ; c'est aussi son union avec le Cœur de Marie. « A Marseille, c'est à la miséricordieuse bonté du Sacré Cœur que s'adresse Mgr de Belsunce. C'est la royauté de son amour qu'acclament les Etats de l'Equateur en se consacrant au Sacré Cœur comme au souverain de leur pays. Louis XVI et la France repentante, à Montmartre, l'invoquent comme leur espoir suprême. Pour ceux-ci, c'est le Cœur agonisant ; pour ceux-là, c'est le Cœur eucharistique. Les uns, en contemplant ses plaies, pleurent avec Madeleine ; d'autres lui forment une garde d'honneur ; ici, des cantiques d'allégresse et des chants de triomphe ; là, des larmes et le *Parce* du repentir. Mais, sous un mode ou sous un autre, partout c'est le même Cœur divin et amoureux du Sauveur. En un mot, pour le P. Eudes et pour tous ceux qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi, c'est toujours la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. »

Nous souscrivons sans réserve à cette conclusion. Il nous suffit d'ajouter que l'ouvrage du R. P. Le Doré, pour la première partie, est un modèle de critique, pour la seconde, de doctrine, et tout entier, de charité.

VI. Terminons cette *Revue* par l'annonce d'une nouvelle traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1). L'Imitation sera toujours, après l'Evangile, la lecture la plus chère aux âmes pieuses, et même à quiconque garde le goût des grandes pensées et des nobles sentiments. On ne peut donc s'étonner des efforts sans cesse renouvelés dans le but de rendre cette lecture plus accessible et plus attrayante. La traduction de M. l'abbé Buchet est certainement la plus

(1) L'*Imitation de Jésus-Christ*, traduction nouvelle par M. l'abbé Buchet. — Lyon, Vitte, 1891. In-18 de 315 p.

Digitized by Google

littérale et la plus littéraire qui existe. Les notes qui accompagnent chaque chapitre ne ressemblent point à des commentaires ou à des gloses ; ce sont des résumés précis et sobres qui condensent la doctrine parfois un peu diffuse du pieux auteur. Nous faisons des vœux pour le plein succès de ce travail.

P. DADOLLE.

Digitized by Google

UN

# HISTORIEN FANTAISISTE [1]

Notre ambassadeur à Vienne, l'honorable M. Decrais, eut jadis, paraît-il, la bonne fortune de débuter dans le monde qui pense (car la théologie mène à tout, pourvu qu'elle ne conduise pas à Rome), par une étude sur les sermons de l'éloquent pasteur Adolphe Monod, son coreligionnaire. Un écrivain du même nom, — j'ignore si le prénom est le même, — vient de publier, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre courant, un article d'histoire contemporaine qui a pour titre : « La question des dîmes au pays de Galles et l'agitation non-conformiste. » Le sujet est des plus intéressants, et nos lecteurs trouveraient dans ces pages un spécimen aussi curieux qu'édifiant de l'unité fraternelle qui règne entre les diverses fractions du protestantisme britannique, et qu'elles opposent hardiment à ce qu'elles appellent l'uniformité catholique. D'un côté la paix, symbole de la mort ; de l'autre les coups donnés ou reçus, preuve manifeste de la vie.

M. Decrais a traité son sujet à un double point de vue,

(1) Notre livraison était composée, quand l'article de la *Revue des Deux Mondes*, sur lequel nous voulons faire ici quelques observations, a paru. Nous avons tenu néanmoins à relever sur-le-champ les fantaisies de M. Decrais historien ; et c'est pour cela que nos lecteurs trouveront à cette place l'étude critique qui aurait dû naturellement prendre rang avant la *Revue théologique*.

*(N. de la Réd.)*

Digitized by Google

celui de la statistique et du *fait divers*, et celui de l'histoire. Il faut lui savoir gré du premier. Il a réuni en quelques pages un ensemble de renseignements où les chercheurs de l'avenir trouveront des indications précieuses sur des luttes confessionnelles dont aucun esprit sérieux ne méconnaît plus l'importance. Voici en résumé ce que nous y apprenons.

Défalcation faite des catholiques et des non-pratiquants, le pays de Galles compte 225.000 anglicans contre 1.100.000 dissidents de toute dénomination : calvinistes-méthodistes, baptistes, wesleyens et autres sectes. Ces non-conformistes réunissent annuellement par souscription volontaire 7 millions et demi pour leur culte. De plus, ou mieux d'autre part, les Gallois sont contraints d'entretenir l'Eglise établie, absolument comme s'ils en étaient tous des membres. Les dîmes ecclésiastiques, payables jadis en nature et selon l'aléa des récoltes, ayant été transformées en redevance pécuniaire par la loi du 13 août 1836 (*tithe commutation act*), l'ensemble de la principauté fournit par contribution légale la somme de 6.404.450 fr. pour les quatre évêchés anglicans qui s'en partagent les comtés. Trois des prélats reçoivent 105.000 fr. de traitement, et le quatrième, celui de Saint-David, 112.500 francs. Ces quatre évêchés sont pourvus d'un chapitre dont chaque doyen touche 17.500 fr. et les chanoines 8.750. Enfin 1.029 paroisses à bénéfice fournissent à autant de pasteurs un revenu moyen de 5.700 fr., sans compter la jouissance des presbytères et les recettes des honoraires. Tout cela ne saurait manquer d'intéresser les lecteurs catholiques français, et même quelques autres. Ces renseignements sont tirés du grand rapport officiel des commissaires ecclésiastiques publié il y a peu de mois, et dont la *Revue de l'Université catholique* a donné quelques extraits à la fin du premier article de sa livraison du 15 août.

M. Decrais énumère ensuite les chefs les plus autorisés du parti libéral, sir George Trevelgan, lord Spencer, M. John Morley, M. Chamberlain et sir William Harcourt, l'ancien lieutenant de M. Gladstone, qui ont déclaré que



Digitized by Google

la question de la suppression des dîmes ecclésiastiques était mûre. En 1887 et 1889, le *great old man* lui-même a proclamé que « si embarrassant qu'en pût être le règlement, il était urgent de l'entreprendre, courageux de s'y préparer ». Enfin en novembre 1887, « lord Derby établissait la compétence du parlement, affirmait que cette assemblée avait qualité pour résoudre ce problème ».

Nous n'avons pas dessein d'entrer ici dans le fond du débat et d'examiner ce que les biens jadis consacrés par la piété catholique au service des autels et au soulagement des pauvres, sont devenus entre les mains des usurpateurs laïques (ou plutôt seigneuriaux) et des ministres anglicans auxquels ils furent attribués, et ce qu'il en est résulté pour le bien-être de la nation. Du reste, M. Decrais n'a garde, soit ignorance, soit parti pris, de toucher à ce côté de la question. Qu'il nous suffise de noter que les lords whigs, propriétaires des *grosses dîmes* de leurs immenses domaines, avant de demander au nom de la justice la désaffectation des dîmes ecclésiastiques, devraient bien en bonne logique commencer par restituer à la communauté ce qu'ils en ont usurpé. Recommandons seulement à nos lecteurs de voir sur ce sujet *Sybil*, par Disraeli, depuis lord Beaconsfield. Quoi qu'il en soit, de l'avis de M. Gladstone et de ses partisans, il y a là un problème à résoudre. En attendant la solution, les dissidents gallois, fermiers et paysans, ont soutenu contre les percepteurs ecclésiastiques des dîmes des luttes homériques dont notre chroniqueur repasse avec entrain deux ou trois épisodes dignes d'exercer la plume des plus alertes *reporters*.

M. Decrais a donc bien mérité des curieux. Mais tout change quand il prend son sujet par l'autre bout, je veux dire quand il émet la prétention de faire œuvre d'historien. Alors il faut toute la révérence qui se doit à la *Revue des Deux Mondes* pour nous empêcher de penser que l'on se moque des lecteurs. Essayons de l'expliquer par quelques exemples.

Son point de départ, comme son point d'arrivée, sont bien simples : une ligne droite sans entre-deux, et deux

Digitized by Google

mots les résument. Etablissement de la dîme : fait de prince; transfert de la dîme de l'Eglise catholique à l'Eglise anglicane : fait de prince; suppression éventuelle de la dîme : fait de prince. Tel M. Jules Roche, notre ministre du commerce actuel, demandant que l'Etat s'appropriât en bloc les immeubles et les fonds légués expressément pour l'entretien d'écoles confessionnelles, au lieu d'accorder un minimum de deux années aux donataires pour faire valoir leurs droits, s'écriait à la tribune de la Chambre : « Ce sera un fait de prince. » Il nous souvient, hélas! qu'il en avait plein la bouche. Mais que cela est admirable! C'est l'œuf de Colomb, et que les historiens sont à plaindre, je parle de ceux d'Angleterre, de ne l'avoir pas découvert avant M. Decrais!

Ce principe lumineux et « simplifiant » une fois admis, notre publiciste circule sans aucune espèce d'encombre du roi Ethelwulf au roi Henri VIII, et du roi Henri VIII aux législateurs d'aujourd'hui, et même à ceux de demain.

D'abord il est incontestable pour lui que, dès le début, et « pendant la période historique qui va des monarques saxons et danois jusqu'à la réforme », la dîme était une concession faite plus ou moins volontairement à l'Eglise par l'Etat, mais seulement un droit provisoire d'usufruit, et dont il dépendait de lui de suspendre ou d'arrêter les effets. « Dans la pensée du gouvernement, dit-il, l'Eglise n'était pas autre chose qu'un corps entretenu et salarié pour accomplir certains devoirs, de même qu'il existe une magistrature rétribuée pour rendre la justice, une armée pour défendre le territoire. » Bref, tous fonctionnaires, aux cultes, à la justice et à la guerre, à la nomination et à la solde de l'exécutif! Qui donc a prétendu que l'histoire ne se répète pas? Nous voyons ici qu'en Angleterre du moins elle est toujours la même, depuis Edouard le Confesseur, et même auparavant. Dès lors, tout s'enchaîne, tout s'explique.

« Qu'arriva-t-il, en conséquence, lors des luttes qui se terminèrent par l'établissement de la religion réformée? La législature de l'époque ne parut pas se douter qu'il pût y

Digitized by Google

avoir au-dessus ou à côté d'elle une souveraineté supérieure à la sienne. Elle persista à considérer l'Eglise comme une institution nationale, s'alimentant à des sources qu'elle avait ouvertes elle-même, et persévéra dans cette manière de voir avec autant de liberté que s'il se fût agi de toucher à l'administration de la guerre ou de la marine. » — Disons au ministère de la guerre et à l'Amirauté. — Cela admis, rien de plus anodin que la réforme en Angleterre, à peine un soubresaut. Seul possesseur des douaires de l'Eglise, « l'Etat jugea à propos d'en faire passer une grande partie dans le domaine séculier. Puis Edouard VI confia à une commission de prélats le soin de tracer le plan d'un service liturgique; après quoi, le parlement lui-même décida que la dîme continuerait d'être exigible et que le produit en serait appliqué aux ministre du culte nouveau. Est-il besoin d'insister davantage? Ces réminiscences historiques prouvent suffisamment que les conformistes ne peuvent pas réclamer les douaires comme appartenant en propre à leur confession. Les représentants élus du royaume peuvent toujours les en dépouiller, et c'est à tort qu'ils crieraient, le cas échéant, à la spoliation et au sacrilège. » N'insistons pas non plus davantage, et passons de la page 574 à la page 576 et au pays de Galles.

« L'Eglise primitive du pays de Galles semble avoir pris naissance à l'époque de l'occupation romaine. Son indépendance disparut avec l'arrivée des conquérants de Normandie. Guillaume et ses successeurs avaient une politique arrêtée qu'ils entendaient faire prévaloir coûte que coûte! Ils voulaient annihiler la nationalité galloise, en englober dans la masse britannique les éléments séparatistes. La préoccupation de ces princes fut de placer à la tête de l'église locale des évêques étrangers au pays, hommes de paille ou hommes d'affaires. » Ce qui revient à dire que l'Eglise galloise, primitive, évangélique, bref protestante avant la lettre, fut asservie per Guillaume au profit du papisme. M. Decrais n'a entendu parler, semble-t-il, ni des célèbres monastères gallois d'où essaimèrent dans notre Bretagne et ailleurs tant de saints missionnaires aux v^e^ et

Digitized by Google

VI^e siècles, ni des prédications de saint Augustin, ni de ce fait capital que l'archevêque de Llandaff, dont le siège avait été illustré plus de quatre cents ans auparavant par un disciple de saint Germain l'Auxerrois, avait reconnu la primatie de l'archevêque de Cantorbéry près d'un siècle avant l'arrivée de Guillaume.

« La réforme, selon notre historien, laissa le peuple gallois presque indifférent. Il avait trop souffert de la domination du clergé romain pour en déplorer la défaite. » D'ailleurs, comme tout le monde sait ou peut l'apprendre ici, la principauté s'était détournée peu à peu de la foi catholique, grâce à la prédication des moines qui, « l'évangile à la main, revêtus de l'habit régulier, parcouraient le pays, préparaient, sans qu'on s'en doutât, la déchéance de Rome ». Ce « sans qu'on s'en doutât » et ces brebis revêtues de la peau des loups rappellent la fameuse théorie des « réformateurs avant la réforme », celle qui fait de saint Anselme et de saint Bernard des précurseurs de Luther et de Calvin. Les moines donc étaient, dans le pays de Galles, « les précurseurs inconscients » des ministres de toutes les dissidences.

Cependant M. Decrais est obligé d'en venir à un aveu. Il ne peut dissimuler qu'avec la Réforme « le pays de Galles entrait dans la période tragique de son histoire » ; que les dîmes y étaient conférées « à propos de rien, pour un caprice », à des laïques étrangers, et que le siège de Llandaff restait sans titulaire faute de revenu, tandis que les évêchés anglicans du voisinage, notamment celui de Chester, s'enrichissaient du produit d'un impôt spécial extorqué aux Gallois. Ajoutez à cela les débordements des nouveaux réformés : « A Bangor, malgré le droit au mariage qu'a proclamé la rénovation religieuse, pasteurs et dignitaires vivent de scandaleuse façon, entourés de femmes galantes. » Alors parut un apôtre gallois, John Penry, qui écrivait : « O évêques de Galles, vous savez et tout le pays sait aussi que vous avez appelé aux fonctions sacrées des vagabonds, des malandrins et des batteurs d'estrade qui ont choisi le saint ministère pour s'y réfugier et y commettre

Digitized by Google

en paix leurs péchés. Vous les avez autorisés à célébrer le culte, n'ignorant pas qu'ils étaient voleurs, blasphémateurs et adultères. » Malheureusement notre historien termine son récit sur Penry par ces lignes :

« En mars 1593, après un procès dont les contemporains écrivent qu'il fut déshonorant pour les tribunaux de Marie Tudor, Penry payait de sa vie son audacieuse franchise. » Les écrivains contemporains de Penry ont oublié, paraît-il, qu'en mars 1593 Elisabeth avait succédé à Marie Tudor depuis quelque 25 ans. Ceci se lit à la page 579.

Notons une dernière bévue, ou plutôt deux. Notre auteur avance tranquillement que c'est vers le milieu du règne de Charles Ier que « çà et là ce qu'on a nommé d'abord l'*inconformity* commençait à paraître. Les rapports adressés en 1633 à Charles Ier par l'épiscopat signalent la naissance du mouvement. » Je n'ai pas lu, faut-il l'avouer? ces textes épiscopaux de 1633, non plus que ceux des contemporains d'Elisabeth visés plus haut; mais en revanche M. Decrais, qui fait remonter la dissidence à Charles Ier, semble avoir oublié celui de Macaulay qui renferme sur le début du règne d'Elisabeth les lignes suivantes : « Le pouvoir des sectaires mécontents était grand. On les trouvait dans tous les rangs de la société, mais surtout dans les classes commerçantes des villes et dans les petits propriétaires des campagnes. Dès les premières années du règne d'Elisabeth, ils commencèrent à envoyer une majorité à la chambre des communes. » Macaulay expose ensuite longuement comment la crainte de l'invasion étrangère retarda seule leur opposition effective, et comment, le danger extérieur une fois passé, la chambre de 1601 fut assez menaçante pour forcer la reine à céder sur plus d'un point. Du reste, nul n'ignore que la vestale de l'Occident, qui fit périr 180 prêtres ou convertis catholiques, n'épargna guère les puritains. Mais M. Decrais n'a pas même l'air de se douter que les non-conformistes aient gouverné l'Angleterre pendant la révolution de 1648, jusqu'à ce que leur propre chef, Cromwell, les ait évincés du pouvoir. Il passe en effet de plain-pied de la date de 1633 qu'il assigne à leur apparition à celle de 1662, pour

Digitized by Google

mentionner une persécution sévère destinée à réprimer leurs progrès. C'est même à ce propos qu'il commet la méprise que voici :

« Cependant, dit-il, à la restauration des Stuarts, et dès l'avènement de Charles II, une des plus vives préoccupations du pouvoir fut de porter aux non-conformistes des coups dont on espérait bien qu'ils ne se relèveraient jamais. L'*act of uniformity* déclare leur propagande illégale. Le *Conventicle act* interdit aux sujets de la reine (sic) d'assister aux meetings et exercices religieux des schismatiques, sous peine... » Notre historien aura confondu ces bills du parlement élu en 1661, qu'on pourrait appeler la *Chambre introuvable* de la restauration anglaise, avec les bills votés un siècle auparavant à l'avènement d'Elisabeth, savoir, les deux fameux actes de suprématie et de conformité. Peut-être après tout a-t-il voulu parler par anticipation des sujets de la reine Catherine, femme de Charles II.

Quoi qu'il en soit, et bien que la *Revue des Deux Mondes* ait un faible pour tout ce qui touche de près ou de loin à la religion, nous nous permettrons de conseiller à M. Decrais de supprimer, dans la prochaine édition de ses œuvres, la partie historique de ces sortes d'études, jusqu'à ce qu'il ait appris à démêler les temps et les faits de l'histoire, à ne plus confondre les réminiscences avec les documents ou les préjugés avec la science, et surtout à bien distinguer la déformation d'avec la réformation d'une Eglise.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Victor Hugo et son œuvre poétique** : Conférence par l'abbé Lenoir, professeur de rhétorique au collège d'Enghien, 1 vol. in-8, de 42 p. (Bruxelles, Duval et Sœur ; Paris, Vic et Amat.)

Alfred de Musset écrivait un jour à propos de Victor Hugo :

Grand homme, si l'on veut, mais poète, non pas !

Cette boutade amère pourrait se retourner, et il serait plus juste de dire :

Poète, si l'on veut, mais grand homme, non pas !

Le grand homme est mort, bien mort depuis longtemps, et s'il restait encore quelques illusions aux hugolâtres les plus déterminés, le dernier livre de M. Edmond Biré, *Victor Hugo après 1830*, suffirait largement à les faire évanouir, tant est vive et intense la lumière projetée par ce critique impitoyable sur les mensonges, l'orgueil, l'avarice, les contradictions, les vilenies, les platitudes, les hontes de ce dieu panthéonisé !

Mais le poète, le grand poète vit encore, et il vivra toujours immortel comme son génie, comme les accents sublimes de *son* âme de cristal.

*Cette* âme aux mille voix que le Dieu que j'adore
Mit au centre de tout comme un écho sonore (1).

C'est l'œuvre poétique ou du moins lyrique de ce versificateur prodigieux et incomparable, comme l'a dit M. Brunetière (2),

(1) *Feuilles d'automne*, I.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 1886 ; tome III, p. 217.

Digitized by Google

que M. l'abbé Lenoir a essayé de faire passer sous les yeux de ses auditeurs, en leur rappelant les plus beaux vers consacrés par celui que Chateaubriand appelait « l'enfant sublime » — d'abord à la monarchie des Bourbons, dans la pièce :

Oh ! que la royauté, peuples, est douce et belle ! (1).

dans cette autre :

Oh ! laissez-moi pleurer sur cette race morte
Que rapporta l'exil et que l'exil remporte.

et dans celles que tout le monde connaît, *Louis XVII, la Vendée, la Mort du duc de Berry*, le *Chant du sacre*, — puis à Napoléon :

Toujours Lui ! Lui partout ! (2).

dans *les Deux Iles* et dans *Napoléon II*, dans l'*Ode à la colonne* et dans *le Retour des cendres*, dans *la Légende des siècles* et jusque dans *les Châtiments ;* — ensuite à la religion chrétienne, dans la *Prière pour tous, à Villequier, Caïn, Vers écrits au bas d'un crucifix :*

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit.
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure (3).

— enfin à la patrie, — aux enfants, pour lesquels Victor Hugo a écrit ce livre « plein de cris joyeux, de bruits d'oiseaux, de tous ces gais et charmants ramages, qui sont la chanson de l'enfance », *le Livre des Mères*, — à la nature qu'il a admirablement décrite et chantée, — à l'amour proprement dit, qui lui a inspiré de beaux vers, mais aussi des œuvres sensuelles, basses, grossières.

On oubliera, dit M. Lenoir, *les Châtiments*, pamphlet d'une rage impuissante ; on oubliera la majeure partie des *Contemplations* et de *la Légende des siècles*, où tant de ridicule se mêle aux plus stupéfiantes niaiseries ; on oubliera les *Chansons* ordurières des *Rues et des bois ;* on oubliera *l'Art d'être grand-père*, dont la douce folie défie toute critique ; on oubliera *la Fin de Satan*,

(1) *Odes*, liv. II.
(2) *Orientales*, XL.
(3) *Contemplations.*

Digitized by Google

*le Pape*, *Religion et Religion*, *l'Ane*, *la Pitié suprême*, *les Quatre Vents de l'esprit*, *Torquémada*, tous aussi grossiers que blasphématoires... Ce qui restera de ce grand poète, c'est ce que nous lisons, ce sont les beaux vers de sa catholique jeunesse, ses élans vers le bien, vers Dieu, vers la justice, vers la liberté, vers l'idéal. »

Th. DELMONT.

**De l'Etude et de la pratique du droit canonique en France à l'heure présente.** — Note lue à la section des sciences juridiques et sociales du congrès scientifique international des catholiques, par Mgr TURINAZ, évêque de Nancy. Paris, Retaux, in-8. Prix 1 franc.

Sous ce titre, Mgr l'évêque de Nancy publie une brochure qui traite de plusieurs questions très importantes de Droit canonique. « Il répond, dit-il, à des accusations graves et injustes, répandues partout et sous toutes les formes, surtout pendant ces derniers temps, contre les évêques de France et leur administration. Ces accusations ont pour causes premières l'ignorance du droit canonique, une exagération qui méconnaît la vérité et la justice et l'oubli de la pratique et des faits. » Après avoir démontré dans la préface les effets funestes et inévitables de ces accusations, au point de vue du respect et de l'obéissance à l'égard de l'autorité, et par conséquent de l'unité catholique, il cite deux brochures : *le Clergé français en 1890*, et une autre qui a pour titre : *le Clergé de France autrefois et aujourd'hui, étude historique où il est également parlé du Clergé belge.* Ces deux brochures attaquent le clergé français au point de vue de la science, de l'activité, du zèle et des vertus sacerdotales. Monseigneur rappelle ce qu'il a dit de la première dans sa lettre pastorale du dernier carême, et il renouvelle le défi qu'il a porté à l'auteur.

Voici les principales divisions de la brochure le Mgr l'évêque de Nancy :

*De la nécessité de l'étude du Droit canonique ; — De deux périls : l'exagération et l'oubli de la pratique et des faits ; — Des coutumes ; — Des officialités ; — Du concours ; — De l'inamovibilité ; — Conclusions.*

Digitized by Google

**Le Lutin de la Force**, par Clément Drouault. Paris. (Donnadieu, 23, rue des Francs-Bourgeois, petit in-8 de 32 pages.)

Le *Lutin de la Force* est un drame en trois actes et en vers, qui fait passer sous nos yeux un épisode de la Terreur, de cette époque sanglante et fatale que M. Victorien Sardou a si énergiquement flétrie dans *Thermidor*, qu'il s'est attiré les colères de M. Clémenceau : le chef du parti radical veut qu'on accepte la Révolution « en bloc ».

M. Clément Drouault n'est pas partisan de ce « bloc ». Il nous montre au 1er acte le fils du général Custine, qui est mort

> Armé du crucifix, sans bravade et sans fiel
> Souriant aux bourreaux et regardant le ciel,

en disant :

> Mon corps est aux méchants et mon âme est à Dieu!

au moment où sa femme, Delphine de Sabran, son ami, de Chaumont Quitry, officier comme lui de l'armée du Rhin, et Louise, fille du concierge et *Lutin* de la Force, se sont entendus pour faire évader le jeune prisonnier, moyennant 4.000 écus déjà comptés à Brutus, le geôlier et le fiancé de Louise.

Au second acte, un numéro du *Père Duchêne*, introduit par Brutus, apprend à Custine que quiconque aura aidé la fuite d'un prisonnier sera puni de mort : il renonce alors à tout projet d'évasion, malgré les instances de Louise, qui veut poignarder son fiancé, le traître Brutus. Custine arrête le bras vengeur de la jeune fille, et Brutus, feignant la reconnaissance, propose au prisonnier un moyen de s'enfuir.

Au 3me acte, Custine reste sourd aux prières de Quitry :

> Quoi! livrer au bourreau ce frère que j'embrasse!

et aux larmes de sa femme :

> Qu'est-ce qui te retient? — Tu le sais bien, l'honneur.

Arrive alors Billaud-Varennes, à qui Brutus a tout révélé, et qui envoie Quitry à la Conciergerie, Custine à l'échafaud. Louise, après s'être déclarée « seule coupable », se moque du misérable

Digitized by Google

apostat Billaud-Varennes et, pour échapper au sans-culotte Brutus, se perce le cœur d'un poignard : suicide plus dramatique que moral, qui est le dénouement d'une pièce où l'on sent passer je ne sais quel souffle cornélien :

> Va, pauvre âme brisée, où l'orage te pousse;
> Adhère sans murmure aux arrêts du Très Haut,
> Et, pour monter au ciel, aspire à l'échafaud.

Pourquoi M. Drouault fait-il de Coffinhal le président du *Comité de salut public?* Il n'était que président du club des Jacobins et membre du Tribunal révolutionnaire.

Pour ne pas finir par une critique, citons ces beaux vers à propos des Vendéens :

> Kléber, Hoche, Marceau, qui les ont combattus,
> Ont salué leur tombe et loué leurs vertus !
> Cathelineau, Bonchamp, Stofflet, Lescure, Elbée,
> Larochejaquelein, race de Machabée,
> A vos noms glorieux vous avez ajouté
> Le sceau de l'héroïsme et de l'adversité.
> Salut! vaillants soldats de la France chrétienne!
> Je presse en soupirant votre main dans la mienne.

T. D.

**Les Principes du Droit public de l'Eglise** réduits à leur plus simple expresion, par le card. TARQUINI, traduits sur la 12e édition par l'abbé A. ONCLAIR. 4e édition. Paris, Retaux, 82, rue Bonaparte 1891.

Les mérites et les points faibles de cet ouvrage de l'éminent jésuite sont connus de tous ceux qu'intéresse le droit public de l'Eglise. Les nombreuses éditions qui en ont été données depuis vingt ans ont appelé à leur suite trop de comptes rendus critiques, pour qu'il y ait la moindre utilité à en ajouter un nouveau. Nous signalons néanmoins la 4e édition de la traduction française que vient de publier M. l'abbé Onclair, surtout à cause de l'addition qui y a été faite de la célèbre dissertation du R. P. Tarquini sur le *Placet royal*. Celle-ci, d'abord écrite en italien, avait été traduite en latin par l'auteur, puis en diverses langues; c'est la première fois qu'elle paraît en français.

Digitized by Google

# ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Sommaire. — I. Indulgences du chemin de la Croix pour les malades. — II. Faveurs accordées à l'œuvre de la Propagation de la foi. — III. Célébration de la fête des Morts. — IV. Des instituts sans costume religieux.

I. Dans un bref du 9 septembre 1890, Sa Sainteté Léon XIII autorise le R. P. ministre général des Frères Mineurs, à commuer les prières requises pour gagner les indulgences du chemin de la Croix, avec un crucifix bénit, quand on est empêché d'aller à l'église.

Les conditions sont de réciter devant un Crucifix indulgencié à cet effet, vingt *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

Cette obligation peut être commuée pour les personnes gravement malades qui ne peuvent la remplir. Elles doivent réciter de bouche un acte de contrition et l'invocation : *Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti*, et suivre au moins de cœur la récitation de trois *Pater, Ave* et *Gloria* faite par un assistant. Ces conditions sont à noter, parce qu'elles sont différentes de celles assignées précédemment.

II. Les présidents des conseils centraux de l'œuvre de la Propagation de la foi ont demandé au Souverain Pontife les facultés énoncées ci-dessous pour les prêtres qui serviront la dite œuvre dans les conditions exprimées ci-après :

1° A tout prêtre qui sera chargé dans une paroisse ou dans un établissement de recueillir des aumônes pour l'œuvre de la Propagation de la foi, quelle que soit d'ailleurs la somme qu'il recueille, ou qui, de ses propres res-

Digitized by Google

sources, versera dans la caisse de l'œuvre le produit d'une dizaine entière :

a) La faveur de l'autel privilégié trois fois par semaine;

b) Le pouvoir d'appliquer les indulgences suivantes : aux fidèles qui sont à l'article de la mort, l'indulgence plénière ; aux chapelets ou rosaires, croix, crucifix, images, statuettes et médailles, les indulgences apostoliques; aux chapelets, les indulgences dites de sainte Brigitte;

c) La faculté d'attacher aux crucifix les indulgences du chemin de la croix.

2° A tout prêtre, membre d'un conseil ou d'un comité chargé de veiller aux intérêts de l'œuvre, etc. ;

A tout prêtre qui, dans l'année, aura versé dans la caisse de l'œuvre une somme représentant au moins le produit de mille souscriptions, quelle que soit d'ailleurs la provenance de cette somme :

a) Les mêmes faveurs que les prêtres de la catégorie précédente ;

b) La faveur de l'autel privilégié personnel cinq fois par semaine ;

c) La faveur de bénir les croix en y attachant les indulgences appliquées à l'exercice du chemin de la croix, et de plus le pouvoir d'imposer le cordon et le scapulaire séraphiques avec toutes les indulgences et les privilèges accordés à cette imposition par les Souverains Pontifes ;

d) Le pouvoir de bénir et d'imposer aux fidèles les scapulaires du Mont-Carmel, de l'Immaculée-Conception et de la Passion de Notre-Seigneur.

Dans le cas où les sommes à recueillir seraient momentanément incomplètes, les susdits présidents implorent la prorogation des pouvoirs du prêtre qui aura fait le versement intégral de l'année précédente, jusqu'à la clôture de l'exercice courant.

3° Tout prêtre qui versera en une fois, de ses propres ressources, une somme représentant le produit de mille souscriptions, aura droit toute sa vie aux faveurs accordées aux prêtres membres d'un conseil.

Le 5 août 1889, Sa Sainteté le pape Léon XIII a daigné ac-

Digitized by Google

corder toutes ces faveurs, à perpétuité, excepté pour la faculté de bénir les chapelets qui n'est concédée que pour cinq ans.

III. Dans l'archidiocèse d'Udine se trouvent plusieurs églises érigées sous le titre de saint Juste, martyr, dont la fête se célèbre, dans tout le diocèse, par indult apostolique, le 3 novembre, sous le rit double mineur. L'année dernière, le 2 novembre tombant un dimanche, la fête des Morts était renvoyée au jour suivant.

La sacrée Congrégation des rites, consultée, répondit, le 22 août 1891, que, dans les églises dont saint Juste est le titulaire, il fallait célébrer sa fête le 3 novembre, et renvoyer au jour suivant la commémoraison des fidèles trépassés.

IV. L'Eglise catholique s'efforce, par tout son pouvoir, de favoriser la piété chrétienne et d'extirper les vices. C'est pour cela que, dans les temps actuels, non seulement les vraies congrégations religieuses se sont développées pour le grand avantage de la république chrétienne et civile, mais beaucoup d'autres sociétés de pieux fidèles se sont établies pour suivre les conseils évangéliques et remplir librement les devoirs de la charité, devoirs que la perversité des temps défend, ou en partie ou complètement, aux familles religieuses. Comme ces pieuses associations de fidèles n'ont point été louées par le Saint-Siège de la même manière que les vraies congrégations religieuses, ni leurs statuts approuvés comme elles demanderaient qu'ils le fussent, on a commencé des discussions sur leur nature et sur la pensée du Saint-Siège en les approuvant.

Pour cette cause, la sacrée Congrégation des évêques et réguliers, par ordre du Pape, a étudié les deux questions suivantes :

1° Est-il expédient que la sacrée Congrégation des évêques et réguliers concède le décret de louange ou d'approbation aux instituts qui ont, outre les sœurs vivant en communauté, d'autres sœurs tenues à des vœux simples, ou temporaires ou perpétuels, vivant retirées dans leurs maisons, sans aucun signe extérieur qui indique qu'elles sont membres de quelque institut régulier ?

Digitized by Google

2° Est-il expédient que la même Congrégation accorde un décret de louange et d'approbation aux instituts dont les membres, quoique vivant en communauté, n'ont cependant aucun signe extérieur indiquant leur profession religieuse, et s'efforcent même de cacher tant l'institut lui-même que sa nature?

Or, dans une assemblée générale, tenue au Vatican le 21 juin 1889, il a été décrété ce qui suit :

La sacrée Congrégation, lorsqu'elle loue ou approuve de tels instituts, même sous le nom exprès de congrégations, les loue ou les approuve, non pas en tant qu'ordres formels de vœux solennels, ni même en tant que vraies congrégations religieuses de vœux simples, mais seulement comme sociétés pieuses dans lesquelles manque, outre d'autres choses que la discipline actuelle de l'Eglise exige, la profession religieuse proprement dite, et les vœux, s'il en est, sont tout à fait privés, et ne sont pas acceptés comme publics par le supérieur légitime, au nom de l'Eglise. De plus, la sacrée Congrégation loue et approuve ces sociétés sous la condition essentielle de se faire connaître pleinement et parfaitement à leurs ordinaires respectifs, et de se soumettre complètement à leur juridiction. Enfin, quoique les membres de ces associations ne portent aucun habit régulier ; qu'elles veillent cependant à ce que rien, dans leur vêtement, ne choque la vue et les convenances; qu'elles prennent soin que ce qui est caché par la prudence de l'esprit, ne dégénère point par la prudence de la chair, en une coupable dissimulation.

Sa Sainteté a ratifié et confirmé ce décret, ordonnant qu'il fût inséré dans tous les statuts de ces instituts, le 11 août 1889. I. Card. VERGA, *préfet.*

C. CHAMBOST.

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. Imprimerie Emmanuel VITTE, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

# LA GARDE ET LA DÉFENSE

# DE NOS COLONIES

Quand une nation exerce les droits de la souveraineté sur un pays colonisé par ses émigrants ou conquis par ses armes, elle assume en même temps le devoir de maintenir l'ordre dans ce pays et d'en assurer la défense contre les ennemis de l'extérieur. En revanche elle peut exiger très justement que la colonie contribue à cette défense dans la plus large mesure de ses moyens. De là ce principe, jadis pleinement admis dans nos possessions d'outre-mer mais trop oublié peut-être vers le milieu de notre siècle : *tout colon valide jouissant de ses droits de citoyen, est soldat* (1).

Il y a plus : quand une colonie est devenue adulte, s'il est juste et avantageux à la fois que la métropole lui laisse la plus grande somme de liberté possible et lui accorde une véritable autonomie, en revanche la colonie doit pourvoir à sa sûreté intérieure et à sa défense extérieure par ses propres moyens, en ne réclamant de la métropole que l'indispensable minimum de secours.

Ainsi pensent les Anglais, les Hollandais, les Espagnols,

(1) Dislère, *Traité de législation coloniale*, p. 97. — Un homme de bonne volonté, *Etude sur les colonies*, p. 270.



Digitized by Google

les Portugais (1). Ces peuples n'ont pas à vrai dire d'*armée coloniale*, telle que nous tâchons aujourd'hui d'en constituer une. Dans chacune de leurs grandes colonies existent des troupes exclusivement affectées à son service. L'armée métropolitaine fournit seulement l'appoint nécessaire, là où le besoin s'en fait impérieusement sentir.

Exemples :

Dans les colonies anglaises du Canada, du Cap de Bonne-Espérance, de l'Australie, colonies autonomes, placées sous le régime du *self-government*, on ne trouve plus aujourd'hui un seul soldat de la métropole. Chacun de ces pays a son armée spéciale, dépendant uniquement du gouvernement local.

Les colonies britanniques qui, sans avoir un parlement indépendant et des ministres responsables, jouissent cependant d'institutions représentatives telles que les Antilles anglaises, Malte, les Bermudes, ont également leurs *milices* particulières, mais renforcées et au besoin surveillées par quelques troupes de la métropole.

Enfin, certaines positions militaires ou maritimes, dont l'importance est capitale ou dont la population n'offre pas de garanties suffisantes de fidélité, Gibraltar, Hong-Kong, Sainte-Hélène..., sont uniquement confiées à la garde de soldats métropolitains (2).

L'armée spéciale des Indes néerlandaises, forte de 30,000 hommes environ, est composée mi-partie d'européens engagés volontaires de toute nationalité, et mi-partie d'indigènes généralement recrutés de la même manière (3).

Chaque colonie portugaise a également ses troupes particulières, entièrement composées d'indigènes ou de noirs des autres colonies. Les officiers portugais qui consentent à s'expatrier pour les commander, gagnent un grade.

(1) AVALLE, *Note sur les colonies anglaises*, p. 36. — DABRY DE THIERSANT, *l'Armée coloniale de l'Inde néerlandaise* (*Revue maritime et coloniale* de janvier 1885, p. 5 et suivantes). — Amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *Voyage en Chine*, 2e volume, p. 15 et 27.

(2) AVALLE, *Note sur les colonies anglaises*, p. 48 et *passim*.

(3) DABRY DE THIERSANT, *L'armée coloniale de l'Inde néerlandaise* (*Rev. mar. et col.* de janv. 1875, p. 5).

Digitized by Google

De même, les garnisons espagnoles des Philippines sont presque exclusivement formées de troupes indigènes, dont les cadres ne sont qu'en partie européens. La conversion au catholicisme de la majeure partie des habitants autochthones permet à la métropole de compter absolument sur leur fidélité (1).

Tels sont les principes que manifestement il est de notre intérêt d'appliquer, nous aussi, dans la mesure du possible, en tenant compte bien entendu, et de la situation politique ou sociale de nos diverses colonies, et des exigences qu'impose la défense du territoire métropolitain lui-même.

Remarquons tout d'abord que l'Algérie fût-elle administrativement rattachée, comme cela nous paraît désirable, à un ministère spécial des colonies, rien pour le moment ne paraît être changé au système général de sa défense, qui se lie étroitement, d'une part à celui de la Tunisie, de l'autre à celui de la France. Cette défense resterait uniquement confiée, sur terre à notre armée métropolitaine, sur mer à notre flotte nationale. Les conclusions auxquelles nous conduira la présente étude ne s'appliquent donc pas à l'Algérie.

Ceci bien entendu, considérons en premier lieu celles de nos anciennes colonies qui sont soumises au régime du sénatus-consulte de 1866, c'est-à-dire la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane. Dans ces quatre colonies la loi militaire du 15 juillet 1889, en vertu de son article 81, est pleinement et absolument applicable. Voilà donc tous leurs citoyens valides, blancs, mulâtres et noirs — les hommes de ces deux dernières catégories en immense majorité —, appelés à servir dans notre *armée métropolitaine* au même titre et dans les mêmes conditions que les autres Français. Néanmoins, un commentateur autorisé de la loi

(1) P. H. X., *la Politique française en Tunisie*, p. 296. — Docteur Montano, *Voyage aux Philippines* (*Tour du Monde*, t. I. 1884, p. 103 et suivantes).

Digitized by Google

militaire suppose « que le ministre appliquera autant que possible, dans les colonies, le système du recrutement régional » (1). Mais, dans le projet d'armée coloniale distribué au mois de mars 1891 à la chambre des députés, nous ne voyons aucune confirmation positive de cette intention. Sans tenir compte de sentiments beaucoup moins sages que généreux, n'était-il pas plus simple et plus logique de décider immédiatement que les Français de nos anciennes colonies, tout comme ceux des nouvelles, formeraient dans leurs propres pays des corps spéciaux, des troupes locales, exclusivement consacrées à leur défense ? En effet, le même article 81 de la loi du 15 juillet 1889, stipule que dans les colonies non régies par le sénatus-consulte de 1866, les Français et naturalisés Français, après une année de présence effective sous les drapeaux, resteront à la disposition de l'autorité militaire pour le cas de mobilisation, *tant qu'ils seront valides*, mais toujours « sans pouvoir être appelés à servir hors du territoire de ces colonies ». Nous voici revenus à la formule : *tout colon valide est soldat*, la seule vraiment efficace pour assurer la défense de la Martinique ou de la Réunion, aussi bien que pour aider à celle du Sénégal ou de la Cochinchine.

Est-ce à dire qu'avec ce système la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane auraient elles-mêmes le soin de former leurs propres troupes, comme le Canada ou les pays anglais de l'Australie ? Non certes, car aucune de nos anciennes colonies n'est véritablement adulte — les haines de race et de caste s'y opposent — et ne peut être dotée du *self-government*. Il est donc bien entendu que le commandement, le recrutement, l'organisation et l'instruction des troupes locales resteraient dans les attributions du gouvernement métropolitain qui, suivant l'état politique et social de chaque colonie, les encadrerait plus ou moins fortement d'éléments européens. Un point sur lequel nous ne saurions trop insister est celui-ci : il ne s'agit nullement

(1) Daniel Mérillon, ancien député, etc..... *Commentaire de la loi militaire du 15 juillet 1889*, p. 680.

Digitized by Google

dans notre pensée de constituer de simples milices, où les grades par exemple seraient donnés à l'élection; il s'agit au contraire de former des troupes solides et disciplinées, commandées par des officiers sortant de nos écoles nationales, et complètement soumises aux lois et règlements fondamentaux de toute hiérarchie vraiment militaire.

Mais, d'autre part, convient-il que des troupes uniquement destinées par exemple à la défense de la Guadeloupe et de la Martinique reçoivent une instruction identique à celle des régiments métropolitains destinés à lutter contre de grandes armées européennes? Ont-elles besoin d'un apprentissage aussi long, aussi complet et aussi parfait des mouvements réguliers de la tactique militaire? Certainement non. En revanche, il est nécessaire que leurs officiers et leurs sous-officiers aient une connaissance parfaite du territoire restreint où ils auront à opérer en cas d'un débarquement de l'ennemi, territoire à tous égards si différent de celui de la métropole; il faut que ces officiers et ces sous-officiers approprient en quelque sorte l'éducation et l'instruction militaires des soldats dont ils ont charge au caractère spécial de ceux-ci, à la nature du sol de la colonie où ils servent et des ressources qu'elle offre pour sa propre défense (1).

Ce ne sont pas là les seuls arguments qui plaident en faveur de cette thèse, que chaque colonie, ou au moins chaque groupe de colonies, doit avoir ses troupes spéciales ou locales (2).

A en juger par les immenses et fiévreux préparatifs qui se font d'avance chez toutes les grandes nations européennes, on peut prévoir avec quelle rapidité éclateront et souvent se dénoueront les guerres futures, sur mer comme sur terre. Or, si dans ces conditions une colonie n'a pas en permanence sur son propre sol, non seulement tous les

(1) Un homme de bonne volonté, *Etude sur les colonies*, p. 274 et suivantes.

(2) MALOUET, *Mémoires sur les colonies*. — En 1775, époque à laquelle ces mémoires ont été écrits, chacune de nos colonies avait ses troupes spéciales. — Tome IV, p. 242 et 243.

Digitized by Google

engins nécessaires, mais encore tout le personnel indispensable à sa défense, aura-t-elle le temps ou la possibilité, avant qu'une rapide attaque l'ait fait succomber, de recevoir de la métropole les soldats qui lui manqueront? On peut affirmer que presque toujours ces secours n'arriveront pas ou arriveront trop tard (1). Il faut donc, aujourd'hui, que chaque colonie ait constamment à sa disposition sa petite armée particulière au complet, avec ses corps divers, ses cadres, ses réserves, etc...; ce qui revient à dire que cette armée doit autant que possible se recruter sur son propre territoire et se compléter à l'aide d'engagés à long terme, européens ou autres, faisant tout leur temps de service sur ce même territoire.

Enfin, si l'on redoute que les haines de race ou toute autre influence mauvaise puisse troubler la tranquillité dans telle ou telle de nos anciennes colonies, rien n'empêche d'y maintenir un petit corps uniquement composé de soldats métropolitains — engagés volontaires ou rengagés — et spécialement chargé d'assurer l'ordre intérieur.

Nos colonies des Antilles, de la Guyane et de la Réunion ont-elles, sur leur propre sol, le personnel nécessaire à leur défense? Si l'on suppose que l'application de notre loi militaire donne dans ces pays un effectif de combattants proportionnellement égal à celui de la France, le calcul montre qu'ils fourniront au moins : la Martinique 12,000 soldats, la Guadeloupe avec ses dépendances 13,000, la Réunion 9,000 et la Guyane 1,200. Ces chiffres seraient encore singulièrement accrus si l'on décidait que, comme dans les autres colonies, tout citoyen, après un premier service d'une année — temps suffisant pour son instruction militaire *locale* —, pourrait être rappelé sous les drapeaux jusqu'au jour où il cesserait d'être valide. On aurait alors, du moins

(1) Le Myre de Villers, *Rapport sur le budget des colonies pour 1891*. — Bouinais et Paulus, *l'Indo-Chine française contemporaine*, t. II, p. 714 et 715. — Un officier supérieur de la marine en retraite, *la Défense des colonies et la marine*, p. 9.

Digitized by Google

dans les trois premières colonies ci-dessus mentionnées, plus de monde qu'il n'en faudrait (1).

Aussi croyons-nous, qu'à la Martinique et à la Guadeloupe, il serait très possible de lever par engagements volontaires un régiment analogue aux troupes de couleur que les Anglais recrutent dans leurs Antilles. Ce corps fournirait en partie les garnisons nécessaires à nos possessions de la côte occidentale d'Afrique, et compléterait au besoin les troupes locales de la Guyane peut-être numériquement insuffisantes en cas de guerre. De même, les braves et patriotes habitants de la Réunion nous fourniraient probablement sans beaucoup de peine un ou deux bataillons spéciaux pour concourir à la garde d'Obock, de Diego-Suarez et des Comores.

S'il paraît facile d'assurer la défense de nos anciennes colonies à l'aide de leurs seuls habitants, de longtemps il n'en sera ainsi pour l'Indo-Chine et pour la plupart de nos nouvelles possessions. Non, certes, que les hommes capables de porter les armes y fassent défaut, mais parce qu'à l'heure actuelle on ne peut guère compter sur leur fidélité. Fait non moins certain, que l'expérience a démontré : ces mêmes hommes, tout prêts dans leur propre pays à tourner contre nous les armes que nous mettons entre leurs mains, se battront partout ailleurs avec courage et loyauté à côté de nos soldats. De là cette conclusion, en apparence toute naturelle : envoyons nos sujets africains garder l'Indo-Chine, et nos sujets asiatiques garder l'Algérie et le Sénégal (2).

Malheureusement l'application de cette idée est loin d'être aussi simple qu'elle le semble de prime abord. En effet, les tirailleurs algériens envoyés en Indo-Chine n'ont guère mieux résisté au climat de ce pays débilitant que les jeunes soldats français. Mais si ce fait est prouvé en ce qui

(1) DISLÈRE, *Traité de législation coloniale.* (Tableau des populations de nos colonies.)

(2) A. ROCHAÏD, *Marine marchande et colonie; le contingent indigène*, p. 155.

Digitized by Google

concerne des Kabyles ou des Arabes de race pure, il est au contraire extrêmement probable que nos sujets africains de race noire — et nous en comptons beaucoup sur les confins du Sahara algérien et au Sénégal — résisteraient très suffisamment au climat de l'Indo-Chine. D'autre part, les quelques Annamites qui à la suite de condamnations ont été envoyés à la Guyane, y ont vécu et travaillé dans d'excellentes conditions.

Or, tout le monde est d'accord sur ce point : en échange des sacrifices qu'elle s'impose pour ses sujets autochthones de l'Afrique et de l'Asie, la France a le droit incontestable d'exiger d'eux le service militaire dans la mesure de la justice et du possible. Pour le moment elle est loin de le faire. Quels motifs l'empêchent ? Les populations musulmanes de la Tunisie se soumettent sans murmurer à une sorte de tirage au sort pour un service militaire de deux années. Pourquoi celles de l'Algérie, du Sénégal et de l'Indo-Chine ne seraient-elles pas astreintes à des obligations analogues ? (1).

Voici donc nos conclusions : les populations noires de l'Algérie et du Sénégal peuvent fournir sans peine, d'une manière continue, 4 ou 5 mille soldats aptes à tenir garnison en Indo-Chine; et les populations indo-chinoises peuvent nous en fournir autant pour nos garnisons des îles de l'Océanie et de la mer des Indes, y compris la Nouvelle-Calédonie et Madagascar, sans préjudice des troupes de même origine qui, en bonne partie recrutées parmi les Annamites chrétiens, et bien encadrées, offriraient dans leur propre pays de très suffisantes garanties de solidité et de loyauté! « Les armées coloniales de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande et du Portugal ne sont en grande partie — répétons-le encore ici — que des armées indigènes fortement encadrées dans des éléments européens » (2).

C'est ainsi que, si nous voulons nous en donner la peine,

(1) L. VIGNON, *la France dans l'Afrique du nord*, p. 283.
(2) Opinion d'un marin, ancien gouverneur de colonie, *Marine et colonies*, p. 68 et 69.

Digitized by Google

et en supposant le Tonkin pacifié une fois pour toutes, 6,000 soldats métropolitains, engagés volontaires ou rengagés, suffiront largement pour former l'appoint de nos garnisons coloniales, spécialisées en quelque sorte pour le pays même qu'elles auront mission de défendre. On les répartirait par exemple de la façon suivante :

| | |
|---|---|
| Antilles et Guyane. . . . . | 1.000 |
| Côte occidentale d'Afrique. . . . . | 500 |
| Réunion, Madagascar, Hindoustan. . . . | 600 |
| Iles de l'Océanie . . . . . | 500 |
| Indo-Chine. . . . . | 3.400 |
| Total : | 6.000 (1) |

soldats métropolitains.

Il est du reste évident qu'afin de permettre à ces 6000 soldats de venir prendre en France un temps de repos nécessaire, et afin de constituer en même temps une réserve pour expéditions coloniales sans toucher à notre armée métropolitaine, on devra former, tout comme le proposent en réalité les auteurs du projet soumis au parlement (2), un corps de 15 à 18 mille hommes composé d'engagés et de rengagés. En cas de guerre européenne, ce corps pourrait être de la plus grande utilité pour notre marine. En effet, personne n'ignore que souvent aujourd'hui les escadres de combat auront à opérer de rapides débarquements sur tel ou tel point du littoral ennemi, afin de couper une ligne de chemin de fer ou de fils télégraphiques, afin de ruiner des sémaphores ou des postes de torpilleurs, etc... Pour de tels

(1) Il y a sept ou huit ans, le colonel Laurent, de l'infanterie de marine, mort vers cette époque, estimait déjà que 4.000 Européens, y compris les cadres d'une armée de 40,000 indigènes et mercenaires de race jaune ou noire, suffiraient largement pour défendre le Tonkin. (Bouinais et Paulus, *l'Indo-Chine française contemporaine*, t. II, p. 489.)

(2) Dans ce projet, en effet, les 4e et 5e bataillons des 8 régiments d'infanterie, 6 bataillons de légion étrangère, 2 bataillons d'artillerie de forteresse et quelques autres troupes spéciales constituent *seuls* l'armée disponible pour le service colonial. Cela ne doit guère donner plus de 16 ou 18 mille hommes. (N. de l'auteur.)

Digitized by Google

coups de main elles auront un absolu besoin de quelques troupes solides, hardies, ayant déjà le pied marin. La réserve des troupes coloniales, en partie disponible dans les ports de la métropole fera tout justement leur affaire (1).

Voilà donc constituée de la seule manière qui nous semble logique, non une armée coloniale unique, calquée sur notre armée métropolitaine et dont les soldats se promèneraient d'une extrémité du globe à l'autre suivant les besoins du moment ou les caprices d'un ministre, mais plusieurs petites armées locales, distinctes les unes des autres, chacune d'elles attachée, pour ainsi dire, au sol restreint qu'elle a mission de défendre. Sous l'autorité de quel ministre doit-on placer l'ensemble de toutes ces forces éparses ?

A première vue, il semble naturel de les rattacher au département des colonies dont la création s'impose, comme nous avons essayé de le montrer dans une précédente étude (2). Suivant nous, cependant, cette solution doit être rejetée, aussi bien que la mesure consistant à réunir les troupes coloniales à celles de la guerre, et nous allons tâcher d'exposer clairement les motifs de notre opinion.

A l'origine, la garde et la défense des colonies de la France fut constituée d'une façon irrégulière et confuse, généralement suivant le hasard des circonstances et à l'aide de forces de toute provenance. Ce fut seulement en 1762 qu'on affecta spécialement à ce service un certain nombre de régiments de l'armée de terre. Dix ans plus tard, le département de la marine fut chargé de la défense des colonies, au moyen de troupes levées, organisées et entretenues uniquement par ses soins. La Révolution revint au système de 1762, qui fut en partie maintenu sous le premier empire et sous la Restauration. Mais la monarchie de juillet confia de nouveau au département de la marine le soin

(1) Articles du *Journal des Débats* des 8 et 9 avril 1891. — En 1775, Malouet proposait déjà une combinaison analogue. (*Mémoires sur les colonies*, t. VI, p. 243.)

(2) *Université catholique* du 15 juillet 1891, p. 368.

Digitized by Google

d'assurer la sécurité de nos colonies à l'aide de corps spéciaux constitués sous sa seule autorité, et depuis lors cette manière de faire a toujours prévalu (1). On peut donc dire qu'elle est devenue chez nous une tradition, avec laquelle le gouvernement de la république veut cependant rompre aujourd'hui.

Quels motifs donne-t-on pour justifier la résolution de confier au département de la guerre la défense terrestre de nos colonies? On avoue que, si le ministère de la marine avait conservé l'administration de ces dernières, « il eût été tout naturel de lui laisser « l'armée coloniale ». Et le seul argument plausible que l'on invoque pour la lui enlever, c'est que les excellentes troupes d'infanterie et d'artillerie qu'il a pris soin de former « vont avoir, par suite de la dernière loi du recrutement, un effectif très considérable de réservistes, et doivent pouvoir être employées activement ailleurs que sur les côtes et aux colonies; » donc aussi, « que leur réunion au département de la guerre donnera plus de force, plus d'unité à la défense nationale. » Or, avec le système que nous préconisons, les troupes qui forment encore aujourd'hui l'infanterie et l'artillerie de marine deviendraient, leurs réservistes compris, tout à fait indépendantes des corps coloniaux, bien plus indépendantes que dans le projet soumis au parlement, et par conséquent absolument disponibles pour constituer, sous l'autorité du ministre de la guerre, un nouveau corps d'armée métropolitain.

Il est vrai qu'en Angleterre c'est le département de la guerre qui, depuis près de deux siècles, est chargé de la défense terrestre des colonies (2). La raison en est simple. La défense de l'Angleterre elle-même, pays entouré d'eau de tous côtés, repose sur l'action de sa flotte beaucoup plus que sur celle de son armée. Dans une guerre européenne la première a forcément le rôle principal, un rôle complexe et tout à fait absorbant, si l'on songe qu'elle doit, non seu-

(1) Dislère, *Traité de législation coloniale*, p. 87 et suivantes.
(2) Avalle, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 36 et suivantes.

Digitized by Google

lement préserver le sol métropolitain de toute invasion, mais encore protéger un immense commerce maritime et les côtes d'un empire colonial vraiment démesuré. Il est donc parfaitement logique que, pour conserver un juste équilibre entre les deux départements militaires du Royaume Uni, on ait confié à celui de la guerre, avec la plus grande part possible dans la défense des côtes métropolitaines, la défense terrestre des colonies.

Au contraire, si la France est puissance maritime, elle est bien plus encore puissance continentale. Chez elle la défense terrestre exige un déploiement de forces beaucoup plus considérable, une somme de travail beaucoup plus grande que n'en exige la garde de la mer territoriale qui baigne seulement une partie de son périmètre. Par suite la préoccupation essentielle, absorbante, du ministère de la guerre est forcément la défense des frontières terrestres. Aujourd'hui, plus que jamais, la tâche de l'assurer est véritablement écrasante. Il serait donc tout naturel que le ministre de la guerre laissât à son collègue de la marine la plus grande part possible du soin et de la responsabilité dans la défense de nos frontières maritimes et, à plus forte raison, dans celle de nos possesions lointaines. C'est seulement de cette façon que peut s'établir chez nous l'équilibre indispensable entre les attributions de nos deux départements militaires.

Mais, dira-t-on, puisque vous croyez à la nécessité d'un ministère spécial des colonies, pourquoi ne pas confier à ce nouveau département, non seulement l'administration, mais encore la défense de ces mêmes colonies? (1). Deux motifs, suivant nous, s'y opposent.

D'abord, en donnant une armée au ministère des colonies, on l'obligerait à des dépenses forcément très considérables pour constituer son personnel administratif, son

(1) Opinion d'un marin, ancien gouverneur de colonie, *Marine et colonies*, p. 68. — Cet écrivain, d'ailleurs si compétent, se trompe — nous l'avons déjà dit — quand il compte l'Angleterre au nombre des puissances chez lesquelles le ministère des colonies est chargé de les défendre (note de l'auteur).

Digitized by Google

personnel combattant et l'outillage nécessaire à ce dernier. Et comme, quoi qu'on fasse, notre marine a un absolu besoin de quelques troupes à elle, *uniquement à elle*, pour la garde de ses arsenaux et les opérations de ses navires dans la guerre des côtes, au lieu de deux armées distinctes — actuellement on trouve que c'est déjà trop — la France en aurait trois. Du reste, si nous jetons un coup d'œil sur ce qui se passe à cet égard chez nos voisins les Anglais, nous constatons que les soldats européens, qui forment le noyau de leur armée de l'Hindoustan et assurent en quelque sorte sa fidélité, dépendent exclusivement du département de la guerre, non du ministère de l'Inde (1).

Mais, d'autre part, la défense terrestre de nos colonies ayant pour base obligée notre flotte nationale, qui seule peut lui fournir les renforts, les approvisionnements, les secours de tout genre dont elle a besoin, n'est-il pas évident qu'un grand avantage doit résulter de la concentration, sous une direction unique, de cette défense terrestre et de la défense maritime? (2). Quand on lit l'histoire de la marine anglaise, dans l'ouvrage de Lediard, par exemple, on constate que nombre d'expéditions entreprises en commun par les marins et les soldats de cette nation ont échoué, en partie ou totalement, par suite des conflits survenus entre les chefs des uns et des autres, conflits résultant souvent eux-mêmes de l'absence d'une direction ministérielle unique. Or, la défense maritime de nos colonies — nous allons essayer de le démontrer — ne peut être confiée qu'au département ayant déjà dans ses attributions la haute direction de notre flotte nationale, et qui, par conséquent, doit conserver la charge de veiller à leur sécurité sur terre comme sur mer.

Il n'est sans doute pas utile de rappeler ici les motifs qui rendent nécessaire la constitution de *flottilles locales*

(1) AVALLE, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 104.

(2) Un officier de la marine en retraite, *la Défense des colonies et la marine*, p. 7. — *La Marine, les colonies et la défense des côtes de la France.* (*Revue française* du 1er février 1891, p. 147 et suivantes).

Digitized by Google

exclusivement destinées au service de telle ou telle colonie. Ces motifs sont analogues à ceux invoqués par nous pour justifier la création de corps de troupes spéciaux à chacun de ces pays. Mais, dans l'opinion d'un officier général qui fut le chef suprême de notre flotte après avoir gouverné une de nos Antilles, le futur ministère des colonies devra, pour assurer leur défense, constituer, administrer et diriger lui-même, non seulement une armée spéciale, mais encore une marine complètement *autonome*, représentée par l'ensemble des flottilles locales (torpilleurs et canonnières) nécessaires à la protection de chacune d'elles (1). Ce n'est pas sans étonnement que l'on constate cette manière de voir chez un homme du métier, car, outre qu'elle rompt brusquement avec l'une de nos traditions nationales, elle est en désaccord, contrairement à ce que croient peut-être beaucoup de nos compatriotes, avec les mesures adoptées par les grandes puissances coloniales.

Il est vrai que l'Inde anglaise possède sa marine spéciale et que l'Australie travaille énergiquement à constituer la sienne, mais ces deux flottilles sont absolument indépendantes l'une de l'autre, organisées et dirigées par le *gouvernement autonome* de leurs colonies respectives, non par l'administration métropolitaine, par un ministre siégeant à Londres (2). De même, la marine locale des Indes néerlandaises est directement organisée et commandée par les autorités qui résident dans cette grande colonie (3). Comme nous l'avons déjà fait remarquer en discutant la constitution des forces terrestres destinées à la défense de nos possessions d'outre-mer, ce système est tout différent de celui qui tendrait à créer une administration *métropolitaine* concentrant dans ses mains la haute direction de leurs flottilles locales.

D'autre part nous voyons que, sauf l'Inde et l'Australie, les colonies anglaises même les plus importantes, telles que

(1) Opinion d'un marin, *Marine et colonies* p. 80, 85 et *passim*.
(2) AVALLE, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 109 et *passim*.
(3) DABRY DE TIERSANT, *l'Armée coloniale de l'Inde néerlandaise* (*Revue maritime et coloniale* de janvier 1885, p. 5).

Digitized by Google

le Canada, le Cap de Bonne-Espérance,..... n'ont pas de flottille spéciale. C'est le ministère de la marine métropolitaine qui seule a la charge et la responsabilité de leur défense maritime. En outre, l'acte du parlement britannique qui autorise certaines colonies à se procurer des navires de guerre, à les armer et à les entretenir suivant leurs seules convenances, cet acte stipule aussi que, le cas échéant, ces navires seront mis à la disposition des chefs de la flotte royale, par conséquent sous la haute direction du ministère de la marine métropolitaine (1).

Tels ne sont pas les seuls arguments qui plaident en faveur du maintien de la défense navale des colonies dans les attributions du ministère de la marine. Aujourd'hui plus que jamais, une flotte qui veut opérer loin des côtes de la métropole a un absolu besoin de *relais* assez rapprochés les uns des autres, lui permettant de se réparer et de se reposer. A cette condition seule *une marine est utile*, *un domaine colonial possible* (2). Il nous faut donc, sur certains points convenablement choisis de nos colonies, créer ces *relais*, c'est-à-dire de petits arsenaux maritimes outillés et approvisionnés pour être utilisés à la fois, et par nos flottilles locales, et par nos croiseurs de haute mer. Or, ne voit-on pas que, si flottilles et croiseurs dépendent de deux ministères différents, des conflits incessants, de constantes oppositions de vues et d'intérêts, nuiront forcément à la constitution, à l'entretien et à la bonne direction de leurs arsenaux communs? « La marine ne pouvant se dispenser d'intervenir dans la défense de nos colonies », écrit un homme très compétent, « il paraît tout simple de la lui confier. J'ai reçu nombre de lettres émanant d'officiers autorisés, toutes confirment cette manière de voir; j'ai lu beaucoup des articles publiés sur cette question, et ceux-là même qui repoussent la direction absolue de la marine ont

(1) AVALLE, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 38.

(2) *Rapport de* M. LE MYRE DE VILLERS *sur le budget des colonies pour 1871*. — ***, *la Stratégie navale* (*Revue des Deux Mondes* du 15 août 1889, p. 775).

Digitized by Google

de la peine à trouver des arguments sérieux » (1). Telle est, aussi, très exactement notre opinion.

Ainsi flottilles locales et croiseurs de haute mer, destinés à concourir en commun à la protection de nos colonies, doivent dépendre uniquement du ministère de la marine. Mais de quels navires seront composées les premières, et comment seront formés leurs états-majors et leurs équipages ?

Torpilleurs et petites canonnières, tels semblent devoir être presque exclusivement, à l'heure actuelle, les éléments des flottilles locales. Tout le monde, croyons-nous, est d'accord sur ce point. Seul un pays de *self-government*, comme l'Australie, ou encore une très grande colonie fortement constituée sous une administration absolument *autonome et locale*, comme l'Inde anglaise, peut se permettre d'y ajouter quelques petits cuirassés et un certain nombre de croiseurs (2).

Les officiers des flottilles locales devront provenir de la flotte nationale et continuer d'en faire partie, tout en étant placés hors cadre. Aucun autre recrutement n'offrirait, à notre avis, de garanties suffisantes au point de vue de l'esprit militaire et de la capacité. Il faudra que ces officiers reviennent en France de temps en temps, pour raffermir leur santé nécessairement affaiblie par les climats chauds, et pour retremper en quelque sorte leur instruction professionnelle dans les écoles de spécialités de notre flotte : eu égard aux progrès incessants de l'art naval, cette mesure est indispensable. Mais autant que possible les mêmes officiers devront retourner toujours dans les mêmes colonies, car la connaissance exacte des localités, des ressources du

(1) Un officier supérieur de la marine en retraite, *la Marine, les colonies et la défense des côtes de la France* (*Revue française* du 1er févr'er 1891).

(2) Opinion d'un marin, *Marine et colonies*, p. 74 et *passim*. — AVALLE, *Notes sur les colonies anglaises*, *passim*. — BOUINAIS et PAULUS, *l'Indo-Chine française contemporaine*, t. II, p. 714.

Digitized by Google

pays, de la langue et des mœurs de ses habitants, leur est absolument indispensable.

Quant aux équipages, c'est autre chose. Sauf les premiers maîtres, sauf une partie des sous-officiers et des mécaniciens, sauf quelques matelots brevetés, ils devront être recrutés et instruits sur place. Les lois de l'inscription maritime sont applicables à nos anciennes colonies; quand on le voudra elles y fourniront le gros des équipages d'une escadrille locale, même assez nombreuse, de torpilleurs et de chaloupes canonnières (1).

Nous ne parlons pas de l'Algérie, puisque la défense maritime de cette grande colonie est intimement liée, comme sa défense terrestre, à celle de la France, et qu'elle incombe tout entière, par conséquent, à notre flotte nationale. Mais on connaît les excellents services que rendent déjà, sur nos avisos stationnés au Sénégal, les noirs engagés pour former une partie de leurs équipages; on étendra sans peine le recrutement de ses précieux auxiliaires.

L'Indo-Chine peut nous fournir, non seulement des matelots de flottile, mais d'excellents ouvriers et contremaîtres pour toutes les professions maritimes. Dans ses arsenaux déjà créés, de Saïgon et de Haïphong, l'administration de notre marine « n'emploie presque que des Chinois et des Annamites » (2). Quant aux matelots indigènes employés sur nos canonnières pendant nos diverses expéditions au Tonkin, ils ont « déployé de véritables qualités nautiques; plusieurs d'entre eux ont affronté le feu avec bravoure, et mérité la médaille militaire » (3). Nul doute que, des plus intelligents de ces utiles auxiliaires, on ne puisse faire sur place de bons brevetés, puis des quartiers-maîtres et même des sous-officiers.

On le voit donc : dans chacune de nos colonies, le ministère de la marine pourrait constituer la défense des côtes plus facilement encore que celle du sol lui-même. Inutile

(1) Dislère, *Traité de législation coloniale*, p. 101.
(2) De Lanessan, *l'Indo-Chine française*, p. 35.
(3) Bouinais et Paulus, *l'Indo-Chine française contemporaine*, t. II, p. 716.



Digitized by Google

d'ajouter que les éléments composant les équipages de cette défense fourniraient également le personnel nécessaire aux lignes de torpilles fixes.

Une question très grave nous reste à examiner. L'administration de nos colonies étant supposée aux mains d'un ministre spécial, et leur défense concentrée tout entière entre celles du ministre de la marine, quelles seront les situations relatives, en temps de paix et en temps de guerre, du gouverneur, et du chef des troupes et du chef de la flottille?

Actuellement ces situations sont assez mal définies.

On lit dans le *Traité de législation coloniale* de M. Dislère, ouvrage publié en 1886 : « Qu'un gouverneur soit civil ou militaire, il jouit des pouvoirs militaires dans toute leur plénitude; il est chargé de la défense extérieure et intérieure de la colonie. » Mais un décret en date du 29 janvier 1888 « a confié au commandant militaire, sous la haute autorité du gouverneur en temps de paix, sous sa seule responsabilité en temps de guerre, tous les pouvoirs et prérogatives militaires ainsi que le pouvoir juridictionnel. » Il paraît cependant que ces dispositions ne sont pas applicables à nos anciennes colonies, où, en présence du sénatus-consulte de 1866 toujours en vigueur, un simple décret ne peut avoir force de loi. Quant au commandant de la marine, le même décret du 21 janvier 1888 le place vis-à-vis du gouverneur dans une situation analogue à celle du commandant militaire (1). Rappelons enfin qu'en 1891 on a vu partir pour l'Indo-Chine un gouverneur général civil ayant pleine autorité, même en ce qui concerne les opérations de guerre, sur le commandant des troupes et le commandant de la marine, tous deux officiers généraux. C'est la bouteille à l'encre ou plutôt le régime du bon plaisir.

Voyons ce qui se passe dans les colonies anglaises. Ici « le gouverneur, même quand il porte le titre de capitaine-

(1) DISLÈRE, *Traité de législation coloniale*, passim.

Digitized by Google

général ou de commandant en chef, n'est pas, à moins d'une nomination spéciale de la reine, investi du commandement des forces régulières de S. M... Il détermine seulement pour quels services et dans quelles limites ces forces doivent être employées, et il doit se concerter à cet égard avec l'officier commandant... Celui-ci, dans le cas où la colonie est attaquée par un ennemi extérieur, *assume toute l'autorité militaire sur les troupes*, alors même que le gouverneur serait un officier militaire plus ancien de grade que lui » (1).

Dans les Indes néerlandaises les situations sont encore plus nettes. « En temps de paix l'autorité civile y est absolue, et les commandants des troupes et de la marine, non seulement lui sont subordonnés, mais dépendent d'elle. En cas de guerre, ou si quelque commotion intérieure devient assez grave pour interrompre l'exécution des lois, *les autorités civiles sont abolies simultanément par la publication de la loi martiale* » (2).

Tels sont les exemples que nous donnent deux peuples passés maîtres depuis longtemps dans la science de la colonisation.

Donc, commençons par établir que, dans chaque colonie, la direction militaire doit être unique, si l'on veut utiliser pour le mieux les forces de terre et de mer. Et la défense du sol lui-même nous paraissant avoir généralement ici une importance plus grande encore que celle des eaux territoriales, nous n'hésitons pas à penser que le commandant de la flottille doit être placé sous l'autorité supérieure du commandant des troupes. C'est au ministre de la marine, seul chargé — si notre opinion prévalait — de la défense de notre domaine colonial, qu'il appartiendrait de s'arranger de telle sorte que le chef des troupes eût toujours un grade supérieur à celui du commandant de la flottille.

Quant au règlement des situations relatives du gouver-

(1) AVALLE, *Notes sur les colonies anglaises*, p. 7.
(2) DABRY DE THIERSANT, *l'Armée coloniale de l'Inde néerlandaise*, p. 42.

Digitized by Google

neur et du chef des troupes de chaque colonie, pas d'hésitation possible non plus, en présence des mesures que l'expérience a dictées aux gouvernements de l'Angleterre et de la Hollande. En temps de paix ou en cas de simples troubles intérieurs, l'autorité militaire doit être toujours subordonnée à l'autorité civile ; mais dès qu'éclate une guerre extérieure ou intérieure pouvant entraîner une attaque ou compromettre la sûreté de la colonie, dans celle-ci, comme dans une place assiégée, l'autorité civile doit s'effacer complètement devant l'autorité militaire, seule chargée et responsable de la défense sur terre et sur mer.

Résumons nos conclusions :

Défense terrestre et navale de nos colonies, sauf l'Algérie, entièrement confiées à un seul ministère, celui de la marine;

Défense terrestre assurée dans chaque colonie par un corps d'armée local, recruté et organisé, soit tout entier dans le pays même, soit en partie dans une autre colonie, corps d'armée très solidement encadré et s'appuyant sur quelques détachements exclusivement européens, mais numériquement réduits au strict nécessaire;

Constitution en France d'un corps d'engagés et de rengagés fournissant l'ensemble de ces détachements, et formant en même temps une réserve expéditionnaire coloniale;

Défense navale côtière assurée, dans chaque colonie, par une escadrille locale de torpilleurs et de chaloupes-canonnières, avec un état-major tiré de la flotte nationale, mais avec des équipages composés en très grande majorité de noirs ou d'indigènes;

Dans chaque colonie, l'autorité militaire confiée à un seul chef exerçant le commandement supérieur des forces locales de terre et de mer; en temps de paix, ce chef militaire subordonné à l'autorité civile, c'est-à-dire au gouverneur, mais seul chargé et responsable, en cas de guerre, de toutes les mesures et opérations relatives à la défense ou à la sécurité de la colonie et assumant alors, comme conséquence logique, tous les pouvoirs du commandant en chef dans une place assiégée.

Digitized by Google

Telles sont nos idées en ce qui touche la défense des colonies françaises. Dans une troisième et dernière étude nous essaierons de montrer que cette défense, non moins que l'administration de nos possessions d'outre-mer, serait grandement facilitée par une propagande catholique, prudente bien entendu, mais partout entreprise et encouragée avec persévérance.

Ch. CHABAUD-ARNAULT.

Digitized by Google

# ROME

## PAR J. MICHELET [1]

En dépit du titre, Rome n'occupe guère qu'une moitié de ce volume.

Une longue préface de Mme J. Michelet raconte « plusieurs choses qui intéresseront le lecteur ». Nous y voyons Michelet, jeune encore, avide de savoir, dirigeant sa « tension d'esprit vers un seul but : acquérir ». Il met à profit ses vacances de professeur (1828) pour faire en Allemagne un voyage scientifique. Bientôt après (1830), ses forces affaiblies par l'étude réclament le séjour de l'Italie et le repos absolu : il part, mais « avec un vaste plan de travail », compromettant pour l'ordonnance des médecins. Mademoiselle de Berry, fille du duc de Berry et sœur du petit duc de Bordeaux, a la primeur de ses impressions.

Michelet était devenu son professeur d'histoire. Il n'existe pas, dans ce livre, de pages plus curieuses que celles qui nous apprennent les relations du professeur avec sa royale élève et la cour des Bourbons. Rien n'est joli surtout comme deux lettres où cette enfant de neuf ans, « très frêle de santé, sérieuse, attentive, réfléchie, trop pour son âge », exprime, non sans finesse, et motive son jugement sur les Grecs, les Carthaginois et les Romains. Michelet avait terminé une lettre par une réflexion en faveur de la Provi-

(1) Paris, librairie Marpon et Flammarion, 1891, in-18, 392 pages.

Digitized by Google

dence. » Votre citation me donne l'envie de vous en faire une, lui répond Mlle de Berry. C'est une phrase de Bossuet, qui rappelle par quels faibles moyens le christianisme s'est propagé, après avoir été préparé par de si grands bouleversements. Cette phrase, la voici : Alors seulement, et ni plus tôt ni plus tard, ce que les prophètes et le peuple juif, lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire, douze pêcheurs, envoyés par Jésus-Christ et témoins de sa résurrection, l'ont accompli » (1).

La pensée de Mlle de Berry accompagna Michelet durant son voyage. Il entretint avec elle une correspondance qui lui permettait en quelque sorte de continuer son enseignement. Ces lettres « se sont égarées sur les routes de l'exil ». Mais, en même temps, Michelet rédigeait son journal, un journal « qui nous les rend, mais plus complètes et dans une liberté plus entière ». Et c'est le journal que publie Mme Michelet.

Bien qu'ils se rattachent à peine à l'ouvrage, ces détails ont leur prix et se lisent volontiers. Nous ne saurions en dire autant des récriminations amères de Mme Michelet contre l'ostracisme dont serait frappée dans les écoles l'œuvre historique de celui qu'elle appelle « le maître ». Et quand bien même il faudra déplorer la faiblesse de la vente et le « délaissement général » du « résumé lumineux de sa grande histoire » l'admiration la plus digne de respect ne justifierait pas des paroles comme celles-ci : « Changé le goût lorsqu'il s'agit de notre histoire nationale et de Michelet ! Mais alors c'est qu'il n'y aurait plus de France. » Ou encore : « Par ses paroles et par ses livres Michelet restera le grand éducateur de notre siècle. Voltaire et Rousseau ont rempli au même titre la fin du XVIIIe siècle : Michelet occupe à lui seul, la moitié du XIXe siècle ». *Ne quid nimis !*

C'est assez nous attarder aux préambules : abordons le journal.

(1) Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 2e part., chap. 25. La citation est incomplète, le texte de Bossuet porte : « Alors seulement, et ni plus tôt ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter, ce que les prophètes... »

Digitized by Google

Notre voyageur franchit les Alpes. Il aurait pu « choisir le passage le plus rapide, prendre la route du Simplon, qui est la porte triomphale de l'Italie ». Mais « l'historien a dû préférer la route suivie par les migrations humaines et par nos armées françaises ». La caractéristique du voyage se dessine; Michelet visitera l'Italie en historien. Les beautés de la nature et les chefs-d'œuvre de l'art sont pour lui l'accessoire.

Le voici à Turin. « L'air, tout chargé de brumes et de neiges sur le versant savoyard, s'est trouvé pur et éclatant de ce côté des Alpes. » La ville est dans les réjouissances. « Avec ce beau ciel et ce peuple comédien, quels sont les jours où la ville ne paraît pas en fête? » Elle semble pourtant au voyageur « la plus ennuyeuse capitale qu'on puisse imaginer ». Cette « pauvre Savoie » qu'il n'a fait que traverser, et qu'il appelle plus loin « la patrie du laid physique et du beau moral », allait mieux à son cœur. Il rêve tristement à la famille et aux amis de France. Les grâces du « mélodieux italien » ne réussissent pas à adoucir « l'amertume des regrets ».

Vient ensuite une halte à Gênes, la ville qui « n'est qu'églises et palais de marbres », très pauvre en art, « ce qui étonne en Italie », avec « le trait frappant de sa race ligurienne, à la fois fine et dure, la dureté et le cassant de l'acier ». Ces dernières paroles, écho affaibli des vers passionnés de Dante (1), ne sont-elles pas trop sévères? Notre impression personnelle est plus favorable aux Génois.

Michelet s'engage dans les défilés de l'Apennin, « cette épine dorsale de l'Italie... Dix lieues d'oliviers, dont la pâleur virginale s'égaye des retombées de la vigne », le mènent de Lucques à Pise. Là, dès l'aube, il se dirige en hâte vers le *Campo santo*. « L'intérieur du cloître est tout simplement sublime. » Puis c'est le baptistère, puis « la tour penchée,

(1) Ahi! Genovesi, uomini diversi
D'ogni costume, e pien d'ogni magagna,
Perche non siete voi del mondo spersi?
(*Inferno*, cant. XXXIII, vers. 151-3.)

Digitized by Google

ennoblie par la beauté du marbre et des proportions, puis la cathédrale, le *duomo*, avec sa triple colonnade, ses portes de bronze, l'idéal du genre byzantin, avec la légèreté arabe ». L' « âme malade » du voyageur se laisse prendre au charme unique de Pise. « Il serait doux de vivre et de mourir ici », écrit-il. Avant son départ, il revoit le *Campo santo :* « Dans ce cloître, où tant de figures mystiques me regardent d'un œil scrutateur, je remarque, entre les antiques tombeaux étrusques et ceux des croisés italiens, la statue pensive de l'allemand Henri VII (1), le chevaleresque et religieux empereur, qui fut empoisonné dans la communion et mourut plutôt que de rejeter l'hostie » (2).

Ce que Michelet vient chercher en Toscane, c'est en premier lieu, la « vieille Etrurie, le berceau de la civilisation italienne, et pourtant, malgré cette grande place qu'elle a tenue dans l'humanité, ce que nous ignorons le plus des choses ignorées. Elle est l'Egypte de l'Occident. Celle de l'Orient, avec ses sphynx énigmatiques, ses hiéroglyphes, est claire à côté. » Après 60 ans de recherches et de progrès historiques, l'Etrurie garde aujourd'hui encore son impénétrable mystère, tandis que se sont déchirés les voiles qui dérobaient l'Egypte à nos regards. Michelet note les dissemblances du génie étrusque avec celui de l'Orient, le « but d'utilité pratique » de ce peuple, le plus religieux de l'Italie », dans tous « ses usages, ses cérémonies, sa religion même », l'absence d'abandon de son culte, l'attention donnée à la valeur des termes dont se servait l'augure : « Se fût-il trompé, et le présage qu'il avait jugé favorable fût-il mauvais, les dieux étaient sommés de remplir les conditions du contrat ». Dans les monuments étrusques, pas de « superbes inutilités », mais des « aqueducs prodigieux pour la conduite des eaux », et des « murs de défense » construits avec des blocs énormes, et, après vingt siècles,

(1) C'est par erreur que le journal de Michelet nous fait lire : Henri VIII.

(2) Michelet aimera moins le *campo santo* de Florence : « Le cimetière de San Miniato n'est qu'un placage riche et maussade. Cela n'invite pas à mourir. »

Digitized by Google

toujours debout. « Tous ces faits sont d'autant plus importants à signaler que nous retrouvons chez les Toscans du moyen âge le même esprit pratique. Nous voyons également la Toscane jouer le même rôle social que l'antique Etrurie. » Qu'il nous soit permis de renvoyer à ces courtes pages : elles font réfléchir (1).

« Comme art, écrit Michelet, j'aurai peu vu cette fois de la cité florentine. Le temps me pousse » — en effet connaître l'art florentin, demande de n'être pas poussé par le temps —, « les bibliothèques me réclament, et Rome est mon but ». Il visite le tombeau des Médicis, aux « quatre figures immortelles : l'aurore, le jour, le crépuscule et la nuit », et le *Pensieroso* lui arrache ce cri : « L'homme est bien près de Dieu, on est tenté de fléchir le genou. » Au détour d'une rue, voilà le dôme de Brunelleschi ! « le simple, le colossal, le sublime ! Non, le chef-d'œuvre d'harmonie de la Renaissance n'est pas, en architecture, Saint-Pierre de Rome si vanté, c'est Santa-Maria del Fiore. Rien n'est à comparer. » Qu'en sait-il, puisqu'il n'a pas encore vu Rome ? Ce jugement paraîtra discutable, même à ceux — nous sommes du nombre — qui ne marchandent pas la louange à Brunelleschi, et lui reconnaissent la force et le génie que l'artiste attendait de Dieu et de la Vierge pour l'auteur de ce grand ouvrage (2). Mais ici, et

(1) Relevons au passage une erreur de Michelet. Les trois vers qu'il traduit ne sont pas « la fin du beau et funèbre sonnet de Michel-Ange faisant parler sa Nuit ». Le grand Buonarotti n'a point fait parler sa Nuit dans un sonnet, mais dans le quatrain suivant, qui était une réponse au quatrain fameux de Giovanni Strozzi :

Grato m'è'l sonno, e più l'esser di sasso;
Mentre che'l danno e la vergogna dura,
Non veder, non sentir m'è gran ventura :
Però non mi destar, deh! parla basso.

(*Le Rime* di Michelagnolo Buonarotti, 1817, p. 76.)

(2) « E, ragunatosi alla sua venuta l'uficio degli operai di S. Maria del Fiore ed i consoli dell'Arte della Lana..., Filippo disse queste parole... : Ricordandomi che questo è tempio sacrato a Dio e alla Vergine, mi confido che, facendosi in memoria sua, non mancherà d'infondere il sapere dove non sia, ed aggiugnere le forze, e la sapienza, e l'ingegno, a chi sarà autore di tal cosa. » (Vasari, *Vite dei più eccelenti pittori, scultori e architetti.* Vita di Filippo Brunelleschi).

Digitized by Google

ailleurs encore, pourquoi Mme Michelet a-t-elle substitué au texte inédit du journal, une page bien connue de Michelet ?

La maremme toscane rappelle au souvenir du voyageur, la Pia de Sienne, chantée par Dante en vers touchants :

> Deh ! Quando tu sarai tornato al mondo...
> Ricordati di me, che son la Pia :
> Siena mi fe (1), disfecemi maremma.

« Du donjon où son tyran la retenait captive, elle pouvait voir monter, des marais empestés, les blanches vapeurs

(1) *Purgatorio*, cant. v, vers. 130, 133-4. L'éditeur imprime fautivement : Sienna mi fe. D'une manière générale, la langue italienne est maltraitée dans ce volume. C'est ainsi que nous lisons : page 66, *non chiusi* pour *non chiudi* ou mieux *chiuda*, — *l'aria é* pour *è* (cette faute d'accentuation se retrouve pag. 2331, — p. 103, le *Penseroso* pour *Pensierioso*, — p. 123, le monastère *Onofrio* pour *Sant'Onofrio*, — p. 130, le cardinal *May* pour *Mai* (on nous dit que c'était un « prélat » — il n'était point prélat — « accoutumé à un doux *farniente* » : accoutumé à un doux *farniente* le cardinal Mai dont les publications forment toute une bibliothèque!), — *amalatto* pour *ammalato*, — p. 161 et 347, *villa adriani* pour *adriana*, — p. 169, *compiutà* pour *compiuta*, — p. 235, *Galupi* pour *Galuppi*, — p. 278, *Spoletto* pour *Spoleto*, — p. 284, *San Dominico* pour *Domenico*, — p. 288 : *nel mezzo camino della vita*, Dante a dit : *nel mezzo del cammin di nostra vita*, — p. 302, *Barrochio* pour *Baroccio*. Voici encore des *desiderata* qui visent l'éditeur et complètent ceux que nous formulons çà et là au cours de notre article. Nous n'insistons point sur les fautes d'orthographe, comme *occuli* pour *oculi*, p. 202 : mais nous ne pouvons pas ne pas relever « hypogées répandues », p. 228, et « ténébreuses hypogées », p. 252 : hypogée est un nom masculin. On serait bien aise d'avoir quelques dates pour marquer les principales étapes du voyage. L'index final très commode dénature parfois, pour la condenser, la pensée du journal. Nous y lisons, par exemple, p. 386 : « M. de Chateaubriand a mal vu la campagne de Rome. » Michelet n'écrit rien de pareil, et il a raison. Il conteste seulement l'exactitude d'un des traits du tableau, p. 245 : « Ce n'est pas, comme l'a dit M. de Chateaubriand, la désolation de Tyr et de Babylone ». En revanche, nous louons l'éditeur d'avoir découpé le journal en un petit nombre de chapitres qui facilitent le maniement du volume, et nous reproduisons avec plaisir la note suivante contre le vandalisme qui sévit à Rome : « Rome, devenue capitale et le siège du gouvernement, change à vue d'œil, pour son malheur, au point de vue de l'art. » C'est vrai ; ceux qui veulent voir Rome peuvent se hâter, elle sera bientôt une ville *comme les autres*.

Digitized by Google

qui lui portaient le poison. Elle le but, perdit d'abord le don fatal, la beauté qui lui coûtait la vie (1), puis devint une ombre, et cette ombre elle-même, avant que l'année ne fût révolue, s'évanouit. »

Voici maintenant une page toute gracieuse. « Nous longeons des forêts et l'admirable lac de Bolsena. Au-dessus de ses eaux argentées par les rayons obliques de la lune, voltigent, dansent, se poursuivent et se croisent de nombreux essaims de lucioles. Ce n'est plus l'humble ver luisant de notre France du nord qui, sous l'herbe, allume timidement sa petite lanterne pour guider sa compagne, lui dire qu'il est là. Sur cette terre de feu le ver a pris des ailes, s'est fait mouche brillante et légère. Le printemps s'ouvre à peine, et déjà l'aventureuse a pris l'essor. Son vol hardi, saccadé, rapide, fait jaillir au-dessus des eaux endormies tout un feu d'artifice d'étincelles. »

Enfin, Rome apparaît.

Il y a bien des manières de visiter Rome. On peut la visiter en pèlerin, comme ces foules accourues autrefois aux fêtes jubilaires, et qui s'en retournaient joyeuses, après avoir prié aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul. On peut la visiter en touriste que guide une curiosité vulgaire, et dont l'unique but est de tuer le temps et de distraire son esprit. Michelet croque cette catégorie de voyageurs en deux coups de crayon : « J'entre à Rome aux approches de Pâques, et je la trouve remplie d'étrangers, d'Anglais surtout. Ils sont ici chez eux, ils s'emparent de tout, ils sont partout, et sans le moindre respect du lieu et des souvenirs du passé. » On peut visiter Rome pour la beauté mélancolique de sa campagne, pour la poésie de ses ruines, pour la douceur de son climat et les splendeurs de son soleil, ces splendeurs dont Ozanam a écrit : « Quand

(1) Michelet insinue que la Pia avait été coupable : rien n'est moins sûr. Est-il vrai encore que l'infortunée Siennoise succomba aux atteintes des fièvres de la maremme? Les vieux commentateurs de Dante disent que Nello, son mari, la fit précipiter du haut d'une fenêtre sur le sol : Cf. *Comento* di Christophoro Laudino fiorentino *sopra la comedia di Danthe Alighieri*, 1491, fol. CLV, recto.

Digitized by Google

on veut faire le tour du monde, il ne faut pas commencer par l'Italie; le souvenir de son soleil fait pâlir tout ce qu'on voit ensuite » (1). On peut la visiter en archéologue qu'attirent les antiquités, ces antiquités qui « ne sont pas des vieilleries », mais « qui durent sans vieillir et qui vont même rajeunissant » (2); en historien qui interroge le passé et le ressuscite, en philosophe désireux de méditer sur « les grandeurs et les décadences » des empires, sur les vicissitudes des choses humaines. Surtout on peut la visiter en chrétien. La Rome des catacombes et des martyrs, la Rome de la Papauté et de la civilisation, la Rome tête et cœur du monde — *caput orbis*, dans un sens tellement beau que les vieux Romains n'auraient osé poursuivre jusque-là leurs rêves les plus ambitieux—, quel magnifique sujet d'études ! L'intelligence ne l'épuisera pas, le cœur ne pourra s'en déprendre. Et à quiconque est dépourvu du sens chrétien, historien ou philosophe, artiste ou archéologue, Rome ne livrera pas le meilleur d'elle-même.

Ajoutons que Rome demande pour être connue un séjour prolongé. « Rome ne ressemble pas tout à fait aux autres villes italiennes, à Venise, à Naples, à Florence, qui frappent le visiteur du premier coup; elle ne produit pas si vite son effet; pour la comprendre et la goûter pleinement, une sorte d'initiation est indispensable » (3). Le voyageur trop

(1) Ozanam, *Lettres*, t. II, 1865, p. 270.

(2) Louis Veuillot, *Correspondance*, t. II, 1884, 4e éd., p. 270.

(3) Gaston Boissier, *Promenades archéologiques*, 1887, 3e éd., p. 71. — X. Doudan a dit de son côté avec sa pointe d'humour habituelle : « Je voudrais passer un siècle ou deux à Rome pour voir tranquillement », *Mélanges et lettres*, t. I, 1876, 2e éd., p. 275, etc. — Et J.-J. Ampère : « Son charme devient d'autant plus profond et plus pénétrant qu'on le savoure plus longtemps. On peut ne pas se plaire à Rome; mais qui s'y est plu quelque temps s'y plaira toujours davantage; qui s'y est attaché une fois ne s'en détachera jamais. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1835, p. 527). Aussi le pape Grégoire XVI demandait-il aux étrangers qui venaient prendre congé de lui, combien de temps ils étaient restés à Rome. Quand on n'y avait passé que quelques semaines, il se contentait de dire : *addio;* mais à ceux qui venaient d'y séjourner plusieurs mois, il disait toujours au revoir. » Boissier, *op. cit.*, p. 73.

Digitized by Google

pressé court le risque de ne point pénétrer son secret attachant.

Comment Michelet a-t-il vu Rome ?

Pas assez à loisir. D'où cet utile conseil : « Il serait plus sage, lorsqu'on a que peu de temps à donner à Rome, de s'en tenir à la forte impression du premier regard. On emporterait bien plus sûrement en soi le génie du lieu. A vouloir tout analyser à la hâte, on risque de s'éblouir, de prendre le vertige, et de perdre le sens de l'ensemble. On dissèque et l'esprit s'envole. » Cette vue générale est recommandable faute de mieux. Le mieux est de voir, et puis de revoir encore. Michelet a senti que « pour creuser davantage... il faudra revenir ».

Du moins, a-t-il vu Rome en chrétien ? On le penserait d'abord. Il écrit le jour de Pâques : « Ce matin, après de longues courses à travers Rome, j'ai choisi pour mon repos une église inconnue. Je voulais éviter la foule.» Puis, parlant des cérémonies de la Semaine Sainte, où Romains et étrangers ont couru comme à un spectacle : « Si j'ai délaissé ces pompeuses fêtes, c'est que j'ai apparemment le cœur trop chrétien. » Et, dans les premières pages datées de Rome : « Comme le Tasse, je dirais volontiers : ce que je cherche en toi, ce ne sont ni tes colonnes, ni tes arcs de triomphe, ni tes thermes, mais le sang répandu pour le Christ, et les os des martyrs dispersés sur cette terre maintenant consacrée. » Hélas ! rarement méprise fut aussi complète. Sans doute il y a loin du Michelet de 1830 à celui des dernières années, haineux contre l'Eglise, prompt au blasphème, apôtre d'irréligion : mais déjà le christianisme n'est qu'à la surface de son âme. La Rome profane a pour lui de plus forts attraits que le sang répandu pour le Christ et les os des martyrs.

Voyez les impressions qu'il éprouve au Colisée. « Ainsi rongé par le temps, dégradé par la main sacrilège des hommes; ainsi percé à jour, crevé, éventré, mutilé, le colosse se dresse plus puissant peut-être que s'il fût resté entier. En lui se concentrent tous les genres de beauté. C'est ici que le christianisme naît et s'affirme au milieu des per-

Digitized by Google

sécutions, ici que la force impériale échoue contre la force morale. Une croix de bois noir est restée plantée au milieu de l'arène. C'est cette croix qui a vaincu le monde. » C'est bien. Ecoutons la suite. « Je l'aurais baisée de bon cœur. Mais les indulgences ! » Le soir, Michelet revient. Il pressent dès lors — nous avouons partager son goût — que le Colisée sera son lieu de prédilection. « A l'extérieur, la nature sourit. Sous la brise du soir, au faîte des hautes murailles, de grands arbres se balancent. Plus bas, c'est une forêt de broussailles après laquelle s'élancent des chèvres aventureuses, tandis que le chevrier, insensible à la beauté solennelle de l'heure et du lieu, dort paisiblement, à quelques pas de là, sur le gazon. » Est-ce « la beauté solennelle de l'heure et du lieu » qui amollit son âme ? Est-ce Dieu qui touche son cœur ? « Cette fois, dit-il, j'ai baisé la croix du Colisée. « Plus loin, en quelques pages vivantes, Michelet retrace les jeux abominables de l'immense amphithéâtre. « Vous eussiez entendu, au même moment, les râles des agonisants qu'on emportait de l'arène, et les cris de joie des néophytes, amoureux de la mort, et courant d'eux-mêmes au-devant du supplice. En contraste avec cette *sainte folie de la croix*, l'impassibilité silencieuse des gladiateurs. Que font-ils ? Ils jouent le jeu de la mort ; ils enseignent à leurs maîtres à mourir : aux empereurs, si près du poignard ou du poison ; aux sénateurs, si près d'être condamnés par l'empereur. Voilà la dignité solennelle du spectacle. » On conviendra que la dignité du spectacle n'est pas toute là : Michelet l'avait mieux définie dans sa première visite. Le lundi de Pâques, nouvelle soirée qui se passe au Colisée. « Point de lune — elle est à son déclin — et pourtant de la lumière. J'ai vu, ou cru voir, à travers ses lueurs, que le Colisée se peuplait. C'étaient d'étranges figures... C'était comme une assemblée de dieux qui me donnait, sur un point de l'espace, la vision du génie mystérieux de l'antiquité. J'étais étonné et non effrayé. Un seul était imposant au point d'inspirer la terreur : le génie grec, avec le front de Jupiter Olympien, armé de bonté, de puissance, d'incomparable énergie : toute la pénétration des formules

Digitized by Google

invincibles que les Platon, les Aristote ont imposées au genre humain. » Cette fois Michelet a dit le mot exact : « le génie mystérieux de l'antiquité » le préoccupe, les séductions du génie chrétien effleurent à peine sa pensée. La preuve, c'est que, dans les 150 pages qui nous entretiennent de Rome, il serait difficile, les citations précédentes mises à part, de glaner quelque chose de significatif sur le rôle du christianisme (1).

Les catacombes étaient pour ainsi dire inconnues en 1830. Moins ignorées, elles auraient peut-être ému l'âme vibrante du voyageur, et qui sait si elles ne lui auraient pas fait rendre le son franchement chrétien que nous essayons vainement d'y saisir? Michelet partage l'opinion de ses contemporains. Pour lui, les catacombes sont des arénaires, des latomies. Rome « en tire le ciment indestructible » la pierre pour l'édification de ses monuments, et comble la carrière d'hommes détruits. Elle y enterre l'Italie, la Syrie, la Thrace, l'Illyrie, la Germanie... Elle y cache les esclaves... Elle y cache les pauvres... Les chrétiens proscrits y viennent à leur tour. » Telle n'est pas la vérité. Il est aujourd'hui reconnu par tous ceux qui ont examiné de près les catacombes, qu'elles furent destinées à la sépulture et aux assemblées religieuses des seuls chrétiens. Les découvertes modernes ont également démontré qu'elles furent originairement creusées dans ce but. Personne ne voit plus en elles des sablonnières *(arenaria)* ou des carrières abandonnées, que les chrétiens auraient adaptées à leurs usages » (2). Nous n'aurions pas songé à relever une erreur bien excusable, puisqu'elle avait cours universellement en 1830, si l'éditeur ne l'avait répétée avec une assurance qui étonne. « Il est inadmissible, comme on l'a souvent répété, écrit Mme Michelet, que les chrétiens aient percé eux-mêmes,

(1) *Le Correspondant* a donc forcé la note quand il nous a annoncé un « Michelet catholique et royaliste », par un article d'ailleurs bien fait sur le livre qui nous occupe. Royaliste, passe : rien ne prouve le contraire dans ce volume. Catholique, non : à peine un pâle sentiment de christianisme.

(2) Paul ALLARD, *Rome souterraine*, 1874, 2e éd., p. 38-9.

Digitized by Google

à travers la roche (1), les galeries souterraines où l'on retrouve leurs osssements... Lorsque ces cimetières souterrains seront tous connus, on les datera par les médailles, les bijoux, les objets servant aux usages domestiques qu'on ne manquera pas d'y trouver. » Mme Michelet ignore donc qu'*enfin de Rossi vint* et que les catacombes sont connues et datées ! Rendons toutefois cette justice à notre voyageur qu'il apprécie en bons termes le respect des chrétiens pour leurs morts et leur répugnance pour la promiscuité de la fosse commune. « Quand le mort était entré dans son étroite cellule, on en refermait l'ouverture par une mince cloison. C'était la joie des chrétiens que cette dignité du sépulcre. » En outre, il a le mérite de deviner l'intérêt supérieur que présentera la science des catacombes. « Rome ne fut pas grande seulement par ce qui est resté visible de ses monuments. Nous savons qu'elle l'est bien plus par ce qui est au fond, caché, perdu. »

La Rome des catacombes n'est pas l'unique Rome souterraine. Il est une autre Rome « qui gît à vingt, à trente pieds, qu'il faudrait exhumer... Sous la Rome papale, la féodale; sous celle-ci la chrétienne; dessous, l'impériale; plus bas, la république. Ne vous arrêtez pas, creusez encore : au plus profond, vous trouverez la tête sanglante sur laquelle monta le capitole ». Etudier cette Rome était le but principal de Michelet. Sur le point de partir en Italie, il se traçait le programme suivant : « Dans Rome, trancher le nœud même de son histoire, savoir pourquoi l'Italie des Sylla et des Césars est morte. » A ce programme il est fidèle. Rome « ne demande pas à être vue comme musée mais comme Rome... Je vois peu d'objets à la fois, ou plutôt, je vois surtout ma pensée. » Est-il besoin de dire que ses idées sur l'empire romain ne sont pas banales, et que, même quand elles appellent les plus graves réserves, elles valent la peine d'être approfondies et discutées ? Nous ne

(1) Est-il nécessaire d'observer que les catacombes n'ont pas été creusées « à travers la roche », mais à travers un tuf granulaire très friable et, d'autre part, assez consistant pour qu'on puisse y tracer des galeries sans danger d'effondrement ?



Digitized by Google

nous y arrêterons cependant pas outre mesure, car si le journal où elles furent consignées pour la première fois était resté inédit jusqu'à nos jours, elles ont passé dans l'*Introduction à l'histoire universelle* et dans l'*Histoire romaine* de Michelet, et, par son enseignement, à l'Ecole normale, dans les livres de plus d'un de ses disciples (1).

Pourquoi Rome est-elle morte, la Rome « des Sylla et des Césars », s'entend? Pourquoi de « la cité universelle qui s'assimila le monde » ne subsiste-t-il qu' « un peu de poussière humaine, sur la poussière des monuments détruits » ? Michelet répond : « Ce sera toujours le sort des trop grands empires. Ils se dissolvent par le manque d'unité. L'Italie, si heureusement libre entre deux mers, est une complète humanité : *una compiuta umanità*. Complète, mais petite. Lorsqu'elle veut faire la grande, lorsqu'elle s'extravase trop au dehors, elle crée sa ruine. L'histoire est là pour le prouver. L'Italie n'assurera son indépendance et ne restera forte, qu'en regardant vers ses origines, vers le midi, la grande Grèce. Du nord ne lui viendra que le fléau des invasions, ou le malheur plus grand d'une protection tyrannique. » Paroles bonnes à méditer en tout temps, et qui n'ont rien perdu de leur opportunité! Rome est morte encore d'un mal intérieur. « Non, ce n'est pas, comme on le répète toujours, de l'épuisement seul des guerres lointaines que Rome est morte, mais du cancer hideux, dévorant, qu'elle portait dans son sein : l'esclavage. La substitution de l'esclave à l'homme libre, la vaccination de ses vices, l'adoption des mœurs syriennes, voilà l'origine de la désorganisation intérieure de l'Italie, et c'est de cela, surtout, qu'elle est morte. La terre, pour être féconde, veut être aimée. Sous la main du mercenaire, elle se refroidit, et l'herbe parasite, l'ivraie de la parabole, envahit le champ que couvrait naguère l'or des moissons. » Explication

(1) Surtout nous n'entreprendrons point la critique des pages sur les Césars qui terminent le volume et qui sont comme le canevas du cours professé par Michelet, en 1831, à l'Ecole normale. A elles seules elles demanderaient un article. Nous nous en tenons au voyageur.

Digitized by Google

judicieuse, pourvu qu'on y ajoute celle des desseins de la Providence, cette Providence qu'il est commode de mettre en doute ou de nier, mais sans laquelle le dernier mot des événements n'est jamais dit et le pourquoi suprême n'a pas de réponse (1).

Où l'on déplore davantage encore le vide que produit l'exclusion de la Providence, c'est dans les pages consacrées par notre voyageur à déterminer la mission de Rome : « Le guerrier romain ne s'était cru d'abord appelé qu'à gouverner, par la force du pouvoir militaire, le monde sur lequel il régnait. Illusion de peu de durée. Lorsqu'il eut à conduire cette vaste machine, ce colossal empire qui était sa conquête, sur lequel se heurtaient, se combattaient les intérêts opposés de cent nations, ce conquérant se trouva être, avant tout, un administrateur, un légiste... Ces grands jurisconsultes qui resteront la gloire de l'empire romain... ne sauvaient pas seulement celui-ci, ils sauvaient encore le monde à venir. L'ensemble des lois qui composent leur code nous gouverne, en effet, depuis deux mille ans. La forme a pu changer, mais non pas le fond... Voilà, bien définie, la mission de Rome : établir l'universalité du droit, au profit de tous les âges de l'humanité. » Dieu merci, pour nous catholiques, la mission de l'empire romain est quelque chose de plus. « Dieu, qui avait résolu de rassembler dans le même temps le peuple nouveau, de toutes les nations, a premièrement réuni les terres et les mers sous ce même empire. Le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres, et depuis réunis sous la domi-

(1) « Souvenez-vous, Monseigneur, que ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence », dit Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 3e part., chap. 8, après avoir donné lui aussi, *ibid.*, chap. 6 et 7, une explication de la ruine de Rome qui demeure très grave après Michelet. — On lira avec profit dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1891, un article de M. Ferd. Brunetière sur « la philosophie de Bossuet » ; sans être aussi affirmatif que nous le désirerions, l'éminent critique prouve que l'explication par la Providence, qui est le fond de la philosophie de Bossuet, mérite autre chose que le dédain transcendant de certains beaux esprits.

Digitized by Google

nation romaine, a été un des plus puissants moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Evangile. Si le même empire romain a persécuté pendant trois cents ans ce peuple nouveau qui naissait de tous côtés dans son enceinte, cette persécution a confirmé l'Eglise chrétienne, et a fait éclater sa gloire avec sa foi et sa patience. Enfin l'empire romain a cédé, et ayant trouvé quelque chose de plus invincible que lui, il a reçu paisiblement dans son sein cette Eglise à laquelle il avait fait une si longue et si cruelle guerre. Les empereurs ont employé leur pouvoir à faire obéir l'Eglise, et Rome a été le chef de l'empire spirituel que Jésus-Christ a voulu étendre par toute la terre » (1). C'est pourquoi ce qui nous frappe à Rome, ce qui fixe nos regards, ce qui nous incite suavement à la bénir, c'est Dieu qui s'en sert pour diriger l'Eglise vers ses destinées immortelles, c'est le pape, vicaire de Jésus-Christ, qui exerce en son nom l'empire des âmes, cet empire qui « est seul de taille à occuper, sans le plus ridicule des contrastes, le trône qu'a laissé vacant la déshérence des maîtres du monde » (2). Certes le code romain est admirable malgré ses lacunes, et encore est-il juste de tenir compte des adoucissements que le christianisme y a introduits ; mais qu'importe, à lui seul, le code le plus parfait ? Michelet lui-même a senti plus tard l'étroitesse de sa formule. Nous lisons, à la fin du volume, pag. 369, dans les notes du cours qu'il professa, en 1831, à l'Ecole normale : « Le droit règle bien les rapports des individus entre eux, mais n'en pénètre pas la vie intérieure. Rome ne donna pas une même religion au monde, elle lui donna seulement un même droit. Il fallait quelque chose de plus pour que le monde fût uni intérieurement par la foi : il fallait le christianisme. Par lui, par son introduction, cette union du monde se complète à l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur l'union s'achève par l'invasion des barbares. »

(1) Bossuet, *ibid.*, chap. 1er.

(2) Albert de Broglie, *Discours de réception à l'Académie française*, 1863, p. 20.

Digitized by Google

Nous avons cité beaucoup Michelet, nous pourrions le citer encore. Telles pages sont curieuses, celles (p. 135-7), par exemple, où il veut montrer que le site de Rome, en bien des sens, est analogue à celui de Paris ; d'autres pleines d'ingéniosité, par exemple, celles (pag. 171-2) où il nous invite à choisir les « belles heures du soir » pour embrasser du regard le panorama de Rome. D'autres sont éloquentes, comme celles (pag. 181-3) qui dépeignent « l'œuvre de mort » du siroco. Il en est encore d'un puissant coloris, mais quelque peu fantaisistes — la fantaisie est le péché mignon de Michelet — : signalons (pag. 255-7) celles qui décrivent les admirables eaux-fortes de Piranesi (1).

La critique d'art est quasi étrangère à la Rome de Michelet. Visite-t-il les musées du Vatican ou du Capitole, rien qui trahisse de l'admiration pour l'Apoxyomène ou la copie de la Minerve de Phidias, pour le Gladiateur mourant ou le sarcophage avec un combat d'amazones : il se contente de voir les « pâles visages » des empereurs romains qui ont plus d'une chose « à dire à ce jeune homme », venu là, « plein de respect pour la grandeur du passé ». Les rares jugements artistiques de notre voyageur sont parfois contestables. Croirait-on que le Moïse de Michel-Ange lui inspire ces paroles ? « Cette figure avec ses yeux de bouc, *oculi caprini*, c'est la bête encore, mais déjà transfigurée, moralisée. Michel-Ange a voulu exprimer ce moment, entre les deux âges du monde, où l'homme se retourne péniblement pour passer à un monde supérieur. » Oh ! la démangeaison d'être original ! Saint-Pierre l'irrite par sa superfluité « d'ornements accessoires » ; mais l'accessoire doit-il faire oublier l'ensemble ? les « tableaux médiocres » et les saints « du plus mauvais goût » diminuent-ils la beauté grandiose de la coupole ? et comment écrire que « l'entrée vaut mieux que le temple », l'entrée, ce qu'il y a de plus défectueux ! Michelet apprécie plus justement Sainte-Marie

(1) Inutile de parler des pages sur les sibylles de la Sixtine, p. 211-71 : cette description, — nous devrions dire cette vision — tant soit peu sibylline nous était connue par le volume de Michelet sur la *Renaissance*.

Digitized by Google

Majeure, « si belle, si noble à l'intérieur, avec ses blanches colonnes du temple de Junon ». Non moins délicat est le trait dont il note les dissemblances de Michel-Ange et de Raphaël. « Le souffle des orages politiques a passé, repassé, sans troubler la sérénité » des « belles et impassibles madones » du second. « Michel-Ange, au contraire, est plein des malheurs présents et futurs de la patrie... Michel-Ange eut de Dante la sublime colère qui inspira l'Enfer et le Purgatoire (1). Mais la vision du paradis il ne pouvait l'avoir. Elle a été le partage de Raphaël » (2).

L'heure du départ sonne pour Michelet. Il quitte Rome, « heureux presque d'avoir échappé à sa troublante fascination ».

Au bout de deux jours et trois nuits, il gagne Bologne. « En peinture, écrit-il, l'école est un heureux éclectisme. » Et il définit : « Le Guide, la beauté dans la pâleur ; Albano, la grâce ; Dominiquin, la passion ; Guerchin, la science du clair obscur. » Ce n'est pas tout. Lui qui avait inséré dans le journal ces paroles exagérées, puisqu'elles ne tiennent nul compte des primitifs, mais trop vraies, hélas ! de l'époque de Raphaël et surtout des temps postérieurs : « on peut dire que les Italiens n'ont pas donné l'Homme-Dieu, l'Enfant-Dieu, mais seulement l'idéal de l'enfant, l'idéal de la mère, de la vierge selon la nature », où voit-il une « Vierge suave et divine » et qui « reste pourtant humaine » dans la médiocre *Assomption* d'Augustin Car-

(1) Remarquons, en passant, que la colère n'est pas l'inspiratrice du Purgatoire de Dante : il y a de la souffrance, mais consentie, aimée ; il y a des chants, des visites d'anges, un très doux sentiment de la miséricorde de Dieu.

« Orribil furon li peccati miei ;
Ma la bontà infinita ha si gran braccia
Che prende ciò che si rivolge a lei ».
(*Purg.*, cant. III, vers. 121-3).

Celui qui tient ce langage c'est Manfred de Sicile, un des plus punis parce que ses péchés furent plus grands.

(2) Puisque nous en sommes à Raphaël, relevons cette phrase excessive de Michelet, p. 239 : « Directeur de nombreux elèves » Raphaël « a pu, en quelques années, exécuter, ***par eux, ces milliers*** de toiles qui couvrent l'Europe, et qu'elle lui attribue. »

Digitized by Google

rache. Pas un mot des nombreux Francia, un peu secs, mais néanmoins si pieux, de la pinacothèque de Bologne : quant à la sainte Cécile de Raphaël, il ose la mettre en comparaison avec le saint Jérôme du même Augustin Carrache, et c'est le saint Jérôme qu'il préfère ! Décidément l'école bolonaise ne porte pas bonheur à Michelet. Comme le remarque M. Taine, il y a des œuvres les plus fameuses des Bolonais au tableau de Raphaël la distance qui sépare des rhéteurs d'un écrivain (1).

« Celui qui veut avoir une initiation progressive de l'Italie doit descendre de Milan à Florence pour aller à Rome, observe Michelet. J'ai dû faire l'inverse, et me voici à l'entrée de la plaine lombarde, fraîche oasis de verdure sous le regard sourcilleux des monts. » A peine entré à Milan, le voyageur court chez Manzoni. « Déception. Il est sorti. Ce matin, j'y retourne dès la première heure : il est à la messe. J'ai été plus heureux tantôt. Manzoni étant chrétien, Michelet, qui lui attribue « beaucoup d'esprit et libéral », ne lui reconnaît, en revanche, que « peu de sens philosophique. Il dédaigne l'Allemagne qu'il ne connaît pas. Ceci est fréquent chez les Italiens. Très partial pour la France, il fait valoir, en sa faveur, le sens de la généralité et de l'association qui manque complètement chez ses compatriotes. » Qualité non méprisable, en effet, et de la part de l'illustre auteur des *Promessi sposi*, sympathie qui a bien sa valeur. Ceux qui ont visité l'Italie pendant ces dernières années savent que maintenant elle a modéré sa « partialité pour la France » et que les Français n'ont pas à lui reprocher son dédain pour l'Allemagne. Toutefois Michelet veut bien reconnaître que Manzoni « est très dévot sans être aveuglé ».

Plusieurs églises de Milan « étonnent par la richesse de leurs marbres. Je suis bien plus touché de saint Ambroise, sombre, laid si l'on veut » — non, nous ne voulons pas — « mais recueilli et vénérable d'antiquité ». Ce sentiment fait honneur à Michelet : volontiers nous y verrions ce que

(1) H. Taine, *Voyage en Italie*, t. II, 1884, 5e éd., p. 198.

Digitized by Google

Tertullien appelle « un témoignage d'une âme naturellement chrétienne ». Nous en dirons autant des lignes suivantes : « C'est le matin, on officie » à la cathédrale. « J'ai toujours pris plaisir à écouter les chants d'église, ceux surtout qui ont gardé quelque chose de la naïveté des mélodies du moyen âge. Le peuple qui les chantait en était l'auteur; il y mettait son âme. » Mais nous n'admettons point que le dôme (1) de Milan soit « une œuvre piranésique ». Ce barbarisme inutile a, de plus, le tort d'être un contresens, car il faut beaucoup de bon vouloir pour ne considérer dans les blancheurs de marbre du dôme aux notes si gaies que « des ponts, des îles, des gouffres, des escaliers menant aux abîmes » (2).

« La fête est finie !... *E finita la festa!* » Le voyageur dit à l'Italie un adieu « attristé ». Il rentre en France par le Simplon, la Suisse et la frontière du Jura, et nous quitte à Dijon, devant « cette population de chartreux qui se pressent autour des tombeaux de Philippe le Bon et de Jean sans Peur », poursuivant, dans les « attitudes les plus vives, les plus parlantes », leur « dialogue familier avec Dieu ».

Le livre posthume de Michelet ne remplace ni les *Promenades dans Rome* de Stendhal, ni la *Rome* de M. Taine (3), ni, pour citer des écrivains catholiques, l'*Esquisse de Rome chrétienne* de Gerbet, ou les *Lettres d'un pèlerin* d'Edmond Lafont, charmantes et trop peu connues (4). Tel quel,

(1) En Italie, la cathédrale s'appelle toujours le dôme, *il duomo*, même quand elle n'a pas de dôme, comme à Milan.

(2) Il est inexact que le dôme de Milan soit « aussi vaste que Saint-Pierre de Rome », p. 305. — Autre inexactitude que nous n'avons pas eu l'occasion de noter plus tôt : le palais Barberini, à Rome, ne fut pas bâti par Michel-Ange, ainsi que l'affirme Michelet, p. 160. — Est-il sûr que Léonard de Vinci ne fut pas le maître de Luini, p. 303 ?

(3) Elle occupe la plus grande partie du premier volume de son *Voyage en Italie*.

(4) Dans son édition récente du *Voyage en Italie* de Montaigne, M. d'Ancona a donné un catalogue assez complet des « voyages en Italie » et autres ouvrages similaires. A ceux qui désireraient connaître les impressions que Rome a produites sur les voyageurs les plus

Digitized by Google

avec le décousu d'un journal familier et les caprices des hasards d'un voyage, il est intéressant. L'écrivain s'y révèle, un écrivain parfois outré, qui se laisse prendre au cliquetis des mots et sacrifie à l'excès au pittoresque, mais si coloré, si vivant ! et incomparable par les trouvailles d'expression et le relief de la pensée. On apprend beaucoup à son école, c'est un « éveilleur d'idées ». Pourtant, prenons-y garde, quoique plus clairsemée, l'ivraie, qui se mêle au bon grain dans tous ses ouvrages, n'est pas absente de celui-ci. Et, quand on ferme le volume, on s'oublie à dire au voyageur — trop tard hélas ! — la triste parole de regret : « Etant ce que vous êtes, que n'êtes-vous des nôtres ! » Michelet catholique, le beau rêve !

Félix VERNET.

illustres, nous indiquons deux articles de J.-J. Ampère, intitulés : *Portraits de Rome, à différents âges* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1835, p. 497-537; 15 juillet 1835, p. 129-68), — et un gracieux volume de M. l'abbé Bournet, *Rome, études de littérature et d'art*, in-12, 1883.

Digitized by Google

# DE L'ÉTAT INTÉRIEUR ACTUEL

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

*(Suite)* (1)

---

L'Eglise réformée et la libre pensée. — Le synode officiel et les synodes évangéliques. — Le rationalisme orthodoxe.

## III

Il nous reste à exposer maintenant comment les orthodoxes anéantissent eux-mêmes leur propre confession de foi et laissent fouler aux pieds les principes constitutifs de leur Eglise. Ce sera une dernière illusion à dissiper et une dernière fiction à mettre au clair.

On assure que, non pas en dehors (car comment cela se pourrait-il sans renoncer aux avantages de l'union avec l'Etat?), mais à côté de l'établissement officiel où le malheur des temps oblige fidèles et infidèles à vivre côte à côte; on assure, disons-nous, que le parti orthodoxe a réussi à se constituer un organisme semblable à celui de l'Eglise réformée historique, non moins efficace pour la sauvegarde de la foi et le maintien de la discipline : véritable refuge où

(1) V. livraisons des 15 septembre et 15 octobre.

Digitized by Google

les croyants peuvent attendre en toute sécurité que le rationalisme ait succombé sous ses propres excès. Telle est bien en effet la prétention des orthodoxes depuis qu'ils ont essayé de rétablir à leur usage particulier, à partir de 1879, le jeu régulier des institutions synodales. Leur but est d'appliquer dans leur intégrité les décisions du synode officiel de 1872, en les complétant, selon les besoins du moment, par celles de synodes généraux officieux réunis tous les trois ans, et composés de députés de synodes provinciaux, lesquels sont eux-mêmes formés de délégués plus ou moins nombreux, selon que plus ou moins de conseils presbytéraux des églises locales veulent y concourir.

Mais s'il était avéré, d'un côté, qu'au lieu de continuer l'œuvre de 1872, les synodes officieux l'ont ruinée par la base; et si, d'un autre côté, il était démontré que le rationalisme, que l'on prétendait évincer des Eglises fidèles, a gagné le cœur de la place et envahi jusqu'aux rangs orthodoxes, que devraient en conclure ceux auxquels des préjugés insurmontables ne ferment pas les yeux? Il est facile de répondre à cette question, en se rappelant, pour apprécier l'orthodoxie synodale en 1891, que le synode de 1872 présenta comme l'expression permanente de l'enseignement de l'Eglise réformée, et comme les deux seuls fondements de son culte et de sa discipline, l'Ecriture sainte d'une part, et de l'autre sa liturgie.

On peut même avancer que, de ces deux autorités, une seule est spécifiquement réformée, savoir, la liturgie. En effet, il n'est pas d'Eglise chrétienne, de quelque dénomination que ce soit, qui ne s'en réfère, au moins théoriquement, à l'Ecriture, et ne prétende en faire la règle de sa foi. Ce caractère étant commun à toutes, ne suffirait donc pas pour les distinguer les unes des autres. Et c'est pourquoi, pour établir leurs différences et justifier en quelque sorte leur raison d'être, les diverses communautés chrétiennes ont dû exposer officiellement quelles doctrines particulières elles puisent dans les saints livres. De là les confessions de foi des Eglises issues de la Réforme; de là aussi les décrets et le catéchisme du Concile de Trente.

Digitized by Google

De peur d'ajouter au conflit général entre croyants et incrédules de nouvelles divisions dogmatiques dans le sein même du parti orthodoxe, le synode de 1872 fit tout pour éluder cette nécessité. C'est ainsi qu'il n'osa pas affirmer expressément la doctrine de la Sainte Trinité, comme le lui reprochèrent, non sans malice, les libéraux, dans une de ses séances; car, dans les réunions préparatoires, les orthodoxes n'avaient pu s'entendre sur ce dogme, et pour le découvrir dans la déclaration de foi du synode, il faut le chercher dans le symbole des apôtres auquel elle se réfère. Il y est sans doute, mais on ne l'y a pas mis. Cela nous explique pourquoi les documents synodaux officiels ne portent qu'un préambule moins explicite que celui du traité de la Sainte Alliance, car, en 1815, les puissances mirent en tête de leur protocole la formule biblique de la Trinité, tandis que le synode de l'Eglise réformée en fut réduit à inscrire brièvement au début de ses actes : « Au nom de Dieu. Amen. »

Malgré qu'il en eût, le synode ne put pourtant pas éviter complètement ce qui était dans la nature même des choses, c'est-à-dire qu'il ne put se dispenser de marquer entre son Eglise et les autres une différence quelconque. Aussi, à défaut d'articles précis comme ceux de la confession d'Augsbourg, comme les 40 de La Rochelle ou les 39 de l'Eglise anglicane, a-t-il visé ses liturgies : « notamment, dit-il, la confession des péchés, le symbole des apôtres et la liturgie de la Sainte Cène. » Seule donc, la liturgie de l'Eglise réformée peut nous renseigner sur son vrai caractère, nous la faire reconnaître entre les diverses sociétés religieuses, et, enfin, lui permettre, à elle, d'exclure de son sein quiconque ne s'y conforme pas.

M. Hyacinthe Loyson sollicita, il y a un peu plus de cinq ans, l'autorisation d'occuper la chaire protestante de l'oratoire de Paris. Le secrétaire du conseil presbytéral de cette paroisse, M. le baron de Schickler, lui objecta qu'il n'appartenait pas à l'Eglise réformée. M. Loyson répondit avec assez de justesse qu'il était prêt à signer la confession de foi officielle de cette Eglise. Alors le secrétaire se retran-

Digitized by Google

chant derrière les liturgies, invoqua ces précieux documents comme la marque distinctive de l'Eglise réformée. Le postulant fut à court de réplique : en quoi il avait tort. S'il eût mis M. de Schickler en demeure de lui communiquer cette liturgie, afin de voir s'il pourrait y ajuster sa foi, et de lui en produire le texte, je veux dire le texte officiel, celui que le législateur d'autrefois et le synode de 1872 après lui ont dû viser dans leurs lois et déclarations, et non pas des formules plus ou moins remaniées ou altérées selon les tendances particulières des divers éditeurs, nous ne savons de quel côté on eût constaté avec le plus de surprise que ce texte n'existe nulle part.

Chose incroyable, depuis des générations de pasteurs, chacun d'eux se façonne ou se choisit son propre formulaire liturgique en tout ou en partie, à moins qu'il ne préfère s'en passer. Souvent on en emprunte le texte ou les éléments soit à celui de Genève, qui a tant de fois reflété les variations doctrinales de ses reviseurs, depuis le calvinisme prédestinatien jusqu'au pélagianisme rationaliste, soit à quelque autre recueil aussi peu autorisé que tous les autres. Le plus complet de ces essais, et aussi le plus remarquable par sa réelle valeur, est celui que M. le pasteur Bersier avait mis en pratique, mais postérieurement au synode officiel, dans sa propre congrégation du temple de l'Etoile à Paris. A l'exception de l'oraison dominicale qui du reste est un texte biblique plutôt que liturgique, les seuls points sur lesquels il y ait eu en général quelque unité dans la forme du culte sont le symbole des apôtres et la confession des péchés, cette dernière étant la reproduction approximative de celle que Théodore de Bèze prononça à l'ouverture du colloque de Poissy.

Pour ce qui est du symbole des apôtres, il faut bien noter que nombre de pasteurs orthodoxes, pour des raisons dogmatiques faciles à entrevoir, en suppriment l'article « Il est descendu aux enfers, » en affectant de le confondre avec le précédent « Il a été enseveli ». Ils préfèrent y voir une sorte de pléonasme, malgré l'extrême précision du symbole, plutôt que d'en inférer la croyance à quelque état intermé-

Digitized by Google

diaire après la mort entre le ciel et l'enfer (1). De même, et pour des motifs de prudence analogues, ils remplacent la « Résurrection de la chair » par la « Résurrection des corps, » de peur d'entr'ouvrir quelque jour à l'idée catholique et biblique du sacrement « de la chair et du sang » du Sauveur. Il ne faudrait pas conclure trop vite de ces deux altérations qu'ils acceptent le reste avec une foi docile, et les libéraux n'ont pas manqué de faire ressortir la fausse position des orthodoxes faisant leur choix dans les doctrines du symbole. Mais enfin, en dépit d'innombrables dissertations rédigées contre lui des côtés les plus différents, en dépit même d'un volume entier de critique composé par M. le pasteur Athanase Coquerel fils et sous lequel il aurait

(1) Le *Formulaire d'instruire les enfants dans la religion chrétienne*, c'est-à-dire le catéchisme officiel de l'ancienne Eglise réformée historique, seul en usage au temps où cette Eglise souscrivait à la confession de la Rochelle et qui en est en quelque sorte le commentaire, interprète autrement cet article dans son explication de symbole :

LE MINISTRE. — Que signifie ce qui est ajouté de *la descente de Jésus-Christ aux enfers* ?

L'ENFANT. — C'est que non seulement il a souffert la mort naturelle, qui est la séparation de l'âme d'avec le corps; mais aussi, que son âme a été saisie d'une angoisse extrême, que saint Pierre appelle les douleurs de la mort.

LE MINISTRE. — Pour quelle raison cela s'est-il fait, et comment ?

L'ENFANT. — Parce que notre Seigneur se présentant à Dieu, pour satisfaire au nom des pécheurs, il fallait qu'il sentit, dans sa conscience, cette horrible détresse, comme s'il eût été abandonné de Dieu, et comme si Dieu eût été irrité contre lui. C'est pourquoi, dans cet abime de douleur, il s'est écrié : *mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?*

Un second ministre devrait bien intervenir ici pour faire remarquer à l'enfant que son explication bouleverse tout. D'après cela, l'article de la descente aux enfers devrait être placé avant celui qui dit : *Il est mort;* car l'abandon de Jésus avait cessé à ce dernier moment, puisqu'il fut précédé de la prière confiante : *Père, je remets mon esprit entre tes mains.*

L'interprétation protestante ordinaire est moins compliquée. « Quand nous disons, écrit M. le pasteur Poulain, que Jésus-Christ est descendu aux enfers, nous entendons par là que Jésus-Christ a été réellement réduit à l'état des morts. » Les mots précédents : *Il a été enseveli*, l'affirmaient, semble-t-il, suffisamment.

Constatons du reste que de nos jours quelques réformés orthodoxes, notamment M. le pasteur Bernard dans son remarquable catéchisme, n'hésitent pas à donner à cet article un sens conforme à l'Ecriture et à toute la tradition catholique. Mais presque tous sentent d'instinct que cette doctrine fait brèche dans leur système, et plusieurs osent agir en conséquence.

Digitized by Google

dû succomber, le respect traditionnel pour le symbole a prévalu.

C'est ici que l'on peut constater, avec un sentiment profond de reconnaissance et d'espérance confiante, comment, grâce à une dispensation miséricordieuse de la prévoyance divine, beaucoup plus de mille ans de catholicisme romain avaient, antérieurement à la grande rupture du XVI^e^ siècle, tellement enfoncé et fait pénétrer jusqu'aux fibres et aux moelles de nos peuples chrétiens les paroles apostoliques du symbole, ou plutôt la doctrine de salut dont elles sont comme l'enveloppe et le véhicule à travers les âges, qu'après plus de trois siècles de divagations et d'erreurs, nous voyons aujourd'hui s'y cramponner en quelque sorte tous les égarés de bonne foi. Preuve indirecte, mais frappante, de la vérité des remarques que nous faisions au début de cette étude, sur le catholicisme latent et pourtant efficace d'un si grand nombre de protestants ! En somme, méprisé par les dissidents, qui le laissent entièrement de côté comme un reste de catholicisme dont la réforme n'avait pu se débarrasser avant eux; honni par les libéraux, qui en usent le moins possible et toujours de mauvais gré; enfin, altéré souvent par les orthodoxes, qui l'ont cependant présenté en 1872 comme le résumé authentique de leur foi, on peut dire malgré tout, que, grâce à l'obstination plus ou moins consciente de la masse des fidèles réformés, il a subsisté jusqu'à présent dans leur église. C'est même à peu près tout ce à quoi peut s'appliquer le décret-loi de 1852, qui chargeait les consistoires de veiller « au maintien de la liturgie ». Il aurait pu dire aussi bien « au maintien du symbole des apôtres », et l'ordonnance eût été cette fois à peu près obéie, puisqu'il s'est maintenu seul envers et contre tous.

La confession des péchés est menacée d'un sort plus malheureux. Elle a été longtemps placée, par ordre des synodes généraux officieux, sur un lit de Procuste, tout le parti synodal agitant la question de savoir ce qu'il convenait d'y ajouter ou d'en retrancher, pour en faire l'expression plus exacte de l'orthodoxie contemporaine. Enfin, le synode gé-

Digitized by Google

néral de 1890 s'est arrêté à une liturgie nouvelle, pour le service des dimanches ordinaires, restreinte par conséquent à peu d'articles, mais qui renferme la confession des péchés. Ce formulaire, proposé à l'acceptation des Eglises et mis à l'essai çà et là depuis quelques mois, a été en même temps distribué, comme pour le soumettre à une sorte de *referendum* populaire. Il en résulte une nouvelle série de conflits sur toutes les matières que le dernier synode avait essayé de fixer, et principalement sur la confession des péchés, dont la récente revision est accusée par les rigoristes d'infidélité sur la notion de la repentance, comme étant en contradiction avec le dogme fondamental de la gratuité du salut. Au fond, c'est cette confession tout entière qui est en désaccord avec la conception de la justification inamissible, telle que la professe la plus pure orthodoxie. Aussi est-elle formellement rejetée par des sectes considérables, qui sont en cela fidèles à la logique du principe de la réforme. Mais nous aurons, s'il plaît à Dieu, l'occasion d'examiner ce sujet capital dans quelque étude sur la foi protestante orthodoxe et ses manifestations actuelles. D'autre part, pour en revenir à la liturgie, beaucoup de pasteurs synodaux refusent de rien changer à l'ordre habituel de leurs services, ou exigent des remaniements avant d'adopter le nouveau. L'un d'eux écrit même, en manière de conclusion à toutes les discussions soulevées par ce projet : « La liturgie synodale n'est pas à refaire, elle est à faire. » Que sera-ce donc quand il s'agira de traiter pratiquement de tous les autres points liturgiques? car du baptême au mariage et aux services funèbres, il n'est aucun qui ne se trouve présentement mis ou remis sur le chantier. Bref, il semble que la liturgie tout entière soit passée à l'état de nébuleuse diffuse, et sa condensation sera, selon toute prévision, l'affaire de longues années de tâtonnements et de débats. Le libre examen a de beaux jours devant lui.

Nous pouvons donc affirmer, s'il doit subsister quelque règle dans une société religieuse digne de ce nom, que sur le chef de la liturgie présentée comme le fondement doctrinal de l'Eglise réformée, les partisans du synode eux-

Digitized by Google

mêmes, en altérant les documents sur lesquels s'appuyait la confession de foi de 1872, l'ont rendue caduque, si tant est que son existence ait jamais rien eu de sérieux.

Seul, un synode provincial, celui de la XVIIIe circonscription, s'était préoccupé de ce danger. Il supplia, à deux reprises, le synode général officieux de ne rien innover en fait de liturgie, du moins sur les trois points expressément notés dans la déclaration de foi du synode officiel : symbole des apôtres, confession des péchés et liturgie de la Sainte-Cène. Il désirait que l'on s'en tînt pour eux au texte ordinairement imprimé à la suite du recueil de psaumes et cantiques le plus répandu, depuis qu'il fut édité en 1859, sous les auspices d'une conférence pastorale, ce texte étant, selon toute apparence et de l'avis général, celui que le synode officiel avait entendu viser. Cette sagesse n'a été ni comprise, ni même éoutée; et les conservateurs-nés de la nouvelle charte de l'Eglise réformée, ont pris plaisir à la déchirer de leurs propres mains, comme pour se donner la tâche d'en rajuster, s'il se peut, les morceaux.

On voit comment le parti orthodoxe use de ses synodes officieux pour mettre de l'ordre dans ce qui concerne la foi de son Eglise. Il en a été de même pour ce qui est de la discipline proprement dite : impuissance absolue ou funeste imprudence, selon les cas.

Ni sur la question de l'attitude de l'Eglise en présence des mariages mixtes, ni sur celle du divorce, pourtant si urgente, les synodes n'ont pu arriver à établir de règle bonne ou mauvaise. Des monceaux de rapports et de longues séances de discussion n'ont abouti qu'à des décisions comme celles-ci : « Le synode s'en rapporte à la conscience du pasteur. » — Le synode s'en remet à la prudence du pasteur. » Voilà un homme libre ! et surtout un homme bien éclairé ! Le fameux Jean Claude répondait à une objection de Bossuet qu'une vieille femme guidée par le Saint-Esprit risquait moins de s'égarer qu'un concile de docteurs (ce qui, par parenthèse, n'était qu'une pétition de principe) : prévoyait-il que des synodes réformés auraient la même humilité vis-à-vis d'un simple ministre ?



Digitized by Google

Pareille impossibilité de résoudre les questions les moins compliquées, telles que la conduite à tenir quand un enfant serait présenté au baptême par des parrains de religion différente, et la première communion à séparer de la réception des catéchumènes dans l'Eglise ou à joindre à cette cérémonie. Il est vrai que cette dernière question implique celle du recrutement de l'Eglise, et que la solution en doit être différente, selon que l'on admet la notion multitudiniste ou la notion individualiste ; c'est-à-dire selon que l'Eglise est considérée comme la mère des fidèles, *mater ecclesia*, ou comme la simple réunion de fidèles déjà convertis et sauvés avant d'en faire partie. De là des contestations sans issue, après lesquelles il est aussi loisible à chaque pasteur de choisir blanc ou noir, que pour les mariages et les divorces. *In dubiis libertas*, c'est à quoi se ramène pour eux l'antique adage, réduit à ce seul membre, puisque tout est laissé douteux hormis la vivacité des querelles théologiques, et qu'il n'est plus rien de nécessaire. Quoi d'étonnant, après cela, que le projet longtemps caressé d'un catéchisme synodal ait subi le plus piteux échec ? Un manuel fut pourtant composé par un honorable pasteur de Bordeaux, qui en était officiellement chargé, et on l'imprima aux frais du synode, pour le soumettre à l'examen de tous. Mais on ne s'est acccordé en séance que pour en remercier l'auteur, et rayer prudemment la question de l'ordre du jour, non sans recommander aux intéressés l'usage des meilleurs catéchismes, ce qui rappelle naturellement l'enseigne du commerçant peu factieux qui avait pour devise, au milieu des troubles de la Ligue : « A la meilleure religion ! »

Si on laisse de côté les projets d'une nouvelle revision de la Bible et la refonte du livre de chants d'église, qui datant de trente ans est déjà suranné, il n'est sorti de toutes les délibérations des synodes officieux, qu'une seule décision vraiment pratique. Mais il faut reconnaître que par son importance elle en vaut plusieurs autres, car elle a pour tendance inavouée et pour effet inévitable, de dépouiller le pastorat de ce qu'il pouvait avoir conservé de

Digitized by Google

caractère ecclésiastique distinctif, outre son nom. Sous l'influence d'idées dissidentes, auxquelles il a cédé à la légère, le synode général de 1890 a permis que des laïques fussent autorisés à administrer temporairement les sacrements, en qualité d'évangélistes. Des pasteurs protestants ont fait retentir ces dernières années, les théâtres et autres lieux de réunion de plusieurs villes de ce qu'ils appelaient des « sermons laïques », de conférences sur la « religion laïque », sur « Jésus laïque ». Il restait, pour s'accommoder plus complètement au goût du jour, à inaugurer le pastorat laïque. Il est vrai que la secte salutiste et quelques autres vont bien jusqu'au ministère des femmes, non sans le justifier par des textes bibliques. Cette évolution capitale est désormais chose faite, et l'application n'en a pas tardé, car on pourrait déjà citer le nom de candidats heureux. Mais, comme toujours les opinions sont divisées. Les uns attendent de cette mesure une rénovation véritable; d'autres ne sont pas loin de la considérer comme une abdication du ministère. En tout cas, il était impossible de s'éloigner davantage de la conception ecclésiastique connue de l'histoire sous le nom d'Eglise réformée, et après une telle innovation, rien ne saurait surprendre, si ce n'est que ses auteurs tiennent encore à en conserver l'ancien titre.

En face de cette lamentable impuissance de ses représentants les plus autorisés et au milieu de cette confusion inouïe, que devient la vie spirituelle de l'Eglise réformée? Abstraction faite de la force de résistance inerte qu'opposent à toute évolution l'ignorance ou les préjugés des troupeaux, on peut dire qu'elle glisse tout doucement, de guerre lasse, dans un libéralisme mitigé qui n'est pas loin de trouver, lui aussi, que dans le synode de 1872, la question de la résurrection de Jésus-Christ a tenu une place un peu trop prépondérante. Conformément à cette opinion de libéraux pacifiques, la polémique entre croyants et radicaux s'est sensiblement déplacée, et les évangéliques paraissent se replier sur des positions nouvelles, pour y concentrer soi-disant la défense. Au fond c'est une retraite peu savante,

Digitized by Google

qui semble présager une capitulation déguisée. Il se dit donc un peu partout que désormais le surnaturel, la personnalité de Dieu, la conscience placée directement en face de l'enseignement du Christ, voilà le vrai terrain du bon combat, les doctrines vitales du christianisme, celles qu'on ne saurait défendre avec trop de vigueur ou mettre trop soigneusement hors d'atteinte.

Pour ce qui est de la résurrection en particulier, il a surgi une théorie de la résurrection *spirituelle* de Jésus, qui est un intermédiaire ingénieux entre les deux doctrines opposées, et comme une transition de l'une à l'autre. Cette théorie modérée n'enlève au dogme traditionnel de la résurrection que ce qu'une conception grossière, trop longtemps générale, y avait surajouté de « réalité objective ». Elle a pour auteur un théologien bien connu, qui compte comme faisant partie du camp évangélique, M. le pasteur-professeur Sabatier, aussi influent par son talent de journaliste dans la presse politique officieuse que par sa double position de professeur dans la faculté protestante de Paris, et dans la section dite religieuse de l'école des hautes études, où un personnel enseignant de protestants et d'israélites, renforcés de deux ou trois libres penseurs, a remplacé à la Sorbonne la faculté de théologie catholique. Du reste, le même professeur travaille, sous l'inspiration de sa conscience et aussi des deux administrations de l'instruction publique et des cultes, à établir entre orthodoxes et libéraux un *modus vivendi* qui permette de délimiter à l'amiable la sphère d'influence des uns et des autres, en commençant par les questions qui concernent les facultés de théologie de Paris et de Montauban, puisque l'Etat, tout en supprimant les facultés catholiques, ne s'est désintéressé ni du fonctionnement ni de l'entretien des protestantes. Evidemment un compromis serait imminent, n'était la ténacité des vieux lutteurs. Mais le nombre en diminue de jour en jour, et le véritable chef de l'orthodoxie synodale, M. le doyen Bois, auteur de la confession de foi votée par l'assemblée de 1872, vient de mourir en mai 1891. Combien de pasteurs de la jeune orthodoxie sont disposés à se rallier à un accord,

Digitized by Google

sans l'avouer trop clairement, surtout parmi ceux qui ont suivi l'enseignement du docteur qui en préconise l'urgence ?

« Il ne faudrait pas se laisser troubler et inquiéter par certaines apparences, écrivait M. Viguié, dès juillet 1884. Il semble, en effet, que la scission administrative, extérieure, se creuse plus profonde et plus large entre les deux tendances de l'Eglise réformée. Mais au fond les idées se rapprochent : une évolution s'est opérée, et très significative, des deux côtés. Sur presque tous les points, l'orthodoxie a évolué vers une conception plus logique et plus moderne du christianisme. De son côté, le libéralisme, sortant de sa période critique, a pris des allures plus positives et est entré dans sa période de reconstruction. »

Il nous importe assez peu de vérifier l'assertion renfermée dans cette dernière phrase. Mais l'on verra plus loin que la précédente est absolument juste, et que sur bien des questions dogmatiques, il devient difficile de distinguer entre les deux partis.

Un orthodoxe de la vieille roche, M. le professeur Pédézert, confirmait la clairvoyance de M. Viguié en faisant, en février 1891, une remarque analogue, quoique dans un esprit bien différent. Oui, les cœurs sont plus calmes, plus larges; des deux côtés il s'est fait un grand apaisement :

« Nous remarquons, en particulier, que de jeunes pasteurs des deux camps se sentent attirés les uns vers les autres et ne demandent qu'à s'unir. Mais nous remarquons aussi qu'il ne sont que les ailes, peut-être encore un peu légères, des deux corps. Il faut considérer les corps, qui sont moins changés. »

Aussi bien, le rapprochement ne commencerait-il pas sur le terrain religieux proprement dit : pourquoi effaroucher les consciences retardataires ? On n'aborderait pour le moment que celui des intérêts communs à l'établissement officiel tout entier, surtout dans ses rapports avec l'Etat, afin d'arriver à la convocation du synode général officiel, non doctrinal, purement administratif, mais à mandat illi-

Digitized by Google

mité sur ce terrain. C'est sur ce programme qu'il se fait, depuis les premiers mois de 1891, un essai de conciliation entre les deux partis, afin d'établir une entente préliminaire dont le premier résultat serait l'élection par les consistoires, tant orthodoxes que libéraux, d'une délégation commune auprès de l'administration supérieure. Celle-ci se montre disposée à favoriser cet arrangement, avec d'autant plus d'empressement que le projet en est dû à ses conseillers officieux. Du moment, en effet, que le gouvernement ne veut pas consentir à tenir compte dans ses rapports avec l'Eglise réformée de la loi des majorités, et par conséquent des règles synodales, son embarras est extrême quand il lui faut négocier la moindre affaire avec les prétentions contradictoires des deux partis. Mais au fond, dans la pensée de ses premiers inspirateurs, la portée de cette tentative est bien plus haute que de mettre un peu d'ordre extérieur dans le protestantisme officiel; son but final n'est rien moins que d'amener les orthodoxes à faire leur paix avec les libéraux. Il suffirait des deux côtés d'adoucir les angles. L'avenir nous apprendra ce que les « évangéliques », en vue de rétablir l'unité de la famille réformée, sont disposés à sacrifier encore de l'Evangile. En attendant, une seule question de proportion dans la répartition des sièges entre les deux partis a fait subir aux négociations un temps d'arrêt, et empêché que l'élection du nouveau corps ecclésiastique ne soit un fait accompli. Telle est du moins la déclaration de la commission permanente du synode général officieux, chargée de le représenter dans l'intervalle des sessions triennales.

Cependant les partisans influents de l'accord à tout prix ont voulu se rendre un compte à peu près exact des forces réelles de l'orthodoxie, afin sans doute de contester, preuves en main, les calculs de la commission synodale et d'agir en conséquence. Le moyen qu'ils ont employé a été de faire consulter les consistoires par l'administration des cultes sur la question suivante : « Le consistoire est-il d'avis, *oui* ou *non* (tels sont les seuls termes de la réponse à faire à ce nouveau plébiscite), d'abaisser de trente à vingt-cinq ans

Digitized by Google

l'âge de l'électorat paroissial ? « Ce procédé est assez habile, car il tend à diviser les adversaires en les plaçant dans une fausse position vis-à-vis du synode de 1872, ou vis-à-vis du gouvernement.

On pense bien que les consistoires libéraux se sont empressés de répondre par un *oui* unanime, pour toutes sortes de motifs ecclésiastiques et surtout politico-utilitaires, l'administration supérieure imposant cette consultation à leur profit. Quant aux consistoires orthodoxes, ils n'ont pas tous consenti à suivre l'impulsion unique que la commission du synode officieux essaya vainement d'imprimer à leur conduite. Plusieurs en effet sont rendus fort timides vis-à-vis du bureau des cultes par la nécessité où ils se trouvent d'avoir sans cesse recours à lui pour des subsides, des secours ou des dispenses. Ceux-ci ont donc voté *oui*, en rappelant, pour s'excuser auprès de leurs amis, que le synode officiel de 1872 avait exprimé un vœu dans ce sens. Mais ils ont bien voulu oublier que ce même synode entendait entourer l'électorat paroissial de conditions religieuses qui eussent enlevé à l'abaissement de l'âge électoral la portée qu'il a visiblement dans l'esprit des meneurs actuels, savoir d'affaiblir autant que possible l'élément de conservatisme religieux encore prépondérant dans la majorité des paroisses.

Enfin, d'autres consistoires orthodoxes, plus résolus dans leurs convictions ou plus indépendants par leur situation et leurs ressources, ont refusé de répondre à la question, malgré le caractère d'urgence que semble lui donner l'approche des élections triennales de 1892, pour la raison que le synode général est seul compétent pour prendre une décision définitive sur un article si essentiel de la discipline de l'Eglise. Sous la période dictatoriale des décrets-lois présidentiels, un de ces décrets a pu lui imposer l'état de choses actuel ; mais sous un régime de liberté, il ne peut être innové que par suite d'un vote du synode général officiel, seul représentant autorisé de l'Eglise réformée, et après que ce vote aura été transformé en loi d'Etat par l'approbation des Chambres, à la manière d'un véritable concordat.

Digitized by Google

Malheureusement pour cette opinion, il y a longtemps que l'administration des cultes s'est refusée à voir dans la fixation des conditions de l'électorat une question de pure discipline ecclésiastique qui serait de la compétence d'un synode officiel. Elle l'a formellement déclaré depuis plus de dix ans, dès la première épuration de son haut personnel. Ce n'est donc pas en juillet 1891, dans le mois de la consultation dont nous parlons, mais au moment de la publication de la circulaire ministérielle du 30 août 1880, répudiant les conditions religieuses synodales de l'électorat, et enjoignant de n'en plus tenir compte dans la confection des listes pour le renouvellement triennal des conseils ecclésiastiques de 1881; c'est alors, disons-nous, que les consistoires orthodoxes auraient dû protester contre la théorie d'après laquelle le gouvernement évince l'Eglise confessionnelle orthodoxe de toute action sur l'Eglise réformée légale. Il était impossible de trancher la question avec plus de netteté autoritaire : « Le principe même sur lequelle cette Eglise repose, dit la circulaire, la soumet à des fluctuations doctrinales qui, dans un intérêt de bon ordre, doivent rester sans influence et sans action sur les éléments constitutifs de son existence légale. » Et plus loin : « La confusion qui se perpétuerait entre l'Eglise légale et l'Eglise confessionnelle serait forcément funeste, puisque toute fluctuation d'opinion, sans laquelle pourtant il ne saurait exister de vie religieuse au sein du protestantisme, autoriserait aussitôt des appels à l'immixtion de l'Etat ».

Cette homélie ou ce mandement de « l'évêque du dehors », dans l'intérêt de la *vie religieuse* au sein du protestantisme, est signé : Faillères, sous-secrétaire d'Etat. Devenu secrétaire d'Etat au département des cultes, M. Faillères a projeté l'extension du suffrage électoral aux jeunes capacités. Aucun obstacle sérieux n'est à prévoir. Du moment que les plus farouches orthodoxes ont accueilli par un respectueux silence cette définition doctrinale et gouvernementale tout ensemble, qui va jusqu'à rejeter le principe même d'une confession de foi, puisqu'elle fait des variations sans limites l'essence du protestantisme français,

Digitized by Google

on peut prédire que toute velléité de résistance se terminera par un recul en bon ordre.

Il en résultera, selon toute apparence, ou bien qu'il se formera un synode à mandat limité, c'est-à-dire purement administratif et absolument dépouillé de toute attribution religieuse, ce qui est l'idéal des libéraux et ce qu'ils enseignent par la plume complaisante des directeurs des cultes; ou bien que le corps présentement inutile qui s'appelle le Conseil central des Eglises réformées, sera renforcé de quelques unités prises à droite et à gauche, selon le résultat de la dernière consultation des consistoires, et muni par l'Etat des pouvoirs d'ordre extérieur qu'un synode administratif aurait pu exercer.

Quant au parti évangélique, il lui restera le souvenir précieux des luttes soutenues pour faire prévaloir l'idée que l'Eglise réformée n'est pas dépourvue d'une doctrine chrétienne qui la distingue de la libre pensée. Il pourra rappeler avec orgueil que la preuve en est écrite sur les registres du conseil d'Etat renfermant la déclaration de foi synodale qui résume cette doctrine. Il aura enfin la ressource de s'assembler en synode officieux pour lever quelques fonds et délibérer sur la revision musicale du recueil de chants sacrés, qu'une commission synodale remanie depuis plusieurs années.

Il est sans doute assez intéressant d'apprendre que les ailes du corps pastoral, en attendant les centres plus lents à s'émouvoir, préludent à un accord par des avances gracieuses, et aussi de voir comment l'administration supérieure s'écarte de ses traditions d'impartialité les plus constantes pour activer cette concentration en faveur du protestantisme radical. Mais il le serait plus encore de connaître ce que les laïques intelligents, fidèles, et en état d'observer le mouvement, doivent penser de cette évolution de l'orthodoxie vers le libéralisme. Il faudrait pour cela rencontrer un témoin assez compétent pour bien voir et assez indépendant pour oser dire ce qu'il a vu.

Mais voici précisément un laïque, M. E. Faucher, ancien

Digitized by Google

membre du consistoire de Marseille et des synodes de 1872 et 1879, et adversaire déclaré des tendances de la nouvelle génération orthodoxe, « tendances, dit-il, beaucoup plus répandues que ne le sait ou ne le soupçonne le public chrétien ». Ce vieux orthodoxe, comme il aime à s'appeler, s'est décidé, à la fin de 1888, à pousser un cri d'alarme, véritable écho de celui que faisait retentir, vingt-cinq auparavant, M. le pasteur Poulain, ainsi que nous l'avons rapporté en son lieu. M. Faucher a donc publié, et même distribué à tous les pasteurs synodaux, en guise d'étrennes pour 1889, une brochure intitulée : *Observations laïques sur les tendances actuelles de la théologie.*

« J'ai toujours cru en effet, remarque-t-il avec une touchante bonhomie, j'ai toujours cru que les laïques, qui sont au bout du compte la matière sur laquelle on ne se gêne pas pour faire *experientiam in animâ vili*, avaient quelque droit de faire entendre leur voix et leurs sentiments sur ces questions auxquelles ils sont les plus intéressés. »

Ce qui surprend le plus sa longue expérience, c'est de voir cette orthodoxie, avec laquelle il a livré tant de combats contre la libre pensée, faire mine de passer à l'ennemi :

« Ce qui m'étonne et m'afflige, dit-il, c'est de voir se transformer le caractère et la nature de nos adversaires : c'est de voir ceux qui devraient être nos alliés naturels nous tourner le dos, comme les Saxons à la bataille de Leipsig..... Aujourd'hui, chose étrange ! ce n'est plus contre les adversaires du Christ que nous avons à défendre notre vieille Bible, c'est contre ceux-là même qui reconnaissent comme nous sa personnalité divine, et qui acceptent comme nous son œuvre de salut. »

Hélas ! la foi en la personnalité divine du Christ sauveur est-elle moins compromise parmi les orthodoxes que l'inspiration de la Bible ? M. Faucher semble le mettre en question et se douter que l'une dépend de l'autre, quand il se demande avec appréhension pourquoi ses amis délaissent les traductions de l'Ecriture consacrées parmi les réformés par un usage plus que séculaire, pour s'engouer successivement de toutes les nouvelles.

Digitized by Google

« Maintenant celle qui tient le haut du pavé, la version à la mode, celle en faveur de laquelle on organise des croisades auprès des sociétés bibliques, c'est celle de Segond. En ma qualité d'ignorant, je m'étonne de voir que le sens qu'il attribue à certains passages n'est pas toujours adopté par d'autres traducteurs et annotateurs, dont on reconnaît aussi généralement le savoir critique et linguistique. Mais en ma qualité de croyant, je me demande aussi parfois si l'admiration qu'on exprime pour cette version, tient toujours et uniquement à la beauté du langage et au coulant du style, au *bon français*, qui fait, dit-on, sa grande supériorité sur notre bon vieux Ostervald, quoiqu'il me semble pourtant qu'elle n'a pas grand chose à lui reprocher en fait d'*Helveticismes ;* et je suis tenté de me demander si, aux yeux de quelques-uns, son principal mérite ne serait pas d'atténuer et de faire évaporer pour ainsi dire certains passages, dont la précision embarrassante, au sujet du Messie, accentue trop nettement le caractère prophétique de l'Ancien Testament. »

Au fond, la nouvelle école soi-disant évangélique n'est qu'un néo-rationalisme qui ne veut accepter du christianisme que ce que sa taille en peut atteindre, taille, il est vrai, bien haute en chaire, au-dessus du vulgaire. Elle n'entend conserver de la révélation que ce qui aura résisté à cette triple épreuve : contrôle de la science, vérification de la critique, et libre examen de la conscience individuelle. Comme si la science n'était désormais autre chose que la possession sereine et immuable de la vérité tout entière, et non plus la recherche hésitante et bornée de vérités fragmentaires et toujours incomplètes; comme si la critique devait être réputée infaillible jusque dans ses contradictions incessantes; enfin, comme si le sens moral n'avait subi aucun obscurcissement depuis la chute! Et voilà les trois juges du tribunal suprême auquel, sous la présidence de la Raison, vieille déesse que nous connaissons bien depuis près de cent ans, des chrétiens, de prétendus pasteurs chrétiens, voudraient soumettre les écrits du saint Livre, pour lui faire « décider, dit l'un d'eux, ce qui appartient à

Digitized by Google

l'*Evangile éternel*, et ce qu'il faut en élaguer comme temporaire, local, entaché des préjugés et des erreurs d'un autre âge. C'est alors, mais alors seulement, que l'on pourra tenter avec quelque chance de succès d'écrire sur la doctrine chrétienne un livre qui réponde à la réalité. » (*La Critique et la Foi*, Revue chrétienne d'octobre 1888, p. 779).

Heureux protestants, de pouvoir espérer qu'après quelques nouvelles générations de chercheurs, les savants d'entre leurs descendants seront peut-être en état d'entrevoir quelque chose de réel sur la religion de leurs pères! Il est vrai qu'on ne tient compte en tout cela ni des simples, ni des enfants; mais la promesse du royaume qui leur est faite sera peut-être un des passages à élaguer, comme n'appartenant pas à l'Evangile éternel. Il est vrai aussi que depuis bientôt dix-neuf siècles...; mais, comme le disait le philosophe, le temps ne fait rien à l'affaire. Au reste, telle école théologique fondée sur le nouveau système peut bien se promettre de longues années d'existence, n'ayant même pas encore atteint le nombre de celles que le code civil a fixées pour la majorité.

« Et maintenant, conclut notre laïque, quel sera le résultat final de ces tendances et de ces efforts pour fabriquer enfin une *Bible du savant* aux dépens de la *Bible du fidèle?* »

« Ceux qui se livrent de nos jours à ce travail ingrat ne se font aucune illusion et ne cherchent pas à nous le dissimuler, le résultat inévitable sera *un réveil d'indignation chez les troupeaux, une révolte des consciences, produisant un choc terrible, dans lequel la foi chrétienne pourrait bien sombrer.* »

« Nous les remercions de cette sincérité, mais nous avons la naïveté de nous étonner que ces sinistres prévisions ne suffisent pas pour glacer la pensée dans leur cerveau et briser la plume entre leur doigt... Cette sereine impassibilité donne froid au cœur, elle attriste, elle effraye. Pour qui? pour la Bible? Ah! elle en a vu, et elle en verra bien d'autres, depuis le premier jour où dans le jardin d'Eden, a été prononcé — on sait par quelle bouche — le premier

Digitized by Google

mot de *critique sacrée :* « Quoi ! Dieu aurait-il dit?.. » — et la première *négation scientifique :* « Mourir pour si peu ? Vous ne mourrez nullement ; » — et la première révolte du *sens moral* contre la pensée, l'intention et la parole de Dieu.

« Mais ce qui effraye et ce qui afflige, ce sont les pauvres âmes simples, à qui l'on arrache sans miséricorde le flambeau qui les éclairait, les fortifiait et les consolait au milieu des obscurités, des fatigues et des douleurs de ce bas monde, et pui s'écrient avec angoisse : « On a pris la parole « de mon Sauveur, et je ne sais où on l'a mise. Où chercherai-« je maintenant Celui qu'aime mon âme? Je l'ai cherché et « je ne le trouve plus. »

« Ce qui afflige et ce qui effraye surtout, ce sont les malheureux qui ont accepté, peut-être à la légère, la redoutable mission de transmettre aux hommes, eux aussi, le message de Dieu, duquel dépend le sort éternel des âmes, — et qui cherchent encore eux-mêmes, comme à tâtons, quels peuvent bien être le contenu et la nature de ce message ?..

« Est-ce tout ? Et sommes-nous enfin descendus jusqu'au fond de tous ces dangers et de toutes ces misères? Non, car il pourrait arriver quelque chose de plus effrayant et de plus humiliant encore. Ce serait que le « choc terrible » qu'on nous fait prévoir entre la Bible du savant et celle du fidèle n'eût pas lieu, parce qu'on aurait trouvé moyen de l'esquiver. Ce serait que l'on eût la prudence — faut-il dire pastorale? — de se faire *deux* doctrines : l'une, l'*ésotérique*, se donnant les coudées franches dans le cabinet et les conférences pastorales, mais scrupuleusement réservée pour les initiés, qui sont assez forts pour « supporter la viande solide ; » — l'autre, à l'usage du profane vulgaire, « qui a plutôt besoin de lait que de viande, et de la faiblesse duquel il faut bien s'accommoder », laquelle se manifesterait seule dans ce qu'on appelait jadis, au temps de la simplicité du langage, « la chaire de vérité ».

« Et alors, que l'on imagine au prix de quelles réticences, de quels malentendus, de quelles équivoques, pourrait

Digitized by Google

s'obtenir la paix et l'*édification* entre le prédicateur et son auditoire! Les *mots* restent les mêmes, mais en réalité ils représentent deux langues différentes. Il est bien toujours question de parole de Dieu, d'inspiration divine, de prophéties, de miracles, de péché et de salut, de Jésus fils de Dieu et Sauveur du monde, de rédemption, d'expiation, de résurrection, des peines éternelles et d'immortalité; mais les uns écoutent naïvement, — « comme des enfants », dirait le Seigneur Jésus — et reçoivent de confiance cette phraséologie traditionnelle dans son sens vulgaire et immédiat; l'autre, au contraire, ne s'en sert qu'en *traduisant mentalement* chacune de ces expressions, pour en réduire le sens à ce qui a pu rester au fond du creuset de sa critique intellectuelle et morale, à ce que M. Schérer, qui s'y connaissait, appelait jadis, « non pas l'essence, mais le *caput mortuum* des dogmes positifs ».

« Il doit en coûter, je suppose, à l'esprit et à la conscience d'un jeune pasteur, au cœur droit et sincère, à qui l'on a inoculé, sur les bancs de l'école, ces nouvelles manières d'apprécier et de recevoir la Bible, lorsque jeté subitement au sein d'une Eglise qui n'en soupçonne pas même l'existence, les fonctions mêmes de son ministère, — je ne voudrais pas dire de son métier, le forcent à façonner sa bouche à des formules liturgiques, qu'il n'oserait modifier de peur d'effaroucher et de scandaliser son troupeau, au détriment de son influence pastorale, mais qu'il sent bien pourtant n'avoir été ni faites ni mêmes *pensées* pour lui.

« Eh bien, cette fausse, pénible et humiliante situation, que l'on ne subissait au début qu'avec une révolte de l'esprit et de la conscience, on finit par s'y faire et par en prendre son parti, on se fait une conscience, peut-être une théorie, et on se laisse aller peu à peu à dire tranquillement — avec une robe noire et un rabat blanc — ce que pour rien au monde on ne consentirait à dire, sans réserve et sans protestation, avec un habit ou un paletot. Le dimanche matin on monte en chaire, et après avoir dit solennellement, à soi-même aussi bien qu'aux autres : « Confessons *notre* foi, mes frères », on lit impertubablement que Jésus

Digitized by Google

« a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie », sans avoir l'air de se rappeler le moins du monde qu'on a écrit, la veille peut-être, dans son journal, que « l'on a plus que des doutes sur cette question qui est encore à l'étude, mais ne se résoudra probablement pas dans le sens orthodoxe » ; ou bien que Jésus « est ressuscité des morts », après que l'on a répété cent fois que l'idée même d'un miracle quelconque doit s'évanouir devant les explications de la science, ou déclaré en plein synode qu'au fond la vraie et unique résurrection, c'est la mort elle-même, et qu'il faut plaindre l'ignorance de ceux qui, sur le marbre d'une tombe, parlent de la résurrection comme d'une chose future et d'une espérance. »

Nous devons demander pardon à nos lecteurs de tant et de si longues citations. Nais il nous a paru, après quelques essais pour les leur épargner, que le seul et unique moyen de démontrer *l'invraisemblable* était de montrer qu'il est *vrai*. Y avait-il une autre voie ?

Voilà donc le résultat actuel d'une expérience générale, aussi infinie, pour ainsi dire, en sa variété qu'indéfinie dans sa durée. La crise du protestantisme français (si l'on peut donner le nom de crise à un état quasi séculaire) a pris un nouveau caractère d'acuité à chaque démarche tentée pour y porter remède. Après comme avant les synodes, mêmes craintes, mêmes plaintes, même indignation des croyants plus éclairés que la masse; non sans cette aggravation capitale, qu'ils se défendaient autrefois contre la libre pensée, tandis qu'aujourd'hui ils doivent se mettre en garde contre l'orthodoxie elle-même. Epuisés, semble-t-il, par leurs premiers efforts pour répudier et désavouer le rationalisme, les orthodoxes, après quelques velléités de rupture, vont se rationalisant à leur tour.

Bref, le protestantisme français, si fier de son libre examen, ne doit en quelque sorte son reste d'existence comme société chrétienne qu'à l'ignorance ménagée par la duplicité ! Deux mots résument tout. Le premier chef de l'ancien rationalisme, Samuel Vincent, président du consistoire de

Digitized by Google

Nîmes, écrivait en 1829 dans ses *Vues sur le protestantisme en France :* « Les prédicateurs doivent être prudents; ils doivent éviter l'emploi des termes et des formes qui ont tranché les partis. » — Et voici quel était en 1888 (*Revue chrétienne*, page 773) l'aveu de la nouvelle école évangélique : « L'unité de doctrine n'existe plus que par une longue habitude, grâce â la piété des uns et à la prudence des autres. »

Quel aveu ! Ou plutôt, dirons-nous, quel avis ! Et quel écho de ces terribles paroles, adressées par l'Esprit-Saint à l'Eglise de Sardes en la personne de son conducteur : « Je connais tes œuvres ; tu as le bruit de vivre, et tu es mort : *Nomen habes quod rivas, et mortuus es :* Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux Eglises ! » (Apoc. III, 1, 6.)

RÉPARATUS,
*ancien pasteur de l'Eglise réformée.*

Digitized by Google

LE

# CARDINAL MAURY

D'APRÈS

## SA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

M. Taine, dans une étude fort remarquée sur la *Reconstitution de l'Eglise de France en 1800*, a flétri d'un mot très dur le cardinal Maury dans lequel il ne voit qu'une créature « cynique et ambitieuse » de l'empire. Je ne sais à quelle source s'est référé l'éminent écrivain et s'il a mûrement pesé les termes de son arrêt, mais la rigueur de cette condamnation peut paraître excessive à plusieurs. Mgr Ricard qui, dans un intéressant volume, s'était prononcé avec une indulgence plus grande et peut-être plus équitable, vient aujourd'hui de compléter son œuvre : grâce à lui, de nombreux documents (1), depuis longtemps rassemblés par le neveu et le premier biographe de Maury pour la défense d'un oncle passionnément aimé, viennent enfin d'être tirés du château de Beauregard où ils dormaient depuis un demi-siècle. Cette publication de la correspondance diplomatique et de quelques mémoires inédits de Maury présente un

(1) *Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury* (1792-1817), annotés et publiés par Mgr Ricard. Desclée, de Brouwer et C^ie^, 2 forts volumes in-8, 1891.



Digitized by Google

haut intérêt, non seulement pour apprécier exactement le rôle de leur auteur, mais encore pour éclairer de lueurs nouvelles certains côtés de l'histoire.

En tête de la correspondance, Mgr Ricard a reproduit une partie de la notice biographique qu'il a précédemment consacrée à Maury, pour donner une juste idée du lutteur de la Constituante. La vie de Maury est connue dans les grandes lignes. Fils d'un simple cordonnier, cédant bientôt à son attrait pour le sacerdoce, travailleur infatigable, Maury ne tarde point à se faire remarquer : à trente ans le voilà prédicateur du roi et il étonne parfois la cour par ses courageuses hardiesses, sans cependant pouvoir échapper à la néfaste influence du XVIII^e^ siècle, ce qui amènera un jour sur ses lèvres ce douloureux souvenir : « Malheureux que nous étions ! nous en étions venus au point de ne plus prononcer le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! »

Le député de la Constituante est digne de tous les respects. Il lutte avec une intrépidité infatigable contre la Révolution dont il est l'ennemi passionné parce que, mieux que personne, il en a immédiatement pénétré le véritable caractère et deviné les résultats. Il participe à tous les grands débats, défend magnifiquement le patrimoine de l'Eglise, et lorsqu'il s'agit de voter la constitution civile du clergé, contre Mirabeau qui a déployé les ressources séduisantes de son génie, contre l'assemblée en fureur, il trouve, pour défendre les droits imprescripbles de l'Eglise, des accents qui contiennent la rage de ses auditeurs et rappellent les plus belles heures de l'éloquence humaine. Toujours prêt à répondre, doué d'un incroyable sang-froid qui plusieurs fois le sauve de la mort, il est, par son talent, son énergie, son courage et sa dignité, l'homme le plus étonnant de l'Assemblée nationale. Il est juste de ne point oublier les services de la première partie de sa vie, avant de juger trop sévèrement les fautes et les faiblesses de la seconde.

La résolution sincère de Maury était de périr sur la brèche si cela était nécessaire. Mais, voyant ses efforts inutiles, comprenant qu'il ne pouvait plus rendre de services et qu'il

Digitized by Google

exposait sa vie sans profit pour sa cause, il se décida à émigrer. C'est à cette époque seulement que commencent les documents publiés par Mgr Ricard avec d'importantes annotations.

* * *

Sur l'invitation du cardinal Zelada, Maury se dirige sur Rome après avoir quitté la France. Depuis Coblentz, où il a été saluer les princes, son voyage est un long triomphe : à peine arrivé, il est reçu par Pie VI qui lui fait l'accueil le plus affectueux. Le 1er mai 1792, il est sacré archevêque de Nicée *in partibus infidelium*. Quelques jours plus tard, il est désigné par le pape pour représenter le Saint-Siège comme nonce extraordinaire à la diète de Francfort, principalement à l'effet de combattre les tendances joséphistes du haut clergé allemand. Partout on fête le courageux orateur de la France, et si on veut parfois écarter l'ambassadeur par des chicanes d'étiquette, celui-ci trouve des expédients qui mettent les rieurs de son côté. Admis à la table des rois, honoré par l'empereur et par le roi de Prusse de marques d'honneur toutes spéciales, il fait partout admirer sa verve et son orignalité : ce n'est point certainement un diplomate coulé dans le moule ordinaire : il est impatient, ardent, agité. Sa mission n'est guère couronnée de succès; la diète électorale dure trop peu pour qu'il puisse déployer les ressources fascinantes de son éloquence, et il s'en rend compte avec amertume. A cette tristesse s'ajoute le sentiment des fautes commises par les émigrés qui pérorent, délibèrent et se laissent payer de mots. Le comte d'Artois a dit à l'empereur qu'il se couvrirait de gloire en sauvant la France sans lui faire perdre un pouce de terrain. L'empereur le regarde fixement et détourne adroitement la conservation. Cependant « les princes sont enchantés de l'empereur ! » A la vérité, ils n'ont peut-être pas la même confiance dans son cabinet, mais ils ne paraisent guère se douter que la politique impériale se résumera dans la déclaration de Thu-

Digitized by Google

gut : « Peu importe de savoir qui dominera la France, pourvu qu'on se rende maître d'une aussi grande étendue de terrain qu'on pourra, afin de faire la loi au parti en dernier lieu, qui aura prévalu. »

Pendant ce temps la Révolution a précipité sa marche, et lorsque Maury rentre à Rome, peu après avoir reçu la nouvelle de sa mise en accusation, on agite la délicate question de savoir s'il faut lancer l'excommunication contre les évêques et curés intrus ou jureurs. La plupart des historiens ont raconté que Maury, chargé de présenter un mémoire au pape, sollicite avec une ardeur fiévreuse l'excommunication immédiate des assermentés; rien n'est moins exact, ainsi que cela ressort de la publication intégrale de cette pièce. Si la nécessité de l'excommunication est en effet aisée à établir d'après les principes canoniques, Maury observe que le Souverain Pontife n'a pas encore fait les trois monitions généralement usitées, et, contrairement à la requête des évêques français, il implore un nouvel intervalle de miséricorde, insiste sur la nécessité d'éviter une condamnation trop générale, et plaide les circonstances atténuantes en faveur des jureurs moins coupables que les intrus. Ce mémoire est digne d'être lu : il montre dans son auteur un théologien consommé aussi bien qu'un homme de cœur. Pie VI, très satisfait, en consacra les dispositions dans ses lettres monitoriales du 19 mars 1792. Un an plus tard, au contraire, Maury trouvera le moment d'agir venu, et c'est alors qu'il pressera le pape de fulminer l'excommunication. Mgr Ricard se contente d'analyser ce dernier mémoire, précédemment reproduit dans le recueil du P. Theiner.

Le 21 février 1794, Maury est nommé cardinal et, peu après, archevêque de Montefiascone. Cette nomination prend les proportions d'un événement; la famille royale en manifeste hautement sa joie : aux yeux des émigrés c'est une victoire, et les souverains étrangers eux-mêmes en témoignent au Pape et au nouveau cardinal une satisfaction profonde. Maury va désormais devenir le représentant attitré de Louis XVIII auprès de la cour pontificale.

Quatre ans se passent sans grands incidents. Mais, en

Digitized by Google

1798, l'état de santé de Pie VI préoccupe tous les esprits et fait craindre qu'un schisme ne puisse sortir d'un conclave considéré comme une éventualité prochaine. Le comte de Provence écrit à Maury : il souhaiterait que le futur chef de l'Eglise fût un homme d'un âge mûr, sans être dans la vieillesse, dont les plus rudes épreuves eussent fait éclater le courage et les bons principes, dont l'éloquence fût connue de toute l'Europe... « Il ne manque à ce tableau que votre nom : c'est donc vous que je désirerais voir élever sur le trône pontifical. »

Pie VI meurt à Valence le 19 août 1799. Le conclave s'ouvre et Maury rend un compte fidèle de toutes les intrigues qui s'agitent. Le cabinet de Vienne surtout se distingue par ses menées : Maury les pénètre exactement et sa chronique est intéressante. Cependant, après trois mois, le plus grand nombre des cardinaux est fatigué de cette longue réclusion et de ces luttes inutiles ; il faut qu'un dénouement intervienne promptement. Mais, selon la parole de Fénelon : « Dieu fait son œuvre dans les conclaves, au milieu des conflits des passions, et c'est toujours sa volonté qui domine » ; contrairement à toutes les prévisions humaines, au dernier moment, le 14 mars 1800, toutes les voix se portent sur celui auquel on n'avait guère songé, le cardinal Chiaramonti, et Maury, qui a toujours été son ami, pousse un cri de joie. En acceptant la tiare, le nouveau pape ne se faisait du reste aucune illusion sur la gravité des temps, mais son sacrifice était fait, et à la harangue de félicitations du Sacré Collège, il répond par cette touchante et prophétique déclaration : « Je me dévoue à l'exil, aux fers, à la mort, je ne mérite rien de plus et je ne demande grâce à Dieu que pour son Eglise. »

L'histoire des négociations d'où sortit le Concordat constitue une des parties les plus intéressantes de la publication de Mgr Ricard. La correspondance de Maury apporte sur ce sujet un élément nouveau et précieux d'information qu'il ne sera pas possible désormais de négliger.

Digitized by Google

Il ne semble pas que Maury se soit très exactement rendu compte, sur le premier moment, de la gravité des ouvertures faites par le premier consul au Saint-Siège. Tout en informant Louis XVIII des bruits qui courent, il hésite à croire un arrangement possible, du moins il ne le considère pas comme imminent. Des arguments assez sérieux paraissaient en effet donner à cette manière de voir une réelle vraisemblance :

« Quels étranges évêques nommerait Bonaparte ! Et où les prendrait-il, à moins qu'il ne voulût se servir d'eux pour détruire entièrement la religion ? Comment concilier le catholicisme avec les décades, avec les serments, avec l'instabilité d'un clergé salarié, avec le divorce et autres lois existantes, avec la destruction des collèges et séminaires, etc., etc. ? »

L'inquiétude fut au contraire très vive à la petite cour de Mittau, lorsque lui parvint cette nouvelle. Le royal exilé comprit immédiatement le péril que couraient là son autorité et ses droits, et dans une note très vive fit comprendre à son conseiller combien il était frappé des difficultés qui pourraient s'opposer à une entente entre l'Eglise de France et l'Eglise de Rome :

« Les décades, on les supprimera : le consul Bonaparte a trop de jugement pour ne pas sentir que le nouveau calendrier est détesté en France ; que, même en voulant admettre une tolérance universelle, on ne peut le laisser subsister, parce que tout ce qui a ou du moins professe une religion, catholiques, protestants, juifs, musulmans, ont un jour consacré au Seigneur qui revient tous les sept jours, et que ceux qui n'en ont point ne se soucient pas plus du décadi que du dimanche. Le serment, on l'abolira : le consul Bonaparte ne s'embarrasse guère d'une vaine formalité. L'instabilité d'un clergé salarié... on promet de le doter. Le divorce..... on sanctionnera les mariages qui en ont été jusqu'à présent la suite, on l'abolira pour l'avenir ; et si le consul Bonaparte se dégoûte d'une femme surannée que le débordement des mœurs et la guillotine ont placée dans son lit, s'il veut avoir des enfants, on trouvera des nullités

Digitized by Google

dans leur mariage. La destruction des collèges et des séminaires : on les rétablira. Les premiers seront remplis de professeurs dévoués à l'usurpateur, et les autres ne seront pas à craindre pour lui, quand les évêques eux-mêmes auront fléchi le genou. »

Cette partie de la note est conçue avec un rare bon sens, mais les théories gallicanes égarent ensuite son auteur, qui se rattache avec violence à l'idée que le clergé refusera d'entrer dans cette voie, et que jamais on ne pourra se résoudre à le sacrifier, de crainte d'exposer la France à un schisme terrible. Eh quoi ? on oserait demander aux évêques leur démission ? Mais pourraient-ils la donner en conscience ? Quel parti prendrait le souverain Pontife contre ceux qui résisteraient ? « Lancerait-il un anathème sur eux ? Ils braveraient la foudre en respectant la main. Les déclarerait-il déchus de leurs sièges ? Il sait bien qu'il ne le peut pas. Non, jamais Pie VII n'établira lui-même un schisme, un schisme affreux, et bien plus effrayant pour l'Eglise que celui du XIVe siècle. »

Le premier moment de stupeur passé, Maury se mit résolument à l'œuvre pour rendre impossible tout accommodement entre le Saint-Siège et la République française sur le terrain religieux et politique. La note sur les conférences de Verceil, portée à Rome par le frère du cardinal, présente, admirablement résumées, toutes les objections qui pouvaient être formulées contre un projet de concordat. Rarement peut-être, réquisitoire plus écrasant a été formulé contre le premier consul. N'est-il pas cependant injuste de soutenir d'une façon absolue que la religion n'entrait pour rien dans les vues de Bonaparte, dont les calculs auraient eu l'ambition pour unique objet et auraient simplement visé à « s'attacher les catholiques énervés par la lassitude de la persécution, en leur assurant la liberté de leur culte jusqu'à ce qu'une nouvelle génération, imbue de l'impiété, abandonnât d'elle-même l'ancienne religion nationale ? »

Faut-il le dire ? La lecture de ces notes laisse une impression pénible. Lorsqu'on songe à l'intérêt immense que pré-

Digitized by Google

sentait pour les catholiques de France la négociation d'un concordat, on est attristé en contemplant de si près toutes les intrigues diplomatiques auxquelles on recourut pour le faire échouer. La question monarchique devait dans d'aussi critiques circontances céder le pas à la question religieuse. Maury ne le comprit pas. A tout moment il intervient au nom du roi pour solliciter un chapeau de cardinal pour tel ou tel ecclésiastique dont il faut récompenser la conduite royaliste. D'autres fois il déclare s'opposer à telle ou telle promotion « jusqu'à ce que Sa Majesté ait donné son consentement, sans lequel on ne peut accepter cette dignité ». Il harcèle le Pape, auquel il n'hésitera même point à déclarer « qu'il a ordre de Sa Majesté d'assister à tous les consistoires pour voir s'il ne s'y proposerait rien de contraire aux droits du roi ». Il avertit qu'il « prend le ton très haut qui lui convient quand on lui oppose des difficultés déplacées, ou quand on met trop de lenteur dans les expéditions qu'il sollicite ». On encourage l'épiscopat à la résistance : le roi est tellement imbu des erreurs gallicanes qu'il s'imagine avoir seul le droit d'autoriser et d'accepter la démission des évêques. A toute force il prétend affirmer sa prérogative de nommer les évêques, et cela alors que depuis dix ans la royauté a été renversée et que lui-même est en exil. La seule concession qu'il consente à faire, et cela non sans peine, c'est de ne point exiger, dans les bulles d'institution, mention de la nomination royale. Il entend continuer à proposer et nommer, car il est important que les évêques aient dans leur nomination primitive et secrète « un titre qui leur rappelle sans cesse leur maître et leur bienfaiteur ». Vraiment on reste étonné en voyant combien les événements avaient peu porté leurs leçons à Mittau : il semble qu'on ne s'y rendait plus aucun compte de l'état des choses en France.

On conçoit dans ces conditions que le Pape, pour prévenir des indiscrétions qui eussent pu tout compromettre, ait fait jurer le secret à ses conseillers intimes sous peine d'excommunication.

De là vive irritation de Maury : « La peur, écrit-il, domine

Digitized by Google

ici au plus haut degré... Le Pape regarderait comme un fou, comme un insensé, quiconque lui proposerait le courage d'un parti pris, et on lui fait sa cour en lui disant qu'il ne peut pas savoir lui-même ce qu'il fera mais qu'on est sûr qu'il fera pour le mieux. Je me prêterai avec lui à cette ignorance apparente, tout en éveillant, dans son âme et dans sa conscience, les autres frayeurs qui doivent contrebalancer pour lui, dans ce monde et dans l'autre, l'extrême *terreur* que lui imprime la fortune de Bonaparte. » L'histoire a fait depuis longtemps bonne justice de ces accusations : Pie VII est sorti de cette épreuve justifié et grandi ; il serait difficile d'en dire autant de celui qui osait lui donner ces leçons de courage.

Enfin, malgré les menées de Maury, malgré les intrigues déloyales du gouvernement français qui, tout en voulant un accord, entendait faire le moins de concessions possible, le Concordat put être signé.

Restait à obtenir la démission des évêques : dans un bref très digne et très ferme, Pie VII leur demanda ce sacrifice inévitable pour terminer en France les affaires de l'Eglise. Cet acte qui affirmait avec tant d'énergie la primauté du chef de l'Eglise, mais dans lequel nous ne voyons plus aujourd'hui, depuis la définition du concile du Vatican, que l'exercice d'un droit incontestable, paraissait alors à beaucoup véritablement exorbitant ; il devait soulever de violentes résistances, et la correspondance de Maury jette une vive lumière sur ce côté de notre histoire religieuse jusqu'ici un peu laissé dans l'ombre.

A partir de ce moment les lettres de Maury au roi deviennent plus rares. On s'aperçoit déjà que, tout en conservant, comme il le dira plus tard, « la charité » envers la maison de Bourbon, il perdait peu à peu « la foi » et « l'espérance ». L'exil lui pèse lourdement et l'amertume perce à travers ces lignes. A la fin de 1803, il fait observer au roi que s'il a esquivé l'année précédente d'écrire à Bonaparte pour les bonnes fêtes, hommage que le Pape a fait rendre par tout le Sacré-Collège, « il craint de ne pouvoir éloigner de lui le calice cette année ». « On me dit que je ne puis me séparer

Digitized by Google

de mon corps et que je ne dois pas me sacrifier inutilement pour refuser une lettre de bureau. » Il demande au roi ses ordres, ce qui équivaut à son autorisation. Louis XVIII comprit-il l'importance que présentait cette lettre, étant donné l'état d'esprit de son ambassadeur? Soit maladresse, soit rancune, il glissa dans sa réponse un de ces mots qui exaspéraient Maury : « Ce qu'il y a de sûr, lui répondait-il, c'est que le roi n'en sera pas plus scandalisé qu'il ne le fut jadis de lui voir porter le ruban tricolore. »

*
* *

Comment l'ennemi implacable de la révolution, le défenseur passionné de la royauté, le conseiller écouté et dévoué de Louis XVIII se détacha-t-il tout d'un coup de la cause de la monarchie pour se rallier à Bonaparte? Blessé par Louis XVIII d'un de ces coups d'épingle qu'il ne pouvait oublier, fatigué de sa solitude et de son isolement, atteint de la nostalgie du pays, fasciné par le génie de l'empereur, Maury ne sut point résister à toutes ces influences et son adhésion vient ajouter une ligne à la douloureuse histoire des faiblesses du cœur humain. Au mois d'août 1804, son adhésion est consommée. Quelques mois plus tard il voit l'empereur à Gênes et il est définitivement conquis. En lui présentant ses vœux de nouvel an à la fin de 1805, il osera lui écrire « qu'il se prosterne devant tant de gloire et s'enorgueillit de son souverain ». Cette fois la paix est faite, il va rentrer en France après quatorze ans d'exil et les honneurs vont l'entourer.

De nouveau le voici élu à l'Académie française, où il rentre avec éclat le 23 octobre 1806; l'empereur le nomme premier aumônier du prince Jérôme; en France, c'est le personnage le plus important du clergé. Mais les temps deviennent difficiles. Les rapports se tendent tous les jours avec la cour de Rome, et déjà on sent que le fils de l'Eglise, sans vouloir trahir sa mère, cède le pas au courtisan de Napoléon. « Rome devrait voir, écrit-il (27 septembre 1807),

Digitized by Google

que toute l'Europe obéit et qu'on ne gagne rien à céder trop tard ». — « Rome doit comprendre que toute l'Erope est sous le joug et qu'elle doit céder le possible sous peine de perdre le tout (14 novembre) ». Au début de l'année 1808 qui devait voir l'envahissement de Rome par le général Miollis, cette appréciation de la politique de la cour romaine ne fait que s'accentuer. « C'est Rome elle-même qui se jette par la fenêtre, et elle seule pourrait s'en préserver en accordant des choses raisonnables et très supportables qu'on lui demande... Je suis confondu d'étonnement et navré de la plus profonde douleur en voyant les Romains si arriérés en politique... On se moque hautement d'eux ici, quand je réponds aux questions dont je suis accablé, que personne à Rome ne m'a écrit un mot pour me demander mon avis dans une si cruelle extrémité, et où l'immense multitude des impies bat des mains en voyant une obstination qui assure notre ruine (15 janvier) ». — « Je ne conçois rien, absolument rien aux déterminations du Pape, dont je respecte les vertus, la probité et les motifs... Tous les gens de bien, tous les hommes éclairés et religieux gémissent en France de sa fermeté si mal employée, et il n'est approuvé que par les impies, qui en attendent la perte de la religion... Lorsque le résultat de la force n'est pas calculé, elle n'est plus que de la faiblesse ou de l'enfantillage (22 avril) ». Et cependant cette résistance admirable du Saint-Siège devait, peu d'années après, triompher de la puissance de Napoléon.

Engagé sur cette pente, Maury devait la descendre presque jusqu'au bout. On sent qu'il est prêt à ce que l'empereur exigera de lui, et nous voilà arrivés au moment le plus triste de sa vie. Il a déjà eu la faiblesse de se prononcer, à l'occasion du divorce de Napoléon, pour la compétence de l'officialité diocésaine, tribunal dont le premier défaut en cette matière était un manque absolu d'indépendance, et alors qu'un usage constant et absolu qui avait la valeur d'une loi avait réservé au souverain Pontife les causes matrimoniales des rois. A cette faute il en ajoutera une autre, la plus grave de toutes, qui va en quelque sorte le mettre en état de rébel-

Digitized by Google

lion contre avec le Saint-Siège. Violemment arraché de Rome après avoir fulminé la bulle d'excommunication du 10 juin 1809, le Saint-Père, usant de sa dernière ressource, refuse la confirmation et l'institution canonique aux évêques nommés par le gouvernement français. C'est Maury qui suggère à l'empereur le moyen d'éluder les effets de la résistance du pape par l'institution des vicaires capitulaires. Puis il accepte le salaire de ce conseil coupable en se laissant nommer à l'archevêché de Paris, et en acceptant les pouvoirs de vicaire capitulaire qu'on oblige le chapitre à lui conférer pour lui donner le moyen, selon le subterfuge qu'il a indiqué, de se passer de l'institution canonique. Après avoir déclaré à l'abbé d'Astros « qu'il n'ira s'asseoir sur la chaire épiscopale de Paris qu'autant que le pape le prendra par la main pour l'y faire monter », il écrit le lendemain à Pie VII pour l'informer de sa nomination et le presser de lui donner l'institution canonique (16 octobre). Le 5 novembre la réponse arriva foudroyante : « Est-ce ainsi qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'Eglise dans les temps les plus orageux de la Révolution française, vous abandonnez cette même Eglise, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits, et lié si étroitement à elle par la religion du serment? Vous ne rougissez pas de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'Eglise. Est-ce ainsi que vous faites si peu cas de notre autorité pour oser, en quelque sorte par un acte public, prononcer déchéance contre nous à qui vous deviez obéissance et fidélité... » Le bref se terminait par un ordre formel de quitter sur-le-champ l'administration du diocèse. « Non seulement nous vous l'ordonnons, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressé par la charité personnelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcé de procéder, malgré nous et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des saints canons. » Si Maury eût obéi, cet acte d'humilité et de courage aurait probablement suffi à lui faire pardonner aux yeux de la postérité les faiblesses des dernières années ; il

Digitized by Google

serait sorti de cette épreuve réhabilité et grandi. L'ambition fut plus forte. L'ancien défenseur du pape descendant à de misérables chicanes, ne pouvant rien répondre et, ne voulant pas céder, va prendre le parti de nier l'authenticité du bref, et en lui résistant sous prétexte qu'il a lieu de le croire supposé, il mettra le comble à ses torts. Est-il possible, en effet, en voyant les pièces du procès, de plaider en faveur de cette bonne foi que les amis de Maury ont voulu dire parfaite? Malgré son admiration pour les grands côtés de son héros Mgr Ricard n'ose point l'affirmer, et son indulgence en cette circonstance nous semble encore excessive.

Le 10 novembre 1810, un nouveau bref, daté de Savone et adressé à l'abbé d'Astros, ôtait à Maury « tout pouvoir et juridiction, déclarant nul et sans effet tout ce qui serait fait de contraire, sciemment ou par ignorance ». Le bref fut intercepté; mais la colère de l'empereur fut terrible et l'abbé d'Astros, conduit à Vincennes, ne devait sortir de sa prison qu'à la Restauration. Faut-il accuser Maury d'avoir participé à cette odieuse arrestation du jeune et courageux vicaire capitulaire? Des historiens dignes de foi l'affirment. « Epoque étrange, dit le comte d'Haussonville, que celle où un archevêque trouvait simple d'aller de ses propres mains livrer son grand vicaire au ministre de la police ! » Mgr Ricard évite de se prononcer, et se contente, sans commentaire, de citer Poujoulat, qui, faute de preuves, rejette une semblable imputation.

Il n'est guère possible de déterminer quelle part prit Maury dans les travaux de la trop célèbre Commission ecclésiastique de 1811. Quel rôle joua-t-il dans le Concile national de cette année? Fut-il complice dans la triste aventure du Concordat de 1813, un moment extorqué par violence à Pie VII ? Ce sont là des points obscurs sur lesquels aucune des notes qu'il a laissées ne jette la moindre lumière. Son attitude vis-à-vis du Pape prisonnier est diversement racontée; s'il faut en croire Pacca, la douceur de Pie VII ne put tenir contre ses récriminations : un jour il se serait levé, aurait pris Maury par la main et l'aurait mis hors de chez lui. Peut-être ne faut-il pas attacher une confiance

Digitized by Google

absolue à ce récit; mais il est trop vrai qu'on voit Maury prendre toujours le parti de l'empereur. « L'archevêque nommé de Paris » a dans plusieurs de ses mandements épuisé le vocabulaire de la flatterie, osant remercier Napoléon « de ce qu'il faisait pour l'Eglise » à ce moment même victime d'une intolérable oppression : tristes adulations qui constituaient une véritable infidélité vis-à-vis de l'Eglise et compromettaient sa dignité.

Ne soyons point cependant trop sévère : dans leur chute, beaucoup à cette époque roulèrent plus bas que Maury. Sa vie privée resta irréprochable, et il est juste de reconnaître qu'il s'occupa sérieusement des affaires du diocèse, cherchant avec un véritable zèle à développer l'étude des sciences théologiques et réussissant à rétablir en France le port du costume ecclésiastique. « Décidément, hasarde Mgr Ricard, s'il eût administré en vertu de l'autorité apostolique au lieu de s'appuyer sur l'autorité impériale, Maury eût été un bon pasteur, et peut-être son nom serait aujourd'hui classé parmi les grands évêques de France. »

*
* *

L'heure des épreuves a sonné et l'expiation va commencer. L'Empire s'écroule, le chapitre métropolitain de Paris, secouant le joug, révoque tous les pouvoirs qui lui ont été arrachés, et Maury est impitoyablement expulsé de France. A Montefiascone il est suspendu de tout exercice de juridiction. Il arrive à Rome demandant à être jugé; mais les Cent-Jours viennent aggraver sa situation : suspecté par la Junte d'Etat, à tort probablement, il est arrêté, conduit au château Saint-Ange, et pendant trois mois et demi soumis à une incarcération rigoureuse. Il offre sa démission de l'évêché de Montefiascone, et Pie VII, toujours miséricordieux, lui pardonne, lui fait l'accueil le plus affectueux et lui rend sa faveur.

Ses biographes racontent que, dans sa solitude occupée par le travail, distraite par de rares amis, les entretiens de

Digitized by Google

ses dernières années portaient constamment sur Dieu qui ne passe pas, sur la courte durée des empires et les destinées de l'homme. Les fumées de l'orgueil s'étaient dissipées. De longues souffrances l'avertirent de sa fin : il la vit venir sans trouble, avec une chrétienne résignation et cette humilité dont depuis sa disgrâce il semblait chaque jour mieux comprendre le secret.

Cette mort, survenue le 17 mai 1817, ne désarma pas Louis XVIII, devant qui avaient cependant trouvé grâce l'apostat Talleyrand et le régicide Fouché. L'ambassadeur de France s'opposa à ce que Maury fût enterré, suivant l'usage, dans son église cardinalice de la Trinité du Mont : ses restes, après avoir attendu pendant trente-huit jours la sépulture, furent enfin déposés, par les ordres du pape, à la Chiesa-Nuova, à côté du célèbre cardinal Baronius.

Ainsi finit dans l'oubli et l'abandon l'homme qui avait un moment rempli l'Europe du bruit de sa renommée. S'il avait vécu vingt ans de moins, son nom serait resté glorieux dans l'histoire. L'ambition le perdit et le conduisit sur le bord du schisme. Impitoyable pour lui, alors qu'elle se montrait indulgente pour de plus grands coupables, la postérité lui a durement reproché ses fautes. Certes, au cours de cette étude, nous n'avons point cherché à les dissimuler ; mais elles accusent plus de faiblesse que de perversité : on comprend que le fils du pauvre cordonnier de Valréas, adulé par les souverains de l'Europe, se soit laissé étourdir par cet encens. L'équité, ne permet point d'oublier ses services et la sincérité touchante de son repentir ; en tous les cas, si, pour le juger, on le compare aux principales personnalités politiques de son temps, pourra-t-on hésiter à le leur préférer ?

Auguste Rivet.

Digitized by Google

# LA
# LIBERTÉ D'ASSOCIATION

## XVIe CONGRÈS DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES

Son Eminence le cardinal Manning exprimait récemment cet avis, que la privation du droit individuel de réunion et d'association constituait la lacune la plus effrayante de notre législation.

A vrai dire, le droit d'association n'est pas, en France, aussi limité qu'on le pense souvent. Sans doute en principe aucune association de plus de vingt personnes ne peut exister sans autorisation. C'est la règle posée par l'art. 291 du code pénal. Mais comme dans le nombre fixé ne sont pas comprises, aux termes mêmes de l'article cité, *les personnes domiciliées dans la maison où l'association se réunit*, tous les jurisconsultes indépendants sont d'accord pour affirmer que les congrégations religieuses, dont le but est la vie en commun, peuvent exister librement sans autorisation aucune.

Si cette théorie était admise et elle devrait l'être en bonne justice, l'art. 291, quoique beaucoup trop restrictif, serait encore relativement libéral, puisqu'il n'atteindrait pas toute une catégorie d'associations, celles dont l'existence est

Digitized by Google

aujourd'hui le plus vivement contestée, les congrégations religieuses.

Mais on a méconnu ce droit de vivre à l'abri du droit commun. On sait comment les fameux décrets de 1880, ressuscitant illégalement de vieilles lois certainement abrogées, ont ouvert en France une ère de persécution contre les congrégations non reconnues. Je crois qu'au fond les expulseurs ont été mécontents de leur œuvre; les combattants de notre fin de siècle s'accommodent mal des armes de 1793; ils aiment mieux en forger de nouvelles. Et chaque jour nos arsenaux législatifs s'augmentent d'engins nouveaux, de plus en plus terribles et meurtriers. Tout le monde connaît les lois Brisson, lois de spoliation à peine déguisée; on connaît aussi, pas assez peut-être, le projet de loi soumis aux chambres, relativement au droit d'association. Je ne parle pas des lois d'enseignement, des lois militaires et de tant d'autres dispositions qui méconnaissent les droits des associés.

Voilà où en est, en fait, le droit d'association en France.

On comprendra sans peine qu'une pareille situation préoccupe les jurisconsultes catholiques, et qu'ils se soient tracé comme tâche d'examiner, en leur XVI[e] congrès, quels sont en cette matière les précédents, les vrais principes, et aussi quelles sont en l'état actuel de notre société les règles pratiques qu'il conviendrait d'adopter.

Depuis seize ans en effet, un certain nombre de jurisconsultes se réunissent chaque année, çà et là, à travers la France — Lyon a été choisi en 1891 — pour prier et travailler ensemble.

Prier d'abord, pour s'affermir dans le combat contre la persécution, et chaque matin une messe était entendue dans un des sanctuaires de notre ville : à Fourvières dont la basilique superbe a fait l'admiration de tous; dans la crypte de saint Pothin, si saisissante tant par les souvenirs qui s'y rattachent que par son analogie avec les catacombes; enfin dans la chapelle du palais archiépiscopal où Son Eminence a bien voulu célébrer elle-même le saint Sacrifice.



Digitized by Google

Et travailler ensuite, pour dégager et formuler des principes et des règles qui servent à tous dans la lutte contre l'erreur. Il ne fallait pas perdre de temps pour satisfaire aux exigences d'un programme très intelligemment dressé, tout un traité à lui seul ; et pendant trois jours, discours, rapports, objections et discussions se sont succédé dans le local de l'Université catholique, mis à la disposition du congrès par Mgr Carra, l'éminent recteur des Facultés, qui, très assidu aux séances, les a plusieurs fois animées de sa vive et spirituelle éloquence.

M. *Lucien Brun*, sénateur, présidait. Aussi avons-nous eu le plaisir d'entendre un de ces discours profondément pensés et merveilleusement exprimés, comme on les trouve toujours sur les lèvres de ce vaillant défenseur de la cause catholique, mais qui n'en laissent pas moins une impression inoubliable.

De pareils discours ne s'analysent pas, car tous les mots portent, il faut les entendre ou les lire (1).

Résumant en quelque sorte par avance tous les travaux du congrès, M. L. Brun a retracé à grands traits la situation actuelle des catholiques et leurs aspirations, de jour en jour mieux affirmées, à reconquérir leur liberté menacée, sinon détruite, la liberté de l'Eglise.

Puis, ayant rappelé nos droits en matière d'association, il démasque les menées hypocrites de nos adversaires, qui, sous prétexte de faire une loi de liberté, vont édicter contre nous une loi de servitude dont nous ne pouvons guère prévoir les tristes conséquences.

Néanmoins ne nous décourageons pas. « Il est évident que la place de France n'est pas prise. Les gouvernements n'y peuvent rien. L'eau du baptême de Reims a mis au front de la nation choisie le signe sacré de sa mission. La Révolution a vainement versé le sang du roi et des prêtres fidèles pour effacer l'ineffaçable empreinte, la France est restée la Fille aînée de l'Eglise. Elle inspire le même amour

(1) V. l'*Univers* du 13 octobre 1891.

Digitized by Google

que sa mère, elle est honorée des mêmes haines. C'est sa destinée et son honneur de souffrir et de triompher avec elle.

« C'est pourquoi j'ose vous dire : Réjouissons-nous, Messieurs, nous qui avons aimé et servi la justice, car l'heure approche où nous verrons passer la justice de Dieu. »

Le droit positif n'est pas, comme on peut le croire, un ensemble de règles formulées par le législateur, conformément à ce qu'on est convenu d'appeler le gros bon sens. C'est une science véritable qui, dominée par les principes du droit naturel, ne peut les méconnaître, et ne reprend une certaine franchise d'allure que dans les choses indifférentes et de pure réglementation. La passion fait perdre la notion du juste et de l'injuste et ne donne naissance qu'à l'arbitraire et à la fantaisie.

Quelque évidentes que pussent paraître ces vérités, il n'était point inutile de les rappeler et *M. Poidebard*, professeur à l'Université catholique, en a donné la démonstration sans réplique, grâce à M. Laurent, jurisconsulte belge, bien connu même en France (on sait que nos codes sont encore aujourd'hui le fondement du droit belge) et auteur de volumineux traités souvent cités à l'école et au palais. Mais M. Poidebard n'a pas utilisé Laurent de la façon ordinaire ; il en a fait une leçon de choses, en le montrant, selon l'expression de M. L. Brun, comme on montrait aux jeunes Spartiates les ilotes ivres pour leur inspirer le dégoût de l'ivrognerie. L'auteur en question, en effet, d'ordinaire sensé, logique, en résumé bon jurisconsulte, tombe dans les erreurs et les divagations les plus grossières toutes les fois qu'il vient à s'occuper de religion ou, comme il dit, de monachisme. Le « Jésuite » lui donne des accès de rage. Tel un navire privé du secours de la boussole et des astres erre au hasard et dévie forcément, quelle que soit l'intelligence du nautonier. Les exemples abondent dans les volumes de M. Laurent, surtout dans le tome XXVI de son traité de droit civil, et il serait divertissant d'en rappeler quelques-uns, s'ils ne devaient dépasser le cadre de ce travail.

Digitized by Google

Pour nous, catholiques, la recherche et la détermination du droit naturel sont souvent facilitées par les lumières de la révélation ou l'enseignement donné par le Chef infaillible de l'Eglise. Dans son encyclique *De conditione opificum* Sa Sainteté Léon XIII a traité de l'association en quelques pages qui ont été lues aux congressistes, heureux de s'entendre rappeler dans ce net et beau langage les principes qui devaient servir d'assises inébranlables à leurs travaux : *Virium suarum explorata exiguitas... L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime : Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seul, car alors ils tirent avantage de leur société... Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte. De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis, au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui pour être restreintes et imparfaites n'en sont pas moins des sociétés véritables.* » Il y a donc d'une part la société publique, ainsi appelée *parce qu'elle réunit les hommes pour en former une nation,* et les sociétés privées ; mais « *de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger ce droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés publiques et privées tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme...*

*Ici se présentent à notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Eglise et la piété des fidèles avaient donné naissance; quels en furent les fruits de salut pour le genre humain jusqu'à nos jours, l'histoire le dit assez. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme*

Digitized by Google

*fondées dans un but honnête et conséquemment comme établies sur le droit naturel; du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Eglise. Les pouvoirs publics ne peuvent donc légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration; leur office plutôt est de les respecter, de les protéger, et, s'il en est besoin, de les défendre.* »

Nous citerions tout, si nous ne savions que cette encyclique admirable est entre toutes les mains et a été lue par tous.

Pourquoi ces notions claires rencontrent-elles de si ardents contradicteurs? Pourquoi la libre pensée, le rationalisme entassent-ils sophisme sur sophisme pour armer l'Etat de droits absolus? M. l'abbé Onclair a vigoureusement fait justice de ces erreurs. Au fond les persécuteurs de la France catholique reconnaissent comme nous que le droit d'association est essentiel à l'homme, et ils sont prêts à l'affirmer solennellement dans le projet de loi qu'ils préparent; mais immédiatement, par une de ces hypocrites manœuvres dont sont coutumiers les faux partisans de la liberté, viennent des restrictions conçues de telle sorte qu'en définitive on ne laisse aux associations religieuses, que le droit... de ne pas exister.

Je ne serais pas étonné que les adversaires des congrégations religieuses aient quelques scrupules au sujet de la légitimité de leurs théories, et ils seraient bien aises de les justifier, en se donnant comme prédécesseurs dans la voie où ils marchent, les empereurs catholiques d'Orient et d'Occident, Justinien et Charlemagne, ou des rois de France comme saint Louis et ses successeurs. — Vains efforts; *M. Auguste Roussel*, avec le talent que lui connaissent les lecteurs de l'*Univers*, a établi sans conteste qu'avant les parlementaires et les légistes, c'est-à-dire avant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, l'histoire ne porte point trace des usurpations impies de l'Etat à l'encontre de la liberté des congrégations religieuses.

L'homme a donc le droit de s'associer, c'est bien entendu; on a, pour employer la formule nette de M. Lucien Brun,

Digitized by Google

le droit de faire à plusieurs ce qu'on a le droit de faire à un seul, et pour cela il n'est jamais besoin de l'autorisation de l'Etat.

Cependant, du droit naturel, il faut arriver au droit positif. Les dispositions en ont été rappelées à diverses reprises et pour tout esprit sensé et non prévenu il est bien établi que si, dans notre droit actuel, une congrégation non reconnue ne peut se prévaloir de la personnalité morale, par contre, en tant qu'association de fait, elle ne tombe sous le coup d'aucune prohibition pénale qui autorise soit une dissolution, soit une poursuite contre ses membres ; nous l'avons déjà dit, mais on ne saurait trop le répéter, car nous sommes trop enclins à admettre comme des conséquences rigoureuses de nos lois ce qui n'en est que la violation.

Les règles que nous venons de rappeler ont été magistralement exposées et démontrées par Me Rousse dans une consultation célèbre qui, selon les expressions de M. Lucien Brun, a reçu l'approbation écrite de tout ce qu'il y avait en France de jurisconsultes indépendants et la silencieuse adhésion des autres. Les décrets de 1880, qui prétendaient appliquer les lois existantes, les méconnurent effrontément; ils prononçaient la dissolution des congrégations et l'expulsion des religieux. En vain les protestations se produisirent unanimes, les tribunaux... d'exception se chargèrent de les rendre inutiles.

Notre liberté compromise pourrait donc, dans une certaine mesure, revivre par un retour aux textes qui nous régissent, à condition de les entendre sainement. Mais pour couper court aux contestations, il ne serait peut-être pas mauvais qu'une bonne loi vînt, consacrant sans ambages la liberté, réglementer la matière des associations.

C'est en se plaçant à ce point de vue que M. Paul Besson, avocat à la cour de cassation, ancien membre de l'Assemblée législative, a tracé, dans un rapport qui dénoncerait à lui seul chez l'auteur, si on ne le connaissait de longue date, un jugement sûr et une grande expérience, un projet de loi qui lui a paru de nature à satisfaire les plus légitimes intérêts, sans pourtant heurter trop violemment les errements accrédités.

Digitized by Google

La question la plus délicate est sans contredit celle de la capacité des associations. L'association peut se former : on nous concède, nous le supposons, que la naissance est légitime ; c'est un premier pas ; mais, la vie une fois acquise, il faut la conserver, et pour cela il faut avoir des biens, on ne saurait le contester sans anéantir le droit à l'existence qu'on vient de reconnaître. On se demande alors, et voici le point délicat, qui va être propriétaire des biens sociaux : les associés, chacun pour une parcelle et par indivis, ou bien l'association elle-même considérée comme entité distincte de ses membres ? Les jurisconsultes se posent cette question plus simple : les associations auront-elles la personnalité morale ? Il n'y a pas là une simple chicane juridique sans portée, et tout lecteur, même non initié, comprendra sans peine que l'individualisation (qu'on me pardonne ce néologisme) du patrimoine assurera plus efficacement une longue durée au pacte social, et l'affectation des biens au but cherché, en empêchant toute velléité de partage et d'appropriation de la part des associés. Aussi certains jurisconsultes ou théologiens, considérant la personnalité comme un avantage indispensable aux associations, affirment-ils qu'on ne peut pas plus la leur contester que le droit de vivre.

Cependant, en théorie pure, il est permis de douter que quelques individualités contingentes aient le pouvoir de créer à elles seules un être destiné à la perpétuité ; et en fait surtout, ne vaudrait-il pas mieux demander à la liberté des conventions (ce n'est pas aussi impossible qu'on veut bien le croire) les avantages ou la plupart des avantages de la personnalité, de façon à user modérément de cette théorie dangereuse, prétexte tout trouvé à la confiscation. Me Besson propose cette ingénieuse distinction : Deux formes seraient possibles, au gré des fondateurs. D'une part, les associations *à contrat ;* celles-ci vivraient sous l'empire du droit commun et leur situation pécuniaire serait régie conformément aux conventions renfermées dans les statuts. De l'autre, des associations personnes morales ; celles-ci, visant à la perpétuité et voulant donner à leur patrimoine

Digitized by Google

une stabilité qui, en même temps, inspirât plus de confiance aux donateurs et assurât plus sûrement un service déterminé, solliciteraient l'intervention du pouvoir social, qui leur octroierait la personnalité, tout en imposant sa surveillance et une sorte de tutelle. Mais le pouvoir social, ne nous méprenons pas sur le sens de cette expression, c'est, pour M. Besson, l'Eglise ou l'Etat, suivant que le but poursuivi par les fondateurs est religieux ou civil. Après ce que nous avons dit sur cette importante question de la personnalité, on ne s'étonnera pas qu'une vive discussion se soit élevée, qui nous a donné l'occasion d'entendre, dans de très intéressantes improvisations, plusieurs congressistes, entre autres M. l'abbé PILLET, MM. BEAUNE, BOYER DE BOUILLANNE, GAIRAL, Hubert VALLEROUX, PRIVAT, TERREL.

Plusieurs admettaient pour toute association nouvelle la nécessité d'une déclaration préalable.

Que nos désirs, bien modestes pourtant, sont loin de la réalité !

La réalité c'est, nous l'avons déjà dit, l'expulsion arbitraire. C'est encore les lois de finance de 1880 et 1884 frappant, on le prétend du moins, les congrégations d'un impôt si exorbitant qu'en un délai très bref il absorberait tout leur modeste avoir.

Le coup de grâce serait la loi qu'on prépare. Ce n'est pas encore la réalité d'aujourd'hui. Dieu veuille que ce ne soit pas celle de demain.

M. RAMBAUD, professeur à la faculté catholique, a parlé du droit d'accroissement dans un rapport religieusement écouté, à cause de l'importance que donnaient aux idées développées l'expérience et la situation de son auteur.

Ses conclusions sont rigoureuses. Que faut-il faire en présence des prétentions illégales et en tous cas illégitimes du fisc ? Recourir aux tribunaux ? Hélas ! La jurisprudence a déjà fait ses preuves, et nous en sommes réduits à douter de l'éclat de la parole et de la force du droit et à nous convaincre que nous ne pourrons résister à la malice des lois. Ne vaut-il pas mieux, au lieu de s'épuiser

Digitized by Google

en luttes inutiles, laisser se consommer l'injustice, laisser le fisc vendre le bétail qui nourrit l'orphelin, le lit du malade? Peut-être alors s'arrêtera-t-il devant l'énormité du résultat et les protestations du public enfin révolté. Au moins faut-il que les congrégations soient unanimes.

Les ennemis du « monachisme » (style Laurent) ont hâte d'arriver, et ils combinent une machine de guerre qui procure, au lieu d'une disparition lente et successive, la mort générale et immédiate.

Ce projet dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, il importe à tous les catholiques de le connaître, de le faire connaître et d'en dévoiler la scélératesse, pour qu'au moment du vote le législateur ne puisse pas se méprendre sur la volonté des catholiques, ni se prévaloir d'une approbation tacite.

Les tendances en ont été très nettement analysées dans le programme des travaux du congrès, où on lit ce qui suit : « Ce projet, si l'on s'en rapporte à des publications non contredites, violerait ou menacerait :

« 1° Le droit de propriété, qu'on limite aux besoins de logement et de nourriture.

« 2° L'inviolabilité du domicile, qu'on veut livrer aux vexations des agents du pouvoir.

« 3° Le droit élémentaire et légitime d'association qu'on interdit entre nationaux et étrangers.

« 4° La liberté et la bonne foi des contrats, en donnant droit à la rupture arbitraire de l'association avec reprise intégrale des apports, sans nulle compensation avec les frais d'entretien et autres.

« Oserait-on proposer des iniquités semblables pour des associations civiles ou commerciales? Pourquoi les proposer dès qu'il s'agit d'association religieuse? »

Une des dispositions capitales du texte nouveau est, à n'en pas douter, celle qui rend impossible sans une autorisation spéciale l'existence de toute association comprenant des étrangers. Cette formule évoque immédiatement dans l'esprit l'idée d'une association analogue à celle qui joua un

Digitized by Google

triste rôle à une époque troublée de notre histoire : j'ai nommé l'*Internationale*. Et à ce point de vue la prohibition serait bonne. Mais il n'est nul besoin pour l'édicter de recourir à une formule aussi générale qui, entre les mains d'un pouvoir sectaire, pourra être dirigée contre des associations honnêtes et licites, ayant partant un droit inviolable à l'existence, et surtout, on le comprend, contre des œuvres nées au sein de l'Eglise catholique, c'est-à-dire universelle, dont l'utilité et l'action tendent naturellement à dépasser les limites d'un Etat.

C'est ce qu'a très bien exposé M. GAIRAL, professeur de droit international à la faculté catholique de Lyon, dans ce qu'il appelait modestement une note et ce qui était en réalité un rapport substantiel et complet, fréquemment applaudi. Mieux qu'un autre, grâce à ses connaissances étendues et à ses travaux approfondis en cette matière, il était capable de nous fournir des notions exactes sur cette délicate question de l'association internationale. Pourquoi la prohiber ? De même que la vie sociale ne se borne pas et ne saurait être bornée à des rapports entre nationaux ; de même aussi, sans arbitraire, le droit de s'associer ne saurait être restreint dans ces limites. Qu'on interdise, c'est de toute justice, les associations formées dans un but coupable ; c'est ce qu'a fait la loi du 14 mars 1872, édictée contre toute association internationale qui aurait pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la patrie, de la religion ou du libre exercice des cultes. Qu'on interdise encore les associations secrètes, car alors on est en droit de présumer un but illicite. Mais, de grâce, au nom de la justice la plus élémentaire, qu'on ne pourchasse pas des associations contractées pour le bien et faisant le bien, par cela seul qu'elles comptent un étranger parmi leurs membres. Ce serait de l'arbitraire.

Au surplus, les sociétés internationales sont souvent très utiles. Dans le domaine public et privé, étant données les relations fréquentes établies aujourd'hui entre les peuples, elles sont appelées à rendre de grands services : M. Gairal

Digitized by Google

en a cité de nombreux exemples. Laissons donc de côté l'autorisation gouvernementale. A l'occasion, des mesures répressives protégeraient bien suffisamment l'Etat, aujourd'hui si fortement armé, sans qu'il soit nécessaire d'organiser tout un ensemble de règles préventives, entraves inutiles qui étouffent dans leur germe les initiatives les plus généreuses.

Qu'a-t-on à redouter des associations, qu'on leur refuse si impitoyablement la liberté de vivre ?

Est-ce l'accumulation en leurs mains de ces biens dits de mainmorte, immobilisés en quelque sorte par suite de la perpétuité du propriétaire, et soustraits aux mutations qui atteignent normalement les biens des particuliers ?

Oui, la mainmorte est un de ces fantômes qu'on agite sans cesse aux yeux de la foule. Il est bon de l'étudier d'un peu près, comme l'a fait mon excellent confrère et ami Auguste Rivet, dans un très intéressant rapport ; et en l'écoutant on ne pouvait s'empêcher de constater avec lui que les dangers de la mainmorte sont comme les bâtons flottants du fabuliste :

« De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien ».

Théoriquement, on ne saurait le discuter, le droit à l'existence entraîne le droit de posséder. Mais, pratiquement, la mainmorte ne constitue-t-elle pas un danger pour la société ? Cela nous étonnerait, car, par la permission de la divine Providence, ce qui est juste est aussi utile. Cependant, nous dit-on, si tous les biens s'accumulaient entre les mains d'associations puissantes, Etat, communes, congrégations, quel appoint pour les collectivistes, et aussi que d'inconvénients à tarir une source abondante de progrès, l'initiative individuelle !

Peut-être ; mais qu'on soit sans crainte, une pareille concentration n'est pas à redouter. En 1789, après un entassement de treize ou quinze siècles, les biens ecclésiastiques ne représentaient pas un capital de trois milliards, donnant un revenu de 75 millions. Les universités et les corpora-

Digitized by Google

tions étaient pauvres, et l'Assemblée constituante dut constater que les biens destinés à l'assistance ne donnaient pas même 32 millions de revenu.

M. Rivet raille spirituellement l'erreur de ceux qui s'imaginent que la propriété peut s'améliorer en changeant sans cesse de mains, et il rappelle l'histoire de ce petit souverain allemand, qui, ayant admiré l'animation des rues de Paris et de Londres, ordonna que ses sujets parcourraient à tout moment les rues de sa capitale; cette circulation lui semblait devoir développer promptement la vie commerciale de ses Etats.

La mainmorte compte aussi d'ardents ennemis parmi les légistes et les financiers, qui se donnent mission de défendre les intérêts du fisc. Ne devraient-ils pas désarmer aujourd'hui, en constatant que les biens qu'ils prétendent soustraits à l'impôt paient, à titre d'abonnement pour les droits de transmission entre vifs et par décès, une taxe annuelle de 87 fr. 50 du principal de la contribution foncière, de telle sorte qu'une congrégation reconnue acquitte 187 fr. 50 d'impôt foncier (et nous ne parlons pas de l'impôt dit d'accroissement) pour un immeuble qui ne paierait que 100 fr. s'il appartenait à un particulier.

Mais allez donc raisonner avec ces gens, pour lesquels le contribuable modèle est, comme on l'a justement remarqué, celui qui meurt jeune, qui vend beaucoup, et ne laisse pas d'enfant. Tout pour le fisc. L'Etat redevient comme l'empire romain au temps de Dioclétien, un engin monstrueux de fiscalité.

Quant aux avantages de la mainmorte, on les connaît assez. Qu'il suffise de dire qu'elle pourvoyait jadis aux dépenses auxquelles on a tant de peine à faire face aujourd'hui avec les budgets des cultes, de l'assistance et de l'enseignement. Et l'on s'étonnera à bon droit, avec M. Rivet, que les gouvernements qui n'auront plus bientôt, suivant son expression, d'autre propriété que le grand livre de la dette publique, ne désirent pas voir les libéralités privées fournir les services sociaux nécessaires, au lieu de recourir à l'impôt.

Digitized by Google

Mais qu'on ne s'y trompe pas. La mainmorte en elle-même a peu d'adversaires parmi les gens intelligents et de bonne foi. M. Léon Say, dans une lettre insérée au *Journal des Economistes* (15 octobre 1890), parlait de la mainmorte comme d'une nécessité sociale et regrettait qu'elle nous fît défaut.

Non, il faut chercher ailleurs le vrai motif de la proscription des associations religieuses. Elles ne sont pas condamnées au nom de la raison, mais au nom de la haine qui s'affuble de prétextes d'intérêt public.

On ne songe pas à détruire l'Église en répandant le sang des chrétiens. Mais on voudrait l'affaiblir et la paralyser en étouffant toutes ces œuvres auxquelles elle donne naissance et dont, à son tour, elle tire sa force et sa puissance. Et pour cela, il faudrait atteindre avant tout, non seulement les congrégations religieuses, mais encore les associations nombreuses dont le but est la charité.

La suppression de la charité privée est, à n'en pas douter, un des articles du programme anticlérical. Par un habile contraste, M. Hubert-Valleroux nous montrait, en face du régime tyrannique qui est le nôtre, les règles libérales usitées jadis dans l'ancienne France et aujourd'hui dans la plupart des pays civilisés, en Amérique surtout, faisant preuve d'une érudition si étonnante que M. L. Brun lui disait qu'il aurait pu satisfaire au rêve de ce savant, un paresseux probablement, qui désirait une bibliothèque parlante.

Quel plaisir on avait à le suivre à travers l'ancien régime et à y voir éclore partout, sous une atmosphère de bienfaisante liberté, les fondations les plus diverses, souvent modestes, quelquefois même à l'insu des fondateurs! Un hôpital qu'il nous nommait n'avait été, à l'origine, qu'une chambre munie de deux ou trois lits, qu'une personne charitable mettait à la disposition des malades et qu'elle avait laissée pour cet usage; puis, le fait ayant été connu, les aumônes avaient afflué. Qu'on imagine aujourd'hui une fondation se développant ainsi, sans que l'Etat intervienne

Digitized by Google

pour réclamer la propriété de biens qu'il prétendrait vacants et sans maîtres ou pour les engouffrer dans l'abîme des bureaux de bienfaisance!

La Révolution survint, s'emparant de tout, dilapidant tout. Elle est bien symbolisée par cette déesse dite Abondance, par ironie, sans doute, qui, dans une ville voisine de la nôtre, du haut de son char, un jour de fête, jetait à la foule des fruits divers, raisins confits, figues, noix, amandes. C'étaient les dernières provisions de l'hôpital!

On a dit que la Révolution n'était point un simple bouleversement de l'ordre social, mais qu'elle était aussi un ensemble de logique, de principes et d'institutions, un système de droit public et politique. A ce titre, elle a survécu, et nous nous sentons aujourd'hui enserrés partout dans cette théorie révolutionnaire de l'assistance légale. Toute la charité faite par l'Etat, ou plutôt plus de charité, car la charité est chrétienne et on n'en veut pas. Il n'y a plus que l'assistance publique. On tolère encore la charité individuelle (et encore qui sait si on n'arrivera pas, comme en 1792, à faire de l'aumône un délit?); mais la bienfaisance ne saurait s'exercer par un intermédiaire autre que celui de l'Etat. Lisez certaines lois récentes et surtout de nombreux arrêts du Conseil d'Etat, vous y verrez sans peine ces règles entre les lignes.

Voilà où nous en sommes; — réduits, comme le faisait si justement remarquer M. Hubert-Valleroux, à demander un peu de liberté, non pas comme en Autriche ou aux Etats-Unis, ce serait trop beau, mais seulement comme en Turquie, ou, au XIII^e^ siècle, en France!

En vérité, c'est trop souvent nous obliger à constater que la liberté est ancienne et le despotisme nouveau.

Pourquoi, se demande-t-on peut-être, avoir remué tous ces souvenirs, formulé tous ces principes? Il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, et certainement nous avons affaire à des sourds de cette catégorie. Alors tout ce travail n'est-il pas inutile? Non, certes. Quand il ne servirait qu'à donner une impulsion, si légère soit-

Digitized by Google

elle, à ce mouvement dont parlait M. Lucien Brun, mouvement évident des consciences et des esprits en faveur de la liberté de l'Eglise. Quand il ne servirait encore qu'à nous apprendre où est le droit et la justice, à nous permettre de l'enseigner aux autres, et nous fortifier dans notre volonté ferme de ne pas les laisser violer.....

Pendant la dernière vacance du siège épiscopal de Nîmes, racontait M. Boyer de Bouillane avec son entrain communicatif, l'administrateur civil de la mense voulut vendre l'immeuble où était installé un collège ecclésiastique florissant. Rien ne fut négligé pour assurer le succès de cette idée. Le notaire protestant chargé de la vente, fit de l'immeuble trois lots, dont un convenait à merveille à une œuvre protestante voisine. Mais le peuple fut averti de la confiscation qui se préparait, et, le jour de l'adjudication, deux cents ouvriers vinrent. Ils ne voulaient pas faire de bruit. Leur attitude resta toujours correcte et silencieuse ; or, certaines besognes ne se font pas au grand jour ; pas un enchérisseur ne se présenta.

On baissa la mise à prix, et on annonça une nouvelle adjudication : les ouvriers vinrent de nouveau, les enchérisseurs reculèrent ; et le collège Saint-Stanislas reste encore aujourd'hui aux catholiques.

Emmanuel Voron,

*Maître de conférences à la faculté catholique de Droit.*

Digitized by Google

# MÉLANGES

## *LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST*

La Passion de Notre-Seigneur est un sujet de méditation et d'étude, bien digne d'inspirer un savant pieux et éloquent; c'est d'ailleurs un fait historique, qu'il est possible, à l'aide des documents sacrés et profanes, de la tradition authentique, de reconstruire, de faire revivre pour ainsi dire dans son ensemble et même dans ses détails. « A notre époque, dit avec justesse le Père Ollivier, les restitutions ou reconstitutions du passé abondent. L'histoire ne se contente plus d'exposés rapides et de considérations générales, où la physionomie des événements et des personnages court risque de s'altérer jusqu'à l'absurde. Elle procède avec un souci croissant des détails, afin d'arriver à l'exactitude parfaite, — à ce qu'on peut appeler la couleur locale pour les mœurs et les caractères, aussi bien que pour les lieux et les aménagements. Elle y atteint souvent avec un plein succès, nous donnant vraiment la sensation du vécu, pour parler le langage à la mode. Nous avons essayé de marcher dans cette voie et de réaliser cet idéal, sans illusion sur les défauts de la méthode et les imperfections du résultat ».

La méthode que suit l'auteur (1) est absolument historique. Les sources qu'il consulte, ce sont les saints Evangiles, qui lui fournissent le fonds solide de son œuvre, la trame

(1) *La Passion.* Essai historique, par le R. P. M.-J. Ollivier, des Frères Prêcheurs, in-8 de xxiv-512 pages. *Paris, Lethielleux*, 1891.

Digitized by Google

continue, entre laquelle il mélange ses explications et ses conjectures. A l'aide des quatre récits, qu'il met en harmonie, il suit pas à pas le drame, qui s'est déroulé de Gethsémani à la résurrection. L'Ancien Testament, qui, par la bouche du psalmiste et des prophètes, avait déjà raconté la douloureuse histoire du Fils de Dieu, est à chaque page appelé en témoignage.

C'est un sobre récit que celui des Evangiles, et, à tout instant, le lecteur, peu au courant des usages du temps, sent le besoin d'une explication. C'est ici que les documents profanes vont nous être d'un grand secours. Le Talmud nous redira les usages juifs, et les auteurs grecs et romains ceux de leurs nations. Josèphe, lui aussi, nous apportera de très utiles contributions à la connaissance des principaux personnages du temps. Qu'on nous permette ici une observation. Le P. Ollivier n'admire en aucune façon le Talmud; il ne craint pas de le traiter de fatras, de fumier où l'on trouve quelquefois, il est vrai, des perles, et, malgré cela, il accepte d'emblée tout ce que le Talmud raconte sur les institutions juives. Un peu plus de défiance eût été nécessaire, car l'on sait bien que les Juifs nous présentent quelquefois comme ancien ce qui est relativement moderne. Sur les antiquités romaines l'auteur aurait pu consulter des travaux plus récents que le *Dictionnaire* de Rich ou la *Real-Encyklopædie* de Pauly. Daremberg et Saglio, Marquardt, Mommsen, pour n'en pas citer de trop nouveaux, auraient pu lui être plus utiles. Quant aux révélations de sainte Brigitte, de la vénérable mère Marie d'Agréda, de la sœur Catherine Emmerich, c'est à bon droit qu'il les rejette comme sources historiques, et pourtant il s'en sert quelquefois, mais à titre de considérations pieuses. D'un mot d'ailleurs il les juge : « Les contradictions y abondent à propos du même fait. »

C'est à l'aide de ces documents que le P. Ollivier fait vivre et agir sous nos yeux les divers personnages du drame. Quant à la scène, il l'a retrouvée dans le pays même, dans cet immobile Orient, où rien ne change, où tout se transmet inaltéré. En Palestine, où il a vécu, il a retrouvé les lieux,



Digitized by Google

témoins de la Passion, il a vu les débris des monuments, il a senti et comme respiré l'atmosphère ambiante, restée ce qu'elle était autrefois. Aussi, dès le commencement, il jette un coup d'œil d'ensemble sur Jérusalem en l'an 34; il parcourt les collines de la ville, suit les murailles et décrit les principaux monuments. A Gethsémani il retrouve le jardin, la grotte de l'Agonie, et même des oliviers, qui remontent au temps de Jésus-Christ; plus tard il nous montre dans tous leurs détails le palais des grands-prêtres, Anne et Caïphe, l'Antonia et le prétoire, la voie douloureuse, le Calvaire et enfin le sépulcre. Quand les documents se taisent, il interroge la tradition, et identifie ainsi avec une grande sûreté tous les lieux de la Passion. Il ne se dissimule pas, et à bon droit, que tous les critiques ne seront pas de son avis; il défend même dans une suite d'appendices les affirmations les plus contestables. Passons, puisque, aussi bien, nous n'avons pas pour l'heure à instituer une discussion topographique.

Ces lieux et ces monuments, l'auteur les replace dans la nature qui les environne; il nous les fait contempler dans la pleine lumière du jour, ou à la pure clarté des nuits de l'Orient. Quel tableau que cette description du jour naissant, au matin du vendredi saint :

« Le soleil montait rapidement dans le ciel pur d'une de ces matinées d'avril, inconnues à nos régions brumeuses, où rien ne peut nous donner l'idée de cette transparence de l'air, de cette douceur de rayonnement. A ce moment du jour, l'astre n'est pas encore le vainqueur *aux traits duquel rien n'échappe;* c'est le *fiancé* du psaume, qui *sort de sa couche* reposé et souriant, *les mains pleines de parfums* qu'il répand sur la terre. Une brise fraîche court sur les blés déjà mûrs et sur les arbres au feuillage encore vert, mêlant dans l'agitation qu'elle éveille les mille bruits du jour naissant, chants d'oiseaux, murmures de fontaines, vagissements de troupeaux, appel de pâtres et de voyageurs. Sous les cèdres du mont des Oliviers, le long des pentes du Scopus, sur le plateau du Gareb, les pèlerins sortaient de leurs tentes et procédaient aux ablutions tradi-

Digitized by Google

tionnelles, avant de se mettre en marche vers le Temple. Dans les parvis où pénétraient les premiers rayons, par dessus la tête des collines, les prêtres faisaient les préparatifs du sacrifice matinal, au milieu des plus zélés serviteurs de Jéhovah, ceux qui devancent l'aube aux portes du saint lieu. Peu de monde encore : une paix bien propre à mettre l'âme en communication avec son Créateur, un silence plein de tendresse et d'expansion, une délicieuse préparation de la fête par excellence, la pâque commémorative de la délivrance d'Israël. »

Bien des détails cependant resteraient incompréhensibles, si le P. Ollivier n'avait le soin de nous renseigner sur les mœurs et les usages du temps, de nous dire, par exemple, ce qu'était l'excommunication chez les Juifs, quels personnages composaient le Sanhédrin, quelle était sa procédure, quel genre de supplice étaient la flagellation et le crucifiement. Nous sommes renseignés très exactement sur l'excommunication, et nous reconnaissons qu'elle a été prononcée contre les adhérents de Jésus-Christ ; l'a-t-elle été contre Jésus lui-même ? Nous en doutons encore malgré l'affirmation du P. Ollivier, et les preuves qu'il en donne. Aucun texte ne l'affirme, et, en outre, il serait bien difficile d'expliquer certains faits, tel que l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, s'il avait été excommunié.

Nous connaissons et la scène et tout l'appareil du drame, il faut maintenant voir les personnages. Nous allons apprendre leur histoire et pénétrer même leurs pensées intimes. Voici le Sadducéen (1) sceptique et jouisseur, ami

(1) D'après le P. Ollivier, les Sadducéens devaient leur nom à Sadoc qui *vivait deux cent quarante ans avant Jésus-Christ*. C'est probablement des *Aboth* de Rabbi Nathan, V, qu'est tirée cette affirmation. Mais on sait que la légende, où elle se trouve, est apocryphe. En réalité, si, comme il est très probable, les Sadducéens furent ainsi appelés par leurs adversaires, parce qu'ils tiraient leur origine d'un Sadoc, ce Sadoc est inconnu, ou c'est le Sadoc du temps de Salomon. — N'est-ce pas exagéré d'affirmer que, si les Sadducéens n'avaient pas craint le ressentiment du peuple, ils auraient allié sans scrupules les *Baalim* de la Phénicie aux dieux de Rome et au Jéhovah d'Israël ? P. 112.

Digitized by Google

de l'étranger, dur aux petits, orgueilleux de ses richesses et de sa puissance ; c'est ensuite le Pharisien, fanatique de la loi mosaïque et de la tradition, patriote farouche, esprit étroit, exclusif, séduisant le peuple par les minutieuses observances dont il avait coutume. « Ablutions fréquentes, prières répétées en public, phylactères élargis, vêtements corrects, physionomie austère, tout en lui séduisait la multitude, en ce pays amoureux des subtilités doctrinales, des pratiques singulières et des apparences majestueuses. » Quant aux Scribes ou docteurs de la loi, ils tenaient à Jérusalem le haut du pavé. « Pendant que les Sadducéens ne voulaient admettre que la lettre, les Scribes rendirent à la tradition le service de la conserver et de la fixer, avec des scholies et des commentaires qui devaient être sa meilleure sauvegarde, s'ils n'étaient bientôt devenus des jeux d'esprits vaniteux et puérils. La subtilité naturelle au génie oriental se donna libre carrière, analysant, disséquant, pulvérisant pour arriver à la gloriole de la connaissance exacte du nombre de mots, de lettres, d'accents contenus dans les Livres saints, — ou pour trouver aux phrases, les interprétations les plus variées et même les plus contradictoires (1).

Les personnages particuliers attirent aussi notre attention. Et d'abord, les juges de Jésus, Anne (2) et Caïphe,

(1) Nous avons là le portrait fidèle du docteur de la loi au IIe siècle et surtout aux époques suivantes ; mais est-ce bien celui du scribe contemporain de Jésus-Christ ? Il est permis d'en douter, si l'on s'en tient aux maximes que l'on attribue aux docteurs de ce temps. On sait d'ailleurs que ces subtilités d'interprétation, et en particulier ces calculs, ces combinaisons de lettres et de chiffres furent surtout en honneur dans les écoles juives, qui fleurirent après la prise de Jérusalem, du IIIe au VIIIe siècle environ.

(2) A la suite d'autres exégètes le P. Ollivier affirme que seul, aux yeux des Juifs, Anne était le grand prêtre légitime, parce que, semble-t-il, il avait été élu librement et régulièrement. Nous nous sommes toujours demandé sur quoi était appuyée cette proposition. Anne a été nommé grand prêtre et destitué de la même façon que tous les autres grands prêtres de ce temps, et ils sont tous aussi légitimes les uns que les autres. Après la destitution de Joasar, fils de Boéthos, pontife pour la seconde fois, Anne fut établi grand prêtre par Quirinius, proconsul de Syrie. C'est tout ce qu'affirme Josèphe (*Antiq. jud.* XVIII, II, 1) auquel on nous renvoie.

Digitized by Google

ces pontifes grands seigneurs, gorgés de richesses acquises aux dépens de leurs frères, de race étrangère (1) peut-être, mais sûrement les mauvais génies de ce malheureux peuple juif, dont ils ont déshonoré les derniers jours par leurs excès, leurs cruautés et leur aplatissement devant le pouvoir étranger.

C'est ensuite Pilate, dont le portrait est très bien esquissé: « Hautain par nature et par préjugés de naissance, d'éducation, de situation, il ne croyait pas à la possibilité d'une résistance : il entreprenait sans se mettre en peine des conséquences, s'obstinait en raison même des difficultés, écrasait les faibles, se mettait dans la nécessité de céder devant les forts, le faisait avec mauvaise grâce, et toujours en se réservant le droit de venger ce qu'il appelait sa dignité compromise. Manquait-il d'intelligence, de connaissances acquises, de prudence ou d'expérience ? Pas du tout : mais il avait une intelligence nerveuse et une prudence hésitante, une expérience qui lui apprenait à se défier bien plus qu'à se décider. Tout était chez lui incomplet et stérile : tempérament d'homme malheureux, qui souffre et fait souffrir. De telles gens ne devraient jamais avoir entre les mains, non seulement les intérêts des peuples, mais encore ceux des simples particuliers. Dans la vie privée, ils sont à craindre; dans la vie publique, il est rare qu'ils ne se fassent pas détester. »

Le Père Ollivier ne se défend pas d'une certaine sympathie pour Pilate (2); il le montre troublé par les réponses

(1) Le P. Ollivier l'affirme sur la foi de l'anglican Farrar; J. Derenbourg (Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine, p. 196) — et non Derembourg, comme écrit toujours le P. Ollivier — donne l'opinion comme probable. Sur quelle autorité s'appuient les uns et les autres, c'est ce qu'ils ne nous disent pas.

(2) Le P. Ollivier affirme que Pontius Pilatus appartenait à l'une des plus nobles *races* de l'Italie. Il semble bien qu'il était de la *gens Pontia ;* mais cela ne prouve pas qu'il comptât parmi ses ancêtres le Caius Pontius, qui, en 317, fit passer l'armée romaine sous les fourches caudines. Le droit de porter le gentilice d'une famille n'implique pas la descendance naturelle des chefs de cette famille. Quant à voir dans l'intaille du Cabinet de France le portrait de Claudia Procla, femme de Pilate, c'est plus que hasardeux. L'auteur fait bien de se tenir sur la réserve.

Digitized by Google

de Jésus, persuadé de son innocence et faisant tous ses efforts pour le sauver; l'abandonnant cependant à la fureur des Juifs par crainte de César, tout en protestant que pour lui il n'était pas coupable.

Hérode Antipas, devant qui comparut un instant Jésus, joue dans le drame le rôle qu'on pouvait attendre de ce triste personnage.

Nous pénétrons aussi dans la conscience de Judas (1), passant de l'avarice à la trahison et mourant désespéré; nous voyons saint Pierre se débattre au milieu des satellites et des servantes, perdant la tête, ne sachant à qui répondre, multipliant ses renîments. Le tableau est peut-être un peu chargé, et les textes ne nous autorisent pas à attribuer à saint Pierre des reniements aussi nombreux.

Laissons de côté les autres personnages secondaires, et arrivons à la figure principale du drame, à celle vers laquelle se tournent irrésistiblement les yeux et le cœur, enfin à Jésus-Christ. L'auteur a essayé de retrouver non seulement les paroles, les attitudes, les moindres gestes, mais encore les sentiments intimes de l'innocente victime. Nous pénétrons avec lui au plus profond de la pensée du divin Maître; nous suivons tous les battements de son cœur, et ce n'est pas ici l'imagination qui nous fournit les matériaux, mais les saints Evangiles, où nous lisons les paroles, révélatrices des sentiments de Jésus. A juste droit Jésus est ici placé au centre de l'œuvre; c'est de lui qu'émanent toute clarté et toute lumière.

Et tous ces personnages vivent au milieu des événements, qui forment pour ainsi dire le lien qui les réunit. Depuis Gethsémani jusqu'à ses apparitions en Galilée nous accompagnons Jésus. Nous le suivons chez Anne (2) et Caïphe,

(1) D'après le P. Ollivier, Judas fut le seul *Juif*, mis au rang des Apôtres. Il a probablement voulu dire le seul *Judéen;* car les autres Apôtres, quoique Galiléens, n'en étaient pas moins Juifs. Notre auteur a cédé au désir de montrer dans Judas, le type du Juif, financier adroit et voleur.

(2) C'est Anne, qui, d'après le P. Ollivier, aurait fait subir à Jésus un premier interrogatoire; cette opinion peut être soutenue, mais,

Digitized by Google

au tribunal du Sanhédrin (1), à l'Antonia, chez Hérode, puis encore au prétoire, le long de la Voie douloureuse, au Calvaire et enfin au tombeau. Que de scènes grandioses et émouvantes le P. Ollivier déroule sous nos yeux! C'est avec un intérêt passionné que l'on écoutera les interrogatoires devant Pilate, et avec un serrement de cœur que l'on verra l'innocente victime expirer sur la Croix. Quelques tableaux surtout nous arrêteront plus longtemps. C'est Jésus présenté au peuple par Pilate. « Et démasquant la victime qu'il cachait aux yeux du peuple, Pilate le poussa vers le bord de la tribune, en criant d'une voix où vibraient la pitié pour Jésus et le mépris pour les Juifs : « Voilà l'homme ! « *Ecce Homo !* » Il avait compté sur ce coup de théâtre pour apaiser les colères et surprendre la compatissance. Qui donc aurait pu résister à l'apparition soudaine de ce spectre sanglant? Cette tête enveloppée d'épines, ce visage sillonné par les coups de fouet et meurtri par les soufflets, ces yeux à demi éteints d'où coulaient des larmes, ces lèvres pâlies, prêtes à exhaler un dernier râle, cette poitrine haletante où

comme des exégètes nombreux et savants ont cru que cet interrogatoire, attribué à Anne, a été fait par Caïphe, il eût été bon d'indiquer par une note l'incertitude qui régnait sur ce point.

(1) A la suite de plusieurs savants notre auteur désigne par leurs noms plusieurs des membres du Sanhédrin, juges de Jésus. Pour le plus grand nombre il est très réservé; il aurait pu l'être aussi pour les grands prêtres déposés, qui étaient, à coup sûr, membres de droit du Sanhédrin, mais étaient-ils encore vivants? C'est pour la plupart ce que nous ignorons. Pour être conséquent il aurait pu citer les treize prédécesseurs de Caïphe, dont nous connaissons les noms, au lieu de n'en nommer que six. Est-il certain ensuite que ceux qui furent plus tard grands prêtres fussent membres du Sanhédrin? Si l'on croit que sous le nom d'ἀρχιερεῖς étaient rangés non seulement le grand prêtre en fonction, et ceux qui avaient été grands prêtres, mais encore les membres des familles, parmi lesquelles étaient choisis les grands prêtres, on peut l'admettre. Mais alors il fallait citer encore parmi les juges de Jésus, Elionaios, fils de Simon Kantheras, Joseph, fils de Kami, Ananias, fils de Nebedaios, Ismaël, fils de Phabi, Joseph Kabi, etc. — Sur les diverses questions qui touchent à ce procès de Jésus-Christ, il faut consulter le savant ouvrage des abbés Lémann : *Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ.* Le P. Ollivier lui a d'ailleurs beaucoup emprunté et le cite assez souvent.

Digitized by Google

la pourpre du manteau laissait voir d'horribles blessures, ces mains liées où vacillait un roseau, — tout cet ensemble de douleurs et d'humiliations, mélange d'horrible et de rebutant, avec une majesté pourtant qui brillait au-dessus, comme un rayon de soleil sur des épaves, — n'était-ce pas assez pour frapper les esprits et bouleverser les cœurs? Il l'avait cru, et cette illusion doit être pardonnée, puisqu'elle fait encore honneur à la nature humaine, d'autant plus qu'il était le seul à l'avoir. Les soldats n'y pensaient guère, et la foule allait montrer l'estime qu'elle en faisait. »

Nous avouerons cependant que certains détails du crucifiement nous ont paru présentés d'une façon trop réaliste : « Tout le corps se tordit dans un effort désordonné, cherchant sur cette couche funèbre une posture moins douloureuse : la poitrine se dilata pour aspirer l'air, pendant que la tête se renversait dans une torsion qui tendit les bras et leur imprima tour à tour une épouvantable secousse. Puis la convulsion redescendit, abaissant les reins et ployant les genoux, pour aboutir aux pieds, dont les doigts crispés égratignaient le bois. Le cœur battait avec force ; la bouche râlait avec des sanglots ; de grosses larmes coulaient sur les joues, pendant que les yeux dilatés sollicitaient un peu de compatissance et de soulagement. Puis vint l'accablement : le crucifié sembla s'évanouir et perdre le sentiment de sa misère. La tête s'affaissa, la plainte s'éteignit, les membres se détendirent autant qu'il leur était possible. »

Nous venons de disjoindre et de présenter successivement tous les éléments de l'œuvre ; mais l'on a bien compris que le Père Ollivier avait formé de ces matériaux divers un tableau vivant et harmonieux, où chaque description et chaque personnage se présentaient en son temps et en sa place. Toutes les explications sont intimement mêlées à la trame du récit et font pour ainsi dire corps avec lui.

En tout tableau il faut à la lumière opposer quelques ombres et nous devrions peut-être faire des réserves. Nous en avons déjà exprimé quelques-unes ; celles que nous pourrions encore présenter ne portent que sur des points secon-

Digitized by Google

daires (1). Il n'est pas facile de trouver le P. Ollivier en faute; il a étudié les monuments sur place; il a compulsé les sources, il connaît tous les travaux publiés sur la matière. A notre avis cependant il leur donne quelquefois trop d'importance. Certains faits sont avancés uniquement sur le témoignage d'auteurs de notre temps. Mais, ou ces auteurs s'appuyaient sur un texte, un document quelconque pour étayer leur affirmation, et c'est cette autorité qu'il aurait fallu citer (2); ou bien ils n'ont pas de preuves à fournir, et alors quelle valeur peut avoir leur témoignage? A quoi bon s'exposer à tort au reproche d'ouvrage de seconde main? On pourrait aussi remarquer que la méthode suivie par le P. Ollivier est semée d'écueils et qu'il ne les a pas tous évités, qu'il aurait dû être quelquefois plus prudent dans ses affirmations, moins hasardé dans ses conjectures.

En somme on n'aurait à signaler que des taches légères, et, en bonne justice, il faut proclamer hautement que l'œuvre du P. Ollivier fait honneur à la science catholique et française.

(1) La société anglaise pour l'exploration de la Palestine s'appelle *Palestine Exploration Fund* et non *P. E. Found. Fund* et *Found* n'ont pas en anglais le même sens. — Est-ce que *compatissance* est français? Même question pour cette phrase : « En attendant que la lumière surnaturelle *lui* brillât. »

(2) Il aurait pu le faire, car en divers endroits il renvoie à des auteurs qui lui fournissaient les autorités de première main, il ne restait qu'à vérifier les textes. — Trop souvent aussi les références sont insuffisantes : exemple, p. 114, il nous renvoie à Maimonide, Rabbi Mathatias, A. Weill, etc., ou bien, p. 115, à Ed. Schuré : *Les grands Initiés.*

E. JACQUIER.

Digitized by Google

# REVUE HISTORIQUE

I, II. — M. Camille Jullian continue à s'acquitter, avec le zèle le plus louable, de l'honorable tâche qu'il a acceptée, de publier, d'après les papiers du regretté Fustel de Coulanges, l'édition définitive de l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*. Il nous en a donné cette année deux nouveaux volumes : *la Gaule romaine; l'Invasion germanique et la fin de l'Empire*. Il est impossible, je crois, de s'acquitter avec plus de conscience et d'abnégation d'un travail difficile et délicat entre tous.

En étudiant avec l'attention minutieuse qui leur est due ces fragments d'une grande et belle œuvre, trop tôt interrompue par la mort, on en revient sans cesse à déplorer la perte immense que la science historique a faite en la personne de Fustel de Coulanges. Sans doute il avait sur bien des points des idées très personnelles et dont plus d'un savant a constaté l'exactitude; peut-être même pourrait-on dire qu'il penchait trop aisément vers des théories inconnues de ses devanciers ou combattues par eux; sa polémique était dure; il faisait trop radicalement abstraction des travaux contemporains. Mais comment ne pas rendre hommage à son évidente sincérité et à sa science profonde des documents originaux? Comment ne pas admirer l'intelligence parfaite qu'il avait acquise des institutions antiques? Quelle analyse pénétrante, quelle puissance de synthèse et de restitution, quelle merveilleuse clarté dans l'exposition et quel style vraiment digne, dans son entière

Digitized by Google

simplicité, de la grande histoire ! Je ne vois aucun motif de dissimuler mon goût très vif pour les œuvres de Fustel de Coulanges et l'intérêt passionné avec lequel j'ai lu et relu des livres dont les sujets pourtant sont si éloignés de mes études habituelles. Et pourtant je n'ignore point qu'il n'a pas réussi à convaincre, sur plus d'une question importante, des historiens dont la valeur est incontestée ; et, puisqu'en ces matières je suis un profane, je me tiens toujours en défiance ; mais, malgré ces précautions et ces réserves de principe, j'avoue sans détour que je me trouve, dès les premières pages, saisi et charmé, et qu'aux dernières je me rends.

Le premier volume de l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* a pour sous-titre : la *Gaule romaine* (1). Il se divise en deux parties : *la Conquête ; l'Empire, du règne d'Auguste à la fin du III^e siècle.*

Fustel de Coulanges s'est d'abord attaché, toujours en mettant uniquement en œuvre, selon son invariable méthode, les documents contemporains, à faire connaître les institutions de la Gaule, avant César. Son territoire était partagé entre des peuples nombreux, totalement indépendants les uns des autres pour la plupart, n'ayant ni la même origine, ni les mêmes lois, ni la même constitution politique, ni une religion identique. « Il n'existait pas d'unité nationale chez les Gaulois », et c'est là qu'il faut chercher la cause de la conquête. « Dans chacun des peuples gaulois, l'autorité publique semble avoir été très incertaine et la puissance des particuliers très grande. (Je cite l'excellent résumé de M. Jullian.) A côté de l'ordre régulier, il y avait la coutume de la clientèle et du patronage ; en face du sénat et des magistrats, il y avait des associations privées qui tenaient en échec les droits des chefs de la cité. Les hommes les plus faibles se plaçaient sous la protection des hommes les plus riches et les plus puissants. L'aristocratie, maîtresse du sol et de milliers de serviteurs et de soldats, avait plus de force que les lois... La Gaule ne possé-

(1) Paris, Hachette, 1891, in-8 de XIV-332 p.

Digitized by Google

dait pas d'institutions communes. On ne saurait même dire que ces peuples eussent nettement l'idée d'une patrie gauloise. La guerre contre César ne peut être uniquement regardée comme une lutte patriotique : des peuples importants furent les alliés du proconsul romain, et dans les autres il trouva presque toujours des partisans. L'homme qui dirigea la résistance suprême, Vercingétorix, avait été un instant l'ami de César, et il ne parvint jamais, même au nom de l'indépendance de la patrie, à faire l'union complète des cœurs. » Et il fallait bien qu'il en fût ainsi pour que César ait réussi en cinq campagnes à conquérir une terre dont les habitants n'ont jamais manqué de courage ni d'intelligence et ont, au contraire, fourni à leur vainqueur et à l'Empire, jusqu'en ses derniers jours, des troupes d'élite. La masse des peuples gaulois s'accommoda le mieux du monde du nouveau régime, et les velléités d'indépendance qui se manifestèrent parfois n'aboutirent jamais à une résolution énergique et à une action générale et durable. L'histoire critique des révoltes de Florus et de Sacrovir, de Vindex, de Maric, de Civilis qui n'était pas un Gaulois mais un Batave, c'est-à-dire un Germain, de Classicus et de Sabinus, le démontre clairement.

Rome s'assimila rapidement les Gaulois. Ils entrèrent dans la cité romaine, en d'autres termes ils devinrent citoyens ; ils purent être élevés aux magistratures, devenir même sénateurs. Leur patriotisme devint le patriotisme romain. « Le lien entre Rome et la Gaule ne fut pas brisé par la volonté des Gaulois : il le fut par les Germains. » Dans un très long et important chapitre, Fustel de Coulanges s'est attaché à étudier la transformation de la Gaule sous les Romains. D'après lui, les Latins qui s'établirent en Gaule furent en très petit nombre, les Gaulois renoncèrent à leurs noms gaulois, le druidisme, l'ancien droit national, l'ancienne langue elle-même disparurent, d'où résulta un changement total d'habitudes et d'esprit (1).

(1) M. Jullian ayant accepté la charge de donner au public la pensée tout entière et uniquement la pensée de Fustel de Coulanges, s'en

Digitized by Google

Quelle fut la transformation imposée à l'Etat romain par Auguste; quelle fut son organisation politique et administrative jusqu'à la fin du IIIe siècle; quelles furent, durant cette période, les institutions de la Gaule? Telles sont les questions examinées par Fustel de Coulanges dans la seconde moitié du volume. Il explique avec une netteté parfaite le système monarchique absolu établi par Auguste et maintenu sous ses successeurs qui, réunissant en leur personne toutes les anciennes magistratures, sont, en toutes choses, revêtus de l'*imperium*. Il fait connaître cette étrange religion impériale qui se traduit par un véritable culte et des vœux pour l'empereur vivant et par son apothéose après la mort. Il montre comment les populations de l'Empire acceptèrent ce gouvernement absolu et cette religion nouvelle. Les Gaulois ne furent pas les derniers à donner des preuves éclatantes et perpétuelles, non seulement de leur dévouement, mais de leur dévotion (culte de Rome et d'Auguste, temple et assemblées de Lyon). Les ressorts d'ailleurs peu compliqués mais fort bien conçus et reliés entre eux de l'administration impériale sont ensuite démontés sous nos yeux, nettement décrits, et leur fonctionnement est expliqué. Les sept derniers chapitres nous montrent à l'œuvre, en Gaule, le gouvernement impérial : cité gauloise et son régime municipal, libertés provinciales, assemblées et députations, contrôle administratif, impôts, charges militaires; dilatation du droit romain, de plus en plus largement concédé et appliqué; enfin organisation judiciaire, juges des divers degrés, *consilium* qui entourait les juges; *conventus* ou assises du proconsul et du légat impérial; droit d'appel admis et réglementé; avantages et vices du système.

Les Gaulois paraissent s'être fort bien accommodés de ce

est tenu strictement, et il a bien fait, à son rôle d'exécuteur testamentaire. Il a cru cependant devoir prévenir le lecteur, dans sa préface, qu'il « ne peut partager l'opinion de l'auteur sur plus d'un point, par exemple sur la question des colonies, de la disparition de la langue celtique, de l'organisation municipale, de la fusion des races, des juridictions provinciales ». *Non nostrum tantas componere lites.*

Digitized by Google

système de gouvernement et d'administration. Ils ne se sentirent pas opprimés mais protégés et défendus, et leur loyalisme romain et même monarchique fut inébranlable, tant que dura l'Empire.

Le deuxième volume de la nouvelle édition de l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* a pour objet: *l'Invasion germanique et la fin de l'Empire* (1), Fustel de Coulanges n'ayant pas mis la dernière main, tant s'en faut, aux diverses parties dont il se compose, sa publication a imposé à M. Jullian un travail très délicat. Il lui a fallu procéder à une étude extrêmement attentive des notes, fragments, chapitres publiés précédemment, articles de revue et leçons de l'auteur. Tout le volume, sauf la conclusion qui en est le résumé fidèle, et quelques transitions, est pourtant sorti de la plume du regretté savant, et l'œuvre de reconstitution est si habilement faite qu'on croirait lire un ouvrage écrit d'un seul jet, n'étaient, par endroits, quelques répétitions de textes, de faits ou d'idées.

M. Jullian dit dans sa préface que cette « œuvre compliquée et puissante est la plus audacieuse peut-être et la plus personnelle qu'ait produite Fustel de Coulanges ». Autant que j'en puis juger, cette appréciation est parfaitement juste, et je puis dire en tous cas que, des cinq volumes parus de l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, il n'en est pas un qui ait plus vivement excité mon intérêt et absorbé mon attention.

Comme dans le tome précédent, nous trouvons ici deux études très distinctes : « Dans la première il est traité de l'état social et politique de la Gaule au IV^e^ et au V^e^ siècle; la seconde est consacrée aux causes et aux caractères des invasions germaniques qui eurent lieu dans la même période. L'un de ces livres étudie le théâtre de la lutte et le monde envahi, l'autre les envahisseurs et la nature de la conquête. Malgré la différence apparente des sujets traités, on voit

(1) Paris, Hachette, 1891, in-8 de XII-572 p.

Digitized by Google

l'unité de ce volume : c'est le tableau complet de la fin de l'Empire romain en Gaule. »

Ce tableau bien composé et sobrement peint par Fustel de Coulanges, met au premier plan, comme il convient, l'autorité suprême de l'Empire et ses organes de gouvernement. La monarchie impériale n'a changé ni de caractère, ni d'habitudes. « L'empereur, dit M. Jullian dans la conclusion où il résume très clairement l'œuvre de son maître, l'empereur a de nouveaux titres et plus de fonctionnaires; il y a souvent plusieurs Augustes qui règnent ensemble; mais l'autorité du prince est en droit plus absolue que jamais et jamais sa personne n'a été plus vénérée..... La centralisation administrative est, comme autrefois, la règle du gouvernement... Il ne paraît pas non plus que les libertés provinciales ou municipales aient été restreintes, au moins par la politique des empereurs. Les charges de la population ne se sont pas aussi accrues qu'on le répète. L'indépendance religieuse s'est établie (1). Le régime de la propriété est entouré des mêmes garanties qu'autrefois. Le même droit assujettit les personnes, et s'il n'a été fait aucun progrès dans le sens de l'égalité, si les rangs sont aussi marqués que jadis, la société aussi divisée, aussi aristocratique que par le passé, on ne peut pas dire que les lois soient plus dures, les mœurs plus mauvaises, les esclaves plus malheureux, les affranchis moins nombreux, que la liberté soit plus difficile à acquérir, la noblesse moins accessible. Mais il y a un affaiblissement, un énervement de la vie publique qui est le caractère principal de cette époque... L'Empire est comme déserté. Le service militaire est abandonné aux barbares, les fonctionnaires sont moins obéis... Sous cette monarchie absolue, l'aristocratie gouvernait les

(1) M. Jullian résume en ces deux mots le IVe chapitre de l'ouvrage : *L'Église chrétienne, dans ses rapports avec l'autorité impériale.* Fustel de Coulanges y parle de la religion catholique et de ses institutions avec respect et même avec sympathie. Mais il me paraît impossible d'admettre sa thèse sur une transformation radicale de la hiérarchie ecclésiastique qu'il prétend s'être opérée du Ier au IVe siècle. Malgré certaines différences dans leur fonctionnement extérieur, l'identité substantielle des institutions ne saurait être niée.

Digitized by Google

hommes, elle prenait insensiblement la place de l'Empire. Les classes moyennes disparaissant, il n'y avait plus guère, au-dessus des esclaves et des affranchis que des nobles. » Mais cette aristocratie et presque tous les citoyens ont désappris le métier des armes. L'armée est à peu près exclusivement composée de corps de Germains auxiliaires, de bandes de barbares. « C'est la prise de possession de l'autorité civile et du gouvernement effectif par ces bandes et par leurs chefs qui constitue surtout la transformation historique qu'on a appelée l'invasion germanique. »

Il faut lire avec une extrême attention le chapitre 1er de la seconde partie où, mettant en œuvre, avec une critique sagace et prudente, les textes peu nombreux malheureusement qui peuvent nous faire connaître les événements et les hommes, Fustel de Coulanges traite de l'état des personnes, du gouvernement et du degré de civilisation de l'ancienne Germanie. Beaucoup d'idées passées à l'état de dogmes historiques y sont battues en brèche avec vigueur. L'historien s'attache ensuite à prouver que les Germains n'ont jamais agi de concert pour envahir l'Empire et qu'ils n'ont point été armés contre lui par la haine de la race ou des institutions romaines. « La vraie cause des invasions se trouve, dit-il, dans les désordres intérieurs et dans les révolutions sociales qui bouleversèrent la Germanie durant quatre siècles. On doit en effet remarquer que, dans tout cet intervalle de temps, chaque fois qu'un peuple germain fait une tentative d'invasion, c'est qu'il a été chassé du pays qu'il occupait par un autre peuple. Souvent aussi les envahisseurs ne sont autres que le parti qui a été vaincu dans une guerre civile. C'est parce qu'une révolution intérieure les chasse, que ces hommes cherchent à pénétrer dans l'Empire. Ils demandent des terres, non pas parce que la terre manque en Germanie, mais parce que les haines de leurs voisins ou de leurs compatriotes leur interdisent d'y rester. Il y a deux séries de faits qui se correspondent : les guerres intestines en Germanie et les incursions dans l'Empire. » — Dans le chapitre suivant, Fustel de Coulanges retrace, au moyen d'une étude minutieuse des documents contemporains, l'histoire

Digitized by Google

des incursions des barbares qui sont entrés sur le sol de l'Empire en envahisseurs et en ennemis. D'après lui, les historiens ne présentent pas ces incursions comme des migrations de peuples. Pour eux, il ne s'agit toujours que de bandes armées, auxquelles ils n'attribuent jamais la volonté de s'emparer du pays et de s'y établir en maîtres et en souverains. Ils ne parlent d'eux que comme de simples ravageurs. Enfin il ressort avec une pleine évidence du récit des faits qu'aucune de ces troupes d'envahisseurs n'est restée en Gaule. Les unes, après avoir pillé, sont retournées dans leurs pays. Les autres ont été détruites par les armées impériales. — L'historien traite, dans des chapitres distincts, des Germains qui sont entrés à titre de sujets, comme esclaves et colons, enfin à titre de soldats de l'Empire. — Viennent enfin trois chapitres tout à fait suggestifs et neufs sur l'invasion des Wisigoths, des Burgondes et des Francs qui, eux, ont fondé en Gaule des établissements plus ou moins durables. « Nous ne pouvions pas, dit l'illustre historien, les compter parmi les envahisseurs parce qu'ils ont été les soldats de l'Empire, et nous ne pouvions pas non plus les compter parmi les soldats de l'Empire parce qu'ils ont été envahisseurs. La vérité est que ce double caractère se rencontre en eux. Ils ont été tour à tour, parfois en même temps, soldats de l'Empire et ennemis de l'Empire. Ils l'ont servi, et dans le temps même où ils le servaient, ils l'ont détruit. Situation étrange et singulière qui ne sera vraiment comprise que par les esprits doués du sens historique... » — Résumant les faits exposés par Fustel de Coulanges, M. Jullian s'explique ainsi : « L'invasion a été le dernier terme de cette lente évolution qu'on peut résumer en une seule formule : la transformation des Germains en sujets de Rome. La Gaule n'a pas été conquise par les barbares; ils ont été acquis à l'Empire. — Puis ces nouveaux sujets sont aisément devenus les maîtres. Ces bandes se sont cantonnées à demeure dans les provinces. Leurs chefs ont pris pour eux l'autorité civile, comme ils avaient déjà le pouvoir militaire. La chose s'est faite sans secousse : l'autorité était déjà si faible dans les mains de l'Empereur. Beaucoup de ces



Digitized by Google

soldats avaient déjà imposé leurs services au prince : ils usurpèrent le titre de sujets, ils usurpèrent la solde, les cantonnements, la possession des terres militaires, ils usurpèrent l'autorité civile, mais toujours comme soldats au service de l'Empire. Les populations ont obéi aux chefs barbares; ils ont choisi les gouverneurs, perçu les impôts, et de simples généraux qu'ils étaient, ils sont devenus des juges souverains..... En droit et en fait, rien ne fut changé tout d'abord. Clovis et ses fils, les chefs burgondes, les premiers rois Wisigoths reconnaissent la suprématie des Augustes et l'intégrité de l'Empire. *L'administration n'est point modifiée et le droit reste le même. Les Gaulois conservent leurs terres et leur liberté. Il n'y a pas de pas de vaincus parce qu'il n'y a pas eu de conquête. Il y a seulement un changement dans la personne des maîtres.* »

On voit combien ces idées sont nouvelles et diffèrent radicalement des conceptions historiques admises jusqu'ici. Dans une courte introduction datée de 1877, Fustel de Coulanges avoue « qu'il a heurté avec trop de ménagement les doctrines qui sont en vogue. Mais, ajoute-t-il, ayant lu les écrits de toute sorte que le v^e^ et le vi^e^ siècle nous ont légués, j'ai été frappé de voir que la façon dont on présente de nos jours cette invasion, soit si différente de la manière dont les contemporains l'ont comprise et décrite. On se la figure aujourd'hui sous la forme d'une grande conquête qui aurait été opérée par une race aux dépens d'une autre race. Cette opinion est presque aussi inexacte que celle qui soutenait jadis que les Francs avaient été appelés par les Gaulois eux-mêmes. Les documents n'autorisent ni l'une ni l'autre. L'invasion germanique a été trop complexe pour se prêter à aucun de ces deux systèmes. A vrai dire, elle n'a pas été un événement unique et simple; elle a été un composé d'éléments très divers. J'ai essayé d'en faire l'analyse. »

Je n'ai pas malheureusement la compétence nécessaire pour me prononcer entre Fustel de Coulanges et ses contradicteurs. Tout ce que je puis dire c'est que les cinq volumes parus de l'*Histoire des Institutions politiques de la France*

Digitized by Google

m'ont paru de maîtres livres et que j'ai goûté en les étudiant un plaisir intellectuel d'essence très rare. En commençant la publication de son œuvre, le savant historien disait : « Si nous n'avons pas été arrêté par le sentiment profond des difficultés de notre tâche, c'est que nous pensons que la recherche sincère du vrai a toujours son utilité. N'aurions-nous fait que mettre en lumière quelques points jusqu'ici négligés, n'aurions-nous réussi qu'à attirer l'attention sur des problèmes obscurs, notre labeur ne serait pas perdu et nous nous croirions encore le droit de dire que nous avons travaillé, pour une part d'homme, au progrès de la science historique et à la connaissance de la nature humaine. »

Qu'on soit ou non partisan des théories de Fustel de Coulanges, après avoir étudié son œuvre, on ne pourra s'empêcher de souscrire à ces nobles paroles.

III. M. Imbart de la Tour est un des élèves de Fustel de Coulanges, et un élève qui fait grand honneur à ce maître éminent. Sa thèse de doctorat, sur les Élections épiscopales en France, du IX^e^ au XII^e^ siècle (1) est assurément un des livres d'histoire ecclésiastique les plus considérables publiés dans ces dernières années, en raison non seulement du très grand intérêt de la question, mais encore de la science étendue et approfondie de l'auteur, du sens critique dont il se montre pourvu, de son impartialité. Dans la longue préparation de son ouvrage, M. Imbart de la Tour n'a reculé devant aucun travail pour recueillir tous les textes originaux qui pouvaient jeter une pleine lumière sur son sujet : collections de conciles, recueils de formules, chroniques, biographies et vies de saints, lettres et mémoires des papes, et des rois de France, des évêques, des moines, traités des canonistes, etc., il a tout lu et tout critiqué. La littérature très vaste de son sujet lui est bien connue, mais

(1) *Les Élections épiscopales dans l'Église de France du* IX^e^ *au* XII^e^ *siècle. Étude sur la décadence du principe électif (814-1150).* Paris, Hachette, 1891, in-8, de XXI-554 p.

Digitized by Google

il ne fait guère usage des livres de ses devanciers que pour les discuter de très près et bien souvent il réussit à rectifier leurs assertions. Mais c'est essentiellement aux documents anciens qu'il a demandé la substance de son livre et les arguments dont il se sert pour établir ses thèses.

M. Imbart de la Tour est vraiment impartial. Il sait toujours conserver la gravité qui sied à l'historien, faire la part du temps et des circonstances et s'abstenir de juger avec nos idées modernes des institutions et des situations très différentes des nôtres. Animé de sentiments profondément chrétiens, il ne laisse pas de signaler les abus et même les crimes qui malheureusement furent très nombreux aux temps si durs pour l'Église auxquels il a borné son étude. Mais on sent bien sa sympathie pour les réformateurs catholiques du XI^e^ et du XII^e^ siècle, et ce n'est pas chez lui qu'on trouvera ces déclamations contre les papes, et spécialement contre saint Grégoire VII, auxquelles nous ont habitués les historiens protestants, gallicans et parlementaires.

L'œuvre de M. Imbart de la Tour me semble donc très digne d'éloges. Est-ce à dire qu'elle soit parfaite en tout point ? Je ne le pense pas. Elle est un peu touffue, et souvent la multiplicité des petits faits et des détails en dissimule quelque peu les grandes lignes. J'aurais bien aimé que pour tous ses chapitres et non pour quelques-uns seulement, l'historien en eût présenté les idées maîtresses en quelques formules claires et brèves dont la série eût constitué au-dessus d'innombrables, nécessaires et délicates analyses, la synthèse précise d'un aussi large sujet. Peut-être aussi l'expression de certaines idées essentielles laisse-t-elle un peu à désirer, je veux parler du droit suprême de gouvernement des souverains Pontifes. Non pas assurément que l'historien ignore ou combatte les principes dogmatiques de l'Église catholique sur ce point, mais il aurait fallu, je crois, constater plus expressément que si, à certaines époques, les circonstances ne permirent pas, le plus souvent, aux papes d'exercer personnellement leur pouvoir, ils n'en restaient pas moins la source nécessaire et unique de

Digitized by Google

la juridiction ecclésiastique. Remarquons pourtant qu'arrivé à l'époque où les successeurs de saint Pierre font sentir plus fortement et directement leur puissance souveraine, M. Imbart de la Tour s'attache à prouver (et il y réussit fort bien) qu'on ne saurait les accuser d'empiétement, et qu'au contraire leurs idées et leur pratiques se rattachent sans lacunes à celles de leurs plus anciens prédécesseurs.

Je dois essayer maintenant, et c'est une tâche difficile, de résumer le long et très intéressant exposé de l'érudit et sagace historien. Il a circonscrit son sujet à une période d'environ trois siècles et demi. Le IX^e^ est son point de départ. Il commence par analyser la procédure employée pour donner un nouveau titulaire à l'église épiscopale vacante. Lorsque les formes canoniques étaient respectées, il y avait élection par le clergé et par le peuple; non pas une élection au scrutin et au suffrage universel comme les nôtres, mais un choix fait par une assemblée restreinte où se trouvaient, avec l'élite du clergé, des laïques, nobles, vassaux de l'église épiscopale, puis, « derrière ces hommes qui occupent une place à part dans l'assemblée, véritable collège dont dépend le choix de l'évêque, se presse la foule accourue à l'église pour prendre part à l'élection ». L'élection faite, le roi et les évêques comprovinciaux interviennent pour la seconde fois, surtout le métropolitain. Déjà celui-ci s'est employé auprès du prince pour lui recommander les délégués de l'église veuve qui demandent la liberté d'élire, et un évêque visiteur a été désigné pour présider à l'élection. Quand elle est accomplie, on rédige un *decretum* et on demande la confirmation du roi. S'il la refuse, il autorise une nouvelle élection ou nomme lui-même; s'il l'accorde, l'élu lui prête serment et reçoit l'administration des biens de son église, mais il faut qu'il sollicite l'autorisation du métropolitain pour le sacre, et on n'y procède qu'après que celui-ci et les comprovinciaux ont examiné l'élu et approuvé l'élection. — M. Imbart de la Tour fait ensuite connaître les causes de nullité provenant soit de l'irrégularité du sujet, soit de l'irrégularité

Digitized by Google

de la procédure. En règle générale, ces causes étaient jugées par l'assemblée épiscopale qui procédait à l'examen avant le sacre.

Dans la seconde partie du 1er livre, l'historien analyse le droit électoral et se demande d'abord comment le rôle de la *communauté* s'est établi et modifié. Il montre bien que l'élection est simplement une désignation de la personne, qui ne confère pas l'autorité ecclésiastique, mais un droit à cette autorité. Le dernier mot reste aux comprovinciaux et au métropolitain et, en principe, toute communauté qui a fait mauvais usage de la liberté d'élection doit être privée du droit d'élire. — L'Église reconnaît au *roi* le droit de désigner le visiteur, d'autoriser l'élection, de confirmer l'élu; mais le roi empiète fort souvent par la nomination directe avec ou sans un simulacre d'élection. Il s'attribue le choix des évêques, d'une part en raison de son pouvoir politique souverain, ensuite, sous les Carolingiens, en conséquence du caractère religieux de la royauté qui devient, aux yeux des théoriciens, un véritable sacerdoce. Il prétendra non seulement choisir les évêques, mais « concéder l'évêché ». L'évêque élu et nommé devra se « recommander » au roi, et « cette recommandation, accompagnée du serment de fidélité, n'est pas celle du protégé, mais bien du vassal. Le roi dit avoir sur l'évêché plus qu'une simple protection, mais un pouvoir qu'il exerce de plein droit pendant la vacance du siège et dont il se dessaisit en faveur du titulaire ecclésiastique qu'il a nommé. Il ne reste plus, pour arriver à la théorie féodale, qu'à transformer cette *potestas* en domaine éminent, qu'à unir à la vassalité de l'évêque le don de l'évêché. » C'est l'asservissement de l'Église. Mais cet asservissement, « après bien des ruines, provoqua la grande révolte religieuse du XIe siècle qui ne fut, après tout, que la reprise de possession faite par l'Église de ses anciennes libertés ».

Quelle a été *l'influence de la papauté dans les élections?* L'Église de France, au IXe siècle, reconnaît la suprématie du souverain Pontife; elle voit en lui le chef de l'épiscopat et admet, par une conséquence naturelle, son intervention

Digitized by Google

dans la formation de l'épiscopat. Sans doute, en raison de la difficulté des circonstances, son action est intermittente et parfois quelque peu effacée. Mais il n'en est pas moins reconnu qu'il a la garde des canons et l'administration de l'Église universelle ; ce n'est pas seulement un surveillant, mais un chef ; enfin l'épiscopat a pris de Pierre son origine et c'est par lui qu'il se rattache à Jésus-Christ. En dernière analyse, tous les droits des électeurs, des métropolitains, des comprovinciaux viennent d'une concession pontificale. Ces idées sont plus ou moins nettes, plus ou moins affirmées, mais elles sont très anciennes, elles subsistent et, comme le démontre fort bien M. Imbart de la Tour dans un fort bon chapitre, elles ne tirent pas leur origine des fausses décrétales dont l'influence a été singulièrement exagérée. En fait, l'action du Pape sur les élections en Gaule, au IXe siècle, peut se résumer ainsi : « Confirmation de toute translation ; examen et confirmation avant le sacre des élections faites après une déposition ; examen et confirmation d'une élection irrégulière, si le Pape juge à propos d'intervenir ; sacre d'un évêque élu, en cas de refus du métropolitain ; intervention dans les conflits électoraux, mais, dans aucun cas, dévolution au Pape de la nomination des évêques. »

Dans la seconde partie de son livre, M. Imbart de la Tour étudie complètement les *transformations*, du IXe au XIe siècle, de la procédure relative à la nomination aux évêchés. L'évolution est ici tellement complexe que je me vois contraint à en indiquer seulement les grandes lignes. D'abord, dès le IXe siècle, l'opposition aux envahissements de la royauté de la partie la plus saine du clergé, d'Agobard, Wala, Hincmar ; les efforts des métropolitains pour affermir et augmenter leurs attributions ; puis, en sens contraire, les progrès désolants du pouvoir seigneurial, en raison de l'affaiblissement de la royauté, de la constitution aristocratique de la nation, des innombrables sécularisations d'abbayes et de paroisses. Avec le temps, les seigneurs ont tout envahi, non seulement l'État, mais l'Église. Ils ne se sont pas contentés de mettre la main sur les élections, mais

Digitized by Google

ils se sont emparés des évêchés eux-mêmes. Ils les donnent, les vendent, les font entrer dans la dot de leurs filles, les réservent à leurs enfants légitimes et même à leurs bâtards. Les conditions déplorables dans lesquelles se trouve le Saint-Siège annulent presque complètement son action, bien que les idées anciennes sur son pouvoir continuent à être admises. L'élection, quand elle se fait encore, n'est plus qu'une formalité ; le corps électoral s'est restreint et l'influence laïque s'y est démesurément accrue. On devine ce que peut être devenu le recrutement de l'épiscopat, devenu la proie de clercs nobles, mariés, violents et corrompus, assujettis à un réel vasselage vis-à-vis des ducs et des comtes. Alors intervient l'investiture par la crosse et l'anneau, l'hommage-lige. Les maux de l'Église sont à leur comble, et c'est précisément de cet excès de maux que viendra la réaction, dont les chefs sont les moines réformés, surtout ceux de Cluny et ces grands papes du XI^e^ siècle, parmi lesquels viennent au premier rang saint Léon IX et saint Grégoire VII.

Nous les voyons à l'œuvre dans la troisième partie du livre de M. Imbart de la Tour, *la Réforme,* et c'est un spectacle admirable que celui de la sainte Église luttant sans relâche, pendant des années, pour sa régénération intérieure et son affranchissement, on pourrait dire pour son existence même en tant que société spirituelle, chargée du gouvernement des âmes. Pour sortir d'un abîme de maux, il n'était pas nécessaire de faire triompher des théories nouvelles, il suffisait de restaurer les anciens principes, les anciennes pratiques, de ramener le clergé à sa pureté primitive et de repousser les envahisseurs séculiers. Tel fut au fond le but et tels furent les moyens employés dans cette longue guerre des investitures, au sujet de laquelle on trouvera dans le livre de M. Imbart de la Tour des aperçus très nets et une discussion très lumineuse. Au moyen de leurs conciles, dont les décisions furent appliquées par leurs légats, les papes extirpèrent de l'Église l'immoralité, érigée en pratique ouverte, et la simonie. Les évêques convaincus d'avoir accepté l'investiture laïque et de s'être soumis à l'hommage-

Digitized by Google

lige furent déposés en grand nombre. On ne négligea rien pour restaurer l'ancienne discipline électorale, pour réduire le pouvoir civil au rôle qui lui convenait. En revanche, sans prétendre exercer la toute-puissance dans la nomination des évêques, la papauté vit s'accroître, en fait, son influence et son action. Elle avait conduit avec vigueur et persévérance la guerre d'affranchissement et elle eut les bénéfices de son énergie.

M. Imbart de la Tour conduit son histoire des élections épiscopales jusqu'à 1150, date à laquelle les chapitres cathédraux eurent, à l'exclusion des autres clercs et des séculiers quels qu'ils fussent, le pouvoir d'élire les évêques.

J'aurais voulu résumer plus clairement son œuvre, œuvre qu'on pourrait peut-être améliorer dans quelques détails, mais dont l'exceptionnelle valeur ne saurait être contestée, et dont l'étude s'impose à quiconque veut s'initier sérieusement à l'histoire ecclésiastique.

En terminant ce compte rendu, je me permettrai une seule réflexion. La bonne moitié du livre de M. Imbart de la Tour a pour objet une des périodes les plus déplorables de la vie de l'Eglise. Tout semblait, au x^e^ siècle et au commencement du xi^e^, conspirer à sa ruine, et parmi ses pires ennemis étaient ses enfants et même ses chefs. Quelle société d'origine purement humaine aurait pu résister à une telle oppression extérieure, à une telle dissolution interne? En triomphant de cette effroyable crise, l'Église a démontré manifestement, une fois de plus, que ses fondements ont été posés par Dieu même et que les promesses qu'elle a reçues lui assurent l'immortalité. L'histoire de ses épreuves est, ce me semble, plus consolante, plus fortifiante encore que celle de ses plus beaux triomphes.

IV. La question juive est une de celles qui préoccupent le esprits, en notre temps. L'ouvrage de M. Rodocanachi (1) a donc, quoique exclusivement historique, un certain inté-

(1) *Le Saint-Siège et les Juifs. Le Ghetto à Rome.* Paris, Didot, 1891, in-8 de xv-339 p., avec 5 gravures et plans, hors texte.

Digitized by Google

rêt d'actualité. Sans être parfait, tant s'en faut, il ne manque pas de valeur. Je doute fort que son auteur professe notre religion et même qu'il soit animé pour l'Eglise catholique de sentiments bienveillants; les aveux auxquels l'a conduit l'étude de nombreux documents n'en ont plus que de prix.

Voici sa thèse : « Tandis que partout, en Espagne, en France, en Allemagne, en Arabie même et jusque dans les régions les plus lointaines, on persécutait rigoureusement les Juifs, à Rome, dans la capitale du monde chrétien, on les tolérait. Cette tranquillité, cette sécurité d'âme et de corps dont il ne leur était permis de jouir nulle part, ils la trouvaient, relativement du moins, à l'ombre de Saint-Pierre, sous l'égide de celui qui représentait le Christ sur la terre ! Rome ne connut ni les sanglantes représailles de ces crimes horribles, étranges, incroyables (?), imputés aux Juifs, ni les exils en masse, ni les spoliations légales, ni les déchaînements populaires, ni les bûchers, ni les auto-da-fé dont s'enorgueillissaient tant d'autres pays. Si, pourtant, du temps des empereurs. Depuis lors, les juifs furent souvent molestés, jamais persécutés. Rome chrétienne leur fut plus clémente que Rome païenne. — Est-ce à dire que la capitale des papes ait été pour le peuple d'Israël errant, de nouveau sans patrie, une féconde terre promise ? Non, certes. Comme ailleurs, les juifs y étaient méprisés; comme ailleurs, forcés de vivre à l'écart, dans un quartier maudit, de porter un signe bien distinctif et ignominieux. Comme ailleurs, ces éternels bailleurs de fonds se trouvaient être bien souvent les créanciers involontaires des hauts personnages de la cour, parfois même du Souverain Pontife, mais enfin on les laissait vivre, c'était beaucoup. Ainsi Rome a donné, au milieu de la barbarie du moyen âge et de l'intolérance des siècles suivants, un grand exemple de modération. »

M. Rodocanachi a, comme on le voit, le désir de se montrer impartial vis-à-vis des papes, et en même temps, il laisse percer sa grande sympathie pour les Juifs. Cette sympathie se retrouve à tous les chapitres de son livre. Les

Digitized by Google

auteurs hétérodoxes de profession ou d'esprit lui ont fourni beaucoup de faits de détail sujets à discussion. Il n'entend pas grand'chose à nos dogmes et à nos usages catholiques, ce qui l'induit à commettre quelquefois d'assez grosses bévues. Voir ses découvertes sur la prière pour les Juifs le vendredi saint, et ce qu'il dit d'un « compromis étrange entre les *rites* de l'Église grecque et les *dogmes* de l'Église latine ». La confusion est plaisante. Il ne se rend pas compte suffisamment de l'influence qu'exerça sur les chrétiens du XIII^e^ siècle, la découverte de l'autorité du Talmud, substituée à celle de la Loi, chez les juifs. La situation économique du XV^e^ siècle, si M. Rodocanachi l'avait connue avec plus de précision, ne l'aurait-elle pas aidé à mieux comprendre le revirement, dans le sens de la sévérité, d'Eugène IV et de Paul IV ?

Sous le bénéfice de ces observations, il ne m'en coûte pas de reconnaître que cette histoire de la communauté juive à Rome depuis les premiers temps jusqu'à Pie IX est complète et remplie de détails curieux et peu connus, qu'elle suppose de longues et patientes recherches et qu'elle est appuyée souvent sur des documents inédits d'une réelle portée. M. Rodocanachi a restitué habilement la topographie du Ghetto, ce quartier muré, au bord du Tibre, où Paul IV confina les Juifs; il a recueilli la longue série des actes pontifiaux qui réglèrent leur condition, leurs relations avec les chrétiens; il fait bien connaître leurs mœurs et usages particuliers, le gouvernement intérieur de la communauté, ses lois somptuaires, les impôts qu'elle supportait, les mesures prises par l'autorité ecclésiastique pour favoriser les conversions. Le tableau est large et bien composé. L'attrait du volume est accru par les planches dont il est orné; ce sont des plans et vues de Ghetto et du portique d'Octavie et la reproduction en couleurs d'une très belle peinture de Sano di Pietro.

V. Le livre du P. Bliard (1) est une œuvre de piété filiale,

(1) *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier, confesseur*

Digitized by Google

ou fraternelle, si on veut. Peu de personnages ont été maltraités par Saint-Simon autant que le P. Le Tellier, le dernier confesseur de Louis XIV. A en croire le terrible duc et pair, le jésuite aurait été un monstre qui n'aurait usé de son influence sur le roi que pour persécuter, sans merci, *per pas et nefas*, de pauvres innocents, de pieux et doux jansénistes comme les religieuses de Port-Royal, le cardinal de Noailles, Quesnel, etc. Sorti « de la lie du peuple », découvert et poussé par Godet des Marais et les sulpiciens, il aurait exercé sur l'épiscopat une véritable tyrannie et appelé, par système, aux dignités ecclésiastiques des « gens de rien ». C'est un « fourbe », un « furieux », un « boute-feu qui n'allait à rien moins qu'à destruction à couvert et à découvert ». Le P. Bliard s'imposé la tâche de remettre au point ce portrait si évidemment poussé au noir. Assurément Saint-Simon est un grand peintre, mais la bienveillance est la moindre de ses qualités, et toutes les fois que ses préjugés nobiliaires et jansénistes sont en jeu, ce ne sont plus des tableaux qu'il trace, mais des caricatures odieuses. « Il y a, disait M. Aucoc, sur la tombe de Chéruel à qui on doit la première des éditions de Saint-Simon qu'on peut lire sans défiance, il y a des livres d'histoire qui sont composés par des peintres et qui font revivre les personnages et les époques auxquels ils touchent, mais qui peuvent les défigurer quand l'auteur est inspiré par la passion. » Sainte-Beuve a dit, à propos des *Mémoires de Saint-Simon*, lorsque M. Chéruel en a rétabli le texte, « qu'on ne doit y chercher qu'une vérité d'impression, dans laquelle il convient de faire une large part à la sensibilité et aux affections de celui qui regarde, et qui exprime. » A ses yeux, d'ailleurs, ce genre de vérité était plus intéressant que l'exactitude. Il est heureux qu'il y ait en histoire des peintres pour nous donner des impressions vives. Il est utile qu'il y ait aussi des histoires qui, sans atteindre au même relief et à la même vivacité de couleurs, nous donnent des impressions justes. Avec les

*de Louis XIV*, par le R. P. Bliard, de la Compagnie de Jésus. Paris, Plon, 1891, in-8 de VIII-430 p.

Digitized by Google

premiers, nous trouvons dans ces études plus de jouissances. Avec les autres, l'histoire devient plus profitable; elle permet de bien juger les hommes qui ont pris part au gouvernement... » Le P. Bliard appartient à cette seconde catégorie d'historiens; assurément on ne trouvera dans son style rien qui rappelle celui de Saint-Simon, mais il cherche la vérité, il l'a découverte à force de patience et de fouilles heureuses, et il a réussi fort bien à venger son héros des calomnies dont l'auteur des *Mémoires* l'a chargé si libéralement.

A s'en tenir au titre choisi par le R. P. Bliard, bien des gens se demanderont si le sujet traité valait un si grand labeur. Que le P. Le Tellier ait été fidèlement peint ou travesti outrageusement par Saint-Simon, est-ce là affaire d'État, et l'histoire ne peut-elle pas se désintéresser d'un si mince épisode ? 50 pages dans une revue n'auraient-elles pas suffi à trancher la question ? Je serais assez de cet avis; néanmoins je suis bien aise, et mon sentiment sera partagé par tous les amis de la vérité, que l'érudit jésuite ne se soit pas arrêté en route et qu'il ait écrit son gros volume. C'est que l'histoire entière du Jansénisme, durant une de ses périodes les plus agitées (1709-1715), s'y trouve racontée avec science et critique. C'est l'époque de la destruction de Port-Royal, de la querelle des évêques de la Rochelle et de Luçon avec le cardinal de Noailles, de l'interdiction des jésuites par celui-ci, de la condamnation du *Nouveau Testament* de Quesnel, de la bulle *Unigenitus*, etc. Retrouver ces événements racontés dans leurs plus minutieux détails par un écrivain catholique et bien informé est une bonne fortune pour les hommes d'étude. Fénelon a sa place dans ses débats, place glorieuse, puisqu'il défend sans relâche la vérité, et encourage au bon combat les évêques attachés à la foi et le confesseur de Louis XIV.

J'en ai assez dit pour faire entendre l'utilité du livre du P. Bilard, mais je ne saurais songer à analyser son œuvre où abondent, un peu trop parfois, les menus faits et les textes de médiocre importance. Certains critiques ne manqueront pas de lui reprocher sa sympathie manifeste et bien explicable pour ses confrères et leurs amis, sa sévérité

Digitized by Google

implacable pour les jansénistes plus ou moins avérés qu'il rencontre sur son chemin. Je ne m'associerai pas à ces critiques. Évidemment il faut de la mesure en tout, et peut-être en de rares endroits le P. Bliard a-t-il excédé en bienveillance ou en sévérité; mais au fond sa thèse est juste, ses sympathies et ses rigueurs sont celles de tous les catholiques attachés à leur foi et conscients du mal immense que le Jansénisme a fait à l'Église et à notre pays.

Le P. Bliard paraît annoncer sur le cardinal Dubois un ouvrage analogue à celui qu'il a consacré au P. Le Tellier. Il faut, ce me semble, un grand courage pour tenter l'apologie d'un tel prélat. Mais ne préjugeons rien.

Ernest ALLAIN.

Digitized by Google

# REVUE SCIENTIFIQUE

Sommaire. — I. Les récents progrès de l'électricité : Expériences de M. Hertz ; les courants alternatifs de grande fréquence ; les courants à haute tension ; les courants polyphasés. — II. Navigation électrique : un nouveau bateau et une nouvelle pile de M. G. Trouvé. — III. Navigation aérienne, aviateur et aéroplane. — IV. Les singes qui parlent. — V. Etudes historiques sur l'inhumation et la crémation. — VI. Falsification des diamants. — VII. L'unification de l'heure. — VIII. Les sermons à domicile.

I. Depuis quelques années les théories et les applications de l'électricité ont fait d'étonnants progrès ; nous allons passer rapidement en revue les découvertes les plus intéressantes, signalant simplement les résultats acquis, sans nous arrêter aux explications scientifiques, encore souvent hypothétiques ou incomplètes.

1° On sait les étroites relations qui relient entre eux les phénomènes électriques et les phénomènes lumineux ; depuis longtemps les physiciens tendent à les ramener à une cause unique ; la théorie des ondulations, aujourd'hui universellement adoptée pour expliquer les phénomènes de la lumière, devait pouvoir s'appliquer également, avec toutes ses conséquences, aux phénomènes électriques, si ces derniers sont dus à la même cause que la lumière, c'est-à-dire aux vibrations d'un même milieu, de l'éther. Or, la démonstration expérimentale de ce fait ne s'était pas encore produite, lorsque, en 1888, un physicien autrichien, M. Hertz, commença les célèbres expériences qui ont illustré son nom, et desquelles il résulte que l'électricité, comme la lumière, se propage sous forme d'ondulations,

Digitized by Google

qui ont la même vitesse que les ondes lumineuses, qui se réfléchissent, se réfractent, se polarisent, interfèrent, etc., d'après les mêmes lois. M. Hertz, au moyen d'un dispositif spécial, parvint à produire, avec une bobine de Rhumkorff, des courants interrompus d'une durée excessivement courte et qui se succèdent plusieurs millions de fois par seconde ; c'est au moyen de ces courants qu'il put démontrer le caractère ondulatoire des courants et mesurer la vitesse de l'électricité, qu'il trouva égale à celle de la lumière, soit de 300.000 kilomètres par seconde. Voici le principe de l'appareil dont on se servait l'habile physicien : un *excitateur*, ou producteur des ondes, est constitué par deux tiges de métal terminées par des boules entre lesquelles éclate l'étincelle de la bobine, à laquelle les tiges sont reliées ; un *résonnateur*, ou récepteur des ondes, est formé d'une seule tige métallique courbée en un cercle de quelques décimètres de diamètre, et laissant entre les deux extrémités de la tige une solution de continuité de quelques dixièmes de millimètre. Ce résonnateur, promené dans l'espace qui environne l'excitateur en fonction, donne lui-même des étincelles plus ou moins intenses, plus ou moins longues, selon la distance à laquelle il se trouve de l'excitateur ; cette distance a pu être portée quelquefois jusqu'à 20 mètres, et les étincelles avaient jusqu'à 6 millimètres de longueur, lorsque le résonnateur avait des dimensions telles qu'il pouvait vibrer synchroniquement avec l'excitateur, de même qu'un résonnateur acoustique entre en vibration dans le voisinage d'un corps qui rend un son de hauteur égale à celui qu'il peut rendre lui-même. M. Hertz a pu montrer que les ondes électriques se composent, comme les ondes lumineuses et les ondes acoustiques, de *nœuds* et de *ventres*, dont il a pu mesurer les distances ; qu'elles se réfléchissent sur une surface métallique en communication avec le sol ; qu'elles traversent les corps isolants comme la lumière traverse les corps transparents ; c'est ainsi qu'il a pu obtenir des étincelles sur son résonnateur, à travers une porte fermée ; les lois de la réfraction s'appliquent aux ondes électriques ; on a pu, au moyen de

Digitized by Google

miroirs paraboliques, obtenir la convergence des rayons électriques en un foyer déterminé, comme on fait des rayons lumineux ; l'indice de réfraction a pu être mesuré, en faisant passer le rayon électrique à travers un prisme en asphalte, et cet indice a été trouvé très peu différent de celui de cette même substance pour la lumière rouge. Telles sont quelques-unes des magnifiques expériences qui ont permis d'identifier l'électricité à la lumière, malgré les objections de quelques physiciens et les réserves prudentes de quelques autres. Il semble qu'aujourd'hui ces défiances s'effacent de plus en plus, et aucune opposition sérieuse n'est faite aux théories et aux démonstrations de M. Hertz (1).

2° Les courants alternatifs tendent à se substituer de plus en plus aux courants continus, soit dans les installations d'éclairage électrique, soit pour le transport de la force. On peut obtenir avec les courants alternatifs des tensions plus élevées qu'avec les courants continus, et lorsqu'il s'agit de faire franchir à ces courants des centaines de kilomètres avant de les utiliser, la perte est d'autant moins grande que la tension est plus élevée ; c'est ce qui a conduit les électriciens à construire soit des machines qui donnent directement des tensions considérables, soit des transformateurs qui reçoivent des courants d'une très grande intensité et de faible tension, et les transforment en courants de faible intensité et de haute tension, ou *vice versa*, avec une perte insignifiante. Toutefois ces tensions énormes ont l'inconvénient d'offrir des dangers continuels aux personnes qui les manipulent ou qui les emploient, et de nécessiter un isolement parfait, très difficile à obtenir. C'est pour l'étude de ces hautes tensions que la *Société de construction de machines* d'Œrlikon, près de Zurich, a exécuté, au mois de janvier, des expériences fort intéressantes, en vue de la transmission d'une force de 300 chevaux, qui devait être exécutée de Lauffen à Francfort, sur une distance de

(1) Voir un excellent article sur ce sujet dans les *Etudes*, septembre 1891.



Digitized by Google

175 kilomètres. On a obtenu des courants dont la tension a été poussée jusqu'à 30.000 volts, dépassant ainsi de beaucoup tout ce qu'on avait osé jusque-là. Le courant, de 100 volts, était produit par une machine à courants alternatifs, et envoyé à un transformateur dont le coefficient de transformation était égal à 300 ; il en résultait donc un courant secondaire de 30.000 volts ; la ligne en expérience avait 8 kilomètres de longueur ; le conducteur, en cuivre nu, avait 4 millimètres de diamètre et était porté sur des isolateurs en porcelaine formant des godets remplis d'huile ou de pétrole, dans lesquels passait le fil ; ces isolateurs ont résisté à des tensions de 30.000 volts ; le courant, après avoir parcouru la ligne, revenait à un transformateur qui le ramenait à 100 volts, et alimentait trois séries de lampes de 50, 65 et 100 volts. Des essais ont montré qu'à 18.000 volts une étincelle jaillissait entre les conducteurs rapprochés à une distance de 18 à 22 millimètres. Ces conditions assurent la possibilité des transmissions économiques de force à de grandes distances, mais elles ne permettront pas l'emploi de ces hauts voltages pour l'éclairage des villes, ni, à plus forte raison, des particuliers.

Des phénomènes lumineux très intéressants ont été signalés à Berlin dans une conférence faite par M. Zickermann sur les courants à haute tension. Avec des charges de 20.000 volts, si on fait éclater une étincelle entre des conducteurs terminés par des boules ou des cônes métalliques, l'étincelle peut avoir de 10 à 20 millimètres de longueur et présente des formes très curieuses. Dans certains cas, il se produit d'abord une décharge silencieuse, avec une lueur semblable au feu Saint-Elme, et dont le journal *la Nature* a reproduit quelques formes (n° du 12 septembre 1891).

3° Les courants alternatifs, en permettant les hautes tensions et les transformations multiples dont nous venons de parler, ont l'inconvénient de ne pas se prêter à l'emmagasinement de l'énergie et à la production de la force motrice. On s'est efforcé, depuis quelques années, de donner à ces courants les qualités requises pour les applications industrielles, et divers essais faits en France et en Amérique

Digitized by Google

donnent lieu d'espérer qu'on atteindra le résultat désiré. L'installation de Lauffen-Francfort, aujourd'hui en plein fonctionnement, a fait surgir une solution inattendue et très originale du problème en question, grâce à ce qu'on appelle les courants *polyphasés*. Voici en quoi ils consistent : les courants alternatifs sont constitués par une succession plus ou moins rapide de courants de sens différents (alternés) ; le temps que met le courant à changer deux fois de sens est une *période ;* chaque période passe, pendant sa durée, par différentes *phases* d'intensité ; la période commence en effet par un minimum, arrive à un maximum, puis à un second minimum égal à zéro, au moment où le courant change de sens, passe de nouveau par un maximum et se termine à un autre minimum égal à zéro. Or, si l'on considère deux courants ayant des périodes de même durée et passant ensemble, aux mêmes instants, par les mêmes phases, on dit que ces courants ont même période et même phase. Mais si deux courants à périodes égales passent à des instants différents par les mêmes phases, de telle sorte que, par exemple, l'un ait sa phase maximum au moment précis où l'autre a sa phase minimum, on dit alors que les courants sont *déphasés* ou *décalés*. On peut ainsi avoir simultanément deux, trois ou un plus grand nombre de courants à périodes égales, mais dont les phases diffèrent entre elles de la moitié, d'un tiers, d'un quart de période, les courants sont alors diphasés, triphasés, polyphasés. Or on a constaté que les courants semblables diffèrant entre eux de 1/3 ou de 1/4 de période et, combinés entre eux par des procédés spéciaux, jouissent de certaines propriétés qui les rapprochent des courants continus et en permettent l'application aux usages que ne comportent pas les courants alternatifs simples ; c'est ce qui a conduit les physiciens à utiliser les courants triphasés, lesquels ne nécessitent que trois conducteurs pour l'aller et le retour, chacun d'eux servant alternativement de fil de retour pour les deux autres. On a donc combiné une dynamo à courants alternatifs, de façon à lui faire produire en même temps trois courants distincts et ne différant entre eux que d'un tiers de période. Cette machine fonctionne à

Digitized by Google

Lauffen et a donné d'excellents résultats. Les trois courants, de 1.400 ampères et 50 volts chacun, arrivent à un transformateur unique où ils atteignent actuellement 13.000 volts. Grâce à la manière dont les trois fils sont reliés entre eux, au transformateur et à la terre, le danger inhérent aux hautes tensions n'existe qu'en certains points déterminés des circuits, et ces points peuvent être mis à l'abri de tout contact imprudent. On voit par cet exposé incomplet quel immense progrès a fait, depuis peu, l'art de l'électricien.

4° Non moins merveilleux sont les phénomènes qu'un américain, M. Tesla, vient de montrer à New-York devant l'*American Institute of Electrical Engineers*, à Columbia College. Il s'agit là encore de courants alternatifs, mais de courants de grande fréquence. Les courants qu'on obtient par les machines industrielles fournissent de 42 périodes par seconde (Zipernowski) à 133 (Westinghouse) soit, en moyenne, 100 périodes par seconde. M. Tesla a voulu se rendre compte de la modification que subiraient les courants si les périodes avaient une fréquence de 100 à 150 fois supérieure à celle-là, c'est-à-dire si on obtenait de 25 à 30 mille alternances par seconde. Il a fallu construire des machines spéciales pour produire ces *fréquences énormes;* mais on a constaté alors que les phénomènes obtenus par ces courants différaient essentiellement de ceux que fournissent les bobines ordinaires. Ainsi, la décharge à l'air libre, entre deux pointes reliées aux électrodes, prend l'aspect d'une véritable flamme; la fréquence augmentant, des effluves continus jaillissent de toutes les parties saillantes. Tous les phénomènes de décharge qu'on peut produire avec les machines électrostatiques s'obtiennent également par les courants de grande fréquence, mais avec beaucoup plus d'intensité; ainsi, le tourniquet électrique prend l'aspect d'un véritable soleil; en garnisant les deux bornes de la bobine de manchons isolants, de façon à ce que l'effluve ne puisse avoir lieu qu'aux extrémités, on obtient deux flammes presque blanches, et qui ressemblent à des flammes de gaz produites sous une grande pression; un filament très fin, enfermé dans un globe de verre, peut être porté à l'incan-

Digitized by Google

descence sans qu'il soit besoin de faire le vide. Dans un globe où l'on a fait le vide, un filament relié à un seul pôle de la bobine s'illumine brillamment; on a ainsi des lampes à un seul fil, et dont on peut faire varier l'intensité lumineuse, en les coiffant d'une calotte métallique qu'on relie par un fil conducteur à une plaque métallique isolée dont on fait varier les dimensions. Mais les expériences les plus curieuses ont été celles qui ont montré l'illumination de tubes à gaz raréfiés, complètement isolés dans l'espace et sans aucun conducteur. On dispose à une assez grande distance l'une de l'autre deux plaques métalliques et on les relie aux bornes de la bobine; on crée ainsi un champ électrostatique de plusieurs mètres de longueur; un tube de Geissler placé dans ce champ et parallèlement à ce champ, s'éclaire soudain sans avoir aucune communication avec les plaques. M. Tesla pense qu'on pourrait obtenir ainsi un éclairage électrique pratique, en disposant des tubes dans les endroits qu'on voudrait éclairer et en faisant naître autour d'eux un champ électrique alternatif de grande fréquence. Le moment de ces applications est encore éloigné, sans doute, mais il est inconstestable que l'électricité est un trésor dont on est loin d'avoir épuisé les richesses.

II. M. Gustave Trouvé, bien connu par ses inventions, présentait à l'Académie des sciences, dans sa séance du 24 août, un long mémoire destiné à faire connaître un bateau à propulseur électrique, qu'il avait précédemment essayé dans une soirée à l'Observatoire de Paris, devant les invités de M. l'amiral Mouchez. Deux éléments nouveaux caractérisent cet appareil: le mode de suspension du bateau et le moteur. M. Trouvé suspend son bateau sur trois roues et en fait une sorte de tricycle; ces trois roues sont évidées au centre, munies de palettes et immergent suffisamment pour soutenir à elles seules tout le système; les deux roues d'avant sont mises en mouvement par le moteur et celle d'arrière sert de gouvernail. Le moteur ou plutôt le générateur de la force est une pile zinc-cuivre dont le liquide est l'eau de la mer elle-même; un *radeau-pile* est attelé

Digitized by Google

derrière le navire, et les éléments, plongés dans l'eau, engendrent un courant qui est amené par un câble au moteur placé sur le bateau. D'après les expériences de l'inventeur, dans une telle pile un décimètre carré d'électrode zinc fournit plus d'un ampère, avec un potentiel supérieur à 1 volt, soit plus de 100 ampères au mètre carré, pour 1 volt. Par conséquent, si l'on a un radeau de 100 mètres de longueur et de 16 mètres de large, que les éléments soient distants les uns des autres de 1 décimètre, et qu'ils plongent de 4 mètres dans l'eau, la superficie active sera de 800 mètres carrés, et, en comptant 5 plaques par mètre courant de largeur du radeau, ce sera, pour les 16 mètres, 64.000 mètres carrés. En évaluant la force électro-motrice à 6 volts et l'intensité à 10 ampères par mètre carré, ce qui est un minimum, on aura 60 watts ou 6 kilogrammètres par mètre carré de surface, et une force disponible totale de plus de 5,000 chevaux. M. Trouvé termine en disant que son système repose sur des expériences sérieuses faites par lui avec un bateau de 8 mètres de longueur, et marchant à une vitesse de 8 kilomètres à l'heure. Malgré les assurances données par M. Trouvé, nous pensons que peu de personnes admettront la valeur pratique de ce navire porté sur l'eau par des roues comme le char d'Amphitrite, et de ce radeau de 100 mètres de longueur remorqué par tous les temps à la suite du vaisseau auquel il est censé communiquer l'impulsion. Combien de fois des expériences qui ont parfaitement réussi en petit, ont aussi parfaitement échoué en grand, c'est-à-dire en pratique !

III. C'est encore, croyons-nous, le sort réservé à une autre invention du même auteur, et dont il a donné la description dans un mémoire adressé par lui à la même Académie, dans la séance précédente. Il s'agissait, cette fois, non plus de navigation maritime, mais de navigation aérienne, question qui préoccupe aussi, nous allons le voir, les savants d'Amérique et d'Angleterre. M. Trouvé est parti de ce principe qu'un moteur aérien doit avoir en même temps une très grande légèreté et une très grande

Digitized by Google

puissance, et il a essayé de réunir ces deux qualités dans un mécanisme qui est à la fois générateur et moteur, et qu'il a appelé *générateur-moteur-propulseur*. L'appareil se compose de deux ailes réunies par un tube métallique creux, courbé en demi-cercle, semblable aux tubes Bourdon des manomètres métalliques; d'un gouvernail qui remplace la queue de l'oiseau et d'un plan incliné mobile, en avant, qui tient lieu de tête; une aéroplane formée par une étoffe de soie réunit la tête, les ailes et la queue, et sert de parachute en cas d'accident. Le mouvement des ailes est obtenu par les oscillations du tube Bourdon, dans lequel on produit des condensations et des raréfactions d'air successives; on sait que ces différences de pression déterminent l'écartement ou le rapprochement des branches du tube. Les pressions et raréfactions à l'intérieur du tube sont obtenues au moyen d'un mélange détonant d'hydrogène et d'air, dont l'explosion se fait périodiquement, aux moments voulus. Dans l'appareil d'essai de M. Trouvé, le mélange détonant est enfermé dans douze cartouches fixées sur un barillet de revolver; un percuteur mû par les ailes détermine l'explosion. Lorsque le tube flexible est soumis à une pression croissante de gaz, ses branches s'écartent et les ailes s'abaissent brusquement, produisant un mouvement ascensionnel de l'aviateur; puis, quand la pression diminue, les branches se rapprochent, les ailes se relèvent lentement et l'appareil commence à descendre; mais alors le mouvement d'élévation des ailes met en action le percuteur, l'explosion a lieu, la pression dans le tube détermine un nouvel abaissement des ailes et une nouvelle ascension. L'aviateur que M. Trouvé a construit d'après ces données a parcouru, avec 12 cartouches, 75 mètres de distance horizontale en s'élevant et en luttant contre la pesanteur; la chute finale s'est effectuée lentement et obliquement, grâce au parachute. Le constructeur pense que, dans un appareil de grandes dimensions, en aluminium, on pourra substituer aux cartouches un réservoir d'hydrogène, produire la déflagration par l'étincelle électrique, et qu'on réalisera ainsi le navire aérien le plus

Digitized by Google

léger et le plus puissant qu'il soit possible de rêver. Attendons, pour juger, que ce grand appareil ait fait ses preuves.

Dans le même ordre d'idées, mais par des moyens tout autres, un savant américain très connu, M. Maxim, l'auteur de la lampe et de la mitrailleuse qui portent son nom, poursuit en Angleterre la solution pratique d'un problème résolu théoriquement déjà par un de ses compatriotes, M. Langley, lequel a démontré par le calcul et l'expérience qu'on peut se soutenir et progresser dans l'air. L'appareil de M. Maxim est tout simplement un immense cerf-volant très peu incliné sur l'horizon; sa surface totale, y compris les accessoires, est de 510 mètres carrés ; le plan principal est en feuilles de tôle; le moteur destiné à remplacer le vent est une machine à vapeur ou plutôt deux machines de 120 chevaux chacune, et pesant ensemble 272 kilogrammes ; le foyer est alimenté au pétrole, et ne comporte pas moins de 45.000 becs ou brûleurs; l'ensemble de l'appareil mécanique pèse environ 1.000 kilogrammes, soit 8 kilogrammes par cheval de force. Le mouvement est communiqué à une hélice dont la rotation détermine la progression et l'ascension de l'aéroplane ; la force ascensionnelle est de 6.000 kilogrammes; le poids total de l'aéroplane et des machines étant de 2,800 kilogrammes, on voit qu'il reste une assez belle marge pour l'excès de force ascensionnelle. Il paraît que cette machine, actuellement en construction, est sur le point d'être terminée; elle sera lancée d'abord sur une voie ferrée horizontale de 800 mètres de long, où elle prendra son élan avant de s'aventurer dans les airs. M. Maxim pense que la machine n'aura à développer que 40 ou 50 chevaux de force, ce qui permettra d'emporter du combustible pour 1.600 kilomètres, et que son aéroplane progressera avec une vitesse de 45 mètres, ce qui lui permettra de tenir tête même aux grands vents. Le *Correspondant,* à qui nous avons emprunté les documents qu'on vient de lire, estime qu'il faut attendre maintenant avec patience le résultat des expériences qui vont être faites. Nous sommes parfaitement de son avis, et nous serons heureux si le hardi constructeur

Digitized by Google

réussit mieux que ses devanciers, presque innombrables aujourd'hui.

IV. Les journaux menèrent grand bruit, il y a quelques mois, autour d'une prétendue découverte faite par un professeur de Cincinnati, M. Garner, lequel annonçait pompeusement qu'il venait de constater que les singes se parlent entre eux, se communiquent leurs impressions, leurs idées, leurs volitions; même le professeur était parvenu à saisir le sens d'un certain nombre de mots et de phrases de cette langue simiesque, et n'était pas loin d'espérer qu'un jour il pourrait éditer un dictionnaire et une grammaire à l'usage des singes à deux ou à quatre mains. Voyons donc comment M. Garner est arrivé à cette intéressante découverte. Il y a sept ans environ, observant au jardin zoologique une douzaine de petits singes qui vivaient dans le voisinage d'un mandrille à nez rouge, il crut remarquer que ces petits singes rendaient compte à ceux du compartiment contigu au leur, des faits et gestes du cynocéphale, et cela par le moyen de sons articulés, qui se répétaient souvent les mêmes et excitaient chez les auditeurs des sensations évidentes. Un jour, M. Garner, désespérant de pouvoir saisir et reproduire ces sons, songea au phonographe; l'idée était excellente, comme on pense. On installa donc le phonographe devant un couple de singes, un mâle et une femelle habitués à vivre ensemble. Puis on produisit chez la guenon des émotions successives de crainte, de gaieté; le phonographe enregistrait les sons correspondants; puis on renouvela la même expérience chez le singe. On recommença ensuite avec des singes d'espèce différente, et on finit par saisir certains sons qui revenaient souvent. M. Garner parvint même à répéter quelques-uns de ces sons; finalement il voulut faire l'essai de sa science simiesque, et entama une conversation avec ses intéressants pensionnaires. Il fallait voir, s'écrie-t-il, l'effet produit sur tout ce monde, quand les singes entendirent un homme leur parler en leur langue; ce fut une stupéfaction, absolument, je pense,

Digitized by Google

comme cela aurait lieu chez nous si un singe s'avisait un jour de nous adresser la parole en français ou en anglais. Le premier mot que prononça M. Garner se trouva correspondre au mot *lait;* mais ce même mot, paraît-il, peut signifier aussi *eau*, et même tout ce qui se boit ou se mange; c'est un terme générique. Le mot *main* ne laissa aucun doute, non plus que celui qui correspond à l'idée *le temps qu'il fait*. Un autre mot, que M. Garner pense signifier *grand péril,* ou même peut-être *mort*, faisait sur les singes une impression de terreur panique, à tel point que, en l'entendant, les singes se sauvaient le plus loin qu'ils pouvaient, en tremblant; un petit singe devant lequel M. Garner avait prononcé plusieurs fois ce mot fatidique, se sauvait quand il apercevait le professeur, et a fini par ne plus obéir à ses appels les plus pressants, et n'a plus rien voulu recevoir de sa main. M. Garner poursuit ses études; il a cru pouvoir conclure de celles qu'il a faites jusqu'à ce jour, que la langue des singes se compose de huit ou neuf sons principaux, que les diverses modulations portent au nombre de trente à trente-cinq: chaque espèce a une langue qui lui est propre, mais qui est bientôt comprise par les autres espèces; les singes parlent peu et jamais sans nécessité.

Voilà un sujet intéressant de réflexions pour les philosophes; serait-il réellement vrai que les singes aient une langue parlée et que nous puissions saisir ce langage? Ce n'est pas la première fois qu'une semblable assertion serait émise; mais les observations de M. Garner tendent seulement à montrer que les singes peuvent transmettre par des sons — et non des mots — spéciaux certains groupes d'impressions sensitives, à ceux de leurs congénères qui vivent avec eux. On le savait déjà, mais il ne suit nullement de là que les bêtes parlent; ce qui n'a pas empêché un bon nombre de badauds et de naïfs de croire que les singes parlent. J'ai même entendu des personnages sérieux, que leurs fonctions et leurs études devraient mettre à l'abri de pareilles erreurs, discuter gravement, à cette occasion, la possibilité d'une langue animale; petits philosophes !

Digitized by Google

V. Le dernier fascicule paru de l'excellente *Revue des Questions scientifiques*, de Bruxelles, contient l'analyse fort intéressante et instructive d'un livre que vient de publier le docteur Is. Bauwens, sur *les Rites funéraires depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. C'est une réfutation savante et péremptoire du prétendu fait sur lequel s'appuient les partisans de la crémation, savoir que ce mode de destruction des cadavres a pour lui la tradition la plus ancienne et les coutumes les plus générales de l'antiquité. Le docteur Bauwens a fait une enquête consciencieuse et complète sur ce fait, compulsant les documents historiques et archéologiques de tous les peuples, travail colossal d'où résulte avec la plus entière évidence que l'inhumation a été pratiquée par les hommes des premiers âges et que, spécialement, les Aryas primitifs inhumaient leurs morts ; ce ne fut que plus tard que s'introduisit, concurremment, l'usage de la crémation. Ni les Egyptiens, ni les Perses, ni les Mèdes, ni les Assyriens, ni les Hébreux, ni les Phéniciens, ni les Chinois, ni les Arabes, peuples éminemment civilisés, ne brûlèrent leurs morts ; chez les Hindous, les Etrusques, les Grecs, les Romains, la crémation semble avoir dominé, si on s'en tient aux souvenirs classsiques ; mais là encore l'inhumation prenait place à côté de l'incinération, et l'auteur cite de nombreux passages des auteurs grecs et latins, démontrant clairement que chez eux la sépulture était en honneur. Voilà donc une des bases les plus retentissantes du système de la crémation réduite à néant, ce qui n'empêchera pas ses partisans de continuer à répéter dans leurs journaux des assertions qu'ils sauront être fausses, et de jeter à l'Eglise catholique, qui interdit cette pratique, l'épithète d'ignorante et d'arriérée. M. le docteur Bauwens annonce un second volume qui traitera de *la Crémation au point de vue de la science*.

VI. Les diamants colorés, malgré tout l'éclat qu'ils peuvent avoir, ont toujours beaucoup moins de valeur que les diamants parfaitement blancs. Or, les mines du Cap fournissent, depuis quelque temps, d'assez grandes quan-

Digitized by Google

tités de diamants dont la teinte jaunâtre abaisse considérablement le prix. D'habiles falsificateurs étaient parvenus déjà, au moyen de colorants appropriés, à faire disparaître cette teinte ; mais la fraude avait été vite décelée et on ne s'en occupait plus. Il paraît qu'elle vient d'être renouvelée sur une vaste échelle ; il s'agirait, dit-on, d'une quantité de diamants de la valeur de 25 millions, et plus de 20 marchands de Paris auraient été trompés et auraient vendu à leurs clients des diamants à 25 et 30 pour cent au-dessus de leur valeur. Un chimiste, M. Gilon, a voulu se rendre compte de la manière dont procèdent les fraudeurs et de la possibilité de donner, d'une manière durable, à un diamant, un aspect qui en augmente considérablement la valeur. Ayant donc trempé des pierres jaunes dans une solution alcoolique de violet d'aniline additionnée d'un peu de benjoin, il les retira parfaitement blanches, limpides et brillantes ; on sait que le violet est la teinte complémentaire du jaune. En examinant à la loupe les pierres teintes, il est impossible d'apercevoir la matière colorante ; la teinture résiste aux lavages à l'alcool, aux frictions à la peau de chamois, à la toile, et il n'y en a aucune trace sur les facettes. M. Gilon croit pouvoir expliquer ces résultats un peu étranges, vu l'imperméabilité absolue du diamant, en disant que la matière colorante adhère seulement à la crête tranchante qui forme le pourtour de la pierre, et qui est la seule partie qui ne reçoive pas le poli, et cette tranche est presque imperceptible. La teinte violette de cette partie seule suffirait, par les réfractions et les réflexions qu'elle subit, à éteindre la coloration jaune dans la masse de la pierre. Le seul moyen de faire reparaître la couleur du diamant est de le laver à l'acide nitrique. C'est cette épreuve que les joailliers devront faire subir à leurs pierres, quand ils auront des raisons d'en suspecter la véritable nature.

VII. Un Congrès international des sciences géographiques s'est tenu à Berne du 10 au 15 août dernier ; on y a soulevé naturellement la question de l'unification de l'heure.

Digitized by Google

M. Fœrster, directeur de l'Observatoire de Berlin, a condamné les fuseaux horaires, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue commercial; il adopte l'heure locale, qu'il trouve indispensable, et n'admet l'heure universelle que pour les chemins de fer et les télégraphes. — On a fait observer que ce système est sujet à de graves inconvénients, à cause de la discordance considérable qui existerait, dans chaque localité, entre l'heure universelle et l'heure locale, ce qui rendrait excessivement compliqués les calculs nécessaires qu'il faudrait faire à chaque instant pour avoir la concordance entre l'heure universelle et un point quelconque du réseau télégraphique ou des chemins de fer. Cette solution n'est donc nullement pratique. M. Coello, de la Société géographique de Madrid, n'a proposé aucun système; il s'est borné à rappeler l'urgence qu'il y a à prendre une décision. M. Bouthillier de Beaumont, président de la Société de géographie de Genève, est partisan des fuseaux horaires, mais il n'admet pas comme point de départ le méridien de Greenwich ; pour lui le méridien initial devrait être l'antiméridien de Behring. — Le R. P. Tondini de Quarenghi, de Bologne, a parlé en faveur du méridien de Jérusalem dont il expose les avantages, que nous avons fait connaître ici même (1). Enfin le consul de Hesse et M. Mareuse ont préconisé le système des fuseaux tel qu'il existe aux Etats-Unis, en Suède, en Norvège et au Japon, en Autriche, en Allemagne, au moins pour les chemins de fer. Ce système, disent-ils, est simple et à la portée de toutes les intelligences. Le Congrès, sans vouloir trancher la question, émet le vœu que le gouvernement fédéral puisse s'entendre avec l'Italie, et prie les autres gouvernements de vouloir bien hâter l'étude des questions du méridien initial et de l'utilité des fuseaux horaires, et la réunion de délégués munis de pleins pouvoirs pour régler définitivement ces diverses questions. Il n'y a donc pas encore de solution adoptée. A quand la réunion des délégués munis de pleins pouvoirs ?

(1) *Université catholique*, 15 avril 1890, pp. 590-591.

Digitized by Google

VIII. Voici une prophétie qui s'est réalisée; on avait annoncé, peu après l'apparition du téléphone, qu'il serait possible de faire entendre aux malades, aux paresseux et même aux simples curieux les discours, les conférences et même les sermons auxquels ils ne pourraient ou ne voudraient pas assister de leur personne. Le *Cosmos* annonce précisément que la Compagnie téléphonique de Birmingham vient de s'entendre avec l'église du Christ de cette ville, pour fournir des sermons à domicile à des prix très modérés. Il y a 60 abonnés et chaque semaine on sert à domicile 24 sermons pour l'office du matin et autant pour l'office du soir; la plupart des abonnés sont des malades. Cette pratique s'est répandue également à Manchester, à Nottingham, à Londres, à Stafford, etc., etc.

Cette façon d'entendre les sermons par téléphone montre combien superficiel et peu sérieux est le culte protestant, qui, se bornant à quelques pratiques extérieures, n'exige pas même que le fidèle assiste aux exercices religieux dans un temple; si cette pratique se généralisait, ce serait la destruction, à bref délai, de tout esprit religieux, du culte public, et de toute Eglise; car le mot *église* veut dire assemblée, réunion; c'est dans l'assemblée des fidèles et non au coin de son feu ou dans son lit que le fidèle doit écouter la parole de Dieu, prendre sa part des exercices publics et communs, et s'unir de corps et d'âme avec ses coreligionaires. L'Eglise catholique ne permettra jamais ces innovations aussi inconvenantes que ridicules.

ALEXIS ARDUIN.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**Les Prêcheurs burlesques en Espagne au XVIII^e siècle : étude sur le P. Isla**, par le P. Bernard GAUDEAU, *S. J.*, docteur ès lettres. (Un vol. in-8 de XXIII-568 p. — Paris, Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte.)

La littérature espagnole a exercé sur la littérature française une influence profonde, soit au milieu du XVI^e siècle où elle nous envoyait ses *Amadis*, soit au commencement du XVII^e siècle, où Corneille lui empruntait le *Cid* et le *Menteur*, en attendant que Molière lui prît son *don Juan*, soit au XVIII^e siècle, qui lui doit en partie *Gil Blas* et *Figaro*, soit enfin au XIX^e siècle, où *Hernani*, *Ruy-Blas*, la *Périchole*, *Carmen* sont évidemment d'origine castillane ou andalouse.

Et pourtant, M. Brunetière se plaignait naguère dans la *Revue des Deux Mondes*, à propos des *Etudes sur l'Espagne* de M. Morel Fatio, que l'on étudiât et que l'on connût si peu en France une littérature aussi riche, aussi originale que celle de l'Espagne, à laquelle les écrivains français et européens doivent deux choses remarquable : le sens du chevaleresque et celui du romanesque.

Le P. Gaudeau n'a donc pas à s'excuser de présenter au public français un chapitre intéressant « de l'histoire littéraire de l'Espagne et de l'histoire générale de la chaire chrétienne ». L'accueil qu'a fait à sa thèse la faculté des lettres de Toulouse n'est que l'heureux présage de celui que lui feront tous les lettrés, d'autant plus que le sujet est entièrement nouveau et que la France « est sans cesse présente dans ces pages. Elles racontent un triomphe trop peu connu, de nos grands orateurs chrétiens du XVII^e siècle, en exposant l'état d'où leur influence a

Digitized by Google

relevé la chaireespagnole. C'est Bourdaloue, Bossuet, Fléchier, Massillon, qui, entrés en Espagne avec Philippe V, travaillent d'une façon inattendue à ressusciter chez nos voisins les grandes traditions de l'éloquence sacrée; c'est de leur doctrine qu'Isla est nourri; c'est leur exemple qu'il oppose aux successeurs dégénérés de Louis de Grenade et de Thomas de Villeneuve ».

D'ailleurs, le P. Isla, français de cœur et d'esprit, a traduit en espagnol un grand nombre d'ouvrages de nos auteurs, entre autres l'*Histoire de Théodose*, par Fléchier, l'*Abrégé de l'histoire d'Espagne*, par le P. Duchesne, l'*Année chrétienne* du P. Croiset, le *Gil Blas* de Le Sage, etc.

La vie de ce jésuite espagnol du siècle dernier fut longue et agitée. Il naquit en 1703, à Villavidanes, dans le royaume de Léon, d'une famille noble et antique, mais alors au service des comtes d'Altamira. L'enfance d'Isla fut bercée par le bruit de la terrible guerre de la succession d'Espagne (1701-1713), qui lui apprit à détester l'Angleterre et l'Autriche et à aimer la patrie des vainqueurs d'Almanza et de Villa-Viciosa. Il entra à seize ans au noviciat de la Compagnie de Jésus (1719), à Villagarica de Campos, et fut envoyé de là à Salamanque, « l'Athènes chrétienne, la Rome de l'Espagne », pour s'y livrer, durant six ou sept années, aux études philosophiques et théologiques. Dès cette époque, son humeur spirituelle et satirique se donna libre carrière en défendant le bénédictin Feijoo qui avait osé contester l'infaillibilité de la faculté de médecine et en écrivant la *Jeunesse triomphante*, vraie mascarade scolastique, qui eut le plus vif succès (1727).

Les supérieurs du P. Isla lui donnèrent la plus grande marque d'estime en lui confiant, dès la fin de ses études, l'enseignement des sciences sacrées. « Cet enseignement devait être pour lui, comme pour notre Bourdaloue, le noviciat de la prédication, et en outre celui de la critique. » Pendant vingt-cinq années (1727-1750), toutes les sciences les plus nécessaires au prédicateur, l'Écriture sainte, la philosophie, la théologie dogmatique et morale, furent tour à tour l'objet de son enseignement. La netteté de son esprit, son érudition, le piquant de sa parole donnaient à ses leçons un intérêt peu ordinaire; sa franchise et son bon cœur lui attachaient passionnément ses élèves. Durant cette période, la verve du satirique ne s'exerça guère que par la publication du *Grand Jour de Navarre*, à l'occasion de

Digitized by Google

l'avènement de Ferdinand VI : on acclama d'abord cet opuscule ; puis, le bruit s'étant répandu qu'il cachait une malice noire et des sous-entendus perfides, des pamphlets et des couplets infâmes déchirèrent la réputation du P. Isla.

Sous le règne de Charles III, les jésuites furent en butte à toutes sortes d'intrigues, qui aboutirent à la suppression de l'ordre en 1767 par le comte d'Aranda, que les lauriers du duc de Choiseul et du marquis de Pombal empêchaient de dormir. Le P. Isla eut beau adresser un mémoire éloquent à Charles III, il dut prendre le chemin de l'exil, lorsque les 240 maisons que les jésuites occupaient dans toute l'étendue de l'Espagne et de ses colonies eurent été, à la même heure, investies par des troupes considérables. Il eut à endurer de nombreuses souffrances dans ses voyages qui l'amenèrent d'abord en Corse, puis en Italie, à Bologne, où après la suppression de la Compagnie de Jésus par le pape Clément XIV (20 juillet 1773), il écrivit un poème inédit, la *Vie de Cicéron* et *Gil Blas restitué à sa patrie*, qui ne mérite ni l'enthousiasme, ni les colères des érudits (1), puisque ce n'est qu'une plaisanterie, sur le goût de laquelle on peut discuter, mais rien de plus.

Le P. Isla mourut le 2 novembre 1781, à l'âge de soixante-dix-huit ans, et ses restes furent ensevelis au pied de l'Apennin, loin de la terre qui lui avait donné le jour.

Cet homme d'esprit était aussi un homme de cœur. Il avait une sœur plus jeune que lui de trente ans, née d'une autre mère et qu'il aimait d'une tendresse presque paternelle. Sa *Correspondance* avec cette confidente de ses pensées nous livre son âme tout entière et la fait revivre, pour ainsi dire, sous nos yeux avec tout le charme que lui trouvèrent ses contemporains.

Mais la principale gloire du P. Isla, c'est d'être l'auteur de *Fray Gerundio*, qui « partage avec *don Quichotte* le privilège d'avoir fait éclater le rire de l'Espagne tout entière et de dérider encore, à l'heure qu'il est, par son seul nom, le peuple réputé le plus grave de l'Europe.

Qu'est-ce donc que *Fray Gerundio* ? C'est le récit des aventures oratoires d'un moine imaginaire, c'est un roman burlesque, plein de verve et de gaieté, d'une franche saveur nationale et d'une couleur *picaresque* assez audacieuse; mais en même temps c'est une large satire, d'une sérieuse portée critique, c'est l'œu-

(1) Voir Charles Nodier : Préface du *Gil Blas* illustré, 1835, chez Paulin.



Digitized by Google

vre d'un théologien d'un prédicateur éminent, d'un homme de savoir et de goût, d'un esprit sage et courageux, partisan de toutes réformes compatibles avec la pureté de la doctrine et l'intégrité de l'idiome et du caractère national, familier avec nos grands auteurs, et pourtant si espagnol que son patriotisme littéraire passe quelquefois les bornes et que nul écrivain de son siècle ne fut, au même degré, populaire et goûté à la fois de la foule et des délicats.

Pour bien comprendre toute la portée de *Fray-Gerundio de Campazas* (1758), il faut se rendre compte de l'état déplorable dans lequel se trouvait en Espagne l'éloquence religieuse dans la première moitié du XVIII^e^ siècle.

C'est un fait étrange que la pauvreté de la chaire espagnole. La terre classique de la théologie et des moines, la patrie de Suarez, de Dominique de Guzman et d'Ignace de Loyola semble n'avoir à inscrire sur la liste des grands orateurs chrétiens que Louis de Grenade et Thomas de Villeneuve, dont les sermons qui nous restent sont à peine des sermons. « Le prédicateur, disait La Bruyère, n'a besoin que d'une noble simplicité; mais il faut l'atteindre : talent rare et qui passe les forces du commun des hommes ; ce qu'ils ont de génie, d'imagination, d'érudition et de mémoire ne leur sert souvent qu'à s'en éloigner. » Voilà l'histoire exacte de la plupart des prédicateurs espagnols : leur érudition théologique les a jetés dans un fatras de questions impertinentes et d'arguments subtils ; leur imagination a enflé la métaphore jusqu'à l'emphase et au galimatias; leur envie d'être clairs et populaires les a fait verser dans la grossièreté et le burlesque, ils se sont perdus par leurs meilleures qualités.

Que s'il en était ainsi au XVI^e^ siècle, en plein âge d'or de la littérature espagnole, à l'époque des Cervantes, de Lope de Vega et de Calderon, que dut-ce être au XVIII^e^ siècle, qui fut pour l'Espagne, comme pour l'Italie, une période de décadence universelle et rapide, et au XVIII^e^ siècle, avant que les Bourbons et l'influence française eussent régénéré l'Espagne, alors que le *cultisme*, le *conceptisme* et le *gongorisme* régnaient en souverains dans l'éloquence sacrée ?

Latinisme à outrance dans les mots et la syntaxe, figures heurtées d'où résultent des ténèbres *stygiennes*, pour parler comme les prédicateurs d'alors, subtilité prétentieuse et vide, allégories extravagantes, jeux de pensées perpétuels autour des

Digitized by Google

textes de l'Ecriture sainte et des Pères, contes puérils remplaçant trop souvent l'enseignement chrétien, recours incessant à la mythologie et aux poètes païens : tels sont les défauts qu'Isla devait flageller sous le nom de gérondianisme.

L'auteur de l'oraison funèbre du comte de Lemos imaginait de célébrer le mariage de son héros avec la Mort, à laquelle l'orateur donnait en dot trois sortes de biens, la noblesse, la beauté et la richesse, déguisant sous cette ingénieuse image les trois pivots de la volonté(???)

Veut-on savoir pourquoi le prophète Elie fut enlevé au ciel sur un char de feu sans être brûlé? C'est, dit un prédicateur espagnol très renommé de son temps, qu'Elie avait l'habitude de jeûner; et, dompté par l'efficacité du jeûne, le feu, cet élément insatiable, dut jeûner à son tour et s'abstenir de le dévorer (!!!)

Que pensa de ces prédicateurs royaux le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, « jeune prince à l'esprit net et délicat », au goût si français qu'il ne put jamais s'habituer à porter la disgracieuse golille espagnole ? « A ses oreilles résonnaient encore les harmonieux accents de Fléchier et de Massillon, et les disciples abâtardis de Paravicino ne lui faisaient entendre que des énigmes indéchiffrables, de plates équivoques, un fatras inouï d'érudition païenne et mythologique. Ainsi, quand la naissance d'un infant vint réjouir le roi et toute l'Espagne, qui l'attendaient depuis de longues années, l'orateur officiel de la cour, en face du nouveau-né, ne trouva rien de mieux que d'expliquer, dans un commentaire dont l'absurdité dépasse toute créance, les lettres dessinées, selon Pline et Ovide, dans le calice de la fleur d'hyacinthe (!). Quand la victoire d'Almanza vint raffermir la couronne sur la tête de Philippe V, l'orateur sacré, « se faisant professeur de botanique, réduisait son discours à deux points: dans le premier, il traite de la rose, dans le second, du lis ».

L'histoire littéraire doit rendre cette justice à Philippe V qu'il fit des efforts pour améliorer un tel état de choses et publia un décret spécial pour les prédicateurs où il leur ordonnait de laisser toute vaine superfluité, de suivre la méthode d'une morale claire et simple, et de *parler à l'âme* des auditeurs.

Quelques fruits naquirent de ces efforts. Mais le génie manquait; les excès et les maladresses compromettaient tout. On ne prenait à Bourdaloue et à Massillon que des idées décolorées, un cadre gênant et d'innombrables gallicismes.

Digitized by Google

C'est donc un service immense que le P. Isla rendit à la chaire, à l'éloquence sacrée et à l'Espagne en flagellant dans *Fray Gerundio* tous les défauts, tous les travers, tous les ridicules des prédicateurs burlesques de son temps, dont l'ignorance n'avait d'égale que la tyrannie d'un auditoire flatté par les vaines complaisances d'une rhétorique grossière et pédantesque à la fois.

Rien de plus plaisant et de plus juste que la satire fine et spirituelle faite par Isla des abus étranges des orateurs de la chaire. Il s'amuse dans *Fray Gerundio* à mettre en relief l'ignorance crasse des moines prêcheurs, l'usage insensé qu'ils font des textes de l'Ecriture sainte, les gloses et les versions grotesques qu'ils en donnent, l'érudition toute païenne dont ils font étalage en citant en une demi-page Juvencus, Virgile, Horace, Ovide, Martial et deux fois Catulle, la méthode aussi subtile qu'inintelligible qu'ils emploient pour répondre aux objectionse, enfin les trois genres de style que reconnaît la rhétorique gérondienne (style pompeux, style fin et aiguisé, style cadencé), et qu'il faut adapter à chaque sermon ; car chaque sermon et souvent chacun des points a un titre comme les livres, ainsi qu'on peut le voir par cette traduction : « Sermon-allégorico-anagogico-panégyrique, en l'honneur du phénix aux changeants rayons espagnols, du pyrauste de royaux et religieux incendies de l'invincible martyr espagnol saint Laurent ».

A ce jargon monstrueux le P. Isla oppose les règles du bon sens, qui exige le naturel, la simplicité, la saine doctrine de l'Evangile et un style à la portée de toutes les intelligences. Il avait donné lui-même des modèles de la bonne prédication et de l'éloquence vraiment apostolique, dans des sermons qui, s'ils ne rappellent pas la grande parole de Bossuet, comme le croit trop facilement le P. Gaudeau, renferment des accents dignes de Thomas de Villeneuve, de saint Vincent de Paul, parfois même de Bourdaloue.

*Fray Gerundio* n'est pas seulement le *don Quichotte* de la chaire; c'est encore un roman dans lequel défile toute une série de types burlesques de moines, que le talent de l'auteur a animés d'une vie aussi intense que conforme à la réalité. Ici, ce sont les novices malins, qui vont les paupières baissées, la tête penchée « comme une figue mûre » et qui, dès que le cellerier tourne la tête, vident en un clin d'œil un flacon de vin. Là, ce sont les étudiants philosophes et théologiens à la barbe nais-

Digitized by Google

sante, race turbulente, joviale, bavarde et intrépide, qui se moque sans pitié des anciens et porte en triomphe Fray Gerundio après ses absurdes discours. Plus loin ce sont les gros bonnets, les *mandarins* de l'ordre, qui se prélassent dans leurs loisirs de *jubilés;* plus loin encore, on voit des curés de campagne pris sur le vif, maints types de paysans à la Sancho, sacristains ou majordomes de confrérie. Voici le portrait du professeur de philosophie : « Fray Toribio, lecteur ès arts, était un petit moine atteignant à peine la trentaine, d'une intelligence médiocre quoique assez subtile, d'une mémoire heureuse, travailleur acharné, furieusement aristotélicien, parce qu'il n'avait jamais étudié une autre philosophie et ne pouvait souffrir qu'on en parlât ; éternel disputeur, favorisé en cela d'une grande volubilité de langage, d'une voix claire, forte et bien nourrie, d'une admirable résistance de poitrine et d'une merveilleuse vigueur de poumons, en un mot, un type essentiellement scolastique, la tête si farcie de termes consacrés, qu'il n'en employait pas d'autres pour exprimer les choses les plus triviales : « Vous direz à ma sœur Rose, écrivait-il à sa mère, à propos de chaussettes dont elle m'a fait cadeau, que la *materia ex quâ* m'en a paru quelque peu grossière... Quant aux quatre livres de chocolat que vous m'envoyez, les qualités *intrinsèques* en sont bonnes, mais les *accidentelles* l'ont gâté... »

Comme on peut le voir, il y a du Molière dans le P. Isla, il y a surtout du Rabelais, par la vivacité et l'enjouement de la satire, par le travestissement baroque de la pédanterie, par la verve et la bonne humeur de la critique, seulement Isla n'a rien du cynisme ni de l'esprit antimonastique et anticatholique qui fait le fond de Rabelais.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de *Fray Gerundio* avait trop compté sans les passions humaines. Son livre, comme celui de La Bruyère, « lui attira beaucoup de lecteurs et... beaucoup d'ennemis ». Dominicains, Capucins, Carmes, Franciscains, Bénédictins, etc., dénoncèrent l'audace sacrilège et les « doctrines malsonnantes, périlleuses, téméraires, arrogantes, irrévérentes, scandaleuses et impies » du P. Isla et de son roman sarcastique. Ce fut un véritable déluge de prose et de vers : traités, dialogues, sermons, lettres, romances, sonnets, tout était bon pour écraser le jésuite qui avait osé médire si cruellement des prédicateurs et des moines ses contemporains. *Fray Gerundio* fut condamné à Madrid par le conseil suprême de l'inquisition (10 mai

Digitized by Google

1760), et à Rome par la congrégation de l'*Index* (1er septembre 1760).

Mais l'ouvrage avait atteint son but : de même qu'après la publication de *don Quichotte* (1605) les romans de chevalerie furent frappés à mort, de même au lendemain du jour où parut *Fray Gerundio*, l'éloquence burlesque de la chaire espagnole fut définitivement condamnée et une révolution se fit en faveur du bon goût et du respect de la parole sacrée. C'en était fait du gérondianisme et de ses partisans !

Toute la gloire en revient au P. Isla ; et c'est l'honneur du P. Gaudeau d'avoir fait revivre cette figure originale de jésuite espagnol, au regard à la fois naïf et narquois, à la franchise absolue et parfois imprudente, au talent enjoué, satirique et mordant, à l'intelligence primesautière et ennemie de l'emphase creuse et pédante, au style clair, net, incisif, qui a fait de lui un « joyeux pourfendeur de moines et de prêcheurs extravagants ».

Th. DELMONT.

**Chroniques d'Orient.** — Documents sur les fouilles et découvertes dans l'Orient hellénique de 1883 à 1890, par SALOMON REINACH — grand in-8° de xv-786 pp. — Paris, Firmin Didot, 1891, 15 fr.

Depuis le mois d'avril 1883 M. Salomon Reinach publie dans la *Revue archéologique* une *Chronique d'Orient*. Assez courtes d'abord, ces chroniques ont pris peu à peu de l'extension et actuellement elles nous renseignent très exactement sur toutes les découvertes qui se font en Grèce et en Orient dans le domaine de l'archéologie grecque et orientale. Ce n'est pas que dans ces sept dernières années on ait eu à enregistrer la trouvaille d'œuvres d'art de premier ordre; les fouilles d'Olympie, de Pergame, de Délos, de Dodone, de Tanagra et de Myrina étaient terminées; mais on a vu dans cette période s'opérer l'exhumation de l'art des Pisistratides, dont nous ne savions encore presque rien. A côté ou plutôt au-dessus des autres campagnes archéologiques — celles d'Epidaure, de Gortyne, d'Eleusis, d'Akraephia, d'Orope, de Mantinée, de Thespies, d'Erétrie, d'Icaria, de Sidon, de Troie, de Pharis, de Corcyre — l'exploitation méthodique et définitive de l'Acropole d'Athènes brille au premier rang parmi les beaux travaux du XIXe siècle. C'est pendant les sept ans qu'embrassent ces Chroniques que les fouilles ont été commencées et terminées. Grâce à ses nombreux correspondants, répan-

Digitized by Google

dus dans tout le monde hellénique, M. S. Reinach n'a laissé échapper aucun fait digne d'être relevé. Toute découverte est mentionnée à son heure, et sous le nom du lieu où la trouvaille a été faite sont relatés les monuments antiques, les statues, les sculptures, les inscriptions, les stèles, les médailles. Tous ceux qui s'occupent d'art, d'épigraphie, de numismatique, de philologie trouveront là une riche mine à exploiter. Les grandes explorations géographiques et archéologiques attirent aussi son attention. Nous suivons pas à pas les voyages de M. Ramsay dans l'Anatolie, la Phrygie et la Galatie ; c'est le voyageur lui-même qui nous tient au courant de ses découvertes, et l'on sait que, principalement en ce qui concerne les inscriptions chrétiennes des premiers siècles, sa moisson a été abondante. C'est aussi le directeur des fouilles chypriotes, M. Richter, qui a fourni à M. Reinach la substance d'un mémoire très complet sur les trouvailles faites dans l'île de Chypre depuis 1878.

Ce n'est pas seulement l'antiquité grecque et classique qui attire M. Reinach ; il relève tout ce qui touche à l'Orient : épitaphes et monuments chrétiens, antiquités égyptiennes, palestiniennes et assyro-babyloniennes, inscriptions et sculptures hittites, lettres de Tell el Amarna, statues des Hyksos, alphabets divers, etc. Il nous offre aussi la substance des articles de fond publiés dans les recueils archéologiques, l'indication des livres et notices sur les questions de son domaine; il mentionne les enrichissements des Musées et suit les ventes publiques.

Il ne craint pas la lutte et à diverses reprises il a attaqué les lois malencontreuses, qui régissent et prétendent prohiber l'exportation des antiquités de Grèce et de Turquie ; la manie des publications in-folio aussi incommodes et coûteuses qu'elles sont souvent inutiles. Il a mené surtout une campagne très vive contre les groupes en terre cuite dits d'Asie Mineure. Il a fait remarquer avec juste raison que si cette fraude n'avait eu pour effet que de tromper des collectionneurs, en introduisant dans leurs vitrines des surmoulages peinturlurés de figurines authentiques, il n'y aurait pas eu lieu de la combattre avec tant d'obstination. Mais dans l'espèce il s'agissait de bien autre chose. Les fabricants, marchands et *prœcones* des groupes d'Asie Mineure avaient prétendu enrichir l'histoire de l'art de compositions toutes nouvelles, de motifs absolument inédits. On les glissait dans les publications spéciales à côté de monuments authentiques de l'art grec. Quelques savants s'y sont trompés ;

Digitized by Google

d'autres se sont tus. M. S. Reinach a rendu service à la science en protestant énergiquement et à diverses reprises.

Ces brèves indications suffiront à donner une idée du riche contenu de ces chroniques, qui malheureusement étaient difficilement abordables, à moins de posséder *la Revue archéologique*, et encore fallait-il chercher sans table des matières, au hasard, dans quatorze tomes de ce périodique. C'est donc un service que rend M. Reinach aux savants en réunissant ces *Chroniques* en un volume, et en y joignant un index qui permet de retrouver un renseignement tout à la fois dans le volume et dans *la Revue archéologique*.

Nous ne nous permettrons pas de louer la science sûre et prudente que M. Reinach déploie, lorsqu'il touche aux questions de sa spécialité; nous regretterons seulement qu'il n'ait pas été aussi réservé, ou même davantage, en fait d'exégèse évangélique. Sur le fragment d'Evangile découvert dans les papyrus du Fayum, il adopte nettement l'opinion exprimée par M. Harnack, à savoir que nous avons dans ce fragment la première preuve manuscrite de ce fait que nos Evangiles de Matthieu et de Marc ne sont pas des œuvres originales. M. Reinach aurait pu trouver dans le même article — *Theolog. Literaturzeitung*, x, sp. 278 — la mention d'autres opinions sur ce fragment, tout au moins aussi vraisemblables que celle qu'il adopte. Il serait étrange d'ailleurs que sur un fragment de 96 lettres en tout, ou de 25 mots, quelques-uns incomplets, on pût tirer une conclusion de cette importance. Que dirait M. Reinach si avec un fragment informe, trouvé sur l'Acropole, on rejetait l'authenticité des œuvres les plus connues de l'art grec ?

E. Jacquier.

**Compendium ceremoniarum** sacerdoti et ministris sacris observandarum in sacro ministerio, auctore M. Hausherr, S. J. Editio tertia emendatior — in-32 de XII-178 pp. — *Fribourg en Brisgau*, Herder, 1891.

Après une courte introduction sur l'obligation d'observer les rubriques et les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, le Père Hausherr résume en six parties les cérémonies que le prêtre et les autres ministres sacrés ont à observer dans les fonctions de leur ministère. 1° Cérémonies de toute messe privée ordinaire; 2° ce qu'il faut observer dans certaines messes particulières,

Digitized by Google

messes votives des défunts, etc. ; 3° dans quelques parties de la messe ; 4° Messe solennelle ; fonctions du célébrant, du diacre, du sous-diacre ; 5° offices du soir, bénédiction et exposition du Saint-Sacrement ; 6° instruction pour la récitation du Bréviaire.

Ce manuel sera très utile à l'étudiant ecclésiastique, qui y trouvera résumée en termes nets et précis toute la matière de son examen de liturgie ; mais il le sera aussi aux prêtres du ministère, qui, à l'aide de l'index alphabétique, se renseigneront sur la manière d'observer les cérémonies qui ne sont pas d'usage ordinaire, et, au besoin, rafraîchiront leur science des rubriques. Cette troisième édition a été mise d'ailleurs au courant des dernières décisions romaines.

E. Jacquier.

**Notions de droit public naturel et ecclésiastique**, par Mgr Cavagnis, professeur de droit canonique au Séminaire Romain. Traduction française et introduction, par M. l'abbé B. Duballet, docteur en théologie et en droit canon, chapelain de Saint-Louis des Français. *Deuxième édition*. Un vol. grand in-8 de XXIV-449 p. Paris, Lethielleux, 1891.

« La question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, dit Mgr Cavagnis dans sa préface, est certainement l'une des plus vitales de notre époque. Les meilleurs écrivains, tant catholiques qu'hétérodoxes, ont traité à l'envi ce sujet important ; et chaque jour les journaux s'en occupent en sens divers et opposés.

« Il est donc souverainement opportun d'avoir, sur ce sujet, des notions exactes et précises, afin de pouvoir apprécier à leur juste valeur les principes, les systèmes, les opinions courantes, et d'en faire l'application quotidienne à l'ordre extérieur et spécialement à l'ordre public. »

Il y a quelques années, le docte professeur du Séminaire Romain fit paraître un ouvrage étendu, important, sous ce titre : *Institutiones juris publici ecclesiastici*. Les principales revues scientifiques, italiennes et étrangères, en firent un éloge mérité. La pensée est venue à Mgr Cavagnis de publier, en italien, pour les laïcs catholiques surtout, le résumé et comme la substance de son grand ouvrage. M. l'abbé Duballet, jugeant à bon droit que cet enseignement ferait beaucoup de bien dans notre patrie, en a donné une traduction française, parvenue déjà à la deuxième édition.

Digitized by Google

Le droit public est l'ensemble des lois qui régissent les sociétés, tandis que le droit privé régit les individus.

Mgr Cavagnis traite à la fois de l'Eglise et de l'Etat. Voici d'ailleurs les titres des six chapitres qui composent son livre : Le Droit et le Devoir. — La Société civile. — L'Eglise. — Relations de l'Eglise et de l'Etat. — Actualisation des rapports entre les deux sociétés. — Constitution intérieure de l'Eglise.

Une belle introduction de M. l'abbé Duballet nous fait connaître l'ouvrage et son savant auteur. Le volume se termine par la célèbre encyclique de Léon XIII « *Immortale Dei* », qui expose si magistralement les principes du droit, et dont le présent travail est un admirable commentaire.

On voit, par ce simple exposé, que l'ouvrage de Mgr Cavagnis est non seulement une introduction à l'étude des textes canoniques, mais encore un complément du traité de l'Eglise. De plus, c'est un manuel tout d'actualité, où se trouvent résolues les principales questions, intéressant l'Eglise, qui sont agitées chaque jour, dans la presse, à la tribune et dans les conversations. Signalons seulement les articles sur les concordats, sur le libéralisme, et quelques pages opportunes, très sages et très intéressantes, sur la mission des laïques et spécialement des journalistes dans la société moderne.

On peut dire de cet ouvrage qu'il réunit très heureusement les qualités les plus saillantes de l'esprit romain et de l'esprit français. Il est romain par l'abondance, la solidité et la profondeur de la doctrine, par la largeur des vues, par l'absence de passion et par cette majesté tranquille, particulière à la Ville éternelle, et qui est comme le calme de la force et la modération de la vérité. Il est français par l'ordre dans la disposition des matières, par l'esprit d'analyse dans l'examen d'une question, par la précision et la limpidité du style.

La traduction de M. Duballet est digne de l'ouvrage, et, comme le proclame Mgr Cavagnis lui-même, « elle est faite avec clarté, exactitude et élégance. »

Exprimons, en terminant, le désir d'avoir une seconde table renfermant seulement les grandes divisions. Il est difficile de se reconnaître dans le sommaire détaillé, qui ne compte pas moins de 42 pages.

C. CHAMBOST.

Digitized by Google

**Cursus theologicus** in usum scholarum auctore PETRO FERNANDEZ ET FERNANDEZ, Augustiniano. T. II, *Introductio in S. Scripturam*, grand in-8 de 676 p. *Matriti*, 1890.

Le second volume du *Cursus theologicus* du P. Fernandez y Fernandez forme une introduction à la sainte Ecriture. Après quelques notions préliminaires sur les noms et la définition de la sainte Ecriture, la division des livres, la méthode du travail, l'auteur, dans un premier traité, établit l'autorité humaine des saints Livres en général et en particulier ; il nous parle des langues dans lesquelles furent écrits l'Ancien et le Nouveau Testament, des textes qui nous les ont transmis, des versions anciennes et modernes, du canon des saintes Ecritures. Il étudie ensuite chacun des livres bibliques pour en faire ressortir l'authenticité, l'intégrité, la véracité, ou en rechercher l'auteur et la date de composition.

Le second traité expose la nature et l'étendue de l'inspiration ; enfin le troisième s'occupe de l'interprétation et des sens divers des textes.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans le développement de son travail ; en le faisant nous nous exposerions à répéter des choses bien connues. Ceci n'est pas un reproche, puisqu'il est question d'un manuel à l'usage des écoles. On doit au contraire louer le P. Fernandez d'avoir su bien adapter son livre au but qu'il se proposait ; il donne autant de détails qu'il est nécessaire ; il est clair, très méthodique et abondamment fourni de textes des saints Pères, de saint Augustin en particulier. La doctrine théologique est très sûre, mais, comme on va le voir, la valeur critique, philologique et historique de l'œuvre laisse un peu à désirer.

Lorsque l'on étudie un texte ou un livre de la Bible, on peut les considérer en eux-mêmes et en ce que l'on en a dit ; en d'autres termes ils peuvent avoir pour eux l'évidence interne et l'évidence externe. Ces deux genres de preuves ont leur valeur, mais la première a pour elle d'être, en définitive, la base de la seconde. Or, le P. Fernandez, au lieu d'étudier les questions en elles-mêmes, c'est-à-dire d'en établir l'évidence interne, ne sait ordinairement que reproduire ce qu'en ont dit les Pères de l'Eglise. Cette preuve d'autorité est à coup sûr excellente, la meilleure même, si l'on veut, mais elle ne peut pas être unique.

De cette omission au moins partielle des preuves d'évidence

Digitized by Google

interne, il suit que l'auteur envisage rarement la question comme on le fait maintenant ; il paraît d'ailleurs ignorer presque toute la critique rationaliste de nos jours, et les objections qu'il réfute datent en majorité d'au moins trente ans, quand elles ne sont pas plus anciennes.

Même certaines questions très importantes sont omises ; en particulier celle des évangiles synoptiques, sur laquelle il n'a que des tableaux de concordance à nous présenter. Ce qui est dit de la critique textuelle est à peu près nul ; sur ce point d'ailleurs le P. Fernandez a des principes très simplistes ; il prouve la valeur d'un texte d'après le nombre des manuscrits qui le contiennent (p. 358), sans même compter ceux que l'opinion adverse possède en sa faveur. Mais n'est-ce pas le cas ici d'appliquer la maxime : *Non sunt numerandi sed ponderandi ?*

Il est d'ailleurs certaines questions sur lesquelles il sera bien permis de n'être pas de l'avis du savant Augustinien. « Les titres des Psaumes, de l'Ecclésiastique, des Lamentations sont inspirés », p. 501. « L'action de Dieu, inspirateur, s'étend aux paroles et au style », p. 504. Nous demanderons alors que l'on nous indique un criterium infaillible pour distinguer, entre les nombreuses variantes du Nouveau Testament, par exemple, la leçon ou le mot inspiré.

Quelques propositions aussi auraient besoin de preuves. « A la suite de la confusion des langues à Babel naquirent soixante-douze langues, souche de tous les dialectes existant actuellement », p. 16. « L'hébreu est la langue primitive », p. 17. « Le codex Amiatinus a été écrit peu après la mort de saint Jérôme », p. 68. « La langue syriaque ou araméenne est un dialecte résultant de l'hébreu et du chaldéen », p. 74. « Optime potuit imo debuit Josue dicere — sol stet — quia sublatum ejus motum quies et statio terræ necessario consequitur », p. 185.

Malgré ces quelques réserves, qui n'atteignent en rien la valeur doctrinale de l'œuvre, nous nous plaisons à reconnaître que cette introduction à la sainte Ecriture offre un fond d'enseignement théologique très sérieux ; que les thèses y sont fortement établies, et que, tout au moins au point de vue doctrinal, on est certain de ne pas errer en adoptant les propositions qui y sont enseignées. L'œuvre sera excellente si, dans la prochaine édition, on rajeunit un peu certaines parties.

E. JACQUIER.

Digitized by Google

**Bibliotheca geographica Palestinæ.** — Chronologisches Verzeichniss der auf die Geographie des heiligen Landes bezüglichen Literatur von. 333 bis 1878, und Versuch einer Cartographie, herausgegeben von Reinhold Rœhricht; in-8° de xx-744 pp. — *Berlin, H. Reuther's Verlagsbuchhandlung*, 1890..

La littérature géographique de la Palestine est considérable, et tous les jours elle va en s'augmentant. Déjà Titus Tobler avait publié en 1867 une *Bibliotheca geographica Palestinæ*, qui fut complétée pour la partie ancienne en 1875; mais, depuis cette époque, diverses sociétés pour l'exploration de la Palestine, s'étaient fondées en Angleterre, en Allemagne, en Amérique; on avait visité la Palestine dans toutes ses parties, et, par suite, les travaux sur la géographie de ce pays s'étaient multipliés; de nouvelles recherches avaient été faites dans les bibliothèques; M. Paul Riant avait publié sa *Bibliographie de l'Orient latin*, 1, 1878, 79 et 80; l'ouvrage de Tobler était donc devenu tout à fait insuffisant. M. R. Rœhricht nous en offre, non pas une nouvelle édition, mais un remaniement complet; il l'a écrit à nouveau et mis au courant des travaux et des découvertes modernes.

Cette bibliographie contient la mention de tous les ouvrages relatifs à la géographie et à la topographie de la Palestine, qui ont été écrits, en quelque langue que ce soit, depuis l'an 300 environ jusqu'en 1878. C'est du moins ce qu'on pourrait croire d'un coup d'œil d'ensemble; mais si l'on examine les derniers numéros, on voit que le bibliographe a catalogué sous les noms des auteurs, à mesure qu'il les rencontrait, tous les travaux qu'ils ont publiés jusqu'en 1890. Ainsi, sous le nom du major Claude Regnier Conder, nous trouvons la mention de cent quarante et un travaux, dont le dernier : *The roebuck in Palestine*, a paru en juillet 1890 dans le *Palestine Exploration Fund*. Nous comprenons très bien que M. Rœhricht a agi ainsi pour éviter la multiplication indéfinie des numéros, mais l'ordre chronologique n'est plus observé, et, de plus, il empiète sur les futures bibliographies, que lui ou d'autres publieront.

Cette bibliographie contient 3515 numéros; en fait, les œuvres cataloguées sont bien plus nombreuses. Sous un seul numéro, 3242, nous avons vu rangées cent quarante et une publications du major Conder; sous celui de C. Schick, n° 2890, il y en a quatre-vingt-huit; vingt-sept sous celui de Ch. Warren, n° 2973, etc.

Voici la marche suivie pour chacune des entrées. Après le

Digitized by Google

titre exact de l'ouvrage, M. Rœhricht donne : 1° l'indication de tous les manuscrits connus ; 2° pour les ouvrages imprimés, la date et le lieu de la publication, le nom de l'éditeur, le format, le nombre de pages, les cartes et les gravures, etc. ; 3° le titre de chacune des éditions ; 4° les traductions qui en ont été faites ; 5° les articles de valeur qui ont été écrits dans les revues à propos de ces livres, et comme complément il renvoie aux catalogues connus.

Les ouvrages sont rangés chronologiquement ; et cet ordre permet de saisir le progrès des publications géographiques sur la Palestine. Le quatrième siècle fournit cinq entrées, et jusqu'au XIX^e^ siècle nous en avons 1595. 300 entrées de 1800 à 1838, date du voyage de Robinson en Palestine, et 1629 depuis cette époque jusqu'en 1878. Il faudrait, si l'on voulait compter le nombre de livres et d'articles parus depuis cinquante ans, au moins tripler ces chiffres puisque, ainsi que nous l'avons dit, les auteurs contemporains, sous un seul numéro, nous offrent de nombreux travaux. Le progrès des études de géographie palestinienne est donc éclatant.

M. Rœhricht complète la bibliographie géographique par un essai de catalogue cartographique. La première carte enregistrée est la *Tabula Peutingeriana*, an 360 ; la dernière est celle de A. Tyc sous le numéro 747. Après les *addenda et corrigenda* suivent quatre index : 1° noms d'auteurs, d'anonymes avec le commencement de l'ouvrage, cartes ; 2° noms des lieux ; 3° index des archives, des bibliothèques, des manuscrits ; 4° index des diverses sciences dont on a catalogué des ouvrages, agriculture, botanique, ethnographie, géologie, etc.

Nous ne saurions trop louer le soin qui a été donné à l'orthographe exacte des noms ; il est rare que dans ces bibliographies, où entrent des ouvrages de langue diverse, on ne rencontre pas des fautes nombreuses et grossières. Nous ne prétendons pas que le catalogue actuel en soit tout à fait exempt, mais nous en avons très peu remarqué pour les publications françaises, c'est, comme toujours en Allemagne, les accents qui sont quelquefois mal tournés ou absents.

Cette bibliographie sera absolument indispensable à tous ceux qui voudront traiter une question quelconque touchant à la géographie de la Palestine ; elle leur épargnera d'ailleurs bien des recherches. Nous espérons que M. Rœhricht poursuivre son travail et le tiendra au courant des publications nouvelles.

E. Jacquier.

Digitized by Google

# ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. L'usage de la calotte. — II. Obligation pour les prêtres valides d'accepter un ministère. — III. Invocations aux Cœurs de Jésus et de Marie.

I. Le 20 mai 1890, la Sacrée Congrégation cérémoniale, réunie au Vatican, en réponse à un doute qui lui était proposé, a décidé que les cardinaux, les évêques et tous ceux qui par indult apostolique jouissent du privilège de porter la calotte, doivent se découvrir pendant l'Evangile, et quand on les encense, lorsqu'ils assistent à la messe soit isolément, soit collégialement.

II. Un prêtre qui n'est pas à la charge de son évêque, n'est pas obligé, en droit, d'accepter un bénéfice. En effet, la promesse faite au jour de l'ordination, ne le place pas entre les mains de son évêque, comme le vœu d'obéissance établit le religieux sous l'autorité de son supérieur. Cependant quelquefois le bien des âmes en péril exige que les prêtres valides acceptent un ministère, car ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils ont reçu l'ordination, mais pour le bien spirituel des fidèles. On est chrétien pour soi et prêtre pour les autres. Aussi quelquefois les évêques sont-ils autorisés par un indult, quand les circonstances le réclament, à imposer un ministère à un prêtre valide.

Nous en donnons deux exemples. Aux questions suivantes proposées par l'archevêque de Toulouse, la Sacrée Congrégation du Concile répondit de la sorte le 9 juillet 1884 :

1°. Est-il permis aux prêtres valides, qui desservent une

Digitized by Google

paroisse, de se retirer sans l'assentiment de l'Ordinaire, sous prétexte qu'ils n'ont pas un vrai bénéfice et pour mener une vie oisive, alors que plusieurs paroisses manquent de curé? R. *Négativement.*

2°. L'évêque peut-il, en vertu de l'obéissance et même en employant les censures, les obliger à rester à leur poste jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés? R. *Affirmativement.*

3°. L'évêque peut-il, en vertu de l'obéissance et sous la menace des censures, obliger les prêtres libres et valides à prendre soin de ces paroisses jusqu'à ce qu'il puisse y pourvoir autrement? R. *Affirmativement*, en vertu des pouvoirs présentement accordés pour sept ans à l'évêque dans ce but.

Mgr l'évêque de Fréjus a demandé à son tour le même indult. Sa supplique a été présentée en la forme suivante :

Est-il à propos de concéder la faculté d'obliger, en vertu de l'obéissance et même sous la menace des censures, les prêtres libres et valides, à accepter la charge des âmes et les autres ministères spirituels?

Le 31 janvier 1891, il a été répondu : *Affirmativement*, dans les termes du rescrit adressé à l'archevêque de Toulouse, à la troisième question, pourvu que les circonstances soient les mêmes.

III. Plusieurs *Semaines religieuses* ont révoqué en doute les indulgences attachées à l'invocation : « Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour ! » C'est à tort; Pie IX, par décret du 13 mai 1875, a concédé à cette invocation, pour tous les fidèles, les mêmes indulgences qu'à l'invocation : « Doux Cœur de Marie, soyez mon salut ! » c'est-à-dire 300 jours d'indulgences chaque fois et indulgence plénière une fois le mois.

C. CHAMBOST.

---

*Propriétaire-Gérant :* P. CHATARD.

Lyon. Imprimerie Emmanuel VITTE, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

# *SOUVENIRS*

D'UNE

# EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

## EN ESPAGNE

Au mois de juin dernier, M. le chanoine Fernand Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, voulait bien me convier aux noces d'argent de cette savante compagnie, fondée par lui le 26 novembre 1866. Le programme était aussi attrayant que varié. Après la réception des délégués des sociétés savantes au château de Montauriol (faubourg du Moustier), visite à Montauban des monuments de la ville, des musées et de l'exposition rétrospective et contemporaine des beaux-arts ; le soir, séance publique dans la grande salle de l'hôtel-de-ville : discours, poésies, projections de monuments et, comme intermèdes, auditions de musique ancienne. Le lendemain, excursion à Moissac, visite de son église mérovingienne de St-Martin et de son admirable abbaye de St-Pierre ; arrêt devant St-Nicolas-de-la-Grave, construit par Richard Cœur-de-Lion, déjeuner au beau château de St-Roch et retour par Castelsarrasin. Mes devoirs professionnels aux facultés de Lyon ne me permirent malheureusement pas de me ren-



Digitized by Google

dre à ces fêtes, qui dépassèrent en éclat tout ce qu'on avait osé espérer. A leur issue, le délégué du ministère de l'instruction publique plaça sur la poitrine de M. Pottier les palmes académiques : c'était la récompense tardive d'un quart de siècle de dévouement à la science.

Comme organisateur M. le chanoine Pottier a un talent incomparable ; par son fait, la société de Montauban a contracté l'habitude de faire chaque année deux excursions archéologiques, l'une au printemps, l'autre à l'automne. De nos jours, où les pérégrinations de tout genre sont si fort à la mode, je crois le fait unique en France parmi les sociétés savantes. Cette « bonne coutume » se maintient dans le Tarn-et-Garonne, grâce aux manières toujours prévenantes du président, à l'aménité de son caractère et à ses connaissances variées. Chaque nouveau voyage est annoncé par une circulaire : M. Pottier excelle dans ce genre de littérature. Après avoir ainsi visité une partie du Midi, on s'est un jour décidé à franchir les frontières de la France : c'était en automne 1888. On parcourut toute l'Italie, de Turin à Pompéi, en passant par Milan, Pavie, Vérone, Venise, Padoue, Ravenne, Lorette, Pérouse, Assise, Rome et Naples ; au retour, Pise, Gênes, etc. Il faut lire le récit, plein d'humour, consigné dans les Procès-verbaux de la société (1) : on ne peut lui reprocher que sa brièveté. Quoique très chargé, le programme avait « été suivi dans toute son intégrité ; partout la Société avait été bien accueillie et toutes les portes s'étaient ouvertes devant elle ». Ce voyage avait laissé un trop délicieux souvenir pour que la tentation ne vînt pas de renouveler l'expérience. On jeta cette fois le dévolu sur une contrée à la fois plus neuve et plus proche. Bien qu'antérieure au projet de fêter le 25e anniversaire de la fondation de la société, l'idée d'une excursion au pays de Cervantes en parut le complément nécessaire ; il était naturel de le terminer par un « voyage de noces ». Vers la mi-août je recevais la circulaire suivante :

(1) *Bulletin archéolog. et histor. de la soc. de Tarn-et-Garonne*, t. XVI, p. 323-5.

Digitized by Google

« Monsieur et cher Confrère,

« S'il plaît à Dieu, le 18 septembre nous prendrons l'un des « chemins de saint Jacques ».

« Après avoir franchi les Alpes en 1888, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne ira, au delà des Pyrénées, interroger et saluer la noble Espagne, étudier les incomparables monuments des deux Castilles, de l'Estramadure, de l'Andalousie, de Grenade et de l'Aragon.

« Il est dans une pérégrination sur le sol où dix-huit royaumes vécurent des jours héroïques, des enchantements prévus et aussi des surprises inattendues. L'art, manifesté sous toutes les formes, inspiré par des croyances diverses, en tient en réserve ; la nature elle-même en est prodigue. Quelles brusques oppositions entre la *sierra* neigeuse et le paysage d'Orient, la roche dépouillée et sauvage, les *steppes* pierreuses et les vallées fertiles et riantes !

« Dans ce cadre, aux beautés parfois singulières, sous l'azur d'un ciel limpide, s'élèvent encore les forteresses et les palais de tant de dynasties renversées, et s'abritent, eux aussi, derrière des remparts, les édifices religieux. Il a fallu au pays des Maures nombre de mosquées ; à la catholique Espagne monastères et cathédrales. Les églises surtout renferment des richesses ; ainsi l'a voulu la foi ardente et généreuse de la nation espagnole.

« Ce peuple, trois fois conquis, jamais subjugué, nous recevra sans armes ; croyant et chevaleresque, il est aimable et poli ; la race des lettrés et des artistes n'est point éteinte ; facilement, auprès de lui, on se souvient du Cid, de Cervantes, de Murillo, de Velasquez.

« Ce n'est point le bâton du touriste à la main que des archéologues peuvent faire un voyage de vingt-deux jours à travers la péninsule Ibérique. La vapeur nous portera . . . . . »

Suivent, en deux pages, les « attractions » particulières à chacune des villes comprises dans l'itinéraire.

Le soir même emportait mon adhésion à M. Pottier. J'étais sous le poids d'un impérieux besoin de repos : *Otiare quo melius labores.* Un voyage en Espagne figurait

Digitized by Google

depuis longtemps parmi mes desiderata. Pouvais-je rencontrer une meilleure occasion? Le programme comprenait exclusivement des villes épiscopales. Je pressentais d'instinct qu'indépendamment de ses riches archives locales, qui ne pouvaient me tenter, la péninsule Ibérique devait recéler des Bréviaires et des Missels inconnus, dont le dépouillement augmenterait le supplément à mon *Repertorium hymnologicum* (1).

Le 18 septembre, jour assigné au rendez-vous, j'arrivais de grand matin à **Toulouse**. La gracieuse hospitalité des professeurs du Grand Séminaire me remettait vite des fatigues du début. Leur bibliothèque me ménageait une première découverte, qui me faisait bien augurer de la suite du voyage. Dans son *Explication... des cérémonies de la Messe*, Le Brun avait mentionné à deux reprises (2) un Missel de Toulouse imprimé en 1490, dont M. Weale n'a pu signaler aucun exemplaire (3). Celui que je vais décrire est imprimé sur vélin fort, en caractères gothiques sur deux colonnes, 34 lignes à la page. Le format est in-4°; la

(1) Cf. Devaux (A.), *De l'Hymnologie latine*, dans *l'Univers. catholi.* (1890), t. III, p. 225-49.

(2) Paris, 1818, in-8°, t. I, pp. 301 et 446.

(3) *Bibliographia liturgica. Catalogus Missalium ritus Latini ab anno* M.CCCC.LXXV. *impressorum*, collegit W. H. Iacobus Weale; Londini, Quaritch, 1886, in-8° de xij-296 p. Ce petit volume donne en partie satisfaction à cette note insérée par Brunet dans la dernière édition de son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*: « Comme tous les vieux livres de liturgie sont aujourd'hui fort recherchés, et se payent même assez cher, il serait utile que quelqu'un en donnât un catalogue raisonné aussi complet que possible; mais pour qu'un pareil travail eût une véritable valeur bibliographique, il faudrait que celui qui aurait le courage de l'entreprendre pût, autant que possible, avoir sous les yeux la plus grande partie des livres qu'il décrirait » (t. III, c. 1774). — M. Weale promettait de donner, dans le courant d'une année, un catalogue similaire des Bréviaires et, plus tard, deux autres volumes sur les Offices propres, les Rituels et Cérémoniaux. De tout ceci, il n'a paru jusqu'ici qu'un spécimen: *Bibliographia liturgica. Breviaria*, dans *The Ecclesiologist, notes and queries on Christian antiquities*, petite revue qui succédait (London, 1888) à trente-cinq ans de distance à une autre publiée sous le même titre; je ne sache pas que la nouvelle ait été poursuivie au delà du 3e numéro: le dernier Bréviaire décrit est celui de Mirepoix.

Digitized by Google

justification a 235 millim. de haut sur 145 de large. Le recto du 1er feuillet est blanc; au verso se lit une longue préface de l'archevêque Pierre de Lion, datée de Toulouse le jour même de l'achèvement de l'impression; je la reproduirai (1) un jour dans un *Corpus* de documents pour servir à l'histoire des liturgies de l'Occident (2). Au f° suivant : « Hec sunt festa tocius anni et que habent vigilias (... intus villam et extra) ». Suit le calendrier; en tout 8 feuillets, à la signature +. En tête du dimanche de l'Avent : *Incipit liber missalis secundum usum ecclesie metropolitane Sancti Stephani Tholose.* Les cahiers sont divisés en six séries : CLXXX ff. depuis Ad te levavi jusqu'au Te igitur exclusivement; 5 ff. non chiffrés pour le reste de la messe (17 longues lignes à la page); 32 ff. pour les messes de dévotion; LXX ff. pour le Propre des saints; XVII pour leur Commun. Au verso du dernier se lit le colophon : « Liber missalis ad vsum ecclesie | metropolitane sancti Stepha-|ni Tholose Jmpressum per ma-|gistrum Stephanum kleblat. | Ad laudem dei eiusq*ue* inteme-|rate matris marie virginis:nec|no*n* diui Stephani prothomar | tyris feliciter explicit. Anno | natalis d*omi*ni M. cccc. LXXXX. Die | vero. xxiiij. me*n*sis Julii » (3). Au-dessous la marque de l'imprimeur Estevan Cléblat, puis 7 lignes donnant la clef de la Tabula sancturalis, qui

(1) On la trouve in extenso dans les *Recherches historiques sur la liturgie en général et celle du diocèse de Toulouse en particulier*, par l'abbé A. SALVAN; Toulouse, 1850, in-8°, 208 p.

(2) Un anglais, M. Beriah BOTFIELD a eu l'excellente idée de réimprimer les *Prœfationes et Epistolæ editionibus auctorum veterum præpositæ* (le titre anglais est plus explicite : *Prefaces to the first editions of the Greek and Roman classics, and the Sacred Scriptures*); Cantabrigiæ, 1861, in-4° de LXXVj-674 p. On a calculé que la réunion des ouvrages auxquels il avait emprunté cet intéressant chapitre d'histoire littéraire représentérait une valeur d'environ 250,000 fr. Pareille pensée au sujet des auteurs chrétiens n'est encore venue à personne : j'y songeais étant séminariste. Je compte la réaliser pour les Bréviaires et Missels en appelant à mon secours la photographie.

(3) Le Dr DESBARREAUX-BERNARD a eu le tort d'omettre ce colophon dans la description de ce Missel qu'il a jointe au *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Toulouse* (Toulouse, 1878, in-8°, p. 146-9); il ne donne au volume que 308 feuillets, tandis que M. Léonce Couture en a compté 316.

Digitized by Google

occupe les 4 ff. suivants ; il manque un dernier f. qui devait renfermer les mois d'octobre, novembre et décembre.

La même bibliothèque conserve une petite collection de Bréviaires gallicans qu'on trouve facilement, le *Proprium sanctorum ecclesiæ abbatialis Sancti Saturnini* [St-Sernin de Toulouse] (Carcassi, 1778, in-8°) ; les *Officia Propria* d'Aix (1810), du Séminaire métropolitain St-Irénée de Lyon (1841), de Toulouse (1724, 1744, 1750) et un supplément au Bréviaire de Paris (1824).

Dans la matinée, j'ai le plaisir de faire la connaissance personnelle de mes savants collègues, MM. L. Couture et C. Douais, professeurs à l'institut catholique de Toulouse, qui tiennent si haut le drapeau de la science ecclésiastique dans le Midi.

Le train de Montauban vient d'arriver, amenant une trentaine de membres de la société archéologique de Tarn-et-Garonne. M. le chan. Pottier veut bien me présenter à mes futurs compagnons de voyage, dont l'accueil est très cordial. Nous sommes presque trop nombreux ; les profanes sont mêlés aux archéologues de profession : mais la charité confraternelle et l'urbanité française maintiendront jusqu'au retour, par des concessions réciproques, la bonne harmonie.

L'express de Bayonne part à 1 h. 25. Nous saluons au passage Muret, dont le champ de bataille a été naguère, de la part du regretté Henri Delpech, l'objet d'une étude topographique et historique (1) ; Tarbes, dont il faudrait visiter l'église de la Sède et celle de St-Jean. Voici Lourdes ! Les membres de notre caravane qui n'ont point encore fait ce pèlerinage ne peuvent se défendre d'une sincère émotion en passant devant la grotte, que signalent aux regards les feux de nombreux cierges. Ils recommandent leur voyage à la Vierge Immaculée : cette prière a été exaucée, car aucun accident fâcheux n'a troublé notre longue pérégrination (2).

(1) *La bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIII^e siècle ;* Montpellier, 1878, in-8°, xvj-155 p., 2 plans. — *Un dernier mot sur la bataille de Muret ;* ibid., 1878, in-8°, 17 p., plan.

(2) Aux contempteurs de Notre-Dame de Lourdes il suffit de conseiller la lecture de *Lourdes, histoire médicale,* par le docteur

Digitized by Google

Arrêt à Pau : de la gare on nous signale les curiosités, le château d'Henri IV et ses souvenirs. Arrivée à **Bayonne** après 9 h.; séjour de nuit à l'hôtel de la Paix et dans ceux d'alentour. Départ le lendemain, à 4 h. 53, pour l'Espagne. Au delà de la frontière, peu de jours auparavant, le même express, venant en sens contraire, a été dévalisé par des brigands. Est-ce depuis lors que deux gendarmes accompagnent chaque train dans les pays montagneux : leur mine est plus bienveillante que martiale ; ils prouvèrent en chemin qu'ils n'étaient point fins limiers de police.

La première gare espagnole est Irun, où s'opèrent le transbordement sur le train de la compagnie du *Norte*, à voie plus large, et la visite, assez bénigne, des colis par la douane; on échange son or français contre... du papier espagnol, avec bénéfice de 6,40 %; il sera de 7,50 à Madrid. C'est vraiment dommage que notre itinéraire ne comporte pas d'arrêt à Saint-Sébastien. La Reine s'y trouve en villégiature : le consul de France nous aurait certainement obtenu l'audience qui nous était promise à Madrid ; nous regrettons de ne pouvoir visiter les églises de Santa Maria et de San Vicente, pour ne rien dire du reste de la ville, qui prend un développement considérable.

C'est à Beasaïn que commence l'ascension des Pyrénées; d'ici à Zumarraga, sur 13 kilom. 1/2, on ne compte pas

Boissarie (Paris, 1891, in-12, x-458 p.), qui a ébranlé de bien fortes têtes d'incrédules ; et la méditation de ces lignes écrites par un de nos adversaires les plus décidés, M. Jean Scheer, au sortir de Notre-Dame des Ermites (Suisse) : « La méchante critique voulut s'éveiller en moi quand j'étais devant la sainte chapelle et que je contemplais les fidèles agenouillés autour de moi. Mais le fait incontestable que des centaines de milliers, des millions même de personnes viennent accablées de fatigues et de chagrins s'agenouiller devant cette chapelle privilégiée, confient leurs peines à la Mère de Dieu, et s'en retournent soulagées, consolées et peut-être aussi améliorées, n'est-il pas un grand et véritable miracle? Ces pauvres d'esprit ne sont-ils pas, au point de vue humain et moral, bien supérieurs à la populace demi-civilisée et sans aucune éducation des grandes villes, à cette populace qui n'a plus qu'une croyance, celle au dogme brutal du matérialisme : *l'homme n'est qu'un animal*, et qui en conclut qu'elle peut et doit se conduire comme l'animal? MM. les matérialistes n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe dans l'âme du peuple..... »

Digitized by Google

moins de neuf tunnels. A Vitoria, nous avons atteint 528 mètres d'altitude ; la collégiale de Santa Maria, dans la ville haute, date du milieu du XII^e siècle ; c'est à San Miguel qu'on conserve le *glaive victorien*, sur lequel le syndic prêtait serment. A Miranda de Ebro, où nous déjeunons, on pénètre dans la Nouvelle-Castille. Entre Santa Olalla et Quintanapella on atteint, à la suite de quatre tunnels, le faîte de la Brujula (965 mètres), montagne absolument dépouillée, comme nous en rencontrerons tant d'autres.

L'express joint **Burgos** après l'heure réglementaire (1). A la gare nous trouvons un délégué de l'alcade, qui nous servira d'interprète pendant notre séjour. Pour entrer en ville, on passe sous l'*arco* ou porte de Santa Maria, le plus ancien monument de la cité. A peine installés à la *fonda* (hôtel) Monin, plusieurs membres se rendent à la cathédrale, pour en contempler l'extérieur sous les feux du soleil couchant. Le regard éprouve une sorte de volupté à suivre les grandes lignes de cette magnifique création de l'art ogival. En contemplant la surprenante conservation des innombrables sculptures de la façade, légères, élancées et d'une incomparable délicatesse, une réflexion saisit l'esprit (la visite du reste de l'Espagne ne fera que la confirmer) : heureux peuple, d'avoir développé et maintenu son unité politique et religieuse, et de s'être ainsi préservé des guerres civiles, dites de religion, qui, sous prétexte de liberté de conscience et d'examen, ont eu pour résultat, en France et en Allemagne, le massacre des prêtres et des religieux, l'incendie et la ruine des églises et des monastères. Quant au moyen employé, il ne me déplaît pas de renvoyer aux *Lettres à un gentilhomme Russe sur l'inquisition Espagnole*, par le comte J. DE MAISTRE (1815). Au XV^e siècle, avant la chute de Grenade, l'Islamisme et le Judaïsme

(1) C'est à peu près la règle en Espagne. La faute en est, ce semble, moins aux mécaniciens, qui n'arrêtent jamais leur machine sur le « point mort », et aux chefs de gare, qui précipitent le départ, qu'à la voie unique sur chaque ligne et au petit nombre de trains, toujours bondés, sans compter les rampes énormes dont il sera de nouveau question.

Digitized by Google

arrivaient à constituer un état dans la monarchie. « Jamais les grands maux politiques, jamais surtout les attaques violentes portées contre le corps de l'Etat ne peuvent être prévenues ou repoussées que par des moyens pareillement violents.... *Videant consules ne respublica detrimentum capiat....* Si vous pensez aux sévérités de l'*Inquisition* (1), sans songer à tout ce qu'elles prévinrent, vous cessez de raisonner ». VOLTAIRE avait déjà dit (2) : « Il n'y eut en Espagne, pendant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles, aucune de ces révolutions sanglantes, de ces conspirations, de ces châtiments cruels qu'on voyait dans les autres cours de l'Europe. Ni le duc de Lerme ni le comte Olivarès ne répandirent le sang de leurs ennemis sur les échafauds. Les rois n'y furent point assassinés comme en France et n'y périrent point par la main du bourreau comme en Angleterre ». « Un vaisseau flotterait sur le sang que les novateurs ont fait répandre ; l'Inquisition n'aurait versé que le leur... Le Saint-Office, avec une soixantaine de procès dans un siècle, nous aurait épargné le spectacle d'un monceau de cadavres qui surpasserait la hauteur des Alpes, et arrêterait le cours du Rhin et du Pô » (3). Si donc l'on met en balance, d'un côté les millions d'individus qui ont péri de mort violente par le fait des protestants, pendant les guerres de religion,

(1) Il s'agit ici du tribunal *royal* de l'Inquisition, établi en 1484. On sait que les Papes protestèrent souvent contre ses sévérités. Rome a été de tout temps « le paradis des Juifs ». La congrégation romaine du St-Office, instituée en 1542 seulement, n'a jamais versé une goutte de sang. Il y a six cents ans que les souverains pontifes conçurent un dessein dont notre siècle a cru être l'inventeur, celui du système pénitentiaire. Des deux tribunaux en vigueur, celui de la pénitence chrétienne n'atteignait que les pécheurs apportant spontanément l'aveu de leurs crimes ; les tribunaux civils, avec la force en main, avaient l'inconvénient de ne posséder aucune action sur le cœur des coupables, de les frapper d'une vindicte sans miséricorde. Les Papes voulurent établir un tribunal intermédiaire, qui pût pardonner, engendrer le remords dans le criminel, qui changeât le supplice en pénitence et n'abandonnât ses justiciables au bras séculier qu'à la dernière extrémité.

(2) *Essai sur l'histoire générale*, chap. CLXXVII (t. IV, p. 135).

(3) DE MAISTRE, *Lettres... sur l'inquisition Espagn.*, 1854, pp. 97 et 101.

Digitized by Google

et des révolutionnaires, durant la Terreur et les guerres qui en furent la suite, de l'autre le nombre relativement restreint (31,912 suivant LLORENTE) de ceux condamnés par l'Inquisition, on conviendra qu'à choisir le moindre entre deux maux, l'Espagne n'a pas payé cher pour être exemptée des dévastations de tout genre dont notre pays a été victime aux XVI^e^ et XVIII^e^ siècles (1).

Dès le matin du dimanche, nous pénétrons dans l'intérieur de la merveilleuse cathédrale, qui a motivé cette digression. Comme bien d'autres, j'estime que le *coro* (chœur), planté dans les entrecolonnements de la nef, avec ses lourdes constructions et sa grille massive, a le grave inconvénient « d'interrompre la perspective et de nuire à la solennité des cérémonies du culte »: nous retrouverons cette disposition dans toutes les cathédrales d'Espagne (2). Il est facile de répondre qu'on est ici, non dans une église paroissiale, mais dans celle du chapitre; il est non moins facile de répliquer que les offices capitulaires de la semaine pourraient avoir lieu dans une grande chapelle, comme on s'y est résigné à Séville par nécessité : la splendeur des cérémonies majeures perd incontestablement au morcellement de l'église. Signalons, pour n'y plus revenir, car on les rencontre partout en Espagne, les orgues avec adjonction de tuyaux horizontaux, qui produisent des effets qu'on demande vainement aux tuyaux verticaux. Dans la *silleria* (chœur), qui ne comprend pas moins de 103 stalles de noyer, avec incrustations en buis, je jette un coup d'œil sur

(1) Il y aurait lieu de dresser la liste des villes, monastères et églises dévastés par les protestants, et de publier intégralement les procès-verbaux (qui existent encore à peu près partout) de ces actes de vandalisme; on ne pourra jamais répondre par une publication semblable contre les catholiques.

(2) « En entrant dans l'édifice, l'œil cherche comme par instinct au bout de la grande nef ce rayonnement de vitraux, ce ruissellement de lumière colorée qui resplendit dans nos vieilles cathédrales françaises, et semble avec toute une population de saints diaphanes et d'anges éblouissants montrer les splendeurs éternelles au bout des tristesses et des ombres de la vie, figurée par les longues nefs à peine éclairées (André TANDONNET, *Séville, vues et souvenirs*, dans *Revue catholique de Bordeaux*, 1890, t. XII, p. 196).

Digitized by Google

les livres de chant qui errent sur de colossaux lutrins : l'un d'eux, in-folio maximo en parchemin, date de 1734; un autre porte ce titre : « Liber hymnorum a Franco Perez de Limia, ordinis B. Mariæ virginis de Mercede in Burg. convtu existente, ex commissione.. Raymundi à Campuzano..., fabricæ metropolitanæ præpositi, elaboratus atque typis mandatus, 1770 ». Dans le cloître, sur une inscription de 1457, je note la donation de « tres breviarios en esta claustra ». Après la visite de la *capilla real* (sanctuaire), où reposent plusieurs membres de la maison royale de Castille, de celle *del condestable*, avec le magnifique tombeau du connétable de Castille, Pedro Hernandez de Velasco († 1492), et de sa femme Mencia de Mendoza († 1500), trois chanoines en habit de chœur procèdent à l'ouverture des trois formidables serrures de la grille qui donne accès dans le trésor de la cathédrale (1), où j'admire particulièrement trente chapes qui ont servi au concile de Bâle. Ce n'est point sans instances que j'obtiens l'accès des archives du chapitre; je dois ajouter qu'une fois la porte à secrets ouverte, on fut très empressé à me montrer les manuscrits et imprimés suivants :

Bréviaire du XIIe siècle; les hymnes sont réunies sous la

(1) Je noterai ici un détail qui s'est reproduit partout, sauf la variante des circonstances. A peine entrés, un des bons chanoines, le rochet couvert d'une chape à pectoral de velours noir, s'assit sur un caisson antique et alluma une cigarette. Sans éprouver de fanatisme contre le tabac en général et la cigarette en particulier, on a le droit de s'offusquer de cette manie du clergé espagnol de fumer toujours et partout. Dans la sacristie de Santa Maria de l'Alhambra, à Grenade, nous avons lu : « Si prohibe de fumar en la sacristia »; mais le vieux prêtre, préposé à cette église, nous parut d'une vertu austère. Ce besoin doit être bien inhérent au tempérament, car je l'ai vu satisfaire en des lieux où la crainte de l'incendie en nécessite la privation : ainsi un employé principal de la Bibliothèque nationale de Madrid fumait et déposait sa cigarette à côté de papiers dont la combustion pouvait entraîner la destruction d'inappréciables trésors. Qu'a dû penser l'archiviste municipal de Manrese, D. Leoncio Soler y March, qui me demanda à Barcelone un mot de recommandation pour M. Léop. Delisle, en voyant défendre, à la Bibliothèque nationale de Paris, sous peine d'exclusion, de fumer même dans ce lieu que les Espagnols appellent « retrete ».

Digitized by Google

rubrique « Him. d'adventus »; aucune qui ne soit commune à toute l'Eglise; il en est autrement de quatre hymnes en l'honneur de s^t Grégoire le Grand, ajoutées à la fin au XIII^e s. — Capitules et oraisons du Bréviaire, avec calendrier en tête; ms. daté de 1470. — *Epistolæ et Evangelia*; ms. du XII^e siècle. — Evangéliaire; ms. in-4° du XII^e s., avec cette note finale : « Ex supradictis evangeliis dicatur aliquando unum, aliquando aliud, prout celebranti placuerit, ut ex vicissitudine devotio audientium excitetur ». — *Liber Ildefonsi, Toletane civitatis episcopi, de laude virginitatis Dei Genitricis Marie;* ms. du XII^e s. — *Liber orationum ad missas;* ms. du commencement du XII^e s. — Martyrologe de l'église de Burgos; ms. grand in-folio du XIV^e s. Le texte est documenté sur les marges; suivent des chartes et chroniques. Ce vol. m'a paru d'un intérêt majeur pour l'histoire locale. — *Misal* de Burgos; ms. du XIII^e s., sans proses. — *Missale secundum consuetudinem fratrum Predicatorum*; Hispali, per Meinardum Ungut Alemanum et Stanislaum [Lanzalao] Polonum, socios, 1497 julii 20, in-folio de 18-LXXVIII-5-XCII-I.CCXXXVI ff. à 2 col. de 40 lig. Proses qu'on retrouve dans le rit Dominicain. — *Missale secundum consuetudinem Burgensis ecclesie,* nunc denuo impressum atque correctum, 1546, in-folio de 10-CCCVIII ff.; la fin de ce Missel non signalé (ainsi que le précédent) manque et nous prive du colophon.

Pendant que j'achevais mes recherches, la compagnie rendait visite à Mgr. l'archevêque; je lui fus présenté, un instant après, par un docte bénédictin de la congrégation de France, D. Ildephonse Guepin, prieur du monastère de Santo-Domingo de Silos. Sa Grandeur a l'esprit fort cultivé et ne manque pas d'érudition : nous causâmes de saint Béat de Liebana et de son commentaire sur l'Apocalypse, si remarquable par les peintures. Monseigneur parla aussi d'envoyer à notre institut catholique de Lyon un de ses jeunes prêtres, pour y recevoir des leçons de paléographie; il lui réserverait ensuite le premier canonicat vacant et le consacrerait à l'histoire du diocèse de Burgos.

Le chanoine Marques vint déjeuner avec nous; à la fin

Digitized by Google

du repas, l'alcade, D. Em. Luis Rosas, rendait à la société la visite que le bureau avait eu l'honneur de lui faire dans la matinée. Il porta un toast à l'armée française, représentée ici par un général en retraite, M. Dusan, au progrès de la religion catholique en France et en Espagne. Ces dernières paroles, lancées d'une voix vibrante, furent couvertes d'applaudissements.

Dans l'après-midi, nous visitons la *Cartuja* (chartreuse) de *Miraflores*, à 4 kilom. de la ville (1). Dans l'église nous admirons l'immense retable, doré avec le premier or venu d'Amérique, et le superbe mausolée en marbre blanc du roi Jean II et de sa femme Isabelle. De là nous filons à l'ouest vers le monastère de *Santa Maria de las Huelgas:* une autorisation de l'archevêque nous permet de franchir la clôture. L'ancienne abbesse, sur l'invitation de l'administrateur royal, ouvre la porte : toute vêtue de blanc, avec une coiffure montante, elle produit l'effet d'une apparition sous ces sombres voûtes. Au milieu de l'église s'élève le mausolée du fondateur du couvent, Alphonse VIII, et de sa femme Eléonore d'Angleterre ; sur les côtés, une vingtaine de tombes royales, parmi lesquelles on ne saurait oublier celle d'Alphonse X le Sage.

Nous quittons Burgos à 5 h. 04 du soir. Les *Officia sanctorum provinciæ ecclesiasticæ Vallisoletanæ* (Vallisoleti, 1888, in-8°), rencontrés ailleurs, ne me consolent pas de ce que j'aurais pu rencontrer dans les deux bibliothèques de Valladolid. Simancas, dont le château renferme les archives générales du royaume, n'est qu'à 11 kilom., sur la route de Zamora. Le directeur, D. Diaz Sanchez, est, paraît-il, d'une grande affabilité. On parle depuis longtemps de transporter ces archives dans les salles vides de l'Escurial, où elles seraient mieux à portée des travailleurs.

Nous arrivons à **Avila** à 1 h. 23 du matin et descendons à l'hôtel *Ingles* (Anglais). A 7 h. quelques prêtres se dirigent vers le couvent de l'Incarnation, tout plein des souvenirs de sainte Thérèse : impossible d'y célébrer la messe,

(1) La presse a parlé de l'émotion d'un vieux religieux, serrant dans ses bras son jeune monarque, au passage de la reine.

Digitized by Google

l'évêque d'Avila l'interdisant rigoureusement, même pour le premier jour, tant que le « celebret » n'a pas été visé au secrétariat. Au retour, on jette un coup d'œil sur l'ensemble de la ville : les murailles, en forme d'hexagone irrégulier, avec neuf portes et soixante tours, sont célèbres. Nous visitons longuement la cathédrale, réédifiée par Alphonse VI en 1107; elle est en ce moment l'objet d'une restauration intelligente. Un énorme mausolée, soutenu par des colonnes à forme insolite, attire longuement notre attention. Au sortir, je rencontre l'archiviste-bibliothécaire, D. Enr. Ballesteros y Garcia-Caballero; il me fait visiter les archives provinciales, qu'il est en train de classer et d'aménager : rien de bien ancien. J'apprends de lui qu'on a dû oublier à Burgos de me montrer un manuscrit à reliure plaquée d'argent. Les archéologues sont intrigués par des applications de mortier, analogues aux besants d'un écu, sur diverses murailles : c'est tout simplement pour empêcher les enfants d'y jouer à la balle. Nous parcourons divers sanctuaires et partons à 1 h. 59.

A Herradon-la-Cañada, on se trouve au point culminant de la ligne dans la sierra de Guadarrama (1359 mèt.); c'est également le point le plus élevé qu'atteigne un chemin de fer en Espagne (1). En descendant, après Navalperal, l'œil se repose du spectacle uniforme de ces montagnes arides, sur les domaines de la duchesse de Medinaceli, qui a montré, par une habile exploitation, que cette nature ingrate se laisserait vaincre par le travail; nous sommes cependant à 1270 mèt. d'altitude. Une heure après nous passons devant l'Escurial, que nous visiterons le surlendemain, en revevant en arrière.

Arrivée à **Madrid** vers 7 h. du soir, la caravane se par-

(1) En France, aucune ligne ferrée ne dépasse la hauteur de Briançon (1203 mètres). Quand on a parcouru les innombrables travaux d'art nécessités pour l'établissement de la ligne du Nord de l'Espagne, on s'explique que son matériel laisse encore à désirer; cette situation n'a rien de particulier au caractère espagnol, car la ligne de Tarragone-Barcelone-France offre plus de confortable que notre compagnie du Midi.

Digitized by Google

tage entre l'Hôtel des Quatre-Nations (calle de Arenal, 19) et sa succursale (calle del Carmen, 4), près la *puerta del Sol.* Le lendemain (mardi 22), après nos messes dites à San Luis (calle de la Montera), nous poussons par la calle de Alcala jusqu'au parc ou jardin *del Buen Retiro,* puis revenons visiter l'*Armeria,* près du *Palacio Real.* On sait que les armes et curiosités historiques, apportées de Valladolid et Simancas à Madrid sous Philippe II, ont été pillées durant la guerre de l'Indépendance; ce qu'on a pu retrouver ne remonte, en général, qu'au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, et encore n'y a-t-il pas à se fier complètement à l'exactitude des inscriptions du Catalogue. Après déjeuner, toute la compagnie se rend au Musée national de peinture, qui passe pour le plus riche de l'Europe, au moins comme collection de chefs-d'œuvre. L'école espagnole y est naturellement la mieux représentée : Ribera, Zurbaran, Velasquez, Murillo et Goya sont les principaux peintres de ce salon. A nombrer les 43 tableaux du Titien, on se rappelle que ce vénitien était l'ami de Charles-Quint; parmi les trois portraits et les sept tableaux de Raphaël, il y a des merveilles; nulle part on ne trouve autant de toiles de Rubens (62). Le soir, je rends visite, en compagnie de l'archiviste d'Auch, à D. Juan Fac. Riaño, de l'académie d'histoire, pour lequel D. Guepin m'a remis une carte d'introduction : il n'est point rentré du Conseil d'Etat. M^me^ Riano, non moins savante que son mari, nous reçoit avec une distinction parfaite et nous charge de lettres de recommandation pour Tolède et Grenade.

Rétrogradant sur ses pas, la société d'archéologie prend le lendemain matin la route de l'Escurial. Dans le train je me trouve en face du représentant à Madrid de la Grande-Chartreuse pour la vente de ses liqueurs. Les Espagnols ne les dédaignent pas, mais les fraudes et imitations rendaient presque illusoire le dépôt de la chartreuse véritable. A force de ténacité, M. J. Pecastaing est arrivé à obtenir un jugement contre les délinquants et, ce qui est mieux, à le faire exécuter. Les affaires de sa maison se chiffraient par 400.000 fr. pour le dernier exercice annuel. Nous causons de bien d'autres choses : des luttes politiques, dans

Digitized by Google

lesquelles M. Canovas et M. Martinez représentent, comme antagonisme, ce qu'étaient jadis en France Thiers et Guizot; de la grande popularité de la reine et de son intelligence supérieure; du suffrage universel, appliqué récemment pour la première fois : auparavant il fallait payer 400 réaux d'impôt, et dans ces conditions les étrangers domiciliés en Espagne avaient droit de vote : la dernière loi le leur a enlevé. La pauvreté du pays s'accuse par deux faits constatés aux extrémités de l'échelle sociale : 4.000 propriétaires ont été évincés par le fisc, l'année dernière, pour défaut de payement des impôts; à sa porte mon interlocuteur a vu le ministre de la marine faire la charité avec un centime. C'est pour cela sans doute que les indigents (Dieu sait s'ils sont nombreux en Espagne !) poursuivent avec persévérance les Français, plus généreux que ce haut fonctionnaire. L'établissement des voies ferrées a donné un certain développement au commerce et à l'industrie : s'ils manquent de l'essor voulu, c'est que les gens riches placent exclusivement sur l'Etat leurs capitaux disponibles. Mais à notre point de vue (M. Pecastaing est excellent catholique), toute la civilisation ne réside pas dans le progrès matériel : il en est la conséquence et non la cause. Ce qui frappe l'étranger, à Madrid comme à Barcelone, c'est le calme de la population, même aux jours de fête. Ce monde-là est chez lui dans la rue et sur les places publiques; il circule sans presse affectée ou réelle; les beaux jours ne sont pas finis : il a le temps. Pas un homme ivre, pas de mauvais sujet qui nargue ou insulte l'étranger, pas de disputes, pas de blasphèmes. Toutes les classes se croisent confondues, sans morgue de la part des grands, sans basse jalousie de la part des deshérités. « Nous avons tous une même croyance et nous croyons tous; la dissimulation et l'hypocrisie tiennent peu de place dans nos mœurs; nos désirs ne sont ni aussi violents ni aussi étendus (que ceux de nos voisins transpyrénéens); l'instruction n'est peut-être pas immense dans les classes élevées (1); elle est sans doute insuffisante dans les classes

(1) Cependant il ne serait peut-être pas facile de rencontrer en

Digitized by Google

inférieures; dans les unes et les autres il se commet sans doute des délits; mais partout domine l'esprit religieux, un jugement sain et une droiture naturelle » (1).

Sur ce, nous arrivons à l'**Escurial**. On connaît l'origine de cette résidence royale, qui renferme en même temps un monastère de Jéronymites, dont le nombre actuel est supérieur à cent. Construite en souvenir de la bataille de St-Quentin et pour l'acquittement d'un vœu au martyr saint Laurent, elle affecte la forme d'un gril. L'ensemble et les détails ne nous produisent pas l'impression lugubre que M. Germond de Lavigne cherche à communiquer dans son *Guide-Joanne*; il a certainement décrit ce palais l'imagination hantée des couleurs sombres sous lesquelles certaine école se plaît à dépeindre Philippe II. Notre visite commence par les appartements royaux. Les tapisseries espagnoles et flamandes qui couvrent les murs sont inférieures à nos Gobelins et se rapprochent de l'Aubusson. Dans chaque pièce on peut admirer les travaux d'ébénisterie, de marqueterie, d'incrustation, de serrurerie. Bon nombre de tableaux ont du mérite; on ne saurait omettre, dans la salle des Batailles, les immenses fresques de Nic. Granello et de Fabrizio Castello, qui représentent, d'un côté la bataille de la Higueruela, gagnée par Jean II sur les Maures sous les murs de Grenade, de l'autre celle de Saint-Quentin, où Montmorency fut défait en voulant secourir la place assiégée. Nous descendons à l'appartement de Philippe II, d'une simplicité monacale : une salle oblongue et deux alcôves; de l'une d'elles il assistait, pendant sa maladie, aux offices célébrés dans la *capilla mayor*. L'église, partagée en trois nefs, est surtout remarquable par sa coupole en dôme plein cintre, terminée par une lanterne, que surmontent une pyramide, une boule et une croix. L'église renferme 48 autels, avec tableaux pour retables;

France un jeune homme de grande famille, parlant correctement latin et à connaissances techniques comme celui qui fut notre compagnon sur la route de Madrid.

(1) Mesonero Romanos (Ram. de), *Nuevo manual historico, topografico, estadistico y descripcion de Madrid*; Madrid, 1854, in-12°.



Digitized by Google

chacun possède des reliques du saint auquel il est dédié : une inscription de 1754 constate qu'elles sont au nombre de 7422. Au chœur 218 énormes livres de chant sont rangés dans des casiers en bois; ceux des grandes fêtes sont ornés de vignettes et d'enluminures de mérite.

Pendant que mes compagnons descendent au *Panthéon* ou caveau des rois d'Espagne, je me rends à la *real biblioteca di S. Lorenzo*. Au coup de deux heures, je me présente à la porte; l'insistance de notre interprète la fait bientôt ouvrir. Le religieux qui fait les fonctions de bibliothécaire me remet entre les mains le Catalogue des manuscrits; un de ses confrères veut bien le parcourir et me signaler les livres liturgiques. On apporte d'abord un splendide *Bréviaire* de la reine Isabelle la Catholique, postérieur à la prise de Grenade; il est de format in-4°, en belle écriture ronde, à 2 col., avec encadrements et miniatures à toutes les pages, arabesques à tous les versets; les armoiries de la princesse sont fréquemment reproduites. Le titre: *Incipit Psalterium secundum consuetudinem Romane curie*, me dissuade d'y rien chercher de particulier à l'Espagne. Un examen rapide me permet de noter encore les Bréviaires suivants: *Predicatorum*, un (A. iij. 2) de l'an 1480 environ, l'autre (A. iij. 3) du XV^e^ siècle; — *Carthusianorum* (B. iij. 15), antérieur à 1422, dans lequel on a ajouté au XVI^e^ s. (ff. 3 et CCCXXIX^b^) un « Officium sancte Crucis », avec longue hymne inédite; — *Brixiense* (B. iij. 20), du XIV^e^ s.: les saints de Brescia sont d'une main postérieure dans le Calendrier; — *Bracharense* [Braga] (C. iv. 10), du XV^e^ s.; — *Benedictinum* (G. iv. 23), du XIV^e^ s.; — *Benedictin. Vallisoleti* (P. ij. 1), du XIV^e^ s.— Pour les imprimés, faute du Catalogue, je me contente de ce qu'on veut bien me communiquer : un Missel Ambrosien, dont M. Weale a signalé d'autres exemplaires à Florence, à Munich, à Paris et à Nice, *Missale secundum institutionem sanctissimi pastoris Mediolanensis Ambrosii, orthodoxe et universalis ecclesie doctoris eximii et irrefragabilis* (Mediolani, 1548, in-4° de 10 et 212 ff.), sans aucune prose; — et un Bréviaire de Tolède, qui nous intéresse particulièrement à raison de son origine française : *Breviarivm*

Digitized by Google

*secundum consvetudinem sanctæ ecclesiæ Toletanæ* nuper et auctum et emendatum (Lugduni, 1551, apud Bartholomæum Frænum, expensis... Petri et Josephi Ossandon et Genesii Fornerii, gr. in-8° de 22-545-1 ff. à 2 col. de 36 lig.) ; les hymnes commencent au f° 266 : il s'en trouve d'inédites (dans les recueils modernes, s'entend).

On regagne Madrid dans la soirée. Notre itinéraire primitif portait départ immédiat (à 6 h. 20) pour Cordoue. Les inondations récentes suggèrent de voir tout d'abord **Tolède**, où nous arrivons le lendemain (jeudi 24) à 8 h. 45, après avoir changé de train à Algodor. Le Tage enserre la ville en forme de fer à cheval; nous le traversons sur le pont d'Alcantara et entrons par la *puerta del Sol*, chef-d'œuvre d'architecture militaire parfaitement conservé. On attribue la fondation de la cathédrale de Tolède à saint Eugène, qui en aurait été le premier évêque : rien n'est moins certain que l'épiscopat du saint qui fut martyrisé à Deuil (Seine-et-Oise) vers l'an 286 (1). L'édifice primitif fut converti en mosquée par les Maures. Le roi saint Ferdinand la fit démolir en 1227 et jeta les bases d'une nouvelle cathédrale, en style ogival pur : elle ne fut terminée qu'à la fin du XV^e^ siècle et se ressent des époques diverses où l'œuvre fut reprise. Je crois inutile, — ce serait d'ailleurs sortir du cadre que je me suis tracé, — d'entreprendre une description de ce vaisseau grandiose, où l'art espagnol s'est surpassé : dans son *Toledo a mano* (2), D. Ramon Perro lui a consacré 745 pages du 1^er^ volume. Comme à Burgos, trois chanoines nous font les honneurs du trésor. Pendant que mes confrères admirent la grande *custodia* (châsse de la Fête-Dieu) et le manteau de la Vierge du Sanctuaire, je parlemente pour obtenir l'entrée de la bibliothèque du chapitre, qui renferme aussi ses archives, dans des placards qui les mettent à l'abri de la poussière et des importuns.

(1) *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, t. I, c. 681-2 et 2573.

(2) *T. a m. o descripcion historica artistica de la magnifica catedral y de los demas celebres monumentos;* Toledo, 1857, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

L'archiprêtre de la cathédrale, don Ramon Riu, veut bien m'y mener à 10 h. Dans le catalogue, je note bon nombre de manuscrits liturgiques, mais on m'apprend qu'ils ont été transportés, il y a quelques années, à l'Archivio historico de Madrid. Dans deux placards se trouve une importante collection de Bréviaires et Missels imprimés. Malheureusement la séance du matin fut courte; celle du soir, reprise après l'office à 4 h., le fut davantage : M. l'archiprêtre avait à présider au Grand Séminaire une séance de droit canonique *(argumentum pro laurea in jure canon.)*. Je le prie de se faire remplacer dans sa surveillance par un de ses collègues ou un prébendé. Par bonheur j'aperçois un des chanoines du trésor : il consent à reprendre le trousseau de clefs et à rouvrir la série de portes qui mènent à la bibliothèque. Mais, hélas ! moins d'une demi-heure après, on frappe à la première porte à coups redoublés et retentissants : c'est le sacristain qui ferme l'église et les cloîtres à l'heure réglementaire. Inutile d'insister : force m'est d'abandonner la partie. Il est simplement équitable d'ajouter que don Ramon Riu s'est prêté avec le plus grand empressement à compléter par correspondance l'insuffisance de mes notes.

*Breviarium secundum ordinem ecclesie Abulensis* [Avila]; Salmanticæ (à la fin : Salamanticæ), apud Andream de Portonariis, 1551, in-8°. — *Breviarium secundum Auriensis* [Orense] *ecclesie consuetudinem;* Salmanticæ, 1501 augusti idibus, in-8°. — *Breviarium Bracharense;* (manque le colophon, voir à Madrid), in-8°. Un exemplaire du Brév. de Braga de 1644 est conservé à Bruxelles, chez les Bollandistes. — *Breviarium Burgense* [Burgos]; Compluti, excudebat Joannes Broccarius, 1538, in-8°. — *Breviarium Cæsaraugustanum* [Saragosse]; Cæsaraugustæ, officina Georgii Cocci, 1556, in-8°. — *Breviarium ad usum ecclesiarum Calagurritanæ* [Calahorra] *et Calceatensis* [S. Domingo de la Calzada]; Lucronio, ædibus Joannis de Brocario, 1543, in-8°. — *Breviarium Cauriense* [Coria]; Cauriæ, excudebat Franciscus à Canto, 1559, in-8°. — *Breviarium juxta morem ecclesiæ Civitatensis* [Ciudad-Rodrigo]; (manque le colophon), 1555,

Digitized by Google

in-8°. — *Breviarium ecclesiæ Compostellanæ* [St-Jacques de Compostelle]; Salmanticæ, excudebat Mathias Gastius, 1569, in-8°. — *Breviarium ecclesiæ Cordubensis* [Cordoue]; Hispali, per Jacobum Cronberger, 1524, in-8°. — *Breuiarium secundum vsum almæ Dertusen*sis [Tortosa] *ecclesiæ;* Lugduni, ædibus Dyonisii Hersei, 1547, in-8°. — *Breviarium secundum consuetudinem ecclesiæ Garnaten* sis[Grenade]; Granatæ, 1544, in-8°. J'avais noté un peu différemment l'exemplaire de la bibliothèque Ste-Geneviève à Paris : « 1545, Breviarium secundum morem et consuetudinem Romane curie observandum in Granatensi ecclesia et in eius provincia; in cancellaria ipsius civitatis impressum, 1544 sept. 28 ». — *Breviarium Gienense* [Jaen]; (le colophon manque), in-8°. — *Breviarium secundum ritum ecclesiæ Hispalensis* [Séville]; Hispali, per Jacobum Cronberger, 1521, in-8°. — *Breviarium Illerdense* [Lérida]; (manquent le comm$^{t}$ et la fin), XVI$^{e}$ s., pet. in-8°, 6-523 ff. à 2 col. — *Breviarium secundum consuetudinem ordinis militie Sancti Jacobi de Spata* [St-Jacques de l'Epée]; in civitate Legionensi, per Joannem de Leo, 1532, idib. april., in-8° (2 exempl.) — *Breviarium Romanum.... Minorum;* Lugduni, apud Jacobum de Millis, excudebat Petrus Fradin, 1555, in-8° (2 exempl.) — *Breuiarium secundum regulam beati Ysidori, dictum Mozarabes*, maxima cum diligentia perfectum et emendatum; impensis nobilis Melchioris Gorici Novariensis, (à Tolède) per magistrum Petrum Hagembach Alemanum, 1502 oct. 25, in-4°, 8-CCCCXXXIIII ff. (les 2 derniers mss.) à 2 col., exempl. sur vélin. — *Breviarium secundum alme Pacensis* [Badajoz] *ecclesie consuetudinem;* Hispali, per Joannem Cronberger, 1529, in-8°. — *Breviarium secundum usum ecclesiæ Palentinæ* [Palencia]; Methymnæ, excudebant Mathæus et Franciscus Canto fratres, 1565, in-8°. — *Breviarium secundum usum ecclesie Pampilonensis* [Pampelune], noviter correctum et emendatum; (manque le colophon : peut-être l'édition de Lugduni, 1562, dont j'ai dépouillé un exemplaire à la Biblioth. Nation. de Paris, B. 4947, mis depuis lors dans la réserve), in-8°. — *Breviarium secundum morem almæ ecclesiæ Salmanticensis* [Salaman-

Digitized by Google

que]; Salmanticæ, apud Joannem de Canova, 1562, in-8°. — Autre édition antérieure, exempl. incomplet, in-8°. — *Breviarium secundum usum et consuetudinem ecclesie Segobiensis* [Ségovie]; (la fin manque), XVI^e^ s., in-12. — *Breviarivm ivxta consvetvdinem almæ ecclesie Seguntinæ* [Siguenza]; Seguntiæ, excudebat Sebastianus Martinez, 1561 (à la fin 1560), in-8°, fig. (servira de correctif au *Dictionnaire* de DESCHAMPS, qui ne fait remonter l'imprimerie dans cette ville qu'à 1575). — *Breviarium secundum morem ecclesie Toletane* [Tolède], *Hispaniarum metropolis ;* Veneciis, 1483, 19 kal. ianuarii, in-4°, 8 ff. (dont le 1^er^ manque) et signat. a-ff iiij, à 2 col. de 42 lig. — *Brev. sec. mor. eccl. Toletanæ ;* Venetiis, per Lucam de Giunta, 1506, in-8°. — Autre édition de 1551, décrite plus haut d'après l'exempl. de l'Escurial. — *Breviarium secundum ritum metropolitane ecclesie Valentine* [Valence]; Valentie, arte Francisci Romani, 1533 julii 18, in-8° (1).

*Incipit Missale mixtum secundum ordinem et regulam sancte ecclesie Toletane, Yspaniarum metropolitane ;* (manquent le 1^er^ feuillet et la fin), in-4° à 2 col. de 38 lig., signatures (ff. non chiffrés), rubriques en espagnol. — *Missale mixtum alme ecclesie Toletane* (*Incipit* comme le précédent :... *Tolet., Hispaniarum primatis*); in eadem regali civitate impressum, jussu ac impensis nobilis Melchioris Gorricii de Novaria, arte ac industria magistri Petri Haghembach Alemani, 1499 junii 1, in-4°, 8-CCCXII-3 ff. (le colophon est au recto de l'avant-dernier) à 2 col. de 33 lign. Un exemplaire sur vélin et six autres sur papier, dont deux incomplets (2). — *Missale mixtum secundum ordinem primatis ecclesie Toletane* elimatius quam antea : ac iam

(1) Pour ne rien omettre, on me signala un *Breviarium Nebricense* [Lebrija] de 1527, cité, je crois, dans le *Martyrologium Hispanum* de TAMAYO.

(2) Cette mention a pour but d'attirer l'attention de MM. les conservateurs des grandes bibliothèques d'Europe sur la possibilité d'enrichir leurs collections, par échange ou autrement, d'un exemplaire de cet incunable non signalé (qu'il faut rapprocher du Bréviaire et du Missel Mozarabes de 1502 et 1500), dont je viens de découvrir une « carrière » inexplorée et improductive.

Digitized by Google

nulla ex parte confusum; Compluti, 1534, 13 cal. julii, in-4°, 8-cclxiiij-6 ff. à 2 col. de 39 lig. Un autre exempl. est imparfait de 8 ff. liminaires. — *Missale mixtum secundum ordinem et regulam sancte* (plus loin : *o. alme primatis*) *ecclesie Toletane, Hispaniarum primatis* (p. l. omis : *H. p.*); Compluti, 1539, cal. septemb., in-4°, 8-cccxix-13 ff. Huit exemplaires, dont deux incomplets. — *Missale sec.* (comme à l'édition de 1534)... *confusum*; Compluti, 1550, 4 cal. octob., in-4°, 10-ccclxviij-7 ff. à 2 col. de 34 lig. Onze exemplaires, presque tous en vélin. — *Missale mixtum secundum ordinem almæ primatis ecclesiæ Toletanæ*, 1551; Lugduni, Philibertus Rolletius, 1550, in-4°, 10-cccxii-11 ff. à 2 col. Neuf exempl.

Tous ces livres ont été soigneusement, sinon habilement reliés en cuir fauve, à tranche jaune, avec deux fermoirs en cuivre. On sait que le rite mozarabe s'est conservé à Tolède dans deux églises seulement: celle des Santas Justa y Rufina et celle de San Marcos.

Nous visitons encore Santa Maria la Blanca et San Juan de los Reyes, restauré par la commission des monuments. La fabrique d'armes, célèbre jadis, est inactive en ce moment. Le collège militaire, fondé en 1808, a été rétabli en 1849 : c'est l'école de St-Cyr de l'Espagne; ses élèves ont fort bonne façon. En revanche les gamins de la ville nous suivent dans les rues d'une façon insolite et nous décochent des quolibets que nous ne cherchons pas à comprendre. Le soir, à 7 h., nous prenons le chemin de Cordoue par Ciudad-Real, la ligne plus directe par Castillejo n'étant pas encore rendue à la circulation; on la rejoint à Manzanarès. Nous sommes dans la Sierra Morena; le train atteint le point culminant de la voie à Almuradiel ou le Visillo (798 mèt.). Comme il a du retard, nous déjeunons à Menjibar et arrivons à **Cordoue** après midi. A la gare, l'agent consulaire de France, D. José Sanchez Muñoz, nous souhaite la bienvenue : il ne cessera, durant le séjour, d'être pour nous tous le plus précieux cicerone. Nous prenons gîte au Grand Hôtel Suisse (Suizo).

Le monument principal, unique en son genre, c'est la

Digitized by Google

mosquée commencée par Abd-er-Rhaman en 787, agrandie par Al-Hakem en 976 et par Almanzor vers 1012. C'est plutôt une forêt de colonnes et d'arcades qu'un édifice: elles sont au nombre d'environ 750, formant 19 allées dans un sens et 36 moins larges dans l'autre. Après la conquête de Cordoue en 1236, le roi saint Ferdinand se borna à faire purifier la mosquée et à l'adapter telle quelle au culte chrétien; mais, en 1523, le chapitre cathédral obtint de Charles-Quint, contre l'*ayuntamiento* (administration municipale), l'autorisation d'élever au milieu du quinconce du monument arabe un sanctuaire mieux approprié aux solennités. Le roi, paraît-il, regretta plus tard sa condescendance; au point de vue artistique, on doit se ranger à cet avis tardif. D. Luis Ramirez y de la Casas-Deza a consacré tout un in-12 à la *Descripcion de la catedral de Cordoba* (1). Malgré l'intervention de D. Muñoz, je dus renoncer à voir les archives du chapitre: elles étaient en désordre et l'archiviste, récemment nommé, ne crut pas pouvoir prendre sur lui, en l'absence de l'évêque, de me les montrer en cet état.

La chaleur est très forte : 40 degrés à l'ombre. On comprend l'avantage des rues étroites et tortueuses, pour préserver du soleil et faciliter la pose des *tendidos*. Les *miradores* (belvédères fermés de vitres) sont moins fréquents que dans le centre de l'Espagne; en revanche presque chaque maison a son *patio* (parterre intérieur). De l'esplanade du Triunfo, nous contemplons le cours du Guadalquivir et l'antique pont qui le traverse. Les jardins de l'alcazar des émirs et des califes ne sont qu'un souvenir du célèbre palais arabe. Au musée provincial, dont le conservateur nous fait les honneurs avec courtoisie, je note le texte du *Pange lingua* de la Fête-Dieu divisé par six peintures formant tableau.

Nous quittons Cordoue (samedi 26), à 11 h. 50, nous dirigeant sur Grenade par La Roda. A Bobadilla le train reçoit l'évêque de Malaga, à qui M. le chan. Pottier offre

(1) Cordoba, 1853.

Digitized by Google

les respects et les souhaits de la société archéologique. Le vénérable prélat descendit 15 kilom. après, à Antequera, où il était attendu par la *junta* (municipalité) en grand costume, la gendarmerie, nombre de prêtres et de religieux: parmi eux des Trinitaires, dans le couvent desquels il devait descendre; sur le quai de la gare, une dizaine de musiciens témoignèrent de plus de bonne volonté que de talent. Arrivée à **Grenade** à 7 h. 40 du soir. A défaut de place dans les hôtels de la ville, encombrés de visiteurs attirés par les courses de taureaux, le vice-consul de France, M. Grenier, a retenu nos chambres à l'hôtel de Rome (ancien[t] *Siete Suelos*) à l'Alhambra. Nous sommes à deux pas du palais de Charles-Quint et de l'église de Santa Maria, où les prêtres célébreront la messe.

Le lendemain (dimanche 27), nous allons à la cathédrale. Cette œuvre de la Renaissance, commencée en 1529, fut inaugurée en 1560. Elle a cinq nefs; les latérales sont entourées d'une vingtaine de chapelles riches et ornées. La principale est la *capilla real,* qui renferme les restes de Ferdinand V et d'Isabelle, déposés d'abord à San Francisco de l'Alhambra, transportés ici par Charles-Quint en 1525, et ceux de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle; les quatre cercueils de plomb sont dans un petit caveau, au-dessous des deux mausolées en marbre qui représentent les quatre princes.

Dans la rue, bien que les Français ne soient pas habitués à une stricte observation du dimanche comme en Angleterre, le spectacle d'une ville toute au labeur matériel nous scandalise. Les ouvriers travaillent dans les ateliers comme en pleine semaine. Le soir, revenus à la cathédrale, nous compterons trois hommes et guère plus de femmes au Salut. C'est à faire penser qu'une forte partie de la population est restée morisque ou mozarabe, c'est-à-dire que ce sont encore des arabes plus ou moins christianisés. On en vient à se demander si l'on n'est pas l'objet d'une illusion, si la fatigue ne nous fait point brouiller l'ordre des jours; mais non : à preuve, c'est qu'il y aura le soir course de taureaux.

Digitized by Google

Quelques membres de la caravane se laissent tenter par ce spectacle insolite; ils reviennent écœurés : « C'est horrible, c'est affreux ! » et jurent de n'y plus retourner de leur vie. Les détails qu'ils en racontent blessent en effet la délicatesse de nos mœurs françaises. Ces exercices barbares ont lieu dans les grandes villes généralement le jeudi et le dimanche. On y accourt de loin, on s'y précipite avec la même furie que jadis les Romains aux jeux sanglants du Cirque : c'est de la frénésie. L'arène est entourée d'une forte palissade, surmontée d'une balustrade derrière laquelle sont les gradins et les loges. On désigne sous le nom de *toreadores* ceux qui combattent à cheval et de *toreros* ceux qui sont à pied. Lâché dans la lice, le taureau sauvage trouve devant lui les *banderilleros*, qui le harcèlent en lui lançant d'une main de petits dards à flamme rouge ou même des fusées dans le flanc, en agitant de l'autre un drapeau rouge; plus loin il rencontre les *picadores* à cheval, brillamment costumés, armés d'une lance qu'ils cherchent à lui briser dans le cou. L'idéal pour cette foule, avide d'émotions, c'est quand la bête devenue féroce éventre d'un coup de corne le cheval et fait sauter en l'air le cavalier : « Bravo, taureau ! » De même qu'on l'accable d'invectives quand il cherche à regagner la porte : « Lâche taureau ! ». La plus triste partie du spectacle, mais non la moins goûtée, ce sont ces rossinantes éventrées qui s'embarrassent en marchant dans leurs entrailles en sortant de l'arène. Devenu haletant, le taureau rencontre enfin le *matador*, qui lui plonge une épée au défaut de l'épaule, et le *puntillero*, qui lui donne le coup de grâce. Mais le combat n'a pas toujours une issue aussi prévue. Cette année, sept toréadors ont péri, dans l'espace d'une semaine, en diverses tauromachies; pareils événements ne rendent, paraît-il, les courses ni moins attrayantes ni moins suivies. Le peuple qui garde, de nos jours, un goût effréné pour ces spectacles toujours sanglants, est le même qui se délectait jadis des auto-da-fé : Rome a toujours protesté contre les uns et les autres (1).

(1) Voir la belle *Instruction pastorale et mandement* de Mgr [Bes-

Digitized by Google

Grenade ne compte pas moins de 66 églises, couvents ou chapelles. Nous donnons un coup d'œil à San Geronimo, dont le monastère fut fondé dès 1492 ; l'église fut construite pour recevoir les restes du grand capitaine Gonsalve de Cordoue.

Dans l'après-midi, on se rend en voiture à la *Cartuja* (Chartreuse), type le plus complet du genre rococo, caractérisé par la richesse des ornements, mais surtout par leur accumulation exagérée. Dans le cloître, de grandes toiles d'un religieux de l'ordre retracent la légende de saint Bruno; sa statue, qui surmonte la grille du chœur, passe pour un chef-d'œuvre de sculpture sur bois. Tout est merveille dans le *sagrario* et dans la sacristie. En revenant, nous passons au Grand Séminaire; un des directeurs veut bien me montrer la bibliothèque. J'y trouve dans la section liturgique : *Missale Romanum*, imprimé à Venise le 16 mars 1495, dont il y a des exemplaires à Munich et un autre à Göttweig; *Officia sanctorum in Breviario Romano... in Hispania* (Matriti, 1772, in-8°, 280 p.); *Officia propria sanctorum patriarchalis ecclesiæ Hispalensis et diœcesis* (Hispali, 1788, in-8°, 216 p.); *Festum beati Joannis Grande, cognomento Pecador* (1853, in-8°, 12 p.)

Lundi matin, notre première visite est pour l'Alhambra. Ce vaste palais, construit par le calife Abou-Abdallah-ben-Naser (1231-73), est le chef-d'œuvre de l'architecture mauresque. D. Raphaël Contreras a consacré trente-sept ans à restaurer intelligemment ses arabesques si remarquables, à retrouver ses inscriptions perdues, à rétablir les parties de l'édifice que le temps avait détruites presque en entier. Il a publié le fruit de ses longues recherches sur l'art arabe en un volume, qu'il a lui-même traduit en français. Son fils, D. Mariano Contreras, qui poursuit dignement les travaux de son père, a bien voulu m'en donner la 4e édition : *Etude descriptive des monuments arabes de Grenade, Séville et Cordoue, c'est-à-dire l'Alhambra, l'Alcazar et la*

son] l'évêque de Nîmes, Uzès et Alais sur les combats et les courses de taureaux ; Nîmes, 1885, in-4°, 15 p.

Digitized by Google

*grande mosquée d'Occident* (1). Nous parcourons, suivant l'ordre habituel, la cour *(patio)* des Lions, où un de nos collègues photographie toute la caravane ; la salle du Tribunal : on discute l'époque des peintures des voûtes, appliquées sur cuir collé à des panneaux de cèdre (bien qu'en contradiction avec la tradition musulmane, qui prohibe la représentation des êtres animés, elles ne sauraient être postérieures à la Conquête) ; la salle où furent égorgés les Abencérages ; celle des Deux Sœurs (dalles ou sultanes?) ; le musée, avec son vase de l'Alhambra ; la tour del Mihrab (comment n'a-t-on pas préservé les fresques du mirador des noms d'une foule de sots visiteurs ?) ; la salle des Ambassadeurs, qui remplit tout un étage de la tour de Comareh ; celle des Secrets ; enfin celle des Bains, admirablement restaurée quant aux ornements et aux couleurs.

Pour tout dire, l'art arabe laisse absolument froids plusieurs de mes compagnons. L'ensemble des édifices est lourd et, lorsque les ravages du temps ou la main de l'homme ont fait disparaître les revêtements de stuc et les broderies d'arabesques, il ne reste qu'un amas de murailles, où rien ne vient interrompre la monotonie de la ligne droite. Les combinaisons les plus ingénieuses de figures géométriques, les enlacements les plus variés de lignes et de fleurons ne disent rien à l'âme. Nulle proportion entre le diamètre et la hauteur des colonnes, qui se font face sans se correspondre. Les coupoles si admirées (*media naranja*, demi-orange) « semblent plutôt le produit d'une cristallisation fortuite que l'œuvre d'une main humaine ». Le défaut de sentiment artistique se manifeste par la réputation colossale que les auteurs arabes ont faite aux douze lions du *patio*, où Théoph. Gautier n'a vu que d'informes essais d'enfants. Les pavés en marbre blanc, les vasques en albâtre, les jets d'eau qui répandent partout la fraîcheur, les jardins odorants ne sont que pour les sens ; et on s'étonne peu d'apprendre qu'aujourd'hui encore les Arabes, dans leur prière du vendredi, demandent à Dieu de leur rendre ce paradis terrestre.

(1) Madrid, Ric. Fe, 1889, pet. in-8° de 462 p., avec grav. et plans.

Digitized by Google

Nous montons enfin à la tour de la Vela, dont la cloche règle la distribution nocturne des eaux et rappelle chaque année, le 2 janvier, par une sonnerie ininterrompue de vingt-quatre heures, l'anniversaire de la prise de Grenade (1492). De la plate-forme on a une vue superbe. Un vallon sépare de l'Alhambra le Generalife, qui en était la maison de fêtes. Dans l'après-midi nous visitons ses fontaines, ses bosquets de lauriers, son cyprès (de la Sultane) plusieurs fois séculaire, son belvédère, d'où la vue s'étend à travers un ciel toujours pur sur l'immensité de la Vega (1).

Mardi, redescendant de bonne heure la promenade ombragée de l'Alameda, nous quittons Grenade et rebroussons chemin par Bobadilla et La Roda sur **Séville.** Les chemins de fer Andalous sont supérieurs à ceux du Nord et du Centre. Nous arrivons à 4 h. 06, nos chambres retenues au Grand Hôtel de Rome. Nous trouvons à la gare, pour nous faire accueil, le savant d'Espagne dont j'ai gardé le meilleur souvenir, D. José Gestoso y Perez, membre de l'académie des belles-lettres de cette ville, professeur, archiviste, bibliothécaire et conservateur des antiques (2). Sous sa conduite intelligente, nous visitons d'abord la cathédrale. En la commençant en 1401, sur l'emplacement d'un ancien temple mauresque, les chanoines voulaient la faire telle qu'elle n'eût point d'égale dans la chrétienté; son achèvement demanda plus d'un siècle (1519). Le *cimborium* (coupole) de la *capilla mayor*, qui s'était écroulé en 1511, demeura trois siècles sans être achevé (1842). On pressentait

(1) Cf. TANDONNET (André), *Grenade, vues et souvenirs,* dans la *Revue catholique de Bordeaux* (1889), t. XI, pp. 84-91, 105-15, 145-55.

(2) Il a publié bon nombre d'ouvrages, entre autres un *Guia artistica de Sevilla, historia y descripcion de sus principales monumentos religiosos y civiles, y noticia de las preciosidades artistico-arqueológicas que en ellos se conservan* (2ª edic. considerabl. aument., Sevilla, 1886, pet. in-4°, IV-198 p.), dans lequel je n'aurais qu'à glaner, car il a bien voulu m'en faire hommage. Il a entrepris une *Historia monumental y artistica de Sevilla*, dont le 1er vol. a vu le jour : on ne peut que désirer le prompt achèvement de cet ouvrage, remarquable par l'exactitude des renseignements et le nombre des reproductions de monuments. D. Gestoso prépare en outre un Dictionnaire des artistes Sévillans, qui en mentionnera 4000 ignorés jusqu'ici.

Digitized by Google

qu'il s'effondrerait de nouveau un jour : cette catastrophe s'est malheureusement réalisée dans l'été de 1888. Elle a été terrible : boiserie, grille, retable, tableaux, sculptures, orgue, etc. ne sont plus qu'un souvenir. La chute de la coupole ayant entraîné ou ébranlé les voûtes voisines, on a dû les étayer et l'église n'est plus qu'une forêt de charpente, qui interrompt partout le regard. Dans la *capilla real*, nous vénérons le corps du roi saint Ferdinand, conservé intact et revêtu de son costume de guerre. Pour dire la messe à son autel on use d'un Missel Romain imprimé à Anvers en 1762, à la suite duquel on a relié : *Missæ propriæ sanctorum Hispalensium* (Hispali, 1882). Dans la chapelle San Antonio (de Padoue) on nous signale un chef-d'œuvre de Murillo. Dans la *sacristia mayor* nous admirons des richesses incalculables : la merveilleuse *custodia* (châsse), œuvre de Jean d'Urfé (1587); le célèbre *tenebrario*, chandelier triangulaire; etc. Il y a là — cette remarque peut s'appliquer ailleurs — des quintaux d'argent et d'or, des boisseaux de pierres précieuses improductifs, je ne dis pas au point de vue commercial et industriel, mais même sous le rapport de la piété et de l'édification. On a vu, dans les premiers siècles, les évêques vendre les vases sacrés de leur église pour racheter les captifs et nourrir les pauvres. Sans attendre une spoliation, qui se produira tôt ou tard par le fait d'un gouvernement aux abois ou à la suite d'une émeute populaire, le clergé ne pourrait-il pas, ne devrait-il pas distraire une partie de ces richesses inutiles pour guérir l'Espagne de la lèpre de la mendicité qui ne la ronge pas moins que l'Italie, pour ouvrir des asiles aux malades incurables qui encombrent les rues? N'est-il pas vrai d'ailleurs que le pays, où le clergé a été le plus souvent et le plus violemment spolié de ses biens, reste le plus fécond en œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle? Je parle de la France, on le devine.

Tandis que mes compagnons se dirigent vers la Giralda, tour mauresque qui dépendait de la mosquée, surmontée depuis 1568 d'une statue en bronze de la Foi, qui tourne *(girar)* au moindre souffle du vent, je me rends à la Biblio-

Digitized by Google

thèque Colombine, installée à l'ouest de la cour complantée d'orangers *(patio de los naranjos)* de la cathédrale. Elle doit son origine à Fernand Colomb, fils du grand navigateur, qui y réunit tout ce qui se rapportait à son père et à ses voyages, et en général à l'état des connaissances humaines de son temps. On a publié le Catalogue dressé par lui, avec les prix d'achat. Il la légua au chapitre de Séville, avec une rente destinée à son entretien; elle s'est beaucoup accrue. Malheureusement des déprédations fâcheuses y ont été commises ces derniers temps par des émules de Libri (1). Les livres liturgiques ne les tentèrent pas : le catalogue sur fiches, que le conservateur me permet de compulser, m'en révèle un certain nombre, dont je vais décrire les principaux et signaler les autres.

*Breviarium Ambrosianum;* Mediolani, 1723, 4 v. in-8°.— *Breviarium secundum usum fratrum Carmelitarum,* longe exactiori cura quam unquam alias emendatum; Venetiis, 1542, gr. in-4°, 20-408 ff. à 2 col. de 49 lig. Les leçons atteignent une longueur démesurée. — *Breviarium Carmelitarum;* Venetiis, 1747 et 1760.— *Breviarium Cartusiense;* Lugduni, 1587, in-8°. J'en ai vu des exemplaires à Bruxelles (biblioth. royale) et à Paris (Sainte-Geneviève et Mazarine). — *Breviarium Cisterciense;* Venetiis, 1640, in-8°. — *Breviarium Gothicum* (Mozarabe); Matriti, 1735, fol.; 1775 (voir à Saragosse).— *Breviarivm Hispalensis* [Séville] *diœcesis,* nunc denuò accuratissimè excusum; Salmanticæ, 1563, in-8°, 20-556 ff. L'office de la Conception de Marie est tout entier tiré des Sts-Pères, avec leurs noms. — *(Breviarium canonicorum regularium ordinis militaris S^i Jacobi) :* ce titre a été inscrit au dos d'un volume imparfait du commencement et de la fin; une longue note inscrite sur la garde le dit postérieur à 1528, in-8°, 5? - D.LVIII? ff. à 2 col. de 33 lig. Cf. l'exempl. de Tolède. — *Breviarium Lugdunense;* 1690, 4 v. in-8°.

*Missale.... B^e... Virginis Marie de Monte Carmelo;*

(1) M. Henry Harrisse a raconté ces vols dans son livre intitulé : *Grandeur et décadence de la Colombine*; il a été traduit en espagnol.

Digitized by Google

Venetiis, 1574, in-4°. Exempl. à Francfort, Hambourg, Oxford et Nice. — *Missale secundum ordinem Carthusiensium;* Parisiis, 1541 aug. 18, in-8°. Huit exempl. ailleurs.— *Missale monasticum secundum ritum et morem congregationis Casinensis*; 1523, fol.— (Manque le titre) *Ordo missalis secundum consuetudinem ecclesie Cordubensis,* (à la fin) *Missalis opus juxta morem e. C.;* Hispali, per Jacobum Cromberger Alemanum, chalcographum, 1525 sept. 11, in-fol., 9[18]-cclxxxiiij-18 ff. à 2 col. de 34 lig. —*Missale Gothicum secundum regulam beati Isidori Hispalensis episcopi* jussu card. Fr. Ximenii de Cisneros ad usum Mozarabum prius editum, denuo opera et impensa em. dom. card. Fr. Ant. Lorenzanae recognitum et recusum; Romae, 1804, in-fol., 7 pl. Manque à M. Weale.— *Ordo Missalis secundum consuetudinem Romane curie et ordinis fratrum Sancti Hieronymi;* Cesarauguste, Georgius Coci Theutonicus, 15011 (sic, pour 1511), in-4°, 10-CCXLII-6 ff. à 2 col. de 36 lig. Exempl. à Munich et Nice.— *Missale divinorum secundum consuetudinem sancte ecclesie Hispalensis* noviter impressum; Hispali, Ioannes Varela Salmanticensis, 1534 prid. non. (4) februarii, in-fol., 10-CCLXXI-8 ff. Nombreuses proses; l'auteur de chacune des parties du canon est indiqué. Exempl. à Rome (Barberine).— Mêmes titre, lieu d'impression et nom d'imprimeur, 1537, 8 kal. augusti, in-fol., 12-CCCXLVII-8 ff. à 2 col. de 30 lignes. Mêmes proses. — Même titre, etc., 1538, in-8° (d'après le Catalogue). — *Missale divinorum secundum consuetudinem alme ecclesie Hispalensis* denuo impressum, in quampluribus valde necessariis summa cum diligentia emendatum; Hispali, Gregorius de Turri, 1558, 4 kal. julii, in-fol., 10-CCCIIIJ ff. à 2 col. de 33 lig. Deux exempl.; proses moins nombreuses.— *Missale secundum consuetudinem ordinis militie Sancti Jacobi de Spata;* Legioni, Petrus Celada, 1560, in-fol., 12-CCCXLII ff. — *Missale mixtum* (voir à Tolède); Romae, 1755, 2 vol. in-fol. — *Missale secundum consuetudinem alme ecclesie Placentine* [Placencia, non Piacenza], elimatius quam antea ac iam nulla ex parte confusum; Venetiis, apud Andream et Jacobum Spinellos, 1554, in-fol.

Digitized by Google

goth., 10-cccxv-5 ff. à 2 col. de 35 lig., fig. — *Missale secundum usum fratrum Predicatorum;* Venetiis, 1550, in-4°.

Les Guides oublient de signaler dans la cour des orangers, au-dessous de la bibliothèque, une chaire à prêcher en pierre, supportée par une colonne en marbre, derrière laquelle est cette inscription : « D. O. M. En este sitio predicaban s. Vicente Ferrer, s. Francesco de Borja, el v. p. Fernando de Contreras, el v. p. m. Jvan de Avila, el v. p. Fernando de Mata y otros grandes » prédicateurs, qui ont opéré à Séville de merveilleux fruits de salut.

Comme monument arabe, on ne peut se dispenser de visiter l'Alcazar, sur la place del Triunfo, à la fois forteresse et résidence royale. S^t Ferdinand s'y installa; Pierre I^er et Charles-Quint l'agrandirent. L'étude du musée de peinture et sculpture se fait sous la direction des conservateurs, qui nous montrent dans les toiles de Murillo la réalisation idéale du type sévillan. L'un d'eux, D. Caballiero y Infontes, possède lui-même un remarquable cabinet d'antiquités, qui, après lui, ira enrichir les collections publiques.

Nous sommes loin d'avoir épuisé les merveilles de Séville *(maraviglia)*, mais il faut songer au retour. Le vendredi, à 10 h. 26 du matin, toute la caravane reprend le chemin de **Madrid** par Cordoue et la ligne directe de Castillejo, qui vient seulement d'être réparée. Malgré les lenteurs nécessaires à la sécurité, nous arrivons à la gare d'Atocha à 6 h. 50 du matin. Le rendez-vous est à 10 h. au musée archéologique (calle de Embajadores, 68). Bien que de création récente (1867), il a recueilli de très curieuses épaves dans la section du moyen âge. Après midi, je me rends à la bibliothèque de l'Académie royale d'histoire (calle del Leon, 21). Le conservateur m'autorise sans peine à consulter les fiches du Catalogue, et me fait remettre les volumes suivants : — *JHS Breviarivm ivxta consvetvdinem almae ecclesiae Segvntinae* [Siguenza], ex sacra potissimum scriptura, ex probatis sanctorum historiis nuper confectum, accuratissimèque castigatum ; Seguntiæ, 1661, in-4°, 13-289 ff.— *Missa Gothica seù Mozarabica, et officium itidèm*



Digitized by Google

*Gothicum* diligenter ac dilucidè explanata ad usum percelebris Mozarabum sacelli Toleti ; Angelopoli, 1770, in-4°, 4 f.-137 p. et 1 f.-198 p. — *Missæ propriæ festorum ordinis eremitarum S. Augustini;* Antuerpiæ, 1684, in-4°. — *M. p. sanctorum o. e. S. A.;* Ulyssipone occidua, 1760, in-4°. — *Missæ propriæ sanctorum Toletanæ diœcesis et ecclesiæ;* Matriti, 1688, in-4°.

Il me reste peu de temps pour la Biblioteca nacional, qui sera fermée demain dimanche; mais j'y retrouve l'empressement auquel m'ont habitué les grandes bibliothèques de Paris, le musée Britannique de Londres et la bibliothèque centrale de Rome. Un des conservateurs veut bien désigner un jeune employé pour m'accompagner à l'Indice, c'est-à-dire au catalogue sur fiches. Les notes que j'y ai prises, ainsi que sur quelques originaux, ont été très obligeamment complétées par D. Manuel Tamayo y Bans.

*Breviarium Abrincense* [Avranches]; Parisiis, 1698, 4 v. in-12°. — *Breuiarium Bracarense* [Braga], emendatum et correctum maxima cum diligentia; Salmantie, Joannes de Porres, 1512, in-8° goth., fig. Le même typographe avait imprimé à Monterey le Missel d'Orense en 1494 (voir plus loin). — *Breviarium Carmelitarvm secundum vsum ecclesiæ Hierosolymitanæ et Dominici Sepulchri*, nunc recens sub P. Ioanne Baptista Rubro, ipsius ord. magistro generali solerti cura F. Iac. Maistret emendatum; Lvgdvni, apud Ioannem Strativm, 1575, in-16°. — *Breuiarium sancte metropolitane ecclesie Cesaraugustane* [Saragosse]; Cesaraugusta, ex officina Georgii Coci, 1527, in-8° goth. — *Breuiarium secundum ordinem immaculate Conceptionis Virginis genetricis Dei Marie;* Compluti, in edibus Joannis Brocarij, 1551, in-8° goth. — *Breviarivm secvndvm morem almæ ecclesiæ Conchensis* [Cuença], nunc in breviorem lectionem redactum et excussum ; Conchæ, Io. de Canova, 1558, in-8°. — *Breviarium Sancti Cucufati* [San Colgat del Valles, St-Cucufat, monastère en Catalogne] ; (imparfait du commencement et de la fin), in-4°. — *Breu.... eccl. Dertusen.* (voir à Tolède); Lugduni, 1547, in-8°. — *Breviarium Eborense* [Evora]; Olisipone, apud Ludov. Rotorigium,

Digitized by Google

1548 april., in-8°. Un exempl. chez les Bollandistes à Bruxelles. — *Breuiarium secundum consuetudinem sancte ecclesie Gienensis* [Jaen] ; Hispali, per Jac. Combergerum, 1528, in-fol. goth. — *Breviarivm Romanvm secundum consuetudinem ordinis fratrum Sancti Hieronymi ;* Lvgdvni, apud Guil. de Millis, excud. Dionysius de Harsy, 1547, in-8°, fig. — *Breviarivm Romanum secundum ordinem fratrum Sancti Hieronymi* auct. et rev. ; Cesarauguste, typis Petri Bernuz, 1562, 3 cal. novemb., in-8° goth., 23-356 ff. — *Breviarivm Ilerdense* [Lérida]; Ilerdæ, Petrus Rob, 1571, in-8°. — *Breuiarium secundum ritum et morem ecclesie Maioricensis* [Majorque], reuisum ac imaginibus ornatum ; Venetiis, per Lucam Antonium de Giuntis, 1506, in-8° goth. (manque le frontispice). — *Breviarivm secundum ordinationem fratrum sacri ordinis Beate Marie de Mercede...* nun[c] fideliter eme[ndatum]; Barchinonæ, ap. Io. et Dam. Bajes, 1560; (à la fin) impressum Lugduni, per Petrum Fradin, 1560, in-8°. — *Breviarium Oscense* [Huesca] *et Jaccense*[Jaca] accuratissime castigatum ; Cesaraugustana civitate, Georg. Coci, 1505, in-8° goth. — *Breviarivm almæ ecclesiæ Placentine* [Placencia]; Venetiis, apud Andream et Jacobum Spinellos, 1554, in-8° goth., fig. — *Breviarivm Pompelonense* [Pampelune] (voir à Saragosse) ; s. l., 1551, in-4°. — *Breuiarium secundum consuetudinem alme ecclesie Salmanticensis* [Salamanque] ; Salmantice, opera Joann. Junte, 1541, 3 part. in-8° goth. — *Breuiarium secundum ordinationem ecclesie Segobiensis* [Ségovie], summa cum diligentia emendatum nimis, nunc denuo auctum cum apostillis ; Vallisoleti, in officina Nic. Lierri, 1527, in-4° goth., fig. — *Brev.... eccl. Seguntinæ* (voir à Tolède) ; Segontiæ, 1561, in-8°. — *Breuiarium secundum ritum Sixene* [Sexena, dioc. d'Huesca] *monasterii, ordinis Sancti Joannis Hierosolymitani, sub regula Beati Augustini ;* Cesarauguste, in officina Georgii Coci, industria vero Petri Bernùz, 1547, in-8°. — *Breuiarium secundum regulas beati Hysidori ;* Toleti, per magistrum Petrum Hagembach, anno millesimo quingentesimo secundo (1502), in-fol. goth. à 2 col., port., grav. Exempl. sur vélin, in-

Digitized by Google

complet des deux derniers ff., dans une riche reliure. — Autre exempl. sur papier, manquant de l'avant-dernier feuillet. — *Brev.... eccl. Toletanæ* (voir à l'Escurial); Lugduni, 1551, in-8°, parch. — *Breviarivm monasticvm secundvm consuetudinem ordinis Sancti Benedicti, de observantia Sancti Benedicti Vallisoletani;* Salmanticæ, excudebat Joan. à Canova, 1567 (à la fin, 1565), in-8°.

« In no*mi*ne do*mi*ni no*str*i Ihesu Christi incipit liber Missale ta*m* do*mi*nicaru*m* q*uam* sanctoru*m* toti*us* anni secu*n*du*m* [*Auri*]en*sis* [Orense] eccle*s*ie [*consuetudinem*]; (au Propre des saints) Incipit Missale in propriis festivitatibus sanctorum; (à la fin) Hoc opus missarum seu liber missale totius anni tam dominicarum quam sanctorum explicit ad laudem et gloriam omnipotentis Dei et eius genitricis Marie virginis, sum*m*a cum diligentia correctum et emendatum; impressu*m* arte et expe*n*sis Gundisalui Roderici de la Passera et Joha*n*nis de Porres sociorum, cui finis datus Monti Regio, domino dompno Francisco de Cuniga dominante in eadem villa et comitatu, anno M.CCCC.XCIIII, tercio nonas(3) febroarii », in-fol. goth., 9-CCLXV ff. à 2 col. de 32 lig. Exempl. unique, qui a été revêtu d'une belle reliure après avoir été lavé; il manque un f. au canon (1). — *Missale secundum consuetudinem insignis*

(1) Ce précieux incunable, qui fait partie de la réserve, ne figurait pas dans les fiches du Catalogue. Il me fut signalé par un des conservateurs sous le nom de Missel de Monterey, qui est la traduction exacte du lieu de l'impression, *Monti Regio*, ou plutôt du lieu où l'impression fut terminée, car j'estime qu'elle fut commencée à Salamanque : le Bréviaire d'Orense y fut imprimé en 1501 (voir à Tolède), et Juan de Porres y exerçait son art en 1512 (voir plus haut, Brév. de Braga); on a plus d'un exemple d'une impression liturgique commencée dans une localité et achevée dans une autre. L'original n'offre aucune trace des parties suppléées entre crochets : [*Auri*] et [*consuetudinem*]. Comme Monterey est une petite ville de Galice à peu de distance d'Orense, je m'étais vite persuadé que le Missel devait appartenir à cette ville épiscopale. On trouvera la confirmation de cette conjecture dans : MUÑOZ DE LA CUEVA (Juan), *Noticias historicas de la santa iglesia cathedral de Orense* (1727), p. 62; MENDEZ (Franc.), *Typographia Española* (1796), p. 334; 2ª edic. correg. (1861), pp. 162 et 315; DESCHAMPS, *Dict. de géogr.* (1870), c. 883. Cet exempl. a appartenu à Jose Gomez Sandiaz, abbé de Parada de Onteyro, au même diocèse d'Orense.

Digitized by Google

*ecclesie Montis Aragonum;* Cesarauguste, typis Petri Bernuz, 1559, in-4° goth. Montearagon était un monastère du diocèse d'Huesca (Muñoz y Romero, *Diccion. bibliogr.-histór. de España*, 1858, p. 194[a]). — *Missale secundum vsum et consuetudinem sancte ecclesie Oxomensis* [Burgo de Osma], recognitum necnon ad pristinum decorem redditum auctumque per viros ecclesiasticarum ceremoniarum peritos, iussu d. d. Petri Acosta eiusdem ecclesie episcopi; Burgo Oxomensi, excudedat Didacus à Corduba, 1561, in-fol. goth., fig. — *Missale secundum alme Pacensis* [Badajoz] *ecclesie consuetudinem;* Hispali, Joannes Cromberger, 1529 oct. 15, in-fol., 12-ccxciii-1 ff. à col. de 35 lig. — *Missale Pallantinvm* [Palencia], iussu illustrissimi d. d. Christophori Fernandez à Valtodano, episcopi Pallantini, Perniæ comitis, secundo excussum; (Pallantiæ, Sebast. Martynez), 1568, in-4°, fig. Manquent les ff. 112, 213 et dernier. Autre exempl. à Rome, à la Barberine. — *Miss... eccl. Placentine* (voir à Séville); Venetiis, 1554, in-fol. — *Missale Rothomagense* [Rouen]; Rothomagi, 1668, in-fol. — *Missale secundum ordinem primatis ecclesie Toletane*, elimatius quam antea, cui accessit ordo celebrandi missam cum officio diaconi et subdiaconi, ac de vsu et distinctione coloris ornamentorum : omnia per viros in rebus ac ceremoniis ecclesiasticis peritos ordinata; (Compluti,) 1550, in-fol. goth., fig. — *Missale mixtvm secundvm ordinem almæ primatis ecclesiæ Toletanæ*, nuper auctum et castigatum, cui accessit ordo celebrandi missam cum officio diaconi et subdiaconi; Lugduni (non Toleti), excudebat Bartholomæus Frænus (non Pradeus), 1551 (à la fin, 1550), in-fol. Deux exempl. — *Missale Toletanum;* in-4° goth. Deux exempl. imparfaits du titre et du colophon. — *Missale secundum ritum et observantiam ecclesie et diocesis Wormatiensis;* s. l. n. d., in-fol. goth. Peut-être l'édition de 1522, dont M. Weale signale six exempl.

Le lendemain (dimanche 4), grande fête en notre honneur à Saint-Louis des Français. Le personnel dirigeant se compose de deux Lazaristes : M. Tanoux, supérieur, et M. Gaston Célarié, économe. A 9 h., un de nos confrères,

Digitized by Google

M. le chan. Graule, supérieur de la maîtrise d'Albi, chante la grand'messe, avec MM. Cavaillou et Durosoy, prêtres du diocèse de Montauban, pour diacre et sous-diacre. Toute la caravane et la colonie Française y assistent. Après l'Evangile, M. le chan. Pottier rappelle, avec la facilité et la distinction qui caractérisent son éloquence, les rapports qui unirent la France et l'Espagne au moyen âge : c'est un ermite de Rocamadour qui décida la victoire de las Navas de Tolosa; c'est un castillan, Dominique de Guzman, qui vint combattre les hérétiques Albigeois. Une agape fraternelle réunit ensuite tous les ecclésiastiques de la compagnie, augmentée en ce moment de M. Le Rebours, curé de la Madeleine, à Paris. Il continue ses recherches sur l'ordre des Carmes. L'année dernière, il avait l'heureuse fortune de dénicher dans les minutes d'un notaire d'Avila un récit circonstancié de la vie de saint Jean de la Croix; aujourd'hui, c'est, grâce à une inscription dissimulée aux regards, la salle où il célébra sa première messe qu'il vient de découvrir. Elle servira au troisième centenaire de sa mort, que les Carmes s'apprêtent à célébrer le 24 novembre prochain, et restera sans doute dès lors affectée au culte.

Nous quittons Madrid à 7 h. 05 du soir. Plus d'un arrêt serait nécessaire dans cette course à toute vapeur sur Saragosse. A Alcala de Henarès (le *Complutum* du moyen âge), patrie de Cervantes (1), nous aurions contemplé, dans la chapelle du collège de Saint-Ildephonse (ancienne et célèbre université), le tombeau du cardinal Ximenès de Cisneros; à Guadalajara, on aurait visité le palais des ducs de l'Infantado ; à Siguenza, la cathédrale gothique. Arrivés à **Saragosse** à 6 h. 08 du matin, nous descendons à l'hôtel des *Cuatro Naciones y Universo*. Les prêtres se rendent en hâte à Notre-Dame *del Pilar*, le sanctuaire le plus vénéré de l'Espagne. Nous baisons l'image miraculeuse et célébrons la messe à un autel latéral, celui de la sainte chapelle étant toujours retenu à l'avance. A 9 h. commence la visite

(1) Voir, dans *La Chevalerie* de Léon GAUTIER, la dédicace (1884), p. vij-xj.

Digitized by Google

archéologique de l'immense basilique (dont la première pierre fut posée en 1681), sous la conduite du vice-consul de France, D. Leon Alicante, qui en connaît les moindres détails ; il partage la tâche de nous instruire avec le vénérable curé de la Seo, D. Antonio GIMENEZ, auteur d'un *Guia practico de la catedral de Zaragoza*, dont l'autorité ecclésiastique n'a pas encore voulu permettre la publication, à raison de certaines « indiscrétions ». Dans la sacristie je note : *Officia propria sanctorum Hispanorum, regni Aragoniæ et diœcesis Cæsaraugustanæ* (Cæsar-Augustæ, 1764, in-fol.) ; *Proprium sanctorum Hispanorum* (Matriti, 1781, in-8°) ; et, à part, les offices du martyr saint Vincent, de *Beata Maria de Columna* [del Pilar] et de la *Descensio Beatæ Mariæ de Mercede* (Mechliniæ, 1889, in-8°). Nous visitons ensuite la *Seo* (en limousin = *sede* en espagnol, siège [épiscopal]) ou San Salvador, qui partage l'honneur de cathédrale avec N.-D. del Pilar : le chapitre métropolitain fait les offices six mois dans chacune à tour de rôle. On nous montre l'endroit où l'inquisiteur saint Pierre d'Arbues fut mortellement frappé par des Juifs le 17 sept. 1485. La Seo conserve plusieurs souvenirs de l'antipape Benoît XIII. A signaler dans le trésor : la croix gothique en or et pierreries, sur laquelle le roi jurait d'observer les fueros d'Aragon ; une *custodia* (tabernacle) en argent, de 1537 ; etc.

Après midi, M. Alicante veut bien me faire conduire au Seminario sacerdotal. Les directeurs m'accompagnent à la bibliothèque, dont le Catalogue a été renouvelé cette année-ci ; malheureusement ses indications ne concordent pas toujours avec les volumes liturgiques que je trouve en place. J'indique même ceux qu'il m'était inutile de dépouiller :

*Breviarium eremitarum S. Augustini ;* Venetiis, 1730. — *Breviarium Carmelitarum ;* Antuerpiæ, 1685. — *Breviarium Cisterciensis ordinis* ; (imparfait du titre et du colophon), in-8°, 334 ff. La correspondance des renvois pour les hymnes mentionnées dans le *Repertorium* me permet de constater que ce volume appartient à l'édition de Venise du 31 mai 1494, dont la Biblioth. Nation. de Paris possède

Digitized by Google

un bel exemplaire sur vélin (2852).—*Breviarium Romanum ad usum ordinis S. Francisci;* Venetiis, 1745. — *Breviarium Gothicum secundum regulam beatissimi Isidori archiepiscopi Hispalensis;* Matriti, 1775, in-fol., 2 f.-xxviij p.-8 f.-450-ccclxiv-24 p. — *Breviarium fratrum Sancti Hieronymi;* Cæsaraugustæ, (1562 ?), in-8°, ?-ccccxx ff. Exempl. incomplet au commencement et à la fin; les bois sont identiques à ceux de l'édition suiv.—*Brev. Rom... fratrum S^i Hieron.* (voir à Madrid); Cesarauguste, 1562, in-8°. — *Breviarivm Pompelonense* [Pampelune] nvper confectvm, ac summa cvra recognitum; Lugduni, Mathias Bonhomme, 1551 maij 2, in-8°, 23-ccccclxiiij ff. Cf. à Madrid. — Bréviaire du cardinal Quignonez.

*Missale Cesaravgvstanvm.* (A l'Avent) « Incipit ordo missalis secundum consuetudinem metropolitane ecclesie Cesaraugustane; typis denique Petri Bernuz chalcographi diligentissimi excusum Cesarauguste, idibus augusti anno Domini 1552 », pet. in-fol., 22-CCXLI-1 ff. à 2 col. Un exempl. a été offert à 300 fr. par le libraire Maisonneuve, de Paris. — *Missa Gothica...* (voir à Madrid, Acad. hist.); Angelop. 1770, in-4°.

Offices des Antonins; s. l. n. d. — *Proprium sanctorum Hispanorum, ad formam breviarii Carmelitici;* Antverpiæ, 1633, in-8°. — *Officia propria sanctorum Toletanæ ecclesiæ et diœcesis;* Antverpiæ, 1728, in-8°. — *Officia propria Ulyssiponensis* [Lisbonne] *ecclesiae et aliquot ss. Hispanorum;* Ulyssipone, 1605, in-8°.

Nous visitons encore la *Longa*, maison de ville et bourse, en style gothique, et la Tour penchée (*Torre nueva* ou *inclinata*), construite en 1504. Il semble bien que l'inclinaison, qui est de 2 mèt. 1/2 sur 84 de haut et 12,60 à la base, a été volontaire de la part de l'architecte : il aura cherché à imiter la tour penchée de Pise, bien que les monuments n'aient aucun rapport comme architecture (1). Faut-il ajouter à l'égard des habitants de Saragosse que, malgré le siège meurtrier de 1809, ils n'ont gardé aucune haine

(1) Les journaux annoncent sa démolition urgente; elle semble donner un démenti à cette conjecture.

Digitized by Google

contre les Français : le souvenir seul de Napoléon Ier y est en exécration.

Nous partons de Saragosse le mardi 6 oct. à 6 h. 50 du matin et arrivons à la gare de **Lérida** à midi 1/2. Après le déjeuner nous aurions le temps de visiter l'ancienne cathédrale, transformée en caserne sous Philippe V ; mais il faut une permission de l'autorité militaire et nous avons omis de nous en munir. Force nous est de nous contenter d'examiner l'extérieur : c'est un beau spécimen d'architecture byzantino-gothique et arabe ; la première pierre en fut posée le 22 juillet 1203. La nouvelle cathédrale, construite sous Charles III, est un édifice d'ordre corinthien, qui n'est pas sans grandeur.

Nous reprenons le train à 2 h. 50 et arrivons le soir à **Tarragone;** notre gîte est à l'hôtel de Paris, près du port. Dans la matinée du lendemain (mercredi 7) nous visitons, sous la direction du vénérable conservateur, D. Buenav. Hernandez Sanahuja, le musée archéologique, l'un des plus intéressants d'Espagne : il a été exclusivement formé d'objets trouvés à Tarragone même ou dans ses environs et se rapportant aux époque romaine, arabe et du moyen âge. D'une statuette d'esclave en bronze on a refusé 10.000 fr.; une miniature de cascade en marbre attire fort notre attention. Une grosse bague en or porte, sur les pans coupés de l'extérieur, cette inscription : MACARI VIVAS REVERENTIO TVO, en beaux caractères du IIIe ou IVe siècle. Le président de la société archéologique de Tarragone, D. José S. Fabregas Domingo, veut bien me conduire à la bibliothèque municipale. Le conservateur, D. Ignacio Grau, me montre, non sans fierté, un exemplaire du plus ancien ouvrage imprimé à Tarragone (1484). En fait de liturgie il ne possède qu'un *Missale parvum, cum magna diligentia emendatum et correctum...;* Barchinone, per Johannem Rosembach, 1509, ult. (31) octobris, in-8°, 10-clxxvj-12 ff. (il manque à l'exempl. les ff. j-cij). Mais Mendez a signalé depuis longtemps (1) un *Missale secundum consuetudinem*

(1) *Typographia Española* (1796), p. 369; 2a edic. (1861), t. I, p. 178; Hain, *Repert. bibliogr.* (1831), t. III, n° 11 433.

Digitized by Google

*ecclesie Tarraconensis*, à la fin duquel on lit : « Missale hoc secundum usum sancte Tarracon*ensis* ecclesie, Hispaniarum metropolis, impresu*m* est Tarracone per Joan*nem* Rosembach Alemanum, perfectu*m* XXVI. iunii anno salutis chistiane M. CCCCXCIX, Gondisalvo de Heredia presule », in-fol. Au commencement de ce siècle, on en connaissait deux exemplaires : l'un appartenait à un chanoine de la cathédrale; l'autre, sur vélin, faisait partie des archives du chapitre. Cette constatation faite, nous nous rendons à la cathédrale, située au point culminant de la ville. Elle est toute en style ogival, d'une grande sobriété d'ornements, qui contraste avec ce que nous avons rencontré à peu près partout. Commencée par l'archevêque saint Oldegaire (précédemment abbé de Saint-Ruf d'Avignon) en 1120, elle fut considérée comme terminée en 1282. Elle ne l'était pas; elle ne l'a pas été depuis, malgré des additions postérieures. Son immense rosace, au-dessus du portique, montre que la façade est restée inachevée; les piliers massifs, qui séparent les trois nefs, paraissent lourds à raison du peu d'élévation de la voûte, que rend plus sensible encore la hauteur double du transept (1). L'église est adossée aux vieux murs cyclopéens et romains, dont il subsiste d'importantes parties (2). Tandis qu'on parcourt la *capilla mayor*, la *silleria* du chœur, la chapelle du *Corpus Christi*, où repose le corps de Jacques I^er^ le Conquérant, parfaitement conservé dans un coffre de bois, je m'enquiers des archives du chapitre. Elles sont, paraît-il, dans un grand désordre; croyant sans doute satisfaire ma curiosité, on me montre la salle et les armoires toutes neuves dans lesquelles on les installera prochainement. Je demande à voir l'exemplaire du Missel de 1499 : personne n'en a entendu parler. Comme compensation un jeune ecclésiastique, à

(1) Voir : *Guia para el interior de la catedral de Tarragona, descripcion de las capillas, panteones, pinturas*, etc., por J. M. R.; Tarragona, 1873, in-18°, 48 p.

(2) *Murallas de Tarragona, documentos dirigidos á evitar la enagenacion y destruccion de aquellos monumentos;* Tarragona, 1871, gr. in-8°, 20 p., plan.

Digitized by Google

figure et conversation intelligentes, m'apporte, je ne sais d'où, une insigne rareté (le pendant du Missel) qui va m'occuper pendant deux heures : *Breviarium secundum consuetudinem sancte metropolis ecclesie Terracon*ensis; in-8°. Les 10 ff. prélimin. renferment le calendrier, etc.; le reste n'est point paginé, mais les cahiers sont marqués des signatures A-Y, a-m. v, aa; les caractères employés dans le cahier X sont plus grands que ceux du reste. A la fin : « Reverendissimus in Christo pater et dominus dom. Petrus de Urrea, miseratione divina patriarcha Alexandrinus et archiepiscopus alme sedis Terracone, in xxxx°. anno sui archiepiscopatus (1), videns in ecclesiis sue diocesis per suos subditos clericos diversa diverso calle celebrare (lire c-ri) officia et a sua alma metropoli ecclesia dissimilia esse, volens et ordinans quod subditi suum sequantur dominum et suam metropolim almam tam in officiis quam regulis et consuetudinibus, una cum suo venerabili capitulo decrevit et ordinavit unum fieri breviarium novum et noviter ordinatum; ad cujus ordinationem tres suppositos sue sedis alme deputavit : venerabilem dominum Jacobum Ca*m*paner, canonicum, Michaelem Sisterer, comensalem, et Gabrielem Colom, beneficiatum, qui invocato auxilio divino, pro eis interveniente gloriosissima Tecla ductrice et patrona, dictum breviarium inceperunt decima die mensis septembris anno Domini M°CCCC°LXXXIIJ° et ad finem completum pervenerunt vicesima quarta die mensis decembris anno millesimo quadringintesimo octuagesimo quarto ». Cette intéressante souscription, que je considère comme celle de la copie ms., est muette sur le lieu et l'époque de l'impression; mais la *Chronique catalane* de Joseph Blanc, chanoine de Tarragone, dont un exemplaire se trouve aux archives du chapitre, est explicite sur le premier point. A l'article de Pierre d'Urrea elle mentionne ce Bré-

(1) Le cardinal Dominique Ram, prédécesseur de cet archevêque sur le siège de Tarragone, mourut à Rome le 25 avril 1445; il est à croire que Pierre d'Urrea prit possession avant cette date, car l'accord de l'année 1483 avec la 40e de son épiscopat, fait remonter celui-ci à 1443 ou 1444.

Digitized by Google

viaire et ajoute : « y lo feu estampar en Barcelona per Joan Rossembach ». Le même a donc imprimé Missel et Bréviaire; mais l'apparition du dernier est-elle bien antérieure à la mort de l'archevêque (9 sept. 1489), comme on serait en droit de le conclure de la Chronique? Je ne trouve pas que Rosembach ait imprimé à Barcelone avant 1493.

Le nom du célèbre archevêque de Tarragone, Antonin Augustino, ne pouvait manquer d'arriver dans la conversation. Sa constitution de 1581 « de reformatione ecclesiæ, quoad chorum et divinorum officiorum celebrationem » est encore en vigueur : elle a été réimprimée p. 35-43 du *Reglamento de apuntaduría y contaduría de coro de la santa metropolitana y primada iglesia de Tarragona*, publié en 1888 par l'archevêque actuel, D. Benito Vilamitjana y Vila (1). L'arancel (tarif) para las distribuciones corales (p. 27-33), en nous montrant l'église d'Espagne exactement régie d'après le droit canon (on en trouve bien d'autres preuves), permet d'apprécier la situation pécuniaire du clergé dans une cathédrale. Il n'y a qu'à reproduire, en la traduisant, la 1re table : Division des revenus (renta) assignés par le dernier Concordat aux membres (individuos) du clergé de la cathédrale de Tarragone :

| | Doyen | | Dignités et chanoines d'office | | chanoines de grâce | | Bénéficiés | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | fr. | c. | fr. | c. | fr. | c. | fr. | c. |
| Assignation annuelle..... | 5000 | » | 4000 | » | 3500 | » | 2000 | » |
| A diminuer pour habilitation .. | 37 | 50 | 30 | » | 26 | 25 | 15 | » |
| Net à percevoir ..... | 4962 | 50 | 3970 | » | 3473 | 75 | 1985 | » |
| Tiers pour distributions ..... | 1654 | 16 | 1323 | 33 | 1157 | 91 | 661 | 66 |
| Réserve pour augmentation les jours de fête. | 350 | 59 | 283 | 08 | 245 | 41 | 143 | 36 |
| Distributions quotidiennes..... | 1303 | 57 | 1040 | 25 | 912 | 50 | 518 | 30 |
| Montant de celles-ci par jour... | 3 | 57 | 2 | 85 | 2 | 50 | 1 | 42 |

(1) Tarragona, 1888, in-8°, 46 p.

Digitized by Google

Les tables II-IV donnent les détails des sommes inscrites sous les 4e, 5e et 6e articles. En Espagne, le haut clergé est incontestablement fort instruit : tous, évêques et chanoines, parlent couramment le latin (on l'a vu au concile du Vatican) et même le français, d'autres langues peut-être. Les évêques se prévalent de leur titre de docteur avant toutes les autres distinctions ecclésiastiques et civiles dont ils sont honorés : « Nos el doctor...., arzobispo de... », tel est le début de leurs mandements. La mission par excellence de l'évêque est d'enseigner : « Attende tibi et doctrinæ », c'est la devise du métropolitain actuel de Tarragone. Dans ces conditions, les choix du gouvernement pour l'épiscopat portent sur des sujets qui n'ont pas besoin, comme en France, de solliciter de Rome une dispense de doctorat pour leur bulle de préconisation. Les prescriptions du concile de Trente au sujet des concours sont ponctuellement observées : j'ai remarqué, affichée sur les piliers de la métropole de Séville, une pancarte de l'archevêque et du doyen de Grenade, notifiant la vacance d'une dignité de leur cathédrale et invitant les concurrents à un jour déterminé. Comme en toutes choses, il y a ici le pour et le contre : les dignitaires ecclésiastiques deviennent un peu trop nomades. Le sont-ils moins là où les concours n'existent pas ? Le mieux est de conserver et de rétablir, le cas échéant, ce que l'Eglise universelle a institué. On ajoute que l'administration inférieure des paroisses laisse fort à désirer : comme cette appréciation émane de religieux, il faut sans doute en rabattre.

Revenons aux archives. Le même ecclésiastique qui a trouvé le Bréviaire incunable, me propose d'explorer les archives de l'archevêché, et me présente tout d'abord à Sa Grandeur, qui sympathise à ces recherches et les autorise très gracieusement. Je note d'abord un *Ordinarium sacramentorum secundum honorabilem consuetudinem Tarraconensis ecclesie, Hispaniarum metropolis ;* 1550, in-4°. J'ouvre ensuite avec précaution un registre en parchemin qui a souffert de l'humidité : c'est un beau *Cartulaire* de l'archevêché de Tarragone, du XIIIe siècle, in-fol. de clxxxij ff., plein

Digitized by Google

de bulles des papes et de chartes des rois d'Aragon. Les autres papiers modernes n'ont qu'un intérêt administratif.

Après midi, nous allons au *paseo de Santa Clara*, d'où on jouit d'une admirable vue de la Méditerranée. La municipalité y a élevé récemment, en face de la *rambla de San Juan*, une statue en bronze au chevalier français Roger de Lauria ; le socle est d'une grosseur disproportionnée. Avant de partir, je trouve diverses brochures envoyées par D. Fabregas Domingo : ce sont des mémoires communiqués à la sociedad arqueólogica Tarraconense par MM. Jaime Dachs y Sabatés, Enrique Franquet y Cortada, Antonio Mir Casases, Juan Baut. Pedrals y Arquès et Buenav. Hernandez Sanahuja. Nous quittons Tarragone à 3 h. 24. La campagne devient plus riante, les terres sont plus fécondes et mieux cultivées. Nous admirons en passant la tour de Vendrell, à trois étages superposés, et atteignons **Barcelone** à 7 h. 08. L'omnibus de la gare à l'hôtel d'Espagne nous fait traverser une partie de la Rambla, éclairée à l'électricité, et nous donne une idée sommaire des magnificences de cette ville, la seconde d'Espagne pour la population, la première pour le commerce et l'industrie. Le lendemain (jeudi 8), après nos messes dites à la cathédrale, nous allons, M. Pottier et moi, rendre visite à D. Manuel de Bofarull, directeur de l'*Archivio general de la corona de Aragon* : ce n'est pas que j'aie grand espoir de rien trouver d'intéressant dans ces archives pour le sujet qui m'occupe, mais elles rivalisent d'importance avec celles de Simancas ; malheureusement M. de Bofarull est absent et le dépôt confié à sa garde fermé. Nous revenons à la cathédrale à l'heure de l'office. Cette « basilica » prit, au IX^e^ siècle, le nom de sainte Eulalie, dont l'évêque Frodoin avait exhumé le corps de l'église Santa Maria del Mar (oct. 877) ; réédifiée au XI^e^, elle fut solennellement consacrée, sous le vocable de l'Invention de la S^e^ Croix et de S^e^ Eulalie, le 18 nov. 1058 ; l'église actuelle, en style ogival, date du XIII^e^ siècle : sa façade est restée inachevée. L'urne qui renferme les reliques de S^e^ Eulalie est dans une chapelle souterraine, au-dessous du maître autel, éclairée par le feu perpétuel de nombreuses lampes. La cha-

Digitized by Google

pelle de San Olaguer n'est pas sans intérêt pour des Français: on y voit derrière une glace, dans un tombeau de marbre et revêtu de ses ornements pontificaux, le corps de saint Oldegaire, qui, avant d'être élevé sur le siège métropolitain de Tarragone, avait été évêque de Barcelone, où il revint mourir le 6 mars 1137.

Un citadin, qui s'était spontanément offert à nous servir de cicerone, m'obtient de l'archiprêtre de la cathédrale l'entrée des archives du chapitre. L'archiviste, le chanoine D. Ribas, quitte le chœur pour m'y conduire, par l'escalier qui est à gauche de l'entrée de l'église. Nulle part en Espagne je n'ai trouvé des archives capitulaires aussi bien tenues et un accueil aussi empressé. J'entends encore un chanoine qui nous rejoignit après l'office: « Vous pouvez prendre tout ce qui est ici sans compliment (lire permission) et rester à travailler tant qu'il vous plaira ». En fait de manuscrits liturgiques, je ne trouve qu'un *Bréviaire* du XIV^e^ siècle et un *Missel* du XV^e^; le Bréviaire est sûrement spécial à la cathédrale, car il renferme trois hymnes « S^e^ Eulalie Barchinonensis ». J'avise ensuite un volume portant au dos le titre trompeur de *Missale Romanum*: en réalité c'est un Missel non signalé de Barcelone; il est incomplet d'abord du titre, puis des ff. clxj-ccxxiiij, qui se retrouvent dans un autre exempl. dérelié, imparfait lui-même du commencement et de la fin. Je vais décrire ce précieux volume à l'aide d'un 3^e^ exempl. absolument complet, sur vélin orné de nombreuses et riches miniatures, qui est conservé à la Generalidad. En titre : *Missale secundum usum alme sedis Sancte Crucis Barcinone.* A l'Avent: « Incipit Miss. sec. consuetudinem novam a. s. S. C. B. » Proses spéciales aux fêtes suiv.: S^a^ Trinitas, Nomen Jesu, Omnes discipuli D. N. J. C., Visitatio b. Marie, S. Gabriel. A la fin: « Explicit missale *secundu*m ritum eccle*s*ie Barcinon*ensis*. peroptime correctu*m* et eme*n*datu*m*: cu*m* multis missis votiuis. Jm*p*ressu*m* Lugd*uni*. opera Bernardi Lescuyer calcographi disertissimi: expensis honestor*um* viror*um* Joannis Trinxer et Francisci Costa bibliopolar*um* eiusde*m* Barcino*nensis* ciuitatis. anno do*m*ini. M. cccccxxj. die ve*r*o. xxix. Aprilis »;

Digitized by Google

in-folio, 9-ccclij ff. à 2 col. de 34 lig. Je trouve des hymnes sur sᵉ Eulalie dans l'ouvrage de Ponsich y Camps (Ram. de), *Vida, martyrio y grandezas de santa Eulalia, hija, patrona y tutelar de la ciudad de Barcelona...*; Madrid, 1770, in-4°, 10 f.-484 p. Il donne l'hymne n° 6627 de mon *Repert.* comme ayant été « compuesto por Quirico obispo de Barcelona ». Signalons encore dans les mêmes archives : des chartes originales roulées et attachées par siècles, depuis le XIIIᵉ ; trois énormes *Cartulaires* originaux de l'évêché de Barcelone, du XIIIᵉ siècle, solidement reliés avec fermoirs ; des registres de copies modernes de bulles des papes et de chartes des rois d'Aragon ; des inventaires, etc. ; une charte (encadrée) d'indulgences accordée à Lyon, en 1244, par une longue série de prélats, dont 16 sceaux sont encore pendants.

En redescendant dans la cathédrale, je suis accosté par un carliste, qui m'offre de me présenter au cercle de son parti, auquel sont encore affiliés 50.000 espagnols. En quoi l'Espagne sera-t-elle plus heureuse avec don Carlos ? Comme naguère le comte de Chambord, il fait au clergé de séduisantes promesses. Arrivé au pouvoir, peut-être à travers des flots de sang, pourra-t-il les tenir ? Que gagnent les peuples aux révolutions tant par en haut que par en bas ? En sortant, nous nous dirigeons avec M. Pottier vers l'évêché, pour présenter nos respects à Sa Grandeur : Mgr. est absent. Son secrétaire général assure n'avoir ni Bréviaire ni Missel ancien, et m'engage à voir le Grand Séminaire : ce sera pour l'après-midi. Nous poussons auparavant en tramvia jusqu'au faubourg de Gracia et constatons de visu les immenses développements que prend la ville. En revenant, nous rencontrons des Frères de la Doctrine chrétienne, qui nous donnent des renseignements sur la situation de leur institut en Espagne : à Barcelone seul ils ont huit maisons. C'est grâce à trois PP. Maristes français que j'arrive jusqu'au vice-recteur du Séminaire, superbe établissement de 600 élèves. La bibliothèque tout entière, catalogues compris, est enfermée dans des caisses, en attendant l'achèvement des salles qui lui sont destinées. Malgré l'heure tardive, mes compagnons insistent pour entrer à la biblio-

Digitized by Google

thèque de l'Université; le concierge me laisse même parcourir les fiches du Catalogue : rien.

A l'ouest de l'ancienne capitale de la Catalogne se trouve le monastère du Montserrat; son ascension est le pendant nécessaire et non moins attrayant d'une excursion à la Grande-Chartreuse : malheureusement elle demande deux jours, dont notre itinéraire ne comporte pas le sacrifice. Le vendredi 9 octobre sera le dernier de notre séjour en Espagne. Au départ de Barcelone on peut prendre indifféremment deux lignes ferrées : celle de l'intérieur ou celle du littoral; quelques-uns préfèrent la seconde, afin de jouir du magnifique coup d'œil qu'y offre le lever du soleil : une goutte de sang qui fait tache dans la mer. A Mataro, les Petits-Frères de Marie ont un établissement d'instruction primaire et secondaire en pleine prospérité. On rejoint le train de l'intérieur à Empalme. La seule station à noter ensuite est Girone, dont la cathédrale fut consacrée le 21 sept. 1038, en présence d'évêques Languedociens et Aragonais; l'édifice actuel, un des plus beaux de la Catalogne, date de la fin du XV^e^ siècle; on montre dans le trésor une *Bible* latine du XIV^e^ s., qui a appartenu à notre roi Charles V (1); la bibliothèque publique renferme des manuscrits du VII^e^ siècle; aucun livre imprimé de la liturgie de Girone n'a été signalé. Port-Bou est la dernière station espagnole, Cerbère la première en France.

Elne a fait longtemps partie du comté de Roussillon; sa cathédrale, qu'on aperçoit sur la colline, est une remarquable production du XI^e^ siècle; le cloître, du XII^e^, n'est pas moins intéressant. Nous retrouverons ses monuments liturgiques à **Perpignan,** où son siège épiscopal fut tranféré en 1602. On y arrive à 1 h. 03. La société scientifique et littéraire, sous la direction de laquelle devait se faire la visite des monuments de la ville, fait défaut. A tout seigneur, tout honneur : Mgr Gaussail est à l'évêché. Sa Grandeur nous reçoit simplement. La cathédrale, à une

(1) L. DELISLE, *Cabinet des mss. de la biblioth. nation.* (1881), t. III, p. 336.



Digitized by Google

seule nef, fut commencée en 1324; le retable du maître-autel, en marbre blanc, est moderne, de facture espagnole. Le Vieux-Saint-Jean, tout à côté, est une construction romano-byzantine. En sortant, je rencontre l'archiprêtre, qui veut bien me guider au Grand Séminaire et me mettre en relations avec le professeur de dogme. Encore jeune, M. l'abbé Ph. Torreilles a déjà publié une excellente *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française* (1); elle sera bientôt suivie de celle *du clergé Roussillonnais depuis l'annexion du Roussillon à la France jusqu'à la Révolution française (1660-1789)* : on le voit, l'auteur procède en remontant le cours des périodes. Nous causons de son ami, feu l'abbé G. M. Tourret, qui publiait naguère dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de France* une étude sur *Les anciens Missels du diocèse d'Elne* (2). Ce travail témoignait d'une certaine inexpérience; j'écrivis immédiatement à l'auteur pour me renseigner sur les proses de ces Missels : ma lettre fit retour avec la mention « décédé » ! Cette brochure ne mentionne qu'un seul Missel d'Elne, dont le Séminaire possède un exemplaire, malheureusement incomplet, qui paraît unique. Le feuillet de titre porte : *Missale secun|dum ritum eccle|sie Elnensis*. Au commencement du Propre du temps : « In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, incipit missale totius anni, tam dominicale quam sanctorale ». A la fin, comme colophon : « Missale hoc secundum consuetudinem alme sedis Elnensis, continens quicquid completum missale complecti valet, complectens etiam ea que episcopo conveniunt, cum benedictionibus crismatis, nuptiarum aliisque multis, et remedia contra pericula que in missa accidere possunt, plurima (3) elaboratum industria, fuit absolutum Barcinone per Joannem Rosembach, quarto augusti, anno

(1) Perpignan, 1890, in-8°, xx-620 p. Cf. *Polybiblion* (1891), LXI, 441-2.

(2) 5e sér. (1885), t. VI, p. 33-98; tiré à part, Paris, 1886, in-8°, 66 p.

(3) M. Tourret a lu à tort : « plurimum ».

Digitized by Google

a partu Virginis millesimo quingentesimo undecimo » (1511 août 4); au-dessous le monogramme de l'imprimeur. Cet in-folio comprend 12-clxxxx (manquent quelques feuillets refaits à la main en 14 ff. de parchemin)-lxxiiii-xx-xlv ff. à 2 col.

M. Torreilles me montre ensuite un fragment (ff. xiii-xx à 1 col. de 21 lig., signat. cc) d'un Sacramentaire d'Elne relié à la suite d'un petit Missel ms. du xv^e^ siècle. Il est dû au même imprimeur et antérieur de deux ans au Missel de 1511, comme le précise le colophon que je reproduis diplomatiquement : « Finit ordinarium sacramentorum secundum ritum ec|clesie cathedralis. Elnensis. nouicijs utilissi|mum cum multis additionibus : sacerdotibus ma|xime curatis necessariis : sicuti in tabula | patet. maxima cum diligencia correctum. Im-|pressumque arte et industria magistri Jo|annis. Rosembach Almani in inclita ciui|tate Barchinone. Anno domini Millesimo | quingentesimo nono. Die vero. xx. mensis. | Aprilis ». Au-dessous la même marque. Dans le même volume se trouve fortuitement inséré un feuillet de calendrier imprimé (novembre-décembre), dont la provenance n'a pu être déterminée (36 lig.).

M. le professeur a l'obligeance de m'accompagner à la bibliothèque de la ville. L'absence du conservateur m'est fatale, car son adjoint ne retrouvera qu'après mon départ le Missel d'Arles-sur-Tech (*Arulensis*), écrit peu après l'an 1157. Il a été suffisamment décrit par M. Tourret (1) et ne renferme probablement pas de proses. Je n'en découvre aucune dans le splendide Missel de la confrérie des merciers et peintres de Perpignan, qui a figuré aux expositions de Paris de 1878 et 1888; à celle-ci on en aurait offert 50.000 fr. à la ville de Perpignan, qui a refusé de se dessaisir de ce merveilleux spécimen de calligraphie et d'enluminure Roussillonnaises. Les feuillets de cet in-folio sont au nombre de 514 (d^c^ xiiij ); trois sont actuellement en déficit (290 à 292) : deux (2) d'entre eux renfermaient des

(1) *Mémoires*, p. 35-44; tiré à part, p. 3-12.

(2) Je dis « deux » avec assurance, par comparaison avec d'autres

Digitized by Google

peintures à pleine page. Il reste 13 ff. encadrés, avec autant de miniatures sous forme de lettres historiées : M. Tourret en a fourni la description (1). Je me bornerai à donner plus exactement le titre du Missel (f° viij [a]) : « Presens Missale tocius anni factum ad laudem sanctissime Trinitatis et ad honorem virginis Marie, et ad servicium beati Xpistofori secundum usum Elnensis ecclesie, anno a Nativitate Domini M° CCCCLXXXXIJ°, quod solutum fuit ab officiis merceriorum atque pictorum » ; et à donner un extrait de la note finale (f° d [c] xiij [b]) : « Lo present Missall fou principiat de scriure l'any de la Nativitat del Salvador nostre senyor Deu Jhesu Xpist M. CCCC.LXXXX, de voluntat e consentiment de tot lo consell del offici de merces et pintos de la present vila de Perpinya... Lo quall fou scrit per mans de mossen Pere Oliva, prevere e beneficiat en la sglesia de Mossen Sanct Johan Baptista de la present vila de Perpinya. Lo qual missall fou accabat de scriure a XXIJ del mes de juny any M.CCCC.LXXXXIJ... E compresses totes les partides... soma tot lo cost de dit Missal la sòma de CLXXIX. llivres... Lo quall Missall es stat faelment corregit iuxta lo missall del altar maior ». La même bibliothèque conserve un autre Missel, manuscrit sur parchemin, dont il suffira de transcrire la souscription finale : « Hoc manuale Missale secundum consuetudinem Romane ecclesie fecit describi reverendissimus pater et dominus dom. Hieronimus episcopus Elnensis per me Iohannem de Candrelies, presbiterum, natione Picardum, secundum ordinationem ipsius reverendissimi dom. episcopi scriptum et completum die xij[a] mensis madii anno Domini millesimo quadrigentesimo vicesimo quarto » (12 mai 1424). L'évêque Jérôme d'Ochon mourut le 16 nov. 1425.

Ne quittons pas Perpignan sans rappeler que l'unique édition connue du Bréviaire d'Elne y a été imprimée en 1500. L'exemplaire sur vélin de la bibliothèque Sainte-

Missels, où la scène du Crucifiement est distincte de la représentation de la S. Trinité : « de sede magestatis » est différent de « lo Crucifixi ».

(1) *Mémoires*, p. 44-57; tiré à part, p. 12-25.

Digitized by Google

Geneviève est le seul qui ait été signalé : *Breviarium secundum consuetudinem Elnensis ecclesie.* Après le calendrier : « Incipit Breviarium secundum usum Elne, ad honorem sanctissime Trinitatis et beatissime virginis Marie, sanctissimarumque virginum ac martirum Eulalie et Julie. » A la fin : « ... Breviarium ad usum Elnensis ecclesie peroptime ordinatum ac diligenti cura castigatum... impressa sunt feliciter Perpiniani per Joannem Rosembach, Germanum de Handelberg, anno Incarnationis Dominice millesimo. CCCCC, pridie calendas novembris »; in-8° goth., 7-clxxix-lxxv-ccxviij-28 ff. à 2 col. de 35 lig.

L'arrêt est de trop courte durée à **Narbonne** pour me permettre de visiter la bibliothèque de la ville, qui conserve des missels locaux de 1572, 1658, 1707 et 1778. Elle ne possède pas le plus ancien : *Missale ad usum sancte Narbonensis ecclesie metropolitane;* Lugduni, impr. per Constantinum Fradin, 1528 jul. 30, in-fol. (exempl. à la B. N. de Paris et à Montpellier). M. Pottier me montra, le lendemain à **Montauban**, un bel exempl. de celui de 1658, aux armes de l'archevêque Le Goux de la Berchère : *Missale ecclesiæ sanctæ Narbonensis*, auctoritate ill. et rev... d. d. Claudii de Rebé, archiepiscopi et primatis Narbonensis, et ejusdem ecclesiæ capituli consensu editum; (Narbonæ), G. Besse, 1658, in-fol., 646-cxv p.; avec Supplément publié par Mgr Le Goux de la Berchère en 1713, chez le même imprimeur, 38 p. Il possède aussi le *Missale Montalbanense,* ill. et rev... d.d. Annæ-Francisci-Victoris Le Tonnelier de Breteuil, episc. et dom. Montisalbanensis, auctoritate ac ven. ejusdem ecclesiæ capituli consensu editum, imprimé à Toulouse en 1773, in-fol. (1). Je trouve encore à la cathédrale : *Messes propres des saincts de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel* (Paris, 1763, in-8°) et à l'évêché : *Proprium sanctorum ecclesiæ et diœcesis Cadurcen-*

(1) Tous les livres de chœur furent réimprimés en cette année; depuis 1739, date de la consécration de la nouvelle cathédrale, on faisait usage de manuscrits sur parchemin, dus aux soins de « Petrus Dupau, presbiter et prebendatus capituli Montisalbani » qui y travailla cinq ans.

Digitized by Google

*sis* (Cadurci, 1734); *Officium peculiare et proprium festorum ecclesiæ et diœcesis Montis-Albani...*, jussu... d. Annei de Muroveterii (s. d., 1600/52; et Montalbani, 1660).

Une dépêche me rappelait précipitamment en Dauphiné. Je n'eus que le temps de répondre à une gracieuse invitation de Mgr Fiard, toujours plein d'accueil pour ses compatriotes, et de dire à mes aimables compagnons de route au revoir... en Allemagne ou ailleurs.

Ulysse CHEVALIER.

Digitized by Google

LES

# CONSTATATIONS DE M. TAINE

AU SUJET

## DU CATHOLICISME ET DES ORDRES RELIGIEUX

---

L'historien des origines de la France contemporaine poursuit son œuvre. Cette œuvre sera l'honneur de sa vie et, par bien des côtés, un des monuments les plus remarquables élevés dans notre siècle à la science historique. Dans cette œuvre où, si tout n'est pas à louer, tout du moins mérite attention, et qui fournit matière à des études de plus d'un genre, nous nous bornerons à signaler, en les accompagnant de quelques observations nécessaires, les principales constatations de M. Taine au sujet du catholicisme et des ordres religieux.

Nulle part ces constatations ne sont plus fortement accentuées que dans l'article publié par l'éminent historien dans la première livraison de juin 1891 de la *Revue des Deux Mondes* sur la reconstruction de la France en 1800. Cet article n'est qu'un ensemble de constatations nouvelles ajoutées à celles déjà faites par l'auteur sur le même sujet. Il importe de ne point séparer ces nouvelles constatations de celles qui les ont précédées.

Pourquoi nous parlons de constatations, alors qu'il s'agit d'histoire, comme s'il s'agissait d'expériences de physique

Digitized by Google

et de chimie ; ce que ces constatations offrent d'intérêt et ce qu'elles ont de valeur, quelques mots sur la manière dont M. Taine étudie et écrit l'histoire sont nécessaires pour le faire comprendre.

## I

M. Taine est exactement en histoire ce qu'il est en philosophie, et il est aujourd'hui en philosophie ce qu'il a toujours été. L'expérience et la réflexion n'ont fait que le confirmer dans le matérialisme dont il a fait depuis longtemps une profession à laquelle il s'est efforcé de donner le plus d'éclat possible. Dans la cinquième édition de son livre *De l'intelligence* publiée en 1888, alors que le quatrième volume de son histoire des origines de la France contemporaine avait déjà paru, il continue à soutenir que « les idées sont des sensations ou des images d'une certaine sorte; les images elles-mêmes sont des sensations capables de renaître spontanément » (1). Dans cet ouvrage que l'auteur nous déclare être celui de tous « auquel il a le plus réfléchi » il résume aussi sa doctrine : « Ainsi dans le monde physique comme dans le monde moral il ne reste rien de ce qu'on entend communément par substance et force; tout ce qui subsiste ce sont les événements, leurs conditions et leurs dépendances, les uns moraux ou conçus sur le type de la sensation, les autres physiques ou conçus sur le type du mouvement. La notion de fait ou *événement* correspond seule à des choses réelles. A ce titre le moi est un être aussi bien que tel corps chimique ou tel atome matériel » (2).

Des faits, des événements, et puis plus rien.

« Les forces qui gouvernent l'homme, dit M. Taine dans *Les philosophes français du* XIX^e^ *siècle*, les forces qui gou-

(1) *De l'intelligence*, cinquième édit. T. I. Liv. IV, chap. I, p. 242.
(2) *Ibid.* Liv. IV, ch. III, p. 349 et 350.

Digitized by Google

vernent l'homme sont semblables à celles qui gouvernent la nature ; les nécessités qui règlent les états succesifs de sa pensée sont égales à celles qui règlent les états successifs de la température ; la critique imite la physique et n'a d'autre objet que de les définir et de les mesurer » (1).

Voilà l'histoire ramenée au niveau de la météorologie et de la physique : affaire d'expériences et de constatations.

Dans le premier volume de ses *Origines de la France comtemporaine*, M. Taine tient à bien nous avertir que c'est d'après ces principes qu'il écrit l'histoire.

« L'histoire humaine est chose naturelle comme le reste ; sa direction lui vient de ses éléments ; il n'y a point de force extérieure qui la mène, mais des forces intérieures qui la font : elle ne va pas vers un but, elle aboutit à un effet... Il y a dans l'homme « un principe de raison » c'est-à-dire « un instinct de mécanique » qui lui suggère les idées utiles, et un instinct de justice qui lui suggère les idées morales. Ces deux instincts font partie de sa constitution ; il les a de naissance « comme les oiseaux ont leurs plumes, et « comme les ours ont leur fourrure » (2).

Pour M. Taine l'humanité n'est qu'une horloge. « Si l'horloge marche, ce n'est que par l'accord de ses diverses pièces (3).

L'histoire est un corps vivant qu'il dissèque. Dans ce corps il trouve des muscles, des tendons, des cartilages, tout ce que le scalpel peut trouver, rien de plus, bien entendu point d'âme et nulle trace de Dieu et de la Providence. Dieu et la Providence sont de bonnes vieilles formules qui ont depuis longtemps le privilège d'égayer M. Taine. « Tous les théologiens ont parlé des voies mystérieuses de la Providence. J'ai beau disséquer des moutons, je ne découvre pas ce que Dieu avait en vue en créant des moutons » (4). M. Taine a beau disséquer l'humanité, il ne dé-

(1) Chap. VI, p. 145.
(2) *L'ancien regime*, p. 233.
(3) *Ibid.*, p. 234-235.
(4) *Les philosophes français du* XIX^e^ *siècle*, chap. XI, p. 272.

Digitized by Google

couvre pas non plus ce que Dieu avait en vue en créant l'humanité. Il est vrai que, dans son opinion Dieu n'existant pas, il ne se donne guère la peine de le découvrir. Il parle souvent de psychologie : en réalité c'est de la physiologie qu'il fait. Il étudie l'histoire comme un physiologiste un mouton. « Ce volume comme les précédents, nous dit-il dans la préface de son troisième volume sur la Révolution, n'est écrit que pour les amateurs de zoologie morale, pour les naturalistes de l'esprit » (1).

Du reste, M. Taine fait son métier de zoologiste sans parti pris comme sans respect humain. « Je fais deux parts de moi-même, écrivait-il en 1857 dans *Les philosophes français*, je fais deux parts de moi-même : l'homme ordinaire, qui boit, qui mange, qui fait ses affaires, qui évite d'être nuisible et qui tâche d'être utile. Je laisse cet homme à la porte. Qu'il ait des opinions, une conduite, des chapeaux et des gants comme le public. Cela regarde le public. L'autre homme à qui je permets l'accès de la philosophie, ne sait pas que ce public existe.... A vrai dire ce n'est pas un homme ; c'est un instrument doué de la faculté de créer, d'analyser et de raisonner. S'il a quelque passion, c'est le désir d'opérer beaucoup, avec précision et sur des objets inconnus » (2).

Dans M. Taine l'homme qui étudie l'histoire est exactement le même que celui qui étudie la philosophie. *Il ne sait pas que le public existe, et à vrai dire, ce n'est pas un homme, c'est un instrument.*

Si l'on veut que ce soit un homme, c'est quelqu'un qui creuse un puits et qui est seulement « curieux de savoir ce que du fond du puits il ramène à la lumière, mais indifférent sur la prise, uniquement attentif à ne pas casser la chaîne et à remonter le seau bien plein » (3).

Ce que depuis douze ans cet intraitable puisatier ne cesse d'amener au grand jour, est loin d'être du goût de tout le

(1) *La Révolution*, t. III, Préf., p. IV.
(2) Chap. II, p. 35.
(3) *Ibid.*, p. 35 et 36.

Digitized by Google

monde. Plusieurs se récrient, contestent et l'injurient. Mais ce n'est pas de quoi il s'inquiète : son affaire, à lui, est de continuer à creuser son puits. Il n'y met pas seulement de l'obstination; il y apporte une perspicacité qui vexe singulièrement les esprits qui ont des idées toutes faites et qui y tiennent beaucoup plus qu'à la vérité. M. Stupuy, par exemple, trouve qu'il a « un flair de chacal » et qu' « il fourre son museau pointu dans toute prose publique ou privée que les partisans de la France catholico-fédérale ont excrétée sous l'impression de la peur et de l'égoïsme » (1). Ce qui veut dire, en un style dépouillé des aménités de langage dont M. Stupuy a jugé à propos d'orner sa pensée, que, dans ses investigations, l'historien des origines de la France contemporaine unit à une infatigable patience une clairvoyance peu commune. Entre les mains de ce physiologiste de l'histoire, la méthode expérimentale devient un instrument redoutable, un instrument qui, non seulement a des yeux, mais qui a du flair. M. Stupuy a trouvé le mot.

Ce n'est pas que, même au point de vue de la méthode expérimentale, M. Taine soit parfait. Il est même d'avis qu'on ne peut pas l'être. « Nos facultés nous mènent, dit-il, nos talents nous égarent en nous instruisant ; notre structure primitive nous suggère nos erreurs et nos découvertes. Décomposer un esprit, c'est démêler en abrégé et d'avance ses découvertes et ses erreurs » (2).

On voit que M. Taine est partisan de l'alliage. Il y en a chez lui, même au point de vue purement scientifique. C'est ainsi qu'on peut lui reprocher de choisir de préférence, dans les innombrables dossiers de documents qu'il compulse, les traits qui tendent à pousser un tableau ou un portrait jusqu'à la charge. Dans ses *Origines de la France contemporaine,* tableaux et portraits sont d'après nature, mais ce ne sont pas de pures photographies. Ce sont des œuvres artistiques qui portent le cachet du maître. Or, le

(1) *La Philosophie positive*, juillet-août 1878.
(2) *Essai de critique et d'histoire*. 4e édit., p. 97.

Digitized by Google

maître n'est pas irrésistiblement enclin aux atténuations. Le public a pu s'en convaincre depuis longtemps en lisant les *Philosophes français.*

M. Taine a un autre défaut encore, qui se rapporte plus directement aux constatations, objet de cette étude; c'est que « sa structure primitive », pour parler son langage, est au rebours du catholicisme. Malgré la parole de Tertullien que l'âme est naturellement chrétienne, nous dirions volontiers que l'esprit de M. Taine est naturellement antichrétien, et surtout anticatholique. Victor Hugo a donné pour titre à l'une de ses plus belles contemplations : *Croire, mais pas en nous.* On pourrait intituler la philosophie de M. Taine : *Croire, mais rien qu'en moi.* Le genre humain s'est mis dans la tête qu'il y a un Dieu, et M. Taine a mis dans la sienne qu'il n'y en a pas ; tout naturellement, c'est ce bon genre humain qui se trompe et M. Taine qui a raison. Et si Dieu existait et qu'il lui plût de parler à l'homme, M. Taine ne serait encore pas de son avis. Il préférerait le sien. Cela fait partie de sa « structure primitive ». C'est là que ses facultés le mènent. Il ne paraît pas qu'il leur ait jamais opposé beaucoup de résistance. Quant aux aberrations humaines, lesquelles se composent simplement de tout ce qui a été pensé en dehors de lui, elles l'embarrassent peu, quand il daigne s'y arrêter. Qu'il y ait eu depuis dix-huit siècles et qu'il y ait encore une multitude d'hommes, parmi lesquels un certain nombre passent pour avoir du génie, qui aient non seulement admis l'existence de Dieu, mais le fait de la Révélation, le fait de l'Incarnation, le christianisme avec tous ses dogmes, ce n'est pas un pareil fétu qui peut faire trébucher un homme comme M. Taine, d'autant qu'il trouve l'explication de tout cela dans la psychologie moderne. Cette psychologie explique tout, non seulement la foi, mais les révélations, les visions et jusqu'aux stygmates. « Effets physiques des sensations mentales sur les extrémités nerveuses » que tout cela. « Au plus profond de l'âme, bien au-dessous de la couche superficielle dont nous avons conscience, les impressions se sont accumulées, comme des eaux souterraines; là, sous la

Digitized by Google

poussée et la chaleur des instincts immanents, une source s'est formée, grossit et bouillonne obscurément ; vienne une secousse, une fissure, et soudainement elle monte, elle perce, elle jaillit à la surface ; l'homme qui la contenait et en qui elle déborde est surpris de cette inondation, il ne se reconnaît plus lui-même ; tout le champ visible de sa conscience est bouleversé et renouvelé ; à la place de ses anciennes pensées, vacillantes et fragmentaires, il trouve une croyance irrésistible et cohérente, une conception précise, une représentation intense, une affirmation passionnée, quelquefois même des perceptions positives, d'une espèce à part, et qui lui viennent, non du dehors, mais du dedans, non seulement des suggestions simplement mentales comme les dialogues muets de *l'Imitation* et « les locutions intellectuelles » des mystiques, mais encore de véritables sensations physiques, comme les visions détaillées de sainte Thérèse, les voix articulées de Jeanne d'Arc et les stygmates corporels de saint François » (1).

Cela explique très clairement, en effet, pourquoi il en est qui croient aux dogmes catholiques, pendant que d'autres sont libres penseurs. Grâce à cette explication, on comprend du premier coup comment le célèbre et savant positiviste Littré est arrivé, dans la dernière année et surtout dans les derniers mois de sa vie, alors qu'il avait conservé toute la lucidité de son intelligence, d'abord à croire en Dieu, puis à croire à Jésus-Christ et à son Eglise, et enfin à se faire baptiser et à mourir catholique. « Sous la poussée et la chaleur des instincts immanents, une source vive s'est formée. » Ensuite est survenue « une secousse, une fissure » et cela a été fait. Autrefois ces choses-là embarrassaient un peu. On était presque tenté d'y voir un commencement d'argument en faveur de la religion que ces esprits d'élite avaient embrassée. La pensée venait que, s'ils lui avaient ainsi donné leur adhésion, dans la plénitude de leur intelligence et de leur liberté, c'était peut-être à la

(1) *La reconstruction de la France en 1800. — Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1891, p. 491.

Digitized by Google

suite de réflexions plus mûres et d'études plus sérieuses, et parce qu'ils avaient examiné cette religion de plus près et qu'ils l'avaient mieux connue. On n'en est plus là aujourd'hui.

« Depuis vingt ans, grâce aux recherches des psychologues et des physiologistes, nous commençons à connaître les régions souterraines de l'âme et le travail latent qui s'y opère. L'emmagasinement, les résidus et les combinaisons inconscientes des images, la transformation spontanée et automatique des images en sensations, la composition, les dissociations et le dédoublement durable du moi, la coexistence alternative ou simultanée de deux ou plus de deux personnes distinctes dans le même individu, les suggestions à échéance distante et datée, le choc en retour, de dedans en dehors, et l'effet physique des sensations mentales sur les extrémités nerveuses, toutes ces découvertes récentes aboutissent à une conception neuve de l'esprit, et la psychologie, ainsi renouvelée, fournit de vives lumières à l'histoire » (1).

Pour qui s'est bien pénétré de cette psychologie renouvelée, et c'est le cas de M. Taine, il n'y a plus à s'étonner de rien, comme aussi, pour justifier l'opinion favorable à l'existence de Dieu ou une croyance quelconque, il n'y a plus à tenir compte ni de la valeur intellectuelle de celui qui la professe, ni des arguments sur lesquels il s'appuie. D'après les principes de cette psychologie, M. Taine pourrait fort bien un de ces jours se réveiller catholique. Il peut arriver qu'un de ces jours, en effet, il se sente tout d'un coup « sous la poussée et la chaleur des instincts immanents », et « qu'à la place de ses anciennes pensées vacillantes et fragmentaires il trouve une croyance irrésistible et cohérente ». Que peut-il en vérité contre « la transformation spontanée et automatique des images en sensations » ? Qu'il se tienne bien sur ses gardes, et surtout qu'il prenne bien ses précautions contre « les suggestions à échéance distante et datée ». Rien n'est plus facile que de le rendre catholique,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1891, p. 491.

Digitized by Google

et même à jour fixe. Il n'y a qu'à l'hypnotiser. Il est probable que les apôtres, et après eux ces hommes qui ont converti au christianisme des peuples entiers, saint François Xavier, par exemple, n'étaient que de puissants hypnotiseurs. Qui sait si le monde catholique n'est pas catholique simplement parce qu'il est hypnotisé? M. Taine deviendrait catholique qu'il n'en conclurait absolument rien en faveur de la vérité du catholicisme; il en tirerait seulement cette conclusion qu'il a subi une poussée irrésistible quelconque, et que, d'une manière ou d'une autre, il a été hypnotisé.

On voit maintenant dans quel sens « la structure primitive » de M. Taine est au rebours du catholicisme. Ce n'est pas qu'il lui soit passionnément hostile et qu'il le poursuive d'une haine de sectaire. Ces sortes d'esprits sont assez exempts de passion et de haine. Ils ressemblent assez bien, suivant l'idée que nous en donne M. Taine lui-même, « à un instrument doué de la faculté de voir, d'analyser et de raisonner. S'il a quelque passion, c'est le désir d'opérer beaucoup, avec précision et sur des objets inconnus ».

Maintenant que nous connaissons l'instrument, regardons-le opérer.

## II

On comprend sans peine pourquoi cet instrument opère sur le catholicisme. Dans la machine qu'il démonte, le christianisme est un rouage important. Il est un membre considérable du corps qu'il dissèque.

La suite de ses opérations expérimentales a amené M. Taine à constater, dans son dernier article de la *Revue des Deux Mondes*, quelle est, considérée dans ceux de ses points qui sont les plus propres à exercer de l'influence sur l'intelligence et la volonté, la théologie mystique du catholicisme. Simple affaire de constatation bien entendu. Ce n'est pas sa théologie mystique, à lui, que M. Taine expose. C'est celle du catholicisme. Il l'expose telle qu'il la comprend.

Digitized by Google

Dans cet exposé, il parle d'une « théorie » — comme s'il s'agissait de physique ou d'algèbre — d'une théorie d'après laquelle « les observances et les pratiques ont une vertu intrinsèque et propre; sans doute il leur faut un support mental, qui est la piété intime, mais, sans elles, la piété intime ne suffit pas; il lui manque son prolongement terminal, son achèvement méritoire ou satisfactoire » (1). Il nous montre ensuite l'Eglise « fixant avec une précision de comptable » le temps que, grâce à ses indulgences, nous aurons à passer en moins dans le purgatoire. « Tant de journées en moins dans le grand pénitencier où tout chrétien, même pieux, est presque sûr de tomber après la mort » (2). Et pour obtenir cette remise il suffit d'accomplir telle œuvre fixée (3).

Pour se rendre compte du degré de ressemblance que ses « théories » — car ce sont les siennes — offrent avec la doctrine catholique, M. Taine n'aurait qu'à assister à la lecture de certains passages de son article de la *Revue des Deux Mondes* dans une des écoles des Frères (4).

Il n'y a que les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* qui soient capables de lire sérieusement, d'un bout à l'autre, un pareil exposé de la doctrine chrétienne. Il est probable qu'à un bon nombre on ferait croire, sans trop de peine, que nous adorons le soleil.

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1891, p. 501.

(2) *Ibid.*

(3) Si M. Taine veut bien prendre la peine de consulter le catéchisme, il y verra que pour gagner une indulgence, il est avant tout requis d'être en état de grâce, et que, s'il s'agit d'une indulgence plénière, il faut à l'état de grâce joindre la charité parfaite. Il y apprendra également que les années ou les jours d'indulgence ne correspondent nullement aux années et aux jours qu'on aurait à passer dans le purgatoire. De plus M. Taine confond la *peine* avec la *coulpe*. L'indulgence remet en partie ou en totalité la *peine*, mais jamais la *coulpe*. M. Taine trouvera la différence entre la *coulpe* et la *peine* dans les traités sur les indulgences.

(4) Un élève des Frères pourrait apprendre à M. Taine que l'absolution n'est pas, comme il le dit (pag. 502), absolument nécessaire pour la rémission des péchés, que la contrition parfaite supplée à la confession et à l'absolution, quand celles-ci sont impossibles, etc., etc. Mais nous croyons inutile de relever ici toutes les inexactitudes de M. Taine.

Digitized by Google

Pour être tout à fait juste cependant, il convient de reconnaître que l'on pourrait en dire autant du public de plusieurs autres revues, même savantes, de la *Revue historique* pas exemple. Dans ce monde-là, on met le catholicisme sur le même pied que le bouddhisme, et on les connaît à peu près aussi bien l'un que l'autre. Ce n'est pas que les écrivains de ces revues n'aient soin d'apprendre de loin en loin à leurs abonnés, afin de les tenir au courant du mouvement du siècle sous tous les rapports, ce qui se passe dans ces vieilles religions dont ils ont l'occasion d'entendre parler quelquefois. C'est ainsi que, tout récemment encore, M. A. Molinier, le savant conservateur des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève, informait les lecteurs de la *Revue historique* que, dans le catholicisme, — chose dont ils ne se doutaient probablement guère — on croit encore au diable ! M. Molinier venait de faire cette découverte, en lisant un gros volume tout récent du docte M. Baissac. « L'Eglise catholique, dit-il et même certaines sectes protestantes, n'ont point cessé de croire à la puissance satanique. M. Baissac le prouve péremptoirement » (1). Nous sommes bien aise d'apprendre que *certaines* sectes protestes croient encore à la puissance satanique. Quant à cette croyance dans l'Eglise catholique, M. Baissac n'a pas dû avoir trop de peine à la prouver péremptoirement. Avec la même patience dans ses recherches et la même force de raisonnement, il arriverait à prouver, tout aussi péremptoirement, qu'elle continue à croire à la divinité de Jésus-Christ, même après le livre de M. Renan; ce qui n'étonnerait peut-être pas moins le public de la *Revue historique*, si M. Molinier avait l'heureuse idée de leur communiquer cette nouvelle découverte.

Après avoir renseigné les abonnés de la *Revue historique* sur ce fait étrange de la persistance de l'Eglise catholique à croire à la puissance satanique, même au XIX^e^ siècle, M. Molinier le leur explique. « Mais faut-il s'en étonner ? dit-il. L'Eglise romaine n'a-t-elle pas toujours émis la pré-

(1) *Revue historique.* Livraison de mars-avril 1891, p. 351.



Digitized by Google

tention de ne point changer, n'a-t-elle point, tout récemment encore, émis la prétention extraordinaire d'obliger ses croyants à se contenter à tout jamais de la philosophie et de la physique de saint Thomas d'Aquin? »

Passe encore, pour la philososophie, quoique ce soit inexact; mais la physique, c'est ce qu'on appelle un comble. Cela comble, en effet, la mesure de ce qu'il est permis de prêter au catholicisme, quand on ne vient pas de la Chine ou du Japon, et qu'on a vécu quelque temps en Europe. Cela revient à dire que pour être catholique il faut être idiot, et que tous les vrais catholiques sont idiots. Dans la *Revue historique,* pourvu qu'on y mette des formes, on peut dire cela sans inconvénient. Cela ne choque ni ne surprend personne. Dans ce public-là, personne ne sait que, de tout temps, l'Eglise a favorisé, patronné, propagé, encouragé de toutes manières l'étude des sciences, et en particulier de la physique, et que, de tout temps, elle a eu la consolation de compter parmi ses enfants les plus soumis, les savants les plus distingués, des savants qui s'appelaient Ampère, Biot, Cauchy, l'abbé Moigno.

Dans ce public-là, personne ne soupçonne qu'à plusieurs reprises, en diverses circonstances, et avec une insistance toute particulière, Léon XIII a exhorté les catholiques et plus spécialement les ecclésiastiques, à s'appliquer à l'étude des science physiques, à suivre tous leurs progrès et à les faire progresser eux-mêmes (1).

Dans ce public-là, personne ne se doute que jamais les sciences n'ont été en honneur auprès des catholiques, autant qu'elles le sont aujourd'hui, qu'aujourd'hui, comme par le passé, les catholiques marchent en tête du mouvement qui porte les esprits vers l'étude des sciences physiques, et qu'il n'est pas un catholique, à commencer par le Pape, qui ne soit prêt à souscrire à cette profession de foi en la science de l'illustre abbé Moigno :

(1) Encycl. *Æterni Patris.* — *Allocutio ad catholicos scientiarum cultores.* — Encycl. *Etsi Nos.* — Encycl. *Immortale Dei.* — *Epist. ad cardin. vicarium.*

Digitized by Google

« *J'accorderai toujours à la science ce qui lui est dû, la soumission à ses théories, l'acceptation franche de ses faits, sans aucune arrière-pensée, sans leur imposer d'autres conditions que leur bienvenue à l'état de vérités acquises* » (1).

Dans ce public-là, personne ne se doute de cela ; tout le monde est parfaitement convaincu que catholique est synonyme d'ignorant et d'idiot.

Dans la *Revue des Deux Mondes*, on ne connaît pas mieux le catholicisme que dans la *Revue historique*, mais on le connaît autrement.

Le catholicisme de M. Taine ressemble à celui de M. Molinier en ce qu'il est « inintelligible, bizarre ou même choquant pour le grand public, et plus encore pour le gros public » (2) ; mais par certains côtés il est tout l'opposé. Tandis que le catholicisme, selon M. Molinier, est une pétrification dans l'idiotisme, le catholicisme selon M. Taine est une progression continue dans l'absurde. Le catholicisme selon M. Taine fait chaque jour de nouvelles « acquisitions », et il a su prendre « un tour contemporain ». Ce n'est plus, comme dans la *Revue historique*, une momie entourée de bandelettes sacrées, c'est une sainte absurdité qui vit et qui marche.

Mais laissons parler M. Taine.

« Par ses dernières acquisitions et par son tour contemporain, la foi catholique s'enfonce encore plus avant et pénètre à fond, jusqu'au fond le plus intime et le plus sensible, les âmes triées qu'elle a préservées des influences étrangères ; car elle apporte à ce troupeau choisi l'aliment dont il a le plus besoin et qu'il aime le mieux. Au-dessous de la Trinité métaphysique, abstraite, et dont deux personnes sur trois ne peuvent être saisies par l'imagination, elle a mis une trinité historique dont les personnes sont toutes perceptibles aux sens, Marie, Joseph et Jésus. Depuis le dogme de l'immaculée conception, la Vierge est montée à une hauteur extraordinaire ; son époux l'a suivie dans son

(1) *Les splendeurs de la foi*, tome IV, préface, p. 6.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1891, p. 512.

Digitized by Google

élévation (1); entre eux est leur fils, enfant ou homme; c'est la sainte famille. »

« Tout cela, dit M. Taine en terminant l'exposé dont nous venons de citer quelques lignes, tout cela est inintelligible, bizarre ou même choquant pour le grand public, et plus encore pour le gros public » (2).

Il faut bien reconnaître, en effet, que la théologie mystique du christianisme est inintelligible pour une partie considérable du public, qu'on l'appelle le grand ou le gros public. Ce qui prouve beaucoup contre le public et rien contre la théologie mystique. Malheureusement, ce ne sont pas des exposés comme celui de M. Taine qui la lui feront comprendre et goûter.

Cet exposé, dont la pensée dominante est que le culte de la sainte famille est d'origine récente et constitue le tour contemporain de la foi catholique, est précisément le contrepied de la vérité. Le culte de la sainte famille, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est aussi ancien que l'Eglise (3).

(1) M. Taine cite ici en note un passage du *Manrèze du prêtre*, par le Père Caussette, où le prédicateur dit de saint Joseph que « ses prières sont au ciel ce qu'elles furent sur la terre, des commandements pour Jésus », et où il nous le représente « associé à la gloire de la divine paternité ». M. Taine n'en conclut pas que saint Joseph est le père de Jésus-Christ et qu'il possède une puissance supérieure à la sienne : il faut lui en savoir gré. Si on prenait les paroles de cette amplification oratoire dans leur sens propre, on en pourrait très bien tirer cette conclusion hétérodoxe. Le Père Caussette s'adressait à des prêtres assez fixés sur la théologie pour ne pas voir dans ses paroles ce qui ne pouvait être dans sa pensée : s'il eût prévu que M. Taine lirait ses retraites pastorales et en transcrirait des extraits choisis avec art dans la *Revue des Deux Mondes*, il est probable qu'il se fût défié davantage de sa tendance à dépasser les limites du vrai en parlant *oratorio modo*, et qu'il eût mis plus de précision dans son langage. Le flair de M. Taine lui ayant fait découvrir ce précieux passage, il ne pouvait guère, vu son goût pour la charge, se dispenser de le servir au public.

(2) *Ibid.*, p. 511 et 512.

(3) Les ouvrages propres à éclairer ceux qui désireraient être fixés sur ce point sont fort nombreux. Nous nous bornerons à indiquer le suivant :

*In caput primum Mathei, de Christo Domino, sanctissima Virgine deipara, veroque ejus dulcissimo et virginali sponso Josepho.* Libri

Digitized by Google

La sainte Vierge n'est jamais montée et ne saurait monter plus haut qu'elle a été portée par la vénération des fidèles dès les premirs temps du christianisme. Sa grandeur découle de sa maternité divine et virginale, laquelle est reconnue et proclamée par le *Credo*, qui remonte aux temps apostoliques : *natus ex Maria Virgine.*

« C'est une chose étonnante, dit saint Anselme, en se faisant l'écho d'une tradition déjà dix fois séculaire, c'est une chose étonnante que la sublime élévation où je vois que Marie a été portée. Rien n'est égal à Marie ; rien, excepté Dieu, n'est plus grand que Marie. « Mira res in quam « sublime contemplor Mariam locatam. Nihil est æquale « Mariæ : nihil, nisi Deus, majus Maria » (1).

A cette élévation, qui, encore une fois, date des premiers jours du christianisme, il est impossible de rien ajouter.

L'Eglise a cru de tout temps que la Mère du Sauveur fut immaculée dans sa conception (2). En définissant un dogme l'Eglise ne fait que dire à ses enfants : Voici sur tel point ce que Dieu nous a révélé, ce que la tradition nous a conservé, ce qui a toujours été admis, ce que, faute de bien connaître la tradition, un certain nombre de fidèles pouvaient se dispenser et de fait se dispensaient de croire, tout en restant catholiques, mais ce qui devra être désormais, la vérité étant universellement connue par mes enseigne-

quinque Petro Morales S. J. authore. Lugduni MDCXIV et Parisiis 1869.

Cet ouvrage a été traduit en français par l'abbé BÉNAC, sous ce titre : *La Sainte Famille.*

(1) Orat. LI ad S. Mar. Virg.

(2) Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les ouvrages suivants, entre cent autres :

1° *Causa immaculatæ conceptionis... agitata et conclusa*, auctore Plazza, 1747;

2° *De ortu et progressu cultus ac festi Imm. Concept.*, auct. Gravois, 1764,

3° *De imm. Deip. semper Virg. conceptu commentarius Càroli Passaglia*, 1855;

4° *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie considérée comme dogme de foi*, par Mgr MALOU, évêque de Bruges, 1857.

Digitized by Google

ments plus explicites, l'objet de la foi de tous les catholiques.

Le culte de saint Joseph est aussi ancien que le culte de la sainte Vierge, c'est-à-dire aussi ancien que le christianisme.

Ce n'est nullement « par ses dernières acquisitions et par son tour contemporain » que « la foi catholique » nous présente « une trinité historique dont les personnes sont toutes perceptibles aux sens, Marie, Joseph et Jésus ». Cette Trinité n'est point une invention moderne ; ses inventeurs furent les bergers dont parle l'Evangile de saint Luc : *Invenerunt Mariam, et Joseph et infantem positum in præsepio* (1).

Depuis ce temps-là, jamais personne n'a trouvé Jésus par la foi sans trouver du même coup Marie et Joseph.

Les louanges les plus magnifiques en l'honneur de saint Joseph datent de fort loin ; les plus belles hymnes composées en son honneur remontent à une époque éloignée. Il est facile à M. Taine de s'en assurer. Il n'a qu'à demander à la Bibliothèque nationale le *Parnassus Marianus* (2). Il y trouvera des hymnes à saint Joseph publiées en 1624 par le Père Balinghem, d'après des missels et des bréviaires fort anciens. Une de ces hymnes, qui a été composée par le chancelier Gerson, s'adresse à la « trinité historique » dont parle M. Taine. Elle commence ainsi :

O veneranda Trinitas,
Jesus, Joseph et Maria,
Quam conjunxit divinitas,
Charitas et concordia (3).

La dernière strophe répond à la première :

(1) Evang., cap. II, vers. 16.

(2) *Parnassus Marianus seu flos hymnorum et rhythmorum de sanctissima Virgine Maria ex priscis tum Missalibus, tum Breviariis plus sexaginta*, collectore P. Ant. de BALINGHEM, S. J. Duaci, 1624.

(3) P. 415.

Digitized by Google

Amen dicamus singuli
Cœtui huic sacro trino,
Laudes canentes servuli.
Uni trinoque Domino (1).

Voilà bien la « Trinité historique » que M. Taine range parmi *les dernières acquisitions de la foi catholique*..Cet « aliment », on le voit, n'a rien de moderne. Il fait partie essentielle du catholicisme, et de tout temps la foi catholique l'a présenté à tous les fidèles (2).

## III

M. Taine est beaucoup plus heureux quand ses constatations portent, sinon uniquement, du moins principale-

(1) Cette hymne se trouve également dans le ms. latin 3639 (fol. 98) de la Bibl. nat. avec des variantes. Ainsi au lieu de Laudes canentes *singuli* que porte le *Parnassus*, le ms. donne le vrai texte : Laudes canentes *servuli*. Ce ms. est du XV^e^ siècle.

(2) M. Taine ne peut ignorer que nos pères du moyen âge se distinguèrent par une dévotion vive et tendre envers la sainte Vierge, envers Notre-Dame, comme ils aimaient à l'appeler. Mais peut-être ne sait-il pas qu'ils professaient également uue dévotion très vive et très tendre envers saint Joseph, et qu'à cette époque il avait suivi depuis longtemps sa sainte épouse dans une élévation à laquelle rien n'a été ajouté. Parmi les nombreux documents qui sont de nature à l'éclairer sur ce point nous lui indiquerons de préférence un manuscrit de la Bibliothèque nationale inscrit sous le n° 9584 de l'ancien fonds français. C'est un des monuments les plus gracieux du culte rendu par le moyen âge à la sainte famille, « à la trinité historique », comme on dit dans la *Revue des Deux Mondes*. Dans ce beau volume copié en 1459 et consacré tout entier à honorer cette trinité, quoique saint Joseph ne soit qu'au troisième plan, il occupe cependant une place considérable. Outre le récit poétique et légendaire de sa mort, et une longue pièce en prose française sur « les honneurs et loenges de monseigneur saint Joseph », on trouve à la fin du ms. « ung notable dictier des loenges et previlèges de monseigneur saint Joseph virginal espoux de la Vierge Marie » qui se compose de sept cent soixante-huit vers en français de l'époque. Jamais saint Joseph n'a été porté plus haut :

Dire te puis homme ineffable,
Et en tes fais tout admirable
Et digne de tout honneur,
Toutes gens te doivent loer, etc.

Digitized by Google

ment sur des faits. Qu'il s'agisse de faits physiques, ou de faits moraux, que ces faits aient rapport à la politique ou à la religion, peu importe ; dès lors qu'il s'agit de faits, M. Taine est dans son élément. N'oublions pas que nous avons affaire à un spécialiste.

Ses constatations relativement aux principaux faits par lesquels se révèle l'excellence du catholicisme ne sont pas absolument exemptes d'erreurs. Il s'y mêle, dans une mesure assez faible, il est vrai, mais enfin il s'y mêle des appréciations erronées produites par l'idée fausse que M. Taine s'est faite du catholicisme et par ses doctrines matérialistes. Mais en somme ces constatations sont très remarquables et dénotent chez leur auteur une pénétration, une justesse de coup d'œil, et en même temps une droiture et une loyauté qu'il est extraordinairement rare de rencontrer au même degré.

En étudiant l'histoire en philosophe, M. Taine a d'abord très nettement constaté, dans son premier volume sur les origines de la France contemporaine, la nécessité de la religion, son efficacité et son indestructibilité.

« La religion, dit-il, est de sa nature un poème métaphysique accompagné de croyance. C'est à ce titre qu'elle est efficace et populaire ; car, sauf pour une élite imperceptible, une pure idée n'est qu'un mot vide, et la vérité pour devenir sensible est obligée de revêtir un corps. Il lui faut un culte, une légende, des cérémonies, afin de parler au peuple, aux femmes, aux simples, à tout homme engagé dans la vie pratique, à l'esprit humain lui-même dont les idées, involontairement, se traduisent en images. Grâce à cette forme palpable, elle peut jeter son poids énorme dans la conscience, contrebalancer l'égoïsme naturel, enrayer l'impulsion folle des passions brutales, emporter la volonté vers l'abnégation et le dévouement, arracher l'homme à lui-même pour le mettre tout entier au service de la vérité ou au service d'autrui, faire des ascètes et des martyrs, des sœurs de charité et des missionnaires. Ainsi dans toute société, la religion est un organe à la fois précieux et naturel. D'une part les hommes ont besoin d'elle

Digitized by Google

pour penser l'infini et pour bien vivre ; si elle manquait tout d'un coup, il y aurait dans leur âme un grand vide douloureux et ils se feraient plus de mal les uns aux autres. D'autre part on essaierait en vain de l'arracher; les mains qui se porteraient sur elle n'attiendraient que son enveloppe ; elle repousserait après une opération sanglante ; son germe est trop profond pour qu'on puisse l'extirper » (1).

D'après M. Taine, tous ces « poèmes métaphysiques » ont quelque chose de bon, mais ils ne se valent pas tous. Il en est un qui, à en juger par ses effets, l'emporte de beaucoup sur les autres : c'est le catholicisme.

Parmi les résultats qu'il a produits, et qui sont la démonstration palpable de son excellence, M. Taine, avec la sagacité qui lui est propre, en a distingué un qui est de premier ordre. C'est qu'il a formé et affiné la conscience humaine, et lui a communiqué la droiture et la délicatesse qu'elle possède aujourd'hui et qui, l'histoire en fait foi, étaient inconnues au monde païen. Il y a là un fait dont les éléments complexes étaient mal aisés à démêler, et la grandeur difficile à bien rendre. Il y fallait la finesse d'analyse de M. Taine et sa puissance de style, son scalpel et son pinceau.

« Seul en présence de Dieu, le chrétien a senti fondre en lui, comme de la cire, tous les liens qui mêlaient sa vie à la vie de son groupe ; c'est qu'il est face à face avec le juge, et ce juge infaillible voit les âmes telles qu'elles sont, non pas confusément et en tas, mais distinctement, une à une. A son tribunal, aucune n'est solidaire d'autrui ; chacune ne répond que de soi ; ses actes seuls lui sont imputés. Mais ces actes sont d'une conséquence infinie ; car elle-même, rachetée par le sang d'un Dieu, est d'un prix infini ; par suite, selon qu'elle aura ou n'aura pas profité du sacrifice divin, sa récompense ou sa peine sera infinie ; au jugement final, s'ouvre pour elle une éternité de supplices ou de délices. Devant cet intérêt disproportionné, tous les autres s'évanouissent ; désormais sa grande affaire est d'être

(1) *L'Ancien Régime*. Livre III, ch. III, p. 273-4.

Digitized by Google

trouvée juste, non par les hommes, mais par Dieu, et, chaque jour, recommence en elle l'entretien tragique dans lequel le juge interroge et le pécheur répond. — Par ce dialogue qui a duré dix-huit siècles et qui dure encore, la conscience s'est affinée, et l'homme a conçu la justice absolue. Qu'elle réside en un maître tout-puissant, ou qu'elle subsiste en elle-même, à la façon des vérités mathématiques, cela n'ôte rien à sa sainteté, ni partant à son autorité. Elle commande d'un ton supérieur, et ce qu'elle commande doit être accompli, coûte que coûte; il y a des devoirs stricts, auxquels tout homme est rigoureusement astreint. Nul engagement ne l'en dispense; s'il y manque parce qu'il a pris des engagements contraires, il n'en est pas moins coupable, et, de plus, il est coupable de s'être engagé; c'était un crime que de s'engager à des crimes. Ainsi sa faute lui apparaît comme double, et l'aiguillon intérieur le blesse deux fois, au lieu d'une fois. C'est pourquoi, plus une conscience est délicate, plus elle a de répugnance à se démettre; d'avance, elle repousse tout pacte qui pourrait la conduire à mal faire, et refuse à des hommes le droit de lui imposer des remords » (1).

Ce n'est pas la plume d'un théologien qui a écrit cette page, d'ailleurs fort belle, et il y aurait des erreurs à y relever, par exemple celle de la récompense et de la peine infinies. Mais la constatation qu'elle renferme n'en est pas moins juste. C'est bien là la conscience telle que le christianisme l'a faite.

Mais qu'est-ce donc que ce christianisme qui opère dans l'homme une si étonnante et si heureuse transformation?

M. Taine a pris soin de nous le dire dans son dernier article de la *Revue des Deux Mondes*. D'après lui, ce christianisme est tout simplement un organe, quelque chose comme les ailes dont un insecte est pourvu par sa mue. Mais quel organe!

« Manifestement, voilà dans l'âme un nouveau moteur et régulateur, un puissant organe de surcroît, approprié, effi-

(1) *La Révolution*, t. III, p. 126.

Digitized by Google

cace, acquis par métamorphose et refonte interne, pareil aux ailes dont un insecte est pourvu par sa mue. En tout organisme vivant, le besoin, par tâtonnements et sélections, produit ainsi l'organe possible et requis. Dans l'Inde, cinq cents ans avant notre ère, ce fut le boudhisme ; dans l'Arabie, six cents ans après notre ère, ce fut le mahométisme ; dans nos sociétés occidentales, c'est le christianisme. Aujourd'hui, après dix-huit siècles, sur les deux continents, depuis l'Oural jusqu'aux montagnes Rocheuses, dans les moujiks russes et les settlers américains, il opère comme autrefois dans les artisans de la Galilée, et de la même façon, de façon à substituer à l'amour de soi l'amour des autres ; ni sa substance ni son emploi n'ont changé ; sous son enveloppe grecque, catholique et protestante, il est encore, pour 400 millions de créatures humaines, l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire, à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité, pour l'emporter, par delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice. Toujours et partout, depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défaillent ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se dégradent. En Italie, pendant la Renaissance, en Angleterre sous la Restauration, en France sous la Convention et le Directoire, on a vu l'homme se faire païen, comme au 1^er^ siècle ; d'un seul coup il se retrouvait tel qu'au temps d'Auguste et de Tibère, c'est-à-dire voluptueux et dur : il abusait des autres et de lui-même ; l'égoïsme brutal ou calculateur avait repris l'ascendant, la cruauté et la sensualité s'étalaient, la société devenait un coupe-gorge et un mauvais lieu. — Quand on s'est donné ce spectacle, et de près, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal, militaire et chevaleresque, aucun code, aucune adminis-

Digitized by Google

tration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service. Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel, incessamment et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds; et le vieil Evangile, quelle que soit son enveloppe actuelle, est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social » (1).

Constatation aussi féconde en conséquences qu'elle est resplendissante de vérité !

La Révolution est un grand et suprême effort ajouté à ceux qui se font dans le monde depuis dix-huit siècles, pour supplanter le christianisme et le suppléer. Depuis un siècle, à la faveur de la Révolution qui se prolonge, cet effort continue, et il aboutit à démontrer d'une manière chaque jour plus éclatante que rien, absolument rien ne peut suppléer le christianisme. « Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids originel notre race rétrograde vers ses bas-fonds ». C'est là une vérité désormais acquise à l'histoire expérimentale. Pour que l'expérience soit concluante, c'est assez de dix-huit siècles : l'expérience est faite.

De cette expérience ne doit-on pas conclure la vérité du christianisme ?

« L'homme, a dit à ses heures de lumière un grand esprit qui malheureusement s'est depuis fourvoyé, l'homme n'agit que parce qu'il croit, et les hommes en masse agissent toujours conformément à ce qu'ils croient, parce que les passions de la multitude sont elles-mêmes déterminées par ses croyances. Si la croyance est pure et vraie, la tendance générale des actions est droite et en harmonie avec l'ordre : si la croyance est erronée, les actions, au contraire, se dépravent, car l'erreur vicie, et la vérité perfectionne » (2).

Si le christianisme était une erreur, il faudrait prendre le contre-pied de cette dernière affirmation et soutenir que

(1) *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er juin 1891, p. 493 et 494.
(2) LAMENNAIS, *Essai sur l'indifférence*, t. I, 1re partie, ch. I.

Digitized by Google

c'est la vérité qui vicie et l'erreur qui perfectionne. On ne saurait imaginer un paradoxe plus grossier et plus révoltant.

D'après vous, Monsieur Taine, la vérité c'est qu'il n'y a pas de Dieu, c'est que l'âme se dissout avec le corps, c'est que l'homme, après cette courte vie, n'a ni châtiment à craindre, ni récompense à espérer, c'est que « le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol » (1).

Que cette doctrine vienne à prévaloir, à exercer son influence sur les masses, et à passer dans la pratique de la vie, et avant qu'un demi-siècle se soit écoulé, l'Europe entière sera retombée dans la barbarie. Vous en convenez vous-même.

L'erreur, selon vous, c'est de croire qu'il y a un Dieu, à plus forte raison c'est de croire que Dieu s'est fait homme, et qu'il est mort pour nous, c'est de croire aux dogmes du christianisme. Que cette erreur arrive à prendre une pleine et entière possession de l'humanité, et l'humanité sera soulevée au-dessus d'elle-même jusqu'aux plus sublimes vertus.

D'après vous la vérité ne peut produire que le vice et la dégradation, et c'est de l'erreur que doit sortir la vertu. D'après vous encore, c'est par l'erreur que la civilisation a été apportée à la société, et c'est par l'erreur seule qu'elle peut être maintenue. Ce qui revient à dire que d'après vous l'erreur l'emporte de beaucoup sur la vérité.

Voilà ce qu'il faut nécessairement soutenir si l'on nie que le christianisme soit la vérité. Nous ne savons si M. Taine a vu ces conséquences ; mais ce qui est certain c'est qu'il est impossible d'y échapper.

En somme, le loyal historien des origines de la France contemporaine a, sans le vouloir, donné, pour tous les esprits logiques que les préventions n'aveuglent pas, une démonstration nouvelle de la vérité du christianisme. Il ne s'en est même pas tenu à la constatation générale que nous venons de reproduire.

(1) TAINE, *Histoire de la littérature anglaise*, introd., p. XV.

Digitized by Google

A force d'enfoncer son scalpel dans les entrailles du christianisme, de compter toutes ses fibres, de palper toutes ses veines, d'examiner tous ses organes, il est arrivé à découvrir ce qui en est le cœur, et il l'a mis sous les yeux des lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* en quelques lignes d'une parfaite exactitude et d'une exquise beauté.

« A Paris, dans les deux salles de la préfecture de police où les filles et les voleuses arrêtées restent un jour ou deux au dépôt provisoire, les religieuses de Marie-Joseph, condamnées par leurs vœux à vivre dans cet égout toujours coulant de boue humaine, sentent parfois leur cœur défaillir; par bonheur on leur a ménagé dans un coin une petite chapelle; elles vont y prier, et au bout d'un quart d'heure, elles ont refait leur provision de courage et de douceur. — Très justement et avec l'autorité d'une longue expérience, le Père Etienne, supérieur des Lazaristes et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, disait à des visiteurs étrangers : « Je vous ai fait connaître le détail de notre vie, mais je ne vous en ai pas donné le secret. Ce secret le voici : c'est Jésus-Christ connu, aimé, servi dans l'Eucharistie » (1).

C'est bien cela. Qui n'admirerait ce tableau? Cette admiration tourne au profit de la foi quand on pense que celui qui tient ici le pinceau, n'est pas un Fra Angelico, ni un chrétien, ni même un spiritualiste, mais un homme pour qui Dieu n'existe pas et qui ne croit qu'à la matière. Plus est épais le nuage à travers lequel un astre nous envoie sa lumière, plus cet astre nous apparaît comme un foyer intense de clarté.

Le mérite de ce tableau est moins dans ce qu'il montre que dans ce qu'il fait entrevoir. C'est une échappée de vue sur tout un monde d'héroïsme et d'abnégation. Ce prodige des plus pures vertus s'épanouissant au milieu d'un égout toujours coulant de boue humaine, ce ne sont pas seulement les salles de la préfecture de police de Paris qui en sont témoins, c'est le monde entier, et il y a dix-huit siècles qu'il se renouvelle sans interruption, et il se renouvelle in-

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1891, p. 490.

Digitized by Google

variablement sous l'influence de la même cause : Jésus-Christ connu, aimé, servi dans l'Eucharistie. Il se reproduit dans les temps de barbarie comme aux époques de civilisation, sous toutes les latitudes et chez toutes les races.

Qu'y a-t-il donc derrière la porte de ce tabernacle au pied duquel, depuis dix-huit siècles, dans le monde entier, viennent s'agnouiller en prière des enfants, des jeunes filles, des hommes sujets à toutes les défaillances et à toutes les misères, et d'où se relèvent des vierges, des héros, des martyrs? Un morceau de pain? Et c'est ce morceau de pain qui enfante toutes ces merveilles et qui produit toutes ces vertus ?

C'est le christianisme qui retient le monde civilisé sur la pente de la barbarie et qui empêche la société de devenir « un coupe-gorge et un mauvais lieu ». Or, c'est dans l'Eucharistie que le christianisme puise sa plus grande force; c'est là son point d'appui le plus ferme, de sorte qu'en toute vérité l'Eucharistie est une des principales colonnes sur lesquelles s'appuie le monde civilisé. Et cette colonne c'est l'adoration d'un morceau de pain, c'est-à-dire la chose la plus absurde qu'il y ait au monde? Et vous croyez cela? En vérité, il est moins difficile de croire à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Les récentes pages de M. Taine dans la *Revue des Deux Mondes* ne font pas entrer dans le sanctuaire de la foi catholique, mais elles amènent jusqu'au seuil. Pour le franchir il suffit, avec la grâce de Dieu, toujours nécessaire en pareil cas, de suivre sa raison jusqu'au bout.

Aussi bien s'il est permis de relever les erreurs qui échappent au savant académicien en parlant du christianisme, on doit surtout lui savoir gré de la part de justice qu'il lui rend. Cette part de justice fait grandement son éloge. L'impartialité et, sur une foule de points, la justesse de vues qu'on rencontre dans l'éminent historien des origines de la France contemporaine, quand il s'occupe du christianisme, constitue un genre de mérite auquel les écrivains de son école ne nous ont pas habitués. Ce mérite est le privilège des grands esprits. Il en est d'eux comme de ces hautes

Digitized by Google

montagnes qui, à l'heure où les ombres de la nuit couvrent déjà la plaine, gardent encore sur leurs sommets quelques mourantes lueurs du jour qui s'en va.

*(La suite prochainement.)* P. RAGEY, *mariste.*

Digitized by Google

# MONSEIGNEUR MARET

*(2e et dernier article)*

---

C'était au lendemain de la clôture provisoire du Concile. Mgr Maret, regagnant la France, s'arrêtait à Marseille chez ses bons amis, M. et Mlle Armand, les fondateurs du pèlerinage de Tour-Sainte, dans la banlieue urbaine. Le prélat prit quelques jours de repos, à l'ombre de ce sanctuaire, et, tous les matins, on le voyait s'acheminer pieusement vers l'église du pèlerinage, où il allait célébrer sa messe quotidienne. Le village de Sainte-Marthe, dont dépendait la chapelle, était alors gouverné au spirituel par un prêtre vénérable, qui a laissé, en mourant, avec le parfum de sa vertu, une fondation qui immortalise sa mémoire, l'Institut des Sœurs Trinitaires dites de Sainte-Marthe, pour le soin des malades et l'éducation des enfants pauvres. L'abbé Margaihan était, parmi nous, un des plus ardents défenseurs de l'infaillibilité papale, et sa vivacité méridionale s'était souvent exprimée en termes vifs sur le compte des opposants. En particulier, Mgr Maret semblait être sa bête noire et une cible pour des traits d'ailleurs spirituellement acérés. Un jour, sur l'invitation des hôtes du doyen de Sorbonne, il dut cependant assister à l'autel l'Evêque de Sura. Nous n'oublierons jamais l'émotion avec laquelle il racontait depuis ses impressions durant cette messe. La piété, le recueillement, l'attention, la dignité du prélat célébrant le pénétrèrent au fond de l'âme. Il en pleurait



Digitized by Google

d'attendrissement, et, depuis, toutes les fois que, dans une conversation, quelqu'un essayait de viser Mgr Maret, l'abbé Margalhan interrompait vivement, en disant :

— Oui, oui ! mais, il dit si bien la sainte messe !

L'anecdote nous est revenue en mémoire, au reçu du 3e volume de la *Vie de Mgr Maret*. Nous ne l'avons jamais perdue de vue, en le lisant, et nous éprouvons le besoin d'abriter sous la protection de ce souvenir les pages qu'on va lire.

Que si le biographe du savant et pieux prélat pouvait se heurter de quelqu'une des appréciations qui vont suivre, nous le regretterions vivement, car rien n'est plus loin de notre pensée que de vouloir offenser sa piété filiale. Mais, après avoir, aux premières lignes de sa Préface, cité sans protestation le propos d'un universitaire incriminant le « fougueux, tranchant, implacable » cardinal Pie, M. Bazin ne saurait trouver mauvais qu'on diffère de sentiment avec lui sur les doctrines de son héros et sur les appréciations dithyrambiques qu'en ont faites des hommes que nous ne saurions considérer comme des amis de l'Eglise tels *que* l'auteur d'un livre absolument condamnable (p. xi) *félicitant* l'historien de Mgr Maret d'avoir rendu « un service immense à la cause éternelle de la vérité ».

Disons-le donc tout de suite.

— L'erreur de Mgr Maret a été, dans ses tentatives de réconciliation de l'Eglise avec l'Etat, et d'accord de la science avec la Théologie, de ne pas tenir la balance égale, et d'imposer trop de concessions à l'Eglise, en en demandant trop peu à ses adversaires. C'est là ce qui ressort des pièces publiées par son biographe et de certains actes racontés par celui-ci, pièces et actes qui pourraient être interprétés contre leur auteur, par ceux qui n'ont pas connu son désintéressement et la pureté de ses intentions.

C'est Mgr Bourret, le sage et docte évêque de Rodez, qui a fait cette remarque, et, puisque M. Bazin nous l'a loyalement livrée, nous sommes très heureux de la faire nôtre et nous l'en remercions de tout cœur.

Digitized by Google

# I

## AVANT LE CONCILE DU VATICAN

Au mois de juin 1868, l'Evêque de Sura se rencontrait à Plombières avec Napoléon III et soumettait à l'Empereur tout un rapport sur les fruits qu'on pouvait attendre d'un Concile général et réclamait contre l'exclusion des princes catholiques.

— Quoi! disait-il, l'Empereur des Français, qui a donné, qui donne tous les jours tant de gages de sa foi chrétienne; l'Empereur des Français, qui soutient seul le pouvoir temporel du Saint-Père, sera exclu du Concile! On accepte ses bienfaits, on vit de ses bienfaits, et on traitera sans lui, et peut-être contre lui, des questions qui intéressent au plus haut degré le bien de la France! Cela n'est pas possible.....

Le prélat terminait, en s'écriant :

— Ah! Sire, que les Evêques qui cherchent et veulent le succès du Concile seront forts, s'ils sont soutenus par le concours des ambassadeurs, et surtout par l'appui moral de Votre Majesté!

« Depuis de longues années, dit son historien, Mgr Maret s'était occupé des rapports de la Papauté avec l'Episcopat. Une étude attentive de Joseph de Maistre le convainquit de tout ce qu'il y avait de paradoxal dans sa théorie de la monarchie absolue du Pape; il reconnut ses partis pris, ses légèretés, sa partialité contre les Conciles; et dès lors il se trouva sur la voie d'une conception plus large et plus vraie de la constitution de l'Eglise... »

Mais, quand il songea à mettre au jour cette conception, les avis de ses conseillers furent partagés, et les perplexités de l'auteur extrêmes. M. Bazin a été témoin des larmes que l'évêque de Sura versa devant Dieu, en le suppliant de lui faire connaître sa volonté, qu'il voulait seule accomplir.

Il recourut alors à quelques amis dans l'épiscopat, leur

Digitized by Google

demandant de revoir son travail, ses épreuves, et, en suite de cet examen, d'« appuyer, soutenir, défendre le livre par les moyens en leur pouvoir ».

Mgr Maret ajoutait d'ailleurs que le triomphe des ennemis de l'Eglise lui paraissait assuré, si le parti extrême arrivait à ses fins, et adjurait ses correspondants de ne pas se laisser arrêter par des inconvénients, qui, quelque graves qu'ils fussent, ne pourraient balancer celui de laisser altérer la constitution de l'Eglise.

A cette crainte quelques-uns faisaient écho. Un des correspondants du prélat lui répondait :

— Si l'infaillibilité personnelle, absolue et séparée, était proclamée, à mon avis, ce serait le plus grand malheur des temps modernes... L'histoire de l'Eglise deviendrait un chaos. L'incrédulité aurait un triomphe inespéré!.....

Cependant, le livre était achevé, et l'Empereur faisait savoir à l'auteur qu'il se chargeait de l'impression.

L'opinion s'agitait. Mgr Maret écrivit à Louis Veuillot, pour se plaindre, avec une vive indignation, de la façon dont l'éloquent publiciste s'en était fait l'écho. Un de ses amis, l'en félicitant, ne craignait pas d'écrire à son tour au doyen de Sorbonne :

— Monseigneur, je vous remercie, pour ma part, de votre excellente lettre à l'*Univers*. Ce grand fléau de l'Eglise demanderait à être averti plus souvent.

De son côté, le nonce apostolique, Mgr Chigi, exprimait le vœu que l'ouvrage fût communiqué au Saint-Siège avant son impression. Mgr Maret ne crut pas devoir obtempérer à ce désir.

Cependant, les amis chargés d'examiner ce long labeur répandaient de tous côtés que « la doctrine en était tout à fait orthodoxe », que « Bossuet n'a pas mieux fait », qu'on y a vu avec plaisir réagir contre les « travestissements déplorables de la triste école de Rohrbacher et consorts », que « le livre ne sera pas agréable à Rome, surtout si l'on ne peut y répondre victorieusement que par l'*Index;* » que, dans un Concile, « la majorité pouvait à bon droit refuser d'adhérer à l'opinion de la minorité, même appuyée par le

Digitized by Google

Chef de l'Eglise » ; que l'on « supplie » l'auteur « de donner enfin ce mot de ralliement qui nous manque depuis tant d'années ».

« Hélas ! dit M. Bazin, c'était le côté faible des partisans des doctrines modérées. A force de vouloir agir avec modération, on finissait par rester dans l'inaction. »

Tel semble avoir été l'avis de Mgr Dupanloup, au moins en ce qui concerne la publication du livre de Mgr Maret. Celui-ci devait prêcher la retraite pastorale à Orléans. L'Evêque lui écrit :

— Je commence à être inquiet pour notre Retraite... Le bruit fait récemment, et très propagé dans mon diocèse, sur votre ouvrage, trouve ici sa part. Vous savez, cher Seigneur, combien une Retraite ecclésiastique est chose délicate, et à quel point il faut ménager les susceptibilités des meilleurs prêtres, toujours, et surtout dès qu'ils sont rassemblés. S'il vous convenait donc de nous réserver votre bonté pour une autre année, j'en serais profondément reconnaissant ; car je craindrais que nous n'eussions là des embarras et des peines véritables.

A cet avis, déguisé sous des formes polies, se rangeaient divers approbateurs, même parmi les plus enthousiastes. Mgr Maret ne s'en laissa point ébranler. Il écrivit :

— Si j'étais l'objet d'une mesure préventive ou de rigueur, je ne craindrais pas de demander justice au Concile lui-même. Je déplore les préventions qu'on sème contre moi et le scandale que prennent ceux qui se font mes ennemis. Avant-hier, j'ai dit la messe pour eux, en versant des larmes. Mais, par la grâce de Dieu, rien ne m'ébranle, et je me sens plus fort et plus résolu que jamais. Quoi ! moi qui, depuis quinze ans, soupire après le Concile général, comme après le seul moyen d'affranchir la vérité et de lui délier la bouche, au moment où Dieu, par une disposition merveilleuse de sa Providence, nous rend les Conciles, j'hésiterais, je tremblerais ? Non, mon cœur ne connaît pas ces faiblesses. Je ne demande à Dieu que la force et la lumière nécessaires pour achever mon œuvre.

Digitized by Google

A ces déterminations faisaient écho les adhésions les plus diverses.

— Je suis loin de connaître la question, mande une femme pieuse, mais je sais qu'elle est éminemment délicate et brûlante.... Que pourrions-nous faire pour vous aider? Nous allons redoubler d'instances auprès du bon Dieu, y ajouter, chacune, quelque pénitence habituelle, offrir à votre intention nos adorations nocturnes de chaque semaine, une lampe devant le très saint Sacrement, et une neuvaine de messes...

De Munich, l'abbé Doellinger pressait aussi.

De tel autre endroit, on écrivait:

— Au concile, Monseigneur, il y aura huit cents prélats, dont les trois quarts, complètement rétrogrades, seront disposés à accepter ce que la Cour Vaticane leur présentera, de sorte que je crains que votre épiscopat ne se trouve impuissant, et que les Jésuites ne triomphent, si on ne les combat sous main. Moins que jamais, le Saint-Siège est disposé à entrer dans les vues de la cour des Tuileries; car plus que jamais on y songe à une réaction blanche, à une restauration, à la destruction de tout ce qui sent le progrès, les idées nouvelles. On est toujours en plein moyen âge.

Encouragé par ces excitations, Mgr Maret vit cependant son ardeur se heurter à la célèbre lettre de Pie IX à l'archevêque de Paris. « Il y aurait eu, » dit M. Bazin, en parlant de cette admirable réfutation de fébronianisme, « peut-être matière à réfutation ».

Mais les amis reprenaient courage. Doellinger écrivait, à la date du 18 mars 1869:

— Les évêques sont invités à décider l'infaillibilité du Pape par une acclamation spontanée, pour ménager la délicatesse du Saint-Père, qui ne voudrait pas prendre l'initiative dans une question si personnelle. Et puis, il nous faut encore un nouveau dogme de la sainte Vierge, celui de son assomption corporelle (entièrement inconnue à l'ancienne Eglise), et le concile sera assez complaisant pour le fournir.

Le 9 avril suivant, le futur fondateur de la secte des vieux catholiques écrivait encore:

Digitized by Google

— Vous riez? mais prenez garde: Mgr Reisach et les Jésuites, et Mgr Manning et *tutti quanti*, c'est une phalange formidable, qui ne se laissera pas arrêter dans sa course triomphale par une poignée de prélats récalcitrants... Tout cela prouve que votre ouvrage sera le plus grand bienfait pour l'Eglise entière. Ne vous laissez pas intimider.

D'autre part, raconte le biographe de Mgr Maret, « les modérés, dans un but d'apaisement, faisaient parfois aux intransigeants des concessions étranges. Le *Français*, par exemple, allait jusqu'à reconnaître que *l'infaillibilité du Pape était une conséquence de l'infaillibilité de l'Eglise*. La logique avait de la peine à admettre cette conséquence surprenante... »

Puis, l'avènement du ministère Ollivier bouleversait tous les plans:

— Quel malheur, s'écriait un évêque opposant à la définition, quel malheur à la veille du concile!

Le chef du nouveau cabinet n'était pas homme à se laisser circonvenir, et il fallait renoncer à l'idée d'exiger un ambassadeur impérial au sein de l'assemblée conciliaire.

Mgr Maret adjurait l'empereur de s'opposer au parti « puissant et nombreux », qui demanderait au concile 1° la proclamation du dogme nouveau de l'infaillibilité personnelle du Pape, 2° la proclamation de la suprématie temporelle ou politique du Pape sur les Etats et les gouvernements catholiques, 3° la condamnation des lois fondamentales de la société moderne.

— Un gouvernement qui consacre d'immenses revenus à l'exercice de ce grand culte a droit de dire qu'il s'oppose à ce qu'on change la nature et le caractère de la sainte autorité avec laquelle il a traité jusqu'ici... Quoi! s'écriait encore le prélat, la France, et la France seule, protège la puissance temporelle du Saint-Siège; cette protection seule rend le futur concile possible; et la France n'aurait pas le droit de faire entendre à ce concile ses réclamations et ses vœux!...

« Ces avis si éclairés, ces conseils si sages, dit l'historien de Mgr Maret, ne purent prévaloir contre les répugnances

Digitized by Google

trop libérales d'un ministère qui ne voulut point entrer dans la voie indiquée par le clairvoyant prélat. L'empereur n'était plus le maître. Les nouveaux ministres prétendirent qu'il convenait de laisser au concile sa pleine et entière liberté..... »

M. Emile Ollivier, dans son livre si remarquable sur *l'Eglise et l'État au concile du Vatican*, a raconté comment il fut amené, par ses intuitions et sa connaissance des droits de l'Eglise, à respecter cette liberté conciliaire. Tous les amis du Saint-Siège lui en ont su un gré infini, et leur reconnaissance accompagna, et suit encore, dans son honorable retraite, le ministre à qui la Providence réservait ce rôle glorieux..

Tout ceci ne nous éloigne qu'en apparence de l'histoire du livre de Mgr Maret. Fallait-il donc le publier?

Deux ou trois évêques français conseillaient d'attendre l'ouverture du concile, parce que, s'il paraissait avant cette époque, il serait « infailliblement condamné », et ce coup « effraierait les timides, dont les partisans de la définition avaient grand besoin ».

Les autres conseillers, au contraire, poussaient à la publication immédiate.

— Enfin, mandait-on à l'auteur, depuis Bossuet, nous applaudissons un vaillant évêque.

— Ne différez pas, Monseigneur, de publier votre livre: ce sera un événement... Il y a des chapitres qu'on ne peut lire sans bénir le ciel d'avoir suscité un médiateur comme l'évêque de Sura.

Le livre parut. Il était intitulé: *du Concile général et de la paix religieuse.*

Après l'avoir offert à Pie IX et envoyé à tous les évêques de France, l'auteur crut devoir le mettre sous la protection de Napoléon III, qui du reste en avait payé l'impression.

— Je remplis, écrivait-il à l'empereur, un grand devoir d'évêque, et d'évêque français. Je défends le vrai caractère de la constitution de l'Eglise contre des projets funestes, et je propose les moyens de concilier tous les droits. J'ose mettre de nouveau cette œuvre, approuvée par nos plus

Digitized by Google

éminents théologiens, sous la protection de l'empereur et de la France, dont je m'efforce de venger la tradition religieuse. Qu'il ne soit pas dit, Sire, que sous ce protectorat de la France, vrai soutien du pouvoir temporel du Saint-Siège, la voix d'un évêque français, prenant la défense de la doctrine et de l'honneur de son Eglise, aura pu être étouffée.

Une foule d'encouragements vinrent, de divers côtés, soutenir l'auteur, quelques-uns un peu étranges, comme celui de M. Guizot, un protestant qui écrit à un évêque:

— Vous avez rendu au christianisme un immense service. Il en a grand besoin. Le moment est opportun. Je fais des vœux pour que l'Eglise catholique et ses chefs ne la laissent pas échapper.

Cependant, l'évêque de Poitiers fit entendre une éloquente protestation. Sous cette forme majestueuse de l'homélie qui lui était familière, Mgr Pie s'écriait:

— Pourquoi ne dirais-je pas qu'exerçant le jugement envers les peuples, les évêques (pasteurs à l'égard du peuple et brebis à l'égard de Pierre, comme dit Bossuet) sont soumis eux-mêmes au jugement de celui que Jésus-Christ a chargé de confirmer ses frères? Est-ce que le juge subordonné perd pour cela sa qualité de juge?

L'évêque de Nîmes rappelait noblement que, partis l'un et l'autre d'idées à peu près semblables, les deux prélats avaient étudié depuis et abouti à des résultats divers:

— Tandis que vos études vous ont immobilisé sur vos vieilles opinions, en les surchargeant d'une certaine âpreté de sentiment et de langage, les miennes m'ont jeté dans un courant meilleur, et les conclusions où leur flot m'a conduit me forcent à déplorer l'apparition de votre livre, et pour votre honneur personnel, et pour la cause du concile et de l'Église, que vous avez prétendu servir.

Faisant allusion à l'embarras dans lequel l'auteur se trouverait au lendemain de la définition, si, comme il le désirait, elle avait lieu, Mgr Plantier ajoutait:

— Est-il prudent, Monseigneur, d'avoir préparé de vos mains cette coupe d'absinthe et de fiel qui ne servira peut-être, grâce à l'usage qu'en feront les impies, vos flatteurs

Digitized by Google

d'aujourd'hui, qu'à détruire l'autorité du concile et à vous désoler vous-même?

Dans le camp ami du doyen de Sorbonne, on encourageait, on comparait les partisans de la doctrine contraire à des révolutionnaires, « qui étaient à la religion ce qu'avait été la Convention pour la liberté »; on repoussait les assertions de Mgr Pie, « lancées en l'air, ainsi qu'il lançait un peu tout »; on disait — c'est une femme qui l'assurait — que, « de l'avis général, Mgr Plantier avait écrit une méchante lettre, et fait une mauvaise action », et que « le clergé même (moins ses flatteurs, car il en a et il les aime) le désapprouvait »; un prêtre de Nîmes, même, écrivait que « le bon sens catholique n'était pas tout à fait éteint » dans ce diocèse.

De Rome, cependant, on mandait que le livre était condamné. Vainement le cardinal Antonelli rassurait-il un peu dédaigneusement l'auteur, en lui certifiant que « personne jusqu'ici ne s'était occupé d'une manière particulière de son ouvrage ».

Sur ces entrefaites, l'heure arriva de se rendre au concile.

## II

### AU CONCILE

La piété de Mgr Maret ne se démentait jamais. Ses opinions pouvaient surprendre, scandaliser même certains esprits moins fermes. Ceux-là se trompaient, qui méconnaissaient la pureté de ses intentions. Mgr Bourret l'a dit avec une profonde vérité: « A tort ou à raison, c'était un théologien d'Etat; il voulait, à tout prix, réconcilier l'Eglise avec la société moderne; attirer les hommes, qu'il voyait emportés par le matérialisme et le rationalisme, vers la foi chrétienne, en leur adoucissant, autant que possible, les préambules de la foi et les exigences de ses pratiques. Ceci a pu être une illusion; mais, en tout cas, c'est une illusion généreuse. »

Digitized by Google

L'historien du pieux prélat nous le représente, « une heure avant de s'éloigner de la Sorbonne, prosterné devant le très saint Tabernacle, faisant un suprême appel aux lumières du Verbe divin, et lui demandant avec larmes le courage nécessaire pour la grande lutte qu'il allait soutenir, et la grâce de demeurer inébranlable dans sa foi de prêtre et d'évêque catholique, quels que pussent être les sacrifices que lui réserverait l'avenir ».

Après quelques heures de repos à Nice, chez l'ex-père Lavigne, devenu curé à Notre-Dame, Mgr Maret continua sa route vers Rome, où il demanda aussitôt une audience au Pape. Elle ne fut point accordée. « Pie IX lui-même était-il libre? se demande à cette occasion le biographe. Ah! si le Saint-Père avait pu lire au fond des cœurs, il aurait été convaincu que Mgr Maret, dont on voulait faire un ennemi, ne le cédait à personne pour son amour dévoué à l'Eglise, pour son attachement aux droits sacrés du Saint-Siège, pour son affection inviolable envers la personne auguste du souverain Pontife. »

Ce qui suit, dans le livre de M. Bazin, est de la plus haute importance, l'historien ayant, comme il a soin de nous en prévenir, « en sa possession le dossier complet de sa correspondance, pendant le concile, avec le gouvernement français ».

Cette correspondance « avait pour but d'éclairer le gouvernement sur l'état des esprits et des choses, de lui demander son appui en faveur de la liberté de la minorité, et de lui démontrer, en fin de compte, la nécessité d'obtenir la prorogation du Concile ».

N'est-ce pas le cas de répéter, avec Mgr l'Evêque de Rodez, que « le cher Doyen supposait aux autres les bonnes intentions qu'il avait lui-même, et qu'il n'a vu que des malentendus, là où, plus d'une fois sans doute, il y avait des erreurs volontaires pour justifier des passions qui n'étaient point fâchées de pouvoir se donner certaines excuses doctrinales ».

En même temps, l'Evêque de Sura résumait, pour être communiquée à la réunion dont il faisait partie, son opinion

Digitized by Google

sur les rapports de la Papauté avec l'Episcopat. On y pouvait lire, entre autres propositions :

— Il suffit que, lorsque le Pape, en s'isolant, se trompe, la vérité soit conservée par le corps des premiers pasteurs. — Ils avertissent le Pape, ou le corrigent s'il s'obstine...

Il rédigeait un peu plus tard une note à la Commission Internationale, disant que « la salle conciliaire et le nouveau règlement sont un obstacle insurmontable à la liberté et à la maturité de la discussion ».

Aux instances de Mgr Maret à Paris, M. Emile Ollivier répondait :

— Nous ne devons ni ne voulons nous mêler officiellement des questions qui sont traitées au Concile, nous réservant toute notre liberté d'action, si les mesures qui seront prises portaient atteinte aux droits de la société civile et politique. Nous savons que la question capitale, et dont toutes les autres dépendent, est celle de l'infaillibilité; mais nous ne nous reconnaissons d'autre droit que celui d'en signaler les graves conséquences, par des notes diplomatiques dont le Saint-Siège et son gouvernement feront le cas qu'ils jugeront convenable...

Quant aux opinions professées par Mgr Maret à l'intérieur, dans la séance du 3 juin 1870, la majorité du Concile manifesta son sentiment, lorsque le pieux et savant doyen de Sorbonne, voulut exposer « les difficultés dogmatiques » qui s'opposaient à la définition de l'infaillibilité du Pape.

L'orateur ayant formulé cet argument :

— Que répondre à ce raisonnement : Celui qui définit est plus grand que celui qu'il définit ? Si le Concile définit l'infaillibilité du Pape, il fait donc un acte de souverain pouvoir, il se montre supérieur au Pape qu'il définit : admettez-vous cette conclusion ?

— Non ! non ! répondit-on de toutes parts, et comme l'orateur, dur d'oreille, n'entendait pas la sonnette du président, le cardinal Bilio s'écria, d'une voix très haute :

— Il n'est pas permis de parler ainsi... Parlez au Concile et ne le divisez pas ainsi : il n'y a ni majorité ni minorité, mais un Concile, et, s'il décide que le Pape est infaillible,

Digitized by Google

il ne lui donnera pas pour cela des droits, comme vous dites; mais il reconnaîtra les droits que Jésus-Christ lui a donnés et qui sont dans l'Evangile.

Les murmures et les interruptions indignées continuèrent d'accueillir la fin de ce discours, après lequel le cardinal de Angelis mit aux voix la clôture de la discussion, qui fut prononcée.

« On s'obstinait cependant à croire que la minorité conciliaire avait encore un rôle décisif à jouer. » Mais, les clairvoyants ne doutaient plus que la définition, si impatiemment désirée par tant de vœux, allait enfin avoir lieu.

Un Evêque, celui d'Angoulême, donna le mot juste :

— *Quod inopportunum dixerunt*, dit un jour Mgr Cousseau, *necessarium fecerunt.*

Nous croyons fermement d'ailleurs que Mgr Maret fut un des principaux agents de cette définition, non point dans le sens qu'insinue son historien et dont nous parlerons plus loin, mais dans le sens du savant Evêque de Paderborn, Mgr Martin, quand il a écrit:

« Elles supposent (les erreurs gallicanes) que la plénitude de la puissance spirituelle (*plena potestas*, comme s'exprime le concile de Florence) réside, non dans le pontife romain, mais dans les évêques assemblés dans un concile général, que par conséquent le concile général est une autorité supérieure à celle du Pape, qui, bien que supérieur aux évêques isolés, ne serait pas supérieur à la totalité des évêques.

« Cette opinion gallicane avait été présentée sous une forme nouvelle dans un ouvrage écrit en vue du concile par Mgr Maret, évêque de Sura *i. p.*, et ayant pour titre: *du Concile général, etc.* Dans cet ouvrage, l'auteur s'est efforcé de prouver que la suprême autorité spirituelle est une puissance essentiellement composée du Pape et de l'épiscopat, et que le pape y a seulement une plus large part Le concile se vit donc obligé d'opposer encore à cette erreur nouvelle, et aux anciennes erreurs renouvelées, l'ancienne vérité de la doctrine catholique, et de condamner directement ces erreurs (1)...

(1) *Les Travaux du concile du Vatican*, par Mgr C. MARTIN, évêque de Paderborn, p. 50.

Digitized by Google

« Le concile ne pouvait pas se taire, en considérant surtout qu'une telle doctrine avait été présentée au concile pour y être décidée, par un de ses représentants les plus autorisés (1). »

Le fait de la définition et l'enthousiaste applaudissement de l'univers catholique tout entier ne pouvaient manquer d'exciter bien des colères. Elles s'exprimèrent en des termes que M. Bazin a cru pouvoir citer, ce dont d'ailleurs nous ne le blâmons point. Son livre est un trésor de documents précieux pour l'histoire.

— La protestation que vous avez signée, écrit l'un à Mgr Maret, a relevé les courages abattus par le résultat du vote qui a eu lieu. On espère que cet acte, qui fait la gloire de la minorité, servira de base à une revision (!) de ce qui s'est fait au concile !...

— Le retrait de nos troupes des Etats pontificaux, écrit un autre, a été, hélas ! accueilli avec satisfaction. Je n'ai rencontré personne qui ne dise : c'est bien fait !

Il devint bientôt évident que certains opposants « réservaient l'avenir théologique ». Puis, ajoute l'abbé Bazin, « sans doute, l'histoire de l'Eglise n'est autre qu'une longue série d'alternatives, de luttes et de victoires ; mais ceux qui devaient la défendre ne l'avaient-ils pas conduite sur des abîmes ? Le mal qu'ils lui avaient fait n'était-il pas immense ? N'avaient-ils pas éloigné d'elle, peu à peu, la science, les amis de la liberté, leurs sympathies et leurs meilleures influences ? N'était-elle pas, par leur fait, isolée, presque seule, livrée au mépris du peuple qui ne la connaissait plus, et à l'hostilité des pouvoirs publics tout disposés à la traiter en ennemie ? »

Sous l'empire de ces préoccupations, on comprend que l'auteur du livre, imprimé avec les subsides de l'Empereur, chercha à expliquer comment tout n'était pas absolument condamnable dans cet ouvrage, qui en fait venait d'être indirectement condamné par la définition du saint concile.

— L'infaillibilité définie n'est pas séparée, puisqu'on suppose un concours et un consentement.

(1) *Les Travaux du concile du Vatican*, p. 53.

Digitized by Google

Sur cette assurance, l'écrivain pensa qu'il n'y avait « aucune rétractation à faire des doctrines fondamentales de son livre ».

— Un résultat est acquis, écrivait-il, c'est que l'infaillibilité du Pape ne vient pas de l'Episcopat comme de sa source; mais il reste également certain que le concours et l'assentiment antécédent ou concomitant de l'Episcopat est une condition essentielle de cette infaillibilité. — Un autre résultat est acquis: c'est que le Pape est infaillible dans les jugements *ex cathedra ;* mais les conditions de ces jugements sont indiquées. Elle suffisent pour autoriser toute notre doctrine de la nécessité d'un concours de l'Episcopat à tous les jugements *ex cathedra*, non comme cause, mais comme condition de l'infaillibilité pontificale.

Avec cette bonté paternelle qui lui gagnait les cœurs, Pie IX voulut épargner au vénérable auteur une pénible humiliation. Rien n'est émouvant comme le Bref qu'il lui adresse, à la date du 28 novembre 1870 :

—... Comme vous déclarez ouvertement que vous suivez, en tout, la doctrine du siège apostolique, « et que vous adhérez purement et simplement, d'esprit et de cœur, aux définitions dogmatiques que Nous avons promulguées dans la session du concile du Vatican du 18 juillet dernier », vous serez obligé de reconnaître que la doctrine du livre que vous avez soumis au jugement de ce même concile ne peut éviter une sentence de condamnation. Nous préférerions, sans doute, que votre nom ne fût pas associé aux noms condamnés des auteurs, quoique honoré de la note accoutumée d'obéissance : « L'auteur s'est honorablement soumis. » Cependant, comme les sentences de cette nature sont portées pour la garde de la saine doctrine et la sauvegarde des fidèles, vous remarquerez facilement qu'il ne peut être pourvu à ces soins et que vous ne pouvez éviter une sentence que si, ouvertement et publiquement, vous réprouvez vous-même ce que vous avez écrit. Cela paraîtrait certainement, et plus honorable pour vous, et plus convenable à votre dignité, et plus digne de votre caractère noble et religieux. Nous vous exhortons à examiner ce qui

Digitized by Google

convient mieux à votre honneur, et à confirmer, par le témoignage d'un fait magnifique, la profession de foi que vous avez exprimée, et que vous égaliez la gloire du très pieux ancien archevêque de Cambrai....

Mgr Maret ne crut pas d'abord devoir se rendre à cette paternelle invitation :

— Quand je me mets en présence de ma dernière heure et du Juge suprême, écrivit-il à Pie IX dans un long mémoire daté du 14 février 1871, ma conscience se demande avec anxiété si je puis condamner une doctrine qui, dans son essence, ne me paraît pas contraire aux définitions dogmatiques confirmées le 18 juillet dernier.

Le pieux auteur persistait à penser qu'il avait « affirmé l'infaillibilité pontificale dans le sens où elle vient d'être définie ». Il y était sans doute encouragé par un état d'esprit, dont son historien rend compte en ces termes, que nous reproduisons, comme toujours, sans commentaires : « On eût dit qu'un mot d'ordre général avait été donné pour faire expier au prélat la noble et courageuse attitude qu'il avait gardée dans l'assemblée conciliaire. Il était certain que le parti extrême n'avait pas obtenu tout ce qu'il aurait voulu obtenir. Cet insuccès partiel fut attribué, avec ou sans raison, à l'effet considérable produit sur les Pères du concile, même les plus décidés, par l'ouvrage de Mgr Maret. On résolut de poursuivre, sans trêve ni merci, et l'ouvrage et l'auteur. Chacun s'appliqua de son mieux à cette œuvre méritoire, afin de faire payer par le vertueux prélat le succès des doctrines modérées qui avaient fini par prévaloir. »

Sous l'impression de ces idées, Mgr Maret écrivait, dans son journal personnel :

« Comme il s'est produit, au sein de l'Eglise, deux écoles : l'une théocratique, absolutiste, ultramontaine, haineuse et violente ; l'autre, libérale et conciliante ; il y a eu lutte nécessairement entre les chefs et les partisans de ces deux écoles. Les hommes de progrès, de sage liberté et de conciliation, se sont trouvés souvent dans des positions fort délicates, fort difficiles, parce que Rome a toujours

Digitized by Google

favorisé l'école antilibérale. Pour rester fidèles au principe catholique, les hommes de liberté et de conciliation ont dû modifier leurs doctrines selon les décisions de l'autorité, quand il en est intervenu. Ils ont suivi une route pleine d'écueils, de pièges et de douleurs. »

Quelques amis aussi, au lieu d'encourager le prélat hésitant à embrasser courageusement le parti de l'obéissance effective et affective, qui est la grande sauvegarde de toute âme fidèle, gémissaient d'exigences qu'on ne s'expliquait pas, disaient-ils, et faisaient prévoir que l'exigence serait intraitable, absolue. Il proposa au Pape d'expliquer, de compléter ou de corriger tout ce qu'il pouvait y avoir, dans son livre, d'obscur, d'incomplet ou d'inexact. Pie IX n'accepta point ce moyen, et le fit savoir à Mgr Maret qui, à la date du 15 août 1871, finit par déclarer qu'il retirait son livre de la circulation, et y condamnait tout ce qui y était contraire à la doctrine définie.

Aussitôt, le cardinal Patrizi, en le félicitant, l'invite à publier cette noble rétractation dans une feuille catholique, ce qui eut lieu à la fin d'octobre 1871.

Il nous faut, à regret, passer sur une foule de détails, par exemple, la curieuse anecdote du séminaire de Mende, les impressions de Nîmes, etc. Mais cet article est bien long, et il nous reste encore tant à dire, que nous serons obligé d'abréger. Du moins, nous voulons le noter, parce que, contrairement à une opinion que nous avons entendu émettre par des juges d'ailleurs fort autorisés, nous persistons à estimer que, s'il n'a pas précisément atteint le but qu'il visait en les publiant, M. l'abbé Bazin vient de rendre un service signalé à l'histoire de l'Eglise au XIX^e^ siècle, en publiant cette foule de documents qui ne s'attendaient pas tous à sortir de l'ombre, et dont la mise au jour est, nous l'avouons, de nature à contrarier plus d'un des correspondants de son héros.



Digitized by Google

## III

Sans se décourager, puisque, d'après son biographe, c'est, en définitive, sa doctrine qui avait prévalu au concile du Vatican, Mgr Maret, avec un zèle indomptable, se remit au dur labeur et à la lutte pour la défense des institutions attaquées.

En 1876, nous le voyons demander à l'Episcopat trois déclarations, qui lui paraissaient nécessaires pour favoriser cette lutte difficile :

1° Une déclaration de la distinction des deux puissances, et de leur indépendance réciproque sur leur propre domaine, dans le sens des doctrines de Fénelon ou en invoquant son nom.

2° Une déclaration établissant que la définition du Concile du Vatican ne change pas la constitution divine de l'Eglise ; et que Bossuet lui-même aurait souscrit, de tout son grand cœur, à cette définition.

3° Une déclaration, enfin, sur les rapports de l'Eglise avec la société moderne, se renfermant dans « l'hypothèse », et conforme aux belles paroles du cardinal Manning.

La proposition ne fut pas agréée.

Mgr Maret recommença la lutte sur un autre point, la défense des congrégations religieuses, contre lesquelles, dit M. Bazin, « le gouvernement se montra excessif et cruel », mais en ajoutant que, « peut-être, d'un autre côté, ne fit-on pas toutes les concessions possibles et désirables. » C'est sans doute ce que peusait l'évêque de Sura, quand il écrivait à M. de Freycinet, président du conseil des ministres, avec un accent de conciliation qui dévoile encore une fois sa belle âme :

— N'y a-t-il aucun moyen d'amener les congrégations « non autorisées » à rechercher, à demander l'autorisation, qui serait pour elles, au point de vue de la légalité, une

Digitized by Google

condition si précieuse de leur existence complète et de leur stabilité en France ?

Hélas ! s'il eût vécu assez pour en être témoin, quelle terrible désillusion le généreux conciliateur eût trouvée dans les lois nouvelles et dans les droits dits d'accroissement ! Mais il ne voyait que le bien et la droiture, et, sous l'empire de cette préoccupation, il n'hésitait pas à conclure sa note par cette déclaration ingénue :

— Nos polémiques sortiraient du sophisme et de l'apparence de mauvaise foi qu'elles portent depuis longtemps, au grand détriment de l'honneur et du bien de l'Eglise.

Cependant, la réconciliation avec Rome était complète.

La bienveillance du souverain Pontife alla même jusqu'à conférer à l'évêque de Sura le titre d'archevêque de Lépante, après de longues négociations dont le biographe raconte le détail, sans ménager assez, à notre avis, le rôle que crut devoir remplir, en cette circonstance, le vénérable cardinal Guibert.

Ce rôle, par les côtés laissés dans l'ombre, si noble et si digne d'un prélat inquiet du soin de l'orthodoxie, du sage cardinal, dans l'affaire des Facultés de Théologie, est apprécié aussi avec une sévérité à laquelle, malgré toute notre fidélité à la mémoire de ces Facultés si tristement défuntes, nous ne saurions souscrire.

L'historien de Mgr Maret le rappelle de façon..... désobligeante. Nous étions à Rome, lorsque le doyen de Sorbonne y traitait la grave et délicate question de la canonicité des grades conférés par les Facultés de Théologie de l'Etat. Il nous sera permis de compléter, par quelques traits empruntés aux sources les plus autorisées, le récit des négociations de Mgr Maret.

Rome n'avait jamais goûté cette façon de constater la doctrine et l'orthodoxie d'un candidat aux grades théologiques, consistant à lui octroyer un diplôme de Docteur en Théologie, au nom du Roi, au nom de l'Empereur, voire même au nom du Peuple Français. Ces diplômes ne doivent et ne peuvent être conférés que par le Pape, ou par les évêques agissant au nom du Pape. Voilà où gisait le nœud

Digitized by Google

de la première difficulté, à laquelle on n'échappait point suffisamment en imaginant un double diplôme, l'un canonique, l'autre légal et civil. En vain notre habile défenseur répétait :

— Il y a parallélisme, il n'y a pas confusion.

Autre point plus grave encore. Les Facultés de Théologie conféraient à leurs professeurs, vis-à-vis de l'Etat et de l'Université, une subordination estimée dangereuse par beaucoup d'évêques, et vis-à-vis des Ordinaires, une demi-indépendance non moins inquiétante pour les chefs des diocèses, quand ces Facultés seraient armées d'une autorité canonique.

Enfin — et ici nous craignons de déplaire à l'historien et aux admirateurs du doyen de Sorbonne — nous devons dire toute la vérité, telle qu'elle résultait des circonlocutions prudentes de tous ceux qui, à Rome, étaient en mesure de bien connaître l'état de la question. Le dirons-nous cependant? Peut-être vaudrait-il mieux user, à notre tour, des susdites circonlocutions. Mais après avoir, une fois encore, protesté de notre vénération personnelle pour le pieux prélat, nous oserons répéter ici qu'un autre négociateur eût mieux valu, dans l'intérêt de la cause. Les souvenirs du concile, le livre qu'il avait fallu retirer de la circulation, le renom de conciliateur infatigable, tout cela inspirait quelque appréhension, tant aux évêques français opposants, qu'à certains membres de la Curie, appelés à donner un avis prépondérant dans la négociation.

Si certaines doctrines, empreintes du vieux levain gallican et d'un esprit libéral peu en faveur dans les régions ecclésiastiques, avaient pu se produire dans le passé, qu'adviendrait-il dans l'avenir, lorsqu'on serait armé d'une reconnaissance canonique?

Nous avons entendu, à cet égard, de bien sages et bien graves réflexions sortir de la bouche du cardinal Guibert, et, après en avoir retrouvé à Rome l'expression autorisée, nous n'eûmes pas un instant le courage de partager les espérances et les illusions du vénérable négociateur. La cause ne devait, elle ne pouvait pas triompher dans les

Digitized by Google

conditions où elle se présentait au jugement de la sainte Eglise et au tribunal suprême du souverain Pontife.

M. Bazin rend un juste hommage aux efforts impuissants de son héros.

« Etait-il humainement possible de faire davantage pour sauvegarder les grands intérêts religieux et politiques étroitement liés à la conservation des Facultés de théologie? Cependant, ce que nous devons admirer le plus, ce n'est pas le courage, le zèle persévérant, la lutte héroïque de Mgr Maret dans ces graves circonstances, mais bien l'aveuglement obstiné de tous ceux qui parvinrent à paralyser les bonnes dispositions du Saint-Siège et du gouvernement, au risque de se rendre complices des mesures les plus désastreuses. »

Le cardinal Guibert, d'ailleurs, se montra plein de déférence pour le primicier de Saint-Denys et le doyen de Sorbonne, lorsque celui-ci lui offrit son dernier livre sur *la Vérité catholique et la Paix religieuse.*

— Je puis vous dire sans exagération, écrivait le prudent cardinal, que je regarde cet ouvrage comme l'une des meilleures et plus solides apologies qui aient été publiées de notre temps pour la défense de notre sainte religion.

Ce dut être, pour le vénérable octogénaire, une grande consolation que d'être ainsi loué par l'un des plus grands évêques de ce temps.

La Providence venait de marquer la fin de sa carrière, si agitée et toujours animée dans l'action d'intentions si pures et si droites.

Dans la nuit du 15 au 16 juin 1884, Mgr l'archevêque de Lépante, atteint d'un érysipèle à la face, s'endormait dans le Seigneur, après 79 ans de catholicisme, 54 ans de prêtrise et 24 ans d'épiscopat.

L'expression de ses dernières volontés émeut, par leur accent sincère et leur piété communicative. On y lit :

— Si, dans mes rapports avec le gouvernement, il y a eu quelque recherche secrète de mes intérêts, quelque ambition secrète, j'en demande pardon à Dieu du fond de mon cœur...

Digitized by Google

— Dans mes témoignages de respect et de confiance envers l'empereur et son gouvernement, ai-je excédé? Je crois avoir été sincère...

— Mes rapports avec le gouvernement, pendant le concile, me paraissent justifiés par les circonstances. Je croyais remplir un devoir; et d'autres évêques, consultés, le pensaient comme moi. Il fallait, jusqu'au bout, suivre la ligne que nous nous étions tracée, tant que la liberté nous était laissée...

M. l'abbé Bazin, dont l'ouvrage (1) est écrit avec un rare talent et une piété filiale émouvante, le conclut en ces termes, que nous reproduisons volontiers:

« Pendant plus de trente années passées dans la douce intimité de l'illustre savant et saint prélat que nous pleurons, nous avions appris à le connaître, à l'admirer, à le vénérer, à l'aimer. Et c'est en reportant nos meilleurs souvenirs sur ce passé, pour nous si honorable, que nous avons compris quelle grâce signalée la Providence nous avait faite en nous plaçant auprès d'un tel maître, aussi grand par sa science que vénérable par ses mérites et ses vertus. Puissions-nous l'imiter dans une humble mesure; puissions-nous marcher sur ses traces, suivre ses magnifiques et saints exemples, afin d'être jugé, à notre dernière heure, digne de nous unir à lui au séjour de la gloire sans ombres et de la béatitude sans mélanges, dans le sein même de Dieu: *Spes non confundit.* »

ANT. RICARD,

*Prélat, vicaire général honoraire d'Aix.*

(1) Il est précédé d'une approbation de Mgr Soulé, vicaire capitulaire du chapitre de Saint-Denys, où nous lisons: « Je ne puis que vous réitérer mes félicitations affectueuses et mon entière approbation. »

Digitized by Google

*LE JANSENISME A LYON AU XVIII^e SIÈCLE*

# M^GR DE MONTAZET

## ET LE SÉMINAIRE SAINT-IRÉNÉE

Le Concile de Trente avait posé le principe de l'institution des séminaires.

Restait à en faire l'application selon le génie des diverses chrétientés et l'inspiration particulière des hommes que Dieu susciterait pour cette œuvre.

Ici la difficulté était égale au besoin, et le besoin de maisons de formation pour le clergé séculier, sur lequel repose en définitive la vie de l'Eglise, s'accusait par les désordres dans le sanctuaire, qui furent le véritable *malheur des temps* d'alors.

L'oraison funèbre de Mgr Camille de Neuville par Massillon est, entre autres documents sur ce point, une page d'histoire, où le diocèse de Lyon, dont la valeur morale représentait avantageusement la moyenne de l'Eglise de France, est peint en sombres couleurs, malheureusement fidèles. M. Bourdoise avait justement dit: « Ce qui fait qu'il y a si peu de bons prêtres, c'est qu'il n'y a point de noviciat pour les prêtres. »

A-t-on assez compris ou trop souvent n'oublie-t-on pas

Digitized by Google

ce qui fut providentiel dans le mouvement régénérateur du clergé au commencement du XVII^e^ siècle? Une intention de miséricorde pour notre patrie se révèle manifestement dans l'apparition simultanée de cette pléiade d'hommes épris de l'idéal du sacerdoce et si merveilleusement doués pour en propager le rayonnement. Leur œuvre a des ennemis au dehors; à cela rien d'étonnant; elle a aussi des adversaires au dedans, qui tantôt accusent directement la méthode d'enseignement, l'esprit de nos séminaires, tantôt, allant chercher des points de comparaison en Allemagne ou ailleurs, se ménagent sur eux et contre eux de faciles triomphes, qui résultent de l'ignorance de l'un ou de l'autre des termes comparés.

C'est pourquoi l'évocation du passé de ces institutions admirables offre tout autre chose qu'un attrait de curiosité; elle fait revivre des exemples qui sont une leçon opportune. Cette leçon, nous voudrions la dégager des *Notes historiques* sur le séminaire Saint-Irénée de Lyon, dont une nouvelle série vient d'être publiée (1).

Le séminaire Saint-Irénée fut fondé en 1659. Un premier annaliste avait, dans deux fascicules parus en 1882, résumé les quatre premiers supériorats, c'est-à-dire à peu près un siècle de son existence (1659-1758). Le nouvel historien à travers quatre autres supériorats, va de 1758 à la Révolution, ou plutôt à la résurrection du séminaire en 1801.

Nous laisserons de côté la vie intime de cette institution, tout ce qui regarde les méthodes sagement traditionnelles et en même temps progressives employées pour la formation des clercs. Nous ne chercherons pas davantage à marquer la part que prirent à son développement les grands prélats Camille de Neuville, de Rochebonne, et les vénérables supérieurs MM. d'Hurtevent, Maillard, de Vaugimois. L'intérêt réel d'une pareille étude serait restreint, et nous demeu-

(1) *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*. Lyon, Vitte. 4 fascicules in-8, 1891.

Digitized by Google

rerions dans le cadre de l'histoire locale la plus spéciale. Mais les lecteurs de l'*Université catholique* estimeront sans doute, comme nous, digne de leur attention, la lutte que le séminaire soutint, pour la foi de tout un diocèse, contre l'hérésie du jansénisme, favorisée à Lyon par trente années d'un funeste épiscopat.

Malvin de Montazet, évêque d'Autun, succéda en 1758, au cardinal de Tencin, sur le siège primatial de Lyon. Le nouveau prélat, sans être ouvertement appelant, appartenait déjà à l'école de M. de Fitz-James, évêque de Soissons. Peut-être même donna-t-il à la secte des gages qui furent le prix de son élévation; on est porté à le soupçonner, en voyant avec quelle hâte il reçoit, comme simple administrateur, bien qu'en vertu de la primatie (1), l'appel des religieuses du faubourg Saint-Marceau, et casse les ordonnances de Mgr de Beaumont, au grand scandale de son nouveau diocèse et de sa propre famille. Etrange figure que celle de cet évêque. Elle ne reflète même pas la puissante originalité du sectaire, dont il fait les œuvres avec une ténacité qui n'implique point une conviction; on dirait que l'initiative lui en est étrangère.

Son successeur à l'Académie française louera en lui l'homme de lettres, l'homme du monde et l'homme d'église.

Quant à l'homme de lettres, ses titres académiques paraîtraient suffisants pour un personnage de son temps et de sa condition, s'ils étaient authentiques. Mais homme de lettres, M. de Montazet le fut par procuration. La recherche de la paternité de ses œuvres a donné des résultats absolument certains sur ce point et d'autant plus curieux qu'elle a révélé dans les secrétaires du prélat des gens qui ne se gênaient pas pour mettre à contribution le bien d'autrui. L'archevêque de Lyon ne fut guère que père adoptif, quelquefois grand-père, en fait d'œuvres littéraires.

L'homme du monde pensa devoir rehausser la dignité

(1) L'évêque d'Autun, suivant l'antique usage, administrait le diocèse de Lyon pendant la vacance du siège.

Digitized by Google

épiscopale par un faste princier. Les lois somptuaires d'alors demandaient beaucoup à un archevêque de Lyon ; Mgr de Montazet put faire face à ces exigences avec les 210.000 livres de rente en biens ecclésiastiques, dont il jouit à partir de 1764, quand Louis XV eut ajouté à ses revenus de l'abbaye de Moutier-en-Argonne et de la primatie des Gaules, ceux de la grosse abbaye de Saint-Victor de Paris.

« Homme du monde au goût de la société du XVIII[e] siècle, le primat ne pouvait être un homme d'Église taillé sur les grands modèles. D'abord il vécut fort à l'aise avec la loi de la résidence. En vain, dans ses mandements datés de la capitale, prenait-il soin de marquer qu'il était « retenu à Paris pour les affaires de son diocèse », un sourire d'incrédulité accueillait l'invariable formule, et l'on persistait à juger trop longues des absences annuelles de six mois entiers. Aussi, quand il fit une maladie grave en 1781, eut-on la malice de composer par anticipation cette épitaphe:

Ci-gît un prélat d'importance
Qui restait toujours à Paris.
La mort à Lyon le surprit
Pour l'obliger à résidence.

Mais c'est sur le terrain de la doctrine plus encore que sur celui de la discipline ecclésiastique qu'il nous convient de le suivre.

En 1765, Mgr de Montazet se sépara de presque tout l'épiscopat du royaume, par le refus de signer les *Actes du clergé* que les évêques, assemblés cette année-là, venaient de publier. Ce document célèbre renfermait, entre autres matières, une double adhésion à la bulle *Unigenitus* et à l'encyclique de Benoît XIV, du 16 octobre 1756, touchant le refus des sacrements. Or, en cette circonstance, l'archevêque de Lyon démentait l'évêque d'Autun, qui, dans l'assemblée de 1755, s'était montré très énergique contre un arrêt rendu par le parlement de Paris, à propos du même refus de sacrements.

Ce n'était là qu'un épisode dans une défection progressive.

Digitized by Google

Bientôt les productions jansénistes circulèrent tout à l'aise par tout le diocèse. Le silence du prélat à ce sujet eût été une complicité coupable ; mais de plus il parlait, et pour encourager à la lecture des La Borde, des Letourneur, des Mésenguy, des Besoigne, tous auteurs condamnés par les papes ou par les assemblées du clergé de France.

L'année 1767 voit paraître un nouveau *Catéchisme du diocèse de Lyon ;* grand émoi aussitôt parmi les prêtres et le peuple, car les doctrines de la secte y sont en maints endroits habilement insinuées, si ce n'est explicitement enseignées. La piété lyonnaise fut surtout choquée de la grave offense qui s'y trouvait faite à sa traditionnelle croyance en l'Immaculée Conception de la Vierge. Le *Catéchisme* devint l'objet de vives attaques ; l'évêque crut devoir le défendre, dans un mandement qui n'avait pas moins de 138 pages in-4° ; mais sans succès, car 77 paroisses, sur 800 et plus, semblent l'avoir adopté en 1774.

Nous passons sur la liturgie, bréviaire, missel et rituel, qui fut aussi, on le sait, tout entière remaniée dans le sens des préoccupations doctrinales de l'archevêque. L'histoire de ce remaniement abonde en détails piquants que les *Notes historiques* font revivre.

Mais le diocèse demeurait réfractaire à tous ces procédés de conversion.

Où se trouvait donc le point d'appui de la résistance ?

La première et principale source de la foi est la tradition : ce sont les lèvres du prêtre plus que ses livres, qui ont la garde de l'orthodoxie. Or sa conscience, qui faisait parler ses lèvres, était elle-même gardée par les institutions.

M. de Montazet le comprit, ou d'autres comprirent pour lui que la partie engagée était perdue, si l'influence des séminaires n'était modifiée.

Outre celui de Saint-Irénée, il y avait alors à Lyon un séminaire de Saint-Charles, fondé en 1670 par le vénérable M. Démia, à qui l'Eglise doit l'institut toujours florissant des religieuses enseignantes connues sous le nom de sœurs de Saint-Charles. C'est à ce séminaire de second

Digitized by Google

ordre que l'archevêque s'attaqua d'abord. Il y installa dès 1762 un professeur de dogme, janséniste déclaré, qui devait finir sa vie, impénitent, dans les hontes d'un mariage sacrilège, et après s'être signalé pendant la révolution par des fureurs sanguinaires contre les prêtres fidèles.

La signature du Formulaire d'Alexandre VII était exigée en France de tous les ecclésiastiques avant la réception des saints ordres. « Telle avait été la pratique constante de l'Eglise de Lyon sous les prédécesseurs de Mgr de Montazet, et son suffragant, Mgr Bron, évêque d'Egée, tenait rigoureusement la main à l'observation de cette règle. » Or plusieurs directeurs de Saint-Charles, non contents d'invectiver contre le formulaire en présence de leurs élèves, allaient de chambre en chambre, aux approches des ordinations, les détourner de cette signature. En 1769, six diacres aimèrent mieux retarder leur ordination sacerdotale, que de la recevoir, en signant, des mains de l'évêque suffragant. M. de Montazet revint dans son diocèse, fit une ordination *extrà tempora* en faveur des jeunes insoumis, les dispensant et de toute signature et même de l'examen canonique.

On voit, par ce détail, que le personnel enseignant de Saint-Charles avait été assez trié pour les fins du prélat.

Reste Saint-Irénée, qui est le véritable séminaire diocésain, et où les nominations ne sont point en sa main. Comment l'entamer ? L'attaque violente serait une fausse manœuvre, on le sent. Il faut donc d'abord entraver l'œuvre des sulpiciens, et cela en suscitant la concurrence des Oratoriens, des Joséphites et des Dominicains. A partir de 1771, les sujets ecclésiastiques relevant de l'autorité de l'archevêque, et que Saint-Charles ne reçoit pas pour des ministères spéciaux, pourront faire option entre quatre écoles théologiques. C'est déjà l'unité du séminaire diocésain brisée; mais de plus, les trois nouvelles maisons qui s'ouvrent sont acquises aux vues hérétiques de M. Montazet ; et qui croira à la liberté d'option offerte aux jeunes clercs, étant

Digitized by Google

donnés tous les moyens de pression dont dispose l'autorité diocésaine pour les pousser où elle veut ?

Le péril était tel, que les fidèles s'émurent et firent entendre des plaintes hautement édifiantes.

C'est la conscience de nos séminaristes et le prestige de la vertu de leurs maîtres sur leurs âmes droites qui sauvera la foi parmi nous. Car l'archevêque n'est point à bout de ressources ; il n'a rien gagné, en divisant pour affaiblir. Saint Irénée est demeuré en possession sinon de tous ses élèves, du moins de tout son crédit dans le diocèse. L'archevêque va le serrer de plus près. Il imagine *l'année de ville*.

Singulière conception ! « Leur cours de philosophie terminé, les élèves de Saint-Irénée seront strictement obligés d'aller faire leur première année de théologie chez les oratoriens, au grand Collège, ou chez les dominicains. Ils seront libres ensuite de revenir vers leurs premiers maîtres pour y achever leurs études.

Or cette *année de ville* ne donne pas de résultats. Que fait l'archevêque ? Il en impose une autre à passer chez les Josephites, et immédiatement avant l'ordination de prêtrise. On voit ainsi Saint-Irénée encadré entre l'Oratoire et Saint-Joseph, dont l'un doit conjurer, l'autre corriger son œuvre. Voilà bien Saint-Irénée à l'index. Et comme tous ces procédés, odieux dans le fond, mesquins de forme, trahissent l'inspiration sectaire dont ils procèdent !

Entre temps, M. de Montazet a voulu mettre la main sur le temporel du séminaire. Mais ses prétentions sont si invraisemblables, qu'un concordat de l'année 1774 l'en déboute à peu près complètement.

Le coup de maître que tenta le prélat contre son séminaire obstinément orthodoxe consista à lui imposer, à la rentrée de 1780, le fameux manuel de la *Théologie de Lyon* Cette fois du moins, les jeunes clercs seraient formés *regis ad exemplar* et à Saint-Irénée même, dont toutes les mesures prises jusque-là n'ont pu les détacher. « Mais il est des circonstances où la vérité ne permet pas le silence sans

Digitized by Google

prévarication », avait écrit l'un des directeurs à ses supérieurs de Paris. De son côté, l'archevêque n'est pas d'abord sûr de lui-même; il n'impose le manuel qu'à titre d'essai; il recevra les observations qui lui seront faites. On lui en fit. Alors il s'enhardit et ordonne qu'on enseigne le livre tel quel, en attendant une seconde édition.

La *Théologie de Lyon* était un ouvrage formellement janséniste. Un professeur du séminaire écrit à M. de Montazet qu'il est bien résolu à dire toute la vérité aux élèves. Sur quoi celui-ci, le renvoyant à sa lettre pastorale du 6 novembre 1772, répond avec violence : « Voilà, Monsieur, quels sont mes principes, et si votre manière de penser ne vous permet pas de les enseigner à mes séminaristes, mes lumières ne me permettent pas non plus qu'on les combatte en mon nom, qu'on les attaque surtout comme des erreurs, ou même qu'on ne les enseigne pas dans mes séminaires. Je finis en vous invitant à suivre les exemples des quatre autres écoles de la ville de Lyon, qui regardent toutes la doctrine dont vous vous plaignez comme la seule conforme aux Ecritures et à la tradition de l'Eglise. »

Croirait-on, au ton de cette lettre, que la suivante tomba de la même plume un mois plus tard : « J'ai reçu votre lettre du 16, mon cher professeur, et je ne perds pas un instant à vous en témoigner ma satisfaction. Poursuivez paisiblement votre carrière. Mon retour à Lyon n'est pas éloigné. Nous conférerons ensemble et vous reconnaîtrez plus que jamais la sagesse et la pureté de mes intentions. » Ces intentions avaient été aidées à se purifier, dans l'intervalle, par une intervention royale. Louis XVI, ayant mandé l'archevêque, lui avait dit : « Vous avez les sulpiciens à Lyon, j'en suis bien aise; ce sont des hommes tout à fait dignes de ma confiance. » Le prélat savait sa cour et il comprit.

Mgr de Montazet était d'ailleurs personnellement capable de ces retours, que les natures faibles ont en commun avec les natures droites, mais pour des causes différentes. C'est ainsi qu'il entrecoupait ses menées contre le séminaire, d'invitations à dîner en son château d'Oullins, où il

Digitized by Google

comblait d'attentions et d' « honnêtetés » les bons sulpiciens. Après chaque nouvelle mesure aggressive, quand elle est décidée et promulguée, il s'adoucit, baisse de ton, supplie de croire que les conséquences n'en seront pas aussi fâcheuses qu'on le craint. Au fond, il aimait son repos, et il dut être bien malheureux dans l'agitation de toute cette lutte.

Cependant, la paix du roi ne fut qu'une trêve. La fatale *Théologie de Lyon* était un sacrifice trop grand pour le courage de l'archevêque. Une seconde édition, quant au fond absolument la même que la première, en fut donnée en 1784, cette fois précédée d'un mandement de 24 pages, par lequel l'enseignement de l'ouvrage était prescrit dans toutes les écoles du diocèse (1).

Le péril devint suprême, lorsque le prélat menaça d'introduire à Saint-Irénée des maîtres de conférences qui feraient son hérétique besogne, tandis que trois sulpiciens, restant là pour sauver les apparences, s'occuperaient seulement du spirituel de la communauté. On n'en vint point à cette extrémité. L'un des directeurs que ses fonctions avaient mis plus en évidence dans la résistance, M. Jaouën, fut sacrifié. Mais surtout la mort allait délivrer le diocèse de l'obsession de l'hérésie qui pesait sur lui depuis trente ans.

Mgr de Montazet mourut le 2 mai 1788, et à Paris. Paix soit à son âme! L'histoire garde tous ses droits vis-à-vis de sa mémoire, et elle n'est que juste en lui étant sévère.

Pendant ce long épiscopat, le clergé et le peuple sont sans cesse menacés de perdre la foi : le peuple, sans doute plus susceptible alors qu'il ne le serait maintenant, partage l'émotion du clergé, chaque fois que s'accentuent les vexations contre le séminaire ; celui-ci, à cause des élèves laïques qu'il accueillait en grand nombre dans la section de philosophie, avait une sorte de popularité, un rayonnement extérieur que diverses causes lui ont fait perdre.

(1) La *Théologie de Lyon* a eu d'étranges et brillantes destinées. Après avoir fait le tour du monde par Porto-Rico et les Antilles, elle est venue — ironie du sort ! — recevoir les honneurs d'une dernière réimpression en Espagne, le pays de la moins endurante orthodoxie (1837).

Digitized by Google

Et quel fond d'intégrité ne suppose pas, dans la conscience du clergé, cette résistance à laquelle on dut de pouvoir, dans les mauvais jours qui suivirent, compter les défaillances! « A l'entrée de la Révolution, dit l'annaliste sulpicien, les prêtres lyonnais infectés de l'erreur se comptaient aisément; on a donné le chiffre de 52. La première Eglise des Gaules, qui n'avait pas encore souffert des atteintes de la nouveauté dogmatique à l'avènement de Mgr de Montazet, eût mérité de poursuivre ses destinées sans connaître une seule défection. » Du moins est-ce pour elle un devoir de proclamer bien haut sa reconnaissance envers la sainte institution qui la sauva d'un plus grand naufrage. C'est de plus une leçon d'une portée générale qui se dégage de cette victoire gagnée par le séminaire fidèle à ses traditions, sur un pouvoir personnel qui avait oublié celles de l'Eglise. Dans cette lutte exaspérante, car elle ne fut jamais franche ni à front découvert, MM. de Saint-Sulpice firent preuve d'autant d'intrépidité que de prudence. Les odieuses précautions qu'on prenait contre eux s'adressaient à des hommes tels que MM. Emery, Montaigne, Garnier, éminents en doctrine non moins qu'en vertu. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, où les secrétaires de l'archevêque écrivaient, versaient sur eux injures et calomnies. « Et ils se taisaient. Point de récriminations en public, et dans leur correspondance la plus intime, pas un mot de plainte au sujet de leur archevêque, pas un blâme contre leurs adversaires, toujours obéissance religieuse à l'autorité », jusqu'à la limite au delà de laquelle, celle-ci ne couvrant plus l'homme, obéir à l'homme eût été désobéir à Dieu.

De toutes les institutions ecclésiastiques, nombreuses alors à Lyon, le séminaire demeura la seule citadelle intacte de l'orthodoxie. Toutes les autres communautés avaient fléchi devant les intimidations du pouvoir ou les séductions de la faveur. Le séminaire, en principe plus dépendant qu'aucune d'elles de l'autorité qui les avilissait, seul tint tête à ses colères et à ses ruses. Nous ne pensons pas qu'un autre séminaire de France ait été, dans ces temps troublés, soumis à pareille épreuve. C'est la gloire de celui

Digitized by Google

que protège le vocable de saint Irénée, d'avoir su écrire par ses actes une belle page de plus *adversus hæreses*.

A l'orage de l'hérésie allait succéder celui du schisme. Maintenant du moins le clergé aura une tête vaillante, Mgr de Marbeuf, et le séminaire retrouvera un protecteur digne héritier du grand archevêque de Neuville qui l'a fondé. Ainsi les hommes passent et meurent presque tout entiers; les institutions restent. L'élément traditionnel qui est en elles fait leur force. Tel on a vu Saint-Irénée en face du Jansénisme, tel on le retrouvera en face de la Constitution civile.

Les mesures restrictives de son autonomie, qu'avait prises l'ancienne administration, tombèrent les unes après les autres; les *années de ville* abolies, la *Théologie de Lyon* reléguée aux bibliothèques. « Tout promettait à l'œuvre du séminaire Saint-Irénée les plus heureux développements sous la bénédiction du nouveau pasteur de l'Eglise de Lyon, si le bras sacrilège de la Révolution ne s'était levé sitôt pour abattre les institutions religieuses de la France. »

Terminons en rappelant que tous les directeurs de Saint-Irénée, comme d'ailleurs tous les membres de leur sainte Compagnie, refusèrent le serment à la Constitution civile du clergé.

Les détails de l'expulsion qui suivit ce refus, sont profondément touchants. « Messieurs, dit le supérieur aux jeunes séminaristes, la Providence nous avait réunis : aujourd'hui elle nous sépare, vous allez recevoir de nouveaux directeurs. Est-il nécessaire de vous apprendre les égards que vous leur devez ? Mais sachez aussi les devoirs que votre conscience vous impose. » Ils s'en souvinrent pour la plupart, ces jeunes gens qui se préparaient à servir l'Eglise dans la condition des confesseurs de la foi.

Les anciens alliés de Montazet, Dominicains, Oratoriens, Joséphites, reparurent pour recueillir la succession de Saint-Sulpice. Saint-Irénée fut remplacé par un séminaire constitutionnel, dit métropolitain, et ne devait reprendre ses glorieuses destinées qu'en 1801. P. DADOLLE.



Digitized by Google

# MÉLANGES

## *L'ABBE COMBALOT* (1).

Les lecteurs de l'*Université catholique* n'ont pas oublié un intéressant article qui a paru dans le numéro d'août sous le titre : *un Procès ecclésiastique en 1844*. Comme l'annonçait le vénérable signataire, Mgr Ricard, c'était un chapitre détaché d'un nouveau volume sur l'*Action catholique de 1820 à 1870*. Ce volume, consacré à l'abbé Combalot, vient de paraître et, hâtons-nous de le dire, répond parfaitement à l'avant-goût que la *primeur* en avait donné à nos lecteurs; des juges éminents ont même déclaré que ce volume surpassait ses aînés en intérêt.

Le nom de l'abbé Combalot rappelle les polémiques les plus ardentes de notre siècle, aussi bien les polémiques du dedans que celles du dehors. Aussi pouvait-on se demander s'il était opportun de réveiller des souvenirs en train de s'assoupir, et si la biographie de l'impétueux lutteur que fut l'abbé Combalot ne blesserait aucune susceptibilité légitime. Mgr Ricard nous apprend, à propos du nom de Montalembert qu'il rencontre au passage (p. 569), qu'on a essayé de le détourner d'entreprendre cette histoire, précisément par la crainte que certaines évocations d'un passé trop voisin de nous ne fussent intempestives. Mgr Ricard

(1) *L'abbé Combalot, missionnaire apostolique*, par Mgr Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté, in-12, 656 p. Paris, Gaume, 1891.

Digitized by Google

a résisté à ces suggestions, et il a bien fait. Plusieurs de ceux qui furent les adversaires de l'abbé Combalot ont eu leurs historiens; pourquoi, à son tour, n'aurait-il pas le sien? D'ailleurs le concile du Vatican a terminé la plus vive de ces querelles intérieures; les noms qui divisaient autrefois les enfants de la même Eglise n'ont plus de raison d'être; l'unité doctrinale est faite et permet de tourner tous les efforts de l'action contre les ennemis de la religion. On peut dire que, grâce à la définition de 1870 qui a inauguré une nouvelle ère de concorde et de paix, l'histoire des luttes passées n'a plus que des leçons pour nous, sans aucun danger sérieux. Si près que nous soyons encore des événements, nous sommes déjà la postérité, et de tous ceux qui écrivent la vie des grands lutteurs de 1820 à 1870 nous attendons des histoires et non des panégyriques. Du reste, nous ne saurions oublier que si, dans le domaine des opinions librement controversées alors, il y avait des divergences entre ces esprits supérieurs, leur entente était admirable sur le terrain des droits imprescriptibles de l'Eglise et de la revendication des libertés nécessaires; à ce titre, tous les noms illustres de l'Eglise de France, dans la première moitié de ce siècle, ont droit au respect et à la reconnaissance de la génération actuelle, et comme les nécessités de la lutte contre les ennemis de l'Église, hélas! n'ont pas diminué, tous ont à nous apprendre comment nous devons combattre et comment aussi nous pouvons espérer.

L'abbé Combalot, nul n'en disconviendra, méritait d'avoir enfin sa place dans la galerie de ces grands chrétiens qui font l'honneur de l'Eglise de France au XIX^e^ siècle. Par la parole et par la plume, en ligne et surtout en avant-garde, il a toujours combattu pour l'Eglise avec la fière énergie et l'indéfectible fidélité d'un compatriote de Bayart. Qu'il n'ait pas toujours eu le sens aiguisé des choses pratiques et réalisables, que l'imagination à certains moments l'ait emporté chez lui sur la raison, qu'il ait eu des témérités et des audaces, qu'il ait plus d'une fois côtoyé le pays des chimères, ce sont erreurs qu'on pardonne parce qu'elles proviennent des plus respectables d'entre les illusions

Digitized by Google

comme du zèle le plus enflammé qui fut jamais. Au point de vue des doctrines pures, il ne s'est guère trompé qu'une fois; il a été l'un des disciples de Lamennais et même l'un des propagateurs les plus actifs de ses idées. Mais c'était là une illusion de jeunesse, partagée d'ailleurs par tant d'esprits généreux au début de ce siècle ! De son passage à travers le système lamennaisien il ne rapporta que le zèle pour les prérogatives de l'Eglise romaine et de son Chef, et aussi la conviction qu'en politique l'idée religieuse doit dominer les préoccupations dynastiques. Ce qu'il a fait pour la diffusion en France des idées romaines et le retour à l'unité liturgique, Mgr Ricard le met en pleine lumière. Est-il besoin de rappeler que dans l'histoire des luttes pour la liberté de l'enseignement il s'est fait une place à part, puisqu'il a eu l'honneur du procès et de la prison? L'abbé Combalot attribuait le paganisme pratique de son siècle à un enseignement fondé sur les auteurs païens ; de là son ardeur pour la liberté de l'Eglise en matière d'enseignement, et aussi son enthousiasme pour les idées de Mgr Gaume. Sur ce dernier point, il allait même fort loin, puisqu'il reléguait les auteurs païens, et sous forme d'extraits seulement, dans la classe de rhétorique (p. 446). Mgr Ricard aurait pu faire remarquer qu'avec un esprit plus pratique, l'abbé Combalot aurait cherché une autre manière de christianiser l'enseignement. Il était plus perspicace, quand il signalait le parti que l'apologétique chrétienne pourrait tirer d'un retour à l'étude de saint Thomas d'Aquin « dont la précision théologique est un véritable phénomène », avait-il dit en 1841 (1). En un temps où l'enseignement théologique se traînait dans le commentaire de manuels quelque peu étroits et bien démodés aujourd'hui, cette vue ne manquait pas plus d'originalité que de justesse.

Ce qu'il ne faut jamais oublier quand on veut juger l'abbé Combalot, c'est qu'avant tout il fut un apôtre. Missionnaire il s'était révélé dès le grand séminaire, missionnaire il mourut. Il en avait le tempérament et les facultés à un

(1) *Connaissance de Jésus-Christ*, p. 408.

Digitized by Google

degré très remarquable : le besoin inné de communiquer sa foi, un zèle brûlant pour les âmes, l'ardeur de convertir, et, pour atteindre ce but éminemment apostolique, une éloquence puissante, embrasée par la flamme intérieure, colorée par une imagination riche et hardie et qui se servait volontiers, trop volontiers même,— son biographe ne le dit pas assez — de la langue de son siècle pour s'en faire écouter. Mgr Ricard insiste, comme de juste, sur le rôle du missionnaire chez l'abbé Combalot ; il analyse son talent oratoire et énumère ses triomphes qui semblent tenir parfois de la légende; il l'appelle un convertisseur, un des plus grands de ce siècle, et dont le nom fait songer à celui de Bridaine. Tous ceux qui ont connu personnellement l'abbé Combalot, ou même qui ne le connaîtront que par le livre de Mgr Ricard, devront souscrire à ce jugement; les analogies sont frappantes entre l'apôtre dauphinois et l'apôtre populaire du XVIII^e^ siècle, qu'il avait pris d'ailleurs pour « son modèle et son objectif ». Mais les qualités qui servaient si bien le nouveau Bridaine dans la chaire ne furent pas sans lui nuire dans la vie militante. Le portrait de l'abbé Combalot, tel qu'on le doit à l'histoire, serait incomplet, si l'on n'ajoutait pas qu'il eut maintes fois, dans l'action, les défauts de ses qualités oratoires, défauts d'autant plus éclatants, à l'occasion, que ses qualités étaient d'espèce plus rare.

Mgr Ricard ne dissimule pas les écarts de polémique auxquels se laissa emporter le « fougueux lutteur » ; mais peut-être n'en montre-t-il pas suffisamment la cause dans la « psychologie » de son héros, comme on dit volontiers aujourd'hui. Par exemple, à propos des *Appels* si retentissants de l'abbé Combalot à l'Épiscopat, il cherche à le disculper du reproche d'ingérence. « Rien, dit-il, n'était plus loin de la pensée de leur auteur que la prétention de s'ériger en mentor et en avertisseur des dépositaires légitimes de l'autorité la plus sacrée qui soit au monde. Rien non plus ne ressemblait moins à l'esprit de rébellion que l'esprit auquel obéissait l'ardent apôtre. Mais, quand les intentions sont pures, il ne suffit pas toujours d'en arguer pour excuser les torts de forme, dont elles se revê-

Digitized by Google

tent au dehors. » La remarque est juste, et nous croyons avec Mgr Ricard que, malgré toutes les apparences, l'abbé Combalot ne se posait pas en mentor de l'Episcopat. Mais il n'y a là qu'une affirmation, et c'est à l'histoire même de l'abbé Combalot qu'il fallait en demander la preuve. Nous ne parlons pas de ses lettres à Lamennais après les condamnations de Rome ; ces lettres si élevées et si éloquentes, surtout la seconde qui est aussi la plus connue, s'expliquent suffisamment par les rapports du disciple avec le maître; c'est une adjuration d'une éloquence intense partie du cœur du prêtre et de l'ami. Nous ne parlons pas même de ses lettres à Mgr Affre et à Mgr de Salinis; si elles renfermaient des conseils hardis et d'une insistance trop voisine de l'indiscrétion, la démarche était excusée, là par le souvenir de l'appui prêté à une candidature heureuse, ici par les familiarités d'une amitié ancienne et toujours persistante. Mais comment expliquer la lettre à Mgr Tirmache, premier aumônier de l'empereur (p. 462), les deux lettres à l'impératrice (p. 534, 590), les deux lettres à M. Ollivier (p. 555, 584) et d'autres encore? Tous ces correspondants n'auraient-ils pas pu lui reprocher aussi de jouer à l'égard des gouvernants le rôle d'avertisseur? Ils ne l'ont pas fait, publiquement du moins, et ils avaient raison. L'abbé Combalot, en écrivant ces lettres, obéissait à l'irrésistible impulsion d'un zèle qui avait sa source dans une foi profonde sans aucun doute, mais aussi dans une imagination singulièrement prompte à réaliser le rêve. Il parlait aux évêques comme aux gouvernants, sous l'inspiration de l'idée qui prenait corps aussitôt que conçue (1). Régenter l'Episcopat, vraiment il n'y songeait pas. Un beau matin, quelquefois pendant son action de grâces après sa messe, une idée lumineuse traversait son esprit, échauffait son imagination, ébranlait sa conscience de prêtre et de missionnaire. N'a-

(1) Voir p. 174, la curieuse histoire de l'*Association en l'honneur de Saint Michel Archange*, sur le modèle des neuf chœurs des anges, conçue au beau milieu d'un sermon dans une église de Marseille, organisée séance tenante, à la stupéfaction de l'auditoire, et qui fut désapprouvée ensuite par Mgr de Mazenod.

Digitized by Google

vait-il pas le devoir de communiquer un avis qui lui semblait inspiré, et ne se sentait-il pas assez d'éloquence pour le faire partager? Dans sa carrière de convertisseur, avait-il donc rencontré des obstacles si insurmontables? Voilà, ou nous nous trompons fort, la véritable cause des *Appels* de l'abbé Combalot à l'Épiscopat; il transportait dans la vie privée les habitudes de sa vie de missionnaire; ses *Appels* étaient encore des sermons, et il prêchait, comme les prophètes, aux chefs de l'Eglise et de l'Etat comme au peuple lui-même. Mgr Affre semble bien l'avoir compris, quand il lui répondait avec une spirituelle franchise: « Je vous trouve trop pressant et trop pressé... Je trouve que la lenteur de mon esprit et mon genre de caractère et toutes mes imperfections ne me permettent pas de bâtir en quelques mois tout ce que vous concevez en une matinée » (p. 266). Faut-il s'étonner que ces *Appels* aient provoqué d'ardentes critiques? Louis Veuillot, après le manifeste de l'abbé Combalot contre Mgr Dupanloup, les résumait ainsi dans une fort belle lettre, jusqu'ici inédite, et qui honore grandement le célèbre polémiste: « Je vois déjà de bonnes âmes, très sincères et qui vous aiment, qui vous accusent de manquer de mesure; d'autres disent que vous manquez d'humilité et ceux qui comme moi vous aiment sont forcés d'avouer que vous manquez d'adresse » (p. 435).

On trouve sans doute dans le livre de Mgr Ricard tous les éléments d'une appréciation critique du rôle de l'abbé Combalot; mais il laisse un peu au lecteur le soin de les dégager. Cela tient à l'idée qu'il s'est faite de l'histoire et à sa méthode de composition. Aux yeux de Mgr Ricard, l'histoire doit être aussi dramatique que possible. Depuis la naissance du héros jusqu'à sa mort, il faut que le lecteur le suive pas à pas dans la vie, assiste à ses luttes et à ses triomphes, le voie revivre dans ses lettres, ses conversations, ses discours. C'est une partie de l'histoire, mais une partie seulement; il faudrait y joindre, soit un jugement d'ensemble qui ferait la synthèse du personnage envisagé sous tous les points de vue de son action multiple, soit des appréciations de détail fortement motivées et qu'il n'y au-

Digitized by Google

rait qu'à réunir pour reconstituer le jugement d'ensemble. Est-ce bien ce qu'a fait Mgr Ricard? N'a-t-il pas un peu sacrifié les vues synthétiques à l'intérêt du récit? Pas de jugement d'ensemble, et quant aux jugements de détail, ils semblent parfois manquer d'ampleur et de fermeté, ne pas tenir compte de tous les éléments d'appréciation; aussi arrive-t-il que les mêmes jugements se répètent, quelquefois, il est vrai, en se complétant en chemin. Le livre fermé, il faut que le lecteur se recueille pour retrouver la véritable physionomie de l'abbé Combalot. Par contre, nous devons ajouter que le livre gagne en intérêt immédiat ce qu'il semble perdre en utilité durable. Allégé de discussions critiques, le récit court véritablement. Il est impossible d'en commencer la lecture sans l'achever. Dès les premières pages, on se sent saisi et entraîné; on ne retrouve le repos de l'esprit qu'à l'épitaphe de l'abbé Combalot qui termine le volume. On conviendra que ce résultat, si flatteur pour un auteur, suppose un art de mise en scène et d'exécution peu vulgaire. En rendant un juste hommage à l'habileté bien connue du narrateur et du peintre, nous devons aussi reconnaître que l'intérêt de son livre est dû, pour une bonne part, à l'importance intrinsèque des évènements et à l'attrait de l'inédit. On aura une idée de la richesse des documents accumulés, quand nous aurons dit que la moitié au moins de ce volume de 650 p. est en citations; et dans le nombre, il y a quantité de lettres, soit de l'abbé Combalot, soit de ses correspondants, qui étaient inconnues jusqu'ici et qui jettent souvent un jour nouveau sur l'histoire religieuse de la première moitié de ce siècle.

Certes, nous n'irons pas jusqu'à prétendre que la *Vie de l'abbé Combalot* soit un panégyrique; ce serait évidemment excessif. L'auteur, tout en louant son héros, n'a pas renoncé au droit et au devoir de le critiquer au besoin. Par exemple, les défauts de l'abbé Combalot, qui étaient avant tout des défauts de forme, sont signalés avec franchise ou excusés avec une bienveillance qui n'exclut pas la justice. Disons plus encore : la bienveillance ici n'est qu'une

Digitized by Google

des formes de la justice. On ne doit pas condamner l'historien à la froide impassibilité du juge, tout le monde à peu près en convient; et dès lors, quand on se fait l'historien de l'abbé Combalot, comment ne pas s'éprendre de sympathie pour un prêtre dont les intentions furent toujours si pures, les vues si désintéressées, l'idéal si haut, la piété si vraie, la candeur si franche, capable d'enthousiasmer par ses qualités et de séduire encore par ses défauts? Personne assurément ne sera tenté de reprocher à Mgr Ricard une sympathie qui s'élève parfois jusqu'à l'admiration. Toutefois, nous craignons un peu que le ton trop continûment oratoire du style ne fasse quelque illusion sur les intentions de l'auteur, ne donne au récit des allures de panégyrique et, finalement, ne compromette aux yeux de quelques lecteurs l'autorité du critique. Et puis, est-il bien sûr que Mgr Ricard ait toujours résisté à la fascination exercée sur l'historien par les témoignages personnels d'un héros aimé et admiré? On ne peut oublier en effet que, si l'abbé Combalot était d'une franchise à ne jamais farder sa pensée, en revanche, il avait une imagination capable de colorer vivement les torts d'autrui. Nous nous bornerons à un exemple qui intéresse particulièrement le clergé de Grenoble. A propos des débuts quelque peu gallicans de Mgr de Bruillard, Mgr Ricard écrit cette phrase : « On l'accusait encore d'avoir chargé un professeur du séminaire, l'abbé R., d'enseigner ces doctrines aux jeunes lévites, et « le zèle effrayant » de celui-ci avait, disait-on, si bien surpassé l'attente du prélat gallican, qu'il lui préparait un titre de vicaire général. » Tout le monde, dans le diocèse de Grenoble, complétera cette initiale et lira : l'abbé Rousselot, et, nous ne craignons pas de le dire, tout le monde aussi regrettera cette insinuation fâcheuse. Sans doute, elle provient de quelque note de l'abbé Combalot, particulièrement irrité contre un ancien collègue qui contrecarrait résolument sa propagande lamennaisienne; mais avant d'accepter cette appréciation, à tout le moins suspecte, n'eût-il pas été bon de la contrôler par le témoignage des anciens du diocèse, élèves de M. Rousselot? Nous sommes convaincu que tous auraient protesté

Digitized by Google

contre ce calcul intéressé, prêté par un on-dit à l'enseignement d'un maître si constamment et si généralement vénéré, même à une époque où le clergé grenoblois — dès avant le concile — se trouvait en majorité ultramontain. S'il a enseigné le gallicanisme, ce ne peut être pour un motif inavouable ; quant à son « zèle effrayant », Mgr Ricard aurait pu voir dans la *Vie de M. Rousselot* à quoi il se réduisait. Voici ce qu'écrivait, en 1866, M. le chanoine Auvergne, qui avait été élève de M. Rousselot vers 1838 : « Durant son long professorat, M. Rousselot a eu à combattre successivement les derniers partisans du jansénisme et de la constitution civile du clergé, et les exagérations respectives des opinions soi-disant gallicanes et ultramontaines ; et il s'est toujours fait remarquer dans son enseignement par sa sagesse, sa prévoyance, sa modération » (1). Ce jugement de M. Auvergne, qui est celui de tant de générations sacerdotales, ne peut être contredit par une note anonyme, fût-elle surtout de l'abbé Combalot, trop intéressé dans la question.

Nous sera-t-il permis de regretter une lacune dans cette biographie ? L'abbé Combalot n'a pas écrit ses sermons ; ceux qui ont été publiés, au nombre de 25, dans la *Tribune sacrée* et dans *l'Enseignement catholique*, avaient été recueillis par la sténographie. Mais abstraction faite de ses *lettres* et *mémoires* qui atteignent parfois les proportions d'un livre, il a fait imprimer : les *Éléments de philosophie catholique* (1833), la *Connaissance de Jésus-Christ* (livre qui a eu quatre éditions de 1841 à 1852), et ses belles *Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge* (1845, 1854) ; n'y avait-il pas lieu d'étudier l'écrivain chez l'abbé Combalot ? Quelques notes, au bas des pages où ces ouvrages sont signalés à leur date, ne suffisent pas à dissimuler cette lacune ; c'est un chapitre de critique littéraire que nous aurions désiré. Il pouvait être intéressant, par exemple, de comparer l'œuvre de l'abbé Combalot avec ses théories littéraires telles qu'il les a ébauchées dans les *Éléments de*

(1) *Vie de M. Rousselot*, p. 74.

Digitized by Google

*philosophie catholique.* Mais Mgr Ricard semble nous promettre un volume de *Plans de discours* laissés par l'abbé Combalot (p. 167); peut-être se propose-t-il de nous donner dans l'introduction de ce volume le chapitre dont nous regrettons ici l'absence. En faisant des vœux pour la réalisation de sa bonne promesse, nous souhaitons aussi, et cette fois avec Mgr Ricard, qu'un éditeur catholique consente à publier les deux volumes sur le *Culte de la divine Vierge Marie,* que l'abbé Combalot a laissés prêts pour l'impression.

Malgré ces réserves et quelques autres encore que nous pourrions faire sur la rédaction peut-être un peu hâtive de l'œuvre (1), nous nous faisons un devoir de déclarer que ce livre est plein d'intérêt et d'enseignements, qu'il est fait pour charmer, édifier et fortifier. En montrant dans l'abbé Combalot le défenseur imperturbable des droits de l'Église, Mgr Ricard propose un modèle aux catholiques de notre temps, toujours condamnés à combattre pour la religion; si ce modèle est exceptionnel et ne saurait être toujours imité en ce qui fait son originalité, du moins peut-il apprendre à tous comment le zèle s'inspire de la foi et comment le caractère se trempe dans la piété. A. DEVAUX.

(1) Cet ouvrage étant sans doute destiné à une seconde édition, nous nous permettons de signaler quelques fautes d'impression ou autres qui réclamaient un erratum : p. 24, *Diaz,* (l. Dhière); p. 30, « *premières* effluves » (l. premiers); p. 171, « *après* la rhétorique » (l. avant); p. 267, « rompu en visière *avec* » (l. à); p. 371, « abbé *Tormats* » (l. Format); p. 403, « il tenta *d'*une démarche » (supp. d'); p. 495, « faisait passer dans les âmes les filiales ardeurs de la *science* » (l. sienne); p. 522-3, « *Chamborand* » (l. Chambarand); p. 523, « l'abbé *Crozu* (l. Crozet). — Il y aurait lieu aussi de revoir, au bas des pages, les dates des lettres citées, notamment pp. 296 et 345.— P. 27, ce n'est pas pendant la maladie de M. Dhière que l'abbé Combalot proposa à ses condisciples d'adopter la sainte Vierge pour *directrice,* mais après la mort du saint directeur, resté pendant quelque temps sans successeur (cf. *Vie de M. Dhière,* par A.-M. de Franclieu, p. 312).

Digitized by Google

## II

### *L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION*

(1789-1802) (1)

Nous ne pouvons le dissimuler, c'est avec un plaisir toujours nouveau que nous voyons des historiens sérieux diriger leurs recherches sur l'étude de l'enseignement avant la Révolution. Pendant trois quarts de siècle on a patiemment laissé dire qu'avant 1789 l'instruction du peuple n'était nulle part organisée; l'excellente histoire de la *Liberté d'Enseignement* par Henry de Riancey n'a pas été remarquée comme elle aurait dû l'être, et des légendes ainsi forgées on essayait de tirer la conclusion victorieuse qu'à la Révolution revenait le mérite d'avoir répandu l'instruction et que celle-ci devait être donnée par l'Etat.

Grâce à Dieu la lumière commence à se faire. On est remonté aux sources et il a bien fallu reconnaître alors que l'ancien régime, quelle que soit la sévérité avec laquelle on puisse le juger, ne fut pas une période d'aussi noire ignorance qu'on avait longtemps cherché à le faire croire. Depuis une dizaine d'années surtout des œuvres remarquables et la publication consciencieuse de documents enfouis dans les archives dissipent chaque jour des préjugés et rendent à la vérité historique d'immenses services. C'est donc une bonne fortune pour nous de signaler un nouvel ouvrage de l'abbé Allain : ouvrier de la première heure avec son livre sur l'*Instruction primaire en France avant la Révolution*, le savant auteur s'est attaché cette fois à *l'Œu-*

(1) *Etudes critiques et documents inédits*, par l'abbé E. Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux. Paris, Firmin Didot, in-8, 1891.

Digitized by Google

*vre scolaire de la Révolution* et il nous la présente de 1789 à 1802.

La Révolution n'a rien négligé pour faire table rase de tout ce qui existait en matière d'enseignement. A la vérité ses deux premières assemblées ne procédèrent point directement par voie de suppression violente ; mais l'abolition des dîmes et des octrois municipaux, la confiscation des biens ecclésiastiques, la constitution civile du clergé et l'obligation du serment civique arrivèrent immédiatement à ce résultat en tarissant les ressources et en dispersant le personnel qui, presque partout, à un titre quelconque, relevait de l'Eglise.

Aussi, après trois années, l'héritage légué à la Convention par la Constituante et la Législative était-il peu brillant. L'œuvre de destruction était bien avancée et l'édifice chancelant, mais enfin il restait encore quelque chose, des ruines tout au moins. La Convention agit si brutalement, si maladroitement, que ces ruines elles-mêmes durent disparaître : *etiam periere ruinæ*.

Ce n'est point que les projets de réforme aient fait défaut, ni que les législateurs se soient arrêtés un seul instant d'entasser lois sur lois, décrets sur décrets. Pour l'enseignement primaire seul, du 30 mai 1793 au 24 octobre 1795, six lois furent votées qui toutes différaient sur les points essentiels. C'est une tâche ardue de parcourir ces actes législatifs incohérents et contradictoires. Le chapitre II de l'ouvrage de M. Allain en présente un résumé suffisamment complet et rendra un très grand service à ceux qui sont obligés de pénétrer dans ce dédale. Et en effet que ne faisait-on pas voter ? Nous trouvons un décret du 16 prairial an III qui ordonne au comité d'instruction publique de présenter un rapport sur les changements nécessaires pour donner à la langue française le caractère qui convient à la langue de la liberté. Il est vraiment fâcheux que ce décret n'ait pas été exécuté !

Aux législateurs de brumaire an IV on peut bien appliquer ce que M. Taine a dit des constituants : « Autant vaudrait prendre 1.100 notables dans une province de terre

Digitized by Google

ferme pour leur confier la réparation d'une vieille frégate, ils la démoliront en conscience et celle qu'ils construiront à la place sombrera avant de sortir du port. »

Nous ne pouvons malheureusement suivre M. Allain dans son enquête minutieuse sur les résultats de cette législation. Il devient impossible après avoir lu les aveux et les témoignages multiples qu'il a recueillis de soutenir que les assemblées de la Révolution ont fondé en France l'enseignement primaire. Et cependant M. Allain apporte à cet examen une modération scrupuleuse que plusieurs trouveront probablement excessive.

Il est certain qu'au point de vue de l'enseignement populaire la Convention a échoué misérablement. Fut-elle plus heureuse en ce qui concerne l'enseignement secondaire ? Une vive polémique s'est engagée il y a quelques années à ce sujet. M. Albert Duruy après avoir étudié minutieusement la question en remontant aux documents authentiques, chose qu'on n'avait pas encore su ou voulu faire, formule un jugement qui était loin d'être élogieux. Cette révélation désagréable causa un vif émoi, on chercha à en atténuer l'effet et M. Dreyfus-Brisac contesta vivement une thèse tendant à discréditer ce qui fut « dans le domaine des études publiques l'institution révolutionnaire par excellence ». M. Allain a repris cette discussion et le chapitre qu'il y consacre nous paraît être aujourd'hui le plus complet et le plus impartial exposé qui ait encore été publié. Il a examiné à son tour non seulement les importants documents mis en ligne par M. Duruy, mais encore toutes les publications citées par M. Dreyfus et toutes les monographies publiées depuis cette époque; pour plus de clarté, il a discuté séparément le plan d'études et les méthodes, et, en second lieu, les questions d'organisation et de discipline : cette étude l'a forcément amené à conclure que les écoles centrales, antipathiques à l'opinion, furent presque partout désertes. Nulle part autant que sur le terrain de l'enseignement secondaire les conventionnels n'ont mieux manifesté leur dédain de la tradition, on voit les résultats auxquels ils sont parvenus : « Jamais révolution scolaire plus radicale ne s'est produite,

Digitized by Google

jamais aussi l'insuccès n'a été plus manifeste, jamais la revanche du bon sens n'a été plus rapide et plus complète. » L'Ecole normale de l'an III, dans laquelle il ne faut nullement voir la mère de notre école actuelle, fut encore une tentative éphémère et malheureuse.

En revanche l'abbé Allain ne ménage pas les éloges à la Convention pour les œuvres auxquelles elle s'est appliquée avec zèle et succès. Il nous la montre créant de toutes pièces trois établissements de haut enseignement, l'Ecole des langues orientales, le Bureau des longitudes et l'Ecole polytechnique qui restera son plus haut titre de gloire. C'est elle qui conserve et accroît le Museum, restaure d'une manière intelligente trois écoles de médecine, et enfin fonde des cours au Conservatoire des arts et métiers. Peut-être eût-il été à propos d'insister un peu plus sur l'origine de tous ces professeurs éminents que la Révolution n'aurait certainement pas pu faire éclore du jour au lendemain. M. Allain fait très justement observer que si la Convention a si merveilleusement réussi dans cette partie de son œuvre c'est qu'elle a demandé et suivi les conseils de savants illustres et qu'elle leur a rendu leurs fonctions d'enseignement. Nous regrettons qu'il n'ait pas dit un mot de l'enseignement supérieur sous l'ancien régime : c'eût été utile pour faire juger l'œuvre de la Convention.

Le chapitre consacré aux *débats des conseils du Directoire* présente un haut intérêt. Il fallait une infatigable patience pour étudier ces innombrables discussions disséminées dans les colonnes du *Moniteur*, et dans les centaines de brochures, pour la plupart extrêmement rares, qui sont conservées à la Bibliothèque nationale. Grâce aux très consciencieuses analyses de M. Allain et aux nombreux extraits qu'il a reproduits, toutes ces pénibles recherches seront désormais sans utilité pour ceux qui s'occupent de l'histoire de l'enseignement. C'est là qu'on peut voir de près l'incroyable insuffisance pédagogique de la plupart des révolutionnaires, l'inconsistance de leurs idées et le néant de leur œuvre.

Il était devenu très difficile de trouver des instituteurs;

Digitized by Google

à la gloire de former des citoyens libres on désirait joindre l'assurance d'avoir au moins le strict nécessaire. D'ailleurs l'instruction avait été si négligée pendant les premières années de la Révolution qu'il ne s'était formé aucun instituteur nouveau; quant aux anciens, presque tous avaient été expulsés ou avaient péri sur l'échafaud. Puis, il ne faut pas se le dissimuler, l'introduction de « la morale républicaine » à l'exclusion de tout enseignement chrétien, et cela dans un pays où l'enseignement des petites écoles était avant tout confessionnel et où le peuple restait pénétré des idées chrétiennes, était une mesure essentiellement impopulaire. Le Directoire n'eut qu'un mérite : il n'essaya pas de couvrir ses desseins du voile perfide d'une neutralité hypocrite : l'école qu'il organisa fut nettement antireligieuse, et à la place du catéchisme il y fit étudier des livres comme les *Epîtres et Evangiles du républicain pour toutes les décades de l'année à l'usage des jeunes sans-culottes*, dans lesquelles le ridicule le dispute à l'odieux, ou *l'office des Décades, contenant les hymnes et les prières en usage dans les temples de la Raison.*

Heureusement, comme l'observe M. Allain, le peuple de France fut absolument réfractaire à cet enseignement. Ce sera son éternel honneur, et aux heures sombres ce souvenir est une de nos espérances. Pendant que les écoles publiques restent désertes les écoles libres se multiplient avec un succès éclatant, et leur coupable prospérité semble croître en raison des « principes qu'y reçoit la jeunesse ». Cet aveu du ministre de l'intérieur Letourneux n'est que l'exacte expression du sentiment général. Le Directoire si justement flétri par M. Victor Pierre « un régime de honteux despotisme et de persécutions administratives », pour porter remède au mal va venir au secours des écoles publiques avec ses procédés ordinaires : la proscription et la mise hors la loi de tous ceux qui le gênent, maîtres ou élèves. L'arrêté du 27 brumaire an VI « *pour faire prospérer l'instruction publique* » et celui du 17 pluviôse an VI, tous deux d'une légalité très contestable, firent fermer un très grand nombre d'écoles libres : ils ne purent attirer des élèves aux écoles

Digitized by Google

républicaines toujours plus détestées et plus méprisées.

Le gouvernement du Premier Consul avait trop de bon sens pour entendre persister dans les errements de la Convention. Il chercha d'abord à se renseigner le plus exactement possible sur l'état de l'instruction avant la révolution et sur la situation où l'avaient amené les essais des dix dernières années. Dans un chapitre final, M. Allain nous présente les résultats de cette vaste enquête qui devait aboutir à la loi de floréal an X. Il a interrogé pour cela le rapport présenté en l'an IX au Conseil d'Etat par Chaptal; les rapports que Français (de Nantes), Duchatel, Thibaudeau, Najac, Lacuée, Fourcroy, rédigèrent à la suite de la mission dont ils furent chargés dans les départements; les vœux des conseils généraux de l'an VIII et de l'an IX; les réponses inédites jusqu'ici pour la plupart des conseils d'arrondissement (voir pages 319-320 et les textes pages 365-399); enfin la discussion de la loi de l'an X qui clôt la période révolutionnaire puisqu'elle en annule la législation. De ces nombreux documents, il ressort que personne ne conservait d'illusions. « On entend, dit M. Taine, la plainte sourde et vaste des parents qui ne peuvent plus donner à leurs enfants, filles ou garçons, aucune instruction, ni la secondaire ni la primaire. »

Dans un appendice considérable (342-432) M. Allain a eu l'heureuse idée de reproduire quelques documents importants qui constituent la meilleure justification de son livre et ne sont point faciles à trouver. Il ne fait que rappeler la très instructive enquête de 1791-1792 qui, si elle peut un jour être publiée, vengera de la plus éclatante façon l'ancien régime des reproches qu'on lui a faits en matière d'instruction; sur ce sujet il nous renvoie à l'étude qu'il a publiée en juillet 1891, dans la Revue des questions historiques. Nous trouvons au contraire l'enquête de l'an IX minutieusement analysée, et les fragments les plus curieux en sont textuellement reproduits (p. 350-432).

L'ouvrage de M. Allain prendra certainement place parmi les publications les plus consciencieuses et les plus intéres-



Digitized by Google

santes qui ont paru sur ce sujet. Il est appelé à rendre de réels services. Nous espérons que son auteur ne s'en tiendra pas là et continuera dans la voie où il est entré les savantes recherches qui ont si légitimement fondé sa réputation.

Auguste Rivet,

*Avocat, Docteur en Droit.*

Digitized by Google

# REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I.— Les membres de l'Université de Cambridge viennent de publier un troisième volume d'*Etudes bibliques et ecclésiastiques* (1). En voici le sommaire : I — Introduction des caractères carrés dans les manuscrits bibliques et description des plus anciens codex de l'Ancien Testament par A. Neubauer. II — Argument des chapitres IX-XI de l'Epître aux Romains par Ch. Gore. III — Matériaux pour la critique de la version Peshitto du Nouveau Testament et spécimens de massore syriaque, par H. Gwilliam. IV — Examen des citations du Nouveau Testament dans saint Ephrem. V — Texte des canons d'Ancyre. VI — Liste de Cheltenham des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament et des écrits de saint Cyprien par W. Sanday avec appendice par H. Turner. La première et la sixième étude nous intéressent d'une manière toute spéciale.

M. Neubauer établit d'abord que les Israélites ont connu très anciennement l'écriture ; cet art était même répandu en dehors de ceux qui faisaient profession de l'exercer. Avant la captivité, les Israélites écrivaient avec les caractères, dont les inscriptions de Mésa et de Siloam nous ont conservé des spécimens. Cette écriture, ainsi que l'araméenne, dérivait de l'écriture phénicienne, et cependant, quoique

(1) *Studia biblica et ecclesiastica* — Essays chiefly in biblical and patristic criticism, *by members of the University of Oxford.* Vol. III vith facsimiles, in-8° de 325 pp. — Oxford, *at the Clarendon Press*, 1891.

Digitized by Google

ces deux écritures fussent issues de la même souche, on n'est pas passé par gradation insensible, par voie d'évolution, des caractères vieux-hébreux aux carrés, c'est-à-dire aux caractères araméens, puisque l'écriture carrée n'est autre que l'araméenne, légèrement transformée. Le changement a été brusque. Au retour de la captivité, Esdras fit transcrire la Loi en écriture ancienne, mais aussi en araméenne ou carrée pour les Juifs de Palestine ou de Babylone, familiers seulement avec cette écriture. Jusqu'au temps des Macchabées les deux écritures furent employées conjointement, mais lorsque après la destruction des Livres de la loi par les Syriens, on fut obligé d'avoir recours aux exemplaires de la Mésopotamie et de Babylone pour avoir de nouvelles copies, on reproduisit ces exemplaires, tels qu'ils étaient écrits, c'est-à-dire en caractères carrés. Cette hypothèse, quoique appuyée uniquement en partie sur la tradition juive, en partie sur des conjectures, est assez séduisante.

M. Neubauer examine ensuite divers manuscrits hébreux, en constate les variantes et en détermine l'âge. Quoique le copiste du manuscrit de Cambridge, N° 12, affirme qu'il a terminé son œuvre à une date qui nous reporte à l'an 856 après J.-C., il est certain que le plus ancien manuscrit hébreu est le *Codex babylonicus*, actuellement à Saint-Pétersbourg; il remonte à l'an 916.

Dans un manuscrit de la collection Phillipps à Cheltenham se trouve une liste des Livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament et des œuvres de saint Cyprien. Cette liste est très précieuse, parce qu'elle est, après le canon de Muratori, la plus ancienne en date que nous possédions, puisqu'elle est de l'an 359; en outre, elle se distingue par l'ordre dans lequel elle range les écrits bibliques et surtout par l'indication de la stichométrie, ajoutée à chaque livre. L'ordre et le nombre des Livres du Nouveau Testament prouvent que ce catalogue est d'origine occidentale. Voici cette liste : les quatre Evangiles, mais saint Jean, placé avant saint Luc, les treize Epîtres de saint Paul, l'Apocalypse, une seule Epître de saint Jean, une seule de saint Pierre.

Digitized by Google

On remarquera l'omission de l'Epître aux Hébreux, de deux Epîtres de saint Jean, de la seconde de saint Pierre et de celles de saint Jacques et de saint Jude. Cette liste confirme ce que nous savions sur l'état du canon du Nouveau Testament en Occident au IVe siècle.

Il y aurait aussi des observations intéressantes à faire sur la liste des livres de l'Ancien Testament, nous renvoyons ceux qui désirent approfondir ces questions à l'excellent travail de M. Sanday.

II. — Le second volume de l'*Ancien Testament grec d'après les Septante*, que publie le Dr Henry Barclay Swete, vient de paraître (1). Les lecteurs de l'*Université catholique* savent déjà le but restreint que poursuit l'éditeur, et d'après quels principes critiques ce travail est conduit; il suffira donc aujourd'hui d'indiquer les particularités de ce volume. Il contient les livres suivants : Paralipomènes, Esdras, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, le Cantique, Job, Sagesse de Salomon, Sagesse de Sirac, Esther, Judith, Tobie. Nous ne reviendrons pas sur les Psaumes dont nous avons déjà parlé.

Le texte reproduit est le Vaticanus, suppléé par l'Alexandrinus, lorsque le premier fait défaut. En note sont relevées les variantes que fournissent le Sinaiticus, l'Alexandrinus, le Codex d'Ephrem, le Psautier de Vérone, celui de Zurich, et les fragments de papyrus du British Museum.

Pour les livres, ou parties de livres qui n'ont pas de correspondant en hébreu, l'éditeur donne la numération des versets d'après les Septante et d'après la Vulgate. On sait que, soit pour la position des versets, soit pour leur numération, le grec diffère quelquefois notablement du latin. Dans le livre de l'Ecclésiastique M. Barclay Swete a suivi pour les chapitres XXX-XXXVI l'ordre de la Vulgate, parce qu'il croit que tous nos manuscrits grecs dérivent d'un

(1) The old Testament in greek according to the Septuagint, edited by Henry Barclay Swete. Vol. II, I Chronicles — Tobit. in-12 de XV-879 pp. — Cambridge, at the University Press, 1891.

Digitized by Google

type, où les feuillets ont été transposés, et où, par suite, l'ordre des sentences n'est pas naturel. Pour le livre de Tobie le texte du Sinaiticus diffère tellement de celui du Vaticanus, qu'il a été jugé nécessaire de l'imprimer en entier. A la fin du volume ont été ajoutées des corrections au texte du premier volume.

Nous reconnaissons volontiers que M. Barclay Swete a fait tous ses efforts pour nous donner d'après les meilleurs manuscrits un texte excellent des Septante; dans l'état actuel de la science critique il est impossible de faire mieux ou davantage. Plus tard peut-être publiera-t-on l'édition définitive des Septante.

III. — M. l'abbé Loisy avait promis en terminant son *Histoire du Canon de l'Ancien Testament* de poursuivre ses recherches; il tient aujourd'hui sa promesse en publiant l'*Histoire du Canon du Nouveau Testament* (1). Ce travail, fruit de son enseignement à l'Ecole supérieure de Théologie de Paris pendant l'année 1890-1891, sera, à coup sûr, remarqué; il est probable même que certaines opinions soutenues n'obtiendront pas l'assentiment de tous les théologiens. Nous allons, pour mettre le lecteur en état de juger en connaissance de cause, résumer aussi fidèlement que possible les questions les plus importantes.

L'histoire du canon du Nouveau Testament comprend trois périodes : 1° la période de formation, où la collection des écrits apostoliques se constitue et se conserve, sans que les divergences réelles qui existent dans les différentes Eglises relativement à son étendue, attirent l'attention, ou soient du moins l'objet d'un examen sérieux; cette période s'étend depuis la rédaction du plus ancien écrit apostolique jusque vers l'an 210 ou 220; 2° La période de discussion ou d'hésitation touchant la canonicité de certains livres, depuis cette époque jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle; 3° enfin,

(1) *Histoire du Canon du Nouveau Testament*, par A. Loisy, grand in-8 de 305 pp. - Paris, Maisonneuve, 1891.

Digitized by Google

la période moderne, ouverte par la définition du concile de Trente, et qui se continue jusqu'à nos jours.

Les Apôtres, non plus que leurs successeurs immédiats, ne pensèrent pas à former à l'imitation du recueil de l'Ancien Testament une collection des livres de la nouvelle alliance; la règle de la foi avait pour base la prédication des pasteurs de l'Eglise, répétant les enseignements apostoliques. Il ne peut donc être question de retrouver dès l'origine une collection quelconque des écrits du Nouveau Testament. Jusque vers l'an 130 après Jésus-Christ tout ce qu'on doit rechercher, c'est la preuve que ces divers livres existaient, et ce qu'on peut constater c'est l'usage qu'en faisaient les communautés chrétiennes et l'autorité qu'elles leur attribuaient.

M. Loisy détermine d'abord pour chacun des écrits du Nouveau Testament l'époque de composition, et constate que tous existaient vers la fin du premier siècle. Il relève ensuite le témoignage mutuel que se rendent les divers livres et les témoignages que nous fournissent de leur existence les Pères apostoliques à Rome, à Alexandrie et en Asie. De cette enquête il ressort que, vers la fin du 1er siècle et le commencement du second, saint Matthieu et saint Luc étaient connus dans toutes les communautés chrétiennes, sur lesquelles nous avons des renseignements. Saint Marc était connu en Asie Mineure, et saint Jean au même lieu et à Alexandrie. Comme on ne rencontre nulle part la moindre hésitation sur le nombre des Evangiles autorisés, on peut se demander comment s'est fait le discernement entre ceux-ci et les Evangiles apocryphes. Il est à croire que nos quatre Evangiles ont reçu dès l'abord l'approbation des Apôtres et trouvé dans les circonstances de leur publication des garanties suffisantes pour les mettre hors de pair à l'égard de tous les autres ouvrages du même genre; l'ancienne Eglise n'eut donc point à se prononcer sur la valeur respective des uns et des autres, attendu que la question n'eut pas même besoin d'être posée.

Dans le premier quart du second siècle les Epîtres de saint Paul, à l'exception de celle aux Hébreux, sont répan-

Digitized by Google

dues partout ; on voit la collection se former probablement d'abord à Corinthe, et, de là, elle put se répandre facilement en Macédoine, en Asie Mineure, à Alexandrie, à Rome. Les Actes des Apôtres étaient joints au troisième Evangile et les Epîtres de saint Jean à l'Evangile de cet Apôtre. L'Apocalypse paraît s'être répandue assez lentement en dehors de l'Asie Mineure. La première Epître de saint Pierre était connue à Rome et en Asie Mineure, probablement aussi à Alexandrie. Les traces de la seconde sont beaucoup plus incertaines. On peut en dire autant de l'Epître de saint Jacques et surtout de celle de saint Jude. L'Epître aux Hébreux était connue à Rome, mais on ne la regardait pas comme l'œuvre personnelle de saint Paul. Il est probable qu'à Alexandrie on la connaissait, et que même on la tenait pour paulinienne. Ainsi donc, déjà au commencement du second siècle, le Nouveau Testament se présente à nous en deux collections : l'une comprenait les Evangiles et les Actes comme complément, l'autre treize des Epîtres pauliniennes, auxquelles en certain lieu on ajoutait l'Epître aux Hébreux. Venaient ensuite divers écrits à l'état dispersé et plus ou moins répandus : Epîtres de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jacques, de saint Jude, l'Apocalypse.

De l'an 130 jusque vers l'an 170 on voit les livres du Nouveau Testament se répandre et servir de plus en plus à l'instruction et à l'édification des fidèles, mais ils n'apparaissent pas encore nettement comme formant le complément nécessaire du recueil inspiré, dont l'Ancien Testament n'aurait été que la première partie. C'est ce que démontre M. Loisy en interrogeant attentivement les œuvres de saint Justin, le Diatessaron de Tatien, et les écrits des hérétiques, Valentin et son école, Marcion et les gnostiques.

Vers la fin du IIe siècle (170-220) le recueil du Nouveau Testament a pris place à côté de celui de l'Ancien, et jouit dans l'Eglise de la même autorité que lui, mais la collection n'a pas dans toutes les communautés chrétiennes un contenu identique. L'Epître aux Hébreux était reçue à Alexandrie comme de saint Paul, tandis que Tertullien l'attribuait à saint Barnabé. Les Eglises de Rome, de Lyon

Digitized by Google

et d'Afrique ne l'acceptaient ni comme inspirée, ni comme étant de saint Paul. La deuxième Epître de saint Pierre était reçue à Alexandrie et problablement à Antioche; elle était inconnue en Afrique, et peut-être aussi à Rome et à Lyon. L'Epître de saint Jacques ne se trouve que dans le canon alexandrin. L'Apocalypse était acceptée partout comme écrit inspiré et œuvre de saint Jean; Caius seul attaque l'opinion traditionnelle.

La période suivante (220 à 450) fut celle de la discussion du canon. M. Loisy étudie avec soin ce canon dans l'Eglise d'Orient et dans celle d'Occident, et s'applique à préciser les opinions sur quelques livres et à montrer comment s'est établi définitivement le canon du Nouveau Testament. En fait, c'est surtout l'usage traditionnel qui en règle le contenu, comme il avait réglé celui de l'Ancien Testament. Malgré les doutes qui ont été émis sur l'inspiration ou l'authenticité de certains livres tels que l'Epître aux Hébreux, celle de saint Jacques, la seconde de saint Pierre et l'Apocalypse, l'Eglise les accepta finalement comme canoniques, parce qu'ils étaient en possession depuis longtemps de la lecture publique dans les communautés chrétiennes. Dès la fin du IVe siècle, les décisions des pontifes romains et des conciles avaient fixé définitivement le canon du Nouveau Testament.

En Orient on n'atteignit pas d'abord la même uniformité qu'en Occident; le canon d'Alexandrie n'était pas le même que celui d'Antioche ou de Constantinople. Ce ne fut que dans les siècles suivants que l'Eglise d'Orient finit par accepter le canon complet, tel qu'il avait été établi par Innocent I et les conciles africains.

La question était désormais tranchée, mais, au XVIe siècle, les opinions téméraires de quelques théologiens et surtout les attaques des réformateurs obligèrent le concile de Trente à formuler de nouveau et à définir le canon des Livres saints. Si l'on veut comprendre la portée et le sens du décret du concile, il faut tenir grand compte des erreurs qu'il a voulu condamner. Ce principe posé, on se demandera si le concile de Trente a défini l'authenticité de

Digitized by Google

tous les livres du Nouveau Testament, et particulièrement celle des livres contestés. De plus, en déclarant que ces Livres saints, tels qu'ils sont contenus dans la Vulgate, sont sacrés et canoniques dans toutes leurs parties, veut-il obliger tous les fidèles à croire que la Vulgate représente sans la moindre altération le contenu primitif des Ecritures, telles qu'elles sont sorties des mains de leurs auteurs, en sorte qu'il n'y aurait dans la version latine aucune faute de traduction, aucune omission, aucune interpolation ?

« S'il est vrai, dit M. Loisy, que le concile n'a voulu définir que ce qu'il a réellement défini, il est vrai aussi qu'il a dit avec l'autorité qui lui appartenait tout ce qu'il voulait dire : il enseigne premièrement, comme vérité de foi, la canonicité des Livres saints ; secondement il propose l'authenticité de ces mêmes livres comme une doctrine sûre (*doctrina tuta*), que l'on devra suivre dans l'enseignement public, bien qu'il n'en garantisse pas infailliblement la certitude. »

Enfin, le concile en déclarant la Vulgate authentique l'a établie la version officielle de l'Eglise catholique, il lui a constitué pour ainsi dire un état légal, par préférence aux autres versions latines. Quant à la conformité substantielle de la Vulgate avec les textes originaux, elle est garantie seulement d'une manière implicite, lorsqu'il est dit que l'on doit recevoir pour sacrés et canoniques les livres avec toutes leurs parties, tels qu'ils sont contenus dans la Vulgate. Mais la preuve que le concile ne croit pas ce texte inaltéré, c'est qu'il ordonne de le rétablir dans sa pureté première. Quant à décider si la Vulgate s'éloigne plus ou moins des textes originaux, si elle contient des omissions ou des interpolations, ce sont là, dit M. Loisy, des problèmes de fait, mais non de théorie.

Le dernier chapitre du livre est consacré à étudier le canon depuis le décret du concile de Trente, tant dans l'Eglise catholique que chez les sectes dissidentes.

Nous devons en terminant constater que le travail du savant professeur de l'Institut de Paris est toujours con-

Digitized by Google

duit suivant les méthodes de la critique la plus rigoureuse et la plus impartiale ; l'auteur cherche la vérité avec bonne foi, et il dit son opinion nettement et franchement.

IV. — Les lecteurs de l'*Université catholique* connaissent le *Cursus Scripturæ sacræ* que publient les Révérends Pères Jésuites Cornely, Knabenbauer, de Hummelauer; nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de faire ressortir la valeur scientifique de cette collection. On nous permettra donc, à propos du commentaire du P. Cornely sur la première Epître aux Corinthiens (1), de passer sans nouveaux éloges à l'examen de ce travail.

La première Epître aux Corinthiens est, parmi les lettres du grand Apôtre, une des plus intéressantes à étudier, à cause de la diversité des sujets qu'elle embrasse, et du grand nombre de questions qu'elle résout. A l'aide de cette seule lettre il serait presque possible de retrouver le christianisme primitif dans ses dogmes principaux : Jésus-Christ crucifié et ressuscité, base et raison d'être de tout enseignement chrétien, sacrifice eucharistique, présence réelle; dans sa morale appuyée sur la charité, dans sa discipline, dont le principe est surnaturel. Pour la vie intime des premières communautés chrétiennes elle est spécialement intéressante. C'est, a dit un rationaliste, Weizsæcker, un fragment d'histoire ecclésiastique, tel qu'aucun autre.

M. Renan avait probablement oublié cette Epître lorsqu'il a écrit que saint Paul n'avait pas la patience qu'il faut pour écrire, qu'il était incapable de méthode. Si l'on retranche quelques anacoluthes et des phrases un peu embrouillées, la langue de cette lettre est toujours claire, facile; partout éclatent l'originalité du génie de l'Apôtre, et la tendresse de son cœur. Quelques pages, le treizième chapitre sur la charité et le quinzième sur la résurrection, peuvent être mises en comparaison avec les plus belles de

(1) *Commentarius in S. Pauli priorem Epistolam ad Corinthios*, auctore R. Cornely, S. J. (Cursus Scripturæ sacræ), grand in-8 de 536 p. Paris, *Lethielleux*, 1890.

Digitized by Google

la littérature grecque, et qui que ce soit reconnaîtra leur supériorité pour la sublimité de l'inspiration, et même pour la beauté du langage. Quant au plan de l'Epître, malgré la diversité des sujets traités, il est net et logique. Après un exorde préparatoire saint Paul, dans une première partie (I, 10 — VI, 20), reprend les Corinthiens de leurs vices, et dans une seconde (VII, 1 — XV, 58) il répond à leurs questions. Et l'on peut remarquer l'art avec lequel saint Paul a disposé ses enseignements; ce ne sont pas des sujets traités au hasard de l'inspiration, mais au contraire rangés suivant un ordre facile à distinguer : Questions ecclésiastiques, morales, liturgiques, dogmatiques. Au commencement il traite une question ecclésiastique : dissensions et schismes dans l'Eglise de Corinthe (I, 10 — IV, 21), puis il passe naturellement aux questions de morale par un sujet où la discipline est jointe à celle-ci, en reprochant aux Corinthiens de n'avoir pas évité la société de l'incestueux (V, 1-13). Il continue alors à résoudre des questions morales : procès devant les juges païens (VI, 1-11), de la fornication et de l'impudicité (VI, 12-20), du mariage et du célibat (VIII, 1-40), de l'usage des idolothytes (VIII—XI). Il règle ensuite l'ordonnance et l'organisation du culte chrétien : de la tenue des femmes dans les assemblées chrétiennes (XI, 2-16), des agapes (XI, 17-34), des dons spirituels (XII—XIV, 40); enfin il termine par l'exposition doctrinale de la résurrection des morts (XV).

Les questions d'introduction ne peuvent nous arrêter longtemps. Le P. Cornely fait remarquer avec raison qu'il est inutile de discuter l'authenticité de cette Epître, puisque, sauf quelques hypercritiques, Bauer, Loman, personne, ni les hérétiques, ni les rationalistes ne l'ont attaquée.

Une question importante est celle du texte; le savant jésuite s'est attaché d'abord d'une manière spéciale à établir le texte grec. Les variantes sont nombreuses; on en compte environ 372, qui méritent d'être relevées, et 27 qui doivent être discutées. Il nous donne le texte grec d'après le *Vaticanus*, tel que l'a édité Val. Loch (Ratisbonne, 1862),

Digitized by Google

en retranchant cependant ce que celui-ci y avait ajouté pour compléter le texte. A l'aide de la huitième édition *critica major* de Tischendorf, il cite les variantes et les discute. Les éditions critiques du Nouveau Testament de Lachmann (Berlin, 1842-1850) et de Wescott-Hort (Londres, 1881-1882) ont aussi été mises à profit.

En face du texte grec il place le texte latin, et ce dernier est quelquefois sujet à contestation, car il n'est pas toujours en accord avec le texte original. En cas de divergence, le P. Cornely établit la véritable leçon avec le secours des manuscrits, des autres versions et des Pères de l'Eglise. Si l'enquête prononce contre le texte de la Vulgate, il n'hésite pas à le rejeter. A ceux qui lui objecteraient que le Concile de Trente a déclaré que la Vulgate latine devait être acceptée dans toutes ses parties, il répond que les Pères du Concile n'ont jamais eu l'intention de placer le texte latin au-dessus du grec, ni même de déclarer conformes aux originaux les textes regardés comme douteux, et de leur attribuer ainsi une autorité dont ils n'avaient pas joui jusqu'alors. Le Concile déclare authentique la Vulgate, telle qu'elle était en usage dans l'Eglise; or, si l'on prouve que certains passages ont été tenus pour douteux, ou même comme non conformes au texte original par les Pères de l'Eglise, il est permis de discuter ces textes et de prononcer sur leur valeur d'après les règles de la critique.

Comme exemple citons la discussion qu'institue le Père Cornely à propos du verset de la Vulgate : *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur* (I Cor., xv, 51). Cette leçon, pas plus qu'une autre : *Omnes quidem dormiemus, sed non omnes immutabimur*, que l'on trouve aussi, n'a pour elle la majorité des meilleurs témoins. Elle est appuyée d'un seul manuscrit grec, le *Claromontanus*, d'origine occidentale, de la Vulgate et de presque tous les Pères latins. La seconde a pour elle cinq onciaux et un minuscule grecs, la version arménienne, quelques codex éthiopiens et latins. Mais la troisième : *Omnes non dormiemus, sed omnes immutabimur*, est commune chez les Grecs. Elle se trouve dans la plus grande partie des codex onciaux,

Digitized by Google

dans presque tous les minuscules ; les versions syriaque, copte, gothique, quelques manuscrits latins, presque tous les Pères grecs l'adoptent. A la suite des critiques modernes, et quoiqu'elle soit en opposition directe avec la Vulgate, et cela dans un texte dogmatique, le P. Cornely la déclare la meilleure, parce qu'elle a pour elle l'évidence externe, et que seule elle reproduit exactement l'enseignement de l'Apôtre et s'adapte au contexte.

Nous devrons donc en premier lieu louer le savant jésuite du soin qu'il a mis à rechercher les véritables leçons, et admirer le parti qu'il tire de ses observations philologiques pour l'intelligence exacte de la pensée de saint Paul. C'est à quoi il s'est appliqué, et certes il a eu souvent, dans son commentaire, à prendre parti entre les explications diverses, qui ont été données à propos des nombreuses difficultés qui surgissent du texte. Ne pouvant tout signaler, nous nous arrêterons sur quelques-unes des questions que l'auteur a le plus heureusement éclaircies.

Dès le commencement il rencontre une question qui a préoccupé les exégètes. Combien y a-t-il eu de partis dans l'Eglise de Corinthe, deux, trois ou quatre? Baur et ses adhérents n'en reconnaissaient que deux : les pétrinistes et les paulinistes. Actuellement, presque tous les exégètes, qu'ils soient catholiques ou rationalistes, en comptent quatre : les partisans de Paul, ceux d'Apollos, ceux de Céphas et ceux du Christ. Le P. Cornely soutient qu'on ne peut regarder comme formant une faction ceux qui se disaient disciples du Christ. Sur ce point il en appelle au témoignage de Clément Romain, qui, dans sa lettre aux Corinthiens, parle seulement de trois partis, celui de Paul, de Céphas et d'Apollos.

Parmi les passages difficiles à expliquer il faut signaler les chapitres où saint Paul parle des charismes, dont les chrétiens de Corinthe étaient abondamment pourvus. Chez eux fleurissaient le don des langues et celui de prophétie ; le premier surtout était, paraît-il, très estimé, et saint Paul nous en parle longuement. Il en est question en d'autres passages du Nouveau Testament ; saint Irénée nous affirme

Digitized by Google

que, de son temps, il y en avait qui, sous l'influence de l'Esprit, parlaient en toutes langues. Que signifiait donc cette expression : parler en langues ? Des explications assez diverses ont été données de ce charisme ; le P. Cornely les expose et adopte celle qui est admise par la majorité des exégètes catholiques, à savoir que les glossolales parlaient des langues qui leur étaient auparavant inconnues, mais qui cependant étaient parlées à l'époque. Cette solution est bien celle qui paraît le mieux rendre compte des divers phénomènes de la glossolalie, mais elle ne les explique pas tous. Si le glossolale avait simplement parlé dans une langue qui lui était étrangère, mais que d'autres parlaient et comprenaient, comment saint Paul aurait-il pu dire : « Car celui qui parle en langue, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu ; personne ne le comprend, mais en esprit il profère des mystères ? » (XIV, 2), ou bien : « Celui qui parle en langue s'édifie lui-même... celui qui prophétise est plus grand que celui qui parle en langues, à moins qu'il n'interprète, afin que l'Eglise soit édifiée ? » (Ibid. 4, 5). — Que l'on relise d'ailleurs attentivement tout ce chapitre quatorzième, et l'on se convaincra que, malgré les efforts des exégètes, nous n'avons pas encore de ce don de la glossolalie une explication de tous points satisfaisante.

Nous regrettons vivement que le temps nous manque pour suivre le P. Cornely dans son interprétation de la doctrine de saint Paul sur la résurrection des morts. Le savant commentateur croit qu'il n'est question dans ce chapitre que de la résurrection des élus, qui doivent être incorporés à Jésus-Christ. Il n'accepte pas l'interprétation de ceux qui, dans le verset 24, voient l'indication de la résurrection générale. Cette fin, dont il est question ici, c'est la consommation des choses (Matth. XXIV, 6), lorsque Jésus-Christ, ayant vaincu tous ses ennemis, transmettra son royaume à son Père. Y aura-t-il donc deux résurrections distinctes, l'une des élus et l'autre des réprouvés ? c'est ce que le P. Cornely ne veut pas examiner, puisque l'Apôtre n'y fait pas même allusion ici.

Nous aurons bientôt à examiner la suite des enseigne-

Digitized by Google

ments de saint Paul aux Corinthiens, puisque notre auteur vient de publier le Commentaire sur la seconde Epître aux Corinthiens. Signalons encore parmi les ouvrages que nous avons reçus dernièrement et dont nous parlerons plus tard: *Kanon und Text des Alten Testamentes* von Fr. Buhl (Leipzig Faber.) *Introduction to the Johannine Writings* by Paton J. Gloag. (Londres, Nisbet). P. Bern. a Piconio *triplex Expositio B. Pauli Epistolæ ad Romanos,* emendata et aucta per M. Hetzenauer (Innsbruck, Société de Marie). *The Epistles to the Thessalonians,* by G. Findlay (Cambridge, at the University Press).

E. JACQUIER.

---

ERRATA. Quelques fautes d'impression se sont glissées dans notre article sur la *Rome* de Michelet (*Université catholique* n° du 15 novembre 1891) dont nous n'avons pas reçu les épreuves par suite d'un malentendu; nous prions les lecteurs de tenir compte des corrections qui suivent :

Page 343, ligne 23, au lieu de *il faudra* lire *il faudrait ;* et, ligne 32, au lieu de *XIX^e siècle* lire *XIX^e ;* p. 347, ligne 8, au lieu de *mi fe* lire *mi fe';* et, ligne 16, au lieu de *Pensierioso* lire *Pensieroso ;* p. 348, ligne 37, au lieu de *Laudino* lire *Landino ;* p. 350, ligne 5, au lieu de *lorsqu'on a* lire *lorsqu'on n'a ;* p. 355, ligne 33, au lieu de *1^er juillet 1891* lire *1^er août 1891, p. 655-94 ;* p. 358, ligne 25-26, au lieu de *humaine dans la médiocre,* lire *humaine ? Dans la médiocre ;* p. 361, ligne 17, au lieu de *M. l'abbé Bournet* lire *M. Bournet.*

F. V.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

**A travers quarante ans**, *Recueillements poétiques*, par l'abbé J.-M. FIGALLA, prêtre du diocèse de Lyon. — 1 vol. in-12, VIII-415 pages. *Lyon*, E. Vitte, libraire-éditeur. 1891. *Prix :* 4 fr.

Il y a un an à peine, M. Figalla nous donnait, dans son beau volume : *A travers la Bible*, quelques excellentes traductions en vers des Livres sapientiaux, des Psaumes, des Paraboles de l'Evangile, etc. L'ouvrage qu'il offre aujourd'hui au public a, sinon pour le fond, du moins pour la forme et quant au titre, de frappantes analogies avec le précédent. D'ailleurs le « sous-titre » du livre en fait connaître exactement le contenu : ce sont des *Sonnets*, des *Fables*, des *Contes*, des *Récits*, des *Bluettes*, des *Poésies diverses* et, pour finir, un pieux *Dialogue*, entre deux Sœurs, sur la vie religieuse. La matière, on le voit, est fort diverse : mais cette variété s'explique par le temps considérable qu'a mis l'auteur à composer son œuvre; *quarante ans* laissent en effet bien de la marge à l'imagination d'un poète pour se livrer à ses *recueillements*. M. Figalla a donc exploré, d'abord, en maint endroit, le champ des Muses : puis l'heure de la moisson ayant sonné, il a trouvé, pour lier sa gerbe, des épis de multiple provenance et, la plupart, de belle venue.

Nous disons : « la plupart », attendu qu'il est bien difficile qu'il ne se glisse, dans un volume de vers de plus de quatre cents pages et qui ne comprend pas moins de deux cent trente pièces, quelques compositions d'inégale valeur. Les *Sonnets*, par exemple, que M. Figalla a écrits aux alentours de 1850 n'ont pas l'allure franche ni le contour ciselé de ceux qu'il burinait notamment, avec une fierté toute patriotique, en 1870-71 : on y sent la main encore inhabile du rhétoricien de la veille, et le



Digitized by Google

fini de l'exécution n'y répond pas pleinement à la bonne volonté de l'artiste. Ce dernier a cru cependant devoir les conserver tous : c'est, apparemment, pour faire mieux ressortir la qualité supérieure de ses plus récents essais dans le même genre. L'idée de ménager un tel contraste, si tant est que nous ne la lui prêtions pas gratuitement, est assurément fort ingénieuse. En tout cas, le choix ne saurait être douteux entre les *Sonnets* de 1870, 1880 ou 1890, et ceux d'il y a « quarante ans ».

Quant aux *Fables*, ce sont celles qu'on pouvait attendre d'un homme de goût, qui a lu et relu la Fontaine; d'un observateur sagace et, dans l'occasion, finement malicieux; d'un conteur aimable; et, par-dessus tout, d'un poète chrétien, qui se préoccupe essentiellement de faire parvenir les leçons *morales* à leur adresse. Sans doute ses *Fables* ne feront pas oublier celles de notre immortel Fabuliste : mais elles les compléteront; et, en plus d'un cas, elles seront, au recueil classique, ce qu'est, à quelque sommaire projet de loi, un sage amendement.

Il faut aussi penser beaucoup de bien des *Contes* proprement dits. M. Figalla excelle à narrer l'historiette; l'art du récit est, pour lui, un don de nature; là enfin, comme dans ses apologues, il se préoccupe toujours de dégager nettement une *morale*. « Peut-être, a-t-il écrit dans sa préface, peut-être ce pauvre petit livre inspirera-t-il quelque bonne pensée, aidera-t-il une bonne résolution à mûrir ! » Nous sommes heureux de lui en donner l'assurance; et comme son « pauvre petit livre » atteint pleinement ce double but, il n'est, par conséquent, rien moins que « pauvre » : l'épithète fait donc voir, chez l'auteur, trop de délicatesse.

Les éloges que nous donnions naguère, ici même, à ses poétiques traductions de la Bible, nous aimons à les lui adresser encore, non moins sincèrement, pour son nouveau volume. Avec une œuvre littéraire recommandable, M. Figalla a fait quelque chose qui vaut peut-être mieux, à savoir, une œuvre éminemment pratique, et dont l'action bienfaisante ne saurait manquer de s'exercer sur chacun de ses lecteurs.

Qu'il nous permette toutefois de lui soumettre quelques menues observations.

A tant faire que de nous donner, en quelque sorte, son testament poétique, M. Figalla n'aurait-il pas dû en revoir, avec un soin plus jaloux, les diverses clauses et en mieux préciser certains détails ?

Digitized by Google

N'y a-t-il pas, par exemple, trop de titres de pièces un peu bien énigmatiques : *Fut-il mensonge — Plus douce encore — Il n'est plus ?* et ne s'en rencontre-t-il pas aussi quelques-uns dont l'énoncé est peu harmonieux, sinon même incorrect : *Bon est l'effort — En parole et d'effet ?*

Malgré le *Quidlibet audendi* d'Horace, et quoique les poètes s'en autorisent parfois pour beaucoup « oser », les inversions et constructions suivantes ne sembleront-elles pas, à plus d'un, vraiment un peu trop..... inversives?

> ..... *Oui, ma faiblesse est grande*
> Si ne vient *m'affermir un secours plus qu'humain.*
>
> *De mes enseignements* voilà fini *le cours.*
>
> Vivaient ensemble, *auprès d'une charmille,*
> *Un ver de terre et certaine chenille.*
>
> *Sur sa robe, jamais* de poussière *un seul brin.*

Enfin la tendance de l'auteur à supprimer fréquemment l'article n'a-t-elle pas pour conséquence, tantôt de laisser la pensée obscure, et tantôt de la rendre grammaticalement répréhensible ?

> Bulle de savon *preste se dégage.*
>
> Bâton, *du voyageur compagnon assidu,*
> *Donne d'un tour en l'air le signal de la fête.*
>
> Phrase *il ne prononçait où n'éclatât ce mot.*
>
> *Spinosa, Kant, Proudhon, avez-vous fait* conquête
> *De rien, que du néant ou du brouillamini ?*
>
> ..... *La vie*
> *Est* chemin *pour ceux-là digne de leur envie.*
>
> *Enfermant* pourriture *ou* de *vile poussière.*
>
> *En ces termes répond* bergeronnette *sage.*

Ce sont là, nous dira-t-on, des détails secondaires. Assurément; et nous n'hésitons pas à en tomber d'accord. Mais nous croirions manquer à notre devoir de critique si nous ne les signalions, tout secondaires qu'ils paraissent, à l'attention de M. Figalla. Nous le connaissons trop patient à limer ses pièces, trop soucieux de n'y rien laisser subsister de défectueux, en un mot, trop sincèrement épris de son art, pour ne pas présumer

Digitized by Google

que, au lieu de voir dans nos observations une arrière-pensée de blâme, il n'y démêlera pas plutôt une intention amie. Il lui suffira en effet de quelques retouches pour enlever ces taches légères; et comme l'apparition d'une *seconde* édition de ses *Recueillements poétiques* ne saurait beaucoup tarder, nous aurons certainement bientôt l'occasion de prendre avec lui notre revanche et le plaisir de le louer de tout point. — Ce sera la *morale* de ce..... compte rendu. J. C.

**Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique,** avec illustrations documentaires, publié et commenté par le R. P. François Balme, des Frères Prêcheurs, avec la collaboration du R. P. Delaidier du même ordre. Paris, aux bureaux de *l'Année Dominicaine*, rue du Bac, 94, In-8, deux fascicules parus.

Le recueil dont on vient de lire le titre est, à notre avis, destiné à acquérir une importance particulière. Il contient les actes témoignant des commencements de l'ordre dominicain ; « or, une famille dont les origines sont illustres entre toutes, qui possède les anciens diplômes où sont consignés les noms vénérés et les gestes de ses nobles ancêtres, ne doit-elle pas apporter un soin jaloux à les sauver de l'oubli, à les faire connaître ? » De cette conviction est né le cartulaire « qui renferme la plupart des pièces, actes, diplômes relatifs à saint Dominique, au monastère de Prouille, à l'ordre des Frères Prêcheurs en général et aux couvents en particulier, pendant l'importante période des quinze années écoulées depuis la fondation du monastère de Prouille par le bienheureux Dominique, en 1206, jusqu'à la mort du saint, à Bologne, le 6 du mois d'août 1221. » Un premier fascicule est consacré à l'introduction: c'est une histoire de la famille, de l'enfance du patriarche et de sa préparation à la vie publique. Les auteurs ont des détails abondants sur les parents de saint Dominique; ils prouvent la noblesse de sa famille mise en doute autrefois par les Bollandistes: l'arbre généalogique dressé par dom Joseph Lopez Agurleta montre Dominique parent, par sa mère, de saint Ferdinand roi de Castille et de saint Louis roi de France. A quinze ans, il entre à l'université de Palencia et s'y livre avec ardeur aux études ecclésiastiques; ordonné prêtre, il fait profession de chanoine régulier à Osma, et là, dans la solitude du cloître, il se prépare à la vie apostolique à laquelle Dieu l'appelait. L'hérésie des albigeois s'étendait alors dans le midi

Digitized by Google

de la France et résistait à tous les efforts des légats du pape Innocent III, parce que « les représentants de l'autorité pontificale procédaient avec l'appareil fastueux qui, de leur temps, convenait aux dignitaires de l'Eglise; on citait les récalcitrants à comparaître, on déposait et on excommuniait, mais on n'évangélisait pas. » Aussi à peine saint Dominique eut-il commencé sa prédication, appuyée et confirmée par sa réputation de sainteté, que, de toute part, les hérétiques se convertirent.

Avec le deuxième fascicule nous abordons le Cartulaire. Le plan en est bien conçu : un sommaire précède le texte de chaque document, et un commentaire placé à la suite aide à en mieux comprendre le sens. Parcourons rapidement les pièces principales : la première, de décembre 1206, contient la donation faite à Dominique d'Osma, par Foulques, évêque de Toulouse, de l'église Sainte-Marie de Prouille qui fut le premier monastère des religieuses dominicaines. Un document du 17 avril 1217 offre la concession au nouveau monastère, par Béranger, évêque de Narbonne, de l'église Saint-Martin de Limoux avec ses dépendances; la mise en possession de cette église eut lieu le 19 mars 1209, suivant un instrument cité et commenté par les auteurs. Une pièce curieuse et inédite contient des dépositions faites, sous la foi du serment, en 1246, sur la conversion de sept hérétiques, réconciliés par notre saint vers 1207; un document analogue signale, vers 1211, la conversion de trois femmes hérétiques. Une charte importante, dont l'original est arrivé jusqu'à nous, est celle par laquelle Simon, comte de Leicester, seigneur de Montfort, etc., donne au monastère de Prouille tout ce qui lui appartient entre Bram et Villepinte, ainsi qu'une vigne au territoire de Fanjeaux.

On le voit, riches et nobles tenaient à honorer de leurs dons la première fondation de saint Dominique. Une émulation semblable se manifeste dans les rangs inférieurs de la société : le 15 août 1207, Ermengarde Godolina et son mari Sans Gasc se donnent, eux et tous leurs biens, à Dieu, au seigneur Dominique d'Osma et au monastère de Prouille; Frémis, le Français, lui concède, le 14 février 1212, certains biens confisqués sur des hérétiques et à lui donnés par Simon de Montfort. De son côté, l'autorité diocésaine favorise le monastère de tout son pouvoir; c'est ainsi que Foulques, évêque de Toulouse, l'exempte de l'obligation de payer dîmes et prémices pour tous les biens acquis depuis sa fondation, en 1206.

Digitized by Google

Le lecteur a pu se convaincre, d'après ce rapide aperçu, que les auteurs suivent pas à pas le saint patriarche, signalant tout ce qui se rattache à son nom ou à son monastère. Le commentaire qui suit les documents, sans être prolixe, est abondant, car il vise le grand public, à qui n'est pas toujours familière l'histoire du midi de la France à cette époque. On conçoit que les notions géographiques doivent occuper une place importante : c'est ce qui a lieu en effet, et l'identification de ces noms a dû coûter aux auteurs un réel travail ; nous espérons toutefois qu'une carte détaillée jointe à un des prochains fascicules en facilitera la recherche. Enfin, les illustrations documentaires abondent, et font reparaître aux yeux du lecteur, après des siècles, les monuments dont il est question dans le texte.

Cet ouvrage donne bien l'idée de l'histoire telle qu'on la conçoit aujourd'hui, débarrassée de la routine et des préjugés, basée sur des documents indiscutables qui montrent les personnages dans le milieu véritable où ils ont vécu. Du reste, le lecteur sera suffisamment édifié sur la valeur de l'ouvrage, quand il saura que tout ce que les historiens rapportent sur saint Dominique, de 1205 à 1215, tiendrait en huit ou dix pages, alors que les auteurs du Cartulaire possèdent, pour ce laps de temps, 50 à 60 actes officiels qui font connaître la vie du saint fondateur pour ainsi dire jour par jour et en rapport avec une foule de personnages dont il n'avait jamais été question jusqu'ici. Voilà pourquoi nous souhaitons aux fascicules parus le succès dont ils sont dignes, et nous espérons que les savants fils de saint Dominique mèneront à bonne fin l'œuvre commencée pour la gloire de leur bienheureux patriarche.

J.-B. MARTIN.

**Dictionnaire topographique du département de la Drôme**, par J. BRUN-DURAND, *vice-président de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.* — Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCI. In-4° de LXXVIII-502 pages.

Ceux des lecteurs de l'*Université catholique* qui n'ont pas encore en leur possession le bel et grand ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, peuvent aisément se faire une idée de son importance.

On sait que depuis longtemps le gouvernement a entrepris la publication d'un *Dictionnaire topographique de la France.* Pour

Digitized by Google

mener à bonne fin une œuvre si considérable, il lui fallait le concours des savants de la province. Il a déjà trouvé ce concours de plusieurs côtés, et on a aujourd'hui le *Dictionnaire topographique* d'un certain nombre de départements. Celui de la Drôme vient, à son tour, de paraître.

Ce beau volume, dû à la science, aux recherches et aux labeurs patients de M. Brun-Durand, a été imprimé en suite d'un décret du 13 novembre 1884. M. Longnon, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, a été chargé d'en surveiller la publication, en qualité de commissaire responsable.

Il se compose de trois parties, dont la deuxième est de beaucoup la plus longue.

La première n'est autre chose que l'*Introduction*. Elle contient sur le département de la Drôme des notions générales et synoptiques. Nulle part nous n'avons trouvé comme là des renseignements précis sur l'état géologique, civil, religieux, judiciaire et militaire, pour le passé et pour aujourd'hui, du territoire compris dans ce département.

La deuxième partie est l'analyse détaillée de tout ce qui peut et doit figurer dans un pareil ouvrage. On y trouve, par ordre alphabétique, les noms des villes, communes, paroisses, hameaux, châteaux et grandes fermes, des montagnes, des cours d'eaux depuis notre fleuve du Rhône jusqu'aux moindres ruisseaux. Les anciens prieurés et monastères, les chapelles dont il existe quelque souvenir, y ont leur place. On donne sur tout cela, avec les noms connus aux différents âges, les principaux détails historiques et l'indication des sources manuscrites ou imprimées où on les a puisés. Ce vaste répertoire ne contient pas moins de 15.000 articles.

La troisième partie indique, aussi par ordre alphabétique, les formes anciennes connues des noms compris dans la deuxième partie. Elle sera tout particulièrement utile aux chercheurs, en leur disant à quelle localité, à quel objet il faut rapporter tel nom plus ou moins singulier qu'on rencontre dans un document ou dans un livre. L. FILLET.

**Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne**, suivie d'un appendice de chartes et chronique inédite des évêques de Valence et de Die, publiées par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. — Valence, imprimerie de Jules Céas et fils. MDCCCXCI.

Le Cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, perdu

Digitized by Google

depuis une centaine d'années, contenait 257 chartes, dont 1 du VI^e siècle, 1 du VIII^e, 51 du IX^e, 79 du X^e, 48 du XI^e, 69 du XII^e, 7 du XIII^e et 1 du XIV^e siècle.

Sur ce nombre 128 ont été publiées intégralement par des auteurs divers, 39 l'ont été par extraits, mais 80 restaient inédites.

Ces 80 dernières ne sont pas absolument perdues; on en a une analyse comprise dans une description analytique du cartulaire original tout entier, faite au siècle dernier.

C'est cette description analytique que M. le chanoine Chevalier publiait naguère et dont nous avons donné ci-dessus le titre exact.

Pour rendre sa publication utile autant que possible, le savant éditeur a joint à l'analyse des chartes publiées l'indication des ouvrages qui les contiennent. De plus, il a fait suivre cette description analytique d'une série de 14 chartes inédites concernant le chapitre de Saint-Maurice et tirées par lui de divers recueils manuscrits. Ces dernières vont, pour les dates, du IX^e siècle au milieu du XI^e siècle.

Une chronique inédite des évêques de Valence et de Die termine le volume.

L. FILLET.

**Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi ou recueil des chartes de l'ordre de Saint-Ruf**, publié par le chanoine Ulysse CHEVALIER, 1^er fascicule.

On sait que l'ordre de Saint-Ruf, dont l'abbaye-mère était à Valence en Dauphiné depuis le milieu du XII^e siècle, a eu des dépendances dans beaucoup de contrées, et que son importance a été pendant longtemps fort considérable.

Plusieurs historiens ont puisé des renseignements, et même des chartes entières, dans les titres de l'ordre, déposés depuis près d'un siècle aux archives départementales de la Drôme. Mais jamais les chartes de Saint-Ruf n'ont été publiées dans leur ensemble. Cependant un bon nombre d'entre elles, même celles qui sont restées inédites, offrent un très grand intérêt pour l'histoire de Valence, d'Avignon et d'une foule de localités.

M. le chanoine U. Chevalier a commencé à donner au public tout ce qu'on trouve de plus intéressant dans les papiers de l'antique abbaye. Un premier fascicule, contenant les chartes

Digitized by Google

depuis l'année 1039 jusqu'à l'année 1216, lesquelles sont au nombre de 103, vient de paraître. Il nous fait désirer et espérer d'avoir la suite à bref délai.

Inutile d'ajouter que ce fascicule, comme la *Description analytique du Cartulaire du chapitre de Saint-Maurice*, est publié dans ces conditions d'exactitude et de sûreté de vue qui sont habituelles à l'éminent professeur des Facultés catholiques de Lyon.

L. FILLET.

**Les Monnaies de Confranchette**, *Etude et description*, par l'Abbé Frédéric MARCHAND, Associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, Membre actif de la Société suisse de numismatique, Correspondant de la Société littéraire de l'Ain. — Broch. in-8 de 65 pages, imprimée par L. F. Cogliati, à Milan. 1891. Se trouve à la Librairie ancienne d'Auguste Brun, rue du Plat, 13, à Lyon.

Au sortir de l'Office de ténèbres, pendant lequel une Bible tomba entre ses mains, La Fontaine posait invariablement à toutes les personnes qu'il rencontrait cette question : « Avez-vous lu Baruch ? »... — En commençant ce compte-rendu, je serais tenté de dire à mon tour aux lecteurs de l'*Université catholique :* « Connaissez-vous Confranchette ? » A quoi j'ajouterais humblement que, pour ma part, j'en ignorais jusqu'au nom, avant d'avoir reçu, de l'auteur, un aimable hommage de sa *Description* des monnaies locales. Mon cas étant vraisemblablement celui d'un bon nombre de lecteurs, il y aura au moins un intérêt de curiosité à parler de Confranchette, à propos de la brochure de M. l'abbé Marchand.

Son savant Mémoire a paru d'abord, cette année, sous forme d'articles, dans les deux premières livraisons de la *Revista Italiana de Numismatica*. Cependant, M. l'Abbé Marchand a été mieux inspiré encore en en faisant faire un « tiré à part ». Tout le monde n'est pas abonné à la revue italienne : mais tout le monde peut se procurer la brochure; et quiconque s'occupe de numismatique ne saurait négliger désormais de recourir à cette précieuse source d'informations.

Après avoir raconté les circonstances singulières à la faveur desquelles se fit la découverte fortuite et inespérée des dix-sept ou dix-huit cents pièces de monnaie de billon enfouies dans le sol d'un tènement de vigne, au village de Confranchette (Ain),

Digitized by Google

M. Marchand donne les très plausibles raisons qui l'induisent à croire que ces médailles y ont été cachées, dans les dernières années du XVI^e^ siècle, au plus critique moment de la lutte des maisons de France et de Savoie. Puis, divisant sa matière en quatre parts, d'après la nature même des *types* retrouvés, il fait une description minutieuse, précise, technique, de ces différentes *pièces*. Bien qu'il ne s'agisse ici que de *monnoye basse*, comme on disait alors, et quoique ces médailles n'aient, quant au métal, qu'une valeur minime, elles ne laissent pas cependant de présenter un intérêt réel au point de vue de la numismatique et de l'histoire.

Frappées, en effet, par ordre des ducs de Savoie Charles II, Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel I, tantôt dans les ateliers monétaires de Bourg, tantôt dans ceux d'Aoste, de Chambéry ou de Turin, elles offrent, avec de curieuses différences de formes, des nuances notables dans la grâce et la perfection du travail. Ici, l'on n'emploie, par exemple, que des lettres simples; là, au contraire, on affecte de répéter les lettres: dans tel cas, l'empreinte du droit a toute la netteté désirable, tandis que le revers laisse à désirer; dans tel autre, les sels, dont la couche épaisse a recouvert certaines pièces, les ont tellement oxydées que, devenues presque entièrement frustes, elles exigent, du savant qui veut les lire et les classer, une sagacité voisine de la divination.

Quoi qu'il en soit, la découverte de ces pièces, déjà fort intéressante en soi pour l'archéologue, a doublé ou triplé de valeur par le classement motivé que M. Marchand a eu la patience d'en faire, et en raison même des indications que son *Etude* ne peut manquer de fournir pour compléter les études antérieures et très sérieuses qu'on a entreprises, depuis bientôt cinquante ans, sur la numismatique savoisienne. En fixant l'attribution précise de chaque pièce au personnage historique auquel elle se rapporte, et, spécialement, en rattachant quelques-uns des types de Confranchette à la numismatique du duc Charles-Emmanuel, M. l'abbé Marchand a tout simplement accompli un acte de justice et bien mérité, une fois de plus, de l'archéologie.

J. C.

*Propriétaire-Gérant:* P. CHATARD.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1891

### SEPTEMBRE


De l'état intérieur actuel du protestantisme français, par REPARATUS . . . . . 5
L'Inquisition (*suite*), par G. CANET . . . . . 34
La découverte de Jules de Strada, par J. RIBET . . . . . 58
Revue philosophique, par Elie BLANC . . . . . 87
Mélanges : Le bréviaire romain et sa dernière édition type, par Ulysse CHEVALIER . . . . . 118
Bibliographie : — *Les Noms gaulois chez César et Hirtius*, par H. d'Arbois de Jubainville, A. DEVAUX . . . . . 136
*Bossuet*, par G. Lanson, H. DE LEYMONT . . . . . 138
*O'Connel*, par L. Nemours-Godré, E.-L.-B. . . . . 140
*L'Egypte autrefois et aujourd'hui*, par le docteur Kayser, E. J. . . 141
*Philosophie morale*, par Victor Cathrein, L. T . . . . . 143
*Théorie de la connaissance*, par le Dr A. Schmid, L. T . . . . 148
*La Législation de l'enseignement primaire libre; le Régime des biens l'Eglise avant Justinien*, par Auguste Rivet, J.-L. B. . . . . 151
Actes récents du Saint-Siège, par C. CHAMBOST . . . . . 153


### OCTOBRE


De la vie religieuse chez les Athéniens, par Ph. GONNET . . . . 161
*L'Apologie* d'Aristide, par E. JACQUIER. . . . . 183
Sermons, instructions et allocutions du R. P. Lacordaire, par M. DE MARCEY . . . . . 204
De l'état intérieur actuel du protestantisme français (*suite*), par REPARATUS. . . . . 224
La législation scolaire de la Convention, par ALLAIN . . . . . 247
Le cerveau et le crâne de l'homme, par Ed. JACQUART. . . . . 257
Mélanges : Le texte grec du Nouveau Testament, par E. JACQUIER. 283
Revue théologique, par P. DADOLLE . . . . . 289
Un historien fantaisiste, par X. . . . . 304
Bibliographie. — *Victor Hugo et son œuvre poétique*, par l'abbé Lenoir, Th. DELMONT . . . . . 312
*De l'Etude et de la pratique du droit canonique en France à l'heure présente*, par Mgr Turinaz, X . . . . . 314
*Le Lutin de la Force*, par Clément Drouault, Th. D. . . . . 315
*Les Principes du droit public de l'Eglise*, par l'abbé A. Onclair, X. 316
Actes récents du Saint-Siège, par C. CHAMBOST. . . . . 317


Digitized by Google

## NOVEMBRE

La garde et la défense de nos colonies, par Ch. CHABAUD-ARNAULT. 321
Rome, par J. Michelet, Félix VERNET. . . . . 342
De l'état intérieur actuel du protestantisme français (*suite*), par REPARATUS. . . . . 362
Le cardinal Maury, d'après sa correspondance diplomatique, par Auguste RIVET . . . . . 385
La liberté d'association. XVI[e] congrès des jurisconsultes catholiques, par Emmanuel VORON . . . . . 400
Mélanges: La passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par E. JACQUIER. 416
Revue historique, par Ernest ALLAIN. . . . . 426
Revue scientifique, par Alexis ARDUIN . . . . . 447
Bibliographie — *Les Prédicateurs burlesques en Espagne au XVIII[e] siècle : étude sur le P. Isla*, par le P. Bernard Gaude, S J., Th. DELMONT . . . . . 463
*Chroniques d'Orient*, par Salomon-Reinach, E JACQUIER. . . . 470
*Compendium ceremoniarum*, par M. Hausherr, E. JACQUIER. . . . 472
*Notions de droit public naturel et ecclésiastique*, par Mgr Cavagnis, C. CHAMBOST . . . . . 473
*Cursus theologicus*, par le P. Fernandez, E. JACQUIER . . . . . 475
*Bibliotheca geographica Palestinæ*, par R. Rœchricht, par E. JACQUIER. 477
Actes récents du Saint-Siège, par C. CHAMBOST . . . . . 479

## DÉCEMBRE

Souvenirs d'une excursion archéologique en Espagne, par Ulysse CHEVALIER . . . . . 481
Les Constatations de M. Taine, au sujet du catholicisme et des ordres religieux, par le P. RAGEY . . . . . 535
Monseigneur Maret (2[e] et dernier article), par Ant. RICARD . . . 561
Monseigneur de Montazet et le séminaire Saint-Irénée, par P. DADOLLE . . . . . 583
Mélanges I. L'abbé Combalot, par A. DEVAUX . . . . . 594
II. L'œuvre scolaire de la Révolution, par A. RIVET . . 604
Revue d'Ecriture sainte, par E. JACQUIER . . . . . 611
Bibliographie. — *A travers quarante ans*, par l'abbé J.-M. Figalla, J. C. . . . . 625
*Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique*, par le R. P. François Balme, J.-B. MARTIN . . . . . 628
*Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, par J. Brun-Durand, L. FILLET. . . . . 630
*Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne*, par Ulysse Chevalier, L. FILLET. . . . . 631
*Recueil des chartes de l'ordre de Saint-Ruf*, par Ulysse Chevalier, L. FILLET . . . . . 632
*Les Monnaies de Confranchette*, par Frédéric Marchard, J. C. . . 633
*Table des matières*. . . . . 635
*Table générale de l'année* . . . . . 637

Digitized by Google

# TABLE GÉNÉRALE

## ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1891

*Auteurs dont les articles ont été publiés :*


A. F., Bibliographie.

ALLAIN (E.), Revue historique (mars, p. 442; juillet, p. 425; nov., p. 426). La législation scolaire de la Convention (oct., p. 247).

ARDUIN, Revue scientifique (fév., p. 265; juillet, p. 408; nov., p. 447).

A. T., Bibliographie.

BEAUNE (H.), Bibliographie.

BELON (M.-J.), L'histoire de Joseph et le témoignage des monuments (avril, p. 481).

BLANC (Elie), Revue philosophique (avril, p. 607; sept., p. 87).— La question sociale (juin, p. 258).— Bibliographie.

BOUVIER (Claude), La question du prosélytisme chez les Arabes, à propos d'un livre récent (janv., p. 57).

BRUN (Emmanuel-Lucien), Les nouveaux impôts sur les Congrégations (mars, p. 386). — Bibliographie.

CANET (G.), L'Inquisition (août, p. 571; sept., p. 34).

C. B., Bibliographie.

CHABAUD-ARNAULT, Philippe des Gouttes, un grand marin oublié (mai, p. 94). — L'Administration de nos colonies (juillet, p. 368). — La garde et la défense de nos colonies (nov., p. 321).

CHAMBOST, Actes récents du Saint-Siège (janv., p. 156; avril, p. 636; mai, p. 156 : sept., p. 153; oct., p. 317; nov., p. 479).— Le Père Chevrier, fondateur de la Providence du Prado, à Lyon (fév., p. 237). — Bibliographie.

CHEVALIER (Ulysse), les Bibliographies nationales (janv., p. 137).— La Société bibliographique, son premier Congrès provincial (fév., p. 227). — La découverte de l'Amérique et l'étymologie de ce nom (juillet, p. 403).— Mélanges : Le bréviaire romain et sa dernière édition type (sept., p. 118).— Une excursion archéologique en Espagne (déc., p. 481).

CHOSSON (Lucien), Bibliographie.

DADOLLE (P.), Revue théologique (oct., p. 289). — Le jansénisme à Lyon. Mgr de Montazet et le séminaire Saint-Irénée (déc., p. 583). — Bibliographie.

DELMONT (Th.), Bibliographie.

DELORT (H.), Bibliographie.

DEMENTHON (Th.), L'Instruction religieuse dans l'enseignement secondaire (juillet, p. 337).


Digitized by Google

Denis (Ch.), L'abbé de Féletz et la critique philosophique et littéraire dans le clergé, de 1797 à 1830, p. 22; juin, p. 203). — Le Père Grou et la spiritualité chrétienne (août, p. 551).

Devaux (A.), Un nouveau dictionnaire de la langue française (janv., p. 5). — Mélanges, juillet, p. 452; déc., p. 594). — Bibliographie.

Dollieule (F.), Bibliographie.

Faugier (E.), Bibliographie.

F. C., Bibliographie.

Fillet (L.), Bibliographie.

Gendry (J.), L'Eglise et l'enseignement supérieur (mars, p. 413).

Gonnet (Ph.), De la conception de l'histoire littéraire chez les anciens et les modernes (avril, p. 588). — De la vie religieuse chez les Athéniens (oct., p. 161). — Bibliographie.

Hilaire (P.), Bibliographie.

Jacquart (Ed.), L'homme et son origine (janv., p. 76). — Le cerveau et le crâne de l'homme (avril, p. 541; oct., p. 259).

Jacquier (E.), L'école pratique d'études bibliques de Jérusalem (janv. p. 142).— Revue d'Ecriture sainte (mai, p. 117; août, p. 608; déc., p. 611). — L'Apologie d'Aristide (oct., p. 183). — Mélanges : Le texte grec du nouveau Testament (oct., p. 283).— La passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ (nov., p. 416). — Bibliographie.

J. B. M., Bibliographie.

J. C., Bibliographie.

J. L. B., Bibliographie.

Lagrange (R. P.), Une excursion en Palestine. Le lieu de naissance du prophète Samuel fév., p. 161).

Lémann (Aug.), L'apostasie dans l'enseignement public (mars, p. 321).— Bibliographie.

Lémann (J.), La religion de combat (fév., p. 208). — Jeanne d'Arc, restauratrice de l'unité française (mai, p. 5).

Leymont (H. de), Bibliographie.

L. T. Bibliographie.

Marcey (de), Sermons, instructions et allocutions du R. P. Lacordaire (oct., p. 204).

Martin (J.-B.), Revue d'archéologie chrétienne (mars, p. 466; août, p. 626). — Bibliographie.

Mouterde, Un procès sous saint Louis (janv., p. 105).

Orgeval-Dubouchet (d'), Bibliographie.

Pascal (R. P. de), Le collectivisme et ses docteurs. Etude sur le socialisme contemporain (janv., p. 28; fév., p. 179).— Correspondance (juin, p. 331).

P. D., Bibliographie.

Poncelet (A.), Œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne (fév., p. 283).

Ragey (P.), L'historien Eadmer (avril, p. 570; mai, p. 70). — La victoire de saint Anselme (juin, p. 224). — Constatations historiques de M. Taine au sujet du catholicisme et des ordres religieux (déc., p. 535).

Rambaud (J.), Le socialisme et les lois économiques (avril, p. 515). — Correspondance (juin, p. 334).

Reparatus, De l'état intérieur actuel de l'Eglise anglicane (août, p. 497). — De l'état intérieur actuel du protestantisme français (sept., p. 5; oct., p. 224; nov., p. 362).

Reynaud (Hector), Musique : Les œuvres de Ch.-M. Widor (fév. p. 290).

Ribet (J.), La découverte de Jules Strada (sept., p. 58).

Ricard (Mgr), Une réception à l'Académie française en 1807 (mars, p. 370). — Mgr Maret (mai, p. 52). — Un procès ecclésiastique en 1844 (août, p. 529). — Mgr Maret (déc., p. 561).

Rivet (Aug.), Le cardinal Maury, d'après sa correspondance diplomatique (nov., p. 385). — Mélanges (déc., p. 604).

Digitized by Google

ROBIOU (Félix), De l'enseignement de l'histoire spécialement dans les collèges libres (juillet, p. 391).

TERREL (J.), Bibliographie.

VACANT. Revue théologique (janv., p. 125; juin, p. 301). — Bibliographie.

VALSON, Bibliographie.

VERNET (Félix), Mélanges : Les papes ont-ils toléré la bigamie juive? (août, p. 638). — Rome, par J. Michelet (nov., p. 342).

VORON (E.), La liberté d'association, XXI[e] congrès des jurisconsultes catholiques (nov., p. 400).

X.. Un historien fantaisiste (oct., p. 304). — Bibliographie.

DOCUMENT, Encyclique *de la condition des ouvriers* (juin, p. 161).

*Auteurs principaux dont les ouvrages ont été étudiés.*

ALIBERT (C.), Manuel de philosophie (juillet, p. 490).

ALLAIN, L'œuvre scolaire de la Révolution (déc., p. 604).

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), Les noms gaulois chez César et Hirtius (sept., p. 136).

BALME (R. P.), Cartulaire en histoire diplomatique de saint Dominique (déc., p. 628).

BAUNARD (Mgr), Le général de Sonis (fév., p. 309).

BEAUMONT (E.-B. de), Méthode nouvelle de vocabularisation (avril, p. 633).

BEAUNE (H.), Fragments de critique et d'histoire (janv., p. 146).

BELLET (J.), Le bienheureux Guerric (mars, p. 478).

BOISSARD (Henry), Théophile Foisset (juin, p. 314).

BOISSIER (G.), La fin du Paganisme (mai, p. 132).

BORREL (J.-E.), Patrie du pape Innocent V (juillet, p. 495).

BRANCHEREAU, Méditations à l'usage des élèves des grands Séminaires et des prêtres (fév., p. 304).

BRUN-DURAND, Dictionnaire topographique du département de la Drôme (déc., p. 630).

CATHREIN (Victor), Philosophie morale (sept., p. 143).

CAUVIÈRE (J.), Le lien conjugal et le divorce (mars, p. 476).

CAVAGNIS (Mgr), Notions de droit public naturel et ecclésiastique (nov., p. 473).

CHAUVET (abbé), Exposition de la doctrine chrétienne (fév., p. 303).

CHEVALIER (Aristide), Un Echo de la dernière bataille, de Ed. Drumont (mai, p. 154).

CHEVALIER (Ulysse), Cartulaires de Saint-Chaffre et de Paray-le-Monial (mai, p. 150). — Description du cartulaire de Saint-Maurice-de-Vienne (déc., p. 631). — Codex diplomaticus ordinis S. Rufi (déc., p. 632).

CONDAMIN (James), Histoire de Saint-Chamond (août, p. 648).

CONSTANTIN (vicomte de), L'archimandrite Païsi et l'ataman Achinof (avril, p. 635).

DHALMANN S. J., Die Sprachkunde und die Missionen (juillet, p. 486).

DARMESTETER, HATZFELD et THOMAS, Dictionnaire général de la langue française (juillet, p. 488).

DENIS (Ch.), L'œuvre de M. Caro et le spiritualisme en France (juin, p. 390).

DIEHL (Ch.), Excursions archéologiques (janv., p. 153).

DROUAULT (Cl.), Le lutin de la Force (oct., p. 315).

FAYOLLE (A.), Notre-Dame de Paris (fév., p. 317).

FERNANDEZ (R. P.), Cursus theologicus (nov., p. 475).

FIGALLA (J.-M.), A travers la Bible (juillet, p. 475). — A travers quarante ans (déc., 625).

Digitized by Google

FILLION (L.-Cl.), Atlas géographique de la Bible (fév., p. 306).
GAUDE (R. P. Bernard), Les prêcheurs burlesques en Espagne au XVIII[e] siècle : Étude sur le P. Isla (nov., p. 463).
GROOT (J.-V. de), Summa apologetica de Ecclesia catholica (fév., p. 300).
HAUSHERR, Compendium ceremoniarum (nov., p. 472).
HERDER (R. P.), Considerationes pro reformatione vitæ (juin, p. 325).
JANSSENS (R. P. dom Laurent), la Confirmation (août, p. 654).
KAULEN (Dr F.), Assyrien und Babylonien (août, p. 652).
KAYSER, L'Egypte autrefois et aujourd'hui (sept., p. 141).
LANGLOIS, Lectures historiques (mars, p. 479).
LANSON, Bossuet (sept., p. 138).
LE CAMUS, Mémoires du vicomte Armand de Melun (avril, p. 629).
LEHMKUHL (Auguste), Theologia moralis (fév., p. 305).
LENOIR (abbé), Victor Hugo et son œuvre poétique (oct., p. 312).
LETTENHOVE (Kervyn de), Marie Stuart (juin, p. 328).
LULLE (Raymond), Blaquerne l'anachorète (juillet, p. 492).
MARINI (Mgr), Sur l'Introduction de Diodore de Sicile (fév., p. 314).
MESCHLER S. J., Vie de saint Louis de Gonzague (juillet, p. 489).
MEYNARD (R. P.), Réponses canoniques sur les devoirs des religieuses (juillet, p. 479).
MULLER (Dr Theodor), Das Konklave Pius IV, 1559 (juillet, p. 485).
NEMOURS-GODRÉ, O'Connel (sept., p. 140).
NIX (Cultus SS. Cordis Jesu (juin, p. 324).
ONCLAIR (A.), Les principes du droit public de l'Eglise (oct., p. 316).
PAOLI (Antoine), Etude sur les origines du mariage civil (juillet, p. 478).
PERDRAU, Les premières années de la très sainte Vierge (juillet, p. 481).
PILLET (A.), Jus canonicum generale, distributum in articulos (juillet, p. 478).
REINACH (Salomon), Chroniques d'Orient (nov., p. 470).
RICARD (Mgr), Le Père Combalot (déc., p. 594).
RIVET (A.), La législation de l'enseignement primaire libre (sept., p. 151).
RŒCHRICHT (R.), Bibliotheca geographica Palestinæ (nov., p. 477).
SAMOUILLAN (A.), Etude sur la chaire et la société française au XVI[e] siècle. Olivier Maillard (juin, p. 316). — De Petro Brunello tolosano ejusque amicis (juin, p. 319).
SCHIFFERS (M.-J.), Amwâs das Emmaûs des heiligen Lucas (p. 483).
SCHLIEMANN, (mars, p. 471).
SCHMID (Dr A.), Théorie de la connaissance (sept., p. 148).
STEAD (William), Le Pape et la nouvelle Ère (fév., p. 316).
SUCHIER (H.), Le français et le provençal (mai, p. 148).
TURINAZ (Mgr), De l'étude et de la pratique du droit canonique en France à l'heure présente (oct., p. 314).
VINCENT (Dr), Le Baptême (juillet, p. 487).
WILDERMANN (Dr Max), Jahrbuch der Naturwissenschaften (juillet, p. 487).
WULF, Sanct Willehad (avril, p. 634).
X..., Etudes romanes (mai, p. 143).
X..., L'Oracle maternel (mai, p. 153).
X..., Ce qu'il faut faire en face des lois Brisson (juin, p. 326).
X..., Le Père Chevrier (juillet, p. 463).

Lyon. Imprimerie Emmanuel VITTE, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 067478386

Digitized by Google

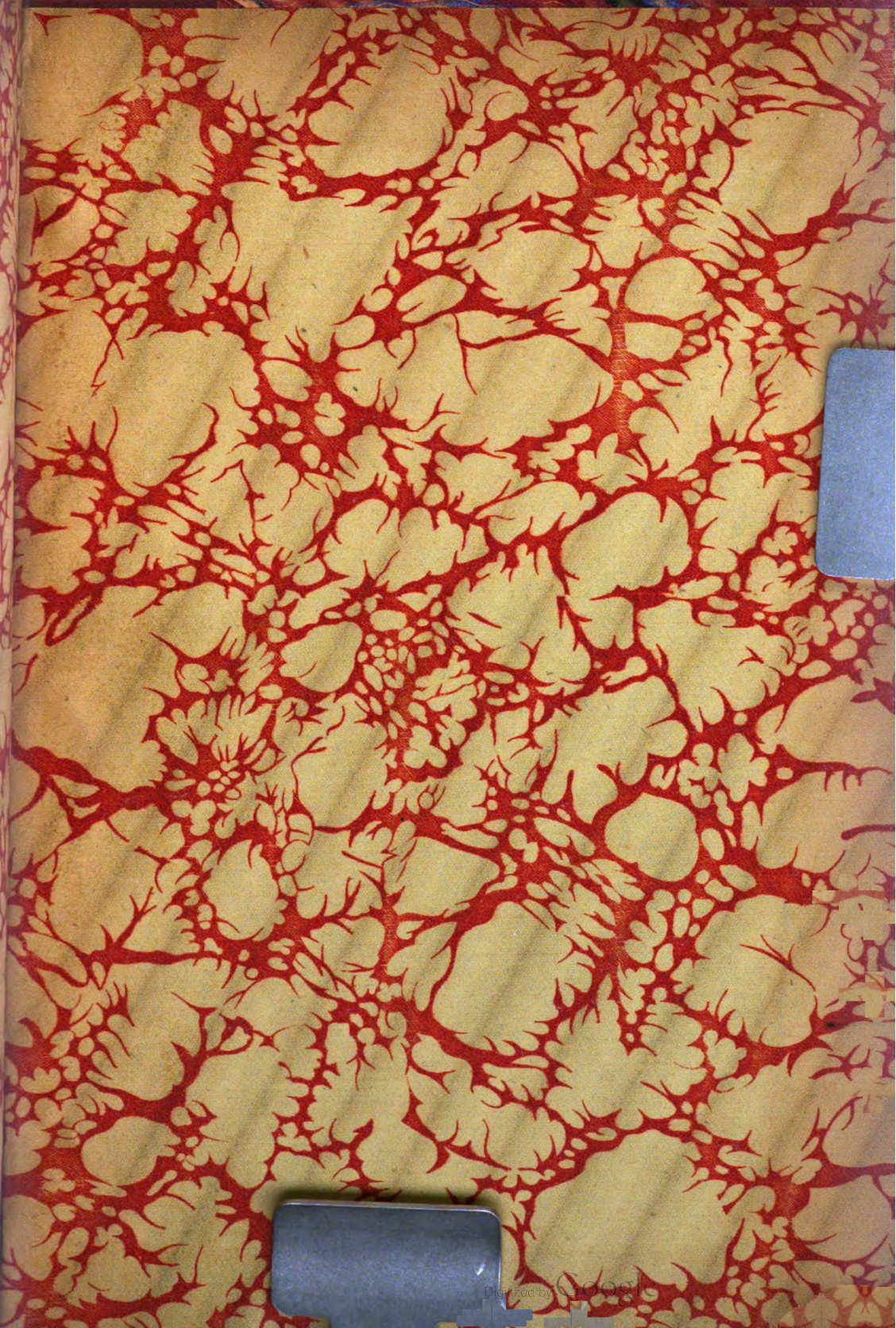
Digitized by Google

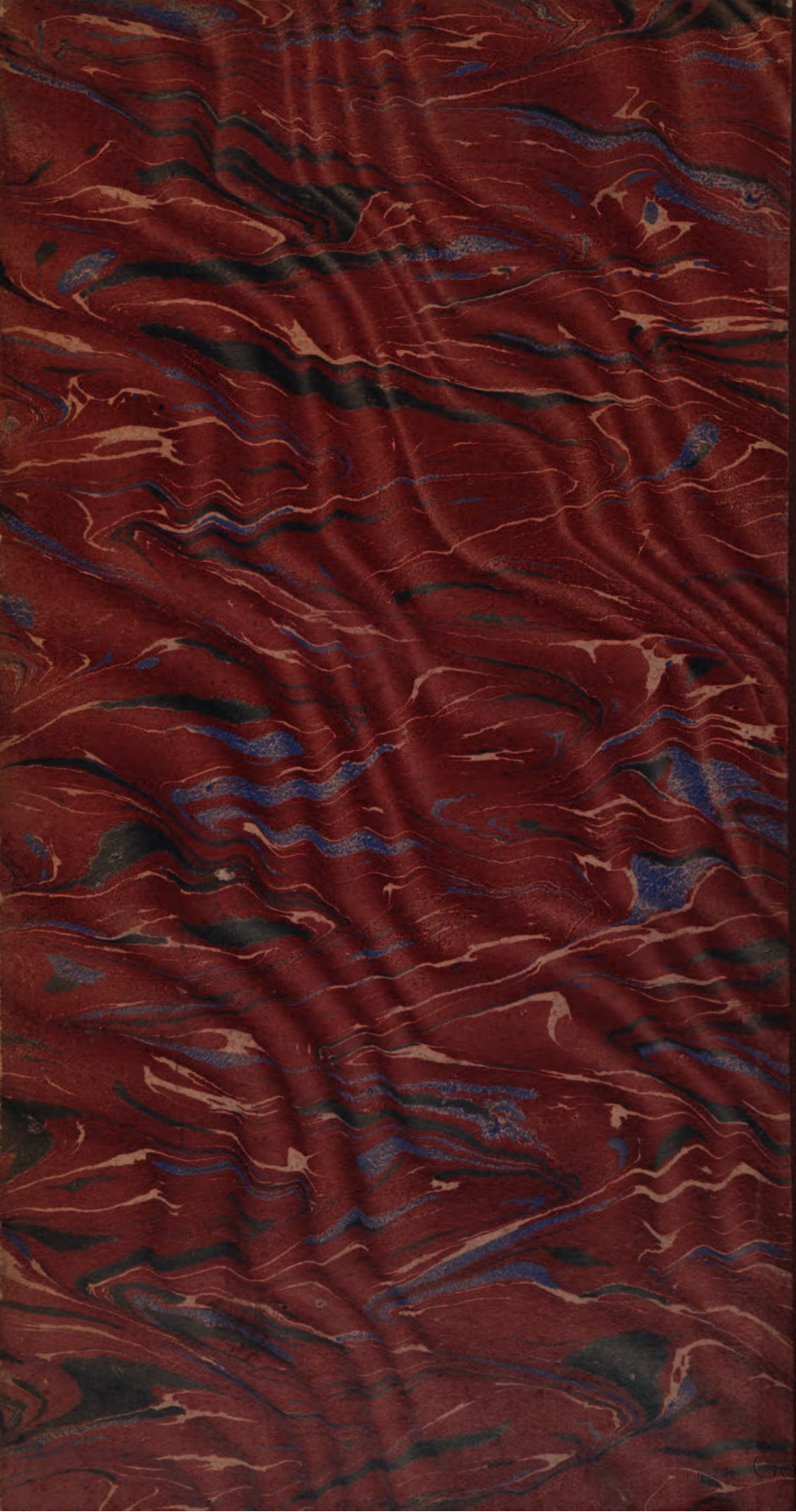
Digitized by Google